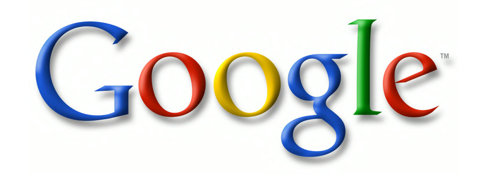




ERRATA

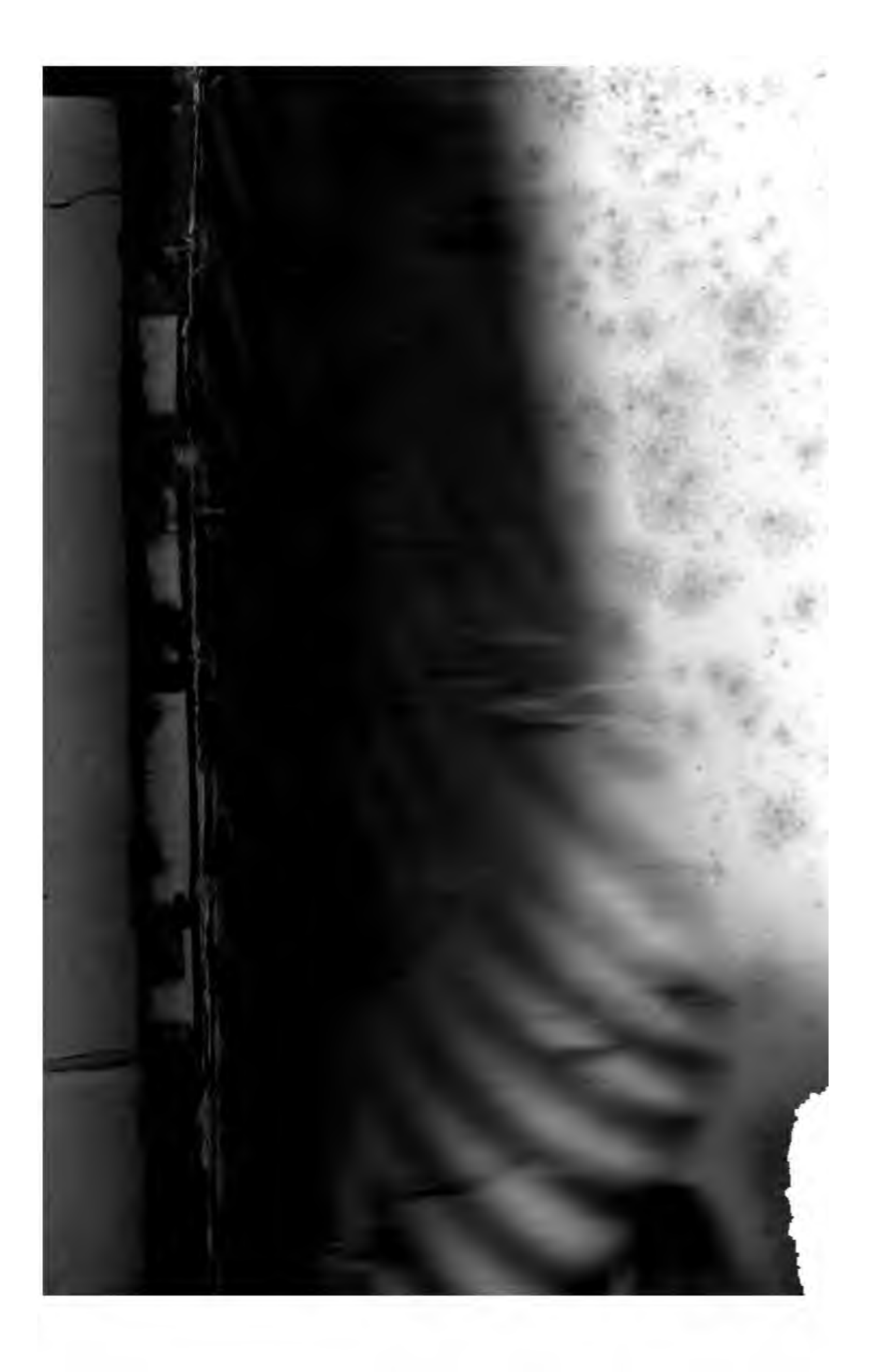
du 43e volume (1881)

Page 103	1re ligne	au lieu de :	*1838*	lisez :	*1833.*
— 107	29 —	—	*1790*	—	*1600.*
— 189	7e et 8e ligne	au lieu de :			

... par un bohême de lettres (Gérard de Nerval) pour émotionner les lecteurs du MAGASIN PITTORESQUE (1).

lisez :

... par H. Berthoud pour émotionner les lecteurs du MUSÉE DES FAMILLES (1).



RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes*.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 43e ANNÉE. — 1881.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13.

1881

UN ATHÉE

POÉSIE

PAR HIPPOLYTE MINIER

A mon ami Victor DE LAPRADE.

Fritz avait vu le jour dans une humble famille :
Il était de ceux-là dont notre âge fourmille,
Qui, trouvant que le sort les a placés trop bas,
Tentent de s'élever et n'y parviennent pas.
Sur les lèvres de Fritz, — malheureux par lui-même, —
Chaque déception enfantait un blasphème;
Et, dans les faux calculs de sa cervelle en feu,
Dieu ne lui venant pas en aide, — il nia Dieu!
On l'entendit alors soutenir que la vie
D'une éternelle nuit dans la tombe est suivie;
Que le retour de l'âme à son foyer divin
Est un vieux conte bleu réédité sans fin;
Que, le corps subissant une mortelle atteinte,
La flamme qui l'anime est pour toujours éteinte;
Et que l'homme en entier, le hasard le créant,
Comme il en est sorti, rentre dans le néant!

Fritz était déjà veuf, lorsque son fils unique
Partit, — allant chercher fortune en Amérique.
Fritz, en se séparant de ce fils adoré,
Par un poignant regret eut le cœur déchiré!
D'un œil morne il le vit quitter les bords de l'onde;

Et, bientôt, sous le coup d'une angoisse profonde,
Ne l'apercevant plus dans la masse des flots,
Il laissa, sur la plage, éclater ses sanglots...
C'est que pour être athée on n'en est pas moins père,
Et c'est aussi que moins on croit, moins on espère!
Quand l'enfant bien-aimé, de nos bras s'est enfui,
Si Dieu n'existe pas, qui veillera sur lui?

Fritz, privé de son fils, au loin, dans la campagne,
Seul, oublié, pleurant une douce compagne,
Sous le chaume du pauvre expiait tristement
Et son ambition et son aveuglement.
Le vide, autour de lui, s'élargissait sans cesse;
Nul ne songeait à prendre en pitié sa détresse;
Et l'incrédulité qui lui voilait les cieux,
Qui ne montrait plus rien de réel à ses yeux
Que le gouffre terrestre où l'humanité glisse,
De son isolement aggravait le supplice!

L'homme n'est jamais seul, quand l'homme croit en Dieu;
Il trouve, à chaque pas, à toute heure, en tout lieu,
Un ami qui toujours répond dès qu'il l'appelle;
Et, s'il est pris d'un mal à tous les soins rebelle,
Si de constants revers, si de cruels ennuis,
Assombrissent ses jours et tourmentent ses nuits,
Confiant dans la voix de cet ami sincère,
Il dompte la douleur, il brave la misère,
Car il est fort: il sait que, dans l'éternité,
Ce que l'on souffre en bas, en haut sera compté!

Mais Fritz ne croyait pas! Il ne portait dans l'âme
Que la négation d'un Dieu que tout proclame,
Tout, la fleur des printemps, la neige des hivers,
L'impérissable loi qui régit l'univers;
Tout, même l'athéisme!... Oui, ce Dieu qu'il outrage,
L'athéisme l'affirme en son aveugle rage:

Il condamne, il proscrit un Dieu dont il a peur;
Il ne veut voir en lui qu'un fétiche trompeur,
Afin que, désormais, les passions brutales
Puissent impunément afficher leurs scandales,
Et que l'orgueil sans borne et le vice sans frein
N'aient plus à redouter un juge souverain!

Le temps avait trois fois ouvert et clos l'année!
Depuis le jour maudit, où, l'âme consternée,
Fritz reçut de son fils le baiser du départ;
Et, — bien qu'à la distance il dût faire une part —
Fritz, de l'absent chéri déplorait le silence:
Pas une lettre, un mot qui si vite se lance,
Rien qui parlât de lui! — Voyageur inconnu,
Sur le sol étranger qu'était-il devenu?
Un rapide fléau, dans sa course mortelle,
L'avait-il emporté? La mer lui servait-elle
De linceul? et comment et par qui le savoir?
Fritz, au fond de son cœur, sentit le désespoir
Entrer soudainement et glacer tout son être,
Comme un fer meurtrier qui dans les chairs pénètre!
« Mon fils, soupirait-il, mon pauvre fils n'est plus;
» Le doute en moi s'épuise en combats superflus;
» J'ai perdu mon enfant!... Plus de recherches vaines!...
» Mais le sang, aujourd'hui desséché dans ses veines,
» Dans les miennes bientôt aura le même sort:
» Je vivais par mon fils, je mourrai de sa mort!... »

La fièvre sur le corps de Fritz s'était fixée,
Et le rongeait, tandis qu'une affreuse pensée
Revenait constamment assaillir ses esprits:
« O mort! s'écriait-il, l'enfant que tu m'as pris
» Me le rendras-tu?... Non! Pour qui dort sous la terre,
» Il n'est plus de réveil... Je le sais... Le vieux père,
» Le jeune fils, et l'arbre aussi bien que le fruit,
» Ce que frappe la mort est à jamais détruit!...

» Comme le moindre muscle ou la plus mince fibre,
» L'être qui règne en nous, capricieux et libre,
» Qui s'enflamme à la gloire, au génie, à l'amour,
» L'être immatériel souffre et meurt à son tour...
» L'œil se ferme, et plus rien pour l'âme n'est visible...
» Je ne reverrai plus mon fils!... Est-ce possible?
» Quoi! ses traits, son regard si doux, son souvenir,
» Me seront dérobés par mon dernier soupir!...
» Ne plus revoir mon fils?... Et qui l'a dit? Moi-même!
» N'ai-je pas du néant prôné le droit suprême?
» Ne me suis-je pas fait son apôtre?... Insensé,
» Qu'un revers de fortune au front avait blessé,
» Pour reconnaître un Dieu que nia ma folie,
» Un monde lumineux, où, notre œuvre accomplie,
» Nous remontons plus purs, en esprits transformés,
» Allant rejoindre ceux que nous avons aimés,
» Me fallait-il attendre, expirant sur ma couche,
» Que l'amour paternel, un remords à la bouche,
» Arrachât de mes yeux, en face du cercueil,
» Le bandeau qu'avait mis un méprisable orgueil? »

Et Fritz agonisait; la mort hâtait son heure.
Il priait... Tout à coup, dans sa triste demeure,
Un jeune homme apparaît, précipitant ses pas...
« Mon fils! dit le mourant... Ah! je n'espérais pas
» Ce bonheur!... Moi, je pars; je vais, près de ta mère,
» Oublier, cher enfant, une existence amère...
— Vous me quittez, mon père, et sans me dire adieu!...
— Adieu? Non!... Au revoir, mon fils... Je crois en Dieu! »

15 mai 1881.

NOTICE BIOLOGIQUE

SUR

J.-J. VALADE-GABEL

PAR P. VALAT

S'il suffit d'une vie laborieuse, vaillante et féconde en œuvres utiles, pour mériter la reconnaissance de ses contemporains et de la postérité; s'il suffit de découvrir ce qui manquait à la méthode de l'abbé de l'Épée, pour avoir une place parmi les bienfaiteurs de l'humanité, nul n'a plus de titres réels à nos hommages que notre regretté collègue J.-J. Valade-Gabel, qui remplit les fonctions de secrétaire général, de président de l'Académie, et qui, devenu membre non résidant, ne cessa d'entretenir avec la Compagnie des relations dont elle a toujours apprécié l'importance et l'utilité.

Je l'ai connu de 1839 à 1850, pendant son séjour à Bordeaux, et sachant quelles difficultés offre l'enseignement des sourds-muets, pénétré d'un sentiment profond d'estime pour le maître habile qui parvenait, à force de soins, de patience et de zèle, à faire entrer dans la société des infortunés que la nature semblait avoir condamnés à la condition de nos animaux domestiques, j'eus des relations suivies avec l'institution qu'il dirigeait et appris

ainsi à l'estimer et à l'aimer (1)... Déplacés l'un et l'autre à la même époque, nous avions cru nous séparer pour toujours; il nous fut donné de nous retrouver quelques années après à Paris (2), mais trop peu de temps; enfin depuis mon séjour à Bordeaux, j'ai eu l'occasion d'étudier de nouveau les procédés d'enseignement qu'il avait perfectionnés et d'approfondir la *méthode intuitive* qu'une Commission de l'Institut avait honorée de sa haute approbation. Témoin des progrès dus à l'habile

(1) Dans mon premier séjour à Rodez comme professeur de mathématiques spéciales et de physique, je visitais souvent l'École des Sourds-Muets dirigée par M. Pissin-Sicard, qui me devint fort sympathique, et sur sa demande je m'initiai à son enseignement, en donnant aux élèves des notions très élémentaires sur l'histoire naturelle. On ne saurait croire combien ces leçons furent goûtées! Et quelle fut ma surprise des réflexions qu'elles inspiraient à de jeunes enfants, qui d'ailleurs traduisaient presque toujours par l'écriture les idées qu'ils avaient manifestées dans leur langage mimique, pour peu qu'elles me parussent convenables.

Plus tard, j'ai trouvé Massieu à la même École et j'avoue que n'ayant pu le comparer qu'à son prédécesseur, je fus loin de partager l'admiration qui s'était produite autour de lui dans les séances données par l'abbé Sicard.

A Bordeaux même, avant l'arrivée de Valade-Gabel, M. le préfet Lacoste, je ne sais sur quels indices, m'invita par écrit à visiter l'École des Sourds-Muets et à lui présenter mes observations. Il ne pouvait entrer dans ma pensée de m'ériger en censeur d'un établissement aussi important ; je n'étais pas à la hauteur d'une pareille mission et je ne l'acceptai pas.

Plus tard, et quand j'eus apprécié le mérite de notre collègue, je n'hésitai pas, sur sa proposition, de faire partie de la commission d'examen pour les aspirants professeurs, présidée par l'abbé Dulorié, curé de Notre-Dame.

(2) Une récente disgrâce et le danger de mon fils gravement atteint d'une fièvre typhoïde qui régnait alors à Paris en 1853, m'appelèrent près de lui et m'empêchèrent de profiter des bonnes relations que m'offrait notre ancien collègue, cherchant lui-même dans les bains thermaux la guérison de la grave maladie contractée à l'École de Paris...

direction des Dames de Nevers, fidèles aux principes de leur ancien maître, j'ai eu la bonne fortune d'appeler votre attention ([1]), soit sur le mérite des sages institutrices qui continuent encore aujourd'hui avec le même succès l'œuvre à laquelle elles se sont dévouées, soit sur la supériorité de la méthode laborieusement découverte et appliquée par Valade-Gabel. Aussi, quand la mort a frappé notre collègue dans sa retraite, au sein de sa famille, la pensée m'est venue de consacrer à sa mémoire la notice que j'ai l'honneur de vous offrir. Un tel travail, je le sens trop bien, dépassait mes forces, aussi bien que l'étendue de mes connaissances spéciales; toutefois je n'ai pas hésité à remplir ce qui me paraissait un devoir. Comptant sur votre bienveillance et vos sympathiques souvenirs pour le professeur distingué qui partagea vos travaux, et dont vous avez toujours accueilli les communications avec l'estime et la reconnaissance qu'elles méritaient, il m'est permis d'aspirer à un double résultat : le premier, de mettre en évidence des services exceptionnels; le second, d'appeler l'attention de tous les amis du progrès réel et moral de la société sur des

([1]) On trouvera dans les *Actes* de l'Académie plusieurs rapports sur l'Institution des Sourdes-Muettes de Bordeaux, et j'avoue que je n'ai jamais laissé échapper l'occasion d'attirer l'attention de l'Académie sur cet intéressant sujet. Voir mes articles :

1° Sur l'œuvre de l'abbé Gaussens, aumônier de l'Institution et fondateur d'une École de Sourds-Muets à Bordeaux;

2° Sur l'application ingénieuse de l'alphabet Morse (en télégraphie) à la mimique du sourd-muet;

3° Sur le rapport de M. A. Franck, approuvant la méthode intuitive de Valade-Gabel;

4° Sur le projet d'un ministre qui proposait le transfert de l'École de Bordeaux à Saint-Sever;

5° Sur le tableau statistique de l'enseignement dans les écoles de France, par Valade-Gabel; rapport qui décida l'impression, dans les *Actes*, du beau mémoire de notre collègue.

infortunes qu'on a pu négliger aussi longtemps qu'on les croyait irréparables, mais qu'on ne saurait laisser subsister sans injustice ou cruauté, dès que le remède est enfin découvert et qu'il n'y a plus à résoudre qu'une question financière.

En obéissant au sentiment de sympathie qui m'a guidé dans cette esquisse historique, puis-je oublier que je remplis, au nom de l'Académie, une obligation que lui imposent des usages respectables, auxquels elle n'a garde de déroger, quand il lui est permis de les observer! Le tableau de nobles et courageux efforts d'une belle intelligence pour résoudre un problème qui se pose devant la science et devant l'humanité, est d'ailleurs bien digne de votre intérêt. Le plus grand génie de l'antiquité, Aristote, le jugeait insoluble et plaçait le sourd-muet au-dessous de l'esclave, qui pour lui était moins qu'un homme; un autre génie, son égal, saint Augustin, partageait cette fatale erreur, et cependant les sourds-muets furent, comme ils sont encore, nos frères d'origine, et par le principe immortel qu'ils portent en eux-mêmes, et par les facultés que la science et la charité ont su rendre manifestes.

Deux mille ans se sont écoulés depuis Aristote; l'Europe a vu le siècle de Louis XIV et ses découvertes; le problème restait inaccessible; il était réservé au XVIIIe siècle, qui n'est pas encore suffisamment connu ni justement apprécié, et à un Français, l'abbé de l'Épée, d'aborder courageusement l'œuvre déclarée tant de fois impossible, et de faire le premier l'éducation publique du sourd-muet avec un succès qui décida les peuples civilisés à l'imiter dans sa généreuse entreprise (1);

(1) Les éloges accordés à l'abbé de l'Épée par tous ses contemporains, et que la postérité a bien consacrés, sont dus autant à son

sans doute, il savait que d'autres avaient réussi avant lui sur quelques sujets isolés; mais, avec quels efforts, quelles difficultés, quelle pauvreté de résultats! Oui, en Espagne, en Hollande, en Suisse, en Angleterre, en France même, Paul Bonnet, Ponce de Léon, Amman, Wallis, Rodrigue-Pereire ont élevé chacun, à diverses époques, deux ou trois sourds-muets; et pourtant, en 1760, il n'y avait nulle part ni méthode ni école, et l'abbé de l'Épée créa une méthode, fonda une école qui existe aujourd'hui florissante et prospère (1).

Toutefois, il est permis d'affirmer que l'œuvre de son fondateur était imparfaite, comme il l'avait pressenti et déclaré, les procédés pénibles, la méthode en un mot vicieuse ou du moins insuffisante; on savait seulement que le sourd-muet est susceptible d'une éducation analogue à celle des enfants ordinaires, qu'il peut exprimer ses idées par la parole, le langage des signes naturels et l'écriture; c'était beaucoup sans doute et cependant la science avait promis davantage, et l'on hésitait, on n'osait s'aventurer; et la divergence des procédés pédagogiques, appliqués dans les écoles de France, d'Italie,

habileté et à sa méthode qu'à son ardente charité; il rendit possible l'éducation du sourd-muet qui ne pouvait recevoir les soins d'un maître qu'à l'aide d'une rémunération au-dessus de la modeste ou même infime condition de la plupart des familles frappées de cette infortune. Ce qui ne diminue d'ailleurs en rien l'estime que méritent ses rivaux dans cet art, comme Jacob-Rodrigue Pereire.

(1) Le langage des signes naturels, d'un côté, l'articulation, de l'autre, sont deux moyens d'une grande valeur, que l'on a toujours appliqués à l'enseignement des sourds-muets. La plupart des écoles les emploient simultanément ou successivement : quelques-unes en adoptent un et s'en servent exclusivement. L'expérience n'a pas encore dit son dernier mot sur le meilleur mode à suivre; le Congrès de Milan a fait faire un grand progrès à la question. Espérons que celui de Bordeaux fixé au mois d'août décidera.

d'Allemagne, de Suisse et d'Angleterre, accusait hautement une lacune fâcheuse dans l'enseignement du sourd-muet ou une halte honteuse pour le XIXe siècle dans les progrès qu'on devait attendre de notre époque, si féconde en découvertes utiles; sachons comprendre cette situation et en accepter les devoirs : disons donc toute la vérité.

Quelques écoles, et notamment l'école de Paris, crurent bien faire en conservant, sauf quelques modifications importantes au fond, les procédés de l'abbé de l'Épée et de l'abbé Sicard; ne sommes-nous pas tous un peu routiniers par habitude, paresse ou de parti-pris, enclins à repousser toute innovation qui tendrait à prouver, non sans blesser notre amour-propre, que l'on peut faire mieux en faisant autrement? Il est fort heureusement, pour l'honneur et le bien de l'humanité, un mobile puissant d'activité intellectuelle qui nous force à chercher, à découvrir, à perfectionner; et le progrès s'accomplit, grâce à l'initiative de quelques intelligences supérieures, à la fois actives et persévérantes, qu'inspire la passion du bien ou la soif de la renommée. Le moment attendu, presque toujours annoncé, de l'idée qui féconde et de l'art qui applique était venu. Oui, Messieurs, notre collègue a travaillé plus de trente ans à découvrir la solution trop patiemment attendue et l'a trouvée; on le sait aujourd'hui, on l'avoue; et la *méthode intuitive,* dont le nom même était inconnu il y a vingt ans à peine, est partout acceptée, pratiquée avec plus ou moins de succès. N'y aurait-il plus rien à faire? Gardons-nous de le croire : l'application n'en est pas facile, et les phases pénibles de la vie laborieuse que nous avons à dérouler, les incidents qu'elle nous offre, feront suffisamment ressortir les difficultés d'un art dont notre regretté

collègue avait pénétré les secrets, parce qu'il lui avait voué sa vie entière.

J.-J. Valade-Gabel, né à Sarlat (Dordogne), le 28 septembre 1801, était le cinquième des six enfants issus du mariage de Jean-Baptiste Valade et de Félicité Gabel de Monsabès. Le père eut, avant la Révolution dont il adopta les principes, une modeste aisance, fruit d'un travail intelligent et appliqué dans le commerce. Désigné à l'autorité par la confiance qu'il inspire, il est chargé de fonctions publiques qu'il remplit honorablement pendant les troubles de cette époque si agitée; il fut loin d'en tirer parti, car un remboursement considérable en assignats lui causa des pertes qui le laissèrent sans fortune. Après avoir été successivement officier de l'état civil, caissier de la commune, percepteur et receveur de l'octroi, quand vint la première Restauration, il fut privé de tout emploi et se trouva sans ressources. Dans cette situation critique, il dut son salut au dévouement et à l'intelligence de son fils aîné et de sa fille, qui fondèrent une école primaire sous le patronage éclairé de M. Lecomte [1], dont les connaissances étendues et le caractère généreux étaient appréciés dans tout le Sarladais; bientôt l'école grandit, prospéra et devint une institution importante avec un pensionnat; elle mérita et obtint une juste réputation dans la Dordogne et le Lot.

[1] Lecomte (Auguste-François-Michel), mort le 18 juillet 1864, à quatre-vingt-douze ans, né à Romorantin le 25 octobre 1772, fut à la fois un penseur éminent, un grammairien et un musicien remarquable; à cinquante-neuf ans, il prit courageusement le diplôme d'instituteur pour former une école qu'il dirigea d'après la méthode Pestalozzi, dont il faisait le plus grand cas. Ce fut le guide et le patron de l'institution des frères Valade-Gabel (Voir son Éloge par Ch.-Émile Ruelle fils, *Journal général de l'instruction publique*, 7 septembre 1864).

Le jeune Valade, dont nous écrivons l'histoire, avait jusque-là ébauché son éducation; il la reprit vaillamment pour être en mesure de seconder ses frères. C'est alors que, guidé par les sages conseils de M. Lecomte, il étudia et comprit l'excellente méthode d'enseignement du célèbre Pestalozzi; il en fit l'application sur lui-même, avant de s'en servir pour l'école dirigée par ses frères aînés; et c'est ainsi qu'il devint professeur à quinze ans, en même temps qu'il était élève, double rôle qu'il remplit au profit de la maison et au sien propre. Cependant, quoique prospère, l'institution ne pouvait suffire à l'activité d'une famille nombreuse. Un ami, le comte de Noailles, observateur éclairé, fut frappé des heureuses dispositions du jeune instituteur et lui fournit les moyens d'embrasser une autre carrière, en lui donnant une lettre de recommandation destinée à l'introduire dans l'école des sourds-muets de Paris. D'autres personnages aussi bienveillants l'accueillirent avec une touchante cordialité, qui l'encouragea et lui rendit moins pénible l'apprentissage du nouvel enseignement dont il eut à s'occuper. Ainsi, en 1825, à l'âge de vingt-quatre ans, il était aspirant répétiteur à l'école qu'avait illustrée l'abbé de l'Épée et qui n'avait rien perdu de son éclat sous son habile successeur l'abbé Sicard (1). S'arrêter dans la voie du progrès, c'est reculer, et le jeune répétiteur s'aperçut bientôt qu'on s'était arrêté; la perspicacité de son esprit, l'application qu'il mit d'abord à s'instruire,

(1) La décadence de l'École après la mort de l'abbé Sicard est attestée par d'imposants témoignages, au nombre desquels figurent les justes, peut-être sévères critiques de Bébian; il faut y joindre les judicieuses observations de Montglavé, Esquiros, Seguin, Hubert de Valleroux et Blanchet. Les réformes successives qui ont été essayées, que l'on essaie encore, ne laissent pas le moindre doute à cet égard.

puis à perfectionner les procédés employés avant lui avec la régularité automatique et routinière qui éteint l'émulation, attirèrent l'attention des administrateurs, au nombre desquels se trouvait le baron de Gérando ([1]), bien capable assurément d'apprécier l'aptitude de l'aspirant répétiteur. Admis le 8 septembre 1825, il fut nommé répétiteur en avril 1826, avant d'avoir achevé une année de noviciat. C'est alors que maître à son tour, bien qu'en sous-ordre, il put reconnaître et signaler les vices et les lacunes d'un enseignement qui, loin d'avoir reçu de l'expérience les perfectionnements qu'on devait en attendre, avait perdu tout son éclat primitif et se traînait dans l'ornière des procédés grammaticaux. L'abbé de l'Épée avait sans doute pratiqué presque exclusivement la mimique, ce langage que la nature et les relations de famille avaient créé à moitié; il y avait joint des signes dits *méthodiques* qui surchargent la mémoire aux dépens de l'intelligence et surtout au détriment de la langue maternelle, la seule qui soit à la fois nécessaire et suffisante; mais il avait pressenti et demandé les perfectionnements que le temps devait amener, lorsqu'il disait à l'abbé Sicard: « *J'ai trouvé le verre; c'est à vous de faire les lunettes.* » Il avait également reconnu et admiré le mérite de son rival Jacob Pereire; comme lui, il pratiqua l'enseignement par l'articulation et la lecture sur les lèvres, sans y attacher l'importance que de nom-

([1]) Le baron de Gérando que l'Académie a compté parmi ses correspondants, après l'avoir couronné pour son beau Traité sur la bienfaisance publique et les moyens de diminuer la misère de la classe ouvrière, a surtout contribué par ses écrits sur l'enseignement des sourds-muets à faire adopter les réformes proposées par Valade-Gabel; c'est un des bienfaiteurs de l'humanité dont la place est marquée à côté de celle de l'abbé de l'Épée ou même de saint Vincent de Paule.

breux essais ont permis de constater depuis ; il était donc mieux encore que son successeur immédiat sur la voie d'un progrès réel, qu'il eût peut-être réalisé s'il eût vécu plus longtemps. Valade-Gabel avait aperçu les défauts, vu les lacunes; les premières leçons de Jules Lecomte lui avaient servi de guide. C'est le propre des bonnes méthodes, de s'appliquer efficacement à des études d'un ordre divers, ce qui tient à l'étroite liaison qui unit les objets de notre connaissance; ici il y avait de plus l'analogie du mode d'éducation qui convient à l'enfance, malgré l'inégalité que la nature et les accidents, qui menacent une vie si fragile, produisent trop souvent... Dès 1826, les remarques et les études personnelles du nouveau répétiteur furent prises en considération; il obtint, en 1829, un avancement dont il s'était rendu digne; il fut nommé professeur, et ce titre lui valut, avec une position honorable, l'avantage de voir la meilleure société de Paris, celle des savants de tout ordre, dont il avait toujours recherché les utiles entretiens.

Au nombre de ces relations, figurait le celèbre entomologiste Latreille ([1]), qui l'accueillit d'abord en ami, puis

([1]) Latreille, dont le nom s'offre à notre plume, ne fut pas un simple correspondant de l'Académie; il fut l'ami de plusieurs de nos prédécesseurs, notamment de M. Dargelas, botaniste distingué; nous ne pouvons résister au désir de citer un extrait qui honore ce dernier et l'Académie. L'éminent naturaliste revenait d'Espagne en 1794, après une excursion purement scientifique, et traversait Bordeaux lorsqu'il fut dénoncé, saisi et emprisonné comme émigré. Il y avait alors peu d'intervalle entre le cachot et l'échafaud. Latreille eut la bonne fortune d'avertir Dargelas du péril qui le menaçait, et voilà notre Bordelais en campagne, invoquant l'intervention de tous ses amis (plusieurs membres de la nouvelle Société); on fit si bien que l'éminent botaniste fut sauvé et fêté par les naturalistes de Bordeaux, ce qu'il n'a jamais oublié !.... La correspondance du savant, qui eut toutes les qualités du père

en père, lui donnant pour épouse, en 1831, sa nièce et fille adoptive, Louise Seguin. C'était le plus précieux, le plus beau présent qu'il pouvait lui faire; car, dans cette union, Valade-Gabel a joui jusqu'à la fin de ses jours d'un bonheur qui lui permit de supporter les disgrâces et les douleurs que le monde n'épargne pas aux plus dignes de ses enfants.

Bientôt père de famille, il fit un sérieux essai des idées qu'il avait recueillies sur l'enseignement; il avait longuement médité de nombreuses, d'importantes améliorations et s'était surtout étonné qu'il fallût oublier les sages leçons de la nature inspirées aux mères par leur tendresse, sur l'éducation des enfants ordinaires qui, grâce à la sollicitude instinctive dont ils sont l'objet, apprennent si vite et si bien à parler dès qu'ils savent penser. Pourquoi ne point suivre avec les sourds-muets la marche dont on a reconnu les avantages, puisque eux aussi ont les mêmes facultés de connaître, de sentir, d'apprécier et de comparer? Les difficultés d'une éducation pareille à celle que reçoivent les enfants qui entendent, sont grandes, on le sait; elles ont paru longtemps insurmontables; cependant on a réussi à les vaincre, il y a plusieurs

de famille, est remarquable. Dans une lettre adressée à sa fille adoptive dont il attendait la visite, il lui dit en finissant : « Si vous » vous décidez d'aller à Bordeaux, mande-le-moi aussitôt; je vous » enverrai une lettre pour M. Dargelas, mon dieu sauveur dans la » tourmente révolutionnaire. »

Valkenaer prononça son éloge funèbre sur sa tombe le 3 février 1835 au nom de la Société Entomologique de France. Le *Dictionnaire* de Bouillet (4e édit. 1866) rapporte que Latreille, incarcéré à Bordeaux comme ecclésiastique, dut sa liberté à l'envoi d'un insecte très rare qu'il adressa à l'un des proconsuls bordelais, amateur passionné d'entomologie; nous n'infirmons pas l'anecdote, mais nous doutons de l'exactitude d'un fait qui n'est pas d'accord avec la pensée de Latreille désignant son sauveur.

siècles, en Espagne, en Hollande, en Angleterre, et la France a été témoin de plus d'un prodige en ce genre. Quel est l'art qui, à sa naissance, atteint la perfection? Quel est le procédé, si pénible et si défectueux d'abord, qu'un travail persévérant ne simplifie et ne transforme pour ainsi dire? Valade-Gabel eut le double mérite de voir le défaut et de le corriger. Il avait compris de bonne heure la haute influence de l'éducation maternelle, qui a pour base la vue des objets et leur usage immédiat (1); l'expérience faite dans l'enseignement public et officiel, celle qu'il poursuivit dans sa propre famille, le confirmèrent dans ses idées d'une réforme que Bacon caractérise par cette maxime d'un sens profond :

« On ne peut vaincre la nature qu'en lui obéissant. »

Le double champ d'observation qui s'offrait à lui, les leçons de son premier maître Lecomte, lui montraient clairement la voie qu'il fallait suivre; mais pour opérer la transformation intellectuelle et physiologique du sourd-muet, que de préjugés à détruire! que de luttes à soutenir! que d'obstacles à vaincre! Et Valade-Gabel

(1) La connaissance des choses s'obtient par l'observation, qui consiste surtout dans l'attention avec laquelle nous étudions l'impression qu'elles font sur nos sens. Au premier rang il faut placer l'action de la vue et celle de l'ouïe; ces organes sont mis en jeu dès les premiers jours de notre existence, et s'il est difficile de décider auquel des deux nous devons le plus, on ne peut leur contester l'importance des services qu'ils nous rendent. Les sourds-muets de naissance ou par accident (si la surdité arrive de bonne heure) n'ont qu'une de ces voies; de là naîtra la *méthode intuitive*, c'est-à-dire l'enseignement par l'objet ou le fait, que l'on signale au sourd-muet, pour qu'il voie et retienne. Il restera à fixer l'idée en la liant par un signe convenu à l'objet ou à l'acte; le dessin sera un moyen, quoique bien imparfait. L'écriture alphabétique sera le moyen le plus rationnel, car il devient un langage commun à ceux qui entendent et à ceux qui n'entendent pas.

n'était alors qu'un simple et obscur professeur : il avait trouvé la *méthode intuitive* qui consiste à reproduire l'impression par un signe représentatif qui fut longtemps et presque exclusivement le signe mimique, puis l'écriture, enfin la parole avec la lecture sur les lèvres. Plus on s'est rapproché de l'enseignement maternel, plus on a perfectionné l'éducation du sourd-muet, car l'enfant ne parle pas d'abord ; il écoute longtemps avant d'essayer de se servir de la parole. Chez le sourd-muet l'organe vocal existe, il produit même instinctivement des sons confus et inarticulés; que sera-ce si vous le soumettez à des exercices gradués et savamment combinés? Certes il ne flattera jamais nos oreilles, du moins l'expérience nous l'a appris; mais l'art est encore dans son enfance, et dans tous les cas les services qu'il rend, dans l'état actuel de l'enseignement, sont autrement précieux que ceux du langage mimique, étranger à tout le monde ou peu s'en faut et d'ailleurs si souvent équivoque.

Il importait à Valade-Gabel d'appliquer sa méthode librement et sur une grande échelle; c'est l'épreuve décisive qu'il lui fut permis de tenter lorsqu'il fut nommé en 1838 directeur de l'École de Bordeaux, comprenant les deux sexes dans le même local. L'expérience fut complète, parce qu'il fut le maître d'en diriger les minutieux procédés, perfectionnant ou rectifiant chaque jour l'œuvre qu'il avait la bonne fortune d'inaugurer. Avait-il en quittant Paris la pleine conviction des lacunes et des défauts qu'il avait signalés et de la supériorité de la méthode qui devait relever l'enseignement des sourds-muets? Sur le premier point il ne pouvait se tromper; d'autres que lui avaient avant lui et plus vivement réclamé des réformes jugées indispensables; ses vues nouvelles, succédant aux critiques plus ou moins sévères

des savants comme de Gérando, ou d'habiles professeurs comme Bébian ([1]), avaient obtenu l'approbation du directeur M. Ordinaire et du ministre Montalivet; ce fut assurément une des causes de son élévation; l'école de Bordeaux fut le champ d'expérience qu'on lui fournit. Sur le second point, il restait et devait rester dans l'esprit de Valade-Gabel ce doute sage et prévoyant qui mène à la vérité par l'expérimentation; déjà il était convaincu de la nécessité d'interroger de plus près la nature, dont on s'était éloigné par une mimique artificielle; des succès partiels lui permettaient d'ailleurs de compter sur la réalisation de ses espérances. Toutefois, il avait à opérer sur des groupes et par suite à élargir le cadre de ses investigations, en perfectionnant ses moyens d'action dans les difficultés imprévues qu'il devait rencontrer; c'est ce qu'il fit à Bordeaux, où il devint tour à tour administrateur, professeur et répétiteur. — Avant d'appliquer sa méthode, il fallut former les maîtres qui devaient le seconder, remplacer le personnel qui ne pouvait ou ne voulait pas le comprendre; c'est dans cette transformation lente et graduelle qu'il lui fut donné, comme le premier fruit de sa laborieuse mission, de vérifier, par de nombreux succès, la supériorité de la méthode qui prit le nom d'*intuitive* et dont il se servit le premier.

([1]) Bébian (Auguste), filleul et élève de l'abbé Sicard, né à La Guadeloupe en 1789 et mort en 1834, a été un des plus habiles collaborateurs de son maître; il a composé pour l'enseignement du sourd-muet plusieurs ouvrages estimés et dirigé en 1826-27 un journal d'enseignement pour les sourds-muets et les aveugles; il a fait une vive critique, judicieuse à certains égards, passionnée dans son ensemble, des procédés suivis par l'École de Paris après la mort de l'abbé Sicard; d'un autre côté, il a exagéré le mérite et la valeur des signes mimiques jusqu'à prétendre qu'on en doit tirer une langue universelle.

Il eut la bonne fortune de rencontrer une collaboration aussi intelligente que dévouée dans un de ses frères, M. Remi Valade ([1]), devenu censeur des études dans le quartier des garçons, et chez les Dames de Nevers qui dirigent encore aujourd'hui, dans le même esprit et avec un succès remarquable, l'École des Sourdes-Muettes de Bordeaux. Il reçut, à l'occasion des solennités annuelles qui terminent les travaux des élèves et font connaître leurs progrès, les témoignages les plus honorables et les plus flatteurs des présidents, des préfets ou des notables de la ville. M. Ferdinand Leroy ([2]), secrétaire général de la préfecture, depuis préfet à Châteauroux, qui fut aussi l'un des nôtres, parlant au nom du préfet de la Gironde, fit en connaisseur un historique intéressant de l'origine, des progrès de l'art; ses discours de 1840, 1841 et 1842 sont d'excellentes leçons de pédagogie où revient à chaque instant l'éloge du directeur. M. Maillères, président de la Commission

([1]) Nous connaissons plusieurs travaux de M. Remi Valade, qui peuvent prendre place à côté de ceux de son frère, dont il a souvent développé les idées. Le mémoire qui fut couronné par l'Académie, renfermait des observations intéressantes; il eût voulu généraliser l'enseignement du sourd-muet, le rendre plus simple et plus pratique, afin d'appeler aux écoles un plus grand nombre de sujets. (Voir tome VI des *Actes de l'Académie*, année 1844.)

([2]) Ferd. Leroy fut un des plus assidus à nos séances académiques et un des membres les plus actifs; il a laissé de profonds regrets et mérité, plus que bien de hauts personnages, l'estime ou les sympathiques affections de la Compagnie. Secrétaire général de la préfecture, il profita de sa position pour enrichir nos *Actes* de ses curieuses investigations dans les archives départementales. L'Académie lui est redevable de plusieurs documents historiques. J'éprouve une véritable satisfaction de le rappeler à vos souvenirs. A l'Institution des Sourds-Muets, il a également rendu des services qui lui ont mérité la reconnaissance des professeurs comme celle du directeur.

consultative, appréciait, en pleine connaissance de cause, les services rendus aux sourds-muets par l'habile directeur dont il déplorait, en 1850, le changement si préjudiciable à la seconde École nationale.

Pendant cette courte mais féconde période de la vie de Valade-Gabel, l'Académie eut la bonne fortune de le compter parmi ses membres, comme deux de ses prédécesseurs l'abbé Sicard et Guilhe, l'un fondateur, tous les deux directeurs de l'École nationale des Sourds-Muets de Bordeaux. Le mémoire qui accompagnait la demande que nous fûmes heureux d'accueillir a été publié dans nos *Actes* (t. I de la nouvelle série 1839). Il a une importance capitale et fait connaître la valeur des deux systèmes alors employés dans les écoles. Le premier, plus spécialement appliqué en Allemagne, n'est autre chose que l'articulation artificielle combinée avec l'alphabet labial ou la lecture sur les lèvres; le second, plus répandu en France, est le langage naturel ou *mimique*. Tous les deux ont été imaginés, il y a longtemps, et pratiqués avec succès en Espagne, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre et en France.

Les idées développées dans ce travail remarquable, il les avait déjà communiquées deux ans auparavant à l'administration qui les avait approuvées, ainsi qu'à ses collègues professeurs comme lui à l'École de Paris : essayons de les condenser.

Le but de l'enseignement du sourd-muet est double : développer l'intelligence et mettre l'enfant en communication avec la société dont il ne connaît pas la langue. Or la parole n'est qu'un vain son, tant qu'elle ne conduit pas à la connaissance; le signe mimique n'a pas plus de valeur, s'il ne représente rien. Mais aussitôt que la parole lue sur les lèvres ou entendue correspond à une

idée, ou le signe à un fait, le langage est trouvé; la communication des esprits est accomplie.

L'articulation artificielle a donc pour complément nécessaire l'alphabet labial, c'est-à-dire la lecture sur les lèvres, tandis que le signe mimique est traduit directement par l'organe visuel qui perçoit l'objet ou l'action; l'un et l'autre mode est admirablement complété par l'écriture, qui conduit à la connaissance de la langue maternelle. Le premier mode, plus difficile, semble au premier abord ne pouvoir s'appliquer aux faibles intelligences; le second est facile et universellement applicable. Ici se présente une divergence de vues, qui n'a pas médiocrement nui aux progrès de l'enseignement dans les meilleures écoles et avec les meilleurs maîtres. Les uns ont proscrit tout signe, n'admettant du commencement à la fin que la parole artificielle et l'alphabet labial; l'écriture en est un simple auxiliaire. D'autres, au contraire, ne veulent que le langage mimique, puissamment secondé par l'alphabet manuel et l'écriture. L'éclectisme a une assez grande popularité, et la plupart des écoles, même en Allemagne, ont adopté les deux instruments, en donnant cependant à l'un une certaine prépondérance. Il en est enfin qui ont pensé avec Valade-Gabel qu'il était plus logique et plus simple de commencer par le langage des signes, en ajournant de quelques mois l'application de la parole artificielle.

Laissant à regret nombre d'observations judicieuses, qu'il me soit permis d'ajouter que l'expérience apprit à Valade-Gabel qu'on pouvait oser davantage, et qu'il y a moins de danger à aborder résolûment la difficulté qu'à l'ajourner : si le premier système, qui n'est pas plus allemand que français, est le meilleur, appliquons-le de suite et constamment dès le principe jusqu'à la fin.

Le même volume renferme un article intéressant sur l'établissement agricole fondé par l'abbé Dupuch et dirigé par l'abbé Buchou; établi d'abord à Gradignan sous le nom d'orphelinat, il a pu obtenir une position moins précaire par l'achat d'une propriété qui permet de réaliser une économie considérable dans la dépense.

En 1841, vous receviez 80 médailles trouvées dans le jardin de l'établissement des sourds-muets et recueillies avec soin par Valade-Gabel. Notre savant collègue y reconnut quatre médailles gauloises d'une rareté extrême : cette heureuse découverte a été le sujet de ces remarquables dissertations dont la science est redevable à vos travaux.

En 1842, sur le rapport de Valade-Gabel, vous accordiez une médaille d'or à M. Girard, fondateur d'une Caisse de secours mutuels, qui a rendu et rend de grands services à la classe ouvrière dont elle augmente le bien-être en exerçant une heureuse influence sur sa moralité.

En 1843, il vous rendait compte, en qualité de secrétaire général, des travaux de l'année, et donnant à la carrière parcourue par Claude Deschamps un hommage bien mérité, il appelait de ses vœux l'éloge que vous avez l'usage de consacrer à la mémoire des membres qui ont honoré la Compagnie. Le vœu qu'il exprimait s'est réalisé au milieu de vous : je crois remplir un devoir en vous communiquant la pensée de Valade-Gabel.

En 1845, comme président, notre collègue, dans la séance du 4 décembre, lut un discours qu'il nomma modestement *Essai sur les distractions de l'esprit*. Cette dissertation spirituelle, mais bien courte pour remplir son objet, il en a puisé le sujet dans la devise inscrite

sur le sceau de l'Académie : *Utile dulci*. L'étude dont il s'agit est donc psychologique dans ses causes nombreuses et variées, pratique dans les effets produits par les exercices de notre activité. En chercher l'origine, en étudier les formes suivant les temps, les lieux et les génies des peuples, serait une intéressante étude; Valade-Gabel n'ose l'entreprendre et se borne à citer des exemples heureusement choisis dans Michel Montaigne, Bacon, Newton, pour en tirer une utile leçon pour les sourds-muets dont il connaissait et redoutait les fréquentes distractions.

En 1849, Valade-Gabel vous communiquait un mémoire important sur l'enseignement de la langue écrite : sans la connaissance de ce précieux instrument d'étude, il n'y a pas de vrai progrès, pas plus pour l'enfant qui entend que pour le sourd-muet; mais à l'entrée de l'école s'offre, comme un Cerbère, la grammaire avec ses définitions, ses règles, ses prétendus principes, ses abstractions, et si les enfants aidés du puissant auxiliaire de la parole en redoutent les pénibles démonstrations, que sera-ce du sourd-muet? Le bon abbé de l'Épée disait à ce sujet : « Il faut faire entrer par la fenêtre chez le sourd-muet ce qui nous entre par la porte. »

Ces mots, où l'on retrouve le secret de sa méthode, peuvent s'appliquer aux ressources qu'une mémoire exercée avee sagacité offre au sourd-muet par l'écriture, mieux encore que la parole, dont l'articulation cause de fréquentes méprises quand il s'agit d'orthographe, l'écriture devient un excellent guide pour l'étude de la langue.

Les travaux professionnels de Valade-Gabel seraient insuffisamment appréciés, si nous omettions de mentionner les discours qui chaque année s'adressaient à

la société d'élite qu'attirait la séance de clôture à l'établissement des sourds-muets. Chacun traite d'un point de vue pédagogique ou historique dont l'étude lui a paru digne d'intérêt; pour lui, s'arrêter dans le progrès, c'est reculer; et, dans l'éducation, il n'est pas de méthode, si bonne qu'elle soit, qui ne puisse être améliorée.

En 1845, il se plaint de l'insuffisance du temps accordé par les règlements pour l'instruction des sourds-muets. Six ans ne lui suffisent pas; il réclame au moins une septième année. Est-ce que dans nos lycées l'enseignement ne dure pas huit ou neuf ans environ? Nous croyons savoir que ce vœu a été entendu et tout récemment réalisé.

En 1846, il adresse aux familles des sourds-muets qui sortent de l'école, pour n'y plus rentrer, de sages et utiles conseils, sur la conduite qu'elles doivent tenir envers leurs enfants, afin qu'ils ne perdent pas le fruit de leurs laborieuses études.

En 1848, il offre le tableau de la lutte à la fois savante et polie qui s'éleva entre Rodrigues-Pereire et l'abbé de l'Épée, qui cherchaient à faire prévaloir les méthodes opposées de l'articulation et du langage mimique; toutefois ils surent se rendre une mutuelle justice, et tous les deux ont des droits à la vive reconnaissance des sourds-muets, comme aux respectueux hommages de tous les gens de bien. Avec l'historien impartial de ces personnages également illustres à des titres divers, on peut conclure que l'un fut créateur et apôtre en même temps; l'autre le rénovateur heureux d'un art oublié ou dégénéré.

Il n'eut garde d'oublier le modeste et habile collaborateur de l'abbé Sicard, Jean Saint-Sernin, dont le zèle, le dévouement et la charité, dans l'accomplissement de

l'œuvre qui lui fut confiée, ne méritent pas moins d'éloges que n'en obtient l'abbé de l'Épée lui-même de la postérité reconnaissante. Les leçons que l'abbé Sicard, sur l'initiative hardie de Champion de Cicé, prenait auprès de l'abbé de l'Épée, en 1785, il les suivait de loin avec un tel succès qu'il put en 1786, sous la direction de Sicard, se charger de l'enseignement dans sa nouvelle école dont il fut lui aussi le fondateur; deux ans après, à la mort de l'abbé de l'Épée, que remplaça l'abbé Sicard, il resta seul chargé de la direction de la nouvelle école de Bordeaux Valade-Gabel rend à ces services un touchant hommage et ne craint pas de dire que Massieu doit à ce maître autant qu'à l'abbé Sicard, qui acquit seul le bénéfice d'un succès aussi flatteur que complet en appelant à Paris l'intelligent élève de Bordeaux; il ne pouvait oublier le triomphe qu'il obtint à Paris, en 1793, lorsque, menacé de la ruine d'un établissement auquel il s'était dévoué, il produisit à Paris et devant la Convention, le 18 mars 1793, les deux élèves Baudonnet et Palsy qu'il avait amenés de Bordeaux : l'un et l'autre se montrèrent les dignes émules de leur camarade Massieu.

Il nous reste à signaler le discours prononcé par Valade-Gabel sur la tombe de son prédécesseur Henri-Charles Guilhe, mort en 1842; il décrit brièvement les incidents variés aussi bien qu'honorables d'une vie mêlée aux troubles d'une époque mémorable, par conséquent aussi agitée; il fait remarquer l'analogie des idées théoriques qu'il exposait dans ses leçons avec celles de l'abbé Sicard : comme lui, il fit une trop grande part dans l'enseignement du sourd-muet à l'étude abstraite et difficile de la grammaire, visant trop haut pour atteindre le but.

La disgrâce imméritée de Valade-Gabel, appelé à Paris

pour remplir les fonctions de professeur qu'il y avait exercées douze ans auparavant, disgrâce qu'on n'expliqua jamais que par une surprise, eut une double influence : l'une fâcheuse pour les sourds-muets de Bordeaux, qui se virent privés du directeur le plus habile qu'eût jusque-là compté l'Institution; l'autre favorable à l'enseignement et surtout aux destinées de la victime elle-même : la suite de ce récit va le démontrer. D'abord la marche progressive et inespérée qu'avait imprimée Valade-Gabel à l'enseignement, soit théorique, soit pratique, fut suspendue, et la réforme que réclamait la vicieuse direction des études, si bien constatée à Paris quinze ans auparavant, fut ajournée. Il y a plus : on faillit perdre le seul maître capable de l'accomplir; car Valade-Gabel, profondément blessé de l'injuste décret qui le faisait descendre de son rang de directeur à celui de simple professeur, avait résolu de repousser l'injure en donnant sa démission. Des regrets sympathiques, des instances pressantes et réitérées, émanant de hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur, le disposèrent à accepter la position qui lui était assignée. Deux motifs impérieux l'y décidèrent : un attachement sincère et profond à la noble profession qu'il avait embrassée avec la ferme résolution de lui dévouer sa vie entière; ses devoirs de père de famille qui lui prescrivaient une résignation absolue et une abnégation d'où dépendait l'avenir de ses enfants. Il y avait sans doute un secret motif qui devait agir sur cet esprit convaincu : l'espoir de faire connaître et apprécier, à Paris, sous l'œil du ministre, l'heureuse réforme qu'il avait introduite dans l'enseignement du sourd-muet.

Ce fut en effet le principe et la cause de l'influence favorable qu'une mesure irréfléchie vint exercer sur

la nouvelle carrière que Valade-Gabel était destiné à parcourir.

Il prit donc auprès de ses anciens collègues l'humble position qu'il avait occupée vingt ans auparavant, et dut accepter en outre la direction d'une classe spéciale d'articulation et de lecture sur les lèvres. C'était la dernière épreuve qu'il eût à subir; on lui rendit justice en lui conférant le titre de directeur honoraire de l'École de Bordeaux, justice tardive pourtant, car les fatigues de l'enseignement l'obligèrent de prendre sa retraite en 1852.

Un assez long séjour aux eaux thermales lui rendit ses forces, contre toute espérance, et il put chercher dans une voie moins pénible les ressources que réclamait l'éducation de ses enfants; il n'eut qu'à se féliciter de cette résolution. Un médecin justement estimé pour ses travaux et ses succès dans le traitement de la surdité, le Dr Hubert-Valleroux, lui fit confier l'éducation d'un sourd-muet chez lequel il était parvenu à rétablir en partie la sensibilité auditive : c'était lui fournir l'occasion d'appliquer la méthode dans des conditions nouvelles; un premier succès confirmant la bonté de son enseignement lui amena de nouveaux élèves; ses propres enfants le secondèrent et se formèrent à son école. Encouragé par des résultats qu'il avait pressentis, sans oser les atteindre, il fit connaître les faits, en instruisit l'Académie de Médecine, proclamant la nécessité de combiner pour la guérison des sourds-muets ou leur éducation les moyens offerts par la science médicale avec les procédés pédagogiques dont l'efficacité était, grâce à lui, mise hors de doute.

L'École de Paris, abandonnée d'ailleurs à sa fatale influence d'une routine aveugle, et faiblement dirigée

par une autorité étrangère aux habitudes sévères, mais logiques de l'expérience, devint l'objet d'une enquête minutieuse. L'administration supérieure s'inquiéta justement d'une décadence qui allait grandissant; des résolutions vigoureuses furent prises et amenèrent deux incidents qui donnèrent à l'enseignement une face inattendue: le premier fut la séparation des sexes dans les Écoles nationales de Paris et de Bordeaux (1); en 1859 les sourds-muets furent dirigés sur Paris et les sourdes-muettes sur Bordeaux. Valade-Gabel fut consulté sur l'opportunité de cette mesure qu'il approuva en principe, sans dissimuler l'importance des lacunes qu'elle introduisait. Il est aisé en effet de voir que mieux eût valu conserver les deux sexes, soit à Paris, soit à Bordeaux, sauf à leur assigner des habitations séparées : il est probable qu'une pareille mesure sera plus tard adoptée, lorsqu'on en comprendra bien tous les avantages; on n'aura qu'ajourné une dépense qu'il eût été préférable de faire au moment opportun d'une nouvelle organisation.

Le second incident est plus grave encore dans son principe comme dans ses conséquences; ce fut un appel direct aux lumières des classes de l'Institut national

(1) Il y a double avantage à posséder dans la même localité, souvent même, dans un seul établissement, les deux sexes. Une de ces écoles sert de modèle ou de stimulant à l'autre; certains professeurs habiles sont communs aux deux institutions, et les familles y trouvent ainsi leur compte; il y a plus, la même famille a deux enfants sourds-muets de sexes différents; on enverra la fille à Bordeaux et le garçon à Paris. La mesure qu'on a adoptée, et dont nous ne pouvons blâmer l'opportunité à certains points de vue, a pour effet immédiat de diminuer le nombre des enfants instruits. Il y aurait un remède à ces inconvénients. Ce serait de multiplier le nombre des écoles libres et communales; mais où prendre les professeurs, s'il n'y a pas d'école normale ?

pour juger un concours ouvert en 1855 sur le choix de la méthode qu'il convenait d'adopter dans l'enseignement des sourds-muets (¹); le jugement ne fut rendu que le 3 juillet 1861 : il y a quelque intérêt à suivre les péripéties de ce concours, car elles méritent d'être méditées.

Les cinq sections de l'Institut furent invitées à désigner chacune un membre pour composer le jury; MM. Dumas, Nisard, Jomard et Franck furent nommés par quatre d'entre elles; la cinquième, celle des beaux-arts, se déclara incompétente. La commission, avant de procéder à l'examen des mémoires envoyés, crut devoir provoquer une enquête qui permît d'apprécier la situation des écoles et de l'enseignement en France; et c'est après une étude comparative des résultats obtenus par l'un des membres du jury, M. Franck, que fut rédigé le rapport qui assignait aux mémoires présentés le rang qu'ils devaient occuper. De trois mémoires soumis à l'appréciation des délégués de l'Institut, un seul mérita une entière approbation et fut hautement recommandé au ministre de l'intérieur comme offrant le meilleur système d'enseignement. Valade-Gabel, auteur du mémoire, avait gagné la cause qu'il soutenait depuis plus de vingt ans; la *méthode intuitive* qu'il avait enseignée, pratiquée,

(¹) Le concours ouvert par le ministre de l'intérieur a produit un excellent résultat, nous l'avouons; toutefois il est un signe non équivoque du médiocre intérêt que les gouvernements et les savants, surtout les professeurs ou directeurs, ont attaché à cette importante question. Peut-être n'a-t-on pas fait assez de publicité sur cet appel aux lumières et à l'expérience des hommes spéciaux. Il eût fallu d'abord proposer des prix, juste récompense d'un travail consciencieux et utile; puis on eût sagement fait de répandre des prospectus sur tous les points de la France, de l'Europe ou du monde, puisqu'il n'y a pas de peuple sur le globe qui ne souffre d'une pareille infirmité.

expérimentée, à laquelle il avait donné le nom expressif qui indique si bien le principe et l'instrument de la connaissance du sourd-muet, avait triomphé, et l'application en fut immédiate. Les attaques dont elle fut l'objet de la part de l'abbé Lavau d'Orléans et de l'abbé Carton de Bruges ([1]), furent victorieusement repoussées par Valade-Gabel dans une polémique vigoureuse autant que courtoise. Le ministre de l'intérieur n'hésita pas; il fit appel au dévouement et aux lumières de l'ancien directeur de Bordeaux et lui fit oublier la disgrâce imméritée de 1850 en lui confiant une grande mission; il s'agissait à la fois de réformer et d'organiser l'enseignement général des sourds-muets dans les écoles de France. Cétait une nouvelle et brillante carrière, telle qu'il eût pu et voulu la remplir en se séparant de ses élèves de Bordeaux : il la fournit avec succès pendant plusieurs années, retrouvant l'ardeur et l'activité que lui inspirait le sentiment du devoir. Multipliant ses leçons, et les reproduisant sous diverses formes par des ouvrages élémentaires, à la portée des plus faibles intelligences, ou par des traités sérieux, prodiguant ses instructions partout où il fallait rectifier les méthodes, il a relevé l'enseignement des écoles françaises et les a placées au niveau des meilleures. L'abbé de l'Épée et son successeur

([1]) Les critiques de l'abbé Lavau et du belge Carton ont été réfutées, disons-nous, avec force et modération par Valade-Gabel dans les deux lettres que nous avons citées. Pourquoi le premier n'a-t-il pas suivi la voie qui l'avait conduit si près de la méthode intuitive, réclamée par Bébian et retrouvée ou créée par Valade-Gabel? Pourquoi l'abbé Carton a-t-il mêlé à sa critique scientifique le singulier argument d'une accusation rétrospective de plagiat? L'un et l'autre ont cependant rendu service à l'art pédagogique en obligeant l'auteur de la méthode intuitive à l'expliquer plus complètement.

contempleraient avec satisfaction l'œuvre qu'ils ont fondée, il y a plus d'un siècle, s'il leur était donné de revivre parmi nous. L'hommage rendu par le Congrès de Milan à la *méthode intuitive* ([1]) prouve que seule la France a su découvrir le principe de l'enseignement des sourds-muets, par suite donner la solution du problème vainement cherché jusqu'à ce jour. L'articulation artificielle complétée par l'alphabet labial a été connue et pratiquée avec succès il y a plus d'un siècle; la dactylologie syllabique, de création plus récente, l'alphabet manuel espagnol, tout aussi bien que le dessin et l'écriture, sont d'utiles et ingénieux procédés pour faciliter l'éducation du sourd-muet. Aucun ne constitue une méthode, si l'on doit entendre, par ce mot scientifique, ce qu'ont voulu exprimer nos grands philosophes, Descartes en tête, c'est-à-dire la voie logique et naturelle qui conduit à la vérité.

Un tel résultat n'a pu être l'œuvre du hasard; si le temps

([1]) Le Congrès international de Milan, qui réunissait les maîtres les plus habiles en fait de science pédagogique, a constaté : 1° les progrès qu'ont faits les écoles des sourds-muets sur presque tous les points, et principalement en Italie, en France, en Allemagne; 2° que l'articulation artificielle et la lecture sur les lèvres devaient constituer la base presque exclusive de l'éducation; 3° qu'il fallait surtout passer du fait à l'image, pour arriver à l'idée; en un mot employer la méthode intuitive, pratiquée et enseignée en France, depuis Valade-Gabel qui le premier lui a donné la place et la forme qu'elle doit avoir. Quelques objections ont été formulées au sujet de l'exclusion des signes naturels ou méthodiques; on a soulevé des difficultés sur l'universalité de la parole, comme signe de nos idées, quand on rencontre des intelligences médiocres. Un nouveau congrès qui se prépare pour le mois d'août à Bordeaux dissipera, nous osons le croire, les obscurités ou les craintes qui ajournent encore les améliorations proposées. Nous le répétons, s'arrêter dans la voie ouverte et si clairement indiquée par la nature et l'expérience, c'est reculer, c'est-à-dire rétrograder,

qui mûrit et féconde la pensée humaine, y a puissamment contribué, ne méconnaissons pas le mérite des nombreux essais qui furent tentés à Paris, à Bordeaux, par Valade-Gabel. Ses longues méditations, ses expériences personnelles, traduites et commentées dans des ouvrages spéciaux qui ont été publiés de 1829 à 1879, date sde sa première et de sa dernière publication, ont été les véritables causes de sa précieuse découverte.

Parmi les essais que lui a suggérés son active et féconde imagination, il en est un qui doit être signalé par l'importance qu'y ont attachée plusieurs instituteurs distingués et celle qu'il y a attachée lui-même ; il s'agit de l'introduction du jeune sourd-muet dans l'école primaire destinée aux enfants qui entendent. Soit qu'on se borne à une simple préparation dont l'école spéciale profitera plus tard; soit qu'on parvienne à faire de l'instituteur ordinaire un vaillant et utile auxiliaire de l'enseignement réservé jusqu'à ce moment à des maîtres spéciaux, il y a tant d'analogie entre la méthode intuitive et celle de la mère dans cette première éducation de l'enfance, qu'il est permis de les associer dans une œuvre commune (1). Tout au moins on excuserait l'auteur d'un pareil essai, même n'eût-il pas réussi au gré de ses expériences. Or, c'est ce qu'a tenté Valade-Gabel, et il en a fait le sujet

(1) Les écoles primaires ont peut-être trop à faire pour répondre d'une manière satisfaisante à toutes les exigences du nouveau programme qui leur est imposé ; aussi ne devons-nous pas espérer d'obtenir une place pour les sourds-muets. La solution imaginée par Valade-Gabel n'a pas répondu à son attente. Le moment n'est pas venu de reprendre le même problème au point de vue où il s'était placé; mais l'organisation des écoles achevée, il sera permis d'essayer plus sérieusement le mode qui paraît si simple au premier abord, et dont l'idée avait séduit le ministre de l'intérieur.

d'un traité élémentaire, qu'il destinait aux instituteurs primaires pour leur servir de guide dans l'enseignement du sourd-muet admis dans leur école; là se trouve développée avec une clarté admirable la méthode intuitive qui conduit de la chose ou du fait à l'idée, puis de l'idée au mot, comme elle ramène du mot à l'idée et de l'idée à l'objet. Quel que soit le mérite de l'ouvrage, qui peut servir de modèle aux auteurs des livres que réclament les salles d'asile et les écoles primaires, l'expérience n'a pas été favorable et le bienfait rêvé n'a pas été réalisé. Faut-il pour cela méconnaître la valeur d'une pensée de progrès et repousser d'une manière absolue la mesure proposée. Si elle a été abandonnée presque aussitôt qu'essayée, sans que l'expérience ait prononcé sur l'impossibilité d'en tirer parti, pourquoi ne serait-elle pas reprise en temps plus opportun et dans des conditions nouvelles? Les difficultés qui se sont présentées ne seront-elles pas un peu aplanies? et, dans tous les cas, n'y aurait-il pas moyen d'utiliser le dévouement de nos instituteurs, soit par des cours spéciaux, soit par des leçons données pendant les vacances? Mais il faudrait avant tout préparer leur éducation par une étude des procédés réservés à l'enseignement du sourd-muet, ce qui ne semble pas offrir de sérieuses difficultés.

Rendu ainsi à la vie active par des fonctions qui réclamaient toute la pénétration et toute l'expérience du professeur et de l'administrateur, Valade-Gabel semble recommencer l'œuvre de sa jeunesse; il visite en réformateur les institutions de France, louant ou blâmant, conseillant ou encourageant tour à tour, afin de perfectionner les procédés anciens et nouveaux dont il connaissait si bien les qualités ou les défauts; partout il rend justice au talent, au zèle et à la sagacité des maîtres; ses rapports

sur la situation des écoles sont des modèles d'ordre et de clarté; ils donnent une haute idée de sa rectitude d'esprit, de sa finesse d'observation. — Tout est dirigé vers le bien; rien n'est donné à l'apparence et à l'éclat; au-dessus de la rigoureuse impartialité, la première et la plus essentielle obligation de son mandat, il place l'esprit de charité qui l'inspirait dans ses premières fonctions, surtout le désir ardent d'accomplir le bien qui restait à faire.

Il n'est pas d'établissement où il n'ait laissé le souvenir durable de son passage; les lettres qu'il a reçues, celles qu'il a écrites formeraient un recueil de préceptes aussi intéressant qu'instructif (1). Les unes sont des témoi-

(1) La volumineuse correspondance de Valade-Gabel ne saurait trouver place ici, même par extraits, et nul mieux que moi ne sait combien elle est précieuse au point de vue scientifique, intéressante au point de vue des affections de famille ou des relations sociales. La publication des lettres de Latreille se compléterait par les siennes; puis viendraient les conseils, et ce qu'on peut appeler les consultations qu'il indiquait dans l'intérêt de l'art ou des établissements dont il suivait les travaux; enfin ses lettres à ses enfants, à ses amis, formeraient un recueil d'observations qui aurait une grande valeur. Je ne mentionne que pour mémoire ses lettres au ministre, dont les instructions ont un caractère de confiance et d'estime qui donne un intérêt particulier à ces communications.

EXTRAITS DE CORRESPONDANCE INTIME

A sa mère, Félicité Monsabès.

Paris, 1825-26.

1. « Pauvre mère ! Seriez-vous malade ! Serait-ce un motif de ce cruel » silence ! Je vais être sur les épines jusqu'à ce que vous m'ayez rassuré par » quelques lignes de votre main; en attendant ce moment désiré, je » redoublerai mes vœux pour la conservation de la vie qui m'est la plus » chère... »

2. « Parlez-moi surtout de vous : Êtes-vous gaie, de bonne humeur, » toujours vive? Ne croyez pas que ces questions me soient suggérées par » l'ennui; détrompez-vous; je travaille trop pour m'ennuyer. »

A Sœur Angélique.

8 juin 1879.

Approuvant l'ouvrage composé dans la maison de Bordeaux pour les

gnages de reconnaissance et de respectueuse sympathie; les autres offrent, dans leur ensemble comme dans leurs détails, des preuves touchantes du bienveillant intérêt attaché à ces communications. Diverses missions, et surtout celle qui concerne la troisième École nationale, à Chambéry, ont un caractère particulier qui les recommande à notre attention; elles furent remplies avec un succès qui lui mérita l'estime et l'approbation du ministre de l'intérieur.

L'Académie accueillit et publia dans ses *Actes* un rapport d'ensemble sur les écoles de France, qu'il avait visitées de 1862 à 1868 : c'est un tableau complet, qui forme un des plus précieux documents de statistique intellectuelle, morale et physique, sur les enfants que l'art a fait rentrer dans la société par une éducation spéciale. Les recensements faits en 1851-1856-1861 et 1866, malgré quelques erreurs ou lacunes, permettent d'affirmer que le nombre des sourds-muets en France, sur une

sourdes-muettes, il ne se contente pas de louer, il ajoute : « Laissez de côté l'élégance et l'éclat du style; soyez claire et simple : cela suffit. »

A M. Duméril

Qui avait prétendu faire connaître le premier une classification naturelle des insectes.

Il lui rappelle vivement, mais avec modération, les titres de Latreille qui avait publié dès 1795 un précis des caractères des insectes, avec un tableau de classification. Fabricius est cité en témoignage : c'est le naturaliste éminent qui avait décerné à Latreille le titre de *princeps entomologiæ*.

PENSÉES DIVERSES

1. La grammaire raisonnée doit venir après une connaissance suffisante de la langue écrite ou parlée.

2. L'éducation ne finit pas plus que l'instruction à la sortie des écoles; elle ne finit qu'avec la vie.

3. Le sourd-muet n'arrive pas table rase, comme le dit Sicard (qui reconnut plus tard son erreur).

4. De Gérando avait compris et démontré qu'il fallait commencer, non par les mots, mais par la proposition (idée lumineuse et féconde).

5. Il blâme le mélange des sexes (méthode allemande et américaine) pour divers motifs graves.

population de 36,692,000 âmes, était de 25,000, c'est-à-dire 1 sur 1,468. On y trouvera des considérations d'un ordre élevé sur divers points de l'instruction morale et pratique. On doit espérer que l'État apportera une sollicitude plus active et plus éclairée soit dans les écoles nationales, soit dans celles qu'il subventionne; les institutions privées ne demandent que 446 fr. par an (prix moyen), tandis que l'État dépense 1,045 fr. par tête; une meilleure organisation permettrait d'augmenter le nombre des sourds-muets, qui n'est que de 355 sur 2,252.

Satisfait des résultats obtenus par tant et de si utiles travaux, le ministre manifesta sa haute estime pour Valade-Gabel dans sa correspondance et le nomma chevalier de la Légion d'honneur en 1864, alors même qu'il n'avait rempli qu'une partie de la tâche qui lui avait été assignée : il serait trop long d'énumérer les titres nombreux qui attestent la confiance qu'il avait inspirée : quelques notes, placées à la suite de ce récit, combleront, du moins en partie, des lacunes regrettables.

Depuis sa retraite, en 1852, Valade-Gabel avait pris la douce habitude d'aller passer la belle saison dans une petite propriété qu'il avait près de Sarlat; ce n'était pas seulement le besoin de calme et de tranquillité qui l'y attirait, c'était le plaisir de voir les lieux qu'il avait habités dans son enfance, d'y rencontrer quelques vieux amis qui lui rappelaient des souvenirs de jeunesse qu'on est heureux de retrouver. Il y cherchait aussi la solution de quelqu'une des difficultés dont il avait dû ajourner l'étude pour aviser au plus pressé. Il rêvait de nouvelles simplifications à sa méthode, dont il voulait faciliter l'application. Ce qui le préoccupait le plus, c'était le moyen d'accroître la bibliothèque destinée aux premières leçons des enfants sourds-muets; là surtout existait une

grande lacune qu'il s'était efforcé de combler, et dans cette voie, mieux que personne, il savait ce qui restait à faire.

Au fond de sa retraite dévouée à une si noble tâche, il trouvait encore le temps d'encourager par ses conseils les efforts et les travaux des professeurs qui recouraient à ses lumières. Ainsi l'institutrice en chef de l'École de Bordeaux, essayant de composer une histoire sainte à l'usage de ses élèves, lui demandait son avis sur l'ouvrage qu'elle lui adresse : c'était au mois de mai 1879, et dans le mois suivant Valade-Gabel en avait pris connaissance, présentait ses observations qui furent accueillies avec une modeste déférence; c'est qu'il ne perdait jamais de vue l'apostolat qu'il avait embrassé depuis plus de cinquante ans... Il travailla donc jusqu'au dernier moment; peu de jours avant sa mort, il révisait une notice qu'il se proposait de publier sur un manuscrit important de l'abé de l'Épée et composait des leçons élémentaires d'histoire naturelle, de physique et de géographie : espérons que ces derniers travaux ne sont pas perdus pour les infortunés qui bénissent sa mémoire et la vénèreront plus encore quand ils connaîtront toute l'étendue des services qu'il leur a rendus.

Au retour d'un voyage à Bordeaux, où l'avait appelé pour peu de jours une affaire d'intérêt, il fut, le 11 juillet 1879, presque subitement enlevé à sa famille, à tous ceux qui l'aimaient. Une lettre de son fils, président du Tribunal civil de Mirande, nous transmet de touchants détails sur ses derniers moments; qu'il nous soit permis d'en extraire quelques lignes : les paroles d'un fils pieux auront plus de prix à vos yeux que les nôtres :

« Mon père était arrivé en Périgord, selon sa coutume, » vers le mois de mars; levé au point du jour, il faisait le

» métier de propriétaire, visitant ses métayers, se prome-
» nant un peu et travaillant à différentes reprises dans la
» journée, car ses yeux se fatiguaient assez facilement;
» il avait toujours quelque mémoire ou projet d'ouvrage
» sur le chantier; il écrivait à ses enfants de Paris et
» de Mirande, toujours longuement... Vers le milieu de
» juin, il se plaignit d'un sentiment de faiblesse... et
» cependant, le 10 juillet, ma fille aînée, sa filleule,
» recevait de lui une longue lettre de quatre pages, à
» l'écriture ferme et hardie, lettre pleine d'esprit et de
» cœur, où le grand-père, sous une forme charmante
» et avec un bonheur d'expression remarquable, donnait
» à sa petite-fille, au sujet de la nécessité du travail et
» des avantages de l'étude, les plus sages conseils...

» J'en fut frappé et je crus y voir la preuve que les
» craintes manifestées depuis peu n'étaient pas fondées!
» Il me semblait impossible que tant de vigueur morale
» pût s'allier à une ruine prochaine de l'organisme... »

Le lendemain 11 juillet, dans la matinée, Valade-Gabel était encore dispos et en apparence bien portant : avant midi il n'était plus!

Ceux de vous, Messieurs, qui l'ont connu ont pu apprécier ses qualités, et l'Académie a déjà exprimé les justes regrets qu'elle donnait à sa mémoire; les amis des sourds-muets, les maîtres dans l'art qu'il a agrandi et perfectionné, déplorent une perte que rien ne saurait compenser, et n'osent espérer qu'il puisse être dignement remplacé dans les fonctions importantes et difficiles qu'il remplissait avec tant de succès.

OUVRAGES ET TRAVAUX DE M. VALADE-GABEL

1829. — Cours analytique de lecture par enseignement mutuel et simultané, inventé par M. Lecomte, fondateur de l'école pestalozzienne de Sarlat, modifié et publié par Valade-Gabel ; autorisé par le Conseil de l'instruction publique. (Paris, librairie Colas.)

1831. — Rapport sur un plan de nomenclature générale approprié à l'enseignement des sourds-muets. (Paris.)

1837. — Lettre à MM. du Conseil d'administration et à MM. du Conseil de perfectionnement sur le programme général de l'enseignement des sourds-muets. (Paris, *Annales de l'éducation des sourds-muets et des aveugles*, t. II.)

1838. — Projet de vocabulaire illustré à l'usage des sourds-muets. Lithographie Desportes. (Paris, *Annales*, t. III.)

1857. — Méthode à la portée des instituteurs primaires pour enseigner aux sourds-muets la langue française sans l'intermédiaire du langage des signes. — J.-J. Valade-Gabel, avec la collaboration de Th. Valade-Gabel. (Paris, Dézobry et Roret ; — Bruxelles, librairie Deck.)

Actes de l'Académie (1839 à 1875.)

1839. — Rôle de l'articulation et de la lecture sur les lèvres dans l'enseignement des sourds-muets. (2 mémoires.)

1840. — Du langage naturel dont les sourds-muets font usage.

1840. — Rapport sur un institut agricole à Gradignan.

1842-43. — Compte rendu des travaux de l'Académie, comme secrétaire général.

1842-43. — Sur l'établissement d'une caisse de secours mutuels à Bordeaux.

1846. — Essai sur les distractions de l'esprit. (Séance publique, discours du Président.)

1849. — De l'enseignement de la langue écrite.

1851-52. — De la situation des écoles de sourds-muets.

1875. — Des écoles non subventionnées par l'État.

1875. — Situation des écoles de sourds-muets non subventionnées par l'État (1868).

Publications à Bordeaux (1838 à 1850.)

Discours prononcés dans la séance publique de fin d'année (1839 à 1850).

1840. — Études sur l'histoire naturelle du sourd-muet.

1841. — Suite de ces études.

1842. — Discours sur la tombe de M. Charles Guilhe, ancien directeur de l'École de Bordeaux.

1842. — Notice sur la vie et les travaux de Jean Saint-Sernin, instituteur en chef de l'Institution des Sourds-Muets de Bordeaux.

1845. — De l'insuffisance du temps accordé à l'instruction des sourds-muets et moyens d'y remédier.

1846. — De la conduite à tenir avec les sourds-muets après leur sortie de l'école; conseils à leurs familles.

1848. — Notice historique sur Péreire et l'abbé de l'Épée.

Ouvrages et publications à Paris (1851 à 1879).

1851-52. — Moyens de commencer l'éducation des sourds-muets dans les écoles primaires. (Paris, *Journal d'enseignement élémentaire*, t. I et II.)

1853. — Lettres à M. le Président et à MM. les Membres de l'Académie de Médecine. (Paris.)

1853-66. — Des faits à l'idée; historiettes morales illustrées, à la portée du premier âge. (Paris, librairie Delagrave. Les premières éditions, publiées sous le titre de *Nouvelles Étrennes de l'enfance*, comprennent une excellente introduction.)

1854. — De l'utilité et de la possibilité de commencer dans les écoles primaires l'éducation des sourds-muets. *(Bulletin de l'instruction primaire.)*

1858. — Réponse à quelques critiques de M. Hill Freedberg. (*Organe des institutions des sourds-muets et des aveugles.*)

1859. — Cartes mimo-mnémoniques de MM. Grosselin et Pélissier : *la religion enseignée aux sourds-muets illettrés, par l'abbé Lambert.* (Rapports faits à la Société d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets. — Paris, l'*Impartial.*)

1860. — Guérison de la surdité et du mutisme. (Paris, *Journal des Instituteurs.*)

1862. — Des signes méthodiques et des signes dits réguliers. Réponse aux observations publiées au sujet du rapport de M. Franck sur les méthodes en usage pour instruire les sourds-muets. (Paris, juin.)

1862. — L'enfant ne saurait-il apprendre à parler sans l'intermédiaire des signes? Réponse à un examen critique du rapport de M. Franck sur la méthode intuitive, pour enseigner la langue française aux sourds-muets. (Paris, décembre.)

1863. — Guide des instituteurs primaires pour commencer l'éducation des sourds-muets. (Publié par ordre du ministre de l'intérieur. — Paris, librairie Delagrave.)

1863. — Du mot et de l'image; premier livre des sourds-muets, publié par ordre du ministre de l'intérieur. Partie du maître, avec une introduction; partie de l'élève. (Paris, librairie Delagrave.)

1868. — Pourquoi tant de sourds-muets? — École du village

pour les sourds-muets. — Causeries populaires, publiées sous la direction de la baronne de Trombrugghe. (Bruxelles, librairie Glassen.)

1878. — La parole enseignée aux sourds-muets. — Cours de phonomimie professé par J.-J. Valade-Gabel, recueilli et publié par A. Valade-Gabel, son fils. (Paris, librairie Delagrave.)

1879. — Plan d'études. — Programme de l'enseignement pour les écoles de sourds-muets non subventionnées par l'État. (Les mêmes, Paris, librairie Delagrave.)

Traductions portugaise, anglaise, espagnole et de livres élémentaires (1869 à 1871).

1871. — Liçoes de linguagen portugueza. (Rio de Janeiro.)

1869. — Contos morales aos surdos-mudos. (Rio de Janeiro.)

1866. — Guia de los maestros de primera enseñanza para empezar la educacion de los sordos-mudos. (Barcelona.)

Picture lessons for boy sand girls (trad. Ch. Baker). (London, Wertheim and Mac Intosh, 24, Pater-noster-Row.)

TITRES DIVERS QUI JUSTIFIENT NOTRE APPRÉCIATION

1832. — Sur la demande du ministre de la justice, il est chargé d'une mission à Lyon et il la remplit à la satisfaction du tribunal. (Lettre du Président.)

1839. — Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. (11 mai.)

1857. — Membre de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. (15 mai.)

1861. — Membre du jury d'admission de la Seine à l'Exposition universelle de Londres. (*Moniteur* du 1er juillet 1861.)

1862. — Exposition universelle de Londres, classe XXIX : médaille d'honneur

1864. — Chevalier de la Légion d'honneur.

1867. — Exposition universelle de Paris, groupe X, classe 89. Ouvrages pour l'enseignement des sourds-muets : médaille d'argent.

1878. — Exposition universelle de Paris : attribution d'une médaille d'or par le ministre de l'intérieur pour la part prise à l'exposition collective de son ministère.

EFFETS DES ALIÉNATIONS

DES

JUSTICES ROYALES

EN GUYENNE

(1695-1720)

PAR E. BRIVES-CAZES

Au moment où finissait le xvii[e] siècle, la succession des guerres de Louis XIV avait mis la France dans la situation la plus critique. En dépit de la paix de Ryswick (1698), qui lui laissait cependant le Roussillon, l'Artois, la Franche-Comté et Strasbourg, elle était, au fond, vaincue et ruinée. Depuis 1671, le dérangement des finances était arrivé à son comble, et, en 1695, il avait fallu recourir à la mesure extrême des aliénations du Domaine. Tout a été dit depuis longtemps sur ces aliénations qui ont soulevé, de siècle en siècle, les récriminations violentes des contemporains et les jugements sévères de l'histoire. Il semble cependant qu'on n'ait pas suffisamment remarqué les souffrances qu'elles imposaient aux habitants des territoires que le Roi aliénait avec ses droits de justice. Ces habitants, en changeant de maître, devenaient, en effet, par là même les justiciables de ces justices de village que Loyseau avait

depuis longtemps flétries en les traitant de *mangeries de village* (1).

Au XVIIIe siècle, les justices seigneuriales n'étaient pas moins que dans le passé les fléaux des campagnes. Il est curieux de lire ce qu'en disaient, à la fin de ce siècle, les cahiers envoyés aux États-Généraux de 1789 : « Ces » sortes de justices, lit-on dans l'un d'eux, servent à » établir le despotisme des seigneurs, car, comme leurs » juges sont révocables et choisis par les seigneurs, » ils se prêtent à tout pour leur plaire (2). » Les malheureux paysans avaient en effet à compter, par suite de l'aliénation de leurs paroisses, avec un seigneur, plus ou moins âpre et cupide, appelé désormais à exercer sur eux tous les droits pécuniaires qui pesaient si lourdement sur les populations rurales : profit des confiscations, amendes, lods et ventes, droit de déshérence et bien d'autres encore. On verra, dans la suite de ce travail, les résultats produits en Guyenne par les aliénations du Domaine de 1695 à 1715. On entendra les plaintes amères des paysans de notre région (3).

De la réunion à la Couronne des domaines aliénés.

Mais il est nécessaire de jeter d'abord un coup d'œil rapide sur ce qui s'était passé dans les dernières années du XVIIe siècle. Depuis 1667, on suivait en effet une voie inverse : celle de la réunion à la Couronne des biens précédemment aliénés. D'après les feudistes, la réunion à la Couronne se disait de toute chose qui, ayant été démembrée du Domaine, notamment par aliénation, en

(1) V. *Discours sur les Justices de village.*

(2) V. A. Desjardins, *La France judiciaire*, 1880, p. 95 et suiv. — V. encore *infrà*, p. 99, note 1.

(3) C'est au fonds si riche des Archives départementales de la Gironde, *série C, Intendance*, que j'emprunte encore les éléments de ce nouvel aperçu de notre histoire locale. Les cartons et portefeuilles où se trouvent les documents que je signale sont indiqués ainsi : C, 2348, 2372, 2245, 2238, etc.

cas de nécessité pressante pour cause de guerre, était réintégrée dans le Domaine, en remboursant par le Roi aux acquéreurs le prix qu'ils avaient payé. Il était, en effet, de principe, que les aliénations du Domaine n'étaient jamais faites que sous la condition, expresse ou tacite, de racheter ou retirer la chose aliénée. Cette faculté était perpétuelle et imprescriptible, et c'est elle précisément qui était exercée par les édits dits *de réunion*.

Au mois d'août 1667, Louis XIV avait, par un édit très important, ordonné la réunion à la Couronne de tous les domaines aliénés à quelques personnes, pour quelque cause et depuis quelque temps que ce fût. Cet édit, qui, d'après les explications de son préambule, était motivé par les dissipations et les désordres qui avaient eu lieu jusque-là, n'avait pas reculé devant une sévérité draconienne pour tous les détenteurs des domaines. Il était même allé jusqu'à assurer le dixième du produit de leurs dénonciations, à ceux qui donneraient avis des domaines usurpés ou aliénés dont il n'aurait été produit aucun état (1).

L'application de cet édit avait été faite en Guyenne en même temps que le fisc royal avait poursuivi sa campagne contre les francs-alleux. On sait, en effet, que, dans cette province, l'allodialité était aussi ancienne que bien démontrée (2). Mais, dès le commencement du XVIIe siècle, elle avait été plus que menacée, ainsi qu'il appert d'une requête qu'en 1617 les habitants de Bordeaux adressaient au Roi pour faire déclarer les biens possédés par eux dans Bordeaux et pays bordelais, allodiaux et déchargés de tous devoirs seigneuriaux, et

(1) V. Merlin, *Rép.*, v° *Domaine public*, § 2.

(2) V. Ms. de Wolfenbuttel, édité et annoté par MM. Delpit, p. 44, 55 et *passim*.

les biens nobles exempts de tous lods et ventes, sauf ceux dus au Roi. — C'est que déjà, le fisc royal était entré en guerre contre les alleux, et qu'il allait successivement réduire toutes les terres du royaume à l'état de fief; ce qui explique pourquoi, au commencement du XVIIIe siècle, il existait en Guyenne un si grand nombre de terres féodales, même de peu d'importance, relevant immédiatement du Roi. Louis XIII, par l'ordonnance de janvier 1629, n'avait-il pas dit : « *Sont tous » héritages ne relevant pas d'autres seigneurs, censés relever » de nous* [1]? » Au surplus, la Guyenne avait été soumise par un arrêt du Conseil des finances, du 18 décembre 1670, à une déclaration générale, avec injonction à tout possesseur d'alleu de produire le titre justificatif de son franc-alleu, et, à défaut, il devait être imposé d'office, à proportion et sur le pied des terres et héritages voisins. — En résumé, l'allodialité qui avait résisté dix siècles à l'ambition brutale des seigneurs féodaux, devait, en moins d'un siècle, succomber sous les efforts de l'esprit envahisseur du fisc royal [2].

Action Intendants la province Guyenne.

Les Intendants qui s'étaient succédé en Guyenne depuis 1664, lui avaient donné un concours aussi intelligent que peu scrupuleux. L'intendant Pellot (1664-1669) [3] avait gagné l'inimitié du Parlement, en faisant

[1] A la prétention des consuls de Marmande invoquant l'allodialité de leurs terres, le fisc leur avait triomphalement opposé une charte de l'an 1200, existant dans leurs propres archives, qui établissait le droit de directe appartenant au roi dans cette ville. (C, 2283.)

[2] V. Championnière, *De la Propriété des eaux courantes*, p. 328. — V. les nombreuses reconnaissances du domaine du Roi, consenties dans les diverses parties de la Guyenne, depuis 1633... C, 2274 et suiv. — V encore la longue liste des rues de Bordeaux qui étaient comprises dans le domaine : C, 2309, 2310. 2311 et suiv.

[3] M. O'Reilly, conseiller à la Cour de Rouen, a commencé la publication des *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot*, qui fut intendant de la généralité de Guyenne de 1664 à 1669.

reconnaître par des hommages et des aveux la dépendance féodale envers le Roi des terres nobles de la province ([1]). — L'opération, continuée par l'intendant Daguesseau (1669-1675) et plus tard par l'intendant Bazin de Bezons (1686-1700), s'était même exécutée avec une facilité relative qu'on ne devait pas retrouver par la suite, surtout après 1705 ([2]).

Les saisies féodales en Guyenne.

Il est vrai qu'on n'avait reculé devant aucun moyen d'intimidation, aidé qu'on était par les recherches actives des agents fiscaux et des dénonciateurs gagés. Une multitude d'habitants de notre province avaient vu leurs biens, qu'ils avaient toujours crus libres et patrimoniaux, impitoyablement frappés de saisies féodales, faute d'avoir exhibé les titres de leur possession et d'avoir satisfait aux hommages, droits et devoirs seigneuriaux dont le fisc prétendait que ces biens étaient chargés. On s'était montré cependant assez coulant pour ceux des propriétaires qui avaient bien voulu s'exécuter. Moyennant une requête pour être admis à rendre hommage au Roi, la saisie avait été levée, et le tour était fait. — Les exemples abondent ([3]) : je n'en citerai que quelques-uns. L'une des premières victimes du fisc avait été un

([1]) Les membres du Parlement recherchaient ces terres que leur livrait la ruine des anciens nobles. D'après l'intendant Lamoignon de Courson (1709-1716), c'était un fait consommé dès le commencement du XVIII[e] siècle : « Il y » a peu de noblesse établie à Bordeaux hors ceux qui tirent leur origine des » officiers du Parlement, parce qu'il n'y a pas un conseiller qui ne se croye » fort au-dessus de la noblesse la plus distinguée, non seulement de ce » pays-ci, mais du royaume, s'étant tous imaginé que leur charge leur » donne à chacun un droit de préséance au-dessus de tous les gentilshommes » qui ne sont pas titrés, dont ils ne manquent jamais de se servir, quand » l'occasion s'en présente, et il y a peu de gens de condition qui veuillent » s'y exposer. » (*Mémoire sur la généralité de Guyenne.*)

([2]) *Rapport au Conseil général de la Gironde*, par M. Gouget, archiviste, 1878, p. 373 et suiv.

([3]) Il existe aux Archives départementales de très nombreux registres consacrés à cette matière : *Aveux et dénombrements* : C, 2238 et suiv.

bourgeois et marchand de Bordeaux nommé André Barailhon, qui possédait, rue de la Rousselle, une maison composée d'une boutique, d'un chai, d'une cave, de chambres et d'un grenier, qu'il avait acquise de Marguerite de Massiot, veuve d'un ancien notaire et secrétaire du Roi en la chancellerie de Bordeaux, nommé Ch. de Laroque.

Le 27 février 1671, par le motif qu'il n'avait pas exhibé les titres de sa possession de cette maison, qualifiée de noble, et qu'il n'avait pas satisfait aux hommages, droits et devoirs seigneuriaux dont elle était chargée, une saisie féodale avait été jetée sur son mmeuble, en même temps qu'il était assigné, devant le Bureau des Finances [1], pour voir ordonner la réunion de sa maison au Domaine du Roi.

Une planche de salut lui avait été néanmoins tendue. Sur une insinuation bienveillante, il avait présenté requête au Bureau des Finances et avait été bientôt admis à rendre à ce Bureau l'hommage dû au Roi, à charge cependant de fournir, dans le délai de quarante jours, suivant les formes prescrites, aveu et dénombrement de sa maison, à peine d'être procédé sur la réunion.

Après l'accomplissement de la procédure et les trois publications obligées, Barailhon avait comparu, le 10 juin 1671, devant le Bureau. Là, tête nue, les deux genoux à terre, sans ceinture, ni épée, ni éperons, tenant les mains jointes, il avait rendu les foi, hommage et serment de fidélité au roi Louis XIV à cause de son duché de Guyenne. — Sur quoi, le Bureau avait reçu son aveu et l'avait maintenu en possession de sa maison, le tout

[1] Ce bureau était une émanation des Présidents trésoriers de France, juges du Domaine du Roi et grands voyers en la généralité de Guyenne.

sans préjudice de plus grands droits seigneuriaux qui pourraient être dus à Sa Majesté.

Il avait été procédé de la même façon : — à l'égard de Marguerite Olivier, veuve de Pierre Rougi, bourgeois de Bordeaux, pour une maison noble située à Bordeaux, rue des Faussets, et consistant en une petite boutique, une cuisine, deux chambres, etc. (1er juillet 1671); — à l'égard de dame Catherine de Marsan, veuve de Léonard de Laroque, écuyer, pour partie de maison située à Bordeaux, rue de la Rousselle, au coin de la rue Braque, autrefois du Soleil (6 déc. 1690); — à l'égard de Joseph Dartigaux, ci-devant greffier en chef en la Cour et Chambre de l'Édit de Guyenne, pour une maison qu'il possédait noblement à Bordeaux, rue du Cahernan, conformément à un titre fait en faveur d'Édouard III d'Angleterre, duc de Guyenne, en l'année 1273; — à l'égard de Pierre Lamy, bourgeois et marchand de Bordeaux, pour partie de la maison noble de Rouffiac, située à Lormont et Cenon, et déclarée de la mouvance féodale du Roi par arrêt du Conseil du 4 septembre précédent (18 nov. 1691); — à l'égard de Jean-Baptiste de Secondat [1], seigneur de Montesquieu, Castelnouvel et autres places, conseiller du Roi en ses conseils et grand président au Parlement de Bordeaux, pour la terre de Castelnouvel, en Agenais, relevant du duché de Guyenne (10 déc. 1692); — à l'égard de Jean de Baratet, seigneur de Villebeau, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour une maison noble située à Bordeaux, rue du Parlement, conformément à l'hommage rendu par son père, Jacques de Baratet, aussi conseiller audit Parlement, le 29 décem-

[1] C'est l'oncle paternel de l'illustre Charles-Louis Secondat de Montesquieu, qui, conseiller depuis le 24 fév. 1714, remplaça son oncle en mai 1716. (*Arch. dép.*, B, 79, fo 110.)

bre 1684 (10 déc. 1692); — à l'égard, enfin, de Jean Cornut, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour une maison noble dite *des Mondaux*, à la Belle-Croix, paroisse de Floirac, et pour une maison située à Bordeaux, rue Puits-des-Cazeaux (10 déc. 1692).

A voir le nombre des aveux rendus à cette époque, sous la pression du fisc, il semble que dès lors toute résistance eût cessé. On paraît se précipiter en foule dans la voie des hommages au Roi, tant Louis XIV avait réussi à plier tous les esprits à la reconnaissance de son pouvoir absolu.

Mais les finances n'en étaient pas pour cela plus florissantes. Les hommages et les réunions n'avaient pas comblé le gouffre ouvert par des guerres incessantes. En 1691, on avait bien essayé de tirer quelque argent des possesseurs des biens et droits domaniaux, en leur accordant la confirmation de leurs possessions moyennant un supplément de prix. Cette ressource n'avait pas suffi et bientôt, à bout d'expédients, il avait fallu recourir à des moyens plus expéditifs.

liénation 1 Domaine puis 1695.

C'est alors qu'avait été rendu l'édit de mars 1695 qui avait franchement rouvert la voie des aliénations du Domaine. Il devait être bientôt suivi en 1702, 1708 et 1712 de nouveaux édits ordonnant de plus fort des ventes dont les produits devenaient de jour en jour nécessaires.

Édit 'avril 1702. nomie géné- de cet Édit.

L'édit d'avril 1702 étant resté le type de ces opérations, il est nécessaire d'en faire connaître le sens et la portée. — Le préambule explique la pensée du Roi. Croyant ne pouvoir rien faire qui fût moins à charge de ses sujets, il déclare se décider pour le démembrement et l'aliénation des justices des sièges royaux subalternes, — pour l'aliénation des droits de chasse et de pêche,

ensemble des droits honorifiques de patronage et autres qui appartenaient au Roi à cause de ses domaines.

Partant de là, l'édit règle les effets des aliénations, notamment quant aux justices (les seules qui nous intéressent). Il y est dit et déclaré que ces justices seront, après l'adjudication, démembrées et distraites du siège royal dont elles dépendaient jusque-là; que les acquéreurs, leurs héritiers et ayants cause, devront en jouir, ainsi que les autres seigneurs du royaume, avec faculté d'instituer les officiers nécessaires pour exercer en leur nom la justice haute, moyenne et basse, dans l'étendue des paroisses aliénées, et connaître généralement de toutes causes et entre toutes personnes, tant en matière civile que criminelle; que les appels des sentences de ces officiers seront relevés aux bailliages et sénéchaussées d'où ressortissaient les appels des juridictions dont les paroisses aliénées avaient été démembrées.

L'édit réserve ensuite les cas royaux dans l'étendue des justices aliénées; déclare qu'il sera ultérieurement pourvu à l'indemnité qu'il convenait d'accorder aux officiers des justices royales démembrées et diminuées; excepte formellement des aliénations permises, celles des justices qui, déjà aliénées en exécution de l'édit de 1695, avaient été depuis rachetées par les communautés d'habitants et réintégrées au Domaine; détermine en outre comment les communautés laïques pourront acquérir les hautes justices.

L'édit se termine notamment par la confirmation expresse des aliénations des domaines faites depuis 1566, et il ajoute, conformément à une déclaration du 3 avril 1696, que les particuliers qui possédaient des héritages en roture, dans l'étendue des Directes du Roi, ou en franc-alleu, pourront acquérir à titre d'inféodation

et de propriété incommutable, la directe desdits héritages, ensemble la moyenne et basse justice dans l'étendue d'iceux, avec faculté d'imposer tel nom que bon leur semblera auxdits héritages et de porter le nom imposé, à la charge de les tenir du Roi à foi et hommage et de lui en payer les droits seigneuriaux, aux mutations, suivant les coutumes des lieux.

Exécution Édits d'aliénation en Guyenne. Leurs effets généraux.

Cet édit, dont l'économie générale trahit des besoins urgents en même temps qu'une pensée de domination qui ne connaît plus d'obstacle, était arrivé en Guyenne, ainsi que celui qui l'avait précédé en 1695 et ceux qui le suivirent, au milieu d'une grande détresse du pays. Leur application devait y rencontrer des difficultés incessantes dont témoigne la correspondance des intendants avec le gouvernement. Elle ne tardait pas, en effet, à produire des résultats qui semblaient contredire les tendances du siècle. Un double courant se manifestait aussitôt : pendant que, d'un côté, les seigneurs se portaient acquéreurs pour agrandir leurs domaines et constituer des baronnies, des comtés, des vicomtés, les communautés d'habitants s'efforçaient, de leur côté, de racheter les portions aliénées ou sujettes à l'aliénation de leurs territoires, pour éviter de tomber sous le joug des seigneurs. Il semble qu'on assiste au renouvellement de l'ancienne lutte des communes, alors qu'on les voit, au commencement du XVIII[e] siècle, s'opposer énergiquement à la reconstitution d'une féodalité nouvelle (1).

A vrai dire, ce n'était que la continuation de cette lutte héroïque dont les traces sont si nombreuses dans le passé (2). Citons, notamment, ce qu'il était advenu,

(1) *Rapport* de M. Gouget, *supra cit.*

(2) Ces traces se rencontrent à chaque ligne des lettres de sauvegarde que les communautés d'habitants obtenaient, moyennant finance, des rois du

dans le siècle précédent, au sujet de la terre de Lesparre, si célèbre à tant de titres. Pendant la minorité de Louis XIII, le duc d'Épernon l'avait achetée 70,000 écus au fils du maréchal de Matignon. Sept ans après, les habitants de cette terre présentaient au Roi un mémoire pour lui montrer l'intérêt et le droit qu'il avait de la retirer des mains du duc d'Épernon. L'intérêt était évident, à cause de l'importance politique de cette grande seigneurie. Le droit se puisait pour le Roi, comme duc de Guyenne, dans l'article XC de la Coutume de Bordeaux qui lui donnait, disait-on, le droit de prélation par puissance de fief. — Les habitants avaient donc résolu de se donner au Roi, en se chargeant de rembourser au duc les 70,000 écus de son acquisition. Ils demandaient seulement que la justice et les droits en dépendant demeurassent toujours au Roi, celui-ci étant prié de ne jamais aliéner cette terre, puisque ses habitants lui en remettaient la valeur. — Le mémoire relate,

moyen âge, pour assurer leur sécurité contre le brigandage des seigneurs féodaux. Les formules varient peu dans ces actes où, comme par Charles V et Charles VI, en 1378 et 1381, était concédée aux habitants, *qui nostris immediate subditis cupiunt agregari*, la faveur sollicitée, *vero et justo pretio ad augmentum regalis domanii*. (*Rec. des Ord.*, t. XII, p. 571.) -- Pour les communautés fondées, aux XIIIe et XIVe siècles, dans notre vieille Aquitaine, M. Curie Seimbres a réuni, dans son livre sur les *Bastides*, p. 109 et suiv., 147 et suiv., de nombreux documents qui font ressortir à la fois l'intérêt qu'il y avait pour les habitants à rester sous la dépendance exclusive du roi, et les sacrifices qu'ils s'imposaient pour ne pas en être détachés. C'est ainsi qu'en 1318, on voit les gens de la Bastide de Briatesle (Tarn), offrir à Philippe le Long 20 livres de rente annuelle pour rester sous son autorité souveraine, comme on devait voir, en plein XVIIIe siècle, nombre de communautés rurales de nos contrées offrir à Louis XIV, *en pure perte*, des sommes importantes pour demeurer sous sa directe. — La juridiction royale avait donc toujours été la condition expresse ou implicite de tous les pactes des sujets avec la royauté. Par malheur, ces pactes, faits à titre onéreux, avaient été souvent rompus par l'ancienne monarchie, qui avait alors replacé sous l'autorité de leurs seigneurs des communautés qui s'étaient crues unies pour jamais au domaine inaliénable de la Couronne.

en passant, ce qu'il était advenu récemment de la terre de Montferrand, achetée par les maire et jurats de Bordeaux qui l'avaient immédiatement mise aux mains du Roi, à la charge par les habitants de payer au seigneur de Cancon, héritier du baron de Montferrand, le prix de leur acquisition : ce qui s'était exécuté, ajoute le mémoire, au grand plaisir et contentement des habitants ([1]).

Exécution de l'Édit de 1695 : Prévôté de Bourg.

Avec l'édit de mars 1695, en plein règne de Louis XIV, en dépit de la lutte traditionnelle de la royauté contre la féodalité, on allait voir se multiplier les justices seigneuriales. Nombre de justices royales étaient alors mises aux enchères. L'une des plus importantes de notre province, la prévôté royale de Bourg, était des premières atteintes. Le 15 décembre 1595, étaient adjugées les justices hautes, moyennes et basses de dix-neuf paroisses dépendant de cette juridiction, en même temps que celles de deux autres dépendant de la juridiction de Blaye. Le chef-lieu était seul excepté. Parmi les acquéreurs se trouvaient le conseiller Josué de Vincens, vicomte de Cézac; le président Louis de Grimard, etc. — Ils ne tardaient pas eux-mêmes à revendre tout ou partie de leurs acquisitions ([2]). On peut présumer le sort que ces reventes successives réservaient aux habitants. Rien ne nous révèle cependant ni les efforts qu'ils avaient pu faire pour arrêter ces funestes aliénations, ni les plaintes qu'ils avaient fait entendre à leur occasion.

Prévôté d'Entre-deux-Mers. Camiac.

Il n'en est pas de même pour la grande prévôté royale d'Entre-deux-Mers. Son aliénation avait été également décidée dès l'application en Guyenne de l'édit de

([1]) V. ce Mémoire dans la collection *Itié*, à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, section des *Manuscrits*.

([2]) On peut voir, à cet égard, d'intéressants détails dans la monographie de M. Ribadieu, intitulée : *Un procès en Guyenne sous Louis XIV*, p. 164 et suiv.

mars 1695; mais aussitôt s'était produit sur le vaste territoire de cette juridiction un mouvement très accentué pour échapper aux effets de l'aliénation. Plusieurs communautés s'étaient empressées de faire des offres pour dédommager le Roi des profits qu'il eût pu retirer de la vente. L'une des plus petites, la paroisse de Saint-Martin-de-Camiac ([1]), avait, dès le mois d'août 1695, donné l'exemple d'une agitation très active pour le succès de ces démarches.

Le 28 août, en effet, sept à huit habitants de Camiac, le curé en tête, prenant une initiative hardie, au nom des autres habitants de la paroisse, donnaient pouvoir à l'un d'eux, le sieur de Fisson, écuyer, seigneur de Faugeraux et de Rougerie, de se transporter où besoin serait pour nommer un ou deux syndics chargés d'aller devant l'Intendant faire les offres nécessaires pour le rachat de la justice de la prévôté de l'Entre-deux-Mers.

Le mouvement s'étant suffisamment prononcé sur divers points du territoire, l'Intendant ([2]) rendait, le 19 septembre, une ordonnance par laquelle il est déclaré que le Roi, voulant traiter favorablement les communautés de la grande prévôté d'Entre-deux-Mers qui désiraient être reçues à racheter les justices dont l'aliénation était ordonnée, accueillait les offres déjà faites; mais, comme il y avait encore des communautés en

([1]) Camiac et Saint-Denis forment maintenant une seule commune du canton de Branne.

([2]) C'était alors Louis Bazin, chevalier, seigneur de Bezons, frère aîné du maréchal Jacques Bazin de Bezons et de l'archevêque de Bordeaux, Armand Bazin de Bezons. Il était, depuis 1686, conseiller d'État et intendant de la généralité de Bordeaux, où il mourut le 9 août 1700. Il avait été précédemment conseiller au Parlement de Metz, puis à celui de Paris en 1668, plus tard, intendant à Limoges, à Orléans (1681) et à Lyon (1684). On a de lui un Mémoire sur la généralité de Bordeaux (1698). D'après Laboubée, il avait écrit à la cour que, depuis la révocation de l'édit de Nantes, le commerce de Nérac et de Clairac n'existait plus.

syndics aux mains desquels les paiements devaient être faits en trois pactes égaux, en août, en octobre et en décembre, sous peine d'y être contraints par les voies accoutumées pour les affaires du Roi.

La menace n'était pas inutile, car les recouvrements ne paraissent pas avoir été toujours bien faciles, soit qu'il y eût mauvaise volonté de la part des contribuables, soit plutôt que leurs ressources ne leur permissent pas de faire face à ces nouvelles obligations. C'était peut-être le cas de la paroisse de Camiac où s'était produite, comme on l'a vu, une importante opposition. Quoi qu'il en soit, le 4 août, avait été fait, à la requête du syndic général de la prévôté royale d'Entre-deux-Mers, Jean-François de Sentout, seigneur de Loubens et de Jonqueyres, sommation aux habitants de Camiac, en la personne de leur syndic, sieur de Fisson, d'avoir à payer, aux termes prescrits, la somme qui leur était répartie, soit 250 livres de finance et 25 livres pour les deux sols pour livre (1). — Rien ne nous révèle ce qu'il advint de ce commencement de poursuites. Tout ce que l'on sait, c'est que, pour cette fois, la prévôté de l'Entre-deux-Mers échappa à l'aliénation (2).

Exécution de l'Édit de 1702 : Prévôté de Barsac. Paroisses de Saint-Selve, Saint-Morillon et Villagrains.

L'édit de 1702 allait imprimer une action plus vive au système inauguré en 1695. — Voici, notamment, ce qui se passait dans l'une des plus anciennes prévôtés royales, celle de Barsac (3).

A la suite de l'édit de mars 1639 qui avait ordonné la vente des domaines de la Couronne dans le ressort du

(1) Les documents que je viens de citer, relativement à Camiac, proviennent des archives du château de Rougerie, appartenant à M. de Saint-Angel.

(2) La grande prévôté de l'Entre-deux-Mers fut plus tard engagée au comte de Pons, qui, en 1760, en était encore seigneur engagiste. V. *Almanach historique de Guyenne.*

(3) V. *Arch. dép.*, C, 2348.

Parlement de Bordeaux, Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, avait acquis, le 14 août 1641, la grande prévôté de Barsac, composée alors de neuf paroisses, pour le prix de 12,180 livres.

Moins de deux ans après, le 10 mai 1643, il revendait, pour la somme de 8,000 livres, au sieur de Guérin, seigneur du Puch, tous les droits qu'il avait acquis sur trois de ces paroisses, savoir Saint-Selve, Saint-Morillon et Villagrains.

En 1668, après la mort de l'archevêque, intervenait entre ses héritiers et le fermier du Domaine un jugement par lequel l'intendant Pellot, liquidant les comptes respectifs des parties, restituait au Domaine les six paroisses qui n'avaient pas été aliénées par Henri de Sourdis, maintenant d'ailleurs le sieur de Guérin en la possession des trois paroisses qu'il avait précédemment acquises.

Les officiers de la juridiction de Barsac avaient bien essayé plus tard, en 1669, de troubler cette possession; mais un arrêt du Conseil, rendu, le 22 juillet 1669, entre eux et le gendre du sieur de Guérin, le sieur de Gascq, avait maintenu ce dernier en la possession de ces paroisses, ainsi que dans le droit d'y faire rendre la justice en son nom, en remboursant toutefois aux demandeurs partie de la finance de leurs offices, à raison de la distraction de ces trois paroisses. — Il leur avait été compté pour cela une somme de 1,600 livres.

Depuis cette époque, la possession des héritiers de Guérin n'avait pas été troublée. La dame de Razeins, sa fille, s'était empressée d'exécuter les déclarations royales qui, en 1672, étaient successivement venues rançonner les acquéreurs des biens du Domaine: d'abord celle de mars 1672 qui les avait maintenus en leur possession à la charge de payer au Roi, par forme de

supplément de prix, des sommes auxquelles ils étaient taxés; puis celle d'août de la même année, qui les avait encore maintenus en possession, en payant par eux une année de revenu et faisant l'acquisition du droit des échanges (1).

Mais, en 1702, la publication de l'édit qui ordonnait encore une fois l'aliénation du Domaine, appela l'attention des habitants des trois paroisses de Saint-Selve, Saint-Morillon et Villagrains. Ils crurent le moment venu de s'affranchir de leur seigneur; mais leurs ressources étaient très exiguës, et ce ne fut que bien des années après que, sous la pression de meneurs ardents et décidés qu'ils résolurent de demander à l'Intendant (2) la permission de s'assembler pour nommer des syndics à l'effet de parvenir au rachat de leurs paroisses. Munis de cette autorisation, ils s'empressèrent de se réunir, un peu tumultueusement, a-t-on dit, sous la direction signalée du juge et du procureur du Roi de Barsac. Si l'on en croit certains documents, pour décider la plupart des habitants à intervenir, il avait fallu aller les chercher chez eux, promettant aux uns qu'il ne leur en coûterait rien, à d'autres qu'ils auraient toute liberté de chasser. On était ainsi arrivé à obtenir au bas d'une délibération la signature de quelques-uns et la croix de quelques autres. Quoi qu'il en soit, chacun avait été taxé, suivant ses facultés, à une certaine somme pour arriver au rachat, et quelques meneurs s'étaient même engagés à faire les avances.

(1) V. sur ce droit, Merlin, *Rép.*, v° *Échange*, § VI, p. 408.

(2) C'était alors Guillaume-Urbain de Lamoignon, chevalier, comte de Launay Courson, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, qui fut intendant de Guyenne du 16 oct. 1709 à 1720. Il était fils du premier président de Lamoignon. Il mourut à Paris le 12 mars 1742, à l'âge de 68 ans. On a de lui un Mémoire sur la généralité de Guyenne.

A la suite de ces assemblées, les habitants, après avoir fait approuver par l'Intendant la délibération qu'ils avaient prise, présentèrent au Conseil du Roi une requête signée par leurs syndics, dans laquelle ils demandaient qu'il leur fût permis, en conséquence de l'arrêt du Conseil de 1669, de racheter, en un seul et même paiement, de leurs deniers, les trois paroisses aliénées au sieur de Guérin, pour les réunir, comme autrefois, à la prévôté de Barsac, domaine du Roi, dont elles avaient été démembrées dans la nécessité de l'État.

A cette requête, était joint un mémoire où se trouvent déduites les raisons invoquées par les habitants en faveur du rachat :

« La première, y lit-on, est l'arrêt du Conseil de 1669 qui » le leur permet expressément;

» La seconde, l'intérêt du Roy qui, sans bourse délier, voit » réunir à son domaine et retourner dans sa directe, ce qui » en a esté aliéné;

» La troisiesme, l'intérêt des habitants pour n'estre point » assujettis à des seigneurs particuliers qui leur imposent un » joug trop rude et trop rigoureux, et exigent des corvées où » ils ne sont pas sujets;

» La quatriesme, parce que c'est icy un troisiesme rachapt » volontaire que ces habitants offrent de faire conformément » aux deux premiers;

» La cinquiesme, enfin, parce que le rachapt ne sera pas » à charge aux habitants, veu qu'il y a des particuliers qui » offrent de leur prester les sommes nécessaires jusques au » temps de l'imposition sur tous les habitants fonciers, » exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, que » S. M. fixera quand elle voudra.

» On ne manquera pas, pour empescher que lesdits habi- » tants ne sortent de l'esclavage, de dire que les habitants » sont hors d'estat de faire le remboursement; mais il n'y a » qu'à observer qu'ils l'ont demandé eux-mêmes par les actes » de sindicat cy attachés, lesquels M. de Courson, intendant

» en la généralité de Bordeaux, a approuvés par son ordon-
» nance sur requeste cy-jointe. »

Ce langage, ferme et décidé, n'est-il pas comme un écho lointain de ce cri des paysans du moyen âge quand ils disaient : « *Gravarentur valdè si locus de... exiret* » *manus regias* (¹)? »

Les habitants de Saint-Selve, Saint-Morillon et Villagrains adressaient en même temps à l'Intendant un mémoire plus étendu où se trouvent développées les raisons déjà présentées. Ils y insistent notamment sur ce qu'ils ont à souffrir « d'un joug insupportable par les » courses continuelles qu'on exige d'eux, quoiqu'ils ne » puissent pas y estre assujettis, estant nez libres ». Ils s'élèvent surtout contre un certain sous-engagiste qui, abusant de son autorité, empêche les collecteurs de comprendre ses métairies dans leurs rôles : de sorte que, dans la répartition des tailles, les habitants se trouvent ainsi surchargés au delà de ce qu'ils doivent. Ce grief les touche si vivement qu'ils y reviennent plusieurs fois dans leur mémoire, en appelant l'attention de l'Intendant sur cet abus. Ils lui montrent, du reste, que le troisième rachat qu'ils sollicitent leur sera moins onéreux que de nouvelles reconnaissances en faveur du seigneur; qu'ils pourront enfin se récupérer bientôt de leurs avances, non seulement en ne supportant des impôts que ce que chacun doit régulièrement au fisc, mais encore en étant désormais affranchis des risques que les droits seigneu-

(¹) Ces mots se trouvent dans une supplique que les consuls *castri regii de Montogio* (Montech?) adressaient au Roi pour obtenir, moyennant l'offre de 600 liv., que ce lieu restât placé sous la juridiction royale. — Cette supplique est relatée dans des lettres-patentes de Philippe de Valois (fév. 1333), lesquelles se trouvent au reg. 66, *Trésor des Chartes*, pièce 1317. Ne semble-t-il pas qu'au XVIIIᵉ siècle il n'y eût encore rien de changé à cet égard?

riaux leur feraient courir. — Ils terminent en priant l'Intendant de leur continuer sa protection, d'autant qu'il soutiendrait ainsi son propre ouvrage.

Le seigneur des trois paroisses, la dame de Razeins, n'était pas restée sans agir de son côté. Elle avait aussi adressé à l'Intendant un long mémoire plein de récriminations sur les agissements des habitants, qu'elle avait présentés comme poussés surtout par deux meneurs, le juge et le procureur du Roi de Barsac. Elle n'avait pas moins insisté sur la solidité de ses droits seigneuriaux, maintes fois reconnus et consacrés, moyennant certains suppléments fiscaux qn'elle avait régulièrement payés. Elle avait fait aussi remarquer qu'aux termes de l'édit de 1702, après l'adjudication définitive des domaines, les habitants ne pouvaient être reçus à rembourser les adjudicataires, même en pure perte. Pour la circonstance actuelle, elle signalait que le remboursement que les habitants des paroisses auraient à lui faire, serait la ruine de la plupart d'entre eux, et empêcherait par là même le recouvrement des impôts royaux pour lesquels ils étaient déjà fort en retard. — A l'appui de cette assertion, elle avait produit un état duquel il résulte qu'il était dû au Roi, dans les trois paroisses, 24 livres 17 sols 6 deniers.

La requête des habitants avait été adressée directement à Paris. Le 14 avril 1715, l'intendant des finances, Le Peletier des Forts ([1]), l'envoyait à l'Intendant de

([1]) Michel-Robert Le Peletier des Forts, né en 1675, mort à Paris le 11 juillet 1740, était alors, depuis 1701, intendant des finances. Il fut plus tard, de 1726 à 1730, contrôleur général. Il devint membre de l'Académie des Sciences en 1727, et ministre d'État en 1729. — Son arrière petit-fils, Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau fut le conventionnel, ancien président à mortier, qui fut assassiné au Palais-Royal, le 20 janvier 1793, par l'ancien garde du corps Pâris.

Bordeaux pour avoir son avis sur l'offre de ces habitants et sur le point de savoir s'ils étaient en état de faire le remboursement qu'ils promettaient.

Le 27 avril, en renvoyant cette requête au Contrôleur général, l'intendant Lamoignon de Courson exprimait au ministre la pensée que sans doute il eût mieux valu pour les habitants des trois paroisses que l'aliénation de la justice et du domaine de ces paroisses n'eût pas été faite; mais, pour le présent, il ne savait s'il convenait qu'il fissent le rachat sollicité. « Cette aliénation, disait-il, fut » faite en 1642. Il n'y a aucun domaine utile que pour » 18 livres de menus cens. Le remboursement de ce qui » a esté payé et des loyaux couts ira à plus de » 14,000 livres. Il faudra une imposition, pour payer » cette somme, sur ces paroisses qui sont peu considé» rables. Celle de Saint-Seve paye 1,913 livres de tailles, » celle de Saint-Morillon 499 livres, et celle de Villagrain » 489 livres. Vous voyez par là, monsieur, que l'imposi» tion serait beaucoup plus forte que la taille; d'ailleurs » ces paroisses sont dans le cas de plusieurs autres de » cette généralité : elles doivent beaucoup d'arrérages » de leurs impositions. Ainsi, il me paraît qu'un pareil » rachat ne peut que leur être fort à charge sans aucune » utilité que pour quelques particuliers qui ont engagé » les autres à signer la délibération. »

On voit par là l'accueil qui était fait aux efforts des paysans cherchant à échapper aux liens odieux de la féodalité. Vainement essayent-ils de se racheter, comme des serfs. Vainement même se sont-ils déjà rachetés jusqu'à deux fois, ainsi que l'ont fait les habitants de Saint-Selve, de Saint-Morillon et de Villagrains. Rien ne peut les garantir de ne pas retomber sous le régime qu'ils détestent. Leur idéal, c'est la directe du Roi, le

droit commun national. Ils ne l'auront pas avant la fin du siècle.

En même temps que s'instruisaient les demandes de Saint-Selve, Saint-Morillon et Villagrains, deux autres paroisses de la même prévôté de Barsac, celles de Pujols et de Cérons, restées dans le Domaine du Roi ([1]), avaient également présenté requête pour se racheter, en pure perte, de l'aliénation qui avait été faite, en vertu de l'édit d'août 1668, des justices moyenne et basse, ainsi que des droits domaniaux ayant appartenu au Roi sur leurs territoires respectifs. Les habitants de ces paroisses demandaient eux aussi de s'imposer pour réunir la somme nécessaire au rachat, sollicitant du Roi que la jouissance du revenu de leurs paroisses leur fût abandonnée pendant six années. **Paroisses de Pujols et Cérons.**

L'intendant des finances, Le Peletier des Forts, en transmettant cette requête à l'intendant de Guyenne, le 8 décembre 1714, l'avait prié de l'examiner et de donner son avis sur le tout, afin qu'il pût en rendre compte au Contrôleur général.

La réponse de l'Intendant ne se fit pas attendre, et le 12 janvier 1715, il signalait au ministre l'impossibilité d'accorder aux habitants ce qu'ils demandaient, à raison de l'exiguité de leurs revenus ([2]).

Citons encore quelques faits dans le même ordre d'idées ([3]).

([1]) V. *suprà*, p. 65, et encore *infrà*, p. 98.

([2]) D'autres parties de la Prévôté de Barsac avaient encore été aliénées pour payer ce qui était dû aux entrepreneurs des fortifications de Bordeaux. Cette dette s'élevait à 17,466 liv. 5 s. 6 d., pour les travaux effectués jusqu'à la fin de 1710. Les entrepreneurs avaient imaginé, pour se faire payer cet arriéré, de se rendre adjudicataires de partie des domaines aliénés, moyennant de ne s'acquitter qu'avec ce qui leur était dû. Leur proposition avait été agréée et plus tard régularisée, ainsi qu'il résulte de la correspondance échangée entre l'Intendant de Guyenne et le Contrôleur général, du 4 juin au 1er décembre 1711.

([3]) V. *Arch. dép.*, C, 2348.

Juridictions Agenaises.

Trois petites villes de l'Agenais, Penne, Montflanquin et Sauveterre, pour éviter l'aliénation des justices établies dans certaines paroisses dépendant des juridictions royales de ces villes, avaient offert de payer chacune, en pure perte, des sommes que des arrêts du Conseil, des 30 décembre 1702, 30 janvier et 3 avril 1703, avaient fixées à 10,000 livres pour la ville de Penne, à 7,000 livres pour celle de Montflanquin, et à 4,000 livres pour celle de Sauveterre, plus 2 sols pour livre.

Mais le sous-traitant avait vainement poursuivi pendant trois années le recouvrement de ces sommes. Les communautés débitrices avaient exposé que, depuis leurs offres, elles avaient été grelées, si bien qu'un nouvel arrêt du Conseil, du 7 juin 1707 avait réduit leurs offres de moitié.

Malgré cette réduction, les communautés ne s'exécutèrent pas davantage, et l'Intendant de Guyenne, qui était alors de La Bourdonnaye [1], crut devoir intervenir pour arrêter les poursuites des traitants [2].

Ceux-ci, qui, de leur côté, étaient pressés de verser au Trésor les sommes qui avaient été ordonnancées, s'empressèrent de se plaindre au Contrôleur général de la position qui leur était faite, et le prièrent d'inviter l'Intendant à tenir la main à l'exécution de l'arrêt du Conseil, ou à fournir son avis sur la non-valeur des quittances restées impayées, afin de régulariser les comptabilités respectives.

(1) Yves-Marie, marquis de la Bourdonnaye, né à Bordeaux (?), maître des requêtes, avait été déjà intendant à Poitiers (sept. 1689-juill. 1695), puis à Rouen (août 1695-août 1700), lorsqu'il fut appelé à l'intendance de la généralité de Bordeaux, charge qu'il occupa du 3 sept. 1700 au mois d'octobre 1709.

(2) L'Intendance des finances avait chargé un conseiller du Parlement, Fossier de L'Estard, que nous retrouverons plus tard (p. 89), de suivre ces affaires et de presser les paiements arriérés.

En 1709, cette affaire était encore en suspens, retardée même alors par le changement d'intendant qui s'était produit en Guyenne. Lamoignon de Courson, en arrivant à Bordeaux, avait trouvé une lettre du Contrôleur général, assez ancienne (elle datait du 23 août 1709), qui invitait l'Intendant à terminer cette vieille opération. Lamoignon, dans sa réponse du 11 janvier 1710, n'hésitait pas à déclarer au ministre que les trois juridictions de Penne, Montflanquin et Sauveterre n'étaient pas du tout en état de donner les sommes qu'elles avaient offertes et qu'il y avait pas apparence qu'elles pussent l'être de longtemps. Il pensait en conséquence qu'il y avait lieu de faire décharger le sous-traitant de la finance relative à ces trois communautés. Il signalait, en passant, trois autres juridictions qui étaient dans le même cas, celles de Blaye, de Saint-Macaire et de Montclar qui avaient fait aussi des offres, mais qui ne s'étaient pas encore acquittées, du moins complètement.

En 1713, la situation n'était pas encore sensiblement modifiée. Si la ville de Sauveterre avait cependant payé ce qu'elle devait, les autres communautés n'avaient donné que de faibles acomptes. Il fallait en finir, les besoins du Trésor l'exigeaient. Aussi le ministre, mandait-il, le 14 novembre 1713, à l'Intendant, de donner des ordres pour forcer les retardataires à s'exécuter, s'ils n'étaient pas hors d'état de le faire; si non, de préparer la nouvelle adjudication des justices de ces communautés.

Juridiction de Blaye.

Cependant, avant la fin de l'année, la juridiction de Blaye [1] s'était acquittée, grâce à une imposition mise

(1) C'était une ancienne juridiction connue depuis les temps les plus reculés sous le nom de Prévôté royale de Blaye (V. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XII, p. 118). Elle comprenait un grand nombre de paroisses, dont onze

à la fois sur les exempts et les non-exempts. Les efforts de ses habitants recevaient cette fois leur récompense. Dès 1702, sous la menace de l'aliénation des justices et domaines appartenant au Roi sur leur territoire, onze paroisses de cette juridiction avaient offert 5,500 livres pour le rachat de ces justices. Cette somme avait été répartie, sous la surveillance de syndics nommés par les habitants, entre tous les intéressés, privilégiés et non privilégiés, bien-tenants dans chacune des paroisses. A mesure des levées, les paiements avaient été faits aux mains des commis des traitants, et la juridiction de Blaye avait fini par obtenir son entière libération. Elle la devait, pour une forte part, à l'activité qu'avaient déployée dans cette circonstance le juge et le procureur du Roi de la juridiction de Blaye qui, comme ceux de la prévôté de Barsac, s'étaient résolûment attachés à une affaire qui n'était pas, du reste, indifférente à leurs intérêts personnels [1].

Juridiction de Montflanquin. Les communautés agenaises n'avaient pas été aussi heureusement servies.

Ainsi, à Montflanquin, dès 1704 et 1705, il y avait bien été opéré, par les soins des consuls de la ville, des levées destinées à faire face aux offres consacrées par les arrêts du Conseil (V. *suprà*, p. 72); mais on n'avait jamais pu savoir quelles diligences ils avaient faites et s'ils avaient payé aux traitants les 3,500 livres qui étaient dues. On n'avait même pu leur faire rendre compte du

étaient, comme on le voit ci-dessus, menacées de lui être retranchées. De là les efforts faits par tous les intéressés au maintien de l'intégrité de cette juridiction. — V. *infrà*, p. 91, ce qui concerne la paroisse de Berson.

(1) Il fut plus tard procédé, en vertu d'un édit du mois d'août 1717, à l'aliénation *à vie* des rentes et redevances dues annuellement au Roi par les propriétaires de la comté de Blaye. Elles furent adjugées, le 17 mai 1719, au sieur Regnault, avocat au Conseil. V., pour les origines de ce tènement, *Arch. hist.*, t. XII, p. 56.

solde des levées par eux exécutées. La patience des habitants avait été poussée à bout, si bien que, le 3 novembre 1713, les consuls de cette année s'étaient décidé à convoquer la Jurade de la ville, pour faire nommer un procureur syndic chargé notamment de rechercher les droits de la communauté. Séance tenante était nommé en cette qualité Jean Ducondut, « procureur » en la cour royale de cette ville (¹). » Ce fonctionnaire écrivait, sans tarder, à l'Intendant, pour le prier d'enjoindre aux consuls des années 1704 et 1705 de rechercher dans les archives de la communauté les quittances des sommes qu'ils avaient payées ou dû payer aux traitants pour la réunion de la justice; et quoi faisant, de rendre compte des sommes par eux levées, avec intérêts pour celles dont ils se trouveraient débiteurs, et ce, comme détenteurs de deniers publics.

L'intendant Lamoignon de Courson, justement ému de cette situation, s'empressait, dès le 14 décembre, de commettre son subdélégué au département d'Agenais, le sieur Joseph Dauzat, garde-sceau au présidial d'Agen, pour faire rendre compte aux anciens consuls de Montflanquin de la levée qu'ils avaient faite sur l'imposition affectée à éviter l'aliénation de la justice ordonnée en 1702.

Le subdélégué se mit aussitôt en mesure de remplir sa mission et, le 10 janvier 1714, il faisait comparaître devant lui les consuls incriminés. — Le procès-verbal

(¹) Sous ce titre ambitieux se trouve désignée la juridiction royale établie dans la ville de Montflanquin, et qui comprenait, en outre, vingt-trois paroisses d'importance très diverse. La justice y était rendue par un juge royal et un procureur du Roi, avec l'assistance ordinaire d'un greffier et de procureurs. Tout ce monde était intéressé à ce que le ressort de la juridiction ne fût pas diminué. La ville, qui en était le chef-lieu, n'était pas elle-même indifférente à son importance. De là, le concours empressé que les consuls de la ville mettaient ici, comme ailleurs, à empêcher un résultat qui cependant ne menaçait pas directement la paroisse qu'ils administraient.

qu'il a dressé de son opération est fort curieux à raison de certains détails qu'il renferme. Il peut se résumer ainsi :

Les trois consuls de l'année 1704 avaient déclaré qu'ils ne pouvaient représenter l'original des rôles vérifiés, en 1704, par l'intendant de La Bourdonnaye, parce qu'il avait été perdu lors d'un certain tumulte dit *des tarts avisats* (1); mais restait le double gardé à l'Intendance, lequel pouvait servir dans la circonstance. Ainsi, quant au compte du premier consul de l'année 1704, le sieur Capdeville de Beraudon, il résultait de divers documents qu'il avait levé dans les villes et paroisses de Saint-André, Saint-Aubin, Lacaussade, Laurès, Teyrat et Calviac, une somme de 1,186 livres 8 sols : dont il y avait à déduire, pour droit de collecte, à raison de 6 deniers pour livres, 29 livres 18 sols; ce qui faisait que Capdeville était comptable de 1,166 livres 10 sols, sur laquelle somme il avait payé aux traitants 913 livres 14 sols 2 deniers. Il lui était, en outre, alloué en dépense 68 livres pour frais de journées par lui payées à l'archer envoyé en garnison à Montflanquin pour obliger ladite communauté à faire la répartition de l'imposition susdite. Au résultat, Capdeville restait reliquataire de 184 livres 14 sols 10 deniers.

Passant au compte du deuxième consul, Christophe Raffié, le procès-verbal relève qu'il avait levé 947 livres 14 sols dont il fallait déduire, pour droit de collecte, 23 livres 17 sols; de sorte que Raffié était chargé en recette, de 923 livres 17 sols dont il y avait à déduire

(1) Notons, en passant, ce tumulte dit *des tarts avisats*, arrivé à Montflanquin en 1704 ou peu après. Cette ville avait été le théâtre d'agitations violentes dans les années qui précédèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes (1685). — Il y eut aussi des troubles dans le Quercy en 1707. V. *infrà*, p. 88.

499 livres 6 sols 8 deniers payés à compte aux traitants. — Mais le commissaire écarte d'autres paiements faits par Raffié pour réparations à la maison de ville, parce qu'il n'avait pas pu divertir à autre usage les levées faites pour un but déterminé. — Il lui est alloué, au contraire, 95 livres pour frais de contrainte. Au résultat, Raffié restait reliquataire de 329 livres 10 sols 4 deniers.

Le troisième consul, Imbert Maligue, seigneur de La Rivière, était, au contraire, à raison des paiements qu'il avait faits, constitué créditeur de 53 livres 1 sol 2 deniers.

Il résultait de ce qui précède, que les consuls de l'année 1704 restaient débiteurs de 461 livres 5 sols, dont l'emploi était à faire d'après les ordres de l'Intendant.

Passant au compte des consuls de l'année 1705, le procès-verbal relève, pour l'un d'eux, Michel Carrière, une recette de 696 livres 18 sols, de laquelle sont faites les déductions pour collecte et versements au traitant. — Mais pour lui, comme pour Raffié, sont écartés les paiements faits pour la communauté, mais pour un autre objet que celui du rachat de la justice. — Au résultat, Carrière restait reliquataire de 100 livres 10 sols.

L'autre consul, Pierre Lafabrie, qui avait levé 1,001 livres 18 sols, dont étaient déduits le droit de collecte et les paiements aux traitants, mais non les autres paiements faits pour la communauté, restait reliquataire de 76 livres 17 sols 6 deniers.

Il en résultait que le reliquat des deux consuls de l'année 1705 s'élevait à 177 livres 7 sols 6 deniers.

Au résultat général des deux années 1704 et 1705, si les reliquats se trouvaient être de 638 livres 12 sols

6 deniers, les paiements effectués aux mains des traitants s'étaient élevés à 4,452 livres 13 sols.

Le subdélégué, en rendant compte à l'Intendant de sa mission, lui faisait remarquer que la juridiction de Montflanquin se trouvait avoir payé 4,452 livres 13 sols, c'est-à-dire 605 livres 13 sols de plus que les 3,500 livres, plus les 2 sols par livre, auxquels elle avait été en définitive taxée en 1707.

Cette observation était décisive. Elle devait amener le résultat ardemment poursuivi par les habitants de la juridiction de Montflanquin, qui échappèrent ainsi à la calamité qui les menaçait depuis douze ans.

Juridiction Saint-Macaire.

On a déjà vu (*suprà*, p. 73) qu'en 1710, l'Intendant avait signalé la communauté de Saint-Macaire parmi celles qui étaient hors d'état de se libérer des offres qu'elles avaient émises pour se racheter. Il avait été fait cependant par certains habitants de cette juridiction (1) des efforts très méritants pour arriver à ce but.

Dès 1702, aussitôt que s'était produite la menace de l'aliénation des justices hautes, moyennes et basses, des droits de chasse et de pêche, et de tous autres droits utiles et honorifiques appartenant au Roi dans la juridiction de Saint-Macaire, deux conseillers au Parlement, les sieurs de Tastes (2) et de César (3), s'étaient empressés

(1) La Prévôté royale de Saint-Macaire comprenait, outre la ville chef-lieu, sept à huit paroisses ou parties de paroisses, dont Notre-Dame-du-Pian et Sainte-Croix-du-Mont. Elle était exercée par un personnel nombreux, un juge, un procureur du roi, un greffier, plusieurs procureurs, des huissiers et des notaires. Aussi comprend-on l'empressement que manifestèrent tous les intéressés à éviter une aliénation dont le résultat anéantissait à peu près la juridiction royale.

(2) Le conseiller Vincent de La Rocque, sieur de Tastes, était déjà au Parlement en 1686.

(3) Le conseiller François de César fut plus tard l'un des fondateurs de l'Académie de Bordeaux, reconnue par lettres patentes du 5 sept. 1713.

de faire des enchères, l'un sur l'autre, pour l'acquisition desdites justices.

Grande émotion parmi les habitants des paroisses menacées. Tout d'une voix, ils se déclarèrent résolus à « préférer la perte de leurs biens à celle de » leur liberté ». Aussi, quoiqu'ils se fussent déjà rachetés pour 3,000 livres, ils n'hésitèrent pas à porter leur surenchère à 8,000 livres. Un arrêt du Conseil leur permit alors de s'imposer pour réaliser cette offre. En conséquence, des syndics furent élus pour procéder à la levée de l'imposition, suivant la répartition arrêtée par l'Intendant. A chacun d'eux était attribuée la levée sur une portion du territoire : à Léglise, conseiller au Parlement, sur les bien-tenants de la paroisse Notre-Dame-du-Pian, et à Capdeville, sur les taillables; — à de Lancre, écuyer, sur les bien-tenants de Saint-Pierre-d'Aurillac, et à Lavaut, sur les taillables; — à Darche, écuyer, sur les bien-tenants de Saint-André-du-Bois, et à Lacroix, sur les taillables; — à Daubry, trésorier de France, sur les bien-tenants de Saint-Maixent, et à Lescure, sur les taillables; — à Dufillon, avocat, sur les bien-tenants et taillables de Rejeas; — enfin, à Ferbos, lieutenant civil en l'élection de Bordeaux, sur les bien-tenants de Sainte-Croix-du-Mont, et à Duperrieu et Lagero, sur les taillables.

Les syndics se mirent à l'œuvre; mais le traitant, trouvant que les redevables étaient trop lents à payer, ne tarda pas à lancer des contraintes qui amenèrent le paiement de quelques taxes. Il envoya même des garnisaires chez les plus récalcitrants : de là des frais, s'élevant à 268 livres, qu'il prétendit faire supporter par les syndics.

Cette prétention fut immédiatement dénoncée à l'Intendant, qui fut ainsi appelé à régler l'assignation tant des frais de contrainte que de ceux de la confection des rôles et autres frais analogues.

Cependant, en 1713, la situation de la juridiction de Saint-Macaire n'était pas encore réglée. Les traitants réclamaient un solde de 1,729 livres, et l'Intendant s'adressait aux maire et jurats de Saint-Macaire pour leur transmettre cette demande. Ceux-ci s'empressaient de répondre que cette affaire ne regardait pas la ville de Saint-Macaire, parce que les chefs-lieux étaient exceptés des impositions de cette nature; que si quelques-uns de ses habitants étaient, comme bien-tenants dans les paroisses rurales, tenus de la taxe, ils avaient payé les syndics; que c'était enfin à eux seuls qu'il fallait s'adresser.

En 1714, nouvelles lettres aux maire et jurats qui renvoient, comme précédemment, l'Intendant aux syndics, en l'assurant qu'ils ont avisé ces derniers des réclamations des traitants; mais qu'ils sont sans action à leur égard, à moins qu'il ne soit donné contre eux un ordre formel pour les obliger à rendre compte.

Dans tous les cas, de quelque côté que fût la faute, il est certain qu'au mois de juillet 1714, le vœu des habitants de la juridiction de Saint-Macaire était encore loin d'être réalisé. Il résulte, en effet, du passage d'une lettre écrite à cette époque par l'Intendant au ministre, qu'on n'avait pas encore réussi à obtenir des syndics, gens accrédités dans le pays, qu'ils rendissent compte des sommes par eux touchées. L'Intendant prévoyait qu'il faudrait en venir à lui présenter requête pour les contraindre à rendre compte.

La juridiction de Penne ([1]) n'était pas alors dans une meilleure situation malgré ses efforts soutenus depuis 1702. On a déjà vu (*suprà*, p. 73) ce qu'en 1710 l'Intendant pensait de la situation précaire de cette juridiction qu'il ne croyait pas de longtemps en état de réaliser les offres qu'elle avait faites. Ce n'était pas cependant la faute des habitants qui, dès 1704, s'étaient imposés de la somme de 4,000 livres et l'avaient répartie entre eux; mais les consuls de Penne, qui avaient été alors les collecteurs, n'avaient jamais rendu compte à la communauté de la levée de cette contribution; de sorte qu'en 1713 on ne savait pas ce qu'ils avaient pu payer au fisc. Juridiction de Penne.

Cette situation intéressante était révélée à l'Intendant par une lettre, du 4 décembre 1713, que les maire et consuls de cette communauté lui adressaient en réponse à la demande qu'il leur avait transmise, de la part des traitants, de la somme de 4,000 livres pour l'affranchissement des justices des paroisses rurales de la juridiction. Ces officiers municipaux, en appelant l'attention sur un état de choses qui malheureusement s'était produit sur divers points de la province, le priaient de ne pas exposer à des frais ruineux une pauvre communauté qui n'avait ni fonds ni revenus.

L'Intendant chargeait aussitôt son subdélégué à Villeneuve-d'Agenais d'appeler devant lui les anciens consuls de Penne qui avaient été chargés de la recette du rachat des justices de cette juridiction.

([1]) Cette juridiction royale comprenait alors, outre la ville de Penne chef-lieu, trente-six paroisses peu importantes. La justice y était rendue par le personnel ordinaire: juge, procureur du roi, greffier, assistés de procureurs et d'huissiers. A Penne, comme à Montflanquin, les consuls de la ville s'étaient employés à la levée des cotisations pour le rachat, bien que celle-ci ne fût pas directement menacée.

Le 31 mars 1714, ces personnages venaient, sur l'invitation du subdélégué, rendre compte de leur gestion. Il résultait des documents par eux produits qu'ils avaient touché ensemble, dans trente-six paroisses composant la juridiction, la somme de 2,901 livres 82 sols 10 deniers; d'où il y avait à déduire: 1° 2,111 livres payées aux traitants, suivant quittances représentées; — 2° 61 livres 6 sols 3 deniers pour droit de collecte, à raison de 6 deniers pour livre, revenant auxdits collecteurs. En résumé, ces derniers étaient constitués reliquataires de 585 livres 6 sols 3 deniers, avec intérêts depuis le 20 février 1703, c'est-à-dire six mois après leur dernier paiement, lesdits intérêts liquidés, à raison du denier 18, à la somme de 227 livres 12 sols. Sur quoi, il devait leur être déduit 45 livres pour frais du procès-verbal dressé par le subdélégué.

En rendant compte de sa mission à l'Intendant (lettres des 18 et 25 avril 1874), le subdélégué ne lui dissimulait pas les soupçons que lui inspiraient les agissements suspects des anciens consuls. Ils paraissaient, en effet, avoir fait les levées sur le pied de l'imposition primitive qui était de 11,004 livres, sans égard à la modération survenue depuis, laquelle avait réduit l'imposition à 5,000 livres. On pouvait penser qu'ils avaient reçu des sommes qu'ils cachaient, d'autant qu'après avoir retardé la remise de leurs rôles, ils avaient trouvé le secret de rendre taisants les consuls qui avaient réclamé. Ce qui était certain, c'est qu'il était difficile de découvrir la vérité dans cette comptabilité compliquée de contradictions avec les reçus donnés par les traitants. En définitive, les pauvres habitants restaient victimes du sentiment généreux qui les avait animés.

L'Intendant, de son côté, en révélant cette situation

au ministre, dans une lettre déjà citée du 7 juillet 1714, lui faisait remarquer que la juridiction de Penne avait payé 2,111 livres, au lieu de 1,000 livres que les traitants disaient avoir reçues. Il estimait que le surplus de la taxe devait être payé par les anciens consuls, puisqu'ils avaient doublé les sommes portées dans leur rôle. Il demandait en conséquence que les traitants lui présentassent une requête contre ces consuls afin qu'il pût les condamner par corps au paiement de leur reliquat.

En 1716, cette affaire était encore loin d'être réglée. L'Intendant était alors saisi des contestations existant entre les traitants et la commune de Penne. Fort embarrassé de prendre un parti, il s'adressait, le 3 mars 1716, au ministre à qui il demandait de lui dire ce qu'il devait faire. — Dans la relation qu'il lui présente des faits accomplis depuis 1702, il rappelle que l'imposition primitive avait été bientôt réduite à 5,000 livres. Il ajoute que, sur les représentations de l'intendant de La Bourdonnaye, qui était préoccupé de certains troubles qui agitaient alors (en 1707) le Quercy, et dont il craignait l'extension dans l'Agenais, on avait même suspendu toute levée de cette imposition jusqu'en 1713, où on avait repris les poursuites contre Penne, ainsi que contre d'autres communautés. Or, il résultait des vérifications que l'Intendant avait fait faire, qu'il n'avait été levé que 2,912 livres, dont 2,696 livres avaient été payées aux traitants; de sorte qu'il leur restait encore dû 2,303 livres 13 sols 5 deniers. — L'Intendant ajoutait, en terminant, qu'il n'avait pas cru, après les déclarations royales de juillet et octobre 1715, ordonner la continuation de la levée, d'autant qu'il s'agissait « d'une vieille affaire » qui n'avait pas été suivie depuis l'année 1702.

La réponse du ministre, datée du 17 mai 1716, notifiait

à l'Intendant une décision du Conseil qui, considérant que c'était par grâce qu'on avait réduit à 5,000 livres la somme offerte par la juridiction de Penne, avait jugé que le recouvrement du solde ne pouvait être sursis, à la faveur des déclarations royales de juillet et d'octobre 1715, l'intention du Roi étant que la communauté de Penne se mît en état de satisfaire à ses engagements. Ainsi étaient récompensés les efforts poursuivis depuis près de quinze ans par un groupe de pauvres habitants.

Transportons-nous sur un autre point de la province où le même spectacle s'offre à mes recherches.

Baronnie de Captieux.

Il s'agit maintenant de la baronnie de Captieux ([1]). Cette seigneurie, quoique située au milieu des landes, à deux lieues de Bazas, et dans des conditions de culture des plus précaires, se faisait honneur d'avoir logé souvent des princes du sang à leur passage, et d'appartenir exclusivement au Roi. La ville de Captieux n'avait cependant que peu de maisons. Quant à la terre, elle se composait de deux grandes paroisses, celles de Captieux et de Lucmau, et des quartiers de Pinguet et de Laouey. Elle s'étendait du pont de Baulac jusqu'aux lieux dits des *Agraux*, avec une circonférence de huit lieues de tour, dans laquelle ne se trouvait aucun seigneur ayant haute, moyenne ou basse justice. Ce n'est pas qu'il n'y eût nombre de gentilshommes, la plupart des officiers des juridictions de Bazas et de Casteljaloux, et beaucoup

([1]) *Arch. dép.*, C, 2348. — La juridiction de cette baronnie, dont le Roi était seigneur, était par là même royale. Son chef-lieu était fier de son passé qu'il faisait remonter au delà de la campagne de César dans les Gaules. Plus récemment, Charles IX et sa cour y avaient dîné et couché le 7 avril 1565/66. Durant les guerres de Philippe le Bel avec les Anglais, le château de Captieux avait eu un rôle important. V. O'Reilly, *Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas*, canton de Captieux, p. 451; — Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais, passim.*

de bons bourgeois. Mais tout ce monde, grand chasseur surtout, s'entendait à merveille pour ne pas vouloir sur son territoire quelqu'un de ces seigneurs particuliers dont le premier soin, entre autres, eût été infailliblement d'accaparer le droit de chasse à son profit exclusif.

Ce qui semblait les protéger contre cette éventualité menaçante, c'était la précarité des revenus de la baronnie. Mais ils avaient compté sans la convoitise d'un financier qui voulait, comme bien d'autres, se faire un blason de baron. Depuis quelque temps, en effet, un certain banquier en cour de Rome, nommé Forest, avait pris pied dans le pays, en achetant à Mathieu de Pontac, comte de Belhade, plusieurs métairies dépendant de la terre de Captieux. Dès que, par suite de l'édit d'août 1708, la vente de cette terre avait été ordonnée, il s'était mis sur les rangs, et, le 19 août 1712, il se rendait adjudicataire pour la somme de 11,000 livres, de la justice, terre et seigneurie de la baronnie de Captieux, avec tous les droits y afférents : chasse, aubaine, prélation, patronage, etc.

L'affaire était assez bonne, à ce qu'il paraît, puisque le titre de baron et le droit de chasse valaient à eux seuls les 11,000 livres. Dès qu'elle fut connue dans le pays, elle souleva une violente indignation. De toutes parts, éclatèrent les plus vives accusations contre la façon dont Forest aurait, disait-on, surpris l'adjudication faite à son profit. On allait jusqu'à soutenir que s'étant chargé de faire faire lui-même sur les lieux les affiches et publications légales, il les aurait en réalité supprimées par la connivence coupable d'un huissier qui avait faussement constaté une publicité qui n'avait jamais été donnée.

Le 5 février 1713, les habitants de la terre de Captieux se réunissaient et proclamaient d'une commune voix que

l'aliénation faite à Forest était une surprise indigne; que si la mise en vente eût été connue, la communauté se serait soulevée et aurait empêché l'aliénation en offrant au Roi, en pure perte, une somme de 4,000 livres, et qu'elle aurait sans doute obtenu la préférence, comme il était d'usage.

Sans désemparer, une délibération était prise nommant pour syndic le sieur Jean Patarin, avec mission de présenter requête au Roi et de faire le nécessaire pour amener l'annulation de l'adjudication. — Cette délibération est signée par les plus apparents des habitants ou propriétaires de la baronnie : dom Jean-Jacques de Legimia, supérieur des Bernabites du collège de Bazas; noble Jacques de Laboirie, écuyer; Mᵉ Bernard Birouat, ancien lieutenant particulier; noble François de Guineavron, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant criminel assesseur au siège de Bazas; Bernard Duclotat, conseiller du Roi, jurat perpétuel de Bazas et maire électif; Pierre Mongie, conseiller du Roi et jurat perpétuel; Jacques Brustic, procureur au Parlement, etc., etc., lesquels déclarent composer la majeure partie des propriétaires de la juridiction de Captieux, et agir tant pour eux que pour les autres.

L'intendant Lamoignon de Courson, à qui cette délibération avait été communiquée, témoigna aussitôt son indignation de la surprise faite à sa religion et promit de s'employer auprès du Roi pour déjouer la fraude du sieur Forest.

Fort de cet appui, le syndic de la communauté de Captieux adressa alors à l'intendant des finances, Le Peletier des Forts, à Paris, un placet accompagné d'un mémoire explicatif qui concluait à ce que l'aliénation faite à Forest fût transférée aux habitants de Captieux,

sous l'offre de rembourser à Forest le prix par lui donné avec les loyaux coûts, si mieux n'aimait le Roi conserver la terre de Captieux, offrant, en ce cas, de lui donner en pure perte 4,000 livres, à condition que la directe, seigneurie utile et honorifique, avec les justices demeureraient au Roi, sans pouvoir être aliénées sous quelque prétexte que ce fût. — « La communauté, dit en terminant le mémoire, représente qu'il n'est pas convenable » que le sieur Forest, sans nom et sans qualité, veuille » être le seigneur de plusieurs personnes qui sont » seigneurs, gentilshommes, magistrats, officiers, bourgeoisie considérable, qui n'ont voulu avoir de biens » dans cette terre que pour se soustraire de la domination d'un seigneur particulier, et être éternellement les » fidelles vasseaux de leur Roy. »

Ce fier langage devait être entendu en haut lieu, et le 9 avril 1713, l'Intendant des finances invitait Lamoignon de Courson à examiner l'affaire et surtout à vérifier s'il n'y avait eu aucune publicité, comme on le prétendait, et si le syndic était régulièrement autorisé par sa communauté. — Il le priait enfin de lui mander son sentiment afin de pouvoir en rendre compte aux commissaires députés pour l'aliénation des Domaines.

L'Intendant de Guyenne s'empressait d'aviser le syndic de ce qui se passait, en l'invitant à indiquer comment la communauté entendait pourvoir au remboursement de Forest. Il s'agissait d'opter entre une imposition ou un emprunt. Ce dernier mode, préféré par l'Intendant, ayant été choisi, une nouvelle délibération de la communauté intervenait le 11 juin, par laquelle le syndic était autorisé à emprunter la somme nécessaire pour l'opération projetée, sous l'obligation solidaire de tous les habitants.

Le 18 juillet suivant, l'Intendant rendait compte au ministre de l'information à laquelle il avait procédé. — Quant à l'absence de publicité de l'aliénation, il déclarait qu'elle était certaine, la fraude alléguée étant parfaitement justifiée. Il en concluait que la demande du syndic devait être accueillie, d'autant que plusieurs des tenanciers, conseillers au Parlement, gentilshommes et officiers de quelque distinction, ayant toujours eu le Roi pour seigneur, répugnaient de se trouver dans la directe d'un simple particulier sans qualité ni naissance. — S'expliquant ensuite sur les propositions du syndic, l'Intendant, écartant la proposition de donner 4,000 livres en pure perte au Roi, qui aurait à rembourser plus de 8,000 livres à l'acquéreur, pensait qu'il valait mieux accepter la proposition d'après laquelle, la justice demeurant toujours au Roi, le domaine utile serait réuni à la communauté, laquelle serait autorisée à emprunter pour rembourser le sieur Forest.

La décision ne se fit pas attendre, et, le 22 août 1713, un arrêt du Conseil annulait l'adjudication faite à Forest et ordonnait de lui rembourser le prix de son acquisition.

Par là même, la seigneurie, domaines utiles, revenus et autres droits compris dans cette adjudication demeuraient réunis à la communauté de Captieux et Lucmau, pour en jouir comme de ses autres biens, à l'exception néanmoins des justices moyenne et basse de Captieux, lesquelles continueraient d'être exercées à l'avenir au nom du Roi et par ses officiers, comme avant l'adjudication.

Ce même arrêt autorisait la communauté de Captieux à emprunter la somme nécessaire pour rembourser Forest et affecter, pour la sûreté des prêteurs, tous les les droits et revenus du domaine.

Pour atteindre le but qu'ils poursuivaient, les habitants n'avaient donc plus qu'à rembourser Forest, et, pour cela, à emprunter la somme suffisante. C'est ce qu'ils firent par contrat du 30 janvier 1714, en empruntant une somme de 12,500 livres au sieur Jacques Fossier de Lestart [1], à qui ils affectèrent tous les droits utiles, revenus et droits seigneuriaux de la terre de Captieux.

Si ce contrat mettait fin aux préoccupations de la communauté, il devait plus tard devenir le point de départ d'une difficulté à laquelle ses termes trop peu clairs donnèrent naissance par la suite. — En 1733, la femme du prêteur de 1714, la dame Fossier, non commune en biens avec lui, prétendant que le droit de prélation [2] n'avait pas été compris dans ceux qui avaient été réunis à la communauté de Captieux, imagina de demander au Roi de lui faire don de ce droit à l'occasion d'une vente qui venait de lui être consentie de trois métairies dans la mouvance de la terre de Captieux. Grand conflit aussitôt entre elle et les habitants de Captieux qui soutiennent que, par l'arrêt de 1713, le Roi ne s'étant réservé que l'exercice des justices moyenne et basse et ayant cédé tous les autres droits utiles, le droit de prélation avait été, sinon nommément, du moins tacitement compris dans cette cession, d'autant qu'il avait été expressément désigné dans l'adjudication faite à Forest en 1712. Il y avait même à remarquer que, depuis 1714, le conseiller Fossier avait constamment joui de ce droit comme des autres qui lui avaient été affectés, et qu'il avait accordé les droits de prélation

(1) La Bibliothèque de la ville de Bordeaux possède plusieurs volumes aux armes de ce personnage, qui devint plus tard (5 juin 1722) conseiller-président aux requêtes du Palais, au Parlement de Bordeaux.

(2) V. Sur le droit de prélation en général, *infrà*, p. 100.

à tous ceux qui avaient fait, depuis lors, des acquisitions dans l'étendue de la baronnie (1).

Je n'ai pas à insister sur ce point de droit qui s'écarte un peu trop de l'objet de mes recherches. Qu'il me suffise de dire qu'il provoqua alors l'attention des feudistes les plus renommés du barreau de Bordeaux. L'un d'eux, Me Grenier, consulté sur la question, s'était prononcé contre la prétention des habitants de Captieux qui cependant n'en restèrent pas là.

Mais revenons sur le terrain de nos études. Toutefois, la démonstration des effets déplorables des aliénations du Domaine est assez avancée pour qu'il suffise maintenant d'indiquer rapidement quelques faits du même ordre.

Droits de péage à Mont-de-Marsan.

Le 9 décembre 1712, Pierre du Lyon, baron de Campet, s'était rendu adjudicataire de divers droits de péage, size et autres appartenant au Roi à Mont-de-Marsan et dans sa banlieue, sur les paroisses de Saint-Pé-du-Mont et de Saint-Médard-de-Beausse; mais avant que cette adjudication fût confirmée par les commissaires de l'aliénation, les jurats de Mont-de-Marsan avaient fait une offre *en pure perte,* qui parut tout d'abord plus avantageuse au Roi. Il s'agissait seulement de savoir si la communauté de Mont-de-Marsan était en état de réaliser ses offres. Consulté à cet égard par le ministre Le Pelletier des Forts, l'intendant de Lamoignon n'hésitait pas à lui répondre, le 17 février 1714, que cette

(1) Vers la même époque, Jeanne-Thérèse du Barry, épouse de Mathieu de Pontac, comte de Belhade, baron de Sauviac, avait également demandé au Roi le don de son droit de prélation, à l'occasion de la vente que son mari venait de faire de trois autres métairies situées dans la même paroisse de Captieux. Cette demande soulevait la même difficulté de droit féodal (V. *Arch. d'p.*, C, 2372). Dans ce dossier, se trouvent les consultations en sens divers de Grenier, de Beaune et d'autres avocats du barreau de Bordeaux, ainsi que des mémoires sur la question.

communauté était hors d'état de satisfaire aux exigences que comportait sa demande. — La décision de l'affaire est facile à deviner.

Paroisse de Berson, en Blayais.

Le premier président Romain Dalon ([1]), adjudicataire, depuis 1697, de la justice et fief de la paroisse de Berson en Blayais, avait rencontré une opposition plus puissante que celle des pauvres habitants de cette localité. Le duc de Saint-Simon ([2]), prétendant qu'il avait reçu du Roi le don des cens et rentes de cette paroisse, avait continué de les percevoir malgré l'aliénation de 1697 et les protestations du premier président. Celui-ci, bien convaincu, d'une part, de la puissance de son adversaire, poursuivi, de l'autre, par les traitants qui lui demandaient 1,200 livres pour la taxe de confirmation de

([1]) Romain Dalon qui, d'après Bernadau, aurait été petit-fils d'un avocat distingué de Pau, Barthélemy Dalon, était né à Bordeaux, dans la paroisse Saint-Pierre, le 11 nov. 1668. Son père, Raymond Dalon, qui était alors conseiller au Parlement (depuis le 3 janv. 1661), après avoir été avocat à cette cour, devint bientôt après, successivement, avocat général au même Parlement (1664, 1668, 1671...), puis premier président au Parlement de Navarre (avant 1696...). — Romain Dalon, après avoir remplacé son père dans son office d'avocat général (... avant 1696), le remplaça encore dans sa charge de premier président à Pau (après 1700). Il occupait ces fonctions lorsque, le 4 sept. 1703, il devint premier président du Parlement de Bordeaux, en remplacement du président La Tresne. — Il donna sa démission en 1713, et fut remplacé par Joseph Gillet de Lacaze, nommé le 7 mars 1714 (*Arch. dép.*, B. 79, f° 32, v°).

Depuis la fin du XVI[e] siècle, il y avait eu, au Palais de Bordeaux, plusieurs Dalon : procureurs et avocats, avec le prénom de Jean. L'un d'eux avait été élu jurat le 3 janv. 1661, et eut un rôle assez actif pendant les guerres de la Fronde. V. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XII, p. 384; t. XV, p. 339, 409 et 423.

([2]) Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, né en 1675, célèbre par ses *Mémoires*, avait succédé à son père dans le gouvernement de Blaye. Celui-ci, Claude de Rouvroy, premier duc de Saint-Simon, page de Louis XIII et son favori, avait eu longtemps cet important gouvernement. Il possédait, en outre, dans le Blayais, d'importants domaines. Aussi, à la fin du siècle, son fils y avait-il encore une grande partie des marais desséchés de Blaye, et tenait en engagement, outre le Vitrezay, tous les droits domaniaux du pays (V. Bazin de Bezons, *Mémoires sur la généralité de Bordeaux*, 1698.)

l'aliénation faite en sa faveur, en était réduit, en **1709**, à demander au Roi, soit l'exécution de la vente, soit sa résiliation, avec restitution de ce qu'il avait déjà payé.

Paroisse ·imbo-Boucon-née.

Droit ı *Guinodage* 'e *Laberoge*.

Bien des aliénations avaient pu être consommées sans résistance; telle avait été celle qui avait été faite, le 13 février 1710, à Victor de Parabère, seigneur de Pato, conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Saint-Sever, des hautes, moyennes et basses justices, ainsi que de tous autres droits utiles et honorifiques appartenant au Roi dans la paroisse de Pimbo-Boucounée ([1]). Cette adjudication avait compris, en outre, un certain droit dit *le guidonage de Laberoge,* qui se levait sur les bestiaux descendant des montagnes pour paître dans les landes de Bordeaux.

Paroisse de cons et Baus-sens.

Vers la même époque, les habitants d'une pauvre communauté voisine, nommée Bascons et Baussens ([2]) n'avaient pas reculé devant l'offre *en pure perte* d'une somme de 1,500 livres et 2 sols pour livre, afin d'être exceptés de l'exécution dans leur paroisse du fatal édit de 1708.

Droit l'*Emparence* s la paroisse de Garcin.

Comme, à raison de la pénurie des finances, on faisait argent de tout ce qu'on pouvait découvrir de droits appartenant au Roi, les traitants ne laissaient rien derrière eux. On vient de voir l'adjudication du *guidonage de Laberoge*. Deux ans après, en 1712, avait eu lieu l'adjudication d'un droit d'*emparence* appartenant au Roi dans la paroisse de Garcin ([3]). La nature de ce droit, dont l'origine remontait sans doute à une époque reculée, se trouve déterminée par les chartes du moyen âge ([4]).

([1]) Commune de Geaune, arrondissement de Saint-Sever.

([2]) Bascons, canton de Grenade, arrondissement de Mont-de-Marsan.

([3]) Département du Gers.

([4]) Ce nom d'*Emparence* ou *Amparance* paraît venir du mot *Emparentia*, qui, d'après Ducange, signifie protection, tutelle. C'était sans doute, dans la

Il avait été plus facile de découvrir à Bordeaux, derrière l'église Saint-Pierre, une échoppe appartenant au Roi. Elle était située hors des murs, joignant la tour de Lucmajour et la Cour des Aydes. Elle était adjugée, le 17 février 1710, moyennant par l'acquéreur de la tenir en censive de Sa Majesté et de payer 10 sols de rente à chaque fête de Noël, sans compter les lods et ventes et autres droits seigneuriaux. **Échoppe derrière l'Église Saint-Pierre, à Bordeaux.**

En face de la paroisse Saint-Pierre, sur le coteau de l'autre rive de la Garonne, avait existé depuis une haute antiquité une forêt de bois de cyprès que les rudes froids de l'hiver de 1709 ont fait périr. Il n'y restait plus, en 1712, qu'un terrain de peu de valeur, près duquel se trouvait une maison des religieux de Notre-Dame-de-la-Mercy pour la rédemption des captifs. Ces religieux demandèrent alors au Roi que ce tènement leur fût concédé à charge de telles redevances qu'il jugerait nécessaires; mais l'intendant de Lamoignon, à qui le placet avait été communiqué, pensa que, d'autres demandes pour le même objet étant faites par des propriétaires voisins, c'était le cas de mettre ce terrain aux enchères (lettre du 20 février 1712). **Tènement du Cypressat.**

Bien que cet avis eût été approuvé par le Contrôleur général, l'affaire traîna en longueur. Un scrupule était venu en haut lieu. Il y avait alors, en effet, quelque doute que le terrain appartînt au Roi [1] qui, cependant,

paroisse de Garcin, le prix de quelque ancienne sauvegarde royale, analogue à celle promise aux habitants de La Bastide-Mirande, vers 1298. Dix ans plus tard, pour repousser les revendications menaçantes de leurs anciens seigneurs, ils invoquaient, vers 1308, la promesse qui leur avait été faite qu'ils seraient désormais placés sous la main et *l'amparance* du Roi, avec les libertés et franchises usitées en pareil cas. V. les *Compilations* d'Oissenart, t. CV, CVI, f° 25; Curie Seimbres, *op. cit.*, p. 146.

[1] Il n'en avait pas été jadis ainsi. A une époque reculée, les droits du Roi étaient si peu contestés qu'au XVIe siècle, il y avait un garde des cyprès

était disposé à en faire don aux religieux, moyennant une redevance à fixer et pourvu que cette concession ne fît aucun tort au public.

On se décida enfin à mettre le tènement du Cypressat aux enchères, et le 10 décembre 1712, il était adjugé à Me Ignace Bernède, prêtre religieux de la communauté de Notre-Dame-de-la-Mercy de Bordeaux, comme fondé de pouvoirs de cette communauté.

Mais cette adjudication ne devait pas être confirmée à Paris, à raison de l'opposition qui y était faite par l'administration des eaux et forêts. L'Intendant était, en effet, avisé, par une lettre de Pelletier des Forts, du 30 décembre, que cette administration avait admis en principe de ne diminuer en rien le produit, déjà très médiocre, des bois du royaume, et elle avait invariablement rejeté toutes les offres de cette espèce qui lui avaient été faites depuis l'édit du mois d'août 1708.

Cette décision eut pour conséquence de faire annuler non seulement l'adjudication du Cypressat, mais encore une adjudication antérieure qui avait porté sur la forêt de Créon. Elle devait en outre arrêter la mise aux enchères d'un autre bois dit *la contau de Cabanac* ou de Blaye.

A cette occasion, l'intendant de Lamoignon, s'expliquant sur les bois qui pouvaient appartenir au Roi dans la généralité de Guyenne, déclarait, dans une lettre du 12 mars 1718, qu'il n'y avait aucune forêt considérable, mais seulement trois bois qu'on honorait du nom de forêt, bien qu'ils fussent d'une très petite étendue. — A sa lettre était jointe une note rédigée par le greffier

du Roi près la ville de Bordeaux. Henri II, par lettres-patentes du 29 mars 1555, avait même concédé à Étienne du Périer, qui était alors capitaine et garde de ces cyprès, le droit de pouvoir, comme ses prédécesseurs, disposer des cyprès qui tombaient par tourmente de vent ou autrement.

de la maîtrise des eaux et forêts, dans laquelle se trouvent des renseignements sur les trois forêts de *la contau de Blaye*, du *Cypressat* et de *Créon*. Elles avaient toutes trois énormément souffert de l'hiver de 1709, et leurs revenus en avaient été fort diminués. La *contau de Blaye*, située à deux lieues de cette ville, se composait de bouquetaux dispersés sur une étendue de mille arpents. — Le *Cypressat*, qui était orné jadis de vieux et grands cyprès, n'avait plus que dix à douze arpents de bois taillis. — La *forêt de Créon*, située à un quart de lieue du bourg, en bon terrain, avait une étendue de trente-cinq à quarante arpents de bon rapport. — Échappés à l'aliénation de 1712, ces bois ne devaient pas tarder à subir les diverses causes de destruction amenées par le cours des événements du siècle.

Un domaine auquel se rattachaient les plus grands souvenirs de la Guyenne, devait lui aussi passer sous les fourches caudines de l'aliénation.

Le Barrail d'Épernon.

Le 16 février 1718 avait eu lieu l'adjudication du fief dit du château de Puy-Paulin [1] et de ses dépendances consistant en cens et rentes, droits et devoirs seigneuriaux, y compris l'antique droit des captaux de Buch sur le poisson venant de la mer et qui était porté au marché de Bordeaux, dans *la clye* [2]. L'adjudication avait porté

[1] Ce fief, qui avait été peut-être le plus étendu de la province de Guyenne, était alors en voie de démembrement. Pour en apprécier l'ancienne importance, on peut consulter le travail fait, en 1774, par Baurein, sous le titre de : *Inventaire des titres de l'ancienne maison noble de Puy-Paulin et des diverses seigneuries qui ont appartenu aux seigneurs de cette maison* (*Arch. dép.*, C, 3349.)

[2] « Au midi de la place du Vieux-Marché, sur l'alignement du côté » septentrional de la rue des Ayres, était *la clye*, emplacement entouré » d'une barrière, dans lequel se tenait le crieur public. » V. *Bordeaux* » *vers 1450*, p. 435. — C'est dans ce marché que les Captaux de Buch ont exercé, de temps immémorial, le droit de lever le huitième denier sur le prix de tout le poisson venant de la mer des contrées de Buch. Par une ordonnance du 20 juillet 1660, le duc d'Épernon avait confirmé sa possession

notamment sur un barrail appelé d'Épernon, situé dans les marais de Bordeaux, et sur une petite écurie existant place Puy-Paulin, à Bordeaux.

Mais cette adjudication n'avait pas été confirmée, d'abord, parce qu'aux termes de l'édit d'août 1717, elle n'eût dû être faite qu'à titre d'engagement et non à titre de propriété incommutable; parce que ensuite et surtout le fief de Puy-Paulin ne pouvait être considéré comme un petit domaine. Tout ce que l'on eût pu faire eût été d'engager les petites portions de ce domaine, tels que moulins, terres, prés et terres, sans déranger la directe et en conservant au Roi le corps des fiefs (lettre de Pelletier des Forts, du 7 mars 1718).

En conséquence, eut lieu, le 17 mai 1719, l'adjudication spéciale du barrail d'Épernon, situé dans la paroisse Saint-Rémy de Bordeaux, sous la condition qu'après le décès de l'adjudicataire, le sieur Regnault, avocat au Conseil, lesdits domaine et droits reviendraient au Roi.

Louis XIV était alors mort depuis quatre ans. Si, deux ans avant, en 1713, il avait été sursis en partie aux aliénations, elles avaient été bientôt reprises en vertu d'un édit d'août 1717. Puis, en 1718, on était revenu au système des réunions du Domaine, ressource précaire encore une fois abandonnée en 1719, en présence des offres brillantes de la célèbre Compagnie des Indes. Après la chute de Law, on reprenait les aliénations, et, le 14 juillet 1722, un arrêt du Conseil ordonnait de nouveau la mise en vente de certains domaines conformément à l'édit de 1708.

de ce vieux droit seigneurial, en enjoignant « à tous les pêcheurs de porter » ou faire porter leur poisson à la clye de Bordeaux, à l'effet de payer au » fermier de ladite clye le droit de huitième... ». V. Baurein, *Variét.*, t. VI, p. 182, 186 et 192; Clairac, *Us et coutumes de la mer*, p. 136.

C'est ainsi que, ballottée entre les deux expédients des réunions et des aliénations, devait se continuer la décadence des finances de la France, jusqu'à la catastrophe définitive.

Je suis arrivé, je crois, à la démonstration que j'avais entreprise. On a vu ce qu'avaient été pour la Guyenne les effets désastreux des aliénations du Domaine. Elles avaient notamment donné naissance à un grand nombre de nouveaux seigneurs justiciers. Ce nombre devait s'accroître par la suite. De 1713 à 1767, les papiers de l'Intendance (1) révèlent une multitude de demandes émanées de toutes sortes de gens, gentilshommes et magistrats, financiers et bourgeois, sollicitant des acquisitions de justices et des réunions de terres pour former des baronnies et des comtés. Ainsi, par exemple, dans diverses paroisses de la prévôté de Barsac, celles de Preignac, de Bommes, de Sauternes, de Cérons et de Pujols, qui étaient restées dans le domaine du Roi, les moyennes et basses justices, depuis longtemps aliénées et que les habitants n'avaient pu racheter (2), étaient adjugées à divers : celles de Bommes à la veuve du conseiller Pierre de Castelnau, et celle de Pujols à Catherine de Suduiraut, veuve du conseiller Jean Duroy. — La justice de Sénillac était acquise par un chanoine de Périgueux, Pierre de Mèredieu. — Les justices de Corgniac, d'Eyzerac et de Nanteuil, en Périgord, étaient aliénées, ainsi que de nombreuses juridictions des élections d'Agen et de Condom. — Le conseiller de Paty du Rayet (3) demandait la réunion des trois paroisses de Rayet, de Monseyron et de Saint-Grégoire, en la

Multiplication des juridictions seigneuriales de 1713 à 1767.

(1) *Arch. dép.*, C, 2349 et 2369.

(2) V. *suprà*, p. 71.

(3) Ancien avocat au Parlement, de Paty, seigneur de Lucière, avait été nommé conseiller lay le 29 nov. 1725 (*Arch. dép.*, B, 81, f° 87).

juridiction de Villeréal, afin d'en former une seule terre avec l'érection en baronnie. — Le comte de La Vauguyon sollicitait de réunir les justices de Tonneins-Dessous, Grateloup et Villeton, en Agenais, avec le titre de comté de Carency, « afin, dit-il dans sa requête, de conserver » à sa postérité le titre de la terre de ce même nom, » située en Artois, entrée dans sa famille par le mariage » d'Isabeau de Bourbon-Carency, sa trisaïeule, et depuis » vendue forcément pour le paiement de dettes contrac- » tées au service du Roy. » — Le comte de Ségur-Cabanac faisait de même pour la justice de Villagrains ([1]); — le président de Montesquieu, l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois,* pour partie de Saint-Morillon qu'en 1747 il demandait de réunir à sa terre de La Brède ([2]); — le conseiller Pelet d'Anglade ([3]), pour diverses paroisses dont il était seigneur foncier, qu'il voulait réunir avec le titre de comté de Gontaut ou de vicomté de Pelet. — Citons enfin, — car la liste serait trop longue, — le sieur de Montalier-Grissac, le seigneur de La Vic, le duc de Noailles, le seigneur de Béraud demandant soit la réunion de justices seigneuriales, soit l'érection de terres en titres féodaux.

Toutes ces demandes, sans doute, n'étaient pas admises. Ce n'est pas cependant qu'il y eût des oppositions bien énergiques de la part des habitants. Elles étaient devenues de plus en plus rares, en présence du débordement général des réunions de domaines. A peine, de loin en loin, quelques protestations de particuliers, surtout des juges royaux, que ces réunions

([1]) V. *suprà*, p. 65.

([2]) La requête du Président manque au dossier. Il eût été curieux de voir comment l'illustre publiciste motivait sa demande.

([3]) Jacques Pelet d'Anglade était conseiller au Parlement depuis le 16 janvier 1743.

dépossédaient de leurs offices. Frappés directement dans leurs intérêts et dans leur état, ils faisaient entendre des doléances que leurs justiciables n'étaient pas moins fondés à faire, alors qu'ils retombaient sous la juridiction des juges seigneuriaux, lesquels n'étaient pas toujours des légistes émérites, des avocats au Parlement de Bordeaux (1).

(1) Depuis le XVIe siècle, on avait toujours vu des membres du barreau de Bordeaux exercer en même temps les fonctions de juge dans les juridictions royales ou seigneuriales. En 1759, cet usage se continuait, à n'en pas douter, lorsqu'on voit, par exemple, Antoine Richet, inscrit au tableau depuis 1706, juge à la fois de la prévôté d'Eyzines et du comté d'Ornon, dont les jurats de Bordeaux étaient seigneurs; — Pierre-Antoine Cazalet, inscrit en 1753, juge à la fois de la baronnie de Noaillan, dont M. Duroy était seigneur, et de la baronnie de Fargues, appartenant au marquis de Saluces; — Joseph Poussard, inscrit en 1727, juge de la seigneurie de Pauillac, Latour et Caronne, dont M. de Ségur était seigneur; — Antoine de Brézets, inscrit en 1724, juge de la baronnie du Cubzagais, dont le comte de La Tour Du Pin était seigneur; — Pierre Fleury de Sudres, inscrit en 1739, juge de la seigneurie de Lormont, appartenant à l'Archevêque de Bordeaux; — Jacques Fenis, juge à la fois de la baronnie de Verteuil et de la Sauvetat de Saint-André, dont le Chapitre de Saint-André était seigneur; — Pierre Valet de Peyraud, juge de la juridiction appartenant au Chapitre de Saint-Seurin, etc., etc. — L'*Almanach de 1760* permettrait de multiplier ces citations. On y remarque encore que plusieurs juridictions manquaient de juge depuis plus ou moins longtemps, soit par la faute du seigneur, soit qu'il y eût effectivement « disette de sujets ».

On peut à peine se figurer ce qu'il arrivait alors. Quand le juge était absent, soit qu'il ne pût siéger, soit que, chargé de plusieurs juridictions éloignées les unes des autres, il fût dans l'impossibilité de se rendre aux jours d'audience, c'étaient alors les praticiens des lieux, de faméliques procureurs de campagne, qui administraient la justice, et quelle justice! On n'en est pas aux conjectures. Il suffit de lire ce que rapporte à cet égard l'abbé Séguy, curé de Sauveterre-de-Fumel, dans un Mémoire qu'il adressa aux députés des États-Généraux de 1789, et que M. de Mondenard a publié dans son livre: *La Féodalité en Agenois*. « Je connais des terres, dit l'abbé » Séguy, où l'on tient les audiences au cabaret, et Bacchus, plus souvent » que Thémis, prononce le jugement. — Je connais des terres où il n'existe » aucun vestige de greffe. — Je connais des terres où pas un membre de » justice ne réside, pas même le procureur d'office. — Je connais, enfin, » des terres où il n'y a presque ny justice, ny police; et tout cela, par la » faute des seigneurs qui, quoique fort jaloux et fort flattés de ce titre ou » qualité de seigneurs à haute et basse justice, sont trop souvent contents et » satisfaits, qu'elle soit bien ou mal rendue, pourvu que leur fermier les paye » bien. »

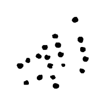
Entre-temps, pendant que le gouvernement s'était efforcé, surtout à partir de 1720, de restreindre entre les mains des bourgeois la possession des francs-fiefs, était intervenu un arrêt du Conseil défendant aux communautés d'habitants d'acquérir des domaines sans y être autorisées par les Intendants des provinces ([1]), pour les protéger sans doute contre des entraînements de liberté que ne justifiait pas l'état de leurs finances. Ne semble-t-il pas qu'on veuille, en entravant l'affranchissement des communes rurales, ouvrir plus largement encore la carrière à la nouvelle féodalité qui tend évidemment à se former? Tout y pousse, jusqu'à la facilité avec laquelle le Roi consent à déléguer son droit de prélation, sorte de retrait féodal qui consistait dans la faculté qu'avait le seigneur de demander à être préféré à tout acquéreur étranger d'une terre située dans sa seigneurie ([2]). De 1714 à 1736 ([3]), de nombreuses concessions de cette nature furent faites dans la généralité de Guyenne. Ainsi, voit-on le Roi sollicité de déléguer son droit de prélation dans les terres de son domaine, en faveur : de la dame de Pontac, pour trois métairies de la terre de Captieux ([4]); — en faveur du sieur d'Alogny, pour quelques biens vendus par son aïeul dans la terre du Puy-Saint-Astier; — en faveur du sieur Bannes de

([1]) *Arch. dép.*, C, 2238.

([2]) D'après la coutume de Bordeaux, titre *des droits des seigneurs*, art. XC, le Roi n'avait droit de prélation en Guyenne, sinon pour le bien de la chose publique. V. *Commentaire* des frères Lamothe, t. Ier, p. 418 et suiv. — Avec le temps, l'exception avait peu à peu empiété sur la règle : de là les nombreuses cessions du droit de prélation faites par Louis XIV et ses successeurs.

([3]) *Arch. dép.*, C, 2372.

([4]) V., au sujet de ces métairies, *suprà*, p. 90, à la note; — quant à la solliciteuse, c'est la brillante comtesse de Pontac (Jeanne-Thérèse du Barry), qui, dans la société de son temps, fut remarquée par son esprit et sa beauté autant que par ses relations avec les gens de lettres de l'époque.



Vicq, pour la paroisse de Pressignac (Périgord); — en faveur du sieur Lagrange-Chancel, pour une part de droit de pêche vendue par le sieur Bailly de Razac, son parent; — en faveur du président Dalbessart [1], pour la terre de Galapian, en Agenais, qu'il venait d'acquérir le 17 août 1732; — enfin, — car il faut se restreindre, — en faveur de la dame de Gombaud, baronne de Pujols en Agenais; du sieur Gaillard de Vaucocour, en Périgord; du comte de Monblanc, etc., etc.

Le résultat de ces faveurs royales était, en définitive, de dépouiller des acquéreurs sérieux, quand le droit de prélation ne leur était pas accordé à eux-mêmes pour assurer la sécurité de leurs possessions. Si ce droit avait été parfois un moyen pour les familles de rentrer dans des biens aliénés par l'un de leurs membres dissipateurs ou prodigues, il avait été trop souvent une arme redoutable mise aux mains d'un favori contre l'acquéreur légitime d'une terre convoitée.

On ne s'étonnera pas alors du nombre croissant des nobles et des seigneurs féodaux dans tout le cours du siècle. Pour la Guyenne, il suffit de rapprocher le rôle des nobles de cette généralité en 1669-1676 [2], du même rôle en 1714-1716-1719 [3]. Mais que sera-ce avant la fin

[1] Jean-Baptiste Dalbessart, qui était déjà avocat général en 1702, était devenu, en 1726, président à mortier, en remplacement de Montesquieu, qui s'était démis en sa faveur. C'était un jurisconsulte fort distingué par son mérite. Il mourut le 1er août 1747, à l'âge de soixante-douze ans. — Il était oncle et parrain du brillant avocat général, Jean-Baptiste Dalbessart, né à Bordeaux le 1er fév. 1716, qui, quoique encore fort jeune, exerça, dès le 22 déc. 1739, avec un éclat supérieur, ces fonctions dont il se démit le 18 janv. 1751. Membre de l'Académie depuis 1741, renommé par son esprit et son éloquence, très recherché par le monde de son temps, il périt sur l'échafaud en 1793. — Son portrait a été placé dans la salle d'audience de la deuxième chambre du Tribunal civil.

[2] *Arch. dép.*, C, 2328 et suiv. — Dans le Registre n° 2338, se trouve un état des maisons nobles situées dans Bordeaux vers 1692.

[3] *Arch. dép.*, C, 2693 et suiv.

du siècle? Les aliénations réitérées des terres du Domaine auront amené ce grand nombre de seigneurs justiciers que signalent les almanachs de la province dès 1760 (1) et que Baurein fera plus amplement connaître dans ses *Variétés Bordeloises*. On a donc pu dire avec raison (2) : « qu'en 1760, dans la sénéchaussée de Guyenne, sur cent » dix juridictions de toute nature, huit à peine étaient » encore des justices royales. »

Conclusion. Au terme de cette étude, une réflexion saisit l'esprit. N'est-il pas étrange de voir au déclin du XVIII[e] siècle, au temps de Montesquieu et de Voltaire, la justice seigneuriale se développer et refleurir, pour ainsi dire, comme aux jours les plus lointains du moyen âge? Voilà bien, cependant, où, en plein courant des idées modernes, la France avait été amenée par l'effet seul de ses mauvaises finances. Le gouvernement royal, en désertant, pour des besoins d'argent, son premier devoir envers son peuple, en aliénant l'attribut souverain de juridiction, ce droit régalien par excellence, en faisant, au XVIII[e] siècle, ce qu'avait pu faire impunément jadis la vieille monarchie, avait résolûment amassé contre l'ancien régime ces haines invétérées qui devaient éclater bientôt dans la plus formidable des révolutions.

(1) Le célèbre *Almanach historique de Guienne pour 1760* présente un curieux état des juridictions royales et seigneuriales qui existaient alors dans les diverses sénéchaussées de la province de Guyenne.

(2) H. Ribadieu, *Un procès en Guyenne sous Louis XV*, p. 171.

M. DE LOHMEYER A LA BRÈDE
EN 1833.

PAR M. ORDINAIRE DE LACOLONGE

Le 28 novembre et le 14 décembre 1838, après une visite au château de La Brède, M. de Lohmeyer jetait sur le papier les impressions et souvenirs laissés dans son esprit par ce pèlerinage. Érudit et lettré, il avait été conduit à la demeure de Montesquieu, non seulement par le sentiment de pieuse curiosité qu'inspire la mémoire d'un grand homme, mais aussi par le désir de savoir si l'habitation préférée de l'illustre président ne recélait pas encore des richesses manuscrites et inconnues.

Je vous ai raconté dans la séance du 31 mars 1881, comment, et dans quel but, il y a vingt-sept ou vingt-huit ans, M. de Lohmeyer, alors inspecteur général des prisons, m'avait autorisé à prendre copie de sa notice. J'ajoutai que mes démarches n'avaient pu me procurer des détails plus précis que ceux fournis par cette notice, dont je vous donnai alors lecture. A cette époque plusieurs écrivains s'étant occupés de Montesquieu, le moment m'avait paru propice pour faire connaître les renseignements intéressants que le hasard avait mis dans mes mains.

Ils vous semblèrent tels, car vous en demandâtes l'impression. Ici se présentait une difficulté. Je n'étais

que le dépositaire de la notice et ne pouvais en user sans l'assentiment de l'auteur. Depuis je me suis livré à de nombreuses recherches pour le retrouver. Elles n'ont pas abouti, et je ne sais plus que faire dans ce but. Mais comme il importe que de pareils renseignements ne se perdent pas, j'ai entrepris, suivant le désir de l'Académie de donner aux souvenirs de M. Lohmeyer une forme qui comportât l'impression.

Tous les passages guillemetés sont littéralement copiés sur sa note, qui, ne l'oublions pas, date de 1833.

« J'avais lu quelque part qu'il en existait (des manus-
» crits de Montesquieu); que M. Valknaër les avait visités
» sans y rien recueillir d'intéressant, et qu'enfin
» plusieurs traités, celui de la Considération entre autres,
» étaient à jamais perdus. Il est déplorable que sur une
» inspection superficielle, on vienne déclarer à l'univers
» que le château de La Brède ne contient d'autres monu-
» ments que les souvenirs qui s'attachent aux habitudes
» privées et aux habitations des hommes illustres.

» Personne ne connaît le contenu des volumineux
» manuscrits laissés par Montesquieu... Ces manuscrits
» se composent de deux volumes in-4° reliés en veau, qui
» contiennent des extraits, des notes et des réflexions que
» Montesquieu intercalait dans ses ouvrages, ainsi qu'un
» grand nombre d'émargements l'indiquent. En tête de
» ces volumes se trouve un avis curieux, où Montesquieu
» prévient la postérité qu'il n'approuve pas toutes les
» notes que renferment ces volumes, et qu'en les inscri-
» vant à mesure qu'elles se présentaient à son esprit, ou
» qu'il les rencontrait dans ses lectures, il se réservait
» toujours d'y réfléchir mûrement, avant de les adopter
» en en faisant usage.

» De ces deux volumes ont été tirées une foule

» de notes et de réflexions imprimées dans ses œuvres » diverses, et que Montesquieu aurait évidemment » désavouées. Qui n'a pas senti combien il se serait » exprimé différemment de ce qu'on lui prête, si on lui » avait demandé son opinion sur les Anglais? La » note sur les Anglais peut sans doute se rencontrer » éparpillée en mille épigrammes daus les manus- » crits. Mais ce fut un fait odieux commis par un » secrétaire infidèle, que d'attribuer à un grand écrivain, » comme le résultat d'une opinion suivie et déterminée, » ce qu'il n'a jamais eu l'intention ni d'écrire ni de » publier. Mentionner que Montesquieu n'avait pas *revu* » ces notes, n'était pas une excuse valable pour les » publier dans l'état où elles sont.

» Dans ces deux volumes se trouvent un assez grand » nombre de portraits. Celui que l'on a imprimé de » Louis XIV s'y trouve en entier. Mais il n'est pas le seul » sur ce prince. Quelques anecdotes piquantes sur sa » cour s'y trouvent aussi, celle entre autres du duc de » Lauzun...

» Quelque curieux que soient ces deux volumes, je » les regarde comme bien moins importants que les » manuscrits conservés en deux liasses qui m'ont été » ouvertes. Il en est d'autres dans de vieux portefeuilles » que je n'ai pas vus.

» . . . .

» Mon principal but en désirant visiter ces papiers » avait été de rechercher les traces de l'histoire de » Louis XI que l'on prétend avoir été écrite par Montes- » quieu, et à laquelle seulement il écrivit qu'il travaillât; » de m'informer des drames historiques qu'il avait faits » dans le même genre que le François II du président » Henaut, et de rechercher les traces de ses voyages et

» les autres traités ou mémoires sur divers sujets que » l'on savait être sortis de sa plume, et que l'on croit » perdus. »

Ici, M. de Lohmeyer entre dans quelques détails sur les circonstances qui l'ont empêché d'examiner avec tout le soin qu'elles méritent les liasses dont il vient de parler. Il cite ensuite plusieurs écrits qui en font partie. Voici leurs titres et les réflexions dont il les accompagne.

« ... *Le Traité de la considération,* que les éditeurs à la » suite les uns des autres ont déclaré irrévocablement » perdu, je n'en ai vu que le titre.

» ... Un dialogue dont le titre m'échappe et qui n'est » peut-être pas inférieur à celui qui est publié.

» ... Un petit *Traité sur la politique,* écrit dans le but » de la faire mépriser par les grands et par toutes les » classes d'hommes distingués. J'en ai lu les premières » pages, spirituellement écrites, dans le goût des lettres » persanes, mais je n'ai pu m'assurer si Montesquieu » avait terminé ce petit travail. Il est probable qu'il avait » l'intention d'y ajouter quelques réflexions qui se trou- » vent sur trois ou quatre morceaux de papier attachés » au cahier avec des épingles.

M. de Lohmeyer constate ensuite l'existence d'un grand nombre de mémoires scientifiques qu'il ne put même pas feuilleter, et où, en ouvrant au hasard, il découvrit un passage fort curieux.

« Personne ne doute de l'attention et du tact d'obser- » vation que Montesquieu dut mettre dans ses voyages. » En 1728 il se trouvait en Hongrie et il rend compte » d'une machine qui servait à extraire l'eau d'une mine » de Königsberg. Elle se composait d'un fourneau, au » dessus une chaudière à moitié remplie d'eau, pour » fournir la vapeur qui s'élevait dans un vaste tube conte-

» nant un cylindre de treize pouces. La vapeur élevait le » cylindre treize fois par minute, et, autant de fois, une » fuite d'eau froide venait la condenser et permettre au » cylindre de redescendre. La manière dont les rouages » nécessaires à l'épuisement des eaux étaient adaptés » au cylindre est ensuite minutieusement décrite, et » Montesquieu ajoute que, dans tous les lieux où l'on ne » possède pas de chutes d'eau suffisantes pour mouvoir » les machines hydrauliques ordinaires, on pourrait faire » usage de celle qu'il décrivait. On voit que tous les prin- » cipes de nos machines à vapeur existaient dans celle » qui vient d'être décrite.

» ... Le mémoire de Montesquieu doit être précieux » pour celui qui voudrait faire l'histoire de cette branche » si importante de la mécanique, que l'on croit beaucoup » plus nouvelle qu'elle ne l'est en effet. »

La description que l'on vient de lire n'a pas été écrite par un homme au courant du langage de la mécanique industrielle, même en 1833. Il n'eût pas dit *cylindre* au lieu de *piston; fuite d'eau* pour *injection d'eau froide.* Cette description est-elle textuellement de Montesquieu, ou bien M. de Lohmeyer, retrouvant plus ou moins dans sa mémoire les termes mêmes employés par l'auteur, a-t-il suppléé, comme il l'a pu, à ceux qui lui manquaient? Cette question est du reste absolument secondaire.

La description précédente s'applique parfaitement à la machine inventée vers 1695 par Newcommen, serrurier anglais. Elle ne fut exécutée qu'en 1705. Papin en avait, dès 1790, développé le principe dans les *Actes de Leipsig.* L'écrit de Montesquieu, en ce qui concerne la machine à vapeur, n'a donc pas toute la valeur historique que M. de Lohmeyer lui attribue. Il prouve simplement que la machine de Newcommen existait déjà en Hongrie vingt-

trois ans après sa première construction en Angleterre. Ceci donne une assez haute idée de l'état où se trouvaient, il y a cent cinquante ans, les sciences industrielles dans un pays situé à l'une des extrémités de l'Europe.

M. de Lohmeyer constate que de nombreux feuillets contiennent les notes relatives aux voyages de Montesquieu en Allemagne :

« D'autres portent la suscription de Venise, et s'il est » vrai que lord Chesterfield lui en ait fait brûler une partie, » il reste encore bien des notes. »

M. de Lohmeyer trouva ensuite le premier livre manuscrit d'une *Histoire de Louis XI,* par un auteur dont il n'a pu retenir le nom, mais il ne vit rien de relatif au travail de Montesquieu sur ce point. Il est vrai qu'il ne put ouvrir la plupart des manuscrits qui passèrent par ses mains, et dont il n'eut pas le temps de relever les titres. Il en fut ainsi de plusieurs portefeuilles qui ne furent même pas ouverts.

L'auteur constate l'existence de quelques fragments inédits des *Lettres persanes,* bien que l'on en ait, paraît-il, brûlé beaucoup, mais il ne peut préciser l'auteur de ce fait regrettable. Il signale une lettre sur les hommes noirs et les hommes gris dont il a lu bien rapidement quelques fragments fort curieux :

« On a généralement répandu que Montesquieu, étant » proposé comme candidat à l'Académie française après » le succès des *Lettres persanes*, le cardinal Fleury crut » devoir déclarer à l'avance que ce choix n'aurait pas » l'approbation du jeune roi. On prétend que pour faire » lever cette opposition, Montesquieu fit imprimer une » seconde édition où étaient supprimés tous les passages » qui pouvaient déplaire au vieux cardinal, et qu'il vint » lui-même la lui présenter. Le cardinal n'ayant pas lu

» les premières lettres trouva, dit-on, fort amusantes » celles que lui présentait un auteur aussi aimable, et il » ne fut plus question de s'opposer à son entrée à l'Aca- » démie. La vue de fragments de *Lettres persanes,* qui » semblent beaucoup plus énergiques que tous ceux qui » se trouvent déjà imprimés, m'a fait supposer que le » bruit d'une fausse édition pouvait avoir été causé par » ces fragments, qui, ayant été probablement montrés à » quelques amis, ceux-ci purent dire que l'édition imprimée » ne contenait pas tout ce qui leur avait été lu dans le » manuscrit. Et de là, à deux éditions différentes, le pas » est bien petit pour des causeurs de salon.

» J'aurais voulu visiter les manuscrits relatifs à Venise, » mais le temps me manquait. Ceux de Hongrie m'auraient » sans doute moins intéressé; mais j'aurais voulu voir » ceux sur l'Angleterre qui existent probablement parmi » les papiers que nous n'avons même pas eu le temps de » toucher. On croit cependant qu'il doit manquer beau- » coup de cahiers.

» Le château fut abandonné pendant la Révolution, et » les paysans, qui s'en étaient emparés, ne prirent aucun » soin des livres ou des manuscrits qui restèrent plusieurs » années entassés sur la brique dans un mauvais cabinet. » Alors chacun put les examiner à son aise, mais peu le » firent. Il paraît que s'il fut dérobé quelques manuscrits, » leur nombre fut petit. La bibliothèque, d'environ » 4,000 volumes, peut regretter ainsi quelques volumes » qui dépareillent certains ouvrages. »

M. de Lohmeyer ajoute qu'à l'époque de sa visite le catalogue de cette bibliothèque n'avait pas été dressé.

« L'ouvrage en forme de lettres où Montesquieu entre- » prend de prouver que l'idolâtrie, chez la plupart des » hommes à qui les lumières de la révélation ont été

» refusées, ne méritait pas une damnation éternelle, et » qu'il composa à vingt ans, » n'a été retrouvé dans aucune des liasses qu'il a été donné à M. de Lohmeyer de feuilleter. Il est à croire que cet ouvrage est perdu.

Me voilà parvenu, Messieurs, au terme de la tâche que vous m'aviez confiée. Je ne m'en suis acquitté qu'à cause de l'intérêt littéraire que présente la note de M. de Lohmeyer; mais convaincu qu'en agissant ainsi, je méritais le reproche même qu'il adressait en commençant au secrétaire de M. de Montesquieu. Car il est évident que s'il eût prévu que sa notice serait, même par extraits, livrée au public, M. de Lohmeyer l'eût rédigée tout autrement qu'il ne l'a fait, sous l'impression d'une visite récente, et avec la seule préoccupation de préciser rapidement ce qu'il avait vu.

Je joins à ceci la copie originale que j'avais prise dans le temps. Je la fais précéder d'un préambule qui précise tous les faits y relatifs, et je demande son dépôt à nos archives.

POÉSIES

PAR M. DE MÉGRET DE BELLIGNY

A MEYERBEER

Talence, ce 2 mai 1881
(Jour anniversaire de sa mort).

Par la France adopté, fils de la Germanie,
La première, sa voix célébra ton génie.
Un laurier mérité jamais ne se flétrit :
La France qui t'aima, fidèle à ta mémoire,
Oubliant ton pays, ne veut voir que ta gloire ;
O Germain, tu fus grand ! et cela lui suffit !

Au veau d'or, ce maître du monde,
Le génie offre son tribut;
Mais ta verve, source féconde,
Dompte la gloire à son début.
Franchissant l'antique barrière,
Tu t'élances dans la carrière,
Ainsi que le jeune héros
Qui, d'un cartel jetant le gage,
Ne veut devoir qu'à son courage
D'être vainqueur dans le champ clos.

De la nébuleuse Allemagne,
Tu chantas le ciel, le lac bleu,
Le fier bandit de la montagne
Dont la légende fait un dieu.

Tu supplias dans l'Auzonie
La déesse de l'Harmonie
D'attacher la gloire à ton nom.
Souriant au jeune trouvère,
La Muse accueillit sa prière
Et de sa lyre lui fit don.

Et soudain Robert nous convie
Aux merveilles des Huguenots.
Gloire à toi, maître! car l'Envie
De ses cris lasse les échos.
Contre toi sa haine conspire;
Mais de son impuissant délire,
O Meyerbeer, tu fus vainqueur!
Méprisant sa critique acerbe,
Tu lui jetais, calme, superbe,
Un chef-d'œuvre à chaque clameur!

Ta verve ardente, originale,
Découvrit un rhythme nouveau.
Tu gardas la palme infernale
Que Robert prit au saint tombeau.
La France, fidèle à son rôle,
Ceignit ton front d'une auréole...
Et du dieu respecta l'autel.
Germain, sois fier de ta couronne,
Quand c'est la France qui la donne,
Qui la reçoit est immortel!

Par la France adopté, fils de la Germanie,
La première, sa voix célébra ton génie.
Un laurier mérité jamais ne se flétrit.
La France qui t'aima, fidèle à ta mémoire,
Oubliant ton pays, ne veut voir que ta gloire,
O Germain, tu fus grand! et cela lui suffit!

UN PÈRE A SES FILLES

Talence, ce 23 septembre 18

I

Aux épis d'or semés par une main divine
Dans le céleste champ plein d'azur et de feux,
Je préfère à mon front ta bouche purpurine,
O ma brune aux yeux bleus!

Tous les trésors de l'Inde entassés pour me plaire,
Ses radjahs à mes pieds implorant mon pouvoir,
Que vaudraient-ils, sans toi, dans le cœur de ton père,
O ma blonde à l'œil noir!

II

L'une, c'est la fleur presque éclose;
L'autre, aussi rose que la rose,
Est un lutin aussi brouillon
Que son ami le Papillon.
L'aînée est une vierge pâle,
Presque aussi pâle que l'opale
Dans la pénombre des boudoirs.
Pour moi toutes les deux sont belles;
L'une a deux saphirs pour prunelles,
Et l'autre, deux diamants noirs.

III

O mes anges aimés! Perles que ma jeunesse
Enfouit dans mon cœur comme un bien précieux,
Vous saurez faire luire, au soir de ma vieillesse,
Deux rayons radieux!

O mes anges aimés! Des sphères éternelles,
Votre mère sans doute ayant bravé la loi,
Sut vous ravir du ciel, vous couper les deux ailes
Pour vous donner à moi!

A MADAME V...

Talence, ce 27 janvier 1881.

Lorsque vos doigts légers, voltigeant sur l'ivoire,
Du clavier endormi réveillaient les accords;
De Mendelssohn, Mozart, évoquant la mémoire,
Vous nous prodiguiez leurs trésors;

Et lorsque vous lanciez Beethoven dans la lice,
Sous l'étreinte du dieu, le regard inspiré,
Vous paraissiez bondir comme la pythonisse
Bondit sur le trépied sacré;

Je cherchais où le ciel avait placé notre âme,
Où la vôtre siégeait : au cerveau? dans la voix?
Dans votre esprit railleur? Oh! dites-moi, Madame,
Si vous l'incarnez dans vos doigts!

Dites où vous puisez cette grâce infinie
Que vous savez donner à nos maîtres abstraits,
Et comment au profane enseignant l'harmonie,
Vous lui livrez tous leurs secrets.

Ah! s'il comprend Chopin et sa marche funèbre
Qui naguère pour lui n'était qu'un bruit, un son,
C'est que votre âme ardente et le barde célèbre
Chantent, vibrent à l'unisson!

Ne riez pas, Madame, et gardez le silence;
Ou bien, gare à mes vers! j'y pourrais revenir.
Veuillez me pardonner, c'est l'écho de Talence
Qui vous envoie un souvenir.

DE QUELQUES PROBLÈMES D'ARCHÉOLOGIE

AU SUJET DES ÉGLISES

Saint-Pierre, Saint-André, et du clocher de Pierre Berland,

A BORDEAUX

PAR M. LE M[is] DE CASTELNAU D'ESSENAULT.

I

Parmi les nombreux problèmes que soulève une étude attentivement comparée de l'histoire et de la construction des anciens monuments religieux de Bordeaux dans certaines de leurs parties, il en est trois qui, pressentis peut-être ou même entrevus, n'ont été cependant jamais signalés, et dont il nous a semblé, dès lors, qu'il pouvait être intéressant de préciser les données, d'en discuter la valeur, et de tenter la solution.

De ces trois problèmes, le premier se rapporte à l'église Saint-Pierre où s'achèvent en ce moment, sous l'habile direction de M. Mondet, d'importants travaux équivalant à une reconstruction presque totale, mais dans lesquels, heureusement pour l'archéologie, sont conservées les parties les plus anciennes et les plus intéressantes de l'édifice, c'est-à-dire le tiers de la façade, le bas-côté sud de la nef avec son portail latéral, et tout le chœur.

Nulle hésitation n'est possible sur l'époque à laquelle appartiennent ce bas-côté, son portail, et la façade au

couchant. Ici, en effet, le plan des voûtes et de leurs piles en faisceaux de colonnes, les profils arrondis des arcs divers et des archivoltes, ceux des bases, la flore des chapiteaux, le style et l'iconographie des statues du grand portail, la disposition de l'appareil et les procédés de taille des pierres sont autant de caractères indicatifs, soit du second tiers du xive siècle en ce qui concerne l'ensemble du bas-côté, soit des premières années du xve siècle pour la porte latérale, soit enfin de la seconde moitié du xve quant au portail de la façade.

Mais où naît la difficulté, c'est quand on examine le chœur, appendice important et pittoresque, postérieurement ajouté à l'extrémité au levant de la grande nef, et dans lequel de récentes réparations faites aux fenêtres ont pu modifier peut-être de légers détails de celle-ci, mais sans altérer les dispositions générales, la physionomie et le caractère de l'édifice.

Commettre une erreur grave sur sa date, ne paraît cependant pas admissible au premier coup d'œil. A voir en effet ce chevet polygonal et élancé, ces longues baies aux pieds-droits élégis de maigres moulures et circonscrites d'archivoltes à contre-courbes fleuronnées, ces contre-forts dont les faces se coupent et se pénètrent de manière à former des prismes terminés par des pignons ou des pyramides, ces niches creusées en courbe, cette balustrade aux panneaux ajourés de broderies flamboyantes, enfin cette sécheresse des profils malgré leur profusion, tout indique d'abord qu'on se trouve en présence d'une construction de la fin du xve siècle, ou plutôt des premières années du xvie.

Même présomption en envisageant l'intérieur, qui présente une voûte à clef centrale pendante et à rosaces rapportées après coup, voûte établie sur arcs-ogives,

liernes et tiercerons, dont les nervures prismatiques se prolongent en guise de colonnes, aux angles du polygone, jusqu'au niveau du sol. Nulle frondaison sculptée; aucune autre ornementation figurée que la statuette de Saint-Pierre sur la clef de voûte principale. Il n'y a donc plus d'incertitude possible; votre conviction est faite, et vous n'hésitez plus un seul instant à croire que ce chœur est une œuvre des derniers temps de la période ogivale.

Mais voici l'un de nos anciens chroniqueurs, l'historien De Lurbe, qui, peu soucieux de vos observations, vient brusquement jeter à ce sujet dans votre esprit l'obscurité et le doute. De la part de cet annaliste, l'affirmation est des plus précises, car son texte, que nous relevons, feuillet 23, dans l'édition in-4° publiée à Bordeaux en 1703, chez Simon Boé, imprimeur de la cour de Parlement et de la Ville, est ainsi conçu :

« *1411*. Les Maire et Jurats font faire aux despens » publics le cœur de l'église Saint-Pierre. »

En dépit de sa brièveté, ce texte est très clair, très formel, et il émane en outre d'un grave écrivain, avocat au Parlement, procureur-syndic de la ville de Bordeaux; « personnage très docte et grandement zélé aux affaires » du public; » dit Jean Darnal, l'un de ses successeurs, et continuateur à son tour de la « *Chronique Bordeloise* ».

Qu'est-ce à dire pourtant? Devons-nous admettre comme absolument exact, et dans son énoncé et dans sa date le fait relaté ci-dessus par De Lurbe? Devons-nous, au contraire, n'accueillir comme expression de la vérité qu'une partie de cette assertion, celle relative au fait même de la construction, et rejeter la date comme fautive? Quelles sont, dans ce dernier cas, les raisons plausibles de distinguer, relativement à l'affirmation de

notre savant compatriote? Questions à discuter et à résoudre.

Commençons d'abord par rappeler ce principe essentiel d'archéologie qu'une date, attribuée par l'histoire à la construction d'un édifice dont l'analyse, le caractère et le style ne concordent pas exactement avec ceux démontrés par la science comme étant propres aux monuments de l'époque assignée; que cette date, disons-nous, est une date erronée. En pareille circonstance, et d'une façon absolue, c'est le monument qui l'emporte; lui seul fait foi, non le texte. Appliquant ici ce principe et comparant le chœur de Saint-Pierre avec d'autres édifices, à date certaine, érigés dans Bordeaux pendant le cours du xv[e] siècle, les résultats de cette comparaison auront, à notre avis, ce double avantage de confirmer l'autorité du principe et de démontrer l'erreur de De Lurbe.

Essayons donc d'un premier examen comparatif entre le chœur de Saint-Pierre et un autre monument, le clocher de Pierre Berland, qui, toujours d'après De Lurbe (feuillet 24), serait postérieur de trente ans environ à la partie de l'église en question. Une inscription contemporaine et bien connue, gravée en beaux caractères gothiques sur la face nord de ce clocher, nous dit en effet que le pieux archevêque de Bordeaux aurait posé, en 1440, la première pierre de cette superbe tour :..... *quoque primum subjecit lapidem,* relate son texte, que nous saisissons l'occasion de restituer quant à l'accusatif *primum,* au lieu du nominatif *primus,* reproduit jusqu'à ce jour par tous les auteurs. Seulement, la flèche de cet édifice ayant été restaurée et l'étage à rez-de-chaussée se trouvant, sauf la porte, à peu près dépourvu de tout ornement, nous n'en tiendrons pas compte dans notre

comparaison, à laquelle, sans inconvénient aucun, ces deux éléments peuvent rester étrangers.

Nos deux réserves faites, si nous considérons le monument, nous le voyons se dresser, imposant, sous forme de tour carrée, épaulée de huit robustes contreforts disposés par deux à chaque angle et qui s'élèvent en se retraitant jusqu'à la naissance de la flèche, où leurs sommets réunis se couronnent de puissants et riches pinacles, sur lesquels viennent s'appuyer des arcs-boutants destinés à étayer la souche de cette flèche. A chaque point de retraite est un glacis en larmier dont les moulures, d'un profil plein de vigueur et de fermeté, se prolongent horizontalement sur chaque face de la tour, accentuant ainsi les divers étages de l'édifice et donnant à tout son ensemble un remarquable caractère de force, de solidité et de grandeur.

Au-dessus du rez-de-chaussée, le plan rectangulaire des bases de ces contreforts tend à perdre de sa simplicité, et le carré, au lieu de présenter un de ses côtés sur la face, présente un angle. Ce principe était en usage pour les contreforts au XVe siècle, mais à l'époque du clocher de Pierre Berland il n'était encore appliqué qu'avec mesure et n'avait point abouti à ce système de pénétrations, multipliées jusqu'à l'abus, qui signale les derniers efforts de l'art gothique, et que nous rencontrons dans le chœur de Saint-Pierre.

Conformément à la règle universellement suivie durant le moyen âge, l'ornementation, dans le chœur de Saint-Pierre comme au clocher de Pierre Berland, se développe progressivement de la base de l'édifice jusqu'à son sommet. Presque nulle au rez-de-chaussée de la tour, elle devient de plus en plus riche à partir du premier étage, et cache la froide nudité des murs d'abord par de hautes

et larges arcades simulées, au-dessus par d'élégantes fenêtres décorées de colonnettes, d'archivoltes feuillagées et de tympans ajourés, puis enfin par des panneaux évidés de charmantes arcatures, sous la balustrade du couronnement.

Conçue dans le style flamboyant du xve siècle, mais avec des réminiscences, ou même sur des données du xive qui, suivant la juste remarque de M. Marionneau, s'harmonient avec le style du chevet de la cathédrale, cette décoration est d'un effet admirable, son exécution pleine de verve et d'habileté. Étudiés en détail, les profils sont d'une fermeté exceptionnelle, les moulures généralement rondes et grasses, les feuillages bien modelés, l'horizontalité des grandes lignes largement et nettement accusée. C'est en un mot l'œuvre d'un maître expérimenté, possédant toutes les ressources de son art, dont il suit la marche progressive, mais avec sagesse, sans trop sacrifier au goût du jour et sachant mettre à profit le savoir et les procédés de ses devanciers.

Est-il besoin maintenant de montrer que, rapproché d'un tel monument, si vivement empreint des traditions du xive siècle, le chœur de Saint-Pierre, dans l'ensemble de son architecture et dans ses détails, ne présente absolument aucun caractère qui ne se reporte à l'art d'une époque beaucoup plus récente? Ce fait ne ressort-il pas clairement de la description sommaire, il est vrai, mais suffisante, qus nous avons donnée des deux édifices? Et ne convient-il pas du moins de douter que, si les Maire et Jurats de Bordeaux ont fait bâtir le chœur de Saint-Pierre, ce soit aux édiles de 1411 que nous en sommes redevables?

Mais ces doutes prendront encore plus de gravité si, de la mise en parallèle du chœur de Saint-Pierre et du

clocher de Pierre Berland, nous passons à la comparaison du premier de ces deux édifices avec le chœur de l'église Sainte-Eulalie.

Une inscription contemporaine de ce monument atteste, on le sait, qu'il fut érigé en 1476, grâce aux libéralités du bénéficier Yves de Campaule, et tous les caractères de son architecture s'accordent exactement avec ceux avérés constamment dans les œuvres de cette époque. Des réparations y furent faites, il y a quelques années, sous la direction de M. Burguet, mais elles le furent avec réserve, et d'ailleurs la belle gravure de l'extérieur de ce monument qu'a publiée M. Drouyn en 1846 (1), suffira pleinement à justifier nos assertions.

A Sainte-Eulalie, les contreforts du chœur, plantés sur les angles, s'élèvent carrément et par retraites successives, à la différence de ceux du chœur de Saint-Pierre; et leurs faces parallèles ou perpendiculaires au mur, loin de présenter, comme dans ce dernier édifice, un système exagéré de pénétrations, de prismes appliqués ou de pinacles, n'offrent d'autre décoration qu'une niche, creusée un peu plus tard, suivant nous, dans la face principale de chacun d'eux, et un pignon à feuilles frisées sur les rampants, terminé par un gros fleuron. A Saint-Pierre, ces amortissements sont d'un tracé plus compliqué, plus empreint de sécheresse, plus géométriques, et les fleurons moins épanouis et moins habilement fouillés.

Remarquons aussi qu'à l'extérieur du chœur de Sainte-Eulalie la construction est d'un aspect plus robuste, plus franchement gothique que celle de Saint-Pierre. Les lignes horizontales n'en ont point été bannies, comme dans ce dernier, et y sont marquées par des

(1) *Types d'architecture du moyen âge dans la Gironde.*

bandeaux ou par les larmiers des contreforts. Les archivoltes des fenêtres, élégies de moulures et circonscrites par des contre-courbes richement ornées de feuillages, sont supportées par des pieds-droits façonnés en colonnettes. On n'y voit point ces longues lignes verticales si répétées dans le chœur de Saint-Pierre, et l'ensemble rappelle mieux les traditions et le faire de la période précédente. Dans l'appareil, l'art du trait se montre moins recherché, moins savant si l'on veut, mais moins compliqué.

A l'intérieur, mêmes différences quant au mode et aux détails de la construction. Ici, en effet, la voûte repose exclusivement sur des arcs-ogives, rayonnant d'une seule clef centrale et dont les moulures toriques n'ont ni les mêmes profils, ni cet aspect de rigidité presque métallique des nervures du chœur de Saint-Pierre. De plus, ces arcs retombent dans les angles du polygone, sur des colonnettes pourvues de bases et de chapiteaux à feuillages, ce qui n'existe pas à l'intérieur de ce dernier et au détriment de son effet général.

Il résulterait donc de ces diverses observations que le chœur de Sainte-Eulalie, authentiquement daté de 1476, serait cependant d'un style moins avancé que celui de Saint-Pierre (1411), et appartiendrait, comme inspiration et comme faire, à une époque plus rapprochée que ce dernier, des beaux temps de l'architecture ogivale. Nous avons déjà fait pareille constatation en présence du clocher de Pierre Berland, érigé vers le milieu du xv[e] siècle. Il nous reste, avant de conclure, à essayer d'une dernière comparaison entre l'édifice qui fait l'objet principal de cette étude et le clocher de Saint-Michel, dont les dernières années de la construction touchent presque au xvi[e] siècle.

L'histoire et les dates successives de la construction du clocher de Saint-Michel sont tellement connues, grâce à la publication des documents contemporains dans lesquels elles sont relatées, qu'il nous suffira de rappeler que ce beau monument, témoignage de la foi religieuse et du patriotisme de nos pères, fut érigé de 1472 à 1492. Dégradé depuis par le temps, mutilé par la main des hommes, échappé, par suite de circonstances à jamais glorieuses pour les Bordelais, aux conséquences cruelles d'un ordre royal de démolition, sa restauration, dont on a justement blâmé le principe et le style discordants, — sans méconnaître l'habileté de l'exécution, — a profondément altéré ou modifié ses dispositions primitives. Le peu qui reste à cet égard de l'ancien édifice pourra servir néanmoins aux recherches que nous poursuivons et nous faire atteindre notre but. A défaut d'ailleurs d'autres souvenirs, il existe encore assez de dessins de l'œuvre des Lebas pour éclaircir et confirmer nos explications.

Ce clocher se composait primitivement d'une tour à base hexagonale, étayée à ses angles par des contreforts à plusieurs retraites, et ajourée d'archivoltes ogivales qui donnaient beaucoup de légèreté à la masse de l'édifice, mais que, peu après l'achèvement de la flèche, et pour raison de solidité, on fut obligé de murer et même d'épauler, au moyen de petits piliers et d'arcs-boutants.

Au-dessus de ce soubassement fort élevé se dressaient trois étages, séparés par des bandeaux d'une vigoureuse saillie, et éclairés chacun par des fenêtres de grandeur et de forme diverses. L'un de ces bandeaux formant corniche servait d'appui à une élégante galerie, dont la balustrade était évidée de grandes lettres gothiques à jour, inscription que la mutilation ou la disparition de plusieurs de ses caractères n'ont pas permis, malheureu-

sement, de relever. Venait enfin la flèche, dont la souche octogone était percée d'arcades ogivales, surmontées de galbes qui, par leur forme et leur décoration, ajoutaient une rare élégance et beaucoup de silhouette à cette partie du couronnement.

De fière tournure, et d'un aspect presque militaire auquel contribuaient les nombreuses traces de balles apparentes encore sur ses vieux murs, ce clocher ne présentait qu'une ornementation peu développée, bien inférieure sous ce rapport à celle du clocher de Pierre Berland, quoique mieux entendue et plus variée que celle du chœur de Saint-Pierre. Ses contreforts ont aussi plus de légèreté, leurs pénétrations sont moins compliquées et moins monotones, leurs pinacles plus élégants, leurs fleurons mieux galbés. De plus l'appareil y est en tout supérieur à celui de Saint-Pierre, les moulures y sont d'un profil plus correct, et les matériaux d'une excellente qualité.

Construit sur un plan d'une originalité exceptionnelle, hérissé de ces nombreux pinacles aux plus importants desquels l'idiome local avait donné le nom pittoresque de *filholes,* ce clocher offrait des formes générales plus sveltes que celles de son rival, son ensemble pyramidait mieux dans l'espace. Ici, enfin, c'est encore l'œuvre d'un maître profondément habile que nous devons admirer, œuvre au plus haut degré historique, et qu'il est à jamais regrettable pour notre ville qu'on n'ait eu ni la sagesse ni le vouloir de restaurer dans son intégrité primitive et dans son ancienne splendeur!

Arrivé à ce point de notre travail, et notre examen comparatif terminé, il nous semble facile d'en conclure que, puisque le chœur de Saint-Pierre ne saurait appartenir à une époque antérieure à celle des édifices qui lui

ont été comparés, la date énoncée par De Lurbe comme étant celle de sa construction ne peut pas davantage être admise, et ne doit plus désormais avoir d'autorité historique.

Mais alors, que penser de ce monument, et quelle est donc sa date véritable? Nous faudra-t-il, à son sujet, n'être sortis du domaine de l'erreur que pour entrer dans celui de l'incertitude? A Dieu ne plaise! Loin de nous aussi la pensée d'insinuer des doutes sur la bonne foi de notre chroniqueur, et de croire de sa part à la plus légère intention d'une malveillance, dont on aurait grand'peine d'ailleurs à comprendre le motif.

Ce qui nous semble plutôt l'expression de la vérité sur ce point, et ce qui expliquerait alors naturellement l'assertion de notre annaliste, c'est qu'il a été lui même, inconsciemment, la victime d'une erreur, et que son seul tort serait de n'en pas avoir découvert la cause.

Cause évidente, dirons-nous, si l'on considère que De Lurbe écrivait sa chronique d'après d'anciens documents manuscrits, et que, trompé par la forme des caractères numéraux de la date en question, figurée dans l'un de ces documents, il aura très bien pu confondre le chiffre *cinq* avec le chiffre *quatre* qui, tous les deux, aux XVe et XVIe siècles, s'écrivaient souvent de la même façon. C'est une observation que nous avons faite maintes fois nous-mêmes dans les manuscrits ou les inscriptions de ces deux époques, et dont tous les traités relatifs à la paléographie et à la diplomatique du moyen âge confirment d'ailleurs l'exactitude.

Ce fait admis, et la date du chœur de Saint-Pierre reportée de 1411 à 1511, toute difficulté disparaît: les règles de classification archéologique reprennent leur autorité, et leur application, absolument impossible dans

l'hypothèse erronée de De Lurbe, devient désormais facile. Evidemment postérieur, et d'après son style et d'après les procédés de sa construction, au clocher de Pierre Berland, à l'abside de Sainte-Eulalie et à la tour de Saint-Michel, le chœur de Saint-Pierre ne peut appartenir qu'au XVI[e] siècle, et à la même époque, à peu près, où furent commencées de bâtir, dans l'église même de Saint-Michel, les deux dernières travées au couchant de la grande nef, celles de ses bas côtés, et les chapelles latérales qui leur correspondent. Ces parties de Saint-Michel ont, en effet, une ressemblance frappante de style et d'exécution avec le chœur de Saint-Pierre, mais les travaux y suivirent une marche beaucoup plus lente, au point que ces voûtes, d'une disposition et d'un tracé d'ailleurs différents de ceux des voûtes de Saint-Pierre, furent seulement achevées de 1545 à 1559. On peut s'en assurer par les nombreuses dates de cette période, gravées au trait sur le parement de plusieurs moellons employés dans les voûtains. Ces dates, que nous avons pris soin de relever, il y a près de vingt ans, existent encore, et nous sommes heureux de les signaler pour la première fois à le sagacité des archéologues.

En résumé, de la discussion qui précède, il nous paraît résulter en faveur de notre opinion, nous n'osons point dire une certitude absolue, mais du moins un aussi grand rapprochement de la vérité qu'il est permis en pareille matière de l'espérer. N'eussions-nous atteint d'autre but que celui de susciter de nouvelles recherches à ce sujet, un tel résultat suffirait encore à notre modeste ambition.

Nous essaierons donc d'appliquer à l'examen du second de nos problèmes une méthode et des procédés analogues de discussion.

II

L'erreur commise par De Lurbe, au sujet de la date de construction du chœur de Saint-Pierre, n'est malheureusement pas la seule que l'on puisse reprocher à cet historien. Il en est une autre, probablement due, suivant nous, aux mêmes causes que la précédente, et dont les conséquences, inaperçues jusqu'à ce jour, sont néanmoins de nature à rendre obscures ou confuses l'histoire et l'étude de la plus importante des églises de Bordeaux, la cathédrale Saint-André.

Cette nouvelle erreur de De Lurbe résulte du passage suivant de sa chronique, même édition, feuillet 24 :

« *1427*. — Le tremblement de terre est si grand à » Bourdeaux le jour de la Chandeleur, que la voûte de la » grand nef Saint-André, à l'endroit du lieu où sont à » présent les orgues, tumba à terre. »

De Lurbe écrivant son histoire vers la fin du XVIe siècle, c'est-à-dire à une époque où, depuis déjà plus de cinquante ans, les orgues étaient établies, à l'extrémité de la nef vers le couchant, sur les arceaux bâtis, nous dit Lopès [1], en 1531, « l'endroit du lieu » indiqué ne peut être ailleurs que là où ces orgues se trouvent encore aujourd'hui. La voûte écroulée est donc celle qui recouvrait alors la partie de la nef occupée de nos jours par les quatre dernières travées à l'ouest, travées dont les voûtes actuelles furent réédifiées sous l'épiscopat de Jean de Foix.

Nous ne contestons pas la vérité du récit de De Lurbe,

(1) *L'Église primatiale et métropolitaine Saint-André de Bourdeaux*, p. 27.

quant au fait même de l'accident; mais voulons-nous admettre aussi comme exacte la date énoncée par lui de cet accident, l'obscurité se fait tout à coup, les doutes se produisent, et les difficultés deviennent aussi nombreuses qu'inexplicables.

Et d'abord, peut-on supposer que la nef de Saint-André, ce monument populaire par excellence, soit ainsi demeurée pendant plus d'un siècle à l'état d'effondrement et de ruine? Que d'autres cathédrales, commencées de bâtir à une époque antérieure, n'aient pu être achevées par suite de circonstances diverses, on en connaît des exemples. Nous n'en avons point de monuments terminés, dans lesquels un dommage accidentellement survenu aux voûtes n'ait été immédiatement ou promptement réparé.

Comprend-on mieux comment le saint archevêque Pierre Berland, qui siégea précisément de 1430 à 1456, ait signalé sa pieuse munificence par l'érection d'un clocher portant son nom, et par la réparation de nombreuses églises, sans se préoccuper autrement de faire reconstruire les voûtes écroulées d'une partie de sa cathédrale?

Nous savons aussi que Louis XI, dont la politique habile cherchait à se rendre favorables les Bordelais, leur accorda, en outre du rétablissement de leurs anciens privilèges, des concessions nouvelles et très importantes. Sa générosité calculée s'appliqua même à l'achèvement de quelques-unes de leurs églises — Saint-Michel, par exemple — et, à Saint-André, comme en font foi une inscription reproduite par l'abbé Xaupi [1] et les armes de France sculptées à l'intérieur de l'édifice, ce roi fit rebâtir les voûtes des trois premières travées de la nef. Louis XI aurait donc fait exécuter ces travaux, et négligé, sans

[1] *Dissertation sur l'édifice de l'église primatiale de Saint-André de Bordeaux.*

motifs apparents, la réparation des parties endommagées ou ruinées par le tremblement de terre de 1427?

N'oublions pas que le xv[e] siècle, à Bordeaux, fut une époque de très grande prospérité pour l'architecture religieuse. Les nefs et chapelles de Saint-Michel, son clocher, celui de Pierre Berland, le chœur de Sainte-Eulalie, la chapelle de Notre-Dame-de-la-Rose à Saint-Seurin, d'autres églises paroissiales ou conventuelles attestent encore l'importance de ce mouvement artistique. A Saint-André, l'achèvement des façades du transsept, l'érection des flèches, les voûtes d'une partie de la nef, sont aussi des œuvres de la même époque. Et c'est durant le cours d'une telle période, au milieu d'une population animée d'un zèle religieux si manifeste, quand rivalisent de généreuse initiative et d'ardeur, princes, prélats et bourgeois, c'est alors qu'on aurait négligé d'effacer les traces de ruines dans la cathédrale, et que le chapitre, l'archevêque, les habitants auraient laissé béantes les travées effondrées en 1427!

Nous irons plus loin. Comme toutes les cathédrales au moyen âge, celle de Bordeaux n'était pas seulement consacrée aux cérémonies du culte et aux manifestations religieuses. Il survenait telles circonstances où, pour des délibérations importantes, des discussions de traités, de graves questions d'intérêt local à débattre, la population et ses magistrats se réunissaient dans sa vaste enceinte. Les rois, les gouverneurs y étaient solennellement reçus par l'archevêque entouré de son chapitre, et y prêtaient le serment de conserver à la cité ses privilèges; le maire y venait recevoir le chaperon; le clerc de ville y faisait la publication des nouveaux jurats, l'Université y donnait dans la nef les degrés aux maîtres ès arts (1).

(1) Hiér. Lopès, *L'Église primatiale et métro itaine Saint-André de Bourdeaux*, p. 100.

Aucun autre monument dans Bordeaux n'est donc plus véritablement historique. Ses vieux murs, qui ont été les témoins de nos joies nationales et de nos tristesses, de nos gloires passées et de nos malheurs, réveillent en nous d'innombrables et précieux souvenirs. Le 18 juillet 1442, Pierre Berland y convoqua les habitants, et, du haut de la chaire, lut à l'assemblée, en les traduisant dans la langue du pays, les lettres du roi d'Angleterre, Henri VI, encourageant les Bordelais à se défendre contre le roi de France, et leur annonçant un prochain secours. L'illustre prélat expliqua ces lettres au peuple, il l'exhorta, l'excita à réunir ses efforts contre l'ennemi, et produisit sur ses compatriotes, — dit un document contemporain, — des effets merveilleux (1). Neuf ans plus tard, les principaux chefs de l'armée française entraient dans la cathédrale, où ils étaient reçus par le même pontife, qui, accompagné de tous les chanoines du chapitre, fit jurer au comte de Dunois, lieutenant de Charles VII, le maintien des franchises, privilèges et libertés anciennes des Bordelais (2). Quelque temps après, y fut solennellement reçu le roi Louis XI, puis son frère Charles, duc de Guyenne, et, en 1526, à son retour d'Espagne, François Ier, auquel aussi l'archevêque Jean de Foix fit prêter sur les saints Évangiles le serment accoutumé des rois, ses prédécesseurs (3).

Peut-on vraiment croire que, pendant plus d'un siècle, ces assemblées, ces diverses et pompeuses réceptions eurent lieu dans un édifice ruiné, et tout au plus abrité

(1) H. Ribadieu, *Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français*, p. 146.
(2) *Ibid.*, p. 248.
(3) Hiérosme Lopès, *L'Église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bourdeaux*, p. 400 et 274.

des intempéries des saisons par une toiture provisoire ou de vulgaires cloisons? Et des nombreuses relations qui ont été conservées de ces imposantes cérémonies, aucune n'aurait fait mention d'un pareil état? Nul témoin n'en aurait été frappé? ou, s'il s'en trouve un, c'est ce membre du chapitre, ce lettré, cet observateur attentif, qui, décrivant l'entrée de François I[er] à Bordeaux et sa réception dans Saint-André, n'est frappé, lui, que d'une chose, la ressemblance de cette cathédrale avec l'ancien temple de Diane, à Éphèse! « *Opus sane Diane quondam Ephesie templo, haudquanquam dispar si singula in eo diligens scrutator expendat* (1). »

Qu'on veuille bien nous pardonner ces longs détails, dont l'accumulation nous a paru nécessaire pour faire mieux ressortir toute l'invraisemblance de la date affectée par De Lurbe au tremblement de terre qu'il relate. Ce phénomène, s'il eut lieu, n'a pu se produire, évidemment, qu'en 1527, et l'erreur commise à cet égard par notre annaliste n'a pas d'autre cause que celle afférente à la date supposée du chœur de Saint-Pierre, c'est-à-dire une confusion du chiffre réel 5 avec le chiffre 4, figurés souvent de la même manière dans les manuscrits de l'époque.

Veut-on, d'ailleurs, savoir toute notre pensée sur ce point? Non seulement nous sommes convaincu d'une erreur de la part de De Lurbe, quant à la date du fait qu'il affirme, mais nous serions de plus très porté à croire que le fait même du tremblement de terre est imaginaire.

Ce qui tendrait tout d'abord à nous confirmer dans cette opinion, c'est la présomption résultant en sa faveur de la lecture attentive des extraits, dus aux laborieuses

(1) Archives départementales, *Registre des actes capitulaires de Saint-André*, anno 1526, f° 96.

recherches de M. E. Brives-Cazes, du plus ancien des registres capitulaires de Saint-André qui aient été conservés, — registre écrit de 1419 à 1430, et de la main même de Pierre Berland. On y trouve relatés des faits et des documents divers d'un grand intérêt, mais pour les années 1426 et 1427 il n'est aucunement question de tremblement de terre, ni de chute de voûtes dans la cathédrale.

Or, peut-on admettre qu'un chanoine instruit, éclairé, et aussi pieusement affectionné à son église que l'était Pierre Berland, dans un registre où sont écrites de sa main les conditions faites avec le maître ès-œuvres Colin Trenchant, et les décisions prises en 1428 par le chapitre relativement à la construction du nouveau clocher, ait omis précisément de parler d'un événement aussi grave que l'effondrement d'une partie des voûtes de la cathédrale? Ni le bon sens, ni la logique ne sauraient se plier à une telle hypothèse.

Ce tremblement de terre eut-il même lieu en 1527? Nous ne le croyons pas davantage. C'était l'époque où brillaient, entre autres monuments, et dans l'éclat de leur nouveauté, les flèches de Saint-André, le chœur de Saint-Pierre, celui de Sainte-Eulalie, le clocher de Pierre Berland, la tour de Saint-Michel, et, de ces nombreux édifices, pas un seul n'aurait ressenti, d'une façon plus ou moins désastreuse, les effets d'un aussi terrible phénomène? Il n'en serait resté d'autre souvenir que celui rappelé brièvement par Delurbe? Quelle invraisemblance!

Ce qu'il faut bien plutôt admettre comme probable, ou même certain, c'est que, bâties au commencement de l'ère ogivale, alors qu'on ne connaissait que très imparfaitement les lois d'équilibre et de stabilité du

nouveau système de construction, les voûtes primitives de Saint-André avaient été élevées dans des conditions défectueuses de solidité et de durée. Elles recouvraient une nef dont la hauteur et la largeur étaient, en effet, exceptionnelles, et leurs contreforts, sans arcs-boutants, n'opposaient pas une résistance suffisante aux poussées. Nous en avons une preuve dans ce fait, déjà rappelé, que, sous Louis XI, on dut refaire complètement les voûtes des trois premières travées au levant, et les épauler par des contreforts plus robustes, avec arcs-boutants. En 1527, les voûtes des quatre dernières travées s'écroulèrent de vétusté, et c'est alors que, sous l'épiscopat et grâce à la munificence de Jean de Foix, elles furent reconstruites sur le plan et dans le mode où nous les voyons encore aujourd'hui.

De la part de l'architecte qui les conçut, ces belles voûtes démontrent une habileté consommée. On peut, sans doute, en critiquer le style, mais leur exécution est admirable, et nous ne connaissons du même genre, en France, rien qui leur soit supérieur. Disposées, comme c'était alors l'usage, sur arcs-ogives, liernes et tiercerons, avec clefs sculptées à jour et rapportées après coup, ces voûtes nous offrent de plus un fait de structure très rare dans nos contrées, fait qui n'a point encore été signalé, et que, jusqu'à présent, nous avons seulement rencontré à Saint-André, et dans le chœur et les transsepts de l'église paroissiale, à Langon. Quelques mots d'explicatien suffiront à ce sujet.

« On sait, dit Viollet-le-Duc, qu'en France, dès le milieu » du XIIe siècle, les remplissages des voûtes en arcs-ogives » sont formés au moyen de rangs de moellons piqués, » posés perpendiculairement (en projection horizontale) » aux formerets, de telle sorte que ces rangs de moellons

» viennent se joindre parallèlement sur la ligne des clefs » ou ligne faîtière. En Angleterre, au contraire, les rangs » de moellons piqués sont posés perpendiculairement aux » branches d'arcs-ogives, et se chevauchent toujours sur » la ligne des clefs, ou se réunissent en sifflet [1]. »

Or, à Saint-André, dans les quatre travées de voûtes reconstruites sous l'épiscopat de Jean de Foix, les deux qui sont le plus au levant ont été établies suivant le mode français, tandis que les deux autres vers le couchant l'ont été d'après le système anglais. Devons-nous voir là une influence étrangère, ou un procédé original d'invention? Nous ne nous prononcerons pas à cet égard. Toujours est-il que le fait existe, qu'il nous semble présenter un grand intérêt pour l'histoire de l'architecture ogivale dans nos contrées, et, à ce titre, on voudra bien excuser de notre part cette digression.

Revenant à notre problème, sa discussion nous paraît épuisée. Le tremblement de terre étant devenu très douteux, et sa date absolument invraisemblable, il ne reste plus, dans l'assertion de De Lurbe, d'autre vérité que la chute même des voûtes de la nef de Saint-André, chute dont nous avons indiqué comme très probables les causes directes. Ces voûtes, construites d'après des données imparfaites, s'écroulèrent en février 1527, et furent immédiatement remplacées par les voûtes actuelles qui, sans doute, entreprises au printemps de la même année, purent facilement être terminées vers la fin de l'année suivante, ou tout au moins avant la mort de l'archevêque Jean de Foix, survenue en juin 1529.

Les faits ainsi rétablis et expliqués, nous cessons de nous trouver en présence de questions insolubles, et

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. IX, p. 521.

l'archéologie redevient en parfait accord avec l'histoire : nous ne pouvions prétendre, en somme, à de meilleurs résultats.

III

Il n'aura point échappé à nos lecteurs, dans notre rapide description du clocher de Pierre Berland, que nous avons glissé sur l'ornementation de son étage à rez-de-chaussée. Nous l'avons fait avec une intention calculée, et pour peu qu'on veuille bien nous suivre encore quelques instants dans la discussion du nouveau problème auquel donne lieu l'examen attentif de cet étage, on comprendra sans peine les motifs de notre réserve sur ce point.

Au premier abord, la tour entière semble bien construite d'un seul jet. On n'y reconnaît point de modifications postérieurement ajoutées, quant à l'ensemble de son plan. Nul désaccord apparent dans ses diverses parties. Tout y paraît harmonieux, et ne contredire en aucune manière les faits que mentionne l'inscription existant sur la façade nord du clocher.

Cependant, quand on examine de plus près la construction même du soubassement à partir du rez-de-chaussée jusqu'à hauteur environ des deux assises au dessus du premier bandeau, on ne peut pas ne pas reconnaître que l'appareil, les procédés de taille des pierres, la nature des matériaux diffèrent de ceux employés dans la construction des étages supérieurs. On y retrouve le faire et les traditions de la fin du XIVe siècle, bien plutôt que ceux usités vers le milieu du siècle suivant. Les profils des moulures à la base des contreforts n'ont-ils pas, en effet, la fermeté de saillie, le large modelé, la vigueur des profils de la période antérieure?

Et si l'on étudie à loisir, dans tous ses détails, la jolie porte, malheureusement très dégradée, qui décore la face au couchant de ce clocher, n'est-on pas surtout vivement frappé de ces différences si marquées de style et d'exécution?

Cette porte ogivale, avec sa triple archivolte dont les boudins à méplats séparés par des gorges profondes retombent sur des pieds-droits façonnés en colonnettes élégantes; ces colonnettes offrant encore des restes de chapiteaux à double bouquet et de bases à tores aplatis; ce couvre-joint excavé, mais sans maigreur, qui circonscrit l'amortissement de la baie; cette porte, disons-nous, ne peut appartenir, à coup sûr, à l'art ogival du xve siècle. Elle n'en présente ni l'aspect, ni les caractères, et, comme le soubassement de la tour dont elle fait partie, doit remonter à une époque plus ancienne.

Mais alors que penser de ce clocher, si sa construction n'est pas homogène? L'inscription contemporaine de son achèvement, et qui semble en attribuer la fondation tout entière à Pierre Berland, ne mériterait-elle plus qu'une confiance restreinte? Son texte, en rapport exact avec la tradition, serait-il lui-même entaché d'erreur? Hâtons-nous de le dire, nous ne le pensons point. Toutefois, ces questions dont peut dépendre la solution du problème ont besoin, suivant nous, de quelque éclaircissement.

S'il est un fait intéressant et remarquable pour l'histoire de l'architecture religieuse du moyen âge dans nos contrées, c'est assurément celui de l'existence de ces clochers isolés tels que les tours de Saint-Émilion, de Pierre Berland, de Saint-Michel, dont on ne trouve, que nous sachions, d'autres exemples nulle part en France.

Des auteurs ont cru voir dans ce fait, en ce qui concerne le clocher de Pierre Berland, une influence

étrangère, ou du moins une pensée d'imitation, un souvenir, de la part du saint archevêque, des campaniles d'Italie qu'il avait eu l'occasion d'admirer en voyageant dans ce beau pays. Nous ne saurions partager ce sentiment. Bien d'autres prélats de France, avant et depuis Pierre Berland, ont été appelés en Italie, mais nous ne voyons aucun d'eux tenter, à son retour dans son diocèse, de reproduire des clochers isolés comme ceux de notre région.

Le clocher de Saint-Émilion, de fondation romane et déjà célèbre par tout le Bordelais, pouvait, à bien plus juste titre que les campaniles d'Italie, servir de modèle et exciter l'émulation. De plus, le chapitre de Saint-André, alors qu'en faisait déjà partie Pierre Berland, s'était occupé du projet d'ériger un clocher d'après les plans d'un maître ès-œuvres, resté malheureusement inconnu, mais que toutes les probabilités indiquent avoir été Colin Trenchant, mentionné comme tel, en 1425, dans le registre capitulaire de la cathédrale, écrit de la main même de Pierre Berland (1).

Il y a enfin une autre raison, peut-être plus décisive, pour expliquer cette origine de nos trois clochers isolés, et qui résulte de la destination primitive des édifices antérieurs au-dessus desquels ils ont été élevés, et dont ils sont un développement grandiose affecté à un double emploi.

Le clocher roman de Saint-Émilion est bâti, comme on sait, sur le sol d'un ancien cimetière, au-dessous duquel est une vaste église très curieuse, creusée en entier dans le roc vers la fin du XIe siècle, et qui comprenait dans ses dépendances des catacombes, une chapelle sépulcrale

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. VII, p. 439, 151

et un charnier. Ce clocher, de forme carrée jusqu'à la naissance de sa flèche, était en communication directe avec cette immense crypte, et reposait sur quatre arcades cintrées, murées depuis, mais originairement à jour (1). C'était donc, en même temps qu'un clocher, une gigantesque *lanterne des morts*, que des fanaux pouvaient éclairer pendant la nuit, afin de signaler au loin sa présence, et dont le son des cloches qu'elle renfermait rappelait en outre à certaines heures, à diverses époques, la salutaire pensée de la prière et la religieuse destination.

Il en était de même pour le clocher de Saint-Michel, à Bordeaux, lequel aurait remplacé, dit Baurein (2), un *campanile* que mentionne une enquête de 1444. Construit également dans un ancien cimetière, ce clocher s'élève au-dessus d'un charnier et d'une chapelle sépulcrale, où, de nos jours, la curiosité de visiteurs, avides d'émotions plus encore que d'enseignements, va se repaître du spectacle de cadavres momifiés, exhumés d'une terre autrefois sacrée, et qu'à ce titre il est regrettable souvent de ne pas voir entourés de plus de respect.

Quant au clocher de Pierre Berland, nous avons la conviction que ce monument, comme les tours de Saint-Émilion et de Saint-Michel, participait autant de la destination d'un édifice funéraire que de celle d'un clocher. Lui aussi, en effet, a été élevé au milieu d'un cimetière ou *porge*, qui, d'après M. Leo Drouyn (3), existait dès la fin du XIe siècle, et nous croyons que son étage à rez-de-chaussée, dont il est impossible de méconnaître l'antériorité de construction, a précédé, comme chapelle

(1) Leo Drouyn, *Guide du Voyageur à Saint-Émilion*.
(2) *Variétés Bordelaises*, nouvelle édition, t. III, p. 93.
(3) *Bordeaux vers 1450*, p. 375.

sépulcrale, le clocher actuel auquel ses murs servent aujourd'hui de soubassement. On aurait peine à s'expliquer autrement l'importance et la richesse de décoration inusitées de sa belle porte au couchant, les traces de la voûte intérieure qui recouvrait cet étage, la petite baie donnant un peu de jour dans cette salle, et la disposition particulière de l'escalier extérieur.

Remarquons bien que cette porte ouvre seulement à l'intérieur de la chapelle au rez-de-chaussée, et que, de cette chapelle, on ne pouvait point communiquer dans l'escalier à vis qui dessert les étages supérieurs de l'édifice composant le clocher proprement dit. La petite porte, rectangulaire et fort simple, de cet escalier se voit encore à quelques pieds au-dessus du sol extérieur, vers le bas de la tourelle en saillie sur l'angle nord-ouest du clocher. Une seconde porte, à peu près pareille à la première, existe à l'intérieur, mais à hauteur seulement de l'extrados de l'ancienne voûte de la chapelle. Cette voûte, comme celle fort élevée du premier étage, ont été complètement détruites; c'est à peine si l'on retrouve sur les murs latéraux les restes de leurs arcs-formerets.

La destination de cette chapelle évidemment différente de celle du clocher, son affectation à un service spécial, les caractères de sa construction, sa porte réservée, tout concourt à prouver l'antériorité du soubassement à la partie haute de l'édifice.

Qu'on veuille bien, cependant, ne pas donner à notre pensée et à nos observations une tout autre portée que celle dont il s'agit en réalité. Est-ce à dire, par exemple, que nous posant en contradicteur de l'histoire, de la tradition et des faits, nous voulions prétendre que notre illustre compatriote n'ait point érigé le clocher qui porte

son nom? Une telle prétention serait absurde à tous égards. Notre unique but — répétons-le — est de démontrer que dans ce clocher la construction n'est pas entièrement homogène, que son étage à rez-de-chaussée daté d'une époque plus ancienne que la partie supérieure du monument, et que cet étage aurait reçu, antérieurement à l'achèvement de la tour actuelle, une destination analogue à celle déjà reconnue dans d'autres clochers isolés du Bordelais.

Que, dès le XIV[e] siècle, le chapitre de Saint-André ait eu l'intention de bâtir un clocher, et même que le soubassement de celui de Pierre Berland soit un commencement d'exécution de ce projet, il n'en est pas moins vrai que, par suite de circonstances inconnues aujourd'hui, ces travaux furent interrompus, ou le projet lui-même abandonné. Ce qui est aussi certain, c'est que, plus tard, devenu archevêque de Bordeaux, Pierre Berland tint à honneur ou regarda comme un pieux devoir de réaliser les intentions anciennes du chapitre dont il avait longtemps été membre, et acheva le beau clocher qui porte à juste titre son nom.

On comprendra pourquoi nous disons *acheva*, plutôt qne *construisit*. Des précédents nous y autorisent, car en dehors des motifs résultant de nos observations archéologiques, nous savons que, dès 1428, le chapitre, dans une de ses réunions, prit une décision à ce sujet, transcrite sur le registre des actes capitulaires de la propre main de Pierre Berland, et dont voici les termes:

« *Fuit conclusum per omnes dominos quod campanile sive pinnaculum novum perficeretur juxta formam traditam per magistrum*, etc. [1] »

[1] *Archives historiques de la Gironde*, t. VII, p. 451.

Ces deux mots « *pinnaculum novum* » rapprochés du verbe « *perficeretur* » ne semblent-ils pas indiquer clairement un clocher déjà commencé, et qu'il s'agit d'achever?

Sans doute, on pourra bien nous objecter les termes mêmes de l'inscription lus comme ils doivent l'être désormais : « *Huic quoque primum subjecit lapidem...* » Cette inscription, néanmoins, toute contemporaine qu'elle puisse être de l'édifice, ne paraît point tellement claire, dans son ensemble, qu'il soit hors de propos d'en soumettre le texte à une brève discussion. Voici d'abord son énoncé, publié par Darnal, Lopès, Baurein, et plusieurs autres historiens bordelais :

Bisquadram quicumque oculis turrim aspicis æquis,
Mille quadringentis quadraginta labentibus annis,
Fœlicibus cœptam auspiciis, nonasque secundo
Octobris, tantum certe scito esse profundam
Fons prope prosiliens quantum tenet. Huic quoque primus
Subjecit lapidem Petrus archipræsul in urbe
Burdigalæ, cujus plebs collætetur in ævum.

Nous sera-t-il permis de faire observer que le premier mot *Bisquadram* est écrit dans l'inscription *Disquadram,* ce qui constitue une sorte de barbarisme ? A vrai dire, il est aisé d'en comprendre le sens par à peu près, mais encore ce sens interprété ne saurait-il s'appliquer exactement à la tour, qui est, évidemment, plutôt carrée qu'octogone. Puis, cette profondeur des fondements indiquée sans autre élément de comparaison que la profondeur d'une fontaine voisine, est-elle donc suffisamment précisée, et ne doit-on pas voir là un obscur souvenir légendaire, ou quelque licence de poète ?

Reste, il est vrai, le passage déjà corrigé par nous; « *huic quoque primum subjecit lapidem...* », passage dont la clarté et la précision semblent telles qu'il devienne

inutile de tenter toute discussion sur ce point. L'affirmation est ici des plus formelles, nous n'hésitons pas à le reconnaître ; et nous en convenons d'autant plus volontiers qu'ayant cru longtemps à une erreur de lecture dans ce texte, de la part de nos devanciers, nous avions pensé un moment pouvoir en donner la preuve absolue.

Frappé de voir en effet que, dans les mots de l'inscription dont la lettre gothique n fait partie, cette lettre est formée de deux jambages verticaux qui se rejoignent par le bas, et que, dans le mot *huic,* les trois jambages qui constituent l'u et l'i, étant parallèles entr'eux jusqu'au bout, pouvaient être pris pour un i suivi d'un n, tout à fait pareils à ceux figurés dans les autres mots de l'inscription, nous avions dès lors supposé qu'au lieu du pronom *huic,* s'appliquant à la tour entière, c'était l'adverbe *hinc, — d'ici, à partir d'ici, de ce niveau,* — qu'il fallait lire et traduire. Toute obscurité alors s'effaçait, et l'histoire de l'édifice se dégageait avec la plus grande clarté.

Mais ce qui prouve bien qu'on ne saurait jamais apporter trop de soins à l'étude des monuments, un dernier et plus minutieux examen de l'inscription, facilité par l'estampage de celle-ci, nous a mis à même de constater d'abord que, dans le mot *archipresul*, — et celui-là seulement, — l'u se composait, comme dans le mot *huic,* de deux jambages absolument parallèles, puis surtout, ce qui a déterminé notre conviction, que l'i du mot *huic* était pointé de la même manière que cette lettre est pointée dans la plupart des autres mots de l'inscription. Cette fois, la preuve était décisive, et en face de la vérité nous avons dû renoncer à notre opinion.

Toujours est-il que ces sept vers hexamètres, d'une invention quelque peu bizarre, et d'une correction grammaticale ou métrique parfois douteuse, n'ont jamais été

publiés exactement. Aussi, grâce à l'obligeance de notre collègue, M. Ch. Durand, qui nous a procuré un excellent estampage de cette inscription, sommes-nous heureux de rétablir comme suit son texte entier, suppression faite de ses tildes abréviatifs:

Disquadram quicumque oculis turrim aspicis equis
Mille quadringentis quadraginta labentibus annis
Felicibus ceptam auspiciis nonasque secundo
Octobris tantum certe scito esse profundam
Fons prope prosiliens quantum tenet. Huic quoque primum
Subiecit lapidem Petrus Archipresul in urbe
Burdegala cuius plebs colletetur in evum.

Si grande toutefois que puisse être l'autorité de ce texte, celle qui résulte des caractères archéologiques du monument lui est encore, à notre avis, supérieure, et nous n'en persistons pas moins à croire que, dans la tour dite de Pey-Berland, il existe un souvenir et des restes incontestables d'un édifice antérieur, édifice dont la première pensée appartient évidemment au chapitre de Saint-André, mais que, plus tard, le saint archevêque eut le mérite et la gloire d'achever. Suivant la tradition en honneur parmi nos compatriotes, comme d'après l'archéologie et l'histoire, c'est donc à bon droit que ce clocher de notre belle cathédrale porte le nom de Pierre Berland.

Parvenus à la fin de la tâche que nous nous étions imposée, nous ne nous cachons point ses imperfections, ses lacunes. Ceux-là nous les pardonneront qui savent, pour l'avoir éprouvé eux-mêmes, ce que la discussion de problèmes analogues à ceux soulevés par nous comporte trop souvent de données inexactes et de difficultés insurmontables. Nous pouvons du moins nous rendre ce témoignage que, dans l'essai de solution auquel nous

nous sommes livré pour les éclaicir, nous avons apporté de consciencieux efforts et la plus entière bonne foi. La voie que nous nous sommes proposé d'ouvrir nous paraît susceptible d'être élargie, et de faciliter des découvertes intéressantes pour l'histoire architecturale de nos anciens monuments : nous ne renonçons point à la parcourir.

Puissent d'autres pionniers, plus alertes ou plus clairvoyants, y pénétrer à leur tour et s'y livrer à de nouvelles explorations, aux résultats desquelles nous serons toujours heureux d'applaudir!

A PROPOS DU LIVRE DE Mme CL. ROYER

SUR

LE BIEN ET LA LOI MORALE

PAR M. PAUL DUPUY.

Le livre de Mme Cl. Royer n'est pas seulement remarquable parce qu'il est l'œuvre d'une femme et que les questions de science et de philosophie passent pour peu familières à la plus belle moitié du genre humain, mais aussi parce que cet ouvrage, étant donné l'esprit qui l'anime et sa physionomie générale, me paraît caractériser certain état intellectuel de notre époque avec une vérité frappante. Quand on tient compte de l'existence du positivisme et de la part prépondérante qu'il a prise, sous le couvert de la science, dans l'évolution et les tendances de la pensée contemporaine, il paraît naturel de reléguer, au plus profond de l'inconnaissable, tous les problèmes que pose la métaphysique, savoir : ceux de nature, d'origine et de fin. Il semble aussi qu'on ne doit accorder à la grave et solennelle question de l'éthique, thèse si ancienne et toujours d'une actualité si vivante, qu'une attention distraite et embarrassée, car, sur ce terrain, darwinisme et comtisme, la grande hypothèse biologique et la philosophie dite positive, s'entre-choquent sans conciliation possible.

Or, de telles présomptions ne sont rien moins que fondées. La métaphysique est décidément dévoilée,

démasquée, mise à nu, si l'on veut, et n'a plus guère de secret pour qui suit la généralité des savants dans leurs conclusions finales. Corrélativement la préoccupation de l'existence d'une morale, ou règle de conduite individuelle et collective, a pris un singulier essor, et est devenue l'occasion d'une mêlée ardente et passablement confuse.

Après avoir vécu du miracle, ou suspension intermittente des lois de la nature, l'humanité ou plutôt sa fraction la plus éminente, qui est toujours en quête de savoir, de lumière et de progrès, n'admet généralement, aujourd'hui, aucune intervention étrangère pour expliquer l'existence de cette nature et celle des lois qui la régissent. On n'a plus besoin de pareille hypothèse; on en accepte bien d'autres, mais on ne veut plus de celle-là. La cause première n'est que la matière et ses forces, le dynamisme qui lui est inhérent : dynamisme, au surplus, purement passif, car, il semble n'être jamais qu'un mouvement communiqué. Le mouvement est partout, son auteur ou sa raison d'être initiale nulle part. Dans un monde soumis invariablement aux lois de la mécanique, dans un monde où la matière était proclamée inerte, Descartes avait conçu l'idée d'une impulsion première qui mettait tout en branle; mais ce n'était là qu'une conclusion logique imposée à ce grand esprit par la doctrine de l'inertie de la matière. L'atomisme antique de Leucippe, de Démocrite et d'Épicure faisait aussi la double part d'un mouvement originel existant par lui-même et d'un mouvement dérivé. De nos jours on a conservé l'inertie et supprimé le reste.

Comme premiers principes on part de la découverte capitale du XIXe siècle, celle de la corrélation ou plutôt transformation des forces, c'est-à-dire de dynamismes spéciaux se métamorphosant, passant d'une forme à une

autre suivant les lois d'une équivalence rigoureuse. On part, aussi, du fait de l'existence de cet inconnu qu'on appelle matière, constitué par hypothèse d'innombrables atomes. Ceux-ci disséminés tout d'abord dans l'étendue, à l'état de riens visibles, se rapprochent, se condensent ultérieurement, pour former ces étonnantes merveilles de la voûte étoilée qui devaient, non raconter un jour la gloire d'un auteur imaginaire, mais célébrer la puissance du génie des Laplace et des Leverrier. Le même inconnu arrivant par évolution spontanée à la vie organique, on fait alors intervenir les conditions de milieu, une tendance naturelle à la variabilité, puis une sélection, en vue de l'adaptation, procédant par le *struggle for life* ou lutte pour l'existence. De pareilles prémisses il résulte que tous les organismes étant la conséquence directe d'actions motrices, les divers phénomènes dont ils sont le théâtre sont exclusivement moteurs. La physiologie mécanique de Descartes a été généralisée, et l'instinct, le sentiment, la pensée, la volonté n'ont d'autre raison d'être essentielle que la chaleur du soleil, foyer séculaire, encore inépuisé de toute force et de toute vie.

Mais qu'est-ce donc que la métaphysique, si ce n'est l'étude de la nature des choses, de leurs causes et de leurs fins? Avec l'atomisme nous atteignons l'élément premier des êtres, avec le mouvement nous connaissons les lois auxquelles est soumise la matière inorganique ou vivante, même dans les expressions plus élevées de sensibilité, d'intelligence et de moralité. Quant aux fins, c'est un état d'équilibre instable qui, pour être le but suprême du progrès, ne nous est toutefois donné lui-même qu'à titre de fait précurseur d'une période régressive. Celle-ci n'est que le second terme ou terme de retour d'une immense oscillation qui, parvenue au plus haut point de

sa course, recommence à nouveau en sens contraire, et ainsi de suite dans l'éternelle monotonie des âges. Ce qui a été sera, ce qui sera a été. La parole de l'Ecclésiaste rassasié de jours, et proclamant, au déclin de sa vie, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, est donc un simple et véridique écho de la grande voix de la nature.

Or, quand on connaît, avec une précision aussi rigoureuse, la loi suprême de l'Être; quand on en lit les marches et les contre-marches dans le passé dont les ombres s'effacent aux clartés de la science, et qui n'est plus qu'un livre grand ouvert devant nous; quand on peut prévoir l'avenir, dépouillé de tout mystère, et nous offrant la série invariable et indéfinie des évolutions et des contre-évolutions de l'univers, la pensée métaphysique n'est-elle point en droit de jouir, enfin, d'un repos légitimement et laborieusement acquis? Par un effort gigantesque elle a tout déterminé, tout mesuré, tout pesé. Rien, ou presque rien, ne s'est dérobé à son atteinte, sauf..... la nature de l'atome et du mouvement. Mais ce n'est là qu'un imperceptible point noir dans l'immensité conquise.

Grâce à la physique, nous sommes donc arrivés à la métaphysique, en passant par les phases transitoires de la physiologie et de la psychologie. La physiologie n'est que de la physique, et la psychologie n'est que de la physiologie. Avec l'atome et le mouvement nous tenons en main la science des premiers principes, les données maîtresses auxquelles la méthode déductive peut s'appliquer sans crainte. C'est là vraiment, comme l'affirmait la Sagesse antique : *Scientia rerum humanarum divinarumque, et causarum quibus res continentur*. Ce serait être trop difficile que d'aspirer à savoir davantage, et nos successeurs auront bien peu à glaner dans la voie que nous avons si magistralement tracée.

A part quelques détails la métaphysique est désormais une affaire réglée. La question morale, très tourmentée, n'a reçu, quoi qu'on en dise, aucune solution nouvelle; ce sont toujours les *corsi* et *ricorsi* signalés par Vico dans la marche de l'Histoire : c'est toujours l'humanité bégayant d'éternelles redites. A l'heure présente n'y a-t-il point, comme jadis, une morale de commandement extérieur? une autre de commandement intérieur procédant de l'idéal rationnel? une morale du sentiment, une morale inductive et, enfin, la morale utilitaire? La morale utilitaire, ou d'égoïsme individuel d'abord, collectif ensuite, tel est le système d'Éthique, soi-disant nouveau, parce que, dans sa première donnée, il se concilie fort bien avec l'hypothèse de Darwin. On le voit, les situations respectives n'ont nullement changé; ce sont toujours les mêmes couleurs qui flottent dans la mêlée, chacun défendant son drapeau avec une ténacité singulière. N'est-il point d'intuition certaine que la vie morale de l'humanité, telle est la question première, tel est le problème redoutable autour duquel gravitent tous les autres?

Ces considérations préalables posées comme autant de jalons sur la voie à parcourir, je puis maintenant aborder l'examen du livre de Mme Cl. Royer, livre qui est, à la fois, un ouvrage de métaphysique et un ouvrage de morale. La métaphysique de cet auteur serait, d'après lui, le développement de conceptions originales, lui appartenant bien en propre malgré certaines apparences. A vrai dire, on en trouve en majeure partie l'exposition faite de main de maître dans Herbert Spencer, l'Aristote moderne, comme on l'a appelé. Spencer est d'ailleurs l'homme qui a le mieux mis en œuvre cette idée de Saint-Simon, ordinairement attribuée à son disciple Comte, que la philosophie ne doit être à l'avenir qu'une généralisation des connais-

sances scientifiques. C'est ainsi que la science de toutes choses est ramenée à la mécanique, et, si on n'a point encore l'équivalent cinématique de la pensée, il n'y a là qu'une preuve de l'imperfection temporaire de nos méthodes expérimentales.

Telle est la donnée primordiale de ce que je ne crains point d'appeler la métaphysique contemporaine, donnée à laquelle se rallie nécessairement Mme Cl. Royer. Mais il y a des explications plus approfondies, touchant le point de départ, et c'est ici que l'auteur croit avoir mis en singulier relief ses facultés inventives. D'après lui, il existe une substance unique, formée d'atomes à la fois matériels et spirituels. Il en résulte que le monde inorganique est doué de conscience et de volonté, celle-ci ayant un caractère réflexe (involontaire). Les conditions de la pensée sont identiques aux conditions de l'être, et chacun des éléments ou atomes de la matière étendue est individuellement capable d'un minimum de conscience et de pensée. Ils possèdent tous la notion précise et définie de l'espace qu'ils occupent, avec la notion indéterminée de celui qu'ils n'occupent pas. Perpétuellement emportés dans l'immensité sans bornes, jouets sans fin ni trêve du flux et du reflux des âges, ils ont la notion de l'éternité du temps. Quand l'équilibre des pressions qu'ils subissent est rompu, ils réagissent par une volition réflexe pour le rétablir. Mme Cl. Royer en arrive même, mais ici, probablement, l'expression a trahi sa pensée, à proclamer la nature psychique de la matière. Voici d'ailleurs à quelles effusions lyriques se livre cette dame, en célébrant les vertus de l'atome :

« L'atome matériel, sorte de monade vivante, microcosme pensant, foyer optique de connaissance et d'observation directe où viennent converger toutes les

vibrations ambiantes, peut seul apprécier, par un contact immédiat les différences de longueur ou de rapidité des ondes lumineuses qui le sollicitent par leurs rythmes entre-croisés. Il sait mieux que nos opticiens pourquoi tel corps est diaphane et tel autre opaque. Il est plus savant qu'un Haüy sur les formes cristallines. Il connaît mieux qu'un Lavoisier, un Dumas, un Wurtz, un Berthelot, le jeu des affinités chimiques. Car tout cela il ne le sait pas; il le sent, il le touche, il le mesure à son propre mètre. Il n'a qu'un sens; mais il est total, complet, sans illusion, sans mensonge (1). » « Il sait avec clarté mais avec inconscience (2). »

Telle est la part des connaissances métaphysiques ou scientifiques, c'est tout un, de l'atome. Ses connaissances en éthique ne sont pas moins remarquables :

« Notre conscience morale n'est jusqu'ici que ténèbres, illusions, préjugés traditionnels de caste ou de nation, instincts spécifiques aveugles auprès des clartés de la conscience de l'atome. Car il sent, voit, touche ce souverain bien universel et absolu que notre organisme passionnel nous dérobe sous le voile des illusions sensibles (3). »

Mme Cl. Royer s'est inspirée de la conception de Spinoza relativement à la notion de substance, mais en la recouvrant d'un vernis d'atomisme. En même temps elle touche à l'idéalisme de Leibniz lorsqu'elle déclare que les êtres sont une armée d'âmes, une fédération d'esprits. Admettez les monades du célèbre auteur de l'harmonie préétablie; faites de l'être simple une monade, sorte de microcosme où se réfléchit l'univers, de l'être complexe

(1) *Le Bien et la loi morale*, p. 146.
(2) *Ibid.*, p. 150.
(3) *Ibid.*, p. 149.

un ensemble de monades, éléments dynamiques tous doués de perception et quelques-uns d'aperception : vous aurez alors seulement remplacé l'atome de Mme Cl. Royer par la monade, en lui assignant un rôle identique dans la nature.

En outre, lorsque cette dame nous parle de l'essence psychique de la matière, comme Berkeley le fit jadis, si elle va plus loin que son propre sentiment, n'est-ce pas un aveu que lui arrache l'évidence d'une logique inconsciente? Le dynamisme tout spiritualiste de Leibniz n'est-il point à vrai dire les prémisses certaines des conclusions de Berkeley? Hegel, enfin, un de ces outranciers de logique spéculative, si nombreux en terre teutone, peut réclamer sa part dans cette métaphysique bigarrée. N'est-ce point lui, en effet, qui a énoncé l'axiome fondamental que les lois de la pensée sont identiques aux lois de l'être?

Spinoza, Leibniz, Berkeley, Hegel, tel est le mélange doctrinal dont l'ouvrage de Mme Cl. Royer nous offre le naïf, mais non, comme elle se l'imagine, l'original exposé. En réalité elle travaille sur le vieux, fait du ravaudage et du rapiéçage philosophique lorsqu'elle croit apporter, enfin, à l'humanité la solution des problèmes qui, dans tous les âges, ont tourmenté sa pensée; lorsqu'elle croit lui mettre en main la clé d'or qui ouvre toutes les portes.

La métaphysique de notre auteur n'offre donc, en fait de nouveautés, que des exagérations féminines sur la valeur précise des notions possédées par l'atome touchant les concepts les plus abstraits, par exemple ceux du temps et de l'espace, et celui du bien absolu. D'autre part son éthique, à l'inverse du point de vue de Kant, procède en droite ligne de sa métaphysique. A côté de certaines étrangetés de forme, comme la prétention d'exprimer la

morale et ses lois par des formules algébriques, il ne faut reconnaître, dans cette partie de système de Mme Cl. Royer, qu'une expression pure et simple du principe égoïste ou utilitaire. Pour la mise en œuvre, la méthode employée est la déduction, qui ne vaut évidemment que par la vérité de l'axiome initial. J'ajoute que l'adoption de l'hypothèse de Darwin donne à la doctrine un caractère très précis. Cette hypothèse fournit la règle de morale applicable à l'espèce, savoir l'utilité, pour cette dernière, comme conservation, multiplication, progrès. La même règle vaut pour la conduite des individus, dont certains peuvent être sacrifiés quand l'intérêt universel l'exige. L'auteur aurait pu ajouter : quand l'intérêt de l'espèce l'exige.

Au-dessus de l'utilité de l'espèce et de l'intérêt individuel s'élève l'ordre universel, auquel espèce et individus doivent être subordonnés et, au besoin, sacrifiés. La grande erreur des philosophes a été de ne concevoir le bien et la morale qu'à un point de vue restreint. Il faut, pour en avoir une connaissance réelle, tenir compte de tous les éléments de l'univers. C'est ce qu'a fait, ou cru faire, Mme Cl. Royer, en exprimant par une formule suprême, l'ordre moral dans la création entière, tant organique qu'inorganique. L'expression algébrique, traduite en langue française, signifie : Être et jouir le plus possible. Tel est le sens très clair du bien absolu et, d'après moi, comme inévitable conséquence, la règle morale de la souveraineté du but.

Au-dessous du bien absolu il y a le bien relatif : spécifique et individuel. La loi d'être et de jouir le plus possible est ici la même, sauf restrictions nécessaires. En effet, la conscience de la personne doit s'élever à la conception du bien spécifique et à celle du bien universel.

C'est ainsi qu'on peut arriver à la suppression de l'égoïsme particulier. Mais comment le moi peut-il renoncer à lui-même et passer au point de vue spécifique d'abord, au point de vue universel ou de la totalité des êtres ensuite? Comment, d'autre part, l'extension des besoins est-elle plus grande que celle des moyens propres à les satisfaire?

A cette double question même réponse. La transformation progressive de l'homme, par sélection naturelle (probablement), le développement des passions du vrai, du juste, du beau permettent, pour l'avenir, la réalisation de l'équilibre, au sein de la conscience. Le sacrifice de l'intérêt égoïste, au lieu d'être cruel à l'individu sera pour lui la source de jouissances nouvelles, plus nobles et plus pures. Ces jouissances étant éprouvées par la personne auront encore un caractère égoïste, et c'est par une conciliation de ce genre que l'intérêt particulier pourra s'élever au spécifique, à l'universel ou bien absolu. A chacun de ces termes correspond un devoir s'élargissant de plus en plus.

Nous sommes, ici, en présence de la pierre d'achoppement du système de Mme Cl. Royer comme de tout système utilitaire. Après avoir posé en principe que la règle suprême en éthique est d'être et de jouir le plus possible, on en pose une seconde qui est de renoncer à soi-même, lorsque nous y sommes sollicités par l'intérêt spécifique, et une troisième qui est de renoncer à ce dernier, lorsque l'intérêt universel ou bien absolu des mondes organique et inorganique l'exige. La première règle peut paraître et certainement paraîtra souvent en opposition avec la seconde; je ne parle pas de la troisième, car elle s'applique à l'inconnaissable. Comment exiger de plus que l'individu ait des vues saines et précises sur l'intérêt véritable de l'espèce? Si l'antinomie de cet

intérêt avec le sien propre arrive à se poser pour lui, son premier devoir, puisque telle est sa première loi, n'est-il point d'être et de jouir le plus possible? Mais Mme Cl. Royer ne se contente point d'imposer le sacrifice à l'individu, elle est trop bonne darwiniste pour ne pas l'imposer à l'espèce en faveur de l'ordre universel. C'est alors que la contradiction, devenue trop forte, éclate dans cet aveu ingénu de l'auteur que l'espèce, menacée dans son existence, remplit son devoir en se révoltant contre les injonctions du bien absolu. Or, si pareille conduite est bonne quand il s'agit de l'espèce, pourquoi serait-elle mauvaise quand l'individu est en cause? D'ailleurs l'intérêt du bien universel qui est une chose très claire, aux yeux de Mme Cl. Royer, dont la formule algébrique comprend tous les êtres de la nature, n'est pas une vérité si évidente pour les espèces condamnées à disparaître. Il en est de même, comme je le disais tout à l'heure, pour l'individu relativement à l'espèce.

Si nous ne proclamons le droit du plus fort, seule conséquence logique de l'hypothèse de Darwin, nous sommes dans une impasse. Pour qui a cru à la conciliation de termes inconciliables, il y a vraiment de quoi briser sa plume et s'en tenir aux ineffables extases où jette la contemplation de l'atome. L'auteur a préféré une tâche moins douce et la logique fera tous les frais de l'expédient employé; c'est à ses dépens que la solution est obtenue. Par un véritable coup de théâtre, un changement à vue, intervient tout à coup la morale de l'idéal rationnel sous le masque de la passion du vrai, du bien et du beau. Puis le sacrifice de l'intérêt personnel étant consommé, nouveau changement à vue, l'égoïsme reparaît en scène et se livre aux pures jouissances que lui procure l'exercice du devoir accompli.

Les critiques de détail seraient nombreuses, je les néglige pour abréger. Mais je ne puis omettre de signaler, ici, que ce qu'il y a de plus original dans l'œuvre, savoir la conscience de l'atome inconscient, ce pâle reflet de la philosophie de Hartmann, est de la métaphysique dans le sens où l'entendait Voltaire : « Lorsque ceux qui écoutent ne comprennent plus, lorsque celui qui parle ne s'entend plus... alors c'est de la métaphysique. »

Mme Cl. Royer est une personne dont les connaissances très variées touchent presque à l'encyclopédisme. Elle possède évidemment des aptitudes très remarquables et qui pourraient faire honneur à beaucoup d'hommes. Mais l'ouvrage que je viens d'analyser ne me paraît point devoir démentir l'opinion généralement reçue, qu'une femme ne saurait avoir une véritable portée philosophique. Cependant je reconnais à l'auteur le très grand mérite d'avoir senti qu'on étouffe dans les horizons restreints et sous les cieux terre à terre du positivisme. De là un vigoureux effort vers l'air et le libre espace. Je lui reconnais un autre mérite encore plus rare, c'est qu'en écrivant un ouvrage de morale fondée sur la métaphysique, il a eu la claire conscience de ses actes et n'a point fait de métaphysique sans le savoir et sans le vouloir. C'est le contraire des gens qui, commençant par condamner celle-ci, par leurs hypothèses sur la nature des choses s'en donnent ensuite à cœur joie.

LE GALLICANISME ET LES IDÉES FRANÇAISES

EN ESPAGNE

SOUS PHILIPPE V

PAR M. F. COMBES.

Il y eut plus que de l'étonnement en Europe, au début du XVIII[e] siècle, quand la France s'arma, comme sous Charlemagne, pour une expédition au delà des Pyrénées; il y eut de l'effroi dans les sphères catholiques, à la vue du gallicanisme de Louis XIV, envahissant bruyamment une terre ultramontaine, pour lui donner un roi. Ce n'était pas une croisade contre les Maures, un renfort de lances et de chevaux, amené par les chrétiens de France à leurs frères d'Espagne. Les Maures n'étaient plus, et l'esprit français avait changé, comme l'esprit de l'Europe. L'inverse plutôt était à craindre. Qu'allaient devenir les immunités et privilèges de l'Église d'Espagne, cette arche sainte élevée autrefois par les Conciles de Tolède, qui étaient l'assemblée de la nation ? Qu'allait devenir le pouvoir papal, aussi universel et aussi fort en Espagne que sous les papes les plus craints ? Question politique et temporelle, tableau curieux et parfois inédit d'agitations humaines, où le dogme n'était pour rien : mais il pouvait y être engagé, comme il s'en était fallu de si peu en France sous un règne chrétien. Était-ce une révolution, un commencement de révolution, qui de France entrait en

Espagne, dans les divers États espagnols, pour soumettre l'Église au pouvoir civil, aux charges civiles, et intervertir toutes les subordinations? « On nous accuse de vouloir introduire en Espagne les maximes de France, » écrivait à Louis XIV notre ambassadeur à Madrid (1); et le mot un peu voilé de *maximes* était assez clair. Mais, pendant les premières années de la guerre, rien, ou presque rien. Louis XIV renonçait-il, ou n'était-il que patient? La cour de Madrid avait-elle besoin de plus d'expérience, ou d'une situation plus affermie? Philippe V avait été élevé dans des idées gallicanes; son gouverneur M. de Beauvillers n'était pas un ultramontain. Mais qu'avait-il fait depuis son arrivée, qui pût donner quelque peur? Il avait, lors de son entrée à Madrid, refusé d'assister à une fête que l'Inquisition lui avait préparée, une fête sacrée, un grand acte de foi à la mode espagnole. On avait organisé, pour ce jour-là, une exécution solennelle de trois juifs, qui devaient brûler sur un bûcher, et il avait répondu que les rois ne voyaient les criminels que pour leur faire grâce. Les Mémoires du maréchal de Noailles le font parler ainsi (2). C'était un souvenir de France, un scrupule d'éducation française, que l'habitude de l'Espagne effacerait peu à peu, et dont il n'y avait pas à s'inquiéter. Il en était de eela comme des courses sanglantes de taureaux, dont on avait voulu le régaler à la frontière, et qui d'abord ne l'avaient pas trouvé mieux disposé. La sécurité devait croître avec son séjour. Le peuple espagnol n'était pas aussi facile à tourner que le peuple de France, toujours assez frondeur, et ces sensibilités d'enfant, ces répugnances efféminées d'une civilisation

(1) *Mémoires du maréchal de Noailles*, t. I, ann. 1703, p. 300.
(2) *Ibid.*, t. 1701.

délicate, feraient place bientôt à une plus grave impassibilité.

On se rassurait, et on raisonnait de la sorte, lorsqu'une nouvelle, qui mit le feu aux poudres, se répandit à Versailles, à Madrid, et d'un endroit d'où on ne devait pas l'attendre. Jean-François Albani, ou le pape Clément XI, n'était pas toujours pour nous dans cette guerre de la Succession d'Espagne. Soit contrainte ou sympathie, soit désir de détacher l'Italie de la nouvelle monarchie espagnole et de la rendre peut-être à elle-même, comme au temps passé, soit embarras enfin d'un souverain spirituel, si puissant comme pape, si faible comme roi, il laissa passer à travers ses États-Romains les adversaires de Philippe V et de Louis XIV; il leur permit d'aller conquérir, s'ils le pouvaient, le royaume des Deux-Siciles qui appartenait à Philippe V. La bataille d'Almanza, livrée au mois d'avril 1707 et gagnée par Berwick, bataille si importante comme toutes celles qui s'engageaient en Espagne, ne fit rien à cela; le mal empira au contraire. Et alors le gallicanisme et les fureurs anti-romaines de faire explosion à Madrid. « *Oui, oui,* » disaient les jeunes Français, de la suite de Philippe V, d'Aubigny, Despennes, Vazet, La Roche, Louville, Louville surtout dont nous avons les invectives sous forme de mémoires, « *il y a » en Espagne plus de foi que de religion; les auto-da-fé en » sont la preuve.* Il y a aussi, il y a surtout trop de prêtres » dans les emplois : prêtre au Mexique, pour le gouverner; » prêtre à Séville, pour faire notre commerce, et à l'âge » de soixante-douze ans; prêtre à la présidence de Castille, » prêtres partout [1]. » Louville est plein de ces amabilités à l'adresse du clergé espagnol. « Il y a également trop

[1] *Mémoires de Louville*, t. I.

» de fêtes, trop d'opulence dans l'Église, et l'Église ne » donne rien; tout se passe en génuflexions et en prières, » et l'on ne travaille pas assez, » disait Orry, un élève de Colbert, qui avait vu son maître supprimer des fêtes religieuses en France, restreindre les propriétés ecclésiastiques et tâcher d'imposer les clercs; Orry, qui était ministre des finances de Philippe V, et ne savait où trouver de l'argent. Le marquis de Saint-Philippe, qu'on appelle le *Tacite* de l'Espagne, ne tarit pas sur Orry, sur ses discours déplaisants et ses tendances (1). Le plus ardent était le colonel chevalier Du Bourk, un catholique irlandais, que Chamillard avait envoyé en Espagne, et qui, chaque semaine, lui adressait son rapport. Le chevalier Du Bourk s'en prenait plus haut; il s'en prenait au pape, et dans des termes auxquels son irritation servait à peine d'excuse.

« La Cour romaine est une étrange machine, écrivait- » il, le 4 juillet 1707, à Chamillard; il faut l'avouer. Votre » Excellence voit bien que *la brutalité allemande y produit* » *de meilleurs effets que la civilité française.* On y est tout » prêt à fulminer contre les ministres des deux couronnes » de France et d'Espagne, sur la moindre brèche qu'ils » pourraient faire au cérémonial, ou à la formalité de la » discipline ecclésiastique; et les Allemands traversent le » patrimoine de Saint-Pierre, pour aller usurper un » royaume dont le pape a reconnu, dans toutes les for- » mes, depuis six ans, pour possesseur et légitime prince, » Philippe V, roi d'Espagne! Et le pape n'ose pas leur » demander où ils vont, *et il leur fournit, dans des étapes* » *réglées, des vivres selon leur appétit.* En vérité, il méri- » terait que tous les Allemands allassent à Rome, et fissent

(1) *Mémoires de Louville*, t. I.

» monter sa Sainteté dans la chaire de Saint-Pierre, pour y » proclamer leur maître *Empereur de Rome,* et qu'ils l'obli- » geassent à dire : « *L'Empereur est mon seigneur et* » *maître,* » comme il est arrivé à quelques-uns de ses » prédécesseurs. » Puis revenant sur une lettre, écrite déjà en 1705 : « Quant au clergé et aux moines de ce » pays-ci, lui dit-il, rappelez-vous, Monseigneur, ce que » j'eus l'honneur de vous dire à votre château de l'Étang- » la-Ville, où Votre Excellence me manda ; le clergé fait » pour le moins un tiers de ce royaume, et le tiers le » plus puissant et le plus accrédité. Les moines ont la » meilleure part de la substance du pays entre leurs mains, » et, s'il y a quelque soulèvement dans les provinces, ce » sont eux qui exciteront les peuples et qui fourniront les » moyens. Ils nous traitent tous d'hérétiques, et le gou- » vernement de Philippe V n'a pas de plus grands ennemis. » Il y a longtemps que les agréments de la vie et les » avantages de la fortune sont attachés au froc dans ce » pays. » Le chevalier Du Bourk termine par une comparaison saisissante : « En un mot, dit-il, les moines, sont en Espagne *ce que l'armée est en France* (1). »

Voilà les lettres, voilà le langage plus que gallican qu'un jacobite irlandais, et que les Français d'Espagne adressaient aux ministres de Louis XIV. Et ces lettres du chevalier Du Bourk, tirées par nous du Dépôt de la guerre, sont très bien faites, caustiques, judicieuses, profondes même, « *les Moines sont en Espagne ce que l'armée est en France.* » Elles sont la gazette intérieure de l'Espagne pendant la guerre de Succession.

Le malheur, dans ce déchaînement contre l'Église ibé-

(1) Dépôt de la guerre, 1re lettre, 1705, et 15e lettre, 1707, *Guerre de la Succession.*

rique, c'est que les Français n'étaient pas seuls; il y avait des Espagnols. Un homme, qui voyagea beaucoup, qui vint à Bordeaux, après les merveilles de Tourny, qui fut secrétaire du célèbre Walpole, et qui a consigné ses remarques dans son livre *Sur les Bourbons d'Espagne,* William Coxe, les nomme, tous ces Espagnols *avancés*. C'étaient des publicistes, comme Campillo, auteur de deux brochures à sensation : *l'Espagne réveillée,* et *Ce qu'il y a de plus ou de moins en Espagne;* il y avait des légistes, tels que Macanaz, qui avait publié *les Moyens pour bien gouverner la monarchie catholique;* des moines même, le savant bénédictin Feyjoo, dont l'ouvrage, *le Théâtre des erreurs communes,* fut répandu à des milliers d'exemplaires(1).

Orry, de son côté, avait mis au ministère des hommes qui pensaient comme lui : Bernard de Tinagéro, qui avait le département de la marine et des Indes; Michel Fernandez Duran, ministre de la guerre; Manuel Vadillo, qui était ministre de la justice et avait dans ses attributions les affaires ecclésiastiques. « *Certes ils étaient nombreux* » *les ministres partisans de Macanaz,* dit avec amertume » le marquis de Saint-Philippe, *et qui cherchaient à faire* » *la cour à M. Orry*(2). » Les ouvrages français, qui parlaient de réformes, s'étaient introduits en Espagne; chaque Français avait apporté le sien. *La Dîme royale* de Vauban était fort prônée par le chevalier Du Bourk; un dignitaire espagnol, premier magistrat de la capitale, Ronquillo, corrégidor de Madrid, ne craignait pas de la faire traduire (3). La vieille Espagne tremblait. La littérature française elle-même, qui était dans son éclat,

(1) Will. Coxe, *les Bourbons d'Espagne,* p. 103.
(2) *Mémoires de Saint-Philippe,* t. III, p. 130.
(3) Dépôt de la guerre, chev. Du Bourk à Voysin, 1705, 8 juillet.

tendait à remplacer la littérature espagnole, qui perdait le sien. Molière détrônait Lopez de Véga; Corneille se substituait à Guilhem de Castro, son devancier et son modèle. Le roi et la jeune reine n'étaient pas hostiles à ce mouvement, la reine ayant reçu une éducation toute française à Turin.

Une lettre du chevalier Du Bourk nous dit qu'un nouvel ambassadeur de France, M. de Bonac, et quelques autres seigneurs français, voyant le peu de plaisir que prenaient Leurs Majestés aux pièces espagnoles, résolurent de jouer eux-mêmes une tragédie de Corneille [1]. Et voilà Corneille installé au Buen-Retiro, voilà un théâtre français monté en Espagne, et les carnavals beaucoup plus gais pour le roi.

Les hidalgos devaient frémir? Pas trop. L'un d'eux surtout trouvait du charme aux auteurs français, *aux comédies et mascarades françaises,* comme disaient avec fureur les ennemis de ce libre-échange littéraire : c'était le duc d'Escalone, un esprit distingué, tout le monde en convenait; et ce noble seigneur alla plus loin que l'admiration de nos chefs-d'œuvre : il se dépouilla de son costume national, de la veste courte, de la toque, du court gilet à boutons ronds, des velours et des rubans, de tout ce qui brille encore sur les toréadors, pour prendre l'habit à la française. Les dames en firent autant, et naturellement ne furent pas les dernières. Paris et Versailles s'imposaient à Madrid pour les modes, pour les livres et les idées. Il n'y avait plus de Pyrénées pour les modes, cela se conçoit, et on n'y voyait pas grand mal; pour les idées, c'était autre chose.

Le pape Clément XI avait connaissance de cet esprit

[1] Chev. Du Bourk, à Voysin, 53e lettre, nº 2044.

nouveau, facile à prévoir et résultant du mélange des peuples; le Nonce d'Espagne l'en informait. Néanmoins deux ans après, en 1709, il accrut les mécontentements qui dataient de 1707. Les Autrichiens s'étaient enhardis du passe-port donné en 1707. Une première concession, pensaient-ils, pouvait en amener une autre. On les avait laissés prendre le royaume de Naples; on pouvait consacrer leurs prétentions quant à l'Espagne même, et tout serait fini; le catholicisme espagnol courberait la tête et ne dirait plus rien. Ils sommèrent donc Clément XI de proclamer l'archiduc roi d'Espagne et de ne pas s'arrêter en si bon chemin, de bannir de son service tout partisan de Philippe V, espagnol ou français; et nous allons voir ici la Cour de Versailles qui s'ébranle, nous allons voir la fameuse ambassade du maréchal de Tessé à Rome, sa protestation hardie et ses lettres étonnantes, bien plus étonnantes que celles du chevalier Du Bourk.

Le pape fut surpris de l'injonction des Autrichiens, et il ne savait que faire. Comme il y avait beaucoup de protestants allemands parmi les impériaux, et que, selon les doctrines de la Réforme, on faisait main-basse sur les propriétés ecclésiastiques, « je ferai la guerre, s'écria » tout d'abord Clément XI; je la ferai comme Jules II, et » je me ferai moine, plutôt que de reconnaître l'archiduc » pour roi d'Espagne. » Une guerre, et le pape à cheval, commandant les *Romains*, ou mêlé aux soldats et entrant par les brèches! Au XV[e] siècle ce fut une hardiesse; au XVIII[e] c'était une impossibilité. Devant tant de troupes qui couvraient ses États, Clément XI réfléchit : il ordonna un jubilé, des prières, des processions solennelles; et les commentaires d'aller leur train parmi le peuple, et le

(1) *Mémoires de Noailles*, t. III, p. 408.

maréchal de Tessé, qui comprit ce commencement de faiblesse, de se plaindre, de se fâcher, de vouloir se lever pour protester. Il était malade assez gravement et il ne put se rendre auprès du pape : mais il écrivit, et ses lettres ont été données par l'austère marquis de Saint-Philippe, *aux Pièces justificatives*. Le Dépôt de la guerre a, du reste, toute sa correspondance, vive, ardente, originale comme ses Mémoires, d'une rondeur militaire sans égale, un peu le style de Saint-Simon; un général assez médiocre, un très mordant écrivain : même aujourd'hui on n'écrirait pas ainsi au Saint-Père.

« Je ne suis qu'un théologien militaire, écrivit-il sur » le champ, et je ne prétends pas mettre la main à » l'encensoir : mais je représenterai à Votre Sainteté qu'en » prenant la résolution, dont on parle tant, Elle ouvrira » le chemin dangereux d'établir la crainte à la place de » la religion, de l'honneur et de la justice. Si c'est le » plus fort qui décide de ces trois choses si sacrées, nous » pouvons tous, en sûreté de conscience, devenir Turcs » ou hérétiques, si ces puissances entrent les plus fortes » en Italie... Tout pourtant fait penser qu'il en sera » ainsi... L'esprit de Satan, qui, pour nos crimes, est » plus souvent écouté que celui du Seigneur Jésus, a » commencé de se faire entendre. C'est lui qui a publié » que l'auguste appareil de la procession du Jubilé » conduisait une victime humaine à l'autel, et que cette » victime était le roi d'Espagne... Prenez garde, saint » pasteur des âmes! La plus grande et la meilleure de » vos bergeries, c'est l'Espagne... On y dira : l'Église » universelle n'est plus à Rome, puisque tout y est réduit » en esclavage, et l'on cherchera la sûreté de conscience » (écoutons ce cri tout luthérien) *dans les anciennes règles*, » puisque Rome n'en peut plus donner; en attendant

» qu'il plaise au Roi des rois de nous rendre le saint » pontife libre et Rome indépendante.... Je ne dis rien, je » ne veux rien présumer de ce que fera le roi mon » maître... Mais je crains que, si Rome perd sa souverai- » neté, sa liberté et son indépendance, elle ne soit plus » cette cité où les rois des contrées les plus éloignées » apportent l'or, l'encens et la myrrhe. »

Trop d'originalité fait quelquefois sourire. Le pape, ce semble, ne s'effraya pas. Il vit l'arrogance et l'affront sous ce ton de religiosité narquoise, et il ne s'émut pas démesurément. Il décida qu'on donnerait à l'Archiduc le titre de *roi catholique*, comme on l'avait donné à Philippe V; mais que ce titre s'appliquerait à ce que l'Archiduc occupait déjà. L'Espagne était scindée; il y avait deux Espagnes et deux rois d'Espagne, puisque *roi catholique* signifiait roi d'Espagne dans toutes les chancelleries. Le marquis de Saint-Philippe, qui nous fait part de cette décision, s'en étonne; la cour de Versailles entra en fureur, et celle de l'Escurial ne songea qu'à la vengeance. Le gallicanisme leva plus que jamais son drapeau en Espagne. Que fit-on? Pour les besoins de la guerre, on prit l'argenterie superflue des églises, et on la convertit en monnaie. Le pape murmura. L'Université de Salamanque, grand oracle espagnol pour tous les cas difficiles, donna raison au roi, vu le caractère religieux de la guerre, Anglais et Hollandais contre Espagnols, réfugiés protestants contre Français orthodoxes. On fit plus, on imposa le clergé, comme Louis XIV l'avait fait en France; on exigea du clergé des secours et des dons, que par dérision on appela volontaires. Le pape intervint, menaça, soutint à cor et à cris que lui seul avait ce droit, ou pouvait l'accorder; qu'on voulait usurper la *régale* en Espagne; qu'on avait déjà emprunté 4 millions

à l'Église d'Espagne; qu'il tolérait les emprunts, mais que les dons n'étaient qu'un impôt déguisé, un argent perdu sans retour, et qu'il ne voulait pas des dons. On répondit que la reine avait vendu en France, au Palais-Royal, toutes ses pierreries, le diamant appelé *el estanguo*, et la *pérégrine*, perle du plus grand prix; qu'il fallait que l'Église fît aussi quelque chose et démordît de sa rigueur; que le roi d'ailleurs ne céderait pas; que le duc d'Uzeda, ambassadeur près le Saint-Siège, avait ordre de quitter Rome; que les évêques espagnols écouteraient la voix de la patrie. En effet beaucoup d'évêques, imitant Bossuet et le clergé français de 1682, adhérèrent purement et simplement aux volontés du roi (1). Les revenus des Églises récalcitrantes, Séville, Malaga, furent mis sous séquestre (2).

Je ne fais qu'une peinture d'histoire espagnole sous les Français de Louis XIV : mais c'était là du gallicanisme; et croit-on qu'on ne fit plus rien? Le duc d'Uzeda une fois rappelé de Rome, on ferma la nonciature pontificale, c'est-à-dire la cour d'appel des églises et la grande recette générale du Saint-Siège; le nonce Zondodari fut renvoyé, le 8 avril 1709, et on enleva de la chapelle royale le siège de velours qui lui était destiné. C'était une rupture, c'était un schisme, et en Espagne! Le Nonce s'arrêta à Avignon, une terre pontificale : mais tous les appels directs à Rome ou à Avignon furent interdits. On dut s'adresser aux chefs métropolitains de chaque diocèse, et les officiers de la nonciature, restés subrepticement à Madrid, durent prendre le même chemin que le Nonce. Le marquis de Saint-Philippe nous dit que le roi avait renvoyé le Nonce, mais ne l'avait pas maltraité; qu'il l'avait fait

(1) *Mémoires de Noailles*, t. III, p. 239 à 405.
(2) Saint-Simon, t. X, p. 107, édit. in-12.

conduire à la frontière par Don François Giron, son majordome de semaine, escorté de cinquante chevaux, trop de chevaux et trop de gardes pour une escorte d'honneur, et qu'on le défraya partout, aux dépens du trésor royal [1]. Il fait bien de rendre ce témoignage au roi; mais enfin le Nonce avait été renvoyé et la nonciature fermée [2].

Encore si on n'avait pas été en avant, toujours en avant, dans cette réaction furibonde, dans cette imitation violente de Louis XIV ou de Philippe le Bel. Mais, que se passa-t-il après la journée de Villaviciosa? On avait gagné cette grande victoire, la victoire des drapeaux; on l'avait gagnée, avec le secours de ces vieilles familles espagnoles qui nous combattaient depuis trois siècles, les d'Arcos, les Medina-Sidonia, les Véraguaz, les d'Ognate, les Frigiliana, les Bagnos, etc., dont le marquis de Saint-Philippe rapporte en 1710 la lettre de fidélité, couverte de trente signatures, et qui se ralliaient enfin à un roi français [3]. L'aristocratie s'était fait attendre, elle préférait la maison d'Autriche, elle craignait l'instinct réformateur de la royauté française; les moines se firent attendre plus longtemps, et la cour romaine suivait une ligne assez autrichienne. Philippe V osa dès lors s'attaquer au rempart même des privilèges ecclésiastiques en Espagne et de l'unité religieuse, à l'Inquisition, à ce tribunal politique, chargé d'appliquer les lois de l'État dans l'ordre religieux, comme d'autres le faisaient dans l'ordre civil ou militaire. Mais vraiment y pensait-on? Ce tribunal révéré, appelé saint, presque national à cause des Juifs et des Maures, et populaire, ne cessait

(1) *Mémoires de Saint-Philippe,* t. II, p. 291.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.,* t. II, p. 367 à 370.

d'immoler des victimes sous le règne de Philippe V, règne de quarante ans. Les chiffres sont effrayants, s'il faut en croire *Llorente*, qui fut dans les idées de Macanaz (1) : 1,574 brûlés vifs, dans les différentes villes d'Espagne; 782 brûlés en effigie, c'étaient les plus heureux; 11,730 pénitenciés; tant les Anglais, les Hollandais, les Allemands, les protestants réfugiés, accompagnés de leurs divers pasteurs, avaient laissé en Espagne de germes d'hérésie! Et beaucoup de ces victimes appartenaient aux temps troublés de la guerre. N'importe; la troupe française des conseillers de Philippe V, surtout le ministre des finances, M. Orry, ne pouvaient supporter les immunités ecclésiastiques, dont l'Inquisition était le soutien. On lança contre l'Église l'Espagnol Macanaz; le marquis de Saint-Philippe, non sans effroi, donne son rapport, adressé au roi. Je cite une partie de ce mémoire, naturellement peu connu, parce qu'il a trait à un point spécial d'histoire, et pourtant très extraordinaire pour l'Espagne et pour le temps. On croirait plutôt entendre Denys Talon, en France, ou Guillaume Barklay, professeur à l'Université d'Angers. On avait puisé dans leurs ouvrages. Tout le mouvement était politique, et tout le mouvement aussi était français.

« Les abus qui se sont introduits dans le clergé, dit » Macanaz, ont affaibli l'autorité royale. Les immunités » ecclésiastiques ne servent qu'à favoriser les usurpations » et les désordres, étant portés au delà des justes bornes. » Les églises sont devenues le refuge des scélérats, et ce » droit d'asile s'est étendu au delà des lieux consacrés » au culte divin, jusqu'aux maisons attenantes, aux » boutiques et aux places. Les ecclésiastiques et les

(1) Llorente, *Histoire de l'Inquisition.*

» moines restreignent tous les jours les droits du Trésor, » par l'acquisition illimitée des biens séculiers, qui par » là deviennent exempts d'impôt. Le clergé a dans l'État » plus de vassaux que le roi. Juge fiscal au Conseil de » Castille, je donnerais ma vie pour la défense de la foi » catholique; mais, pour les articles qui ne touchent pas » aux principes fondamentaux de cette foi, je ne dois pas » manquer aux devoirs de ma charge, qui consistent à » soutenir les droits de Votre Majesté en tout ce qui peut » me concerner (1). »

Macanaz était un second Guillaume de Nogaret, un héritier castillan des anciens légistes de France. L'Inquisition le brava. C'était braver le roi; elle passa outre. Elle condamna le mémoire de Macanaz; elle fit afficher la condamnation dans toute l'Espagne, aux chapelles, aux églises, au palais du roi; elle la fit afficher en France même, à Marly, comme pour narguer Louis XIV; et c'est le Grand-Inquisiteur cardinal del Giudice, alors en mission à Versailles, — on l'avait prudemment éloigné, — qui eut cette hardiesse; on ne le croirait pas, si le marquis de Saint-Philippe ne nous l'affimait. Denys Talon et Barklay étaient nommés, dans le décret, comme les inspirateurs des légistes d'Espagne (2). La France était atteinte, comme l'Espagne; elle était frappée chez elle par un juge non français.

Philippe V vengea Louis XIV et se vengea lui-même. Ordre fut envoyé au Grand-Inquisiteur, au signataire de la condamnation, d'enlever l'affiche des murs de Marly, ce que la police française ne dut pas attendre, et défense lui fut faite de rentrer en Espagne. Un conseiller de Castille, Don Louis Curiel, auteur d'une réfutation de

(1) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. III, p. 122.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 126.

Macanaz, fut destitué et exilé; un autre publiciste, qui était dominicain, fut aussi exilé; les inquisiteurs furent réprimandés, et on leur enjoignit d'arrêter la propagation de leur fâcheux décret... Philippe V ne connaissait pas assez leur opiniâtreté de juges religieux et d'Espagnols. Ils ne tinrent aucun compte des défenses et menacèrent d'arrêter Macanaz, Orry, tous les conseillers de Castille, trop imbus des idées françaises. Ils avaient leurs alguazils et leurs sergents d'armes. Ils résistèrent au gouvernement. Ils étaient un État dans l'État, un instant comme nos Cours souveraines pendant la Fronde; et le peuple qui aime l'opposition, applaudissait. — « Mais je supprimerai le Saint-Office, dit alors Philippe V, dans son premier courroux. Ses procédés sont contraires au respect qui m'est dû. » Ses ministres ne l'arrêtèrent pas. Ils soutinrent qu'il était libre de supprimer ou de maintenir l'Inquisition, puisqu'elle était d'institution royale. C'est toujours notre marquis de Saint-Philippe qui nous le dit, et assez scandalisé (1).

Ici se placent des documents de la plus haute importance, qui marquent la fin de ce mouvement. D'abord une lettre arriva de Versailles, adressée à une camerera-mayor française par qui agissait Orry et toute la cabale. « Nous trouvons Orry point à sa place, disait-on sèchement, et l'Espagne assez mal gouvernée (2). » Cette lettre était de Mme de Maintenon. Plus tôt même que celle-là et du même endroit, deux autres missives arrivèrent, au milieu de tout ce feu gallican. Elles ne s'inspiraient pas du catholicisme alarmé; la vérité force à le dire. Elles déconseillaient en Espagne ce qu'on avait fait soi-même en France et qu'on avait tout de suite

(1) *Mémoires de Saint-Philippe,* t. III, p. 136.
(2) *Lettres de Madame de Maintenon,* t. III, p. 148.

approuvé; elles prêchaient la patience, la conciliation, la modération avant les réformes, l'affermissement avant les bouleversements. « *Mon fils*, disait la première, *vous » n'êtes pas assez fort pour avoir vos maximes galli» canes* (1). » Louis XIV arrêtait son petit-fils; il criait holà ! à la jeune et trop pressée Cour d'Espagne. Était-ce possible? On l'imitait, et il vous désavouait; on le copiait, et il ne vous reconnaissait point. Ce n'était donc plus l'homme de 1682, de la bruyante assemblée du clergé, le roi le plus altier, le plus indépendant de la terre?... Pourtant, on n'en pouvait douter, l'admonestation était de lui. Le maréchal de Noailles, ou, si vous voulez, l'abbé Millot, la rapporte en propres termes; et la seconde missive, tirée non des Mémoires, mais du *Fonds Noailles* à la Bibliothèque nationale, en donne la raison inédite et bien inattendue. Louis XIV pensait au temps où les Bourbons d'Espagne seraient tout à fait espagnols : ils ne se souviendraient plus de leur patrie première; ils épouseraient peut-être les vieilles rancunes de l'Espagne.

« Mais non, écrivit-il confidentiellement à notre » ambassadeur, je ne me soucie pas qu'on ait les libertés » de l'Église gallicane en Espagne. D'abord je n'avais » songé qu'à l'intérêt de mon petit-fils : mais il n'est » d'aucun avantage pour moi ni pour mon royaume, que » les rois d'Espagne, indépendamment et sans autorisa» tion du pape, reçoivent des dons du clergé de leurs » États, quoique la Cour romaine soit persuadée que je » prétends introduire en Espagne les maximes de France, » *il est de toute façon plus avantageux à mes intérêts que » mon royaume continue à jouir seul des prérogatives que*

(1) *Mémoires de Noailles*, t. III, p. 399 à 405.

» *j'ai su conquérir* (1). » C'était du patriotisme, c'était de la sagesse contre ses propres enfants.

L'ambassadeur était averti. Les choses se remirent en ordre, comme par le passé, nonciature, inquisition, tribunaux ecclésiastiques, auto-da-fé et sujétion royale. Tout au plus, après le traité d'Utrecht et avec le secours du parti français qui remuait encore, tout au plus si l'on put obtenir que l'ambassade anglaise, et les vaisseaux de la Couronne britannique dans les ports de l'Espagne, fussent un asile pour les persécutés de l'Inquisition. Pour tout le reste, le gouvernement avait cédé de guerre lasse; et il n'y avait plus de doute, le génie français avait lutté, le génie de l'Espagne l'avait emporté. La France avait conquis l'Espagne et dégagé nos Pyrénées, mais l'Espagne avait conquis son roi; elle lui avait donné son esprit, ses habitudes, ses respects; elle l'avait pétri et repétri, plié et façonné à sa manière. Il était religieux, très religieux, fait exprès pour elle, un Louis XIII envoyé en Espagne; mais il était trop prince français d'abord, trop gentilhomme de France, avec des airs indépendants, une allure libre, un langage insoumis, des façons un peu cartésiennes et raisonneuses, un goût de mascarades et de bals, un souvenir de Marly et de Versailles, un ton délibéré envers les institutions les plus redoutées, les plus redoutables, dont on ne pouvait parler sans se signer ou sans pécher : l'Espagne le transforma, le transfigura. Elle l'enveloppa d'austérités, de dévotions et de pratiques, de pieuses terreurs; elle l'ensevelit, comme l'héroïne de Ruy-Blas, dans l'étiquette et l'ennui. Elle l'abattit, impuissant, devant ses mœurs séculaires. Le gallicanisme disparut, il disparut pour longtemps. Il avait

(1) *Fonds Noailles*, 26e vol., 4 juin 1711.

eu çà et là des résultats, qu'Orry enregistra, si je puis dire, en espèces sonnantes : mais il fut un accident et non une institution, une révolte, non une révolution; un coup de tête, si l'on veut, non un coup d'État, et pourtant une page intéressante et animée de l'histoire d'Espagne, qui m'a semblé digne, Messieurs, de vous être présentée.

NOTES

SUR

L'HISTOIRE DE L'HÉLICE PROPULSIVE

PAR M. ORDINAIRE DE LACOLONGE

En 1842, M. Léon Duparc, alors capitaine de corvette, publiait une *Notice historique* très étudiée et fort intéressante *sur les vis et autres propulseurs appliqués aux bâtiments à vapeur*. Nous lui ferons de nombreux emprunts (1).

Suivant cet auteur, la vis proprement dite est attribuée à Archytas, qui vivait quatre cents ans avant notre ère. Cent cinquante ans plus tard, Archimède revêtit la vis d'une enveloppe et l'employa à l'élévation des eaux, comme on le voit encore aujourd'hui.

Telle n'est pas l'opinion de Poncelet. Pour lui, l'usage de la vis, comme moyen d'épuisement, remonte à la plus haute antiquité. Archimède n'aurait fait que la perfectionner en l'introduisant à Syracuse.

On ne sait à qui est due la *vis hollandaise*. C'est une vis nue qui tourne dans un auget demi-cylindrique et incliné, poussant en haut l'eau qu'elle a saisie en bas.

Serait-ce la vis d'épuisement primordiale qu'Archimède a complétée en lui donnant une enveloppe, ou est-ce la vis d'Archimède modifiée? On est dans le doute, puisque les monuments antiques découverts jusqu'à ce jour, sont muets sur cette question.

D'après Charles Dupin, la première idée de l'emploi de

(1) *Publication industrielle* d'Armengaud aîné, t. III, 1843, avec atlas.

la vis comme propulseur doit être attribuée à Hooke, géomètre et mécanicien anglais, né en 1635 et mor en 1702.

On la retrouve ensuite dans le *Traité du navire* (1753) de Bouguer, hydrographe français, membre de l'Académie des Sciences, mort en 1758.

En 1768, un mathématicien nommé Paucton, né à La-Baroche-Gondoin (Maine), publiait à Paris, et dédiait au gouverneur d'Abbeville, une *Théorie de la vis d'Archimède*. On lit dans cet ouvrage, page 209 :

« Pour remédier à cet inconvénient (l'emploi de la » rame, pour les grands navires) il faudrait substituer » un organe dont l'application fût, s'il était possible, » uniforme; or cette propriété, je crois la trouver parfai- » tement dans le *Ptérophore* (j'appelle *Ptérophore,* qui » porte des ailes, cet instrument composé d'une circonvo- » lution de sciadique, autour d'un cylindre, afin de le » distinguer des volants ou tourbillons grossièrement » exécutés dont on s'est servi jusqu'à ce jour). On peut » en adapter deux horizontalement et parallèlement à la » longueur du vaisseau, un de chaque côté, ou bien un » seul à la partie du devant. Le ptérophore sera entière- » ment noyé sous l'eau, ou bien jusqu'à l'axe seulement, » comme on voudra. La grandeur du ptérophore dépendra » de celle du vaisseau, et la courbure de la sciadique, de » la vitesse avec laquelle on se propose de voguer. »

Ce que Paucton nomme *sciadique* est désigné de notre temps par les mots *hélice* et *surface héliçoïdale.*

On voit par cette citation qu'avant 1768, les marins employaient, probablement pour de petites embarcations, des *volants* ou *tourbillons* mal taillés sans doute, puisque toute l'ambition de Paucton est de donner à ces appareils une forme régulière.

On trouve effectivement dans divers auteurs, et attri-

buées à divers inventeurs, des roues à palettes très variablement disposées et fort différentes de celles qu'ont voit encore sur la Garonne et la Gironde. Celle qui se rapproche le plus de l'hélice est due à Daniel Bernouli qui, pour cette invention, reçut en 1752 un prix de l'Académie des Sciences. Il plaçait à l'avant du bâtiment une roue motrice à aubes inclinées.

Ainsi, dès le milieu du siècle dernier, les savants s'étaient préoccupés de la question, et l'un d'eux, Paucton, avait touché de bien près à la solution, sans saisir toute la portée de sa conception.

On ne trouve que dix-neuf ans plus tard, mais alors bien authentiquement constaté par un document imprimé, l'emploi de la vis comme organe de propulsion (*Transactions of the American Institut,* 1787, t. I, p. 303). A cette époque un Américain, David Bushnel, avait construit un bateau sous-marin avec lequel il essaya, au moyen d'un pétard, de faire sauter un croiseur anglais. L'entreprise manqua par la maladresse de l'homme chargé de l'opération. Un aviron construit en quelque sorte comme une vis d'Archimède, et placé horizontalement sous le fond de l'embarcation, la faisait marcher en avant ou en arrière, le bateau se manœuvrait sous l'eau avec la plus grande facilité.

En 1792, la même idée mise en pratique par William Littleton sur le bateau d'un pilote de Virginie ne produisit qu'une vitesse d'un nœud trois quarts. Les hommes moteurs faisaient de grands efforts et cependant l'eau était fort calme puisqu'on opérait dans le Groenland-Dock à Londres. Aujourd'hui on s'étonnerait, à juste raison, qu'un pareil résultat ait pu être obtenu à bras d'homme.

Le *Bulletin de la Société d'Encouragement,* 1809, t. VIII, cite des faits qui, dans l'ordre chronologique, trouvent ici leur place.

En 1796, M. Castera proposait, pour diriger les embarcations sous l'eau, un appareil qui *parait* avoir été la vis. A cette occasion Guyton-Morveau rapporte qu'il a été témoin, en juin 1880, de la première expérience d'un bateau de cette espèce construit chez M. Périer pour Fulton. C'était le *Nautillus*. A l'intérieur étaient disposées les manches des rames à vis.

Castera et Fulton ne semblent pas avoir attaché une grande importance à la vis. Le premier ne l'emploie ni ne l'indique dans un bateau sous-marin pour lequel il prit un brevet en 1828. Montgery, qui a fait connaître avec détail les travaux de Fulton, ne fait aucune mention de l'hélice.

Elijah-Golloway, dans son *Appendice D à Tredgold*, 1842, affirme ce qui suit : En 1802, John Shorter, master du transport *le Doncaster*, exécute des expériences à bord de ce bâtiment en rade de Gibraltar et à Malte; il fait évoluer le navire dans tous les sens, et obtient un nœud et demi de vitesse. L'appareil avec lequel il a fonctionné se composait d'une hélice sous chaque hanche du navire; il employait huit personnes au cabestan, qui était l'organe dont il se servait pour la communication du mouvement.

En 1803, un ingénieur français, nommé Dallery, prenait un brevet où se trouvent aux moins deux idées qui depuis ont fait leur chemin. L'hélice proposée par Dallery est simple et à un seul filet continu; elle est d'une largeur variable et a deux spires. Une de ces hélices est placée à l'arrière, une autre à l'avant. L'axe de cette dernière est susceptible de s'obliquer horizontalement, afin de pouvoir servir de gouvernail. Toutes deux sont immergées. Une machine à vapeur à deux cylindres leur donne le mouvement. Dallery pour placer son propulseur à l'arrière n'hésite pas à percer l'étambot, ainsi que tous les constructeurs le font aujourd'hui.

La chaudière de sa machine motrice se compose de tubes bouilleurs verticaux, remplis d'eau et communiquant avec un réservoir de vapeur supérieur. C'est la première idée connue des chaudières tubulaires. Seulement dans celles dues à feu Seguin aîné, qui sont l'âme des locomotives actuelles, les tubes sont horizontaux, baignés dans l'eau et parcourus par la fumée et les gaz incandescents du foyer.

On fait de nos jours des chaudières à tubes verticaux pour les localités où l'espace doit être économisé, mais ils sont toujours traversés par la fumée.

Dallery, pour activer la combustion, plaçait dans la cheminée un ventilateur à hélice marchant à grande vitesse et produisant un courant d'air forcé. Dans les locomotives, pour obtenir cet effet reconnu nécessaire, on fait passer dans la cheminée un jet de vapeur, ou la vapeur même d'échappement.

Le brevet spécifie encore des mâts tubulaires composés de cylindres métalliques creux, rentrant au besoin l'un dans l'autre.

La machine à vapeur était dans l'enfance, elle seule pouvait donner la vie à ces conceptions. Le brevet de Dallery n'eut pas de suite. Cet ingénieur est mort en 1835.

Dans son *Mémoire sur les bateaux à vapeur des États-Unis d'Amérique*, publié en 1824, M. Marestier décrit un grand nombre de combinaisons, ou exécutées, ou proposées, dans ce pays, pour faire marcher les bâtiments à vapeur. Il cite, entre autres, trois projets de vis dont il n'indique pas les auteurs. Il y a lieu de les attribuer à MM. John Stevens, de Hoboken et Kinsley qui, vers 1804, s'occupaient de cette question. Les *Bulletins de la Société d'Encouragement de 1812* en font foi. Aux États-Unis en 1804, J. Cox-Stevens expérimente une hélice composée d'ailes isolées comme celles d'un

moulin à vent, et qui devaient manœuvrer à l'arrière du navire. Ces essais restèrent infructueux. En 1805, d'après les *Annales des arts et manufactures*, t. XX, un propulseur sous-marin fut proposé, sans succès, pour la flotte de Boulogne. Il avait une grande analogie avec la vis indiquée plus tard par Delille. L'auteur est resté inconnu.

Quelques années après, M. David Napier, faisant des essais avec la vis, fut informé des tentatives antérieures de Shorter. Il alla le trouver. Celui-ci lui montra de nombreux modèles d'hélice, variés par leur forme, leurs dimensions et leur emplacement. M. Napier est inventeur d'un type qui porte son nom.

En 1816, M. Braine, mécanicien anglais établi en Belgique, annonçait une conception de ce genre dont il disait : « Je me visse sous l'eau. »

En 1819, M. Whytock d'Édimbourg, écrit dans le *Philosophical*, journal de cette ville, que cinq ou six ans avant, il a fait des essais de vis sur une embarcation légère. Ils ont réussi et il les poursuit.

En 1828, le capitaine du génie Delille publie dans les *Comptes-rendus de la Société académique de Lille* un mémoire sur la vis propulsive. Son hélice diffère peu de celle qui fut patentée en Angleterre, en 1836, au nom d'Ericcson. Communiqué au gouvernement français, ce mémoire resta lettre morte. L'invention devait, treize ans plus tard, comme on le verra, avoir un grand retentissement.

Delille est encore le premier qui ait conçu la pensée d'armer, à l'imitation des trirèmes antiques, les navires de guerre d'un éperon massif et proportionné au volume et à la puissance des vaisseaux de nos jours. MM. Dupuy de Lôme et Moll ont réalisé cette pensée avec le succès que l'on sait.

Nous sommes arrivés à une époque où la machine à vapeur, mieux connue et plus appréciée, fournit une

force motrice facile à utiliser. Aussi les inventions relatives à l'hélice se multiplient; mais toutes ne sont pas également heureuses. Nous n'appuierons que sur celles ayant reçu la consécration de la pratique.

1823. MM. Debergne et Dubois, de Paris. Brevet pour un système dit *archimédien*. Deux vis, commandées par des engrenages, sont enfermées entre les flancs et les bouts du navire, à l'abri des accidents extérieurs. L'expérimentation n'est pas heureuse.

1824. MM. Bourdon frères, de Mâcon. Brevet pour un système de vis rallongée à trois pas.

1824. M. Dollmann. Brevet d'importation pour rames rotatives propres à la navigation.

1824. M. Delangre, de Paris. Brevet pour l'emploi de la vis d'Archimède sur les bateaux à vapeur de rivières.

1825. Samuel Brown, en Angleterre. Hélice placée à l'avant, comme celle de Dallery. Elle peut se retirer de l'eau et se coucher le long du bâtiment. L'application en a été faite sur un navire muni d'une machine à vide par le gaz produisant 12 chevaux. On a obtenu une vitesse de 6 à 7 nœuds.

1825. Le 24 décembre. Procès en contrefaçon gagné par M. Raymond contre MM. Frossard et Margeridon. Il s'agissait de propulseurs héliçoidaux. A cette occasion, il fut remis au tribunal de la Seine un grand nombre de modèles et une planche lithographiée représentant les différents systèmes de propulsion jusqu'alors connus.

1825. M. Legris, ingénieur géomètre, met dans le domaine public une invention qui a la plus grande analogie avec celle de Dallery. La roue à palettes inclinées est en avant comme la sienne, et peut s'obliquer horizontalement pour servir de gouvernail.

1827. Le colonel Macceroni présente à l'amirauté anglaise un modèle marchant au moyen d'une vis mue

par une machine à vapeur. Son plan fut refusé, parce que, lui dit-on, la vis ne faisant avancer à chaque tour que de la hauteur du pas, le bâtiment ne pourrait acquérir une vitesse convenable. Ceci donne l'idée des préventions dont la vis était l'objet à cette époque, même parmi les gens du métier.

M. Mellet, dans sa traduction de Tredgold (1828), dit qu'une vis agissant dans un cylindre entièrement plongé sous l'eau a été proposée par M. Scott d'Ormiston, et que le colonel Beaufoy prétend que ce moyen a été importé de Chine.

1828. M. Garçon-Malara. Brevet pour une spirale applicable à tout bateau à vapeur.

En 1830, John Poole, capitaine de la marine royale, présente à la Société philosophique de l'île Maurice un modèle de navire ayant à l'avant et à l'arrière une roue godille entièrement immergée.

En 1831, M. Salichon, ingénieur à Paris, prend un brevet pour un nouveau mode de navigation. Il fait usage de toutes espèces de vis, qui peuvent se placer partout. C'est un peu général et assez vague. Il dit avoir fait des essais sur un bateau long de 37^m36, large de 5^m93 et ayant 1^m08 de tirant d'eau.

M. Sauvage prend son brevet en 1832. Ce constructeur a tenu une assez grande place dans la polémique du temps, son nom a encore une telle notoriété, qu'il est bon de donner ici *in-extenso* le texte de son brevet, très court du reste.

Brevet d'invention de 15 ans, pris le 28 mai 1832, sous le n° 4974, par M. Sauvage (Frédéric), demeurant à Paris (Seine), pour :

Un appareil nouveau destiné à remplacer les roues des bateaux à vapeur.

MÉMOIRE DESCRIPTIF

Le mécanisme consiste dans un appareil composé d'une

aube, placée en spirale plus ou moins prolongée, sur un arbre qui tourne sur deux pivots pratiqués à ses extrémités.

Cette aube est montée de manière à former avec l'arbre, et à tous les points de l'étendue qu'elle occupe sur cet arbre, un angle droit.

Cette aube, ainsi que l'arbre, peuvent être exécutés en bois ou en métaux.

L'appareil peut être placé à tous les points immergés du navire ; mais la place préférable est la coulée.

Les bateaux de rivière ou de plaisance pourront n'avoir qu'un seul appareil.

Dans les petites embarcations, on pourra substituer une manivelle à bras à la machine à vapeur.

Quel que soit le moteur, l'appareil recevra le mouvement, directement ou indirectement, au moyen de chaînes de Vaucanson ou d'engrenages.

Paris, 5 avril 1832.

Certificat d'addition au brevet nº 4974, pris le 28 mai 1832 par M. Frédéric Sauvage, constructeur de navires, demeurant rue Saint-Nicaise, nº 2, à Paris (Seine), pour :

Un appareil nouveau destiné à remplacer les roues des bâtiments à vapeur.

MÉMOIRE DESCRIPTIF

Le perfectionnement au système spécifié au brevet d'invention consiste à agir sur l'air, d'après le même principe, au moyen de voiles établies conformément à l'appareil décrit au brevet, soit en spirale, soit en partie de spirale formant des ailes.

Paris, le 17 janvier 1839.

Frédéric SAUVAGE.

Aux brevets sont joints des dessins, représentant une ou deux hélices placées soit dans l'eau, soit dans l'air, à l'arrière d'une embarcation. Celles de ces hélices destinées à marcher sous l'eau sont continues et forment une spire entière reliée à l'arbre sans interruption.

Si on se rappelle tout ce qui vient d'être dit sur les

inventions antérieures, on aura cette conviction qu'il n'y a absolument rien dans le brevet Sauvage qui n'ait été indiqué avant lui. Il a réinventé.

Dans le certificat d'addition il existe une idée neuve, celle de faire marcher un bateau en se vissant dans l'air. Idée qui n'a rien à faire ici, qui jusqu'à ce jour est restée inerte, ce qui, soit dit en passant, ne doit pas étonner.

Sauvage a fait de nombreux essais sur différentes formes d'hélice. Il les opérait dans un bassin, avec un petit modèle de brick de guerre. C'est la vis continue formant une spire qui avait fourni les meilleurs résultats.

Nous aurons à revenir sur les travaux de Sauvage.

1832. Patente de M. Woodcroft qui indique onze manières de placer la vis.

1835. Patente de M. Burck, américain, pour l'emploi de la vis à faire marcher les bateaux.

Le capitaine suédois Ericcson est également patenté en 1835 pour un propulseur héliçoide d'une forme qui diffère complètement de tout ce qui a été fait avant lui. C'est une combinaison de portions d'hélices montées sur un arbre. L'appareil se compose de deux appareils semblables placés l'un à droite, l'autre à gauche de l'étambot. Ils tournent en sens contraire, la vitesse de rotation de l'une étant les neuf dixièmes de celle de l'autre. Disons de suite que toutes ces dispositions ont été, par suite, notablement simplifiées.

Mais c'est en les reproduisant exactement que le capitaine de navire Ericcson établit son moteur sur le *Francis Ogden,* petit navire de 13^{m}70 de long, 2^{m}44 de large et 0^{m}68 de tirant d'eau. Avec lui il remorqua, contre vent et marée, à la vitesse de quatre nœuds et demi à l'heure, le *Torento,* bâtiment américain de 630 tonneaux et 4^{m}27 de tirant d'eau.

L'appareil du *Francis Ogden* était commandé par une

machine à vapeur de 30 à 40 chevaux; c'est du moins ce que l'on trouve en calculant la force de cette machine au moyen des dimensions, vitesse et pressions indiquées.

C'était là un fait considérable, bien acquis et faisant disparaître tous les doutes, toutes les objections, puisque l'expérience n'avait plus eu lieu sur de petits modèles, mais bien sur un vaisseau du commerce. La réussite eut un grand retentissement. Il fallut encore cependant plusieurs années pour que l'hélice fût définitivement adoptée comme propulseur maritime.

En 1836, un fermier de Middlesex, J.-P. Smith, prend en Angleterre une patente pour un nouveau moyen de faire marcher les bâtiments à vapeur. Ce moyen est l'emploi de l'hélice. Les premiers essais de Smith se firent sur une chaloupe de 10^m de long et de six tonneaux de jauge. Elle se nommait l'*Infant royal*. On obtint une vitesse de 6 à 7 milles à l'heure. Une société se forma sous la dénomination de *Compagnie de propulsion par la vapeur*. Elle fit construire un nouveau navire, l'*Archimède,* destiné à des expériences sur une plus grande échelle. En premier lieu sa vis se composait d'une seule bande héliçoide faisant un tour entier autour de l'arbre, comme celle de Sauvage. On la fit ensuite de deux filets.

L'amirauté anglaise qui, en 1827, avait été fort incrédule à l'égard des avantages de la vis, devait être, en 1836, fort ébranlée dans ses anciennes convictions, car elle délégua le capitaine Chapell, de la marine royale, pour visiter l'*Archimède* et lui rendre compte de l'état des choses.

Par suite des bons effets obtenus, la Compagnie du Great Western, au moment de mettre à l'eau le navire en fer *Great Britain,* loua l'*Archimède* et fit à Bristol, en 1841, de nombreuses expériences avec des propulseurs de formes et de dimensions très variées.

Le résultat des divers essais fut qu'on pouvait, avec les vis, obtenir la même force et la même rapidité qu'avec les aubes, et que l'hélice avait un grand avantage quand on devait marcher contre un fort vent debout. La Compagnie arrêta donc qu'elle munirait le *Great Britain* d'une hélice, en y apportant tous les perfectionnements signalés pendant le cours des essais.

On sait que ce navire débuta par un voyage à New-York. Ce succès qui ouvrait à l'hélice la voie de la grande navigation, fut une véritable révélation et mit les imaginations en travail. Inventeurs sérieux, inventeurs de seconde main, se mirent à l'œuvre et il y eut beaucoup à faire aux bureaux des brevets d'invention. Nous ne citerons qu'un seul de ces brevets, parce qu'il se rapporte à un détail de construction universellement adopté aujourd'hui, et qu'on retrouve à chaque pas en suivant nos quais.

La patente de M. Taylor en 1838 indique un arbre horizontal passant au-dessous du pont, traversant l'étambot, puis à quelque distance un autre faux étambot qui supporte l'extrémité de l'arbre. C'est dans l'espace laissé libre entre les deux étambots, que l'arbre porte la vis propulsive.

A l'époque dont il s'agit on n'avait procédé en France qu'à des essais à petite échelle. La marine anglaise nous avait devancé. Un constructeur du Havre, Augustin Normand, conçut la pensée de faire profiter notre pays des avantages promis par le nouveau procédé de propulsion. A cet effet il s'associa à M. Barnes, habile mécanicien anglais. Connaissant la modicité des ressources de Sauvage et admirant la persévérance de ses efforts, il lui proposa de faire à ses propres risques et périls, et sur une grande échelle, l'épreuve de son invention.

Il passa avec l'inventeur un traité dont voici le texte :

Les soussignés :

M. Normand, constructeur de bateaux, demeurant au Havre, présentement à Paris,

M. Barnes, ingénieur mécanicien, demeurant à Londres, présentement à Paris,

Et M. Frédéric Sauvage, inventeur du système d'hélices dont il sera ci-après question, présentement à Abbeville, département de la Somme,

Sont convenus de ce qui suit :

MM. Normand et Barnes, convaincus de l'avantage du système d'hélices de M. Sauvage sus nommé, pour lequel il a été breveté en France, le 10 juillet 1832, lui ont proposé, pour propager ce système et donner le moyen de prouver qu'il est préférable aux systèmes employés jusqu'à ce jour, comme moteur sur les bateaux à vapeur, de construire à leurs frais, et sans que M. Sauvage ait à faire aucun déboursé, un bateau à vapeur qui aura la forme, les dimensions et installations qu'ils jugeront convenables. La force de la machine ne pourra être moindre de 120 chevaux. Cette proposition est faite à M. Sauvage, à la charge par lui de leur concéder, pour ce bâtiment seulement et gratuitement, le droit d'employer le système par lui inventé.

M. Sauvage, confiant dans le mérite reconnu de MM. Normand et Barnes, leur accorde, par les présentes, le droit qu'ils demandent d'employer son système et s'engage même à leur donner tous les documents et renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Paris, le 20 juillet 1841.

Augustin NORMAND. BARNES.

Abbeville, le 22 juillet 1841.

Frédéric SAUVAGE.

Parallèlement Augustin Normand traitait avec M. Humann, ministre des finances, pour la construction d'un bâtiment d'une dimension et d'une puissance déterminées, destiné à l'administration des postes, alors dirigée par M. Conte. Par son contrat, le constructeur s'engageait à imprimer au navire une vitesse *minima* de 8 nœuds

au-dessous de laquelle le bâtiment lui était laissé pour compte.

Le désaccord ne tarda pas à se produire entre les constructeurs et l'inventeur. Le bâtiment n'était pas établi dans les idées de celui-ci, et la disposition du propulseur n'avait pas son approbation.

MM. Normand et Barnes ne s'étaient arrêtés à un modèle d'hélice qu'après en avoir expérimenté plusieurs et celui qu'ils avaient adopté était le bon, puisque le *Napoléon,* officiellement et minutieusement essayé, eut un triomphal succès. Cette hélice, bien que divisée et formée de plusieurs spires, dérive bien de celle de Sauvage. On la voit avec quelques variations sur presque tous les vapeurs français ou étrangers qui fréquentent notre port. Les bateaux à roues ne se retrouvent plus que sur les rivières où ils ont des avantages particuliers.

Après l'éclatante réussite du *Napoléon* on devait croire que Sauvage tirerait un parti fructueux de son invention et de sa persévérance; il n'en fut malheureusement rien. En 1843 il était incarcéré pour une misérable dette de 10 ou 12 mille francs contractée précédemment pour suivre et opérer ses expériences, après avoir épuisé ses propres ressources. On comprend combien tous ces déboires avaient dû aigrir son caractère et rendre ses relations difficiles.

L'État, cédant enfin aux sollicitations qui lui venaient de toutes parts, après le succès du *Napoléon,* accordait à Sauvage, comme récompense nationale, une rente viagère de 2,500 francs. L'inventeur de la photographie, à une époque où la portée industrielle et scientifique de cette création n'était même pas soupçonnée, où les procédés sur plaques métalliques étaient les seuls en usage, cet inventeur, Niepce de Saint-Victor, avait été doté d'une pension de 6,000 francs. On ne peut expliquer cette différence d'appréciation que par la considération des brevets

antérieurs qui enlèvent à Sauvage l'honneur de la conception première et ne lui laissent que celui de sa tenace persévérance à la faire triompher. Quoi qu'il en soit Frédéric Sauvage est mort fou en 1857, dans l'asile de Picpus, où il était depuis 1854. Ce qui est malheureusement plus vrai que la folie de Salomon de Causs, inventée par un bohême de lettres (Gérard de Nerval) pour émotionner les lecteurs du ***Magasin pittoresque*** ([1]).

([1]) Qu'on me permette ici une digression. Alphonse Karr, qui, en 1845, défendait énergiquement les droits de Sauvage finit, dans *les Guêpes,* par reconnaître l'antériorité de Dallery. Et il disait alors : « Il est fâcheux que, lorsqu'on demande un brevet d'invention, il n'y » ait pas un conservateur des brevets qui puisse vous avertir qu'un » brevet a été pris antérieurement pour le même sujet. »

A première vue cela semble parfaitement juste, mais ici, comme en toute chose, il faut compter avec la pratique et la foi tenace de l'inventeur. D'abord rien n'empêche les inventeurs de parcourir la collection des brevets d'invention qui se trouve dans toutes les préfectures, sous-préfectures et bibliothèques publiques. On peut même, au Conservatoire des arts et métiers, consulter les brevets eux-mêmes, dont les documents sont déposés dans cet établissement six mois après la délivrance du titre.

Ensuite voici des faits. Dans l'origine, il existait une Commission consultative. On lit parfois aux premiers volumes de la collection, dans un renvoi en bas de la page, à propos d'un mouvement perpétuel quelconque : « L'impétrant ayant, malgré l'avis de la Commission, témoigné la volonté de prendre un brevet, il lui a été délivré. » La chose est devenue si fréquente que la Commission a cessé de fonctionner depuis de longues années.

Une Commission pareille existait et, je crois même, existe encore en Prusse. J'ai lu bien souvent des plaintes d'inventeurs français. Les membres de ce jury sont, disent-ils, si savants, si au courant de toutes les inventions modernes, qu'ils ne veulent rien breveter. On ajoute que leur but vrai est de faire tomber dans le domaine prussien, et de laisser exploiter par leurs nationaux, toutes les inventions faites hors de Prusse.

Il semble donc préférable de s'en tenir au régime de la liberté complète suivi en France, de laisser chacun se renseigner sur le plus ou moins de nouveauté de ses idées, et donner à ses risques et périls son argent pour les défendre.

C'est donc en Angleterre avec l'*Archimède* et le *Great-Britain*, en France avec le *Napoléon*, qu'à deux ans de distance l'hélice a fait son entrée dans la grande navigation. On a vu, dans ce qui précède, comment elle est aujourd'hui montée dans les navires. L'aménagement de la machine à vapeur motrice a varié depuis cette époque de bien des façons. Il est actuellement assez simple.

En premier lieu, les cylindres placés, soit horizontalement, soit inclinés suivant les flancs du navire, commandaient l'arbre par l'intermédiaire d'engrenages, bois sur fer, très robustes et à dents contrariés. Aujourd'hui les bateaux à vapeur, le plus récemment construits, sont munis de machines dites à pilon, c'est-à-dire rappelant l'installation des marteaux-pilons. Les cylindres sont placés verticalement au-dessus de l'arbre qu'ils actionnent directement au moyen de bielles.

On peut en avoir une idée en examinant le mécanisme des hirondelles et autres petits bateaux de notre port.

Sans préjuger d'un avenir toujours incertain, il est permis de dire que ce mécanisme est assez simple et commode pour ne pas être modifié de quelques années.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES

FAITES DANS L'EST DE LA FRANCE

(ALSACE, VOSGES, LORRAINE, ETC.) (1)

de 1871 à 1880

PAR V. RAULIN

Aujourd'hui l'importance et l'utilité des études météorologiques ne sont plus méconnues, soit dans la sphère administrative, depuis la création des commissions départementales, due à l'initiative de Le Verrier en 1865, et suivie en 1871 de la publication par Belgrand du *Bulletin mensuel météorologique;* soit dans les hautes sphères politiques depuis le décret présidentiel du 14 mai 1878, créant le Bureau central météorologique, et la continuation par le directeur, M. Mascart, de l'œuvre de Belgrand dans les *Annales : pluies en France*, 1877 à 1880.

(1) Je conserve à la France les limites qu'elle avait lorsque les départements furent décrétés le 15 janvier 1790, qu'elle reprit par les traités du 20 novembre 1815, et qu'elle conserva jusqu'au traité de Francfort du 10 mai 1871, sauf l'extension vers le S.-E. qui résulta du traité de Turin du 24 mars 1860, lui annexant la portion du royaume de Sardaigne, située en deçà des Alpes, qui était devenue temporairement le 15 mai 1796 (26 floréal an IV), les deux départements du Mont-Blanc (actuellement partagé en Haute-Savoie et Savoie) et des Alpes-Maritimes. — Annexion qui nous a uni une population française et qui a achevé de régulariser la forme si remarquablement pentagonale de notre territoire. Je ne puis, en effet, consentir à retrancher du champ biséculaire scientifique français l'angle N.-E. appelé provisoirement *Elsass-Lothringen*, c'est-à-dire les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle, plus des portions de ceux de la Meurthe et des Vosges.

Après la guerre de 1870, une fois les esprits rassérénés et l'impulsion donnée par Le Verrier continuant, beaucoup de départements dotés à peine de quelques stations pluviométriques, à l'École normale et par le service des ponts-et-chaussées, virent, dès les premières années de la période décennale, leur sol se couvrir d'un réseau suffisant de stations, principalement par les soins des commissions météorologiques, qui prirent alors leur mission au sérieux; je citerai seulement pour les différentes parties de la France : l'Ain, l'Orne, le Gers, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône qui ont chacun maintenant de nombreuses séries de huit à neuf années.

Dans d'autres départements déjà suffisamment pourvus de stations, les commissions ont assisté passivement à la cessation des observations dans une partie d'entre elles; je dois citer le Jura, l'Ardèche, la Gironde.

Divers groupements des mois en année ont été mis en pratique, mais l'année civile a toujours été le plus généralement adoptée. Pendant quelques années, plusieurs observateurs ont préféré l'année météorologique; mais le congrès de Vienne de 1873 ayant préconisé l'année civile, la plupart des météorologistes l'ont reprise. Quelques agriculteurs commencent la série annuelle par le mois de mars ou celui d'avril; Le Verrier, dans les *Atlas de l'Observatoire*, la commençait par le mois de juin, le premier de l'été, afin que ceux-ci fussent publiés avant la session d'août des Conseils généraux.

Pour leur réunion en trimestres ou saisons, on adopte les saisons météorologiques dont la première s'ouvre par le mois de décembre de l'année précédente. Il n'y a guère que le Bureau central qui, dans la publication des *Pluies* commencée en 1877, divise l'année civile en trimestres civils, commençant avec le mois de janvier, et ne cadrant pas avec les véritables saisons, ce qui me paraît regrettable.

Quant au groupement des années, il est souvent fait isolément pour des séries d'une durée très variée, qui sont alors coupées en tranches de cinq ou dix années à partir de l'origine des observations. Pour les résumés généraux, on établit l'uniformité en divisant en tranches uniformes décennales, soit 1860-1869 comme à Londres, soit 1861-1870 comme à Berlin. Dans le premier cas on paraît

admettre, d'après l'usage des astronomes, que la première année d'une ère a été numérotée 0, la deuxième 1, etc.; l'année 1879, par suite de ce mode de numérotation, serait identique avec l'an 1880 et devrait terminer la période décennale normale; mais on peut, objecter que lors de l'application du calendrier républicain on a appelé An 1er (et non An ou année 0) la première année commençant le 22 septembre 1792 ou 1er vendémiaire, et finissant avec le 5e jour complémentaire après fructidor, ou le 21 septembre 1793, et que, après le 1er trimestre de l'an XIV, lorsqu'on reprit le calendrier grégorien, l'année qui commença le 1er janvier 1806 et qui fut appelée l'an 1806 dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, officiel pour la France, fut regardé par le public, comme la mille huit cent sixième année de l'ère chrétienne. Aussi continuerai-je comme dans la publication précédente à établir ainsi mes périodes décennales: 1861-70, 1871-80.

Les départements de l'Est de la France, tel qu'il a été compris ici, continueront à être répartis en cinq groupes, de la manière suivante :

EST OCCIDENTAL ou Champenois.	EST SEPTENTRIONAL ou Lorrain.	EST ORIENTAL ou Alsacien.
Ardennes.	Moselle.	Bas-Rhin.
Marne.	Meurthe.	Haut-Rhin.
Aube.	Meuse.	
	Vosges.	

EST SUD-OUEST ou Bourguignon.	EST SUD-EST ou Jurassien.
Haute-Marne.	Haute-Saône.
Côte-d'Or.	Doubs.
Yonne.	Jura.
Nièvre.	Ain.

Dans l'ensemble de ces dix-sept départements, par suite de la nouvelle impulsion, le nombre des stations a doublé : de deux cents il est arrivé à quatre cents. Toutefois tous les pluviomètres n'ont pas fonctionné simultanément, car dans plusieurs départements c'est seulement dans les

dernières années qu'ils ont été établis : dans le Haut-Rhin en 1879, dans la Marne en 1880.

Quelques départements font exception; un certain nombre de stations ont été supprimées dans la Côte-d'Or qui cependant est encore largement pourvue. L'Aube insuffisamment dotée est restée presque stationnaire. La Moselle a été réduite, on peut dire à deux stations. Quant au Jura, ses pluviomètres au nombre d'une douzaine ont cessé d'être observés surtout en 1875. Il ne lui est resté que l'École normale de Lons-le-Saulnier, dont les observations n'ont toutefois plus été interrompues depuis six ans.

CHAPITRE Ier. — Est oriental ou Alsacien.

Bas-Rhin.

Les observations, presque partout interrompues par la guerre de 1870, n'ont cependant discontinué ni à Rittershofen, ni à la Rothlach; il en a été de même à Ueberach, à Ichtratzheim, à Urmatt et au Hohwald où elles ont toutefois cessé trois ans après ou plus tard, par la mort de l'abbé Müller et d'autres causes.

Dans les années suivantes, de nouvelles séries ont été commencées : en 1872 au Neudorf au S. de Strasbourg, par M. Besson, chimiste, qui les a fait insérer pendant cinq ans dans le *Bulletin de l'Assoc. scient. de France;* en 1873, à l'observatoire astronomique de l'Université de Strasbourg; en 1874, au Neudorf par M. Wagner, pour la Société des Sciences de la Basse-Alsace; ensuite jusqu'en 1878 dans divers lieux par des établissements publics ou des particuliers. Les observations ont partiellement paru dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Basse Alsace* et dans les *Statistiche Mittheilungen für Elsass-*

Lothringen; je dois la communication de la plus grande partie de ces séries restées inédites, à M. le Pasteur E. Dietz, de Rothau, à l'exception de celles d'Ichtratzheim que l'abbé Muller avait envoyées à la Société météorologique avant sa mort, et dont je dois la fin à son neveu.

Depuis 1875 l'Administration allemande des forêts a fait placer à Haguenau, à Neumath près Drulingen, et à la Melkerei, ferme de la ville de Strasbourg au Champ-du-Feu, des pluviomètres dont les résultats sont consignés annuellement dans le ***Preussische Statistik*** avec celles du Dr van Bebber à Wissembourg pour 1878.

J'ai donc à exposer ici les observations des stations suivantes qui sont réparties en deux groupes : celles de la plaine de l'Alsace à l'E., et celles de la chaîne des Vosges à l'O.

	Stations.	Altitude.	Pluviomètre.		Années.	
Plaine de l'Alsace.						
*A*¹.	Wissembourg (Dr van Bebber).	160,0	à...	de...	1878	(1)
A.	Lauterbourg (M. Kathrein)....	124,0	....	.....	1877-80	(3^{3})
*C*¹.	Rittershofen (M. Walther)....	143,0	1,20	0,225	1871-80	(9^{10})
B.	Haguenau (M. Rott)..........	145,0	1,80	0,40 ca.	1875-80	(5^{6})
*B*¹.	Ueberach (M. l'abbé Greyenbull)	176,0	1,50	0,12	1869-80	(11^{4})
*D*¹.	Strasbourg (Observ. astronom.)	140,0?	2,00	0,505	1873-79	(7)
*D*².	— (École normale)....	....		.....	1878-80	(3)
*D*³.	Neudorf (M. Besson).........	138,0	2,00	0,22	1872-80	(8^{3})
*D*⁴.	— (M. Wagner)........	140,0?	1,40	0,225	1874-80	(6^{9})
F.	Ichtratsheim (l'abbé Muller)..	140,0	1,16	0,22	1871-77	(6^{11})
G.	Obernai (M. Freusberg)......	184,0	....	.....	1877-80	(3^{6})
H.	Schlestadt (Mlle J. Steinhardt)..	172,0	....	.....	1878-80	(3^{1})
Chaîne des Vosges.						
I.	Neumath (M. Melsheimer)....	340,0	1,90	0,40 ca.	1875-80	(5^{8})
*I*¹.	Burbach (?)................	360,0	....	.....	1874-77	(3^{5})
J.	Eywiller (M. Matthis)........	300,0	1,00,	012	1874-80	(6^{10})
K.	Urmatt (M. Dérivaux)........	253,0	1,20	0,225	1869-73	(4)
L.	Höhwald (M. Kuntz).........	610,0	1,20	0,225	1869-73	(2^{7})
M.	La Melkerei (M. Wiedrich)....	930,0	1,80	0,40 ca.	1875-80	(5^{8})
N(G)	La Rothlach (M. Schweighœser)	1000,0	1,80	0,40 ca.	1870-80	(11)

Bas-Rhin : C[t] Rittershofen. — M. Walther, inst. — 1871-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
		Quantités annuelles et mensuelles.											
1871	814,2	32,1	43,7	52,2	145,2	39,7	170,6	92,7	40,9	70,8	81,5	27,3	17,5
1872	978,1	47,4	45,7	38,5	42,5	206,9	88,1	66,2	70,2	39,	104,2	151,5	77,8
1873	811,0	50,9	43,6	85,1	77,2	68,3	81,8	87,9	77,1	87,5	56,7	75,0	19,9
1874	657,6	38,6	17,6	29,6	31,3	68,3	86,0	81,0	81,5	45,9	36,2	51,2	120,4
1875	791,0	100,4	15,5	14,7	21,4	46,4	127,0	94,2	96,7	37,7	65,1	119,7	52,2
1876	806,6	42,4	117,8	105,3	18,2	23,2	83,8	42,3	78,6	154,3	7,7	74,0	79,0
1877	1105,9	61,5	107,6	125,5	84,0	85,7	89,9	156,	54,5	85,3	55,9	91,4	107,9
1878	1144,5	84,6	22,1	88,1	149,5	141,7	91,2	90,9	223,7	5,3	12,6	47,2	77,6
1879	1056,7	77,8	96,8	16,0	71,7	81,2	112,3	161,9	112,2	34,1	62,8	64,7	65,2
1880	1021,1	42,5	61,3	9,6	92,7	7,4	156,7	72,3	99,9	4,	2 6,0	38,3	150,3
		Moyennes mensuelles de la période décennale.											
1871-80 (10)		57,8	57,2	56,5	73,4	76,9	108,7	91,6	91,5	71,4	79,9	74,5	76,8
		Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.											
Max.	1144,5	100,4	117,8	125,5	149,5	206,9	170,6	161,9	223,7	154,3	216,0	151,5	150,3
Min.	657,6	32,1	15,5	9,6	18,2	7,4	81,8	42,3	40,9	15,3	7,7	27,3	17,5

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
		Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1871	796,7?	75,8?	237,1	304,2	179,6	1876	849,8	212,4	146,7	184,7	306,0
1872	917,8	110,6	287,9	224,5	294,8	1877	1077,0	218,1	295,2	301,1	232,6
1873	868,9	172,3	230,6	246,8	219,2	1878	1174,8	214,6	379,3	405,8	175,1
1874	557,1	76,1	129,2	218,5	133,3	1879	1069,1	252,2	168,9	386,4	261,6
1875	859,2	236,3	82,5	317,9	222,5	1880	936,0	169,0	109,7	328,9	328,4

Périodes.		Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale.								
1871-1880 (10)		916,2	191,8	206,8	291,8	225,8	402,7	513,5
Maxima et minima annuels et trimestriels décennaux. (Ann. mét.)								
1871-1880 (10).	Max.	1174,8	252,2	379,3	405,8	328,4		
	Min.	557,1	76,1	82,5	184,7	133,3		

Pluviomètre de 0,225 à 1m20 ; altitude du sol, 143m.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est moins grand pour l'année civile (486,9) que pour l'année météorologique (617,7) ; il n'atteint pas ou dépasse la moitié du maximum.

Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. I.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de trois mois très secs, janvier à mars ; l'autre de neuf mois très pluvieux, à l'exception d'août, septembre et novembre ; alors :

916,2	entre les 12 mois, donnent par mois	76,3
171,5	entre les 3 mois secs, id.	57,2
744,7	entre les 9 mois pluvieux id.	82,8

Bas-Rhin : B[t] Ueberach. — M. l'abbé Greyenbüll. — 1869-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
						Quantités annuelles et mensuelles.							
1869	.....	....	....	....	....	....	. ..	....	....	74,6	40,8	84,9	70,3
1870	579,3	27,8	19,1	37.9	13,4	34,8	5,7	29,3	85,2	50,1	119,1	30,5	66,4
1871	661,0	24,0	44,9	31,9	111,7	22,9	153,7	61,5	48,8	65,0	51,0	27,8	17,8
1872	813,3	45,7	46,3	38,1	48,0	156,7	98,5	55,3	49.0	25,6	86,0	110,0	60,1
1873	661,3?	36,1	52.7	61,5?	73,5?	42,8	55,0	105,0	51,4	84,0?	37,8?	46,1	14,4
1874	502,9?	17,0?	16.0?	27.6	18,8?	66,2	49.2	41,3?	38,5?	34,1?	26,8	64,3	103,1
1875	561,2	54,3	12,6	12,5	6,7	24,2	59,4	94,5	107,2	21,1	62,5	102,2	29,1
1876	743,0	21,6	98,2	82.8	18,1	9,7	118,3	60,9	68,4	117,1	9,6	82,2	66,1
1877	963,8	30,1	72.4	113,7	81,4	89,6	58,1	120,2	92,8	79,6	60,6	79,2	86,1
1878	902,6	51,3	28,2	50,6	146,9	145,1	90,8	40,5	123,6	19,5	106,6	41,6	57,9
1879	959,4	70,7	89,0	13.2	94,3	88,8	95,3	163.8	86,0	91.3	49,8	55,9	61,3
1880	822,8	6,6	73,4	14,9	75,9	16,1	119,5	48,4	71,5	54,0	184,9	31,2	126,4
						Moyennes mensuelles de la période décennale.							
1869-80 (11[4])		35,0	50,3	44,1	62,6	63,3	82,0	75,0	74,8	59,7	69,6	63,0	63.2
						Maxima et minima annuels et mensuels généraux.							
Max.	963,8	70,7	98,2	113,7	146,9	156,7	153,7	163,8	123,6	117,1	184,9	110,0	126,4
Min.	561,2	6,6	12,6	12,5	6,7	9,7	5,7	29,3	48,8	19,5	9,6	27,8	14,4

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1869	.....	.....	.....	.....	200,3	1875	660,3	170,0	143,4	261,1	185,8
1870	523,2	117,2	86,1	120.2	199,7	1876	716,0	148,9	110,6	247,6	208,9
1871	709,6	135,3	166,5	264,0	143,8	1877	943,8	168 6	284.7	271,1	219,4
1872	769,0	109,8	234,8	202,8	221,6	1878	930,8	165,6	312,6	254,9	167,7
1873	706,0?	148,9	177,8?	211,4	167,9?	1879	956,0	217,6	196,3	345,1	197,0
1874	414,2?	47,4?	112,6?	129,0?	125,2?	1880	757,7	141,3	106,9	239,4	270,1

Période.		Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
		Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale.						
1869-80 (11[4]).		742,6	148,5	170,0	231,8	192,3	325,2	417,4
		Maxima et minima annuels et trimestriels généraux. (Ann. mét.)						
1869-1880 (11)	Max.	956,0	217,6	312,6	345,1	270,1		
	Min.	523,2	47,4?	43,4	120,2	125,2?		

Pluviomètre de 0m12 à 1m50; altitude du sol, 176m.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est un peu moins grand pour l'année civile (402,6) que pour l'année météorologique (432,8); il n'atteint pas la moitié du maximum.

Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Pluie trimestrielle. L'été et l'hiver sont les extrêmes (R I.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de trois mois secs, janvier à mars; l'autre de neuf mois pluvieux, avril à décembre (septembre excepté); alors :

742,6 entre les 12 mois, donnent par mois	....	61.9
129,4 entre les 3 mois secs, id.	....	43,1
613,2 entre les 9 mois pluvieux. id.	....	68,1

Bas-Rhin : B. Haguenau. — M. Rott, garde forestier. — 1875-80.

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1875	....	....	....	....	....	41,4	112,1	106,8	93,5	27,4	62,2	88,5	88,0
1876	608,4	33,9	87,8	58,8	14,6	17,6	78,6	20,0	53,2	109,6	4,8	66,0	64,0
1877	874,0	43,6	54,2	105,3	62,8	84,2	52,9	128,5	68,6	65,8	49,3	72,9	90,9
1878	994,8	43,7	27,9	56,3	180,6	135,8	100,2	69,0	156,6	29,9	89,4	42,6	62,8
1879	979,6	62,9	82,2	12,3	117,8	67,7	101,0	178,2	129,8	89,1	42,9	56,5	40,1
1880	801,0	5,9	58,0	6,7	86,3	10,8	116,7	70,0	45,5	64,7	196,9	81,2	108,8
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1875-80 (5a)		88,0	62,0	47,9	92,4	59,6	93,6	95,4	90,4	64,4	74,2	59,6	67,3

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1875	.....	.....	....	312,4	178,1	1878	1022,9	162,5	372,7	325,8	161,9
1876	582,4	159,7	91,0	151,8	179,9	1879	1003,2	207,9	197,8	409,0	188,5
1877	847,1	161,8	252,3	245,0	188,0	1880	732,8	104,0	103,8	232,2	292,8

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale (Ann. mét.)							
1875-1880 (5a)	844,8	167,3	199,9	279,4	198,2	349,0	495,8

Pluviomètre carré de 0m40 de côté à 1m80 ; altitude du sol, 145m.
Pluie semestrielle. Beaucoup plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).
Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. I.).
Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de sept mois secs, novembre à mai (avril excepté); l'autre de cinq mois pluvieux, juin à octobre (septembre excepté), alors :

844,8	entre les 12 mois, donnent par mois...............	70,4
426,8	entre les 7 mois secs id.	61,0
418,0	entre les 5 mois pluvieux, id.	83,6

Bas-Rhin : D2 Strasbourg. — M. Hipp, prof. à l'École normale. — 1878-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1878	884,8	29,5	29,2	47,2	111,2	103,0	158,2	136,5	101,4	25,5	78,4	35,6	49,1
1879	870,0	39,4	62,9	13,0	96,4	91,2	125,8	108,6	110,1	97,0	33,7	66,1	25,8
1880	768,4	7,0	60,0	8,0	55,0	23,0	137,0	65,0	79,0	59,0	182,0	22,0	76,0
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1878-80 (3)		25,3	50,7	21,1	87,5	72,4	133,7	103,4	96,8	60,5	98,0	41,2	50,3

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)					
1878	835,7?	58,7?	261,4	376,1	139,5
1879	893,3	151,4	200,6	344,5	196,8
1880	717,6	92,6	81,0	281,0	263,0

Pluviomètre de 0m50 à 1m80; altitude du sol 146m.
Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Eté.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1878-1880 (3).	840,9	126,3	181,0	333,9	199,7	286,6	554,3

Pluie trimestrielle. L'été et l'hiver sont les extrêmes (R. I.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de cinq mois secs, novembre à mars ; l'autre de sept mois pluvieux, avril à octobre (septembre excepté) ; alors :

840,9	entre les 12 mois, donnent par mois..........	70,1
188.6	entre les 5 mois secs, id.	37,7
652,3	entre les 7 mois pluvieux, id.	93,2

Bas-Rhin : Dt Neudorf. — M. Wagner, de la Soc. scientif. — 1874-80

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1874	.....	....	....	....	43,8	68,0	63,6	143,7	103,8	39,7	26,7	53,9	68,4
1875	969,2	90,0	12,5	22,9	21,8	53,0	119,1	123,7	85,2	42,0	74,5	88,4	36,0
1876	695,6	16,8	81,6	64,4	29,7	25,7	119,4	50,2	58,4	125,0	17,4	64,3	42,7
1877	891,4	52,7	85,2	120,7	95,8	82,6	70,4	95,3	57,7	45,4	44,7	71,6	69,5
1878	937,8	30,5	40,6	49,4	117,7	131,1	146,3	140,7	89,6	32,1	73,8	33,3	53,0
1879	927,9	41,3	72,4	15,4	97,5	96,7	105,2	130,7	122,6	103,6	36,4	77,2	28,8
1880	897,5	34,6	52,9	2,3	82,2	37,4	153,5	57,0	99,6	64,4	198,9	27,0	87,7
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1874-80 (6a)		44,3	57,5	45,8	69,8	70,5	111,0	105,9	88,1	64,6	67,4	59,4	55,1

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.).											
1874	.....	.....	111,87	311,1	120,3	1878	954,2	140,6	298,3	376,6	138,7
1875	801,5	170,9	97,7	328,0	204,9	1879	952,0	166,7	209,6	358,5	217,2
1876	688,9	134,4	119,8	228,0	206,7	1880	838,6	116,3	121,9	310,1	290,3
1877	864,8	180,6	299,1	223,4	161,7						

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1874-1880 (6a)	839,4	156,9	186,1	305,0	191,4	329,5	509,9

Pluviomètre de 0m225 à 1m40 ; altitude du sol, 140m environ.

Pluie semestrielle. Beaucoup plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. I.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de quatre mois pluvieux, mai à août ; l'autre de huit mois secs, septembre à avril ; alors :

839,4	entre les 12 mois, donnent par mois....	70,0
375,5	entre les 4 mois pluvieux, id.	93,9
463,9	entre les 8 mois secs, id.	58,0

Bas-Rhin : D[3] Neudorf (près Strasbourg). — M. Besson. — 1872-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
						Quantités annuelles et mensuelles.							
1872	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	94,5	81,7	36,3
1873	730,7	26,2	37,4	82.3	110,7	101,2	60,7	91.4	56,5	60,3	56,8	35,2	12,0
1874	644,0	19,0	13,6	30,5	27,1	58.8	75,8	144.9	92,9	40,7	25.6	42.0	72.2
1875	725.8	71.6	10,5	22,0	20,8	50,8	121 3	121.6	81,3	40,6	66.9	89,1	29,3
1876	650.3	19,0	72,3	56.0	20,0	25.9	106,1	46.5	54,9	132,1	6.4	58,6	43,5
1877	849.2	44,8	81,7	110,0	94,9	76,7	85.8	87.0	52,6	46.3	45.6	62,0	61,8
1878	925.2	30,9	28,8	42,2	107 8	124,3	155,2	147,9	98,9	31,5	74.1	31.8	51,8
1879	893.5	42,2	66,2	13.6	93,1	87,1	106,9	111,7	122.2	119,8	33.4	66,0	31.3
1880	893,7	9,7	58,2	2,8	82,0	33,2	146,8	70,3	102,2	67,3	196,8	25,1	99,3
						Moyennes mensuelles de la période décennale.							
1872-80 (8[3]).		33,0	46,1	44.9	69,5	69,7	107,3	102,7	82,7	67,4	66,6	54,6	48,4
						Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.							
Max.	925,2	71,6	81,7	110,0	110,7	124,3	155,2	147,9	122,2	132,1	196.8	89,1	99,3
Min.	644,0	9,7	10,5	2,8	20,8	25,9	60,7	46,5	52,6	31,5	6,4	25,1	12,0

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1872	....	....	.....	.....	176,2?	1877	830,9	170,0	281,6	225,4	153,9'
1873	755,0	99,9	294,2	208,6	152,3	1878	935,2	121,5	274,3	402,0	137,4
1874	523,8	45.5	116.4	313,6	108,3	1879	914,0	160.2	193,8	340.8	219,2
1875	768,7	154,3	93,6	324,2	196,6	1880	825,7	99,2	118,0	319,3	289,2
1876	636,1	120,6	110,9	207,5	197,1						

Périodes.		Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
			Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale.					
1872-1880 (8[3]).		792,9	127,5	184,1	292,7	188,6	293,6	499,
			Maxima et minima annuels et trimestriels décennaux. (Ann. mét.)					
1872-1880 (8[3]).	Max.	935.2	170.0	294,2	402,0	289,2		
	Min.	583,8	45,5	93,6	207,5	108,3		

Pluviomètre de 0^m22 à 2^m; altitude du sol, 138^m.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est moins grand pour l'année civile (281,2) que pour l'année météorologique (351,4); il n'atteint pas ou dépasse le tiers du maximum.

Pluie semestrielle. Beaucoup plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. I.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de cinq mois secs, novembre à mars; l'autre de sept mois pluvieux, avril à octobre; alors :

792,9	entre les 12 mois, donnent par mois	....	66,1
227,0	entre les 5 mois secs, id.	....	45,4
565,9	entre les 7 mois pluvieux id.	....	80,8

Bas-Fhin : D¹. Strasbourg.— M. le Dʳ W. Schur, dir. de l'Obs.— 1873-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
187:	659,4	23,0	30,6	83,6	112,9	83,7	55,9	83.2	30,7	52,9	59,3	28,8	14,7
1874	624,8	16,6	11,0	31,7	27,4	51,1	67,9	162,4	94,2	40,4	25,6	30,1	66,1
1875	796,5	89,4	11,9	21,6	30,0	48,2	134,3	133.8	88,5	44,1	74,5	95,5	25,1
1876	597,5	22,6	85,4	58,0	28,4	22,3	27,5	24,1	60,1	143,9	16,9	63,8	85,4
1877	882,9	42,3	82,1	118,3	93,3	88,3	103,9	74.8	65,2	40,7	52,7	58.2	63,1
1878	924,7	34,6	29,0	47,4	116,3	113,5	145,5	125,0	105,4	38,7	83,2	34,5	51,7
1879	881,5	40,7	72,1	12,7	96,7	91,1	108,9	112,7	113,6	99,4	31,6	69,5	32,5
1880	766,2	7,5	60,4	2,3	80,8	26,8	89,4	67,4	84,6	58,4	183,2	23,1	82,3
Moyennes mensuelles de la période décennale et générales.													
1873-80 (8)		34,6	47,8	47,0	73.2	65,6	91,7	99,2	80,3	64,7	65,9	50,5	46,4
1802-80 (74³)		37,6	34,3	41,0	50,5	74,1	76,3	85,9	77,6	64,0	54,2	52,9	40,7
Maxima et minima annuels et mensuels généraux.													
Max.	924,7	89,4	85,4	118,3	116,3	113,5	145,5	162,4	113,6	143,9	83,2	95,5	63,1
Min.	597,5	16,6	11,0	12,7	27,4	22,3	27,5	31 1	30,7	38,7	16,9	28,8	14,7

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1873	644,6?	53,6?	280,2	169.8	141,0	1877	855,2	159.8	299,9	243,9	151,6
1874	573,1	42,3	110,2	324,5	96,1	1878	936,2	126,7	277,2	375,9	156,4
1875	837,6	167,4	93,8	-356,3	214,1	1879	900,7	164,5	200,5	335,2	200.5
1876	588,1	133,1	108,7	121,7	224,6	1880	716,4	100,4	109,9	241,4	264,7

Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale et générales.							
1873-1880 (8).	766,9	128,8	185,8	271,2	181,1	292,2	474,7
1802-1880 (73³).	699,1	112,6	165,6	249,8	171,1	260,7	438,4
Maxima et minima annuels et trimestriels de la période décennale. (Ann. mét.)							
1873-1880 (8).	Max. 936,2	167,4	299,9	375,9	264,7		
	Min. 573,1	42,3	99,8	121,7	96,1		

Pluviomètre de 0m50 à 2m; altitude du sol, 140m?

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est un peu moins grand pour l'année civile (327,2) que pour l'année météorologique (363,1); il dépasse à peine le tiers du maximum.

Pluie semestrielle. Un tiers seulement de l'eau pendant la moitié froide.

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes. (R. I.)

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux moitiés : l'une de six mois pluvieux, avril à septembre; l'autre de six mois secs, octobre à mars; alors :

766,9	entre les 12 mois, donnent par mois.........	62,2
484,3	entre les 6 mois pluvieux, id.	80,7
262,5	entre les 6 mois secs, id.	43,7

Cette station, située à l'intérieur de la ville, peut être considérée comme continuant la série de 40 années exécutée de 1802 à 1841 par Herrenschneider, et celle des 26 années, 1845 à 1870, faite à l'École de santé militaire par les Drs Bœckel et Hepp. Aussi ai-je donné la moyenne générale des 74 années.

Bas-Rhin : F. Ichtratzheim. — L'abbé Muller. — 1871-77.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1871	611,7	18,2	45,8	30.9	77,4	29,9	109,1	116.1	39.1	34.7	62,8	34,5	18,2
1872	868,6	23,4	42,4	41,8	84,2	186.0	85,1	107,9	93,8	51.9	95,0	81.7	25,4
1873	789,5	31,8	32,9	79,0	117,5	105,1	62,6	136,3	45.3	84,0	64,0	25.3	5,7
1874	490,7	18,8	8,6	21.6	31,5	66,5	56.9	6[illegible].6	52,1	25.6	24,7	43.2	79 6
1875	837,4	68,7	7,3	29.2	22,7	52,3	188.0	174,5	88,4	50.9	67,4	82,1	5,9
1876	622,0	13,6	55.9	57,6	22,6	18,4	92.2	39.8	65,9	121,2	18,7	71,6	44,5
1877	.....	40,1	80,0	108,0	78,3	97,0	129,7	97,2	21,1	19,4	17,3	....	....
Moyennes mensuelles de la période décennale et générales.													
1871-77 (6[10])		30,7	39,0	52,6	53,5	79,0	103,4	104,8	58.0	55.4	50,0	56,4	29,1
1859-77 (48[1])		39,5	30,5	53,0	49,5	67,0	82.1	84,8	63,7	55,8	52,3	50,8	33,7

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1871	629,7	95,2	138,2	264,3	132,0	1875	911,1	155,6	104,2	450,9	200,4
1872	856,4	79,0	262.0	286,8	228,6	1876	583,4	75,4	98,6	197,9	211,5
1873	809,2	90,1	301,6	244,2	173,3	1877	732,6	154,6	283,3	248,0	36,71
1874	416,8	33,1	119,6	170,6	93,5						

Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestr. de la période décennale et générales. (Ann. mét.)							
1871-1877 (6[10]).	711,9	98,8	185.1	266,2	161.8	257,8	454,1
1859-1877 (48[1]).	662,7	103,7.	169,5	230,6	158,9	259,8	402,9

Pluviomètre de $0^{m}22$ à $1^{m}16$; altitude du sol, 140^{m}.

Pluie semestrielle. Beaucoup plus d'eau pendant la moitié chaude. (C).

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes. (R. I.)

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de trois mois pluvieux, mai à juillet ; l'autre de neuf mois secs, août à avril ; alors :

711,9 entre les 12 mois,	donnent par mois	....	59,3
287,2 entre les 3 mois pluvieux,	id.	....	95,7
424,7 entre les 9 mois secs,	id.	....	47,2

Bas-Rhin : Petites stations diverses, A', A, G, H, I', K, L. — 1870-80.

Stations.	Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)								
Lauterbourg ..	1877-1880 (3[3])	945,7	211,0	209,2	316.0	209,5	389,9	555.8
Obernai	1877-1880 (3[6])	676,1	119,0	177,8	225,0	154,3	247,2	428,9
Schlestadt....	1878-1880 (3[7])	667,3	107,9	171,1	240,4	147,9	231,0	436,3
Burbach	1874-1877 (3[5])	983,1	268,8	208.2	263,6	242,5	517,6	465,5
Urmatt	1869-1873 (4)	908,7	167,0	251,9	210.8	279,0	451,1	457,6
Höhwald	1869-1873 (2[7])	1212,9	261,6	290,9	259,3	392,1	686,2	526,7

A. **Lauterbourg** C. VII. *Pluie mensuelle :* moy. 78,8 ; 7 mois secs, 64,4 ; 5 mois pluvieux, 99,0.

G. **Obernai** C. I. *Pluie mensuelle :* moy. 56,3 ; 7 mois secs, 41,5 ; 5 mois pluvieux, 77,1.

H. **Schlestadt** C. I. *Pluie mensuelle :* moy. 55,6 ; 7 mois secs, 39,3 ; 5 mois pluv. 78,5.

I'. **Burbach** F. VII. *Pluie mensuelle :* moy. 81,9 ; 7 mois pluvieux et 5 mois secs alternant.

K. **Urmatt** C. III. *Pluie mensuelle :* moy. 75,7 ; 5 mois secs et 7 mois pluv. alternant.

L. **Höhwald** F. III. *Pluie mensuelle :* moy. 101,1 ; 8 mois secs et 4 mois pluvieux alternant.

Bas-Rhin. Petites stations diverses : A', A, G, H, I', K, L. — 1870-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Quantités annuelles et mensuelles.													
A'. **Wissembourg**, 160^m. — M. le D^r van Bebber. — 1878.													
1878	832,5	76,7	24,0	61,3	84,9	94,3	110,0	125,9	71,8	66,5	49,6	26,4	41,1
A. **Lauterbourg**, 124^m. — M. Kathrein, professeur. — 1877-80.													
1877	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	77,7	37,0	56,5	....
1878	1000,0	71,9	27,0	64,3	89,0	198,1	94,0	52,0	155,1	41,0	103,2	40,4	64,0
1879	953,0	77,1	96,5	9,5	83,4	62,8	100,7	113,2	147,0	65,9	68,3	58,3	70,3
1880	918,6	11,5	64,4	16,5	95,2	8,9	158,3	49,7	77,9	58,3	182,9	44,5	150,5
G. **Obernai** (Oberehnheim), 184^m. — M. Freusberg. — 1877-80.													
1877	.....	....	....	....	....	....	....	54,2	38,8	41,5	19,2	57,0	35,9
1878	646,2	20,0	22,7	33,5	114,0	83,3	92,7	65,8	79,9	17,6	56,4	23,5	36,8
1879	728,1	54,7	71,6	9,5	82,6	68,3	87,0	79,9	91,5	73,6	28,5	39,9	40,6
1880	745,4	2,3	38,5	9,0	98,6	34,6	97,1	46,3	74,5	40,8	185,1	85,9	82,5
H. **Schlestadt**, 172^m. — Mlle J. Steinhardt. — 1878-80.													
1877	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	54,4
1878	625,5	21,1	26,1	33,0	90,5	90,5	95,1	62,0	76,5	17,2	48,7	24,3	40,4
1879	726,4	28,5	68,7	14,5	71,2	93,3	87,7	101,0	52,5	83,0	82,5	61,0	32,5
1880	641,9	12,0	28,5	10,0	93,0	17,2	105,0	66,0	75,5	31,7	126,0	19,2	57,8
I' **Burbach**, 360^m. — ? — 1874-77.													
1874	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	57,8	57,7	47,7	74,9	137,2
1875	894,2	128,3	12,0	20,5	14,8	59,8	80,0	169,1	124,2	40,7	72,6	126,8	45,4
1876	939,3	22,7	136,0	147,2	39,3	27,7	64,0	29,8	82,1	146,7	44,2	108,8	90,8
1877	1157,2	88,7	143,5	116,3	76,9	121,9	101,8	104,3	58,4	110,3	56,0	85,7	93,4
K. **Urmatt**, 253^m. — M. Dérivaux. — 1869-73.													
1869	.....	....	....	....	....	....	....	....	.....	64,8	64,1	192,7	124,0
1870	825,1	65,1	46,0	73,9	15,0	52,2	27,1	44,7	101,0	72,7	182,0	53,2	92,2
1871	777,4	34,2	65,8	65,3	176,5	34,4	98,0	60,1	49,3	65,3	75,3	44,5	8,7
1872	1010,0	40,0	44,3	53,8	77,4	211,2	61,1	99,2	85,7	43,1	95,6	162,8	65,8
1873	637,2	78,9	93,1	73,4	113,2	61,7	70,9	102,6	43,5	....	....	.....	....
L. **Höhwald**, 610^m. — M. Kuntz. — 1869-73.													
1869	......	....	....	...	....	....	....	....	....	58,8	102,2	326,4	157,7
1870	1140,6	131,4	44,2	114,1	20,7	44,2	35,7	43,5	97,8	80,8	297,7	101,9	129,1
1871	1156,8	37,2	115,7	83,5	310,8	26,4	173,7	90,7	77,3	59,8	118,8	30,4	12,5
1872	......	59,8	.....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....
1873	......	67,1	104,1	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
Lauter. (3^3).		53,5	62,6	30,1	89,2	89,9	117,7	71,6	126,7	60,7	97,9	50,9	94,9
Obernai (3^6).		25,7	44,3	17,3	98,4	62,1	92,3	61,5	71,2	43,4	72,3	38,6	49,0
Schlest. (3^1).		20,5	41,1	19,2	84,9	67,0	95,9	76,3	68,2	44,0	69,1	34,8	46,3
Burbach (3^5).		79,9	97,2	94,7	43,7	69,8	81,9	101,1	80,6	88,4	55,1	99,0	91,7
Urmatt (4).		54,5	62,3	66,6	95,5	89,8	64,3	76,6	69,9	61,5	104,2	113,3	50,2
Höhwald (2^7).		73,9	88,0	98,8	165,8	35,3	104,7	67,1	87,5	66,3	172,9	152,9	99,7

Quantités mensuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Wissembourg.					
1878	790,4?	100,7?	239,5	307,7	142,5
Lauterbourg.					
1877	.....	....	.....	.....	171,2
1878	936,0?	98,9?	351,4	301,1	181,6
1879	946,7	237,6	155,7	360,9	192,5
1880	838,4	146,2	120,6	285,9	285,7
Obernai.					
1877	.....	....	.....	93,0?	117,7
1878	645,3	78,6	230,8	238,4	97,5
1879	723,9	163,1	160,4	258,4	142,0
1880	703,3	81,4	142,2	217,9	261,8
Schlestadt.					
1878	639,4	101,6	214,0	233,6	90,2
1879	734,3	137,6	179,0	241,2	176,5
1880	616,6	73,0	120,2	246,5	176,9

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Burbach.					
1874	.....	.....	.....	.....	180,3
1875	886,0	277,5	95,1	273,3	240,1
1876	893,9	204,1	214,2	175,9	299,7
1877	1164,6	323,0	315,1	274,5	252,0
Urmatt.					
1869	.....	.....	.....	.....	321,6
1870	856,9	235,1	141,1	172,8	307,9
1871	860,9	192,2	276,2	207,4	185,1
1872	982,9	93,0	342,4	246,0	301,5
1873	.....	237,8	248,2	217,0	.....
Höhwald.					
1869	......	.....	.....	.....	487,4
1870	1169,2	333,3	179,0	177,0	479,9
1871	1253,4	282,0	420,7	341,7	209,0

Bas-Rhin : I. Neumath, près Diemeringen. — M. Melsheimer. — 1875-80.

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
						Quantités annuelles et mensuelles.							
1875	.....	....	.....	.....	....	61,9	47,8	137,7	116,7	36,2	67,0	121,8	33,4
1876	835,9	26,2	119,2	115,3	39,1	27,7	66,4	31,0	67,5	137,6	33,6	85,1	87,0
1877	920,3	64,7	91,4	97,7	61,7	80,6	75,1	98,8	52,4	107,8	56,8	63,9	69,4
1878	895,4	43,6	17,6	75,4	128,2	94,9	86,7	55,1	144,0	21,3	122,3	58,6	47,7
1879	875,3	59,2	88,5	16,1	62,0	49,2	91,2	135,5	92,1	120,2	66,7	51,0	43,6
1880	935,8	10,7	67,5	25,8	78,3	7,3	190,6	57,8	67,3	64,4	190,8	60,4	105,9
						Moyennes mensuelles de la période décennale.							
1875-80 (5[a])		40,9	76,8	66,1	73,9	53,6	93,0	86,0	90,0	81,2	91,0	74,0	64,5

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
				Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)							
1875	.....	.....	.....	302,2	228,0	1878	917,1	130,6	298,5	285,8	202,2
1876	782,3	178,8	182,3	164,9	256,3	1879	879,4	195,4	127,3	318,8	237,9
1877	937,9	243,1	240,0	226,3	228,5	1880	873,5	121,8	111,4	315,7	324,6

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
		Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)					
1875-1880 (5[a])	891,0	182,2	193,6	269,0	246,2	413,3	477,7

Pluviomètre carré de 0m40 de côté, à 1m90; altitude du sol, 340m.
Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).
Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. I.).
Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux moitiés : l'une de six mois secs, décembre à mai (février excepté); l'autre de six mois pluvieux, juin à novembre; alors :

891,0 entre les 12 mois, donnent par mois........... 74,2
375,8 entre les 6 mois secs, id. 62,6
515,2 entre les 6 mois pluvieux, id. 85,9

Bas-Rhin : J. Eywiller. — M. G. Matthis, pasteur. — 1874-80.

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
						Quantités annuelles et mensuelles.							
1874	.....	.....	.....	43,0	26,0	58,0	73,0	64,0	44,0	41,0	23,0	56,0	108,0
1875	732,0	106,0	101,0	15,0	11,0	51,0	41,0	123,0	112,0	32,0	56,0	129,0	41,0
1876	827,0	22,0	125,0	113,0	30,0	33,0	42,0	30,0	71,0	151,0	36,0	97,0	77,0
1877	983,0	68,0	113,0	106,0	73,0	95,0	75,0	95,0	69,0	94,0	49,0	64,0	82,0
1878	982,0	63,0	40,0	71,0	153,0	92,0	80,0	50,0	148,0	50,0	108,0	52,0	75,0
1879	872,0	84,0	98,0	17,0	79,0	53,0	82,0	159,0	63,0	33,0	78,0	81,0	54,0
1880	1059,0	11,0	84,0	30,0	109,0	16,0	170,0	62,0	91,0	79,0	203,0	67,0	137,0
						Moyennes mensuelles de la période décennale.							
1874-80 (6[a])		59,0	93,5	56,4	68,7	57,4	80,4	82,0	85,4	68,6	79,7	78,0	82,0

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
		Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)					
1874-1880 (6[a])	891,1	234,5	182,5	247,8	226,3	448,6	442,5

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1874	.....	127,0	181,0	125,0	1878 989,0	185,0	316,0	278,0	210,0
1875 888,0	315,0	80,0	276,0	217,0	1879 793,0	257,0	149,0	195,0	192,0
1876 791,0	188,0	176,0	143,0	284,0	1880 976,0	149,0	155,0	323,0	349,0
1877 978,0	258,0	274,0	239,0	207,0					

Pluviomètre de 0m12 à 1m; altitude du sol, 300m.
Pluie semestrielle. A peine plus d'eau pendant la moitié froide (F.).
Pluie trimestrielle. Le printemps et l'été sont les extrêmes (R. VII).
Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de cinq mois secs, janvier à mai (février excepté); l'autre de sept mois pluvieux, juin à décembre (septembre excepté); alors :

891,1	entre les 12 mois, donnent par mois............	74,3
335,0	entre les 5 mois secs, id.	67,0
556,1	entre les 7 mois pluvieux, id.	79,4

Bas-Rhin : M. La Melkerei. — M. Wiedrich, garde-forestier. — 1875-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1875	......	....	.....	.....	....	67,7	94,0	247,3	96,9	160,1	143,7	311,2	62,4
1876	1663,0	52,7	324,3	290,2	55,2	54,8	122,8	54,1	148,7	243,7	32,9	157,4	126,2
1877	1879,5	95,8	400,5	255,4	156,5	163,8	78,8	150,3	83,6	89,4	99,4	166,7	139,3
1878	1863,2	144,4	84,9	235,9	242,3	209,1	141,2	101,8	208,5	56,3	167,2	79,5	192,1
1879	1801,1	153,9	272,2	49,2	151,3	83,6	124,9	276,6	176,9	121,8	111,4	161,4	117,9
1880	1987,4	65,4	163,2	117,2	252,0	53,9	175,6	91,7	152,3	112,4	281,9	110,3	411,5
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1875-80 (5⁸)		102,4	199,0	189,6	171,5	105,5	122,9	153,6	144,5	130,6	139,4	164,4	174,9

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1875	.....	.....	438,2	615,0	1878 1810,4	368,6	687,3	451,5	303,0
1876 1599,2	439,4	400,2	325,6	434,0	1879 1875,3	618,2	284,1	578,4	394,6
1877 1866,4	622,5	575,7	312,7	355,5	1880 1693,8	346,5	423,1	419,6	504,6

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1875-1880 (5⁸)	1798,3	473,3	466,6	421,0	434,4	969,7	828,6

Pluviomètre carré de 0m40, à 1m80; altitude du sol 930m.
Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié froide (F.).
Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. V.).
Pluie mensuelle L'année peut être divisée en deux moitiés : l'une de six mois pluvieux, novembre à avril (janvier excepté); l'autre de six mois secs, mai à octobre (juillet excepté); alors :

1798,3	entre les 12 mois, donnent par mois..............	149,9
1001,9	entre les 6 mois pluvieux, id.	167,0
796,4	entre les 6 mois secs, id.	132,7

Bas-Rhin : N (G). La Rothlach.— M. Schweighœser, garde-for. — 1870-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1870	1114,6	95,6	79 0	98.2	16,2	31,4	46.6	24,0	134,8	96,0	255.2	102,2	132,4
1871	1138,0	56,2	109,2	92,4	217,2	32,6	156.2	85,0	66,0	64,6	115,8	70,6	42,2
1872	1193,8	39,2	169,6	54,2	44,8	201.0	57,2	32,8	103,0	55,0	124.4	196,4	116,2
1873	953,4	66,2	94,2	89,8	162,6	84,2	47,8	71,6	46,0	96.8	74,2	90,8	29,2
1874	754,2	39,0	29,6	45,8	37,6	96,2	71,6	61,0	62,2	65,0	30,8	125,4	90,0
1875	.....	44,0?	....	....	....	....	59,9	268,0	103,4	119,3	134,8	248,8	62,0
1876	1613,0	41,5	292,9	320.2	63,4	76,3	141 4	53,0	154,6	214,4	43,6	114,9	93,8
1877	916,0	65,0	131,8	116,9	59,7	111,4	52,7	69,1	61,3	62,7	47,2	74,8	63,4
1878	1191,3	63,8	32,0	77,2	105,5	155,6	129,1	88,4	127,8	61,2	158,7	71,5	120,5
1879	1500,8	111,3	160,6	38,9	121,8	91,1	127,0	281,2	153,6	143,4	98,1	97,8	76,0
1880	1076,7	56,4	57,3	20,2	175,3	72,3	200,5	93,7	121,8	57,7	96,9	41,1	83,5
Moyennes mensuelles de la période décennale et générales.													
1871-80 (9a)		58,4	97,6	95,2	113,3	102,4	104.7	110,5	100,2	94.1	92,6	114,7	78,1
1850-80 (30a)		131,8	114,2	142,9	111,3	113,1	109,9	108,0	104,7	98,8	114,7	128,3	120,3
Maxima et minima annuels et mensuels de la période décennale.													
Max.	1613,6	111,3	292,9	320,2	243,1	197,5	200,5	281,2	154.6	214.4	158,7	248.8	120,5
Min.	754,2	37,5	28,3	20,2	35,8	31,8	45,4	31,2	45 5	51,0	29,9	41,1	28,6

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1870	1109,9	302,3	148,8	205,4	473,4	1876	1581,2	396,4	459,9	352,0	372,9
1871	1228,2	297,8	372,2	307,2	251,0	1877	946,4	290,6	288,0	183,1	184,7
1872	1119,8	251,0	300,0	193,0	375,8	1878	1134,2	159,2	338,3	345,3	291,4
1873	1040.4	276,6	336,6	165,4	261.8	1879	1546,3	393,4	251,8	561,8	339,3
1874	693,4	97,8	179,6	194,8	221,2	1880	1069,2	189,7	267,8	416,0	195,7
1875	....	134,0?	.....	431,3	402,9						

Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale et générales.							
1871-1880 (9a)	1161.8	234,1	310,9	315,4	301,4	537,5	624.2
1850-1880 (30a)	1398,0	366,3	367,3	322,6	341,8	752,2	645,8
Maxima et minima annuels et trimestriels de la période décennale. (Ann. mét.)							
1871-1880 (9a). Max.	1581,2	396,4	459,9	561,8	402,9		
Min.	693,4	97,8	148,8	165,4	184,7		

Pluviomètre carré de { 0^m50 à 1^m10 jusqu'à 1875 ; alt. du sol, 1000^m. { 0^m15 à 1^m80 depuis 1875.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est moins grand pour l'année civile (858,8) que pour l'année météorologique (887,8) ; il dépasse 1/2 ou les 3/5 du maximum.

Pluie semestrielle. Un peu plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Pluie trimestrielle L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. I.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de sept mois pluvieux, février à août (mars excepté) ; l'autre de cinq mois secs, septembre à janvier (novembre excepté) ; alors :

1149,7	entre les 12 mois, donnent par mois..........	95,0
717,5	entre les 7 mois pluvieux, id.	102,5
432,2	entre les 5 mois secs, id.	86,2

Haut-Rhin.

Les observations, qui ont cessé à l'École normale de Colmar et dans quelques stations naissantes, par suite de la guerre de 1870, n'ont pas été interrompues dans les cinq autres stations principales. Celles du Logelbach ont paru en partie dans le *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar* et dans une notice sur l'usine à gaz; celles de Wesserling, dans le *Bulletin de l'Association scientifique de France.* Je dois : les années restées inédites à MM. G. A. Hirn et Ch. Grad; à M. Scheurer-Kestner celles de Thann; à M. le pasteur Dietz, de Rothau, les séries de Dornach et de Breitenbach, ainsi que beaucoup d'autres moins longues.

Dans les années suivantes, de nouvelles séries ont été commencées : en 1872, à Sainte-Marie-aux-Mines, par M. Gouzy, directeur du Collège; en 1875, à Colmar, par M. Umber, directeur de l'usine à gaz, qui m'a envoyé trois années qui n'avaient paru ni dans une notice spéciale, ni dans le *Bulletin de la Société de la Basse-Alsace;* en 1876, à Munster, par M. Gouzy et à Altkirck par M. Halstenbach, professeur; en 1877, au Logelbach, par M. Trincano; en 1878, à Mulhouse, par M. Zweifel, conservateur des collections de la Société industrielle, sous l'impulsion de laquelle des observations ont été commencées en 1879 et 1880 dans treize nouvelles stations, dont les résultats m'ont été communiqués par M. Zweifel.

Sur le territoire de Belfort des observations ont été commencées en 1873 à Belfort, par M. Armbruster; en 1879, à l'Hôpital militaire et en 1878 à La Chapelle-sous-Rougemont; depuis 1873 aussi M. Maire, ingénieur en chef du canal, fait exécuter à Froidefontaine une série qu'il a bien voulu me communiquer.

J'ai donc, en outre des treize stations nouvelles, qui formeront un tableau spécial, à exposer les observations des stations suivantes qui sont réparties en quatre groupes : celles de la plaine de l'Alsace à l'E.; celles de la chaîne des Vosges à l'O.; celles du Sundgau et celles du territoire de Belfort au S.

	Stations.	Altitude.	Pluviomètre.		Années.	
Plaine de l'Alsace.						
Aα.	Vieux-Brisach (Garde du pont).	193,0	à...	de...	1878-80	(2^{3})
A.	Colmar (M. Umber)..........	190,0	0,50	5,00	1875-80	(6)
B.	Le Logelbach (M. F. Hirn)....	215,0	grand	1,00	1871-80	(9^{10})
B¹.	— (M. Trincano)....	240,0	0,22	10,00	1877-80	(3^{8})
	Cernay....................	275,0	....	.....	1880	(1)
	Sentheim..................	365,0	....	.....	1879-80	(1^{9})
	Heimsbrunn	300,0	....	.....	1879-80	(1^{6})
	Œlberg	275,0	....	.....	1879-80	(1^{9})
C.	Mulhouse (M. Zweifel)........	250,0	....	15,00	1878-80	(3)
C¹.	Dornach (près Mulhouse) (M. Royet).	247,6	0,252	.....	1865-80	(16)
Chaîne des Vosges.						
D.	Ste-Marie-aux-Mines (MM. Gouzy et Schœchtelin)	375	0,252	3,00	1874-80	(6)
	Col de la Schlucht	1242	....	.....	1873	(1)
E.	Breitenbach (M. Pfeffer)	416	0,50ca.	15,00	1870 80	(11)
F.	Munster (M. Gouzy)	382	0,25	1,25	1876 80	(5^{1})
	Wildenstein	570,0	....	.....	1880	(1)
G.(E)	Wesserling (M. Gros-Roman) .	427,0	0,30	1,20	1871-80	(10)
	Willer	385,0	....	.....	1880	(1)
H(D)	Thann (M. Scheurer-Kestner)..	337,6	0,32ca	7-8^{m}	1871-80	(8^{9})
	Oberbruck..................	460,0	....	.....	1879-80	(1^{9})
	Massevaux..................	410,0	....	.....	1879-80	(1^{7})
Sundgau.						
I.	Huningue (Portier de la Ville)..	246	....	.....	1878-80	(2^{7})
	Oltingen....................	400,0	....	.....	1880	(0^{3})
	Ferrette	575,0	....	.....	1880	(0^{5})
	Roppentzwiller	395,0	....	.....	1880	(1)
	Tagolsheim	300,0	....	.....	1880	(1)
J.	Altkirck (M. Halstenbach)......	317	....	.....	1876-80	(4^{4})
	Dannemarie.................	330,0	....	.....	1880	(0^{1})
K.	Wolfersdorf (Éclusier du Canal)	295,0	....	.....	1878-80	(2^{9})
Territoire de Belfort.						
L.	La Chapelle-sous-Rougemont ..	371,0	0.225	.....	1878-80	(3)
M.	Belfort (M. Armbruster)	364,9	0.225	.....	1873-80	(5^{4})
	— (Hôpital militaire).....	419?	0.20	.....	1879-80	(1^{6})
N.	Froide-Fontaine (M. Dunand) .	334?	....	.....	1873-80	(8)

Haut-Rhin : A. Colmar. — M. Ch. Umber, dir. de l'Usine à gaz. — 1875-80.												
Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.												
1875 577,0	51,0	5,0	8,0	14,0	87,0	62,0	190,0	39,0	49,0	52,0	63,0	7,0
1876 547,0	4,0	37,0	72,0	24,0	23,0	132,0	25,0	62,0	70,0	6,0	48,0	44,0
1877 497,0	21,0	42,0	77,0	37,0	60,0	55,0	72,0	21,0	41,0	11,0	36,0	34 0
1878 514,0	18,0	17,0	20,0	89,0	54,0	43,0	90,0	62,0	26,0	54,0	17,0	24,0
1879 578,0	24,0	64,0	9,0	48,0	90,0	68,0	73,0	39,0	81,0	20,0	36,0	26,0
1880 623,0	9,0	19,0	14,0	66,0	31,0	96,0	48,0	65,0	31,0	188,0	19,0	37,0
Moyennes mensuelles de la période décennale.												
1875-80 (6)	21,2	30,7	33,3	46,3	49,2	76,0	83,0	48,0	49,7	55,2	36,5	28,7

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1875 570,0?	56,0?	59,0	291,0	164,0	1878 524,0	69,0	163,0	195,0	97,0
1876 510,0	48,0	119,0	219,0	124,0	1879 576,0	112,0	147,0	180,0	137,0
1877 517,0	107,0	174,0	148,0	88,0	1880 612,0	54,0	111,0	209,0	238,0

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)							
1875-1880	557,8	80,6	128,8	207,0	141,4	205,6	352,2

Pluviomètre carré de 0m50, à 5m ; altitude du sol, 190m.

Pluie semestrielle. Beaucoup plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. I.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux moitiés: l'une de six mois secs, novembre à avril; l'autre de six mois pluvieux, mai à octobre; alors :

557,8	entre les 12 mois, donnent par mois.......	46,4
196,7	entre les 6 mois secs, id.	32,8
361,1	entre les 6 mois pluvieux, id.	60,2

Haut-Rhin : B[1]. Le Logelbach. — M. Trincano. — 1877-80.												
Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.												
1877 299,6	....	....	....	....	63,1	61,3	59,3	12,4	30,9	7,3	30,7	34,6
1878 471,7	20,6	14,0	14,9	66,3	48,1	39,8	58,0	48,3	15,5	48 1	26,6	71,5
1879 681,1	54,1	102,0	21,3	39,0	74,0	88,3	54,0	21,9	92,0	23,4	42,5	65,6
1880 637,7	38,5	23,9	14,9	21,7	27,0	88,5	60,4	76,9	22,7	173,8	35,4	54,0
Moyennes mensuelles de la période décennale.												
1877-80 (3a)	37,7	46,6	17,0	42,3	53,0	69,5	57,9	40,6	40,3	63,1	33,8	56,4

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1877	....	.....	133,0	68,9	1879 687,0	227,6	134,3	167,2	157,9
1878 434,8	69,2	129,3	146,1	90,2	1880 649,3	128,0	63,6	225,8	231,9

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)							
1877-1880 (3a)	558,2	140,7	112,3	168,0	137,2	254,6	303,6

C. VII. *Pluie mensuelle* : moy. 46,5 ; 6 mois pluvieux et 6 mois secs alternant.

Haut-Rhin : B. Le Logelbach. — Ferd. Hirn. — 1871-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1870	336,5	28,0	35,0	23,0	5,0	15,0	8,0	38,5	42,5	32,5	41,0	40,0	28,0
1871	403,0	25,0	15,0	16,5	56,0	25,0	70,0	69,0	41,0	26,0	31,0	28,5	4,5
1872	717,0	25,0	16,0	26,0	28,0	179,0	37,0	121,0	54,0	29,0	125,0	45,0	32,0
1873	572,0	28,0	23,0	50,0	134,0	50,0	53,0	98,0	33,0	36,0	36,0	27,0	4,0
1874	390,0	13,0	12,0	15,0	22,0	53,0	50,0	69,0	27,0	36,0	10,0	32,0	51,0
1875	636,0	56,0	5,0	7,0	15,0	39,0	62 0	234,0	40,0	49,0	51,0	71,0	7,0
1876	502,0	11,0	41,0	70,0	21,0	21,0	25,0	9,0	74,0	45,0	3,0	41,0	41,0
1877	470,0	12,0	44,0	84,0	38,0	54,0	57,0	47,0	16,0	34,0	12,0	34,0	38,0
1878	508,0	22,0	20,0	18,0	76,0	61,0	53,0	75,0	59,0	20,0	60,0	22,0	22,0
1879	668,0	37,0	75,0	7,0	43,0	79,0	95,0	71,0	36,0	135,0	36,0	32,0	22,0
1880	.....	12,0	18,0	17,0	86,0	28,0	101,0	63,0	106,0	15,0	198,0	....	....
Moyennes mensuelles de la période décennale et générales.													
1871-80 (9¹⁰)		24,1	26,9	31,0	51,1	58,9	60,3	85,6	48,6	42,5	56,5	35,9	24,6
1856-80 (29¹⁰)		25,9	24,9	32,2	38,7	59,2	55,5	55,5	49,8	48,6	47,9	38,7	29,0
Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.													
Max.	717,0	56,0	75,0	84,0	134,0	179,0	101,0	234,0	106,0	135,0	198,0	71,0	51,0
Min.	336,5	11,0	5,0	7,0	5,0	15,0	8,0	9,0	16,0	15,0	3,0	22,0	4,0

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1871	434,0	68,0	97,5	180,0	88,5	1876	368,0	59,0	112,0	108,0	89,0
1872	689,5	45,5	233,0	212,0	199,0	1877	473,0	97,0	176,0	120,0	80,0
1873	600,0	83,0	234,0	184,0	99,0	1878	524,0	80,0	155,0	187,0	102,0
1874	343,0	29,0	90,0	146 0	78,0	1879	668,0	134,0	129,0	202,0	203,0
1875	700,0	112,0	61,0	336,0	171,0	1880	648,0?	52,0	113,0	270,0	213,0?

Périodes.		Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale et générales.								
1871-1880 (9¹⁰).		547,0	75,6	141,0	194,5	135,9	200,0	347,0
		505,9	79,8	130,1	160,8	135,2	198,6	307,3
Maxima et minima annuels et trimestriels décennaux. (Ann. mét.)								
1871-1880 (9¹⁰).	Max.	700,0	134,0	234,0	336,0	213,0?		
	Min.	343,0	29,0	61,0	108,0	78,0		

Pluviomètre carré de 0m50, à 1m; altitude du sol, 215m.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est un peu plus grand pour l'année civile (380,5) que pour l'année météorologique (357,0); il dépasse la moitié du maximum.

Pluie semestrielle. Les 3/5es de l'eau pendant la moitié chaude (C).

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. I.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de cinq mois secs, novembre à mars; l'autre de sept mois pluvieux, avril à octobre, septembre excepté, alors :

547,0 entre les 12 mois, donnent par mois	....	45,6
143,5 entre les 5 mois secs, id.	....	28,7
403,5 entre les 7 mois pluvieux, id.	....	57,6

Haut-Rhin : C'. Dornach, près Mulhouse. — M. Royet. — 1871-80.

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1871	627,0	26,3	26,4	43,9	107,5	11,2	109,2	74,8	26,0	44,0	111,0	37,6	8,1
1872	884,0	47,8	38,6	32,3	46,3	204,6	64,1	56,5	71,3	31,5	118,0	114,2	58,6
1873	661,0	47,1	48,1	66,8	120,0	43,9	43,8	90,6	34,2	43,6	59,2	53,3	10,8
1874	559,0	23,1	8,2	30,8	38,5	58,3	82,0	55,1	75,2	18,3	33,3	39,7	96,5
1875	689,0	76,3	10,7	20,0	14,0	53,6	64,7	98,3	53,0	67,4	82,0	135,3	14,3
1876	905,0	5,2	122,2	148,0	72,0	31,0	156,0	14,1	84,6	113,1	14,4	86,7	57,7
1877	867,0	49,3	85,8	102,5	67,6	104,3	81,7	72,0	46,2	49,4	26,4	82,2	60,3
1878	731,0	47,7	22,8	36,1	90,2	94,0	72,2	24,1	106,3	12,5	103,6	43,7	77,6
1879	917,0	64,6	131,8	20,1	56,9	96,0	98,0	137,1	64,1	78,2	52,7	52,6	66,2
1880	851,0	14,6	35,4	14,2	117,5	49,6	85,9	80,0	100,0	45,9	181,9	36,3	90,0
Moyennes mensuelles de la période décennale et générales.													
1871-80	(10)	40,2	53,0	51,5	73,0	74,7	85,8	70,3	66,1	50,4	78,2	68,2	54,0
1865-80	(16)	49,9	55,7	60,1	62,4	75,3	71,2	64,2	70,5	49,1	77,0	67,1	58,3
Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.													
Max.	917,0	76,3	131,8	148,0	120,0	204,6	156,0	137,1	106,3	113,1	181,9	135,3	96,5
Min.	559,0	5,2	8,2	14,2	14,0	11,2	43,8	14,1	26,0	12,5	14,4	36,3	8,1

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1871	682,0	116,8	162,6	210,0	192,6	1876	861,7	141,7	251,0	254,8	214,2
1872	833,4	94,5	283,3	191,9	263,7	1877	824,9	192,8	274,2	199,9	158,0
1873	719,1	163,7	230,7	168,6	156,1	1878	713,5	130,8	220,3	202,6	159,8
1874	473,3	42,1	127,6	212,3	91,3	1879	929,7	274,0	173,0	299,2	183,5
1875	771,9	183,5	87,7	216,0	284,7	1880	827,5	116,2	181,3	265,9	264,1

Périodes.		Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale et générales.								
1871-1880 (10).		745,4	147,2	199,2	222,2	196,8	322,9	422,5
1865-1880 (16).		760,8	163,9	197,8	205,9	193,2	366,1	394,7
Maxima et minima annuels et trimestriels décennaux. (Ann. mét.)								
1871-1880 (10).	Max.	929,7	274,0	283,3	299,2	284,7		
	Min.	473,3	42,1	87,7	168,6	91,3		

Pluviomètre de 0m252, à .... ; altitude du sol, 247m6.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est moins grand pour l'année civile (358,0) que pour l'année météorologique (456,4); il dépasse le tiers ou atteint la moitié du maximum.

Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié chaude. (C.)

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes. (R. I.)

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de quatre mois secs, décembre à avril; l'autre de huit mois pluvieux, mai à novembre (septembre excepté) ; alors :

745,4 entre les 12 mois, donnent par mois	....	62,1
198,7 entre les 4 mois secs,	id.	49,7
546,7 entre les 8 mois pluvieux,	id.	68,3

Haut-Rhin : C. Mulhouse. — M. Zweifel. — 1878-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
						Quantités annuelles et mensuelles.							
1878	740,0	45,5	19,0	36,0	85,5	79,7	91,3	28,7	122,0	21,7	105,3	49,5	55,8
1879	891,0	67,5	119,2	19,5	60,2	103,7	90,0	150,0	66,0	81,0	54,5	49,2	30,0
1880	870,0	25,0	82,3	13,5	116,1	52,0	89,7	82,3	96,3	48,7	179,0	87,0	89,8
						Moyennes mensuelles de la période décennale.							
1878-80 (3)		46,0	56,2	23,0	87,3	78,5	93,3	87,0	94,8	50,5	112,9	45,2	58,5

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1878-1880 (3)	838,8	161,3	188,8	275,1	208,6	342,4	491,4

C. R. I. *Pluie mensuelle:* moyenne, 69,3; 5 mois pluvieux, 88,2; 7 mois secs, 56,1.

Haut-Rhin : J. Altkirck. — M. Halstenbach, prof. au Collège. — 1876-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
						Quantités annuelles et mensuelles.							
1876	.....	....	....	.....	63,5	20,0	158,8	....	....	10,0	....	59,0	53,0
1877	.....	....	....	106,7	67,0	104,0	57,0	80,0	49,0	59,0	89,0	98,0	69,0
1878	765,5	28,0	49,0	58,0	80,0	87,0	121,0	21,0	103,0	21,0	92,0	49,0	56,5
1879	838,3	56,3	95,0	45,1	75,6	105,6	69,7	142,3	60,2	97,5	71,5	71,5	8,0
1880	812,1	15,0	48,0	17,5	118,0	59,0	93,5	74,5	89,0	71,1	160,6	27,5	98,4
						Moyennes mensuelles de la période décennale.							
1876-80 (4')		33,1	64,0	56,8	80,8	75,1	100,0	79,5	75,3	51,7	90,8	61,0	57,0

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.).											
1877	.....	.....	277,7	186,0	196,0	1879	886,8	207,8	226,3	212,2	240,5
1878	778,0	146,0	225,0	245,0	162,0	1880	721,7	71,0	194,5	257,0	199,2

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)							
1876-1880 (4').	825,1	154,1	212,7	254,8	203,5	362,7	462,4

Pluviomètre ......; altitude du sol, 317^{m}.
Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié chaude. (C.)
Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes. (R. I.)
Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de cinq mois pluvieux, avril à août; l'autre de sept mois secs, septembre à mars (octobre excepté); alors :

825,1	entre les 12 mois, donnent par mois............	68,8
410,7	entre les 5 mois pluvieux, id.	82,1
414,4	entre les 7 mois secs, id.	59,2

Haut-Rhin : D. Ste-Marie-aux-Mines.— MM. Gouzy, directeur du Collège, et Schœchtelin. — 1872-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1872	......	....	....	.....	.....	.....	.....	....	84,4	81,9	10,0	135,2	117,1
1873	112.,2?	68,4	75,3	102,1	192,1	118,1	104,4	95,7	63,0	92,5	69,0	90,9	49,7
1874	895,8	38,0	27,5	68,7	59,0	91,1	76,4	86,1	54,0	38,3	48,9	178,0	129,8
1875	1179,4?	208,0	22,3	23,5?	20,6	58,0	51,0	183,0	63,0	120,0	71,0	237,0	42,0
1876	1334,6	67,0	257,0	191,0	59,9	61,6	107,1	33,0	124,1	222,7	27,5	119,5	64,2
1877	......	39,0	....	....	79,0	81,0	142,0	126,0	87,0	73,7	88,0	102,2	130,5
1878	1201,1	88,7	41,5	87,5	180,0	125,5	93,0	102,5	127,7	137,0	105,0	54,5	61,2
1879	1083,2	79,5	101,0	33,0	77,0	88,0	114,7	188,8	106,5	75,7	87,0	107,3	24,7
1880	1374,4	45,5	43,5	37,0	147,0	21,5	134,3	82,2	174,0	94,7	312,0	55,7	224,0
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1872-80 (83)		79,2	81,2	77,5	101,8	81,0	102,9	112,2	98,2	104,1	113,2	120,0	98,7
Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.													
Max.	1374,4	208,0	257,0	191,0	192,1	125,5	142,0	188,8	174,0	222,7	312,0	237,0	224,0
Min.	895,8	38,0	22,3	33,0	20,6	24,5	51,0	33,0	54,0	38,3	27,5	54,5	24,7

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1872	......	.....	.....	.....	327,1	1877	......	103,2?	160,0?	355,0	268,9
1873	1188,6	260,8	412,3	263,1	252,4	1878	1273,4	260,7	393,0	323,2	296,5
1874	815,7	115,2	218,8	216,5	265,2	1879	1119,7	241,7	198,0	410,0	270,0
1875	1267,2?	340,1	102,1?	297,0	528,0	1880	1175,1	113,7	208,5	390,5	462,4
1876	1312,4	366,0	312,5	264,2	369,7						

Périodes.		Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale.								
1872-1880 (83)		1165,0	254,1	260,3	313,3	337,3	564,8	600,2
Maxima et minima annuels et trimestriels décennaux. (Ann. mét.)								
1872-1880	Max.	1312,4	366,0	412,3	410,0	528,0		
(83)	Min.	815,7	113,7	102,1?	216,5	252,4		

Pluviomètre de 0m252, à 1m50 et 3m; altitude du sol, 375 et 400m.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est à peine moins grand pour l'année civile (478,6) que pour l'année météorologique (496,7); il dépasse le tiers du maximum.

Pluie semestrielle. Un peu plus d'eau pendant la moitié chaude. (C.)

Pluie trimestrielle. La quantité croît de l'hiver à l'automne. (R. H.)

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux moitiés : l'une de six mois secs, décembre à mai (avril excepté); l'autre de six mois pluvieux, juin à novembre; alors :

1165,0 entre les 12 mois, donnent par mois.......	97,1
514,4 entre les 6 mois secs, id.	85,7
650,6 entre les 6 mois pluvieux, id.	108,4

Haut-Rhin : E. Breitenbach. — M. Pfeffer, directeur d'Usine. — 1870-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
		Quantités annuelles et mensuelles.											
1870	819,0	74,0	26,0	56,0	14,0	28,0	20,0	28,0	95,0	82,0	260,0	92,0	44,0
1871	722,0	20,0	36,0	34,0	148,0	20,0	112,0	76,0	68,0	72,0	94,0	36,0	6,0
1872	1088,0	56,0	52,0	54,0	52,0	182,0	44,0	88,0	92,0	64,0	132,0	156,0	116,0
1873	784,0	62,0	68,0	70,0	90,0	42,0	68,0	104,0	78,0	70,0	64,0	56,0	12,0
1874	678,0	24,0	12,0	36,0	18,0	74,0	90,0	90,0	44,0	36,0	46,0	100,0	108,0
1875	816,0	144,0	6,0	16,0	6,0	46,0	40,0	116,0	48,0	108,0	74,0	188,0	24,0
1876	1098,0	20,0	208,0	206,0	40,0	40,0	100,0	20,0	124,0	178,0	24,0	50,0	88,0
1877	946,0	58,0	148,0	120,0	50,0	106,0	74,0	80,0	40,0	46,0	40,0	112,0	72,0
1878	700,0	40,0	24,0	54,0	78,0	80,0	64,0	38,0	94,0	12,0	104,0	44,0	68,0
1879	908,0	82,0	106,0	28,0	46,0	76,0	96,0	160,0	74,0	64,0	64,0	48,0	64,0
1880	1118,0	2,0	42,0	36,0	122,0	32,0	108,0	92,0	16,0	56,0	302,0	62,0	148,0
		Moyennes mensuelles de la période décennale.											
1870-80 (11)		52,9	66,2	64,5	60,4	66,0	74,2	81,1	79,4	71,6	109,5	83,8	68,2
		Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.											
Max.	1118,0	144,0	208,0	206,0	148,0	182,0	112,0	160,0	124,0	178,0	302,0	188,0	148,0
Min.	678,0	2,0	6,0	16,0	6,0	20,0	20,0	20,0	40,0	12,0	24,0	36,0	6,0

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
		Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.).									
1870	775,0?	100,0?	98,0	143,0	434,0	1876	1034,0	252,0	286,0	244,0	252,0
1871	760,0	100,0	202,0	256,0	202,0	1877	962,0	294,0	276,0	194,0	198,0
1872	978,0	114,0	288,0	224,0	352,0	1878	704,0	136,0	212,0	196,0	160,0
1873	888,0	246,0	202,0	250,0	190,0	1879	862,0	206,0	150,0	330,0	176,0
1874	582,0	48,0	128,0	224,0	182,0	1880	1034,0	108,0	190,0	316,0	420,0
1875	900,0	258,0	68,0	204,0	370,0						

Périodes.		Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
		Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale.						
1870-1880 (11).		877,8	187,3	190,9	234,7	264,9	445,1	432,7
		Maxima et minima annuels et trimestriels décennaux. (Ann. mét.)						
1870-1880 (11).	Max.	1034,0	294,0	288,0	330,0	434,0		
	Min.	582,0	48,0	68,0	143,0	160,0		

Pluviomètre carré de 0m30, à 15m; altitude du sol, 446m.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est le même pour l'année civile (440,0) que pour l'année météorologique (452); il atteint 2/5es du maximum.

Pluie semestrielle. Un peu plus d'eau pendant la moitié froide. (F.)

Pluie trimestrielle. La quantité croît de l'hiver à l'automne. (R. I I.)

Pluie mensuelle. L'année est divisée en deux moitiés : l'une de six mois secs, décembre à mai; l'autre de six mois pluvieux, juin à novembre ; alors :

877,8 entre les 12 mois, donnent par mois	....	73,1
378,2 entre les 6 mois secs, id.	....	63,0
499,6 entre les 6 mois pluvieux, id.	....	83,3

Haut-Rhin : F. Münster. — M. Gouzy, directeur du Collège. — 1876-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1875	......	....	.....	.....	....	....	.....	. ..	.....	.....	....	....	20,0
1876	1143,7	22,7	211,3	251,6	43,7	34,0	117,1	27,4	102,3	144,8	35,1	65,3	88,4
1877	961,8	74,7	158,5	127,2	47,1	96,4	80,4	67,7	30,8	46,0	42,8	117,2	73,0
1878	811,4	66,5	15,2	70,8	94,0	91,4	65,1	51,0	101,3	11,0	115,1	65,1	64,9
1879	1010,6	109,8	164,5	13,5	49,7	86,4	87,8	140,7	87,1	72,3	76,1	59,7	63,0
1880	1267,2	46,7	47,3	45,5	114,1	37,6	102,6	95,9	138,6	48,8	317,5	86,4	186,2
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1876-80 (5[1])		64,1	119,4	101,7	69,7	69,0	90,6	76,5	86,0	64,6	117,3	78,7	99,1

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1876	1075,3	254,0	329,3	246,8	245,2	1879	1012,5	339,2	149,6	315,6	208,1
1877	977,2	321,6	270,7	178,9	206,0	1880	1144,0	157,0	197,2	337,1	452,7
1878	819,5	154,7	256,2	217,4	191,2						

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1876-1880 (5[1])	1036,7	282,6	240,4	253,1	260,6	580,3	456,4

Pluviomètre de 0m25, à 1m25; altitude du sol, 382m.

Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié froide. (F.)

Pluie trimestrielle. L'hiver et le printemps sont les extrêmes. (R.V.)

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux moitiés : l'une de six mois pluvieux, octobre à mars (janvier excepté); l'autre de six mois secs, avril à septembre (juin excepté); alors :

1036,7 entre les 12 mois, donnent par mois	......	86,4
580,3 entre les 6 mois pluvieux, id.	......	96,7
456,4 entre les 6 mois secs, id.	......	76,1

Haut-Rhin : H. (D.) Thann. — M. Scheurer-Kestner. — 1876-80.

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1876	1130,5?	....	177,3	272,8	71,0	23,2	135,5	17,2	1[illegible]3,5	146,0	16,0	82,0	86,0
1877	855,0	66,5	120,5	119,0	73,0	110,0	49,0	61,0	37,0	37,0	24,0	54,0	104,0
1878	780,5	55,0	22,5	49,5	95,5	103,0	44,8	23,7	103,0	9,0	131,0	37,0	106,5
1879	.....	70,0	139,0	16,0	....	.....	....	....	.....	....	.....	....	.....
1880	969,0	....	135,0	80,0	72,5	17,3	101,2	103,5	145,0	52,0	166,5	40,0	56,0
Moyennes mensuelles de la période décennale et générales.													
1871-80 (8[9])		62,0	75,7	73,8	68,8	63,5	77,0	58,0	67,5	55,5	82,2	70,4	94,1
1865-80 (13[6])		69,9	75,9	83,5	66,5	62,1	66,8	62,6	69,7	52,6	92,8	72,1	105,1

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1876	.....	.....	367,0	256,2	244,0	1879	.....	215,5	.....	.....	.....
1877	837,0	273,0	302,0	117,0	115,0	1880	913,0?	135,0?	169,8	349,7	258,5
1878	778,0	181,5	248,0	171,5	177,0						

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale et générales.							
1871-1880 (8[9])	818,5	231,8	206,1	202,5	208,1	458,2	390,3
1865-1880 (13[6])	878,1	251,4	212,1	197,1	217,5	499,8	378,3

Haut-Rhin : G. (E.) Wesserling. — M. Gros-Roman. — 1871-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1871	1148,0	43,0	44,0	64,0	209,0	30,0	123,0	109,0	81,0	126,0	163,0	39,0	117,0
1872	1483,0	102,0	85,0	65,0	85,0	198,0	64,0	86,0	140,0	72,0	174,0	244,0	168,0
1873	1030,0	155,0	79,0	97,0	103,0	93,0	80,0	55,0	58,0	89,0	90,0	98,0	33,0
1874	937,0	52,0	22,0	31,0	60,0	77,0	136,0	113,0	55,0	41,0	54,0	141,0	155,0
1875	1177,0	189,0	18,0	31,0	13,0	54,0	53,0	152,0	77,0	144,0	138,0	279,0	29,0
1876	1594,0	26,0	309,0	349,0	70,0	32,0	95,0	34,0	156,0	264,0	46,0	89,0	124,0
1877	1331,0	87,0	238,0	156,0	93,0	165,0	77,0	91,0	51,0	30,0	60,0	154,0	109,0
1878	1175,0	84,0	17,0	127,0	161,0	123,0	103,0	52,0	137,0	16,0	164,0	84,0	107,0
1879	1475,0	153,0	207,0	21,0	73,0	96,0	126,0	257,0	130,0	113,0	108,0	74,0	65,0
1880	1625,0	65,0	62,0	58,0	120,0	26,0	141,0	110,0	216,0	117,0	353,0	93,0	264,0
Moyennes mensuelles de la période décennale et générales.													
1871-80 (10)		95,6	108,1	99,9	94,7	89,4	99,5	105,9	110,1	103,4	135,0	129,5	117,1
1849-80 (30)		109,2	87,6	95,9	86,1	92,7	98,0	91,6	104,8	103,0	127,0	113,4	104,6
Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.													
Max.	1625,0	189,0	309,0	349,0	209,0	198,0	141,0	257,0	216,0	264,0	353,0	279,0	264,0
Min.	937,0	26,0	17,0	21,0	13,0	26,0	53,0	34,0	51,0	16,0	46,0	39,0	29,0

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1871	1116,0	172,0	303,0	313,0	328,0	1876	1499,0	364,0	451,0	285,0	399,0
1872	1432,0	304,0	348,0	290,0	490,0	1877	1346,0	449,0	414,0	219,0	264,0
1873	1165,0	402,0	293,0	193,0	277,0	1878	1177,0	210,0	411,0	292,0	264,0
1874	815,0	107,0	168,0	304,0	236,0	1879	1465,0	467,0	190,0	513,0	295,0
1875	1293,0	362,0	98,0	282,0	561,0	1880	1426,0	192,0	204,0	467,0	563,0

Périodes.		Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale et générales.								
1871-1880 (10)		1288,2	320,8	284,0	315,5	367,9	685,2	603,0
1849-1880 (30)		1213,9	301,4	274,7	294,4	343,4	637,7	576,2
Maxima et minima annuels et trimestriels décennaux. (Ann. mét.)								
1871-1880 (10)	Max.	1499,0	467,0	451,0	513,0	563,0		
	Min.	815,0	107,0	98,0	193,0	236,0		

Pluviomètre de 0m30, à 1m20; altitude du sol, 427m.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est le même pour l'année civile (688,0) que pour l'année météorologique (684,0); il atteint les 2/5es du maximum.

Pluie semestrielle. Un peu plus d'eau pendant la moitié froide. (F.)

Pluie trimestrielle. Le printemps et l'automne sont les extrêmes. (R.V.)

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de sept mois secs, janvier à juillet (février excepté); l'autre de cinq mois pluvieux, août à décembre (septembre excepté); alors :

1288,2 entre les 12 mois, donnent par mois	....	107,3
693,1 entre les 7 mois secs, id.	....	99,0
595,1 entre les 5 mois pluvieux, id.	....	119,0

Haut-Rhin. Petites stations diverses : — Aα. I, K. — 1878-80.

Quantités annuelles et mensuelles.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Aα. Vieux-Brisach, 193m. — Garde du pont du Rhin. — 1878-80.													
1878	.....	....	....	...	66,8	121,4	64,7	56,8	80.4	27,7	60,1	20.9	39,2
1879	717,7	20,8	41,3	53,3	52,4	92,4	106,2	108,5	63,2	81,3	26,0	54,2	18,1
1880	728,6	4,3	17.2	10,6	96,1	48,8	76,6	53,1	132,2	43,4	194,7	13,0	38,6
I. Huningue, 246m. — Portier de la ville. — 1878-80.													
1878	....	....	....	....	96,0	103,5	142,1	37,0	112,0	38,0	69,0	32,3	69,0
1879	788,3	40,9	74,4	27,4	66,5	83,2	95,3	98.1	43,6	116,7	48,8	66,7	26,6
1880	785,1	8,6	34,5	11,5	103,9	33,4	102,3	71,9	103,6	72,8	165,6	25,1	51,9
K. Wolfersdorf, 295m. — Eclusier du canal, n° 16. — 1878-80,													
1878	.....	....	.....	...	86,0	84,5	114,0	67,0	107,0	23,0	101,0	54,0	81,0
1879	959,0	91,0	143,5	20,5	72.5	95,0	90,0	155,0	71,0	65,5	65,0	42,0	48,0
1880	886,0	16,5	46,5	24.0	107,5	44,5	98,5	86,0	94,5	67,0	187,0	32,0	82,0

Moyennes mensuelles de la période décennale.

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
V.-Brisach (2ª)	12,6	29,2	31,9	71,8	87,5	82.5	72,8	91,7	50,8	93,6	29,4	32,0
Huningue. (2ª)	24,7	54,5	19,4	88,8	73,4	113,2	69,0	86.4	75,8	94,5	41,4	49.2
Wolfersdorf (2ª)	53,8	95,0	22,2	88,7	74,7	100,8	102,7	90,8	51,8	117,7	42,7	70,9

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Vieux-Brisach.					
1878	.....	....	188,2?	201,9	108,7
1879	738,8	101,3	198,1	277,9	161,5
1880	708,1	39,6	155,3	261,9	251,1
Huningue.					
1878	.....	.....	199,5?	291,1	139,3
1879	830,6	184,3	477,1	237,0	232,2
1880	699.8	69,7	148,8	277.8	263,5
Wolfersdorf.					
1878	.....	.....	170,5?	288,0	178,0
1879	992,6	315,5	188,0	316,0	172,5
1880	852,0	111,0	176,0	279,0	286,0

Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)

Stations.	Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Vieux-Brisach.	1878-1880 (2ª)	685,8	73,8	191,2	247,0	173,8	228,7	457,1
Huningue.. ..	1878-1880 (2ª)	790,3	128,4	181.6	268,6	211,7	283,7	506,6
Wolfersdorf...	1878-1880 (2ª)	911,8	219,7	185,6	294,3	212,2	402,3	509,5

Aα. **Vieux-Brisach** C. I. *Pluie mensuelle :* moy. 57,1; 5 mois secs, 27,0; 7 mois pluvieux, 78,7.

I. **Huningue** C. I. *Pluie mensuelle:* moy. 65,9; 5 mois secs, 37,8; 7 mois pluvieux, 85,9.

K. **Wolfersdorf** C. VII. *Pluie mensuelle :* moy. 76,0; 5 mois secs, 56,9; 7 mois pluvieux, 89,6.

Haut-Rhin : Petites stations diverses. — 1873, 1879-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
Cernay, 275m. — 1880.													
1880	815,6	1,0	11,0	1,5	37,0	28,0	95,2	90,2	136.5	40,2	208.0	43,0	124,0
Sentheim, 305m. — 1879-80.													
1879	......	...	..	....	79,2	93,6	106,5	209,0	120,0	93,0	114,0	48,0	148,0
1880	1316,8	7.0	69,5	50,0	129,0	30,0	123,5	110,0	86,0	75,0	265,0	80,5	291,3
Heimsbrunn, 300m. — 1879-80.													
1879	......	....	....	....	.....	....	88,7	115,5	49,7	62,2	49,2	44,0	.....
1880	1092,6	20,5	35,5	28,1	114,9	41,9	101,9	85,9	181,2	64,4	261,3	35,4	121,6
Œlberg, 275m. — 1879-80.													
1879	.....	....	....	....	63,5	89,0	89,8	150,4	62,8	66,1	69,2	55,3	57,1
1880	921,9	51,1	31,2	27,7	85,1	17,6	89,3	76,5	120,8	31,5	204,4	42,8	143,9
Col de la Schlucht, 1242m. — W. Mohn et W. Garnier, instituteurs. — 1873.													
1873	1287,0	70,0	106,0	109,0	161,0	123,0	130,0	110,0	80,0	136,0	120,0	114,0	28,0
Wildenstein, 570m. — 1880.													
1880	2520,0	34,0	108,5	116,5	205,0	34.0	247,0	143,0	249,0	181,0	457,0	192,0	553,0
Willer, 385m. — 1880.													
1880	1622,3	61,8	61,5	38,6	133,4	32,0	129,7	88,0	203,0	76,5	283,0	87,5	227,3
Oberbruck. 460m. — 1879-80.													
1879	......	....	....	....	87'0	93,8	144,9	259,4	131,1	102,4	134,9	76,0	72.6
1880	1721,8	27,0	62.0	75,7	146,7	54,6	139,5	109,0	168,5	131,1	324,3	118,1	365,3
Massevaux, 410m. — 1879-80.													
1879	......	....	....	.....	.....	....	107,0	235,1	106.8	74,1	107,9	58,4	53,5
1880	1685,5	90,6	74,0	104,0	141,0	39,8	142,3	108,7	135.9	78,9	300,8	108,1	361,4
Oltingen, 400m. — 1880.													
1880	......	....	....	....	....	....	....	....	120,7	96,3	183,5	32,9	81,0
Ferrette, 575m. — 1880.													
1880	......	....	....	....	....	....	....	....	97,6	97,1	214,5	41.6	80,4
Roppentzwiller, 395m. — 1880.													
1880	1018,7	27,0	33,4	25,9	139,7	85,9	110,0	99,5	123,5	79,1	195,5	31,0	68,2
Tagolsheim. 300m. — 1880.													
1880	971,5	25,0	37,5	18,5	124,5	69,4	107,0	104,9	120,9	68,2	183,4	29,8	82.4
Dannemarie, 330m. — 1880.													
1880	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	118,0

Haut-Rhin : L. La Chapelle-sous-Rougemont. — ? — 1878-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1878	1330,1	190,0	42,0	126,0	188,0	107,0	92,0	51,0	103,0	22.1	173,0	141,0	95,0
1879	1398,0	135,0	317,0	21,0	68,0	98,0	99,0	186,0	74,0	63,0	121,0	81,0	135,0
1880	1303,2	11,7	82,2	38,4	195,7	27,8	126,6	108,6	175,4	68,2	254,1	42,7	171,8
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1878-80 (3)		112.2	147,1	61,8	150,6	77,6	105,9	115,2	117,5	51,1	182,7	88,2	133,9

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1878	1235,1?	232,0?	421,0	246,0	336,1	1880	1266,4	228,9	261,9	410,6	365,0
1879	1358,0	547,0	187,0	359,0	265,0						

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)							
1878-1880 (3).	1313,8	393,2	290,0	338,6	322,0	725,9	617,9

F. VII. *Pluie mensuelle* : moy. 112,0. Mois répartis en plusieurs altern.

Haut-Rhin : M. Belfort. — M. Armbruster, inspect. primaire. — 1873-80.

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1873	382,7?	16,3	21,1	39,9	21	80,6	34,2	60,4	54,5	37,3	58,1	....	....
1875	......	....	....	....	....	....	....	....	....	80,0	156,5	236,5	27,0
1876	1261,9	16,0	196,0	213,0	70,7	25,0	124,0	56,5	178,0	150,7	33,0	116,5	82,5
1877	1218,8	101,0	172,7	136,7	75,0	127,1	55,0	110,5	55,5	54,5	69,0	147,3	114,5
1878	1153,5	94,5	20,5	95,5	158,5	113,0	148,5	67,5	139,0	18,0	152,0	55,0	91,5
1879	1171,1	78,5	149,0	18,4	82,0	114,5	114,3	215,0	79,0	89,0	101,5	77,7	52,2
1880	1025,8	18,4	44,0	27,3	90,4	34,3	138,4	85,4	97,2	86,5	186,1	42,3	175,5
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1873-80 (6[2])	1154,1	93,9	88,5	82,9	74,1	102,4	99,2	100,5	73,7	108,0	135,1	108,6	

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1873	......	37,4?	91,5	149,1	95,4?	1878	1176,5	229,5	367,0	355,0	225,0
1875	......	.....	.....	.....	473,0	1879	1210,4	319,0	214,9	408,3	268,2
1876	1206,4	239,0	308,7	358,5	300,2	1880	902,5	114,6	152,0	321,0	314,9
1877	1186,8	356,2	338,8	221,0	270,8						

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1873-1880 (6[2])	1121,0	256,6	245,5	302,1	316,8	588,2	532,8

Pluviomètre de $0^{m}225$; altitude du sol, $364,9^{m}$.
Pluie semestrielle. Un peu moins d'eau pendant la moitié chaude (F)
Pluie trimestr. Le printemps et l'automne sont les extrêmes (R. V.)
Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de cinq mois secs, janvier à mai ; l'autre de sept mois pluvieux, juin à décembre ; (septembre excepté) alors :

1121,0	entre les 12 mois, donnent par mois	....	93,4
393,5	entre les 5 mois secs,	id.	78,7
727,5	entre les 7 mois pluvieux,	id.	103,9

Haut-Rhin : M[t] Belfort. — Hôpital militaire. — 1879 80.

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Quantités annuelles et mensuelles.								
1879	......	....	....	....	....	....	....	171,0	56,1	77,0	74,5	62,5	44,0
1880	1163,4	51,0	53,0	30,8	122,5	48,5	144,3	95,7	91,0	89,8	194,4	78,4	161,4

Pluviomètre de 0m20 ; altitude de la citadelle, 419m.

Haut-Rhin : N. Froide-Fontaine. — M. Dunand, éclusier. — 1873-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Quantités annuelles et mensuelles.								
1873	1073,5	69,7	67.5	116,3	160.1	141,7	79.2	108,0	77,6	73,8	87,8	67,6	24.2
1874	800,2	30,4	17.5	38,6	38.8	106,8	91.0	82,0	102,1	30.4	40.1	76,9	146,6
1875	1302,8	123,8	50,3	44,7	35,8	121,4	91,1	201.9	104,0	109,3	176,3	192,8	51,4
1876	1448,4	20.2	232,9	289,9	99,9	38,6	186,1	58.7	120,7	134,5	22.6	133.3	111,0
1877	1338,9	119,1	236,1	208.7	80,5	135.5	47.7	82.3	68,9	53.4	31,9	144,5	130,3
1878	1586,8	160,0	39,3	143,8	205,2	138,0	140,1	59,7	170,5	36,2	201.4	82,6	210,0
1879	1806,3	176,4	246,2	32,0	113,8	157,6	144,0	308.4	107.6	108,5	161,2	142,3	108,3
1880	1770,7	93,7	78,8	45,9	171,2	92,5	232,6	128,6	113,3	110,4	326,7	87,5	289,5
					Moyennes mensuelles de la période décennale.								
1873-80 (8).		91,7	121,1	115,0	113,2	116,5	126,5	128,7	108,1	82,1	131,0	115,9	133,9
					Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.								
Max.	1806,3	176.4	246.2	289,9	205,2	157.6	232.6	308.4	170,5	134,5	326,7	192,8	289.5
Min.	800,2	20,2	17,5	32,0	35,8	38,6	47,7	58,7	68,9	30,4	22,6	67,6	24,2

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
—		—	—	—	—	—		—	—	—	—
				Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)							
1873	1049,3?	137,2?	418,1	264,8	229,2	1877	1319,6	466,2	424,7	198.9	229.8
1874	678,8	72,1	184,2	275,1	147,4	1878	1507,1	329 6	487.0	370,3	320,2
1875	1397,0	320,7	201.9	396.0	478,4	1879	1908,0	632.6	303,4	560,0	412.0
1876	1388,8	304,5	428,4	365,5	290,4	1880	1589,5	280,8	309,6	474,5	524,6

Période.		Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
—		—	—	—	—	—	—	—
			Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)					
1873-1880 (8).		1383,7	346,7	344,7	363,3	329,0	608,6	675,1
			Maxima et minima annuels et trimestriels de la période décennale. (Ann. mét.)					
1873-1880 (8).	Max.	1589,5	632.6	487,0	560,0	524,6		
	Min.	678,8	72,1	184,2	198,9	147,4		

Pluviomètre... .; altitude du sol, 334m?

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est un peu plus grand pour l'année civile (1006,1) que pour l'année météorologique (910,7); il dépasse la moitié ou les 3/5es du maximum.

Pluie semestrielle. Un peu plus d'eau pendant la moitié chaude. (C.)

Pluie trimestrielle. L'été et l'automne sont les extrêmes. (R. VII.)

Pluie mensuelle. L'année est formée d'alternances de un à trois mois pluvieux ou secs; alors :

1383,7 entre les 12 mois, donnent par mois....... 115,3

MOSELLE.

Les observations ont été reprises à Metz, dans les conditions précédentes, par M. le professeur Schuster, qui a bien voulu m'envoyer quelques années qui n'avaient pas encore paru dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*. Celles de Thionville ont paru dans la *Preussische Statistik*. Je dois à M. le pasteur E. Dietz celles de trois autres stations, qui ont en partie paru dans le *Bulletin de la Société de la Basse-Alsace*.

J'ai donc à exposer les observations de cinq stations :

	Stations	Altitude.	Pluviomètre.		Années.
*A*¹.	Sarreguemines (Éclusier nº 28)..	195,0?	de..	à...	1878-80 (2⁹)
B.	Metz (M. le professeur Schuster).	185,5	0,22	3,50	1871-80 (9¹)
B.	— (École normale)..........	185,0?	....	....	1878-80 (2⁷)
C.	Thionville (M. le Dʳ Wildermann)	150,0?	....	....	1873-80 (6¹⁰)
E.	Montigny-lès-Metz et Jouy-aux-Arches..	175,0	....	....	1878-80 (2⁹)

Moselle : A¹ Sarreguemines. — Éclusier nº 28. —1878-80.
Moselle : E Montigny-lès-Metz et Jouy-aux-Arches. - Éclusiers. - 1878-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
Sarreguemines, 195ᵐ.													
1878	...	....	.....	....	98,0	85,9	74,6	22,3	108,4	17,3	132,5	61,3	41,4
1879	752,7	49..	111 9	12,3	48,6	40,6	99,9	118,4	87,2	38,9	66,8	51,8	27,3
1880	.....	...	59,9	20 5	67,2	3,5	174,6	56,8	68,7	42,4	163,2	50,4	98,8
Montigny-lès-Metz et **Jouy-aux Arches**, 175ᵐ.													
1878	.....	....	....	...	82,4	32,5	105,5	23,0	105,2	9,7	139,5	56,0	28,0
1879	739,0	23,8	99.0	7,0	73,3	29,5	89,3	123,9	100,0	59,2	66,3	44,5	32,2
18 0	684,4	11,0	48,1	14,5	42,6	8,2	103,9	49,5	43,2	34,0	176,1	58,0	95,3
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
Sarreguemin.(2⁹)		49,0	80,9	16,4	71,3	43,3	116,4	65,8	88,1	32,9	120,8	54,5	55,8
Montig. Jouy.(2⁹)		17,4	73,6	10,7	66,1	23,4	96,6	65,5	82,8	34,3	127,3	52,8	51,8

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Sarreguemines.						**Montigny-Jouy.**					
1878	.....	.....	183,9?	205,3	211,1	1878	.....	.....	114,9?	233,7	205,2
1879	766,8	202,3	101,5	305,5	157,5	1879	734,8	150,8	109,8	304,2	170,0
18 0	736,5?	87,2?	91,2	302,1	256,0	1880	621,8	91,3	65,3	196,6	268,1

Stations	Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales (Ann. mét.)								
Sarreguemines.	1878-80 (2⁹)	795,2	185,7	131,0	270,3	208,2	377,4	417,8
Montigny-Jouy.	1878-80 (2⁹)	702,3	142,8	100,2	244,9	214,4	333,6	368,7

A¹ **Sarreguemines**. C. VII. *Pluie mensuelle :* moy. 66,3; mois alternativ. secs et pluv.
E. **Montigny-Jouy**. C. VII. *Pluie mensuelle :* moy. 58,5; altern de 1 à 3 m. secs et pluv.

Moselle : C. Thionville (Diedenhofen). — M. le d[r] Wildermann. — 1873-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Quantités annuelles et mensuelles.													
1873	.....	....	....	....	....	....	....	....	11,8	69,9	53,8	37,6	22,3
1874	460,5	32,1	9,0	20,1	14,3	29,0	47,8	58,5	38,7	33,9	[illegible]	33,6	107,8
1875	644,4	81,7	15,1	2,9	10,1	47,3	105,0	104,5	49,2	41,1	42,5	109,1	25,9
1876	671,6	5,9	87,0	112,1	80,2	13,7	42,9	18,2	45,2	137,0	16,6	79,7	83,1
1877	823,0	62,8	47,5	109,7	70,7	50,1	82,5	99,2	30,1	97,0	43,8	93,6	36,0
1878	697,8	19,4	18,0	47,4	79,7	52,7	86,1	49,1	111,1	14,2	94,0	56,5	69,6
1879	683,9	55,4	37,3	9,0	68,2	44,3	81,6	130,4	64,8	44,1	63,7	48,2	36,9
1880	.....	38,8	62,2	42,6	52,4	11,6	....	.....	....	....	....	....	....
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1873-80 (6'0)		42,3	39,4	48,9	46,5	35,5	76,0	76,5	50,1	62,5	50,0	65,5	54,5

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
—		—	—	—	—	—		—	—	—	—
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1873	.....	....	....	.....	161,3	1877	870,1	193,4	230,5	211,8	234,4
1874	375,0	63,4	63,7	145,0	102,9	1878	664,2	73,4	179,8	246,3	164,7
1875	726,3	204,6	60,3	268,7	192,7	1879	716,6	162,3	121,5	276,8	156,0
1876	614,4	118,8	156,0	106,3	233,3	1880	.....	137,9	106,6	.....	.....

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude
—	—	—	—	—	—	—	—
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période dé.cennale. (Ann. mét.)							
1873-1880 (6'0).	647,7	136,2	130,9	202,6	178,0	300,6	347,1

Pluviomètre.....; altitude du sol, 150[m]?
Pluie semestrielle. Un peu plus d'eau pendant la moitié chaude. (C.)
Pluie trimestrielle. Le printemps et l'été sont les extrêmes. (R.VII.)
Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de cinq mois secs, janvier à mai ; l'autre de sept mois pluvieux (août et octobre exceptés) ; alors :

647,7 entre les 12 mois, donnent par mois		....	54,0
212,6 entre les 5 mois secs,	id.	....	42,5
435,1 entre les 7 mois pluvieux,	id.	....	62,2

Moselle : B'. Metz. — École normale. — 1878-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Quantités annuelles et mensuelles.													
1878	.....	....	.....	....	....	....	44,9	23,2	14,6	87,7	15,3	104,5	28,9
1879	896,1	65,7	162,5	17,4	48,0	47,0	70,2	162,7	82,5	63,5	67,5	68,7	40,6
1880	838,7	26,3	61,1	17,0	86,7	6,7	138,7	74,5	36,0	38,0	172,7	74,5	106,5
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1878-80 (2[7])		46,0	111,8	17,2	67,3	26,8	126,6	130,2	66,5	94,6	127,7	123,9	88,0

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
—	—	—	—	—	—	—	—
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1878-1880 (2[7]).	1026,6	245,8	111,3	323,3	346,2	514,6	512,0

C. V. *Pluie mensuelle :* moy. 85,6 ; 5 mois secs, 53,8 ; 7 mois pluv., 108,2.

Moselle : B. Metz. — M. Schuster. professeur. - - 1872-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
		Quantités annuelles et mensuelles.											
1871	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....	12,4
1872	812,1	57,4	51,6	44,6	56,4	83,7	47,1	40,5	82,2	23,4	96,9	136,9	91,4
1873	657,4	100,6	71,4	59,8	29,0	40,6	102,8	34,1	19,7	62,0	67,6	52,8	17,0
1874	527,1	33,1	14,0	20,0	22,8	56,1	42,6	73,0	44,4	31,1	32,0	48,4	109,6
1875	772,5	81,5	25,2	11,6	17,2	53,7	85,5	83,8	108,7	38,0	100,7	145,2	21,4
1876	769,5	33,4	123,3	142,9	37,7	11,3	59,8	16,1	37,0	125,5	36,8	77,1	68,6
1877	742,0	67,0	84,2	47,9	53,5	42,7	65,0	59,5	34,4	100,1	49,5	80,7	57,5
1878	738,6	29,1	16,0	60,5	88,4	51,2	92,1	26,1	111,3	21,8	120,2	58,6	63,5
1879	816,6	63,9	95,2	11,5	63,1	40,4	88,7	159,1	97,9	51,8	63,5	53,3	28,2
1880	826,2	35,7	51,3	11,4	57,3	8,0	136,3	75,6	46,5	34,5	204,3	62,7	102,6
		Moyennes mensuelles de la période décennale et générales.											
1872-80 (9')		55,7	59,1	45,7	47,3	42,0	80,0	63,1	64,7	54,2	85,7	79,5	67,2
1861-80 (19)		55,4	46,4	48,1	39,9	40,0	61,1	60,2	62,3	56,8	67,0	65,1	54,8
		Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.											
Max.	826,2	100,6	123,3	142,9	88,4	83,7	136,3	159,1	111,8	125,5	204,3	145,2	109,6
Min.	527,1	29,1	14,0	11,6	17,2	8,0	42,6	16,1	19,7	21,8	32,0	48,4	12,4

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
		Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1872	733,1	121,4	184,7	169,8	257,2	1877	7[illegible]3,1	219,8	144,1	158,9	230,3
1873	731,8	263,4	129,4	156,6	182,4	1878	732,8	102,6	200,1	229,5	200,6
1874	434,5	64,1	98,9	160,0	111,5	1879	731,9	102,6	115,0	345,7	168,6
1875	860,7	216,3	82,5	278,0	283,9	1880	751,8	115,2	76,7	258,4	301,5
1876	722,3	178,1	191,9	112,9	239,4						

Périodes.		Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
		Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale et générales.						
1872-80 (9').		734,2	172,0	135,0	207,8	219,4	382,9	351,3
1861-80 (19).		657,1	156,6	128,0	183,6	188,9	336,8	320.3
		Maxima et minima annuels et trimestriels généraux. (Ann. mét.)						
1872-1880 (9').	Max.	860,7	263,4	200,1	345,7	301,5		
	Min.	434,5	64,1	76,7	112,9	111,5		

Pluviomètre de $0^{m}22$, à $3^{m}50$; altitude du sol, $185^{m}5$.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est beaucoup moins grand pour l'année civile (299,1) que pour l'année météorologique (426,?) ; il n'atteint pas 1/3 ou atteint 1/2 du maximum.

Pluie semestrielle. Un peu plus d'eau pendant la moitié froide. (F.)

Pluie trimestrielle. Le printemps et l'automne sont les extrêmes. (R.V.)

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux moitiés : l'une de six mois secs, décembre à mai ; l'autre de six mois pluvieux, juin à novembre (septembre excepté) ; alors :

734,2 entre les 12 mois, donnent par mois	....	61,2
307,0 entre les 6 mois secs,	id.	51,2
437,2 entre les 6 mois pluvieux,	id.	71.0

MEURTHE (partie démembrée).

Les observations ont été poursuivies à Lorquin par M. le D[r] Marchal qui m'en a continué la communication. Celles de deux autres stations, qui avaient commencé à paraître dans le *Bulletin de la Société de la Basse-Alsace,* m'ont été communiquées par M. le pasteur E. Dietz.

J'ai donc à exposer ici les observations de trois stations :

	Stations.	Altitude.	Pluviomètre.	Années.
	—	—	—	—
B.	Lorquin (M. le D[r] Marchal) ...	291,8	....	..... 1871-80 (10)
C.	Gondrexange (Eclus. du canal).	270,0	....	..... 1878-80 (2°)
C[1]	Bisping (Eclusier n° 11.)	250,0	....	..... 1878-80 (2°)

Meurthe : C. Gondrexange. — Éclusier du canal. — 1878-80.
Meurthe : C[1] Bisping. — Éclusier n° 11. — 1878-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
						Quantités annuelles et mensuelles.							
Gondrexange, 270[m].													
1878	.....	....	....	....	166,7	115,9	101,9	102,6	137,7	35,0	128,8	52,3	96,3
1879	973.3	86,5	122,8	21,6	78,0	56,9	82,1	149,1	101,6	46,9	70,8	107,0	50,0
1880	1024.7	59,0	66,9	28,6	90,5	21,0	145,5	42,4	90,9	70,9	216,6	56,8	135,6
Bisping, 250[m]													
1878	.....	....	....	....	126,7	111,1	56,0	62,7	125,7	34,8	96,3	60,0	42,2
1879	782,3	58,9	93,1	23,7	63,5	67,4	71,2	145,8	78,2	45,3	45,0	63,9	26,3
1880	918,4	13,4	68,3	28,0	91,5	11,3	135,0	71,0	97,1	46,6	176,8	62,7	116,7
						Moyennes mensuelles de la période décennale.							
Gondrexange		72,7	94,9	25,1	111.7	64,6	109,8	98.0	110,1	50,9	138,7	75.4	94,0
Bisping		36,1	80,7	25,8	93,9	63,3	87,4	93,2	100,3	42,2	106,0	62,2	61,7

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
—		—	—	—	—	—		—	—	—	—
Gondrexange.						**Bisping.**					
1878	.....	.....	282,6	312,2	216,1	1878	.....	.....	237,8	214,4	191,1
1879	1019,6	305,6	156,5	332,8	224,7	1879	798,2	194.2	154,6	295,2	154,2
1880	939,1	175,9	140,1	278,8	344,3	1880	828,0	108,0	130,8	303,1	286,1

Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)

Stations.	Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gondrexange	1878-1880	1045,9	261,6	201,4	317,9	265,0	500,8	515,1
Bisping.....	1878-1880	852,8	178,5	183,0	280,9	210,4	372,5	480,3

C. **Gondrexange** C. VII. *Pluie mensuelle* : moy. 87,2; alternat. de 1 à 3 m. secs et pluv.
C[1] **Bisping** C. I *Pluie mensuelle* : moy. 71.1 ; alternances de 1 à 3 mois secs et pluvieux.

Meurthe : B. Lorquin. — M. le Dr Marchal. — 1871-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1871	903,0	42,0	59,0	49,0	186,0	31,0	173,0	87,0	51,0	67,0	80,0	54,0	24,0
1872	1234,0	60,0	62,0	68,0	71,0	193,0	81,0	122,0	85,0	56,0	101,0	210,0	119,0
1873	1044,0	60,0	98,0	101,0	120,0	111,0	81,0	70,0	78,0	93,0	67,0	97,0	48,0
1874	893,0	57,0	42,0	69,0	23,0	96,0	96,0	79,0	68,0	82,0	60,0	80,0	141,0
1875	1143,0	124,0	20,0	31,0	22,0	85,0	62,0	217,0	121,0	129,0	98,0	183,0	46,0
1876	1241,0	24,0	204,0	180,0	44,0	40,0	93,0	75,0	99,0	228,0	49,0	104,0	101,0
1877	1500,0	92,0	187,0	145,0	105,0	139,0	100,0	162,0	98,0	121,0	113,0	108,0	90,0
1878	1530,0	100,0	62,0	160,0	207,0	116,0	107,0	156,0	202,0	57,0	155,0	89,0	121,0
1879	1385,0	101,0	171,0	37,0	130,0	74,0	159,0	223,0	148,0	75,0	95,0	108,0	91,0
1880	1320,0	23,0	91,0	43,0	127,0	36,0	177,0	87,0	126,0	94,0	238,0	75,0	186,0
Moyennes mensuelles de la période décennale et générales.													
1871-80 (10)		68,3	99,6	88,3	103,5	92,1	112,9	127,8	109,6	100,2	105,6	110,8	96,7
1851-80 (30)		71,7	64,5	72,8	77,7	89,9	93,5	100,1	87,9	81,7	89,8	91,6	78,4
Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.													
Max.	1530,0	156,0	204,0	180,0	207,0	193,0	227,0	223,0	210,0	228,0	238,0	210,0	186,0
Min.	893,0	19,0	2,0	1,0	2,0	31,0	17,0	30,0	7,0	3,0	14,0	14,0	5,0

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1871	982,0	204,0	266,0	311,0	201,0	1876	1186,0	274,0	264,0	267,0	381,0
1872	1133,0	146,0	332,0	288,0	367,0	1877	1471,0	380,0	389,0	360,0	342,0
1873	1115,0	277,0	332,0	249,0	257,0	1878	1501,0	252,0	483,0	465,0	301,0
1874	800,0	147,0	188,0	243,0	222,0	1879	1442,0	393,0	241,0	530,0	278,0
1875	1233,0	285,0	138,0	400,0	410,0	1880	1208,0	205,0	206,0	390,0	407,0

Périodes.		Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale et générales.								
1871-1880 (10).		1207,4	256,6	283,9	350,3	316,6	561,3	646,1
1851-1880 (30).		999,6	214,6	240,4	281,5	263,1	468,8	530,8
Maxima et minima annuels et trimestriels décennaux. (Ann. mét.)								
1871-1880 (10).	Max.	1501,0	393,0	483,0	530,0	410,0		
	Min.	800,0	146,0	138,0	243,0	201,0		

Pluviomètre...?; altitude du sol, 291m8.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est un peu moins grand pour l'année civile (637,0) que pour l'année météorologique (701,0); il n'atteint pas 1/2 du maximum.

Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié chaude. (C.)

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes. (R. I.)

Pluie mensuelle. L'année est divisible en deux moitiés : l'une de six mois secs, décembre à mai (avril excepté); l'autre de six mois pluvieux, juin à novembre; alors :

1207,4	entre les 12 mois, donnent par mois.......	100,6
540,5	entre les 6 mois secs, id.	90,1
666,9	entre les 6 mois humides, id.	111,1

Vosges (partie démembrée).

M. le pasteur E. Dietz a commencé à Rothau, à la fin de 1869, une série qui a paru en partie dans le *Bulletin mensuel* de Belgrand et les *Annales* du *Bureau central* et aussi dans le *Bulletin de la Société de la Basse-Alsace;* il m'a envoyé les années restées inédites. Il m'a aussi communiqué cinq années d'observations faites à Walderbach par M. le pasteur Werner, et restées inédites.

J'ai donc à exposer ici les observations de deux stations :

	Stations.	Altitude.	Pluviomètre. de	à	Années.	
A^1	Rothau (M. le pasteur Dietz)....	347,0	0,22	1,40	1870-80	(11)
A^2	Waldersbach (M. le past. Werner)	500,0	0,26	1,00	1873-78	(5¹)

Vosges : A². Waldersbach. — M. le Pasteur Werner. — 1873-78.

Quantités annuelles et mensuelles.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1873	......	....	....	....	....	.....	85,0	150,0	85,0	95,0	90,0	120,0	100,0
1874	1120,0	60,.	40,0	80,0	75,0	110,0	130,0	140.0	80,0	60,0	55,0	160,0	130,0
1875	1205,0	140,0	25,0	60,0	35,0	60,0	90,0	140,0	40,0	170,0	145,0	240,0	60,0
4876	1285,0	35.0	285,0	200,0	40,0	45,0	105,0	50,0	120,0	90,0	130,0	105,0	80,0
1877	1470,0	80,0	310,0	210,0	65,0	85,0	95,0	135,0	60,0	75,0	80,0	115,0	160,0
1878	.....,.	130,0	90,0	155,0	165,0	165,0	105,0	.....	....	....	....	.....	.....
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1873-78 (5¹)		89,0	150,0	141,0	76,0	93,0	101,7	123,9	77,0	98,0	100,0	148,0	106,0

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1873	......	.....	.....	320,0	305,0	1876	1265,0	380,0	285,0	275,0	325,0
1874	1090,0	200,0	265,0	350,0	275,0	1877	1490,0	570,0	360,0	290,0	270,0
1875	1275,0	295,0	155,0	270,0	555,0	1878	......	380,0	485,0	.....	.....

Moyennes annuelles et trimestrielles générales (Ann. mét.)

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
1873-1878 (5¹)	1302,7	345,0	310,0	304,7	346,0	734,0	568,7

Pluviomètre de 0m26 à 1m; altitude du sol, 500m.

Pluie semestrielle. Beaucoup plus d'eau pendant la moitié froide (F.).

Pluie trimestrielle. L'été et l'automne sont les extrêmes (R. V.).

Pluie mensuelle. L'année est formée d'alternatives sèches et pluvieuses, de un à trois mois; alors :

1302,7 entre les 12 mois, donnent par mois......... 108,6

Vosges : A'. Rothau. — M. Em. Dietz, pasteur. — 1870-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelle set mensuelles.													
											55?	267,4	130,0
1870	1068,8	105,4	38,0	105,8	12,6	43,3	32,1	25,7	109,3	114,3	304,0	72,1	106,2
1871	1002,6	48,5	85,3	70,7	255,3	29,2	144,2	79,8	39,3	73,4	113,5	43,9	19,4
1872	1359,6	60,4	83,2	46,1	89,6	238,7	82,0	74,3	126,7	73.2	115,1	251,1	119.2
1873	1189,4	77,0	118.6	150,0	152.0	97,3	98,0	115,7	67,4	94,7	81,1	112,1	35,4
1874	954,2	50,2	23,1	21,2	24,5	113.8	108,7	93,0	94,9	58,8	51,6	137,8	176,5
1875	1232,1	231,5	17,2	18,9	18,7	57,6	53,3	186,0	98,8	133,0	106,5	250,4	60,2
1876	1484.2	35,2	342.5	320,6	48,0	38,0	88,6	42,9	129,5	216,9	32,0	103,0	87,0
1877	1527,8	121,1	299,5	183,7	108,2	124,3	76,2	108,4	66,0	58,1	88,8	146,9	146,6
1878	1474,5	122,0	59,2	163,8	170,2	152,0	143,5	71,4	177.6	73,0	141,9	79,2	120,7
1879	1600,0	133,4	180,9	28,6	116,0	66,6	145,4	251,9	158,3	136,3	92,2	109,4	181,0
1880	1398,9	17,1	65,0	26,9	118,6	34,5	124,4	81,1	102,4	76,8	331,6	97,9	322,6
Moyennes mensuelles décennales et générales.													
1871-80 (10)		89,6	127,5	103,0	110,1	95,2	106,4	104,5	105,1	99,4	115,4	133,2	126,9
1870-80 (11)		91,1	119,3	103,3	101,2	90,5	99,7	97,3	105,5	100,9	132,6	121,1	125,0
Maxima et minima annuels et mensuels généraux.													
Max.	1600,0	231,5	342,5	320,6	255,3	238,7	145,4	251,9	177,6	216,9	331,6	251,1	322,6
Min.	954,2	17,1	17,2	18,9	12,5	29,2	32,0	25,7	39,3	58,1	32,0	43,9	19,4

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1870	962,3?	143,4?	161,5	167.0	490,4	1876	1457,4	437.9	406,6	261,0	351,9
1871	1089,3	240,0	355,2	263,3	230,8	1877	1468,2	507,6	416,2	250,6	293,8
1872	1259,8	163,0	374,4	283,0	439,4	1878	1500,4	327,8	486,0	392,5	294,1
1873	1273,1	314,8	399,3	271,1	287,9	1879	1539,7	435,0	211,2	555,6	337,9
1874	813,0	108,7	159,5	296,6	248,2	1880	1257,3	263,1	180,0	307,9	506,3
1875	1348,4	425,2	95,2	338,1	489,9						

Périodes.		Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale et générales.								
1871-1880 (10).		1316.2	343,9	308,3	316.0	348.0	695,5	620,7
1870-1880 (11).		1287,5	335,4	295,0	302,5	354,6	692,4	595,1
Maxima et minima annuels et trimestriels décennaux. (Ann. mét.)								
1870-1880	Max.	1539,7	507,6	486,0	555,6	506.3		
(11).	Min.	813,0	108,7	95,2	167,0	230,8		

Pluviomètre de 0^m22, à 1^m40 ; altitude du sol, 347^m.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est moins grand pour l'année civile (645,8) que pour l'année météorologique (726,7) ; il dépasse les 2/5es du maximum.

Pluie semestrielle. Un peu plus d'eau pendant la moitié froide. (F.)

Pluie trimestrielle. Le printemps et l'automne sont les extrêmes. (R.V.)

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de sept mois plus secs, mars à septembre ; l'autre de cinq mois pluvieux, octobre à février (janvier excepté) ; alors :

1287,5	entre les 12 mois, donnent par mois.......	107,3
698,4	entre les 7 mois plus secs, id.	99,8
589,1	entre les 5 mois pluvieux, id.	117,8

Comparaisons et déductions.

Pendant la période décennale 1871-80, au point de vue des *moyennes annuelles*, la plaine de l'Alsace a reçu une quantité d'eau moyenne; celle-ci a été plus faible aux environs de Colmar, qui se trouve entre les pentes rapides des parties les plus élevées du Schwartzwald à l'E. et des Vosges à l'O.; en effet la moyenne ne s'est élevée qu'à 547,0, tandis qu'elle a atteint 916,2 à Rittershofen dans le Nord, et 825,1 à Altkirck dans le Sud.

Dans la *Trouée de Belfort*, qui établit la communication avec le plateau de la Franche-Comté, la moyenne devient considérable : 1383,7 à Froide-Fontaine.

Dans la chaîne des Vosges, les moyennes sont plus élevées et le deviennent d'autant plus qu'on remonte davantage les vallées; elles atteignent 1316,2 à Rothau, 1798,3 à La Melkerei, 1165,0 à Sainte-Marie-aux-Mines, 1288,2 à Wesserling; à La Rothlach, sur le plateau beaucoup plus élevé, la moyenne n'atteint toutefois que 1161,8.

Sur le plateau de la Lorraine, au voisinage des pentes occidentales plus douces des Vosges, les moyennes sont assez considérables : 891,0 à Neumath et à Eyviller, 1207,4 à Lorquin; mais elles sont beaucoup moindres à une certaine distance, dans la vallée de la Moselle : 647,7 à Thionville, 734,2 à Metz.

Au point de vue de la *répartition semestrielle* entre les moitiés froide et chaude de l'année, la plaine du Rhin tout entière appartient à la région C, à pluies abondantes pendant la moitié chaude, tout aussi bien en Alsace que dans le Grand-Duché de Bade; mais plusieurs stations de la *Trouée de Belfort* appartiennent à la région inverse.

Dans les Vosges, la plupart des stations du versant oriental appartiennent à la région inverse F, à pluies plus abondantes pendant la moitié froide; il faut cependant en excepter surtout la Rothlach, sur le Champ-du-Feu.

Sur le plateau de la Lorraine, au voisinage des Vosges, on rentre dans la région C; toutefois la région F se prolonge des Vosges à Burbach et Eyviller. Elle reparaît à Metz.

Au point de vue de la *répartition trimestrielle*, dans toute la plaine du Rhin et sur le plateau du Sundgau, tout aussi bien dans les 19 stations de l'Alsace que dans les 14 du Grand-Duché de Bade, le régime I règne partout, excepté à l'extrémité septentrionale, à Lauterbourg, où apparaît le régime VII; celui-ci occupe aussi au Sud,

la *Trouée de Belfort* dans trois stations, au centre desquelles apparaît, à Belfort, le régime inverse V.

La chaîne des Vosges, dans son versant rapide oriental alsacien, présente la plupart des régimes : dans la vallée de La Bruche, III à Urmatt, V à Rothau et Waldersbach ; sur le massif du Champ-du-Feu, III à Hochwald, à la Melkerei et I à la Rothlach ; dans les vallées du Giessen et du Techt, II à Sainte-Marie-aux-Mines, Breitenbach et Munster ; dans la vallée de la Thur, V à Thann et Wesserling.

Sur le plateau de la Lorraine, au pied occidental des Vosges, on trouve les régimes VII, à Sarreguemines, Burbach, Eyviller, Gondrexange : I, à Neumath, Lorquin, Bisping. Enfin dans la vallée de la Moselle ce sont les régimes VII à Thionville et V à Metz.

Additions.

Pour compléter les observations de l'Alsace, j'ai à ajouter celles de Bischwiller, dues à M. le Pasteur Em. Dietz, qui ont paru dans le ***Bulletin de la Soc. d'hist. nat. de Colmar,*** 1877, et qu'il a bien voulu me communiquer, ainsi que le commencement de la série de Dornach, par M. Royet.

Bas-Rhin : B² Bischwiller. — M. le Pasteur Em. Dietz. — 1863-65.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
						Quantités annuelles et mensuelles.							
1863	.....	....	....	....	....	46.5	100,5	66,0	61,0	68,6	51,0	45,9	51,0
1864	507,5	29,2	22,0	45,1	26,5	74,2	70,7	30,7	60,8	63,6	13,2	66,5	11,0
1865	.....	65,0	43,9	40,9	12,6	....	....	....	....	....	. ..	...5	....
						Moyennes mensuelles générales.							
1863-65 (2)		47,1	32,0	43,0	18,5	60,3	85,6	48,3	60.9	66,1	32,1	52,7	31,0

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)							
1863-1865 (2)	578,5	111,0	121,8	194,8	150,9	238,8	339,7

Pluviomètre rectangulaire de 20 décimètres carrés à $1^{m}20$; altitude du sol, 138^{m}.

C. I. *Pluie mensuelle*, moy. 48,2 ; 7 mois secs, 36,8 ; 5 mois pluvieux, 64,2.

Haut-Rhin : Dornach, près Mulhouse. — M. Royet. — 1865-70.

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
		Quantités annuelles et mensuelles.											
1865	618,0	101,2	83,4	28,7	12,3	70,9	34,0	35,4	97,9	0.0	87,4	57,1	9,7
1866	917,5	67,6	91,7	125,2	70,0	95,0	35,3	80,0	107,8	64,0	23,0	74.4	83.5
1867	841,9	109,5	88,1	113,3	86,9	56,0	93,0	50,0	60,2	35,1	77,9	24,6	47,3
1868	725,5	50,0	9,4	50.9	56,7	32,0	47.8	65,1	42,5	76,1	97,0	63.5	134,5
1869	719.3	25,7	30,3	69,1	29,5	174,1	56.9	32,2	81,6	58,3	50,8	61,5	54.3
1870	689,4	43,0	58,6	59,5	13,2	30,4	14,8	61,3	67,0	53,9	113,5	110,1	64,1
		Moyennes mensuelles de la période décennale.											
1865-70 (6)		66,2	60,2	74,4	44,8	76,4	47,0	54,0	77,8	47,0	74,9	65,2	65,6

Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1865	608,3?	184,6?	111,9	167.3	144,5	1868	638,3	106.7	139,6	155,4	236,6
1866	843,7	169,0	290.2	223,1	161,4	1869	799,5	190,5	272,7	170,7	165.6
1867	878,1	281,1	256.2	203,2	137,6	1870	679,6	155,9	103,1	143,1	277,5

Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestr. de la période décennale. (Ann. mét.)							
1865-1870 (6).	753,5	192,0	195,6	178,8	187,1	406,5	347,0

Pluviomètre de 0^m252 à ....; altitude du sol, 247^m75.
Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié froide.
Pluie trimestrielle. Le printemps et l'été sont les extrêmes. (R. VI.)
Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de six mois pluvieux, octobre à mars ; l'autre de six mois secs, avril à septembre (renfermant cependant les deux mois les plus pluvieux, mai et août); alors :

753,5 entre les 12 mois, donnent par mois	....	62,8
448.8 entre les 6 mois pluvieux, id.	....	74,8
304,7 entre les 6 mois secs, id.	....	50,8

M^r. G. J. Symons disait dans son *Meteorological Magazine*, 1875, p. 26 :

« Professor Raulin has sketched the outline of a grand work, for » which future generations of agriculturists, engineers, and physi- » cists, wild indeed be thankful. May he have health, strenght, and » ample support to enable him to complete it! »

Le Verrier n'est plus!!

Personne, parmi les Mécènes de la science, n'a voulu venir en aide à l'Académie de Bordeaux pour une publication trop onéreuse pour elle. — Ici s'arrête donc l'impression (pour les 2/3 aux frais de l'auteur) de la période décennale 1871-1880.



Porte de La Caussade

VARIÉTÉS GIRONDINES

OU

ESSAI HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA PARTIE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BAZAS

RENFERMÉE ENTRE LA GARONNE ET LA DORDOGNE

PAR LEO DROUYN (1)

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE IV

JURIDICTIONS DE CIVRAC, RIGAUD ET PUJOLS

(Suite.)

La Caussade. — La maison de La Caussade s'élève au sud et tout près de l'église de Saint-Pey. C'est un corps de logis barlong, bâti à la fin du XVe siècle, flanqué au nord d'une tour pentagone renfermant un escalier dont la porte, à cintre bombé, est surmontée d'un arcade à contre-courbe et accostée de deux pilastres sommés de clochetons ornés d'acrotères.

Il est assez probable que cette maison fut construite par Arnaud de La Caussade, qui était religieux de l'abbaye de La Sauve en 1471, et que le père Dulaura qualifie prieur

(1) Voir p. 191 de la 41e année et p. 43 et 537 de la 42e année.

du Castelet ([119]). Plus tard elle appartenait à la famille du Carpe, originaire du lieu du Carpe ou Carpet dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets ([120]). Ce moine dut laisser à ses parents la maison qu'il avait construite. Elle appartenait à la fin du xvi[e] siècle à Jean de La Caussade, habitant de Saint-Pey-de-Castets, qui, le 24 novembre 1583, reconnut d'Anne d'Autefort, dame de Brugnac, femme de M. M[e] Pierre Le Berthon, écuyer, seigneur d'Aiguilhe, une pièce de terre sise à Saint-Pey au lieu appelé à Verneuil ([121]).

Louis du Carpe, arrière-petit-fils de Pierre du Carpe, notaire à Saint-Pey-de-Castets en 1568, et petit-fils de Simon du Carpe, juge de la juridiction de Rauzan, et de damoiselle Marie de Quincarnon, se maria avec une demoiselle Jaumar vers l'année 1700. De ce mariage naquit une fille Marguerite du Carpe et un fils Jérôme du Carpe. Marguerite, en se mariant avec Bertrand Richard, notaire à Saint-Pey, reçut en dot le domaine de La Caussade. Elle eut une fille nommée Marie qui, vers l'année 1750, épousa le sieur Bousquet, demeurant à Doulezon. Le 2 fructidor an II (19 août 1794), Marie vendit à Jérôme du Carpe, son oncle, le domaine de

(119) Si je n'ai pas inscrit ce religieux dans la liste des prieurs de Saint-Pey-de-Castets, bien que je sois persuadé qu'il l'était, c'est que le père Dulaura écrit qu'il était prieur du Castelet, et que La Sauve avait, dans la paroisse de Caillau, un prieuré nommé Casteret. (Voy. vol. XXXIX, p. 187.)

(120) Les du Carpe habitaient Saint-Pey-de-Castets dès le commencement du xv[e] siècle et peut-être avant cette époque. Jean del Carpet, paroissien de Saint-Pey, reconnaissait, en 1435, tenir de l'abbé de La Sauve des pièces de terre sises dans cette paroisse, aux lieux appelés à La Font-de-Perrutet, à La Roque-Feydiu et à La Motte-Cabirots. (Arch. dép.: *La Sauve*, cartons.) Depuis lors des membres de la famille du Carpe se rencontrent en grand nombre dans la paroisse de Saint-Pey et dans les paroisses voisines; ils occupaient toutes sortes d'emplois; ils étaient notaires, juges, avocats, praticiens, huissiers, apothicaires, marchands, laboureurs, etc.

(121) Arch. de Cugat.

La Caussade qu'elle avait recueilli dans la succession de sa mère.

Jérôme du Carpe eut cinq enfants, trois garçons et deux filles. Une des filles, Jeanne, s'est mariée en 1791 avec Jean-Pierre du Carpe, natif de la commune de Bonnetan, mais dont les auteurs étaient originaires de Saint-Pey-de-Castets. Ils eurent huit enfants dont deux seulement sont encore en vie : Jean du Carpe l'aîné, demeurant à Castillon, né en 1792; l'autre, le plus jeune, Pierre-Paulin du Carpe, demeurant à Saint-Emilion, né en 1811, a été notaire à Saint-Pey-de-Castets. Il a habité la maison de La Caussade, qui lui était échue, jusqu'en 1844 et il l'a vendue à M. Cassat, auquel il céda, en même temps, son étude de notaire.

Le Colombier était une maison noble située sur le plateau de Saint-Pey-de-Castets ; elle appartenait à la fin du XVIIIe siècle à Philippe Platon de Maillou, habitant de Rauzan [122].

Divers seigneurs, bien que ne possédant pas de maisons nobles dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets, y avaient des fiefs sur lesquels ils levaient certaines rentes; ainsi à ceux dont nous avons déjà signalé l'existence aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles nous devons ajouter entre autres : au XIVe siècle, les Naujan et les La Nauze; au XVe, les Laubesc, les Ségur, les Cosso, les Tournier, les Ros, les seigneurs de Brugnac qui reparaissent presque tous au XVIe et au XVIIe; puis des familles bourgeoises; enfin, de tout temps, les commandeurs de Villemartin qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, y avaient 89 fiefs contenant 130 journaux et un escat donnant de rente

(122) Arch. de M. de Cournuaud, à Puch.

8 livres 5 sous 9 deniers, plus du blé, du seigle et de l'avoine en nature ([123]).

Moulins. — On compte dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets, outre les moulins à vent de Belair et ceux de La Motte Malmigarde, trois moulins à eau: celui de La Fossa (La Hoza, La Houze, La Liouze ou La Gouge), sur le ruisseau de la Gamage, et ceux du Gendarme et de l'Esperuque ou de La Caussette, sur l'Escouach.

La Houze. — Ce moulin appartenait à la fin du XVe siècle à noble homme Bonnet du Bedat, paroissien de Langoiran; le 12 novembre 1482, il le reconnut de James Angevin, seigneur de Pujols, Rauzan et Blezignac, au devoir de 50 sous de rente et 2 boisseaux de froment ([124]). Deux cent trente ans après Arnaud de Bacallan, seigneur de Vaure, en était seigneur, en sorte que les tenanciers de cette usine lui payaient 22 sous un denier en argent, un boisseau et demi de froment, un boisseau et demi d'avoine et deux chapons de rente ([125]). A la fin du XVIIIe siècle, le moulin relevait encore de la maison de Vaure et appartenait à MM. de Meslon. Jean-Baptiste de Meslon, écuyer, seigneur de La Ferrade, agissant tant en son nom qu'en celui de Jean de Meslon, son frère, le vendit, le 25 mai 1778, à Laurent Meynard, meunier, pour la somme de 10,000 livres dont 4,000 devaient être payées de suite à Marie-Marthe Delville, femme d'Emeric de Solminihac, écuyer, seigneur de la maison noble de Strabourg, habitant la paroisse des Salles, juridiction de Castillon, en déduction des droits

([123]) Arch. dép. : *La Sauve*, cartons.
([124]) Arch. dép. : *Féodaux*.
([125]) Arch. de Montbreton.

qu'elle avait à exercer sur les successions de feu Claude de Meslon et de sa femme Esther de Gervain. Maynard s'engagea à payer dans huit ans les 6,000 francs restants, et, en attendant, à servir les intérêts, la taille au roi et les rentes à la maison noble de Vaure ([126]).

Gendarme. — Ce moulin portait ce nom dès 1616. Le 24 septembre 1621, messire Charles de Durfort, chevalier, seigneur de Civrac, Mouliets et autres places, dont il mouvait, l'arrenta à Jean Renateau, charpentier de barriques, pour 16 boisseaux de froment, un écu d'or, valant 8 livres 16 sous tournois, et une paire de chapons de rente annuelle. Le seigneur s'engagea à contraindre ses tenanciers de Saint-Pey à faire moudre leur grain au moulin du Gendarme, et Renateau, de son côté, était tenu de les servir dans les vingt-quatre heures, faute de quoi ils pouvaient reprendre leur grain et faire moudre ailleurs ([127]). Le moulin du Gendarme était indivis au commencement du XVIIIe siècle entre Arnaud Bonnet, habitant de la paroisse de Mauriac, et Magdeleine Renateau, sa belle-sœur; ils l'affermèrent, ainsi que le moulin à vent de Belair, situé dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets, à sieur Jean Cournuaud, marchand, habitant du bourg de Blazimont ([128]).

Espéruque. — Ce moulin, situé au-dessous de celui du Gendarme, est cité dans une confrontation du 12 novembre 1482 ([129]). Au XVIIe et au XVIIIe siècle, il portait

([126]) Arch. de M. Léonce de Meslon.
([127]) Papiers de la famille de Solminihac.
([128]) Arch. dép. : *Féodaux.*
([129]) Arch. de M. de Cournuaud, à Puch.

indifféremment les noms de l'Espéruque et de Caussette ([130]). Belleyme lui donne ce dernier nom.

SAINTE-FLORENCE.

Sancta-Florencia [XIIe siècle]; *Saincte-Flourence* [1541]; *Saincte-Flurence* [1659-1758].

La paroisse de Sainte-Florence a la forme d'un triangle dont la base s'appuie, au nord, sur la Dordogne qui la sépare de la paroisse de Sainte-Terre; le côté occidental est séparé de Saint-Vincent-de-Pertignas par le ruisseau de Gamage, celui de l'orient est borné par Saint-Pey-de-Castet et Civrac. Presque tout son territoire est en plaine; des coteaux fort élevés, au pied desquels est située l'église, occupent une faible portion de la pointe méridionale du triangle.

L'acte le plus ancien où il soit fait mention de Sainte-Florence est du commencement du XIIe siècle. Vers 1114 l'église possédait le tiers des dîmes d'un domaine situé au delà du pont *(ultra pontem)* ([1]); le curé cependant n'y jouissait que du droit de pouvoir accepter ce que les habitants de ce domaine voulaient bien lui donner pour le salut de leur âme, au moment de leur mort ([2]).

Nous ignorons si, à cette époque, Sainte-Florence était, comme à présent, une paroisse indépendante ou si, comme au commencement du XIVe siècle et pendant un temps assez considérable, elle était annexée à Saint-Pey-

([130]) Arch. dép.: *Féodaux.* — Papiers de la famille de Solminihac. — Arch. de Gamage.

([1]) C'est probablement le pont traversant la Gamage sur le Chemin-Bordelais et que plus tard nous trouvons sous le nom de pont du Thos ou du Tos.

([2]) *Petit Cart. de La Sauve*, p. 112.

de-Castets [3]. L'évêque de Bazas était curé primitif de Sainte-Florence; le desservant prenait le titre de vicaire de l'évêque [4]. La fabrique possédait dans cette paroisse une quantité assez considérable de fiefs; elle en avait aussi un grand nombre dans Saint-Jean-de-Blaignac et Saint-Pey-de-Castets. Ces fiefs lui avaient été concédés en partie ou plutôt confirmés par Jacques Angevin, seigneur de Rauzan et de Pujols, pour faire célébrer des messes et dire des prières pour le salut de l'âme de feu Bernard Angevin, son père, la sienne et celles de ses descendants, seigneurs de Pujols, après leur mort [5]. L'évêque percevait à Sainte-Florence des cens, des rentes et des dîmes [6], ce qui lui donnait un fort bon revenu; ainsi, en 1581, monseigneur de Pontac afferma les dîmes de Sainte-Radegonde, de Juillac, de Mouliets et de Sainte-Florence pour le somme de 500 écus par an [7].

L'évêque et la fabrique n'étaient pas les seuls possédant des fiefs à Sainte-Florence. Les Feuillants de Bordeaux, qui avaient succédé aux prieurs de Bellefont, et les Bénédictins de La Sauve en tenaient également [8]. Lorsque, le 29 septembre 1790, la nation confisqua les biens nationaux de cette paroisse, ces biens s'élevaient à la somme de 8,246 livres 13 sous 9 deniers. Ceux de l'évêque de Bazas furent évalués à 2,300 livres; ceux des Feuillants à 3,000 livres, plus 1,278 livres 3 sous

(3) Le père Dulaura : *Hist. mss. de La Sauve.*

(4) Etienne de Rignac, curé de Sainte-Florence, était, en 1613, qualifié vicaire de l'évêque de Bazas.

(5) *Pièces justificatives*, n° III. L'acte que j'ai consulté est une traduction française du XVIe siècle de l'acte original qui devait être en latin ou en gascon. Je n'en donne qu'une analyse.

(6) Arch. com. de Pujols, où sont conservés de curieux terriers des XVIe et XVIIe siècles.

(7) Arch. hist. de la Gironde, t. XI, p. 156.

(8) Arch. dép. : *La Sauve*, cartons.

9 deniers de lods et ventes; ceux des Bénédictins de La Sauve à 1,250 livres, plus 418 livres de lods et ventes[9]. Le domaine qui leur appartenait était une motte avec ses dépendances appelées à La Font-d'Hélie-Armand.

On trouve dans la paroisse, outre les seigneurs ecclésiastiques, des seigneurs laïques habitant des maisons nobles, et quelques propriétaires de grands domaines dont nous parlerons plus loin. Les nobles étaient, en 1312, Amanieu de Gensac, damoiseau[10]; en 1353, Jordanh de La Nauze et Gaillard de Naujan, damoiseau; en 1363, les Tourniers, seigneurs de La Nauze, et, en 1407, Assarit de Guarssac, damoiseau; celui-ci demeurait à Sainte-Florence[11]. Dès les temps les plus reculés les possesseurs d'une maison appelée de Gamage, dont il reste quelques débris à l'embouchure du ruisseau du même nom, prélevaient des rentes sur une certaine quantité de terres.

Au XVIe siècle existait dans Sainte-Florence une Motte appelée La Motte du Breuilh : il est probable que sa fondation remontait à l'origine de la féodalité : vers 1125 Auger du Breuilh (de Brol) et quelques autres personnes avaient donné à Bernard de Montagrier, clerc, la terre de La Lande[12], près de Civrac; peu après Pierre du Breuilh avait aussi fait don à Dieu et aux moines de Saint-Pey-de-Castets d'une pièce *(carteriata)* de terre située, près de l'écluse *(à l'esclusatge)* du moulin de Gamage, entre les deux Gamages[13]. Longtemps après, ses fils Guillaume-Raimond et Guillaume-Arnaud du

(9) Arch. du château de Gamage, appartenant à M. Couillaud, dit Pitot.
(10) Arch. dép. : *La Sauve,* cartons.
(11) Arch. de Naujan.
(12) *Petit Cart.,* p. 87.
(13) Les deux grands ruisseaux : *gua,* ruisseau; *mage,* grand.

Breuilh se plaignirent de la générosité de leur père à cette occasion et à celle de quelques autres dons de terres faits par lui et leurs parents; mais, aux prières d'Arnaud-Guillaume d'Escoussans et d'Hélie de Bossugan, ils cessèrent leurs plaintes, confirmèrent la donation sur l'autel de Saint-Pierre, et acceptèrent six sous en compensation [14]. Au commencement du XVIe siècle le lieu appelé au Marais, autrement à La Motte du Breuilh, mouvait de Gaston de Ségur, seigneur du Courros, duquel il fut reconnu, le 4 juin 1502, par Jean Benquey. Il était indivis entre M. Drilholle et M. de Villepreux d'Artigue; le 22 août 1689, ils le reconnurent de M. de Tallaret, comme fondé de procuration du seigneur de Rauzan et du Courros [15].

Un lieu de Ramafort est signalé à Sainte-Florence dès le commencement du XIIe siècle. Vers 1110 Raimond-Hugue de Ramafort est au nombre des témoins d'une donation faite au prieuré de Saint-Pey-de-Castets. Vers 1125 le même Raimond, et ses frères, d'autres membres de sa famille, et Auger du Breuil et ses frères donnèrent la terre de La Lande à Bernard de Montagrier, clerc. Quelques années après, Lucie, fille de Guillaume de Ramafort, donna au même prieuré de Saint-Pey une *cartériate* de terre située, dans Sainte-Florence, sur la route qui conduit à Civrac. La même année Bernard de Ramafort, fils d'Hugues, donna aussi une cartériate de terre située devant la porte de l'hôpital de Verneuilh [16].

(14) *Petit Cart.*, p. 112.

(15) Arch. de Mercade. La Motte du Breuilh confrontait, en 1502....., au chemin public et au pré Bugat, et, à présent (1689), au sieur de Villepreux d'Artigue et aux hoirs du sieur de La House et au fief du major de Villepreux, du midi, au chemin qui va de l'église de Saint-Vincent vers Comblain, et aux hoirs de M. de Mornac, tenant le lieu appelé aussi le pré Bugat.

(16) *Petit Cart. de La Sauve*, p. 116.

Ramafort est encore signalé à la fin du XIVe siècle (15 mars 1381) (17). Depuis lors ce domaine a dû changer de nom.

Avant de parler de Villepreux, seule maison noble que nous connaissions à Sainte-Florence, nous dirons quelques mots de l'église, qui est le monument le plus important de la paroisse.

Église. — L'église de Sainte-Florence se compose d'une nef de fondation romane suivie, à l'orient, d'une abside semi-circulaire; au nord, une sacristie près de l'abside est datée de 1727. La façade est surmontée d'un clocher pignon percé de deux baies cintrées pour les cloches, et maintenu par un énorme contrefort qui empâte tout l'angle nord-ouest. Au bas de cette façade s'ouvre, dans un avant-corps, une porte sous quatre arcs en retrait; trois de ces arcs sont en ogive romane, lisses ou couverts de tores; le plus étroit, comparativement moderne, est en plein cintre. Le tout est recouvert par une archivolte ornée d'étoiles. Cette porte est encadrée par deux colonnes à demi engagées dont les chapiteaux, l'un sans ornements, l'autre orné de palmettes, soutiennent les extrémités d'une corniche portée sur des modillons représentant des bossages ou des têtes d'animaux. Les trois grands arcs de la porte retombent sur des colonnettes dont les chapiteaux sont couverts d'oiseaux jouant dans des feuillages, de quadrupèdes à longues jambes; à l'angle d'un des chapiteaux s'avance une tête dont la bouche donne naissance à de belles palmettes semblables à celles qui couvrent les tailloirs de ces mêmes chapiteaux. Des contreforts plats soutien-

(17) Arch. dép. : *La Sauve*, cartons.

nent l'abside et les flancs de la nef bâtis en très bel appareil. On remarque dans le flanc septentrional l'appareil appelé ***pseudisodomum,*** où des assises larges alternent avec des assises étroites; genre de construction fort rare dans le département de la Gironde. Les fenêtres ont été refaites ainsi que le sommet de l'abside; au nord s'ouvre une porte du commencement du XVIe siècle sous l'arc à contre-courbe de laquelle s'avance un écusson mutilé supporté par deux anges.

On ne peut citer à l'intérieur que les chapiteaux sur lesquels repose l'arc triomphal. Sur celui du nord, un centaure se tient la tête à deux mains, derrière lui est un personnage; sur celui du sud, un homme debout, couronné, couvert d'une longue robe et tenant de chaque main une espèce de crosse, est accosté de deux quadrupèdes dont l'un est ailé.

Sur la cloche on lit: 1689 . HAUT . ET . PUISSANT . SEIGNEUR . MESSIRE . DE . MELLAC . ÉCUYER . COMPTE . DE . S^T^ . PIERRE . DE . CASTETS . BOSSUGAN . ET . SAINTE . FLORENCE . HAUTE . ET . PUISSANTE . DAME . DE . DURFORT . SON . ÉPOUSE . ([18]).

([18]) Ezéchiel du Mas, comte de Mélac, fils de Pierre du Mas, écuyer, sieur de Jean-Faux, et de Jeanne de Puch, damoiselle, fille de noble Ezéchiel de Puch, écuyer, seigneur de Pailhas et de La Tour de Montbreton, et de damoiselle Isabeau de Castaing, dut naître, vers 1625, dans la maison de Jean-Faux, paroisse de Sainte-Radegonde, juridiction de Gensac. Il épousa Marthe de Durfort, fille de Jacques de Durfort, marquis de Civrac, et de dame Henriette de Jaubert de Barrault.

Ezéchiel du Mas, connu sous le nom de comte de Mélac, est une de nos illustrations militaires. Lieutenant en 1664 de la compagnie de cavalerie de M. le comte de Rauzan, au régiment de Briquemant, il rejoignit Frédéric, comte de Schomberg, en Portugal, où, le 19 août 1666, il reçut le brevet de capitaine de cavalerie, en remplacement du comte de Rauzan qui passa lieutenant-colonel au régiment d'infanterie de Schomberg.

Comme nous avons l'intention, lorsque nous donnerons la notice de la paroisse de Sainte-Radegonde, de faire une biographie de M. le comte de Mélac, en nous servant d'une certaine quantité de documents, lettres et mémoires inédits que nous avons eu la bonne fortune de nous procurer,

Près de l'église au bas du cimetière existe une source miraculeuse, qui attire, le jour de la fête de la Sainte Vierge, une affluence considérable de pèlerins. On y porte surtout les enfants malades. Ceux qui ne peuvent pas téter, prennent, dit-on, le sein après avoir bu quelques gouttes de l'eau de la fontaine. Il faut, pour que le remède soit efficace, entourer la tête du nourrisson d'une de ces petites bougies appelées rats; on allume cette bougie et l'on porte ensuite l'enfant sous l'escalier de la tribune où l'on enlève la bougie, puis on le passe sur les autels de la Sainte Vierge et de Saint Michel. On cite entre autres miracles ceux-ci : un enfant muet ayant été présenté à l'église de Sainte-Florence, se retirait avec ses parents après les prières et les cérémonies faites, lorsque, voyant passer des hirondelles, il s'écria : « Voyez donc les jolis oiseaux, » et depuis lors la parole ne l'abandonna plus; un enfant ne voulait manger que des graines de citrouille, après un pèlerinage à Sainte-Florence on put lui faire avaler une nourriture plus substantielle.

On m'a raconté bien d'autres prodiges, mais je n'en ai pas pris note, pensant que ceux-ci suffiraient pour prouver que le lieu où est bâti l'église de Sainte-Florence était, sans nul doute, occupé à l'époque romaine et probablement auparavant par un sanctuaire vénéré. Il

nous ne le suivrons pas ici dans sa longue carrière militaire; il nous suffit de dire qu'il devint lieutenant-général des armées du roi, ce qui correspond à peu près au grade de général de division; qu'il fut nommé gouverneur de Landau au mois de mars 1693 où il fut assiégé, en 1702, et ne rendit la place qu'après cent quarante jours de blocus et quatre-vingt-un jours de tranchée ouverte. Louis XIV le récompensa de cette résistance héroïque par une pension de 15,000 livres. Il lui continua les appointements qu'il avait comme gouverneur de cette forteresse; Mélac avait déjà 6,000 livres, outre 600 écus pour avoir commandé dans Sleiden, si bien qu'il touchait 30,000 livres; de plus, le roi lui fit rembourser tout l'argent qu'il avait dépensé pendant le siège. Il mourut subitement et sans postérité, à Paris, le 10 mai 1704.

est rare, en effet, qu'une localité où l'on se rend en pèlerinage, où il s'opère des guérisons miraculeuses plus ou moins avérées, mais auxquelles les populations croient parfaitement même quand on leur a appris à ne pas croire en Dieu, n'aient pas été un lieu de réunion religieuse à l'époque païenne. Ce sanctuaire était peut-être sur la pointe du tertre qui domine l'église et où l'on a trouvé des sépultures romaines, des armes, des vases funéraires. On avait, suivant une légende, essayé, dans les temps anciens, de construire l'église sur le coteau, mais les murs que les ouvriers bâtissaient le jour étaient démolis pendant la nuit, et les pierres transportées dans le bas de la côte. Ceci s'étant reproduit à plusieurs reprises, il fut décidé qu'on construirait l'église dans le le lieu où les pierres avaient été miraculeusement descendues.

Au surplus si l'emplacement où l'on s'était décidé, un peu par force, à la bâtir, était d'un accès plus commode pour les habitants de Sainte-Florence dont le territoire est presque tout entier en plaine; si la source miraculeuse était entrée aussi pour quelque chose dans cette résolution, il faut convenir que le lieu, sous bien d'autres rapports, était mal choisi. Le sous-sol est argileux, par conséquent mauvais pour la construction; la côte est tellement rapide et si rapprochée du monument que les terres supérieures, glissant sur lui, ont toujours menacé de le renverser, que souvent les eaux pluviales descendant du plateau n'ayant pas eu leur écoulement naturel et séjournant contre les murs les ont pourris et ont rendu l'église si humide que les meubles et les ornements s'y détérioraient; de sorte qu'à plusieurs reprises, il a fallu faire de dispendieuses réparations pour la maintenir debout et la conserver dans un état

convenable. Nous avons trouvé le procès-verbal d'une de ces réparations rédigé par devant Faure, notaire royal, et daté du 18 octobre 1739. Le voici à peu près en entier :

« Pierre François Robert, sieur de Cassaigne, curé de Saint-Vincent-de-Pertignas, déservant Sainte-Florence, Jean Mallefille, syndic, et les principaux habitans étant réunis avant la messe sous le *ballet* [porche] de l'église, ledit syndic leur représenta :

» 1° Que le terrain qui environne l'église au midi se trouvant élevé de huit pieds au-dessus du niveau du carreau de l'église, poussé d'ailleurs par le poids immense d'un tertre considérable, fait crever le milieu du mur sud de l'église, lequel mur fait ventre vers l'intérieur et menace de s'écrouler. 2° Les eaux du tertre et celles de l'église, n'ayant plus leur écoulement naturel, pourrissent le mur et rendent l'église si humide que les ornements y pourrissent. 3° Le mur nord de l'église étant bâti sur une pente très raide a été jadis entraîné en bas, ce qui a nécessité autrefois une réparation très apparente, prouvant sa reconstruction entière depuis la petite porte d'entrée jusque vis-à-vis l'autel Saint-Michel; la pente du terrain continue si rapidement que le nouveau mur penche beaucoup. 4° Pour entrer par cette petite porte, le terrain est si bas que la montée est considérable; les eaux y croupissent et bientôt le mur ne tiendra plus debout.

» Il faut donc hausser le terrain au nord de l'église jusqu'au niveau du carreau environ. Pour cela on devra se servir des terres qu'on prendra au sud, de sorte qu'on mettra les terrains du nord et du sud au même niveau.

» Le sol du ballet est également trop élevé, de sorte que les eaux pluviales y séjournant coulent dans l'église, rendent le mur de la façade occidentale très humide et finiront par le faire écrouler; il faut le mettre au même niveau que le reste, c'est-à-dire à un demi-pied au-dessous du carreau de l'intérieur.

» Le syndic observe aussi que la sacristie n'est pas même

lambrisée, que, vu l'éloignement des habitations, on peut s'y introduire facilement et voler ce qu'elle contient; qu'en conséquence il convient d'y faire un fort plancher et qu'alors les ornements y seront en sureté.

» En troisième lieu le syndic fait observer que Bernard et James Angevin, père et fils, seigneurs de la présente juridiction, en donnant à la fabrique presque tous les revenus qu'elle possède, la chargèrent de faire dire annuellement dans la présente église, le lundi de la mi-carême, une grand-messe de requiem à diacre et sous-diacre, avec d'autres prières; il convient, à cause des sentiments de reconnaissance qu'on doit à la mémoire de ces seigneurs, de ne pas négliger à remplir les charges de cette fondation; il est donc convenable de fixer le nombre des prêtres qu'il faudra pour dire et chanter cette grand-messe; voir ce qu'il faudra leur donner pour leur rétribution et pour leur dîner.

» Sur ces diverses propositions du syndic il fut convenu que, comme la fabrique a des revenus suffisants, les deux premières seraient exécutées telles que les avait formulées le syndic; quant à la troisième, il serait appelé annuellement cinq prêtres y compris le curé déservant et qu'il serait donné à chacun trois livres pour leur rétribution et leur dîner (19). »

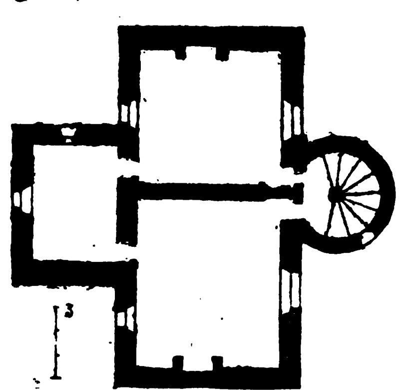
Près de l'église, surtout au sud, on a trouvé une grande quantité de tombes en pierre de tous les âges; au Vigneau, sur les bords du chemin, des puits funéraires, le paysan qui les a découverts m'a dit que c'étaient des fourneaux ronds.

A quelques centaines de mètres au nord du château de Villepreux existe un tumulus haut de deux mètres environ, large de quinze; un autre de même dimension est situé dans le pré de La Fenêtre. On peut en signaler d'autres dans la prairie de Sainte-Florence. On reconnaît aussi, dit-on, des ruines romaines au Peyrat; j'ai visité

(19) Arch. du château de Gamage.

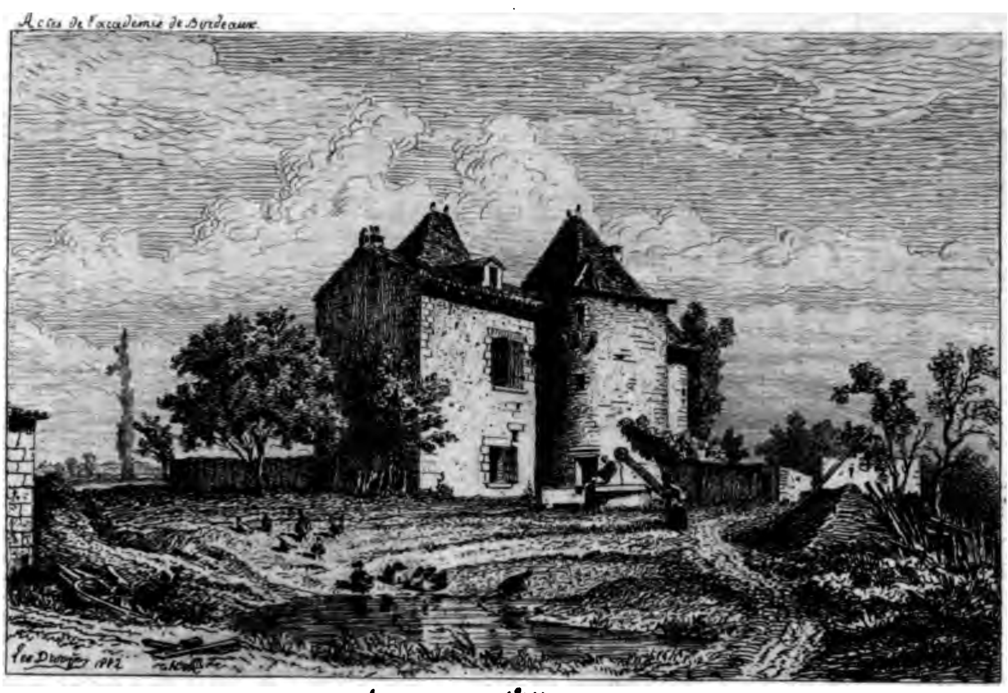
avec soin cette localité et je n'y ai rien vu sous ce rapport.

Villepreux *(Jehanneton, Jameton, Chaumeton)*. — La maison noble de Villepreux se compose d'un corps de logis barlong, divisé, par un mur, en deux chambres d'inégales dimensions; d'une tour carrée en saillie sur la façade septentrionale, le tout renfermant un rez-de-chaussée surmonté d'un seul étage. Une tour ronde également en saillie sur la façade méridionale enveloppe l'escalier. La grande chambre de l'ouest est recouverte d'une toiture à deux pentes, en tuiles creuses; la chambre de l'est et celle de la tour du nord ont une toiture aiguë en tuiles plates; la tour de l'escalier a été découronnée. Elle était surmontée d'une chambre de laquelle, au moyen d'une échauguette en saillie, on défendait la porte unique du château. Il ne reste que les consoles de cette échauguette. Au midi s'étend une grande basse-cour entourée de quelques bâtiments construits, comme le reste du château, vers la fin du XVI[e] siècle.



Cette maison n'a pris le nom de Villepreux qu'à partir du jour où elle a été acquise ou rebâtie par un membre de la famille de Villepreux; elle s'appelait auparavant Jehanneton, Jameton, Chaumeton[20].

[20] Ces noms lui sont indifféremment donnés dans les actes que j'ai consultés. En 1620 (Arch. de Brugnac), elle est signalée sous le nom de



Château de Villepreux

Les Villepreux sont originaires de la Normandie, ainsi qu'il résulte de titres originaux qui nous ont été communiqués par M. de Villepreux, avocat à Marmande, et M. Honoré Sclafer, fils d'une demoiselle de Villepreux [21]. Ces pièces et un grand nombre d'autres documents, puisés un peu partout, nous ont permis de dresser déjà une généalogie suffisante de cette famille qui a possédé plusieurs terres nobles dans le Bordelais et le Bazadais; mais nous devons nous contenter d'étudier ici la branche des Villepreux qui a possédé la terre de Sainte-Florence, nous réservant de parler des autres lorsque nous publierons les notices des maisons nobles qui leur ont appartenu.

I. — Charles de Villepreux, écuyer, seigneur dudit lieu en Normandie, et Françoise de Béranger, damoiselle, sa femme, sont les premiers que nous signalent les titres que nous avons consultés. Ils durent avoir plusieurs enfants, bien qu'un seul, Hélie de Villepreux, puisse leur

Chaumeton. Dans un arrêt du 1er janvier 1631, dans un acte du 22 novembre de la même année (Arch. de M. du Foussat, à Ruch) et dans deux titres de 1632 (Arch. de Brugnac), on lui donne le nom de Villepreux, ou du moins Hélie de Villepreux est qualifié seigneur de Villepreux à Sainte-Florence.

(21) M. de Villepreux, avocat à Marmande, nous a également communiqué une ancienne vue du château de Villepreux en Normandie gravée par C. Chastillon. Elle représente un vaste édifice avec pavillons carrés aux angles et enveloppant une cour entourée de galeries au milieu de laquelle s'élève une fontaine surmontée d'une statue de Neptune. Le château est entouré, de deux côtés au moins, par des jardins dessinés à la française. Si ce château, dont la construction remonte au second quart du XVIe siècle, a appartenu à la famille de Villepreux dont un membre est venu s'établir dans notre province, nous pouvons avancer sans crainte que la famille qui l'a fait construire était une des plus considérables de la Normandie. Nous ne pouvons expliquer la décadence des premiers Villepreux de notre pays, dont la plupart n'étaient que procureurs ou avocats, très souvent qualifiés honorables hommes et rarement écuyers, qu'en supposant qu'ils descendaient d'un cadet pauvre de la grande famille qui habitait la magnifique résidence dessinée par Chastillon.

être bien authentiquement attribué; mais si Charles est bien le premier membre de cette famille venu de Normandie en Guienne, les Villepreux qui vivaient dans cette dernière province en même temps qu'Hélie et qui avaient à peu près son âge, devaient être tous ses frères; ce qui d'ailleurs est presque sûr pour quelques-uns d'entre eux. Procédant de cette donnée, nous avons :

1° Hélie de Villepreux, écuyer qui suit.

Nous ne connaissons pas l'ordre chronologique de la naissance des autres enfants, qui sont :

2° Laurent de Villepreux, auteur de la branche de La Ferière ou de l'Agenais; représentée actuellement par M. de Villepreux, avocat à Marmande;

3° Pierre de Villepreux, procureur au parlement de Bordeaux, a formé une branche établie à Haux;

4° Jean de Villepreux, avocat au parlement de Bordeaux;

5° Hélie de Villepreux, procureur audit parlement;

6° Guillaume de Villepreux, avocat au même parlement.

II. — Hélie de Villepreux, écuyer, lieutenant dans le régiment d'infanterie de la marine, à Blaye, est l'auteur commun des branches de Villepreux à Sainte-Florence, d'Artigue, à Doulezon, et de Saint-Germain, à Saint-Martin-du-Puy. Il épousa, par contrat retenu à Bordeaux par Guillaume Lafont, notaire royal, le 18 juillet 1557, Jeanne de Jousset, damoiselle, fille de Pierre de Jousset, écuyer, sieur de Ballac et de feu Anne Brousse [22]. Les deux époux qualifiés sieur et dame de Saint-Germain font, le 23 janvier 1605, leur testament mutuel, dans lequel ils nomment leurs six enfants: Hélie, Gabriel, Laurent, Catherine, Marie et Jacques. Ils lèguent à

(22) Papiers de M. Sclafer.

chacune de leurs filles 3,500 livres; à Hélie, leur fils aîné, par préciput et avantage, la maison de Jehanneton dans laquelle ils demeurent ordinairement, sise dans la paroisse de Sainte-Florence, avec ses appartenances et dépendances, situées dans les paroisses de Civrac et de Saint-Pey-de-Castets, et l'instituent héritier universel; à Gabriel, leur second fils, ils lèguent toute la métairie d'Artigue, située dans la paroisse de Doulezon; à Laurent tout ce qu'ils possèdent dans la paroisse de Villeneuve, juridiction de Polignac, en Saintonge, le village de Geneste et leurs propriétés de Mérignas et de Blazimont. Hélie cependant devra donner à ses deux frères Gabriel et Laurent la somme de 12,000 livres. Ils ne parlent pas de Jacques leur dernier enfant.

Le testateur, en son nom propre, lègue à Thomas de Villepreux, écuyer, sieur de La Ferrière, son neveu, la somme de 500 livres pour les bons et agréables services qu'il en a reçus.

Ils abandonnent à Laurent de Villepreux, leur frère et beau-frère, une dette de 50 écus.

Ce testament fut ouvert le 9 du même mois après le décès d'Hélie (23), qui mourut peut-être de la peste sévissant alors à Bordeaux.

III. — Hélie de Villepreux, écuyer, sieur de Jehanneton, capitaine d'une compagnie de gens de pied (24), épousa, en 1616, Marguerite de Funoic (25). Le 1er janvier 1631, intervint un arrêt du parlement de Bordeaux, déclarant qu'Hélie de Villepreux, sieur dudit lieu; Gabriel de Villepreux, sieur d'Artigue; Laurent de Villepreux, sieur de Saint-Germain, Thomas de Villepreux, sieur

(23) Papiers de M. Sclafer.
(24) Commission du 30 octobre 1615. (Arch. dép.: *Familles*.)
(25) Papiers de M. Sclafer.

de La Ferière, et Hélie de Villepreux, sieur de (Melon?) sont nobles et issus de noble ([26]). En 1641, Hélie de Villepreux était commandant de la ville de Navarrens, ce qui lui servit de prétexte pour refuser la charge de l'un des prud'hommes et consuls de Castelmoron-d'Albret qui lui avait été imposée par les jurats de cette ville; il ne put obtenir sa radiation de la liste des magistrats municipaux qu'après avoir présenté, le 4 septembre, une requête à la cour des aides de Guyenne qui défendit de le maintenir en cette charge à peine de 1000 livres et dépens ([27]).

Les enfants d'Hélie de Villepreux furent Pierre de Villepreux et peut-être Balthazar de Villepreux qui, par brevet du 16 novembre 1657, fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ([28]).

IV. — Pierre de Villepreux, écuyer, seigneur de Villepreux, du Grava et de la maison noble de Gamage qu'il acquit le 30 avril 1671, major de la ville de Bordeaux, épousa, en 1652, Françoise *alias* Marie de Villepreux, fille d'Hélie de Villepreux et de Michelle Gourdon ([29]). Il entra au service du roi vers l'âge de vingt ans et y occupa de hauts emplois, ainsi qu'il résulte du mémoire que nous reproduisons ici ([30]) : « Le sieur de Villepreux commença à servir le roy au siège de Corbie (1636), sans » avoir discontinué; pendant lequel temps, il s'est trouvé » au siège de Turin et de Coigny, étant dans le régiment » de La Motte qui eut ordre de passer en Catalogne. Il y » servit six années sous les ordres du maréchal de La » Motte; après quoi il fut envoyé au siège de La Motte en

([26]) Papiers de M. de Villepreux, avocat à Marmande.
([27]) Arch. dép. : *Cour des Aides*, cartons.
([28]) Arch. dép. : *Familles*.
([29]) Arch. dép. : *Familles*.
([30]) Arch. dép. : *Familles*.

» Lorraine (1645); de là en Flandres sous le maréchal de » Gassion; le dit régiment reçut ensuite l'ordre du roy » d'aller au siège de Portolongone (1646). Après la prise » de la ville le sieur de Villepreux fut mis dans la place » comme premier capitaine-major dudit régiment. Étant » dans la place, il reçut ordre d'aller à Rome où il trouva » M. Fontené qui lui remit un ordre de S. M. de passer à » Naples pour y servir sous les ordres de M. le duc de » Guise, dans les Mémoires duquel on voit la façon dont il » y a servi [31]. Il resta dix-huit mois prisonnier avec M. le » duc de Guise. Sortant de sa prison il fut nommé com» mandant dans Pontolongone. Le vice-roy de Naples lui » envoya offrir vingt mille pistoles pour rendre la place; » il fit arrêter prisonnier le capitaine qui luy porta la » parolle, et l'eut fait pendre, si M. le Cardinal ne luy eut » envoyé l'ordre de le garder prisonnier. Ensuite don Juan » d'Autriche assiégea la place; il en soutint le siège pen» dant trois mois, dix-sept jours de tranchée ouverte; tous » les capitaines du régiment furent tués à la réserve d'un » seul et d'un enseigne. Après que la place fut rendue, il » fut envoyé en Piedmont, sous le marquis d'Uxel, ensuite » en Guienne, dans l'armée de M. de Vendosme, où il servit

[31] Au siège de Naples, « le baron Durand, les sieurs de Glandeves et de » Villepreux gagnèrent un palais gardé par les Allemans, et y furent tous » trois blessés; Villepreux, au-dessous de l'œil, d'un éclat de fenestre; » Glandevez, d'un coup de mousquet au travers de la cuisse, et Durand à la » jambe, qui ne laissèrent pas me ramener deux ou trois prisonniers. »

Le marquis de Buanalbergo, commandant de la ville d'Arianno, ayant promis au duc de Guise de lui livrer la ville, celui-ci fit partir des troupes pour feindre une attaque et en donna le commandement au sieur de Villepreux (à présent, dit le duc, major de Bordeaux), à qui il confia son dessein. Après une première attaque, le commandant, son fils et quelques autres capitaines se retirèrent dans le château qu'ils rendirent par composition; mais, malgré tous les efforts que put faire le sieur de Villepreux pour les sauver, les gens de la localité les massacrèrent de sang-froid. Villepreux fut nommé gouverneur d'Arianne. (*Mémoires d'Henri de Lorraine, duc de Guise.* Amsterdam, chez Thomas Lombrail, marchand libraire, MDCCIII, t. II, p. 58 et 114.)

» jusqu'à ce que la ville de Bordeaux se rendit; alors il » lui fut ordonné de faire la charge de major de la ville » et du château où il commanda pour le roy pendant » vingt ans. Le sieur de Villepreux fut donc pourvu par » le roy de la charge de major de la ville de Bordeaux, le » 29 novembre 1653; il obtint commission en survivance » pour en faire les fonctions en 1684. » Il les garda jusqu'à sa mort arrivée en 1699.

Sa femme s'était retirée dans la maison noble de Gamage, située dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets, où elle mourut, le 27 juin 1705, et fut ensevelie, le 28, dans sa sépulture, en l'église de cette paroisse (32).

Étienne de Villepreux, fils aîné de Pierre de Villepreux et de Françoise de Villepreux, né en 1659, commença à servir dans les mousquetaires, comme sous-brigadier; il fut blessé au siège de Valenciennes (1677), fut, ensuite, enseigne aux gardes; fit plus tard une compagnie dans le régiment de Royal-Piémont cavalerie et fut tué à la bataille de Fleurus (1690) (33).

Joseph de Villepreux, écuyer, leur troisième fils, d'abord cornette au régiment de dragons dans le Colonel-Général; capitaine dans le régiment de Goisse et réformé dans celui de Monseigneur, obtint une lettre de passe pour être capitaine dans le Royal-Piémont, et fut tué, major de ce régiment, à la bataille de Malplaquet (1709) (34).

V. — Jean de Villepreux, fils cadet de Pierre et de Marie de Villepreux, écuyer, seigneur de Villepreux et de la maison noble de Gamage, brigadier des armées du roi, major de la ville de Bordeaux, chevalier de

(32) Arch. dép. : *Familles*. — Mémoire, *ut sup.*
(33) Arch. dép. : *Familles*. — Mémoire, *ut sup.*
(34) Arch. dép. : *Familles*. — Mémoire, *ut sup.*

Saint-Louis, héritier général de ses père et mère, était mousquetaire depuis quatorze ans lorsque le roi lui accorda la compagnie de son frère Étienne au régiment de Royal-Piémont, le 18 juillet 1690, et, en 1699, après le décès de son père, la charge de major de la ville de Bordeaux. Les jurats de cette ville ayant fait des difficultés pour lui en payer les gages, il obtint, le 28 juillet de la même année, un arrêt ordonnant que les appointements lui en seraient payés sur ses simples quittances, et, ôtant aux jurats la liberté d'en pouvoir disposer, le roi se la réserva ainsi que les émoluments dont il gratifia le sieur de Villepreux en considération de ses services. « Il fut fait major le 9e décembre 1703; » lieutenant-colonel dudit régiment le 1er mai 1708; le » roy lui accorda commission pour tenir rang de mestre » de camp, ayant eu l'épaule cassée à la bataille de » Hostecq, le 1er octobre 1709; après la bataille de » Malplaquet où il eut le bras cassé, le roy lui accorda le » régiment de Barantin; en 1718, il fut fait brigadier des » armées de Sa Majesté. » Enfin il donna démission de sa charge de major de la ville de Bordeaux entre les mains du roi qui en pourvut Pierre d'Alphonse de Pétropaule, son neveu, major de cavalerie de Royal-Piémont, le 1er mai 1717, réservant cependant la survivance au démissionnaire, qui, après la mort de ce neveu, supplia Sa Majesté de lui remettre sa charge par un nouveau brevet. Il espère, dit-il, cette grâce en considération de ses longs services (quarante-sept ans) (35).

Pierre de Villepreux eut encore, croyons-nous, deux filles; une, nommée Isabeau, née en 1660; l'autre, Marguerite, épousa noble Jean d'Alphonse de Petropaule dont le

(35) Arch. dép. : *Familles*. — Mémoire, *ut sup*.

fils Pierre de Pétropaule, remplaça provisoirement son oncle Jean de Villepreux dans la charge de major de la ville de Bordeaux.

Il est probable que Jean de Villepreux n'eut pas d'enfants et que ses biens passèrent à la branche d'Artigue, puisque la maison noble de Villepreux, à Sainte-Florence, revint à Bertrande de Villepreux, fille de Louis de Villepreux, seigneur d'Artigue, laquelle se maria avec Michel du Bois, écuyer, seigneur de Saint-Georges. Dans le partage qui fut fait de leur succession, le 23 décembre 1732, Villepreux échut à deux de leurs enfants : Raymond du Bois, écuyer, prêtre, curé de Caumont, et Jacques du Bois, écuyer, étudiant en théologie, et que l'on retrouve prêtre en 1700 ([36]).

Les deux propriétaires de Villepreux étant entrés dans les ordres, cette terre revint à l'aîné des enfants de Bertrande, Jean-Louis du Bois de Saint-Georges, écuyer, seigneur de Peyrelongue, qui épousa Suzanne de Barry.

Après leur mort, leurs enfants survivants procédèrent, le 30 novembre 1764, au partage de leurs biens et de ceux dont ils avaient hérité de feu Mre Jacques du Bois, curé de Caumont et Castelmoron, leur oncle paternel, de feu demoiselle Catherine du Bois de Montlau, leur sœur, et de Jean-Pierre du Bois de Villepreux, leur frère, garde de la marine et présumé mort sur un navire. Ces enfants étaient : Jean-Jacques du Bois, écuyer, seigneur de Peyrelongue; Luce du Bois de Saint-Georges, femme de Jean de Labailh, écuyer; autre Luce du Bois, femme de Louis-Barthélemi Roche, sieur de Crassé, officier aux classes de la marine, et Suzanne du Bois de Saint-Georges, surnommée Villepreux.

([36]) Arch. dép. : *Familles*.

Jean-Jacques eut, pour sa part, le fief entier de La Motte Saint-Georges, situé dans la paroisse de Cours, juridiction de Montségur et la moitié de la maison noble de Villepreux, à Sainte-Florence, sur laquelle il avait déjà des droits en qualité d'héritier de feu Mre Raymond du Bois, son oncle paternel, archiprêtre et curé de Génissac, et Luce, l'autre moitié et une petite maison à Branne ([37]).

La maison de Villepreux a appartenu à M. de Montauroy, notaire, qui la vendit à M. Joly; la veuve de celui-ci l'a vendue au sieur Léonard Boyer, à qui elle appartient actuellement.

BOSSUGAN

Bossugan, Bauzugan, Sancta-Eulalia-de-Bozugan [1130-1150], *Bozugan* [1213]; *Saincte-Eulalie-de-Baussugan* [1596]; *Bausegan* [1721]; *Bausugan, Baussugant* [1789].

La paroisse de Bossugan est bornée, au nord-ouest, par celle de Saint-Pey-de-Castets; au nord-est, par le ruisseau de l'Escouach qui la sépare de celle de Pujols; à l'est et au sud, par la paroisse de Ruch; et, à l'ouest, par le ruisseau de la Gamage qui coule entre elle et Mérignas. Cette paroisse était autrefois moins étendue qu'à présent. Toute sa partie occidentale, jusqu'au bord de la Gamage, a été, jusqu'au milieu du XVIe siècle, occupée par une paroisse appelée Brugnac ou Saint-Maur-de-Brugnac. La notice que nous consacrerons à Saint-Maur viendra après celle de Bossugan.

La partie sud et sud-ouest de la paroisse s'étend sur le sommet du plateau qui forme une portion du territoire

([37]) Arch. dép. : *Familles.*

de Saint-Pey-de-Castets; tout celui de Brugnac est également sur le plateau. La partie nord-est, qui occupe les deux tiers environ du territoire de Bossugan, est dans la vallée de l'Escouach où s'élèvent quelques boursouflures de terrain qui donnent à cette vallée un aspect assez original. Bossugan était jadis traversé du sud au nord par la route qui conduisait de Blazimont à Castillon et par un chemin qui entrait dans la paroisse par le côté oriental, suivait le bas du coteau, passait non loin de l'église et remontait, en pente irrégulière, pour atteindre la crête du plateau, dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets, près du moulin de Belair.

D'après une ancienne tradition, le chemin direct de Pujols à Rauzan, celui que suivait le seigneur de ces deux grands châteaux quand il se rendait de l'un à l'autre, passait près de l'église de Bossugan, montait directement la côte, descendait dans le vallon qui s'étend dans le territoire de Ruch, entre le château de Brugnac et le village du Courteillac, passait à Boucherie, traversait la Gamage au Pas-de-Rey, au-dessus du moulin de Brugnac, atteignait le village de Grand-Guilhem, puis le bourg de Mérignas. Ce chemin n'existe plus à Boucherie, mais on le retrouve près de Grand-Guilhem.

Le coteau et une bonne partie de la vallée étaient naguère couverts de vignes splendides; le reste est en prairies et terres labourables.

L'Eglise est de fondation romane, elle se composait primitivement d'une seule nef à chevet droit; au XVI[e] siècle ont été ajoutées deux chapelles qui donnent au plan la forme d'une croix latine. Ces chapelles ont certainement été fondées par les seigneurs de Brugnac, car sur les arcades qui les séparent de la nef ont été sculptés des

écussons semblables à ceux que l'on rencontre dans le château; les uns représentent les armes des de Puch, et les autres doivent être celles des d'Andaux qui, par mariage, ont succédé aux de Puch dans la seconde moitié du XVe siècle. Plus tard on a bâti un porche en avant de la porte qui s'ouvre au bas de la façade occidentale sous quatre arcs en retrait, en ogive de transition, sans ornements ni moulures et ne retombant que sur des pieds-droits; un clocher pignon s'élève sur la façade; il est ajouré de deux baies cintrées dans lesquelles se balançaient autrefois deux cloches. Celle qui reste porte cette inscription : IHS. MA. FVCT. FAITES. 1596. STE-EVLALIE. DE. BAUSSVGAN. M. IEHAN. BOISSET. PARRIN.

Les flancs de la nef sont bâtis en appareil irrégulier dans lequel on a employé des matériaux d'un édifice antérieur et des pierres tombales appartenant à des sarcophages dont une des extrémités est plus étroite que l'autre et dans lesquelles n'avait pas été réservée de place pour la tête du cadavre [1], ce qui, avec deux colonnes romanes du XIe siècle encore en place dans l'intérieur du chœur, prouve qu'avant la fin du XIIe siècle, époque où dut être reconstruite l'église actuelle de Bossugan, existait sur le même emplacement une autre église entourée d'un cimetière. De très petites fenêtres romanes s'ouvrent entre des contreforts plats. Au fond de l'abside existe un rétable du commencement du XVIe siècle, ne se recommandant à notre attention que par de lourdes moulures prismatiques encadrant deux sculptures qui représentent un évêque et saint Michel pesant des âmes.

Enfin, dans le cimetière s'élève le socle d'une croix contemporaine du rétable; la croix a dû être renversée

[1] J'ai vu, en 1856, devant la porte de l'église une auge de cette forme exhumée depuis peu de temps.

pendant les guerres de religion; celle qui l'a remplacée est de 1607.

Seigneurs. — Dès le commencement du XIIe siècle existait, dans Bossugan, une famille noble portant le nom de la paroisse. Hélie de Bossugan, chevalier, donna à l'abbaye de La Sauve, entre les mains de l'abbé Pierre d'Amboise (2), trois parties de toute la dîme de Bossugan. Le petit cartulaire de La Sauve, qui nous donne ce renseignement, dit ailleurs qu'en 1131, ce même Hélie et Indie, sa femme, donnèrent, pour le salut de leur âme et de celles de leurs parents, à Dieu et à Sainte-Marie-de-la-Sauve-Majeure, sur l'autel de Saint-Pey-de-Castets, toute la dîme de Sainte-Eulalie-de-Bossugan, en présence de Bernard de Villars et de Robert de Fontganan, prieur de Saint-Pey-de-Castets (3). Vingt ans plus tard, au milieu du XIIe siècle, cette famille de Bossugan était très nombreuse; ainsi Pierre de Bossugan, diacre, donna à Saint-Pey, en présence de ses sœurs, un pré qui avait appartenu à son père. Un autre Pierre de Bossugan, qui avait tué son frère Donat, fit don pour se racheter de son crime et du consentement de son père Arnaud d'une *cartériate* de terre située au lieu de Grolan; Arnaud de Bossugan, fils de G. de Bossugan, donna, pour le salut de son âme, une terre située à Garnil; Alaïde, femme de B. de Bossugan, pour l'âme de son mari, du consentement de Pierre, son fils, et de ses filles, une *cartériate* de terre située au Biber. Raymond-Arnaud de Bossugan se fit moine dans le prieuré de Saint-Pey-de-Castets et lui

(2) Pierre d'Amboise gouverna l'abbaye de La Sauve de 1125 à 1155.

(3) *Pe.. Cart. de La Sauve*, p. 87 et 112. Le Père Dulaura, *Hist. mss. de La Sauve*. — Les témoins de cet acte furent Guillaume Escanaget, prêtre de Bossugan; Bonefous, prêtre de Civrac, et Bernard de Ruch, chevalier.

abandonna, pour le salut de son âme, un domaine situé dans la paroisse de Bossugan, et six deniers de cens annuel que lui devait Guillaume Platon sur une terre située dans la paroisse de Sainte-Florence ([4]).

A partir du XIIIe siècle la famille de Bossugan dut disparaître; du moins les documents que nous avons consultés n'en font plus mention, mais d'autres familles nobles ou notables la remplacèrent; ainsi, vers 1210, Guillerme Garsione, s'étant faite religieuse dans la maison de Ruch, fit don à ce prieuré des biens-fonds qu'elle possédait à Bossugan, mais le prieur remboursa à Raymond d'Escouach *(Escoag)* quinze livres bordelaises qu'elle lui devait et donna à G., fille de cette dame, cinquante sous, afin qu'elle et ses successeurs n'eussent rien à réclamer par la suite ([5]).

En 1257, l'abbé de Saint-Ferme avait un droit de dîme dans la paroisse de Bossugan; il en fit don, au commencement de décembre de cette année, à l'abbé de La Sauve ([6]).

Les documents concernant les événements qui se sont passés dans la paroisse de Bossugan pendant la guerre de cent ans, font presque entièrement défaut; cependant on trouve, parmi les seigneurs y possédant des terres, Jean de La Font, damoiseau, en 1427. Dans le second tiers du XVe siècle, c'était Jean de Rimos, dont les héritiers y avaient des fiefs en 1479; c'était noble homme Bonnet de Bedat, habitant de Langoiran, ainsi qu'il résulte d'une reconnaissance qu'il consentit, le 12 décemre 1482, en faveur du seigneur de la juridiction de Pujols

([4]) *Pel. Cart.*, p. 112, 113 et 117.

([5]) *Id.*, p. 109. — Les témoins de cette donation furent Pierre et Amanieu d'Escoag frères, et Guillaume d'Escoag. — Il est probable que ces Escoag tiraient leur nom de la vallée de l'Escouach, dans laquelle ils demeuraient.

([6]) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143; inv. des titres.

pour raison de certaines rentes qu'il possédait sur divers fiefs dans quelques paroisses de cette juridiction. Cette reconnaissance porte hommage noble, lige et gentil, avec serment de fidélité, au devoir de vingt sous bordelais d'exporle et d'une lance avec le fer blanc d'hommage à muance de seigneur et de vassal. Ces fiefs étaient situés à Saint-Pey-de-Castets, Pujols, Mérignas, Civrac, Ruch et Bossugan. Ils étaient, dans cette dernière paroisse, près des prairies de La Motte de Bossugan, laquelle mouvait de noble homme Jean de Nicolau, dit de Mondinet ([7]), non loin du moulin du Cros; ils confrontaient aux fiefs de noble homme Jean de La Font, damoiseau, à ceux de noble dame Jeanne de Rimos et des héritiers de Guillaume-Raymond de Rimos, et au ruisseau qui descend du moulin d'Escouach. Bonnet de Bedat levait sur ce moulin vingt-cinq sous d'exporle et vingt sous de rente ([8]).

Le Colombier *(lou Coulomey, Bossugan, le Coulonbyer)*.— Il existe dans le pays bordelais une certaine quantité de localités portant le nom de Colombier, et dans aucune des cartes que nous connaissons, ce nom n'est inscrit dans la paroisse de Bossugan; voici cependant ce qui nous autorise à placer cette maison noble dans cette paroisse. En premier lieu, nous trouvons Jean de Saint-Jean, dit Le Colombier, cité dans un acte du 3 janvier 1540,

([7]) Cette butte naturelle, dont nous avons donné une description et un plan dans l'introduction de la *Guienne militaire*, page LXXV, avait donné son nom aux terres environnantes, ainsi qu'il résulte d'un bail à fief consenti, le 6 ou 16 avril 1479, par Jacques Angevin, au nom de sa fille Jeanne Angevin, dame de Civrac et femme de Jean de Durfort, à Bidon Royre, paroissien de Bossugan, de quatre journaux de terre au lieu appelé à La Motte de Bossugan. (Arch. dép.: *Féodaux*.)

([8]) Arch. dép.: *Féodaux*. — Les témoins de cette reconnaissance étaient messires Mathieu de Puyromat *(de Podio-Romato)*, prêtre, curé de Mauriac; Étienne de Hargues, prêtre, de Pujols, et Jean de La Raulia, écuyers.

comme ayant une terre dans la paroisse de Bossugan; il était aussi seigneur de Taris (9). Nous lisons ensuite dans un acte du 10 juillet 1610, que Jean de La Nau, écuyer, était seigneur des maisons nobles de Taris, La Beylie et Bossugan autrement du Colombier (10). En outre, il existe, dans cette paroisse, un moulin appelé de Taris, appartenant, en 1620, à Éléonore de Calvimont, veuve de Jean de La Nau; il est probable que le Colombier était cette vieille maison démolie depuis 1881 et remplacée par une maison moderne située près du moulin de Taris, sur une boursouflure naturelle du tuf qui forme le sous-sol de cette partie du vallon de l'Escouach et dans laquelle existe un lieu de refuge que nous avons décrit dans un autre ouvrage (11).

Le 30 janvier 1546, Jean de Saint-Jean, fils de Jean de Saint-Jean, seigneur du Colombier, et d'une fille de Raymond de Labat et d'Isabeau d'Ayguedouce, seigneur et dame de Taris, était coseigneur de Taris, à Rauzan, et du Colombier (12). Il fit, le 31 juillet 1559, son testament (13) par lequel il institua héritier universel son petit-neveu Jean de La Nau.

Il résulte de divers documents que nous avons rencontrés depuis qu'a été publiée notre notice sur la maison noble de Taris, à Rauzan, que Jean de Saint-Jean n'était que coseigneur de Taris avec Jean de Labat; qu'il eut trois femmes; qu'il demeurait dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets, lorsqu'il épousa, le 30 janvier 1566, la troisième, nommée Marguerite Baudon, damoiselle, paroissienne de Sainte-Colombe, juridiction de Castillon.

(9) Arch. de Brugnac.
(10) Arch. de Laubesc.
(11) *Guienne militaire*, introduction, p. LXXV.
(12) Arch. de Taris.
(13) Voir *suprà* notice sur Taris, vol. XXXIX, p. 223.

Il lui laissa, par son contrat de mariage, dans le cas où il décéderait avant elle, la maison du Vivier, située à Saint-Pey, derrière le Puch du Vivier (14). Jean de La Nau, son héritier, est, dans une obligation souscrite en sa faveur, le 10 juillet 1610, qualifié seigneur des maisons nobles de Taris, La Beylie et Bossugan autrement du Colombier. Jacques-Louis de La Nau le fut ensuite de ces mêmes maisons et de Saint-Aulaye jusqu'en 1664 au moins (15). La maison du Colombier, après avoir appartenu longtemps à la famille Goursies, a été vendue il y a quelques années, avec toute la propriété de M. Goursies, à M. Gaillard qui a transformé tout le domaine.

Il existe dans la paroisse de Bossugan, en outre du Colombier, de La Motte et du château de Brugnac, deux localités qui méritent d'être citées : La Lène et Broue.

La Lène (*la Lena* [1314], *Bareyres* et *La Laisne* [1372]), située sur le sommet du coteau au sud de l'église de Bossugan, domine le vallon de l'Escouach et la plaine de la Dordogne. C'est maintenant une jolie maison entourée d'une vaste propriété. Elle appartenait au commencement du XIVe siècle à Guillaume de La Motte, évêque de Bazas, qui en fit don le 7 février 1314 à son frère Géraud de La Motte, chevalier (16). Plus tard elle mouvait de l'abbaye de La Sauve, ainsi qu'il résulte d'une reconnaissance consentie, le 2 novembre 1672, par Étienne Goursies, de la paroisse de Bossugan, en faveur de l'abbé, d'une pièce de terre située au lieu appelé à Bareyre ou La Laisne,

(14) Papiers de la famille de Solminihac. — Il existe dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets une maison appelée Coulomey. C'est peut-être celle qu'on appelait autrefois le Vivier.

(15) Arch. de Laubesc et de Taris.

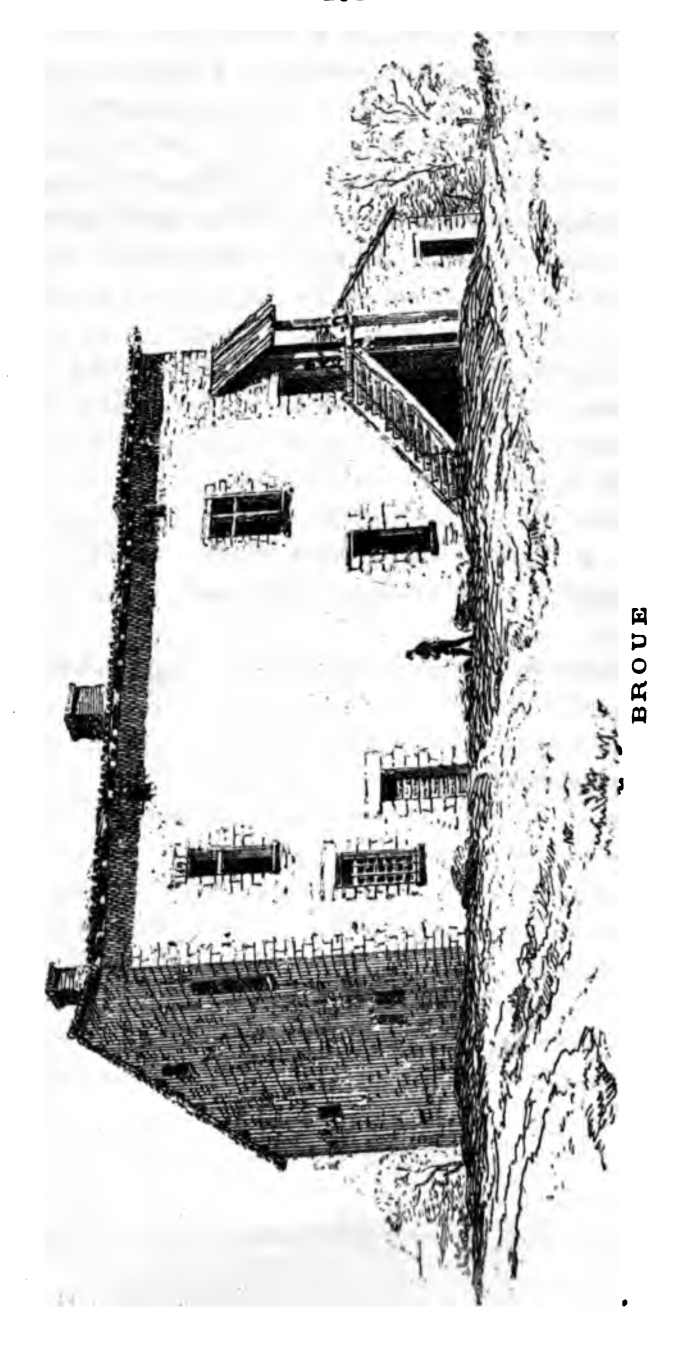
(16) Arch. dép. : *La Sauve*, inv. des titres.

confrontant au chemin qui va de Saint-Antoine à Saint-Pey-de-Castets ([17]). Un descendant d'Étienne Goursies possédait encore, il y a peu d'années, cette propriété qui a été vendue à M. Gaillard. Les sieurs Goursies et Andolle figuraient comme députés de Bossugan, pour le tiers-état, dans l'assemblée des trois ordres réunis à Libourne le 11 mars 1789 ([18]). Bertrand Goursies, prêtre, était curé de Bossugan en 1654 ([19]).

Broue (*La Brota* [xııe siècle], *Mayne de Broa* [1503], *Brouhe* [1630], *Grand-Hourme* [1673]). — Vers 1120, Amanieu et Pierre de Pommiers cédèrent, moyennant cinquante sous, à Dieu et à Notre-Dame-de-La-Sauve entre les mains de G., alors prieur de cette abbaye, tout ce qu'ils possédaient sur le domaine de La Brota situé à Bossugan ([20]); nous croyons que c'est le domaine de Broue.

Au commencement du xvıe siècle (1503) Nyoton Codert, de la paroisse de Bossugan, vendit à Antoine Fau, forgeron, une maison avec un four situés dans cette paroisse au lieu appelé au Mayne de Broa. A la fin du même siècle Philippe Guillemin, marchand de Bossugan, avait acheté de nombreuses terres situées aux environs de Broue dont il était propriétaire; son fils, Jean Guillemin, juge de la juridiction de Civrac, habitant de cette maison, faisait, en 1630, des échanges de terre dans Bossugan avec François Le Berthon d'Aiguilhe, baron de Mornac, seigneur de Brugnac. Quelque temps après Jean Guillemin mourut et, soit qu'il eût laissé ses affaires en désordre, soit pour

([17]) Arch. dép.: *La Sauve*, registres n° 863.
([18]) *Arch. hist.*, t. XVII, p. 199.
([19]) Arch. de Laubesc.
([20]) *Pet. Cart. de La Sauve*, p. 116.



BROUE

d'autres motifs, sa femme Marthe Jude fut condamnée par la cour sénéchale de Bazas à rembourser une somme de 450 livres à noble Jean de Bacallan, conseiller du roi et avocat général en la cour; ne pouvant pas payer, un sergent royal saisit ses biens situés dans la paroisse de Bossugan, entre autres la maison de Broue composée d'un corps de logis, basse-cour, pigeonnier, etc., le tout en un tenant, confrontant, du couchant, au chemin qui va de Saint-Antoine-du-Queyret à Civrac, et, du nord, à celui qui tend d'Andaule au canton de Roquette. Jean Guillemin avait emprunté à beaucoup de personnes qui vinrent s'opposer à cette saisie, parmi elles nous citerons : Samuel de Bacallan, écuyer, seigneur de Lorée, comme tuteur des enfants de Thomas de Bacallan, écuyer, sieur de La Motte; Catherine de Quincarnon, damoiselle, veuve de Simon du Carpe, vivant juge de Rauzan; Jean Cornuaud, le jeune, comme fermier des maisons du Tilhac et de l'Etang; noble Melchior de Valnoire, seigneur de Valonne, comme curateur de Marguerite Barrault, damoiselle, et de damoiselle Jeanne Sansard, veuve de Pierre Barrault, vivant, écuyer, seigneur de Saint-Sauveur; Bertrand Goursies, curé de Bossugan; Me Pierre Gachon, conseiller du roi au parlement de Bordeaux et chambre de Guienne, comme ayant les droits du sieur de Bacallan, sieur de Maugarnit; dame Eléonore de Calvimont, dame de Civrac, Mouliets, Rigaud et autres places; Jean du Carpe et Jean Fourestey, comme fermiers de la maison de Brugnac; Me Jean du Buisson, avocat en la cour, seigneur de la maison noble de Gamage, et Jean Sauvanelle, sieur des Salles. Les biens saisis furent adjugés à Mre François Le Berthon, seigneur de Brugnac, pour la somme de 8,015 livres. Depuis lors Broue est une métairie dépendant de la terre de Brugnac.

Elle se composait, d'après un arpentement fait en 1673, de 13 journaux 15 lattes, et portait alors le nom de Broue ou de Grand-Hourme ([21]).

Cette maison a été bâtie en 1595, ainsi que l'indique la date inscrite sur le linteau d'une des fenêtres du premier étage, et très probablement par Philippe Guillemin, qui lui donna tous les caractères de certaines maisons nobles construites alors et dans les siècles précédents; les fenêtres du premier étage sont divisées par des meneaux en pierre et, n'étaient les rares moulures dont les ouvertures sont ornées et qui, en l'absence de l'inscription, indiqueraient son âge, sa construction et ses dispositions sont les mêmes que celles usitées dans notre pays au commencement du XIVe siècle.

Moulins de Brugnac. — Il existait dans la paroisse de Bossugan actuelle trois moulins, deux à eau et un à vent. Ce dernier et un des moulins à eau étaient connus sous le nom de moulins de Brugnac; celui à eau était situé dans le territoire de Saint-Maur, sur le ruisseau de la Gamage; nous en avons dit un mot dans la *Guienne militaire* ([22]). Le moulin à vent a été construit vers 1588, ainsi qu'il résulte du contrat de mariage passé entre Pierre Le Berthon et Isabeau de Chartres. Une des clauses du contrat, du 24 février 1588, porte que les acquêts faits pendant le mariage seront partagés; que, cependant, ne seront pas compris dans les acquêts les bâtiments qui se feront pour achever la grosse tour du château d'Aiguilhe et le moulin à vent de Brugnac ([23]). Le moulin à eau s'appelait le Moulin-Cla, autrement Moulin-de-Taris; il est

([21]) Arch. du château de Brugnac.
([22]) *Guienne militaire*, t. II, p. 280.
([23]) Arch. dép : *Familles*.

situé sur l'Escouach, près de la maison du Colombier et mouvait, en 1621, d'Eléonore de Calvimont, dame de Civrac; il appartenait au XVIIe siècle à Marguerite de Sansard, damoiselle, veuve de Jean de Bacallan, en son vivant écuyer, sieur de Maugarnit. Il servait également de pressoir à huile, ainsi qu'il résulte d'un acte du 16 février 1621 ([24]).

BRUGNAC

Saint-Maur-de-Brugnac ; Sent-Mor-de-Brinhac; Sainct-Maur-de-Brunihac; Parropia de Brunhac [XIIIe siècle], *priorat de Bruignac* [XVIe siècle].

La paroisse de Brugnac, dont le souvenir est perdu occupait une faible portion de la partie occidentale de la paroisse actuelle de Bossugan : elle s'étendait jusqu'à La Houze, dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets; ses limites devaient englober tout le coteau où est situé le château de Brugnac, depuis, très probablement, le chemin qui conduisait de Saint-Antoine-du-Queyret à Saint-Pey-de-Castets, jusqu'à la Gamage qui la séparait de Mérignas. Elle mouvait, en partie, de l'abbaye de Blazimont.

C'est au commencement du XIIIe siècle, 30 janvier 1215, qu'il est fait mention pour la première fois de la paroisse de Brugnac. Bertrand, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, reconnut tenir de Guillaume, évêque de Bazas, et de l'église de Saint-Jean, sa cathédrale, toutes les dîmes des paroisses de Brugnac, Ruch, Saint-Pey-de Castets, Sallebruneau, Coirac, Saint-Brice et Pujols, au devoir d'une lance en fer doré d'exporle, et de huit *pugnerées* de froment de rente annuelle, payables à la

([24]) Arch. de Laubesc.

Toussaint et portées à Sainte-Radegonde, au commandement dudit évêque. Cet évêque est nommé Guillaume, il avait été élu par les chanoines de Bazas en 1216 seulement, d'après O'Reilly qui ajoute: « Nous ne savons » s'il reçut ses bulles, ou s'il fut sacré évêque. La » Chronique bazadaise le donne pour évêque de Bazas; » mais son nom est omis par Richard et par les savants » auteurs du *Gallia christiana.* »

Cet acte est signalé dans celui reproduit à la page 274 et dont la date vraie est 1275 (1). Les seigneurs de Brugnac ont payé cette rente jusqu'à la Révolution; c'est ce qui résulte de plusieurs autres reconnaissances faites: la première en 1582; mais alors une partie de ces dîmes avaient été aliénées par les seigneurs de Brugnac qui ne devaient plus que quatre pugnerées ou deux boisseaux de froment, la seconde le 28 décembre 1619, la troisième le 5 mai 1636, la quatrième le 29 mai 1647; trois furent consenties aux VIIIe siècle, la dernière de celles-ci est de 1789 (2).

Vivien de Ladaux, damoiseau, confirma, en 1242, à l'abbé de La Sauve le don qu'il lui avait fait, pour le salut de son âme et de celle de ses parents, de tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Brugnac (3).

En 1435 on trouve une reconnaissance en faveur de l'abbé de La Sauve, d'une pièce de terre située dans la paroisse « de la chapelle de Brinhac », au lieu appelé à Roquette, confrontant aux héritiers de messire Amanieu de Puch. Cette terre ou une terre voisine fut de nouveau reconnue du même abbé en 1468 (4).

Le 24 février 1471, autre reconnaissance d'une vigne

(1) Arch. dép.: *Féodaux.*
(2) Arch. du château de Brugnac.
(3) *Pet. Cart.*, p. 29.
(4) Arch. dép.: *La Sauve*, n° 143, inv. des titres.

située au lieu appelé à La Chapelle-de-Brugnac, en faveur de l'abbé de Blazimont, par noble homme Bernard de Cosso, paroissien de Saint-Pey-de-Castets [5]. A cette époque la paroisse de Saint-Maur devait être déjà depuis longtemps annexée à celle de Bossugan, puisque certains notaires attribuaient à cette dernière des localités qui appartenaient à sa voisine. Ainsi, le 13 octobre 1525, il fut reconnu de l'abbé de La Sauve un domaine situé dans la paroisse de Bossugan au lieu de La Picquerie, confrontant, d'un côté, à la chapelle de Saint-Maur-de-Brugnac, et, de l'autre, au chemin qui va de Bossugan à La Houze, et, d'un bout, à celui qui va de Saint-Antoine-du-Queyret à Civrac; d'après ces confrontations le domaine reconnu était bien dans la paroisse de Saint-Maur [6].

Dans quatre lièves des décimes levés, pour diverses raisons, par François Ier dans le diocèse de Bazas, depuis 1523 jusqu'en 1537, figure le prieur de Brugnac [7].

Le souvenir de cette paroisse ne s'était pas encore perdu, et, dans le second tiers du XVIe siècle, certains notaires la faisaient figurer dans leurs actes comme paroisse; d'autres, tout en la signalant, l'englobaient dans celle de Bossugan; ainsi le notaire Fort Chevalier passait, le 3 janvier 1540, un acte de vente où Jean d'Andaux, « seigneur de Brunhac, en la paroisse de Bossugan, » achetait plusieurs pièces de terre: l'une au lieu appelé à Loubès, mouvant du prieuré de Brugnac, l'autre, « au lieu de La Fouze, paroisse de Saint-Maur-de-Brunhac. » Il faut remarquer que le château de Brugnac, placé par le notaire dans Bossugan, était dans le territoire de Saint-Maur.

(5) Arch. dép.: *Terrier de Blazimont*, fol. 3.
(6) Archives de Brugnac.
(7) *Décimes levés au diocèse de Bazas es années* 1523..... 1537. (Mss. de ma collection.)

Sept ans après, le notaire Gabriel de Saint-Gassies fait habiter le même Jean d'Andaux dans la paroisse de Saint-Maur en la juridiction de Civrac. Le notaire Bonnet, dans une transaction passée, au mois de septembre 1552, entre quelques particuliers et Raimond d'Andaux, qualifie ce dernier « seigneur de Brugnac, Cugat et Birac, demeurant dans la paroisse de Saint-Maur ». Enfin, dans un contrat d'échange passé le 27 août 1566, par Laugel, notaire royal, entre diverses personnes et demoiselle Izabeau d'Arpaillan, agissant au nom de son mari Raimond d'Andaux, seigneur de Brugnac, il est dit qu'une des terres échangées était située dans la paroisse de « Saint-Mort, juridiction de Civrac, au lieu appelé à la » Terre-de-Fouse, confrontant du midi au chemin tendant » de Roquette au moulin de La Fouze », et qu'une autre terre, sise dans la même paroisse au lieu appelé à La Borie-du-Quint, confrontait, du nord, « au chemin de servitude » tirant de Brugnac à la Chapelle (8). »

A partir de cette époque, les documents sont muets sur Saint-Maur-de-Brugnac; il est probable que l'église fut détruite pendant les guerres de religion et que le territoire de cette paroisse fut tout à fait, ou du moins en grande partie, annexé à Bossugan; une très petite portion située, au nord, paraît avoir été absorbée par Saint-Pey-de-Castets.

L'église de Saint-Maur, dont il ne reste plus de traces, était bâtie à quatre-vingts mètres environ au nord du château de Brugnac, sur une butte naturelle peu élevée au-dessus du sol environnant. Le lieu qu'elle occupait est maintenant complanté de vignes. Elle remplaçait un monument ou du moins une habitation romaine ayant

(8) Arch. de Brugnac.

Actes de l'Académie de Bordeaux



Château de Brugnac.

succédé à une station gauloise; on y trouve en effet des fragments de poteries romaines, des briques à rebord et une quantité considérable de pierres de petit appareil, le tout mêlé à des silex taillés. Rien actuellement ne nous indique que le plateau qui sert d'assiette à cette chapelle et au château de Brugnac ait été fortifié autrefois, mais un retranchement de deux cents mètres environ de longueur qui, des Côtes-de-Roquette, s'étendrait jusqu'à l'ouest du château, mettrait à l'abri d'une attaque sérieuse un promontoire dont tous les autres côtés sont défendus par des pentes extrêmement rapides et des rochers à pic.

Château de Brugnac (*Brunac* [1130]; *Brunhac* [1215]; *Brinhac* [1242-1350]; *Brunhac* [1470-1325]; *Bruignac* [xviii[e] siècle]). — Il est difficile d'assigner une date aux origines de la seigneurie de Brugnac. Au commencement du xii[e] siècle un chevalier, nommé Gualazas, avait laissé, en mourant, à l'abbaye de La Sauve, sa portion de la terre de Las Areires, située dans la paroisse de Naujan, mais Otger, son fils, l'enleva aux moines; son frère, Pierre de Brugnac, ne voulut pas non plus la leur rendre; cependant blessé mortellement, il s'en dessaisit, vers 1130, en leur faveur; il y ajouta un tènement situé dans la paroisse Saint-Vincent-de-Pertignas, avec le paysan qui le cultivait. Il est probable que ce Pierre était seigneur de Brugnac, car, vers la même époque, un Pierre de Brugnac, chevalier, au moment de mourir, donna pour le salut de son âme, au prieuré de Saint-Pey-de-Castets, quatre *denariates* des vignes situées à la carrière de Brugnac *(à la peirera de Brunhac)* (9).

(9) *Pet. Cart. de La Sauve.* — Arch. du château de Brugnac. — Tous les faits dont nous n'indiquerons pas les sources dans notre notice, ont été puisés dans ces archives.

Soixante ou soixante-dix ans après, le château de Brugnac appartenait à la famille de Puch dont il reste encore des représentants.

Un Jordanh de Puch vivait en 1195, suivant un document trouvé par M. Octave de La Montagne, dans un terrier de Sauveterre (10).

Dans la notice sur Saint-Maur-de-Brugnac nous avons signalé, à la date du 30 janvier 1215, une reconnaissance faite à l'évêque de Bazas pour des dîmes de Brugnac et de quelques paroisses voisines, par Bertrand, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, nous croyons que c'était un de Puch et qu'il était seigneur de Brugnac. Il laissa cette seigneurie à son neveu Jordanh de Puch.

En 1228, Amanieu de Puch vendit, pour 400 sous, une portion des dîmes de Jugazan, à Grimoard, treizième abbé de La Sauve (11).

Nous avons vu dans notre notice sur la maison noble de La Bassecour, à Saint-Pey-de-Castets, que cet Amanieu était seigneur du Courros et très probablement de La Bassecour.

En 1229, Poitevin de Puch, archidiacre de Gamage; Amalvin et Vital de Puch, chevaliers, et Rufat de Puch, commandeur de Sallebruneau, figurent au nombre des témoins d'un acte de donation fait aux hospitaliers de Villemartin par Grimoard de Marengs (12).

Jordanh de Puch fut témoin d'une reconnaissance faite

(10) Il nous a été impossible, malgré les recherches que nous faisons depuis de nombreuses années, de retrouver ce terrier, inconnu, d'ailleurs, aux archives départementales de la Gironde.

(11). *Hist. mss. de La Sauve*, par le Père Dulaura.

(12) Le baron H. de Marquessac, *Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Guienne*, p. 74. A la page 88 du même ouvrage, nous trouvons un Rufat de Puch, commandeur de Sallebruneau. Il y a peut-être erreur dans une des deux dates.

le 6 mars 1238, à l'abbé de La Sauve, seigneur du prieuré de Saint-Pey-de-Castets, par Hélie de Montriac ([13]). Ce Jordanh était peut-être frère du chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et père de Jordanh, neveu et héritier du même chevalier.

En 1240, Garcies de Puch fut témoin de l'affranchissement d'un serf par Bertrand de Baigneaux ([14]).

Le 5 mai 1260, F. (François?) de Puch vendit un domaine situé à Pujols.

Jusqu'à présent aucun des de Puch qui viennent de nous passer sous les yeux n'est qualifié seigneur de Brugnac.

Nous avons vu dans la notice sur Saint-Maur-de-Brugnac que, le 30 janvier 1215, Bertrand, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, était seigneur de Brugnac et que Jordanh de Puch était son neveu et héritier. Il est probable que Bertrand était un de Puch et que lui et ses ancêtres possédaient cette terre depuis longtemps. Quoi qu'il en soit, Jordanh de Puch, neveu de Bertrand, fit, le 30 janvier 1275, hommage à autre Guillaume, évêque de Bazas, des dîmes que lui avait léguées son oncle. Cet acte qui se trouve aux archives départementales de la Gironde, dans les féodaux et dans les minutes du notaire Sixte Gay, année 1583, feuillet 1538, porte, par erreur, la même date, 1214 (ancien style), que celle de celui consenti par Bertrand; mais à la fin se trouvent le nom du monarque existant alors, Edouard, roi d'Angleterre, celui de Guillaume, évêque de Bazas, et celui de Raynaud de Pons, seigneur de Gensac; ces trois personnages ne vivaient pas au commencement du XIIIe siècle, mais dans sa seconde moitié. Voici d'ailleurs la copie

([13]) Arch. dép.: *La Sauve*, cartons.
([14]) Baron H. Marquessac, *ut sup.*, p. 107.

de cette reconnaissance telle que je l'ai transcrite dans le terrier des féodaux :

« Conoguda causa sia que, en la presencia de myn notari et des tesmoings dejus escriutz, lo secon dia l'issen del metz de janvier, en l'an nostre senhor mil deux cens et quatorze, en la gleysa de Santa-Regon, en Jourdan du Puch, donzet, establit personalement, per deban lo reveren pay en Christ, mossen Guilhem, per la gratia de Diu, evesque de Bazats, dits et reconugo lodit en Jourdan que et maue et tenir [ten] de la gleysia de Sent-Johan-de-Bazas et desdits senhor ebesques, per nom de la dicta gleysa, totas las deymas que mossen fray Bertrant caualier de l'hospital de sent-Johan-de-Jerusalem, son oncon, que uzat et acoustumat se en rente [en reyre] a prene et a recebre en deymas de las parossias de Brunhac, de Ruch et de Sent-Pey-de-Castet, et de Sallebruneau, et de Coyrac, et de Sent-Brix et Pujols, et reconugo lodit Jourdan deuer, per reson de las deytas deymas, aldit senhor, ebesque de Bazats, per nom de la deyta gleysa de Sent-Johan-de-Bazats, hueyt pugneyras de froment de rente cad'an pagar dens la festa de Tossens, portadas a Santa-Reygon en a cade commandament deu senhor, ebesque de Bazats; ledeyt en Jourdan reconugo que et deu l'pagar una lanca à fer daurat d'esporla; et feyta ladeyta recognoissansa, en la maneyra que dict es, lodeyt en Jourdan dits que et era et deu estre home et basal deldeyt senhor ebesque per nom de la deyta gleysa Sent-Johan-de-Bazats, per rason de lasdeytas deymas. Per major balour et fermetat de las causas dessusdeytas bolgo et autreyet lodeyt senhor ebesque, quel son propre saget fos mes et pauzat en aquesta present carta. De tota lasquals causas dessusdeytas et de cascuna d'eras loudeyt senhor ebesque, d'une part, et loudeyt en Jourdan de Puch, d'autre, requiregoren cartas a myn, notari derais escriut que los en fisse, de mon offici, a cascun de lor una.

Actum distis [dictis] die, loco et anno quibus et supra. Eduardo, rege Anglico, duce Aquitanico, Reginaldo de Pont, domino Generatio [Genciaco], testes mossen Johan

Faure, Guilhem Berart, doctor en leys, mossen Martin, vicari de la gleysa de Santa-Florensa, mossen Bidal Armessen, mossen Gaudebert, prestres, Guilhem de La Fagolle, clerc, Guilhem de Las Crambras, notario de Gensac, del dugat de Guiaina, qui fo, qui d'aquesta tenor dons cartas enquerego, lasqual Reynult de Gransol, notari deldeyt loc de Gensac, escriuo et son signal y pauset. »

Le 17 décembre 1293, Jordanh de Puch, neveu de Bertrand, se porta caution pour Bertrand de Semens, prêtre, lequel, par suite d'une transaction passée entre lui et les religieux de la commanderie de Sallebrûneau, s'était engagé à payer aux chevaliers une certaine somme. Un des arbitres de cette transaction était frère Bertrand de Sauvagnac, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et précepteur de cet ordre en Agenais, Bordelais et Bazadais. Ce devait être un de Puch; nous avons vu, en effet, dans la notice sur la paroisse de Romagne, que le château de Sauvagnac appartenait alors aux de Puch. Parmi les témoins figurait Jordanh de Puch, fils de feu Gaillard de Puch. Dans l'acte dressé pour nommer les arbitres chargés de régler le différend, on trouve, au nombre des religieux de l'ordre, un Bertrand de Puch; et, parmi les témoins, Jordanh de Puch, le vieux (senior), et Jordanh de Puch, fils de Gaillard [15].

Jordanh de Puch, qui fit hommage à l'évêque de Bazas pour les dîmes qu'il tenait de la succession de son oncle, fit un autre hommage lige au roi d'Angleterre, le 8 juin 1281, dans lequel il déclara que ses ancêtres avaient tenu en franc-alleu le manoir de Brugnac et d'autres possessions. Il est donc sûr qu'ils en étaient seigneurs depuis longtemps, et que Jordanh n'avait pas reçu cette seigneurie du roi en compensation des terres

(15) Arch. dép.: *Ordre de Malte; Sallebruneau*, cartons.

qu'il avait cédées à ce monarque vers 1280 pour la construction de la bastide de Sauveterre. M. le chevalier de Courcelles ([16]) écrit que, lors de la fondation de cette ville, les réclamations de quelques propriétaires de terrains sur lesquels devait être bâtie la bastide furent écartées comme étant mal fondées, « à l'exception de ce » qui concernait le terrain d'Attalasie, veuve de Rudel de » Bergerac. Sa Majesté ordonna à ses commissaires » d'évaluer le terrain, et ils durent accorder en échange » à cette dame la même étendue de terre que celle que » l'abbé de Blazimont et Jourdain du Puy ou de Peuch » avaient cédée au roi, sinon ils devaient lui rendre » ce terrain employé. »

Courcelles ne parle pas du domaine de Brugnac, il est plus que probable qu'il n'en est pas fait mention dans les documents qu'il a consultés. Jordanh de Puch dut accepter le «terrain employé», et c'est là probablement que furent construites la maison noble de Puch, située dans la ville, près la porte Saint-Romain, et plusieurs autres maisons que lui et ses descendants possédaient dans la bastide. Voilà, croyons-nous, la compensation que reçut Jordanh.

Il était donc seigneur de Brugnac avant la construction de Sauveterre; mais, était-il fils de Gaillard de Puch ou de Jordanh le vieux? Ce dernier était-il père de Gaillard et fils de Jordanh, neveu du commandeur de Sallebruneau? problème qu'il nous est impossible de résoudre avec les données que nous avons eues entre les mains. Quoi qu'il en soit, Jordanh de Puch, damoiseau, descendait bien positivement des seigneurs de Brugnac, puisque, le 8 juin 1281, il fit hommage lige à Édouard Ier,

([16]) *Hist. généal. et hérald. des pairs de France*, etc., t V. Généal. de la maison de Bergerac.

roi d'Angleterre [17], pour raison de son manoir de Brugnac et de ses appartenances, et des terre et tènements qu'il possédait dans diverses paroisses du diocèse de Bazas. Il déclara que le tout avait été tenu par ses ancêtres en franc-alleu et qu'il le recevait maintenant du roi et de ses successeurs, ducs d'Aquitaine, pour les tenir lui, ses héritiers et successeurs, en fief immédiat, au devoir d'une paire de gants blancs à chaque mutation de seigneur; se soumettant également aux autres devoirs que lui et ses ancêtres avaient rendus antérieurement au roi, comme l'avaient fait les autres possesseurs d'alleux situés dans les paroisses où étaient les siens [18]. Jordanh de Puch était en Angleterre lorsqu'il fit cet hommage. MM. Martial et Jules Delpit, qui ont publié une partie de ce document [19], pensent que Jordanh était prisonnier; rien, je crois, ne le prouve. Il avait peut-être fait le voyage d'Angleterre pour régler ses affaires à propos du terrain qui lui était pris pour construire la bastide de Sauveterre. Quoi qu'il en soit, si, d'un côté, il reçut quelques compensations, de l'autre, il perdit sa propriété allodiale et fit au roi serment de fidélité comme les autres feudataires. Les avantages ne furent certainement pas pour lui; cependant, comme, à la clef de la voûte du premier étage de cette tour bâtie à cette époque, sont sculptées les armes des de Puch, « *d'argent* aliàs *d'or, à trois fasces de gueules,* » nous avons lieu de croire qu'elle l'a été par Jordanh entre les années 1281 et 1320; et comme, en outre, c'est la construction militaire la mieux faite et la plus soignée de cette partie du Baza-

(17) *Rôles gascons.* — *Notice d'un mss. de la bibliothèque de Wolfenbüttel...*, par MM. Martial et Jules Delpit, p. 46. — Collection de Brequigny. — Rymer, vol. I, pars Iª, p. 593. Londini, 1816.

(18) *Pièces justificatives*, nº V.

(19) Notice, *ut suprà.*

dais ([20]), nous devons supposer que le roi aida son vassal à en payer les frais.

En 1289, Jordanh figure parmi les arbitres d'un différend survenu entre Gaillard d'Agassac, damoiseau, et Pierre de Roquetaillade, châtelain de Blanquefort ([21]).

Nous ne savons pour quel motif Guillaume-Raymond de Gensac, seigneur de Rauzan et de Pujols, réclama l'hommage de Jordanh de Puch; mais celui-ci, le devant au roi d'Angleterre, ne le rendit au seigneur de Pujols que le 10 septembre 1305 et lorsque ce seigneur lui eut procuré une décharge du roi. Guicharde Expessa, femme de Jordanh, avait, avec l'autorisation de son mari, rendu hommage au même seigneur, huit jours auparavant, pour d'autres biens qu'elle avait de son chef et qui faisaient partie des appartenances de la maison de Brugnac. Ainsi la seigneurie de Brugnac, après avoir été domaine allodial, devint fief immédiat du roi d'Angleterre, et, vingt-quatre ans après, fief médiat relevant de la seigneurie de Pujols.

Ce seigneur était également seigneur de Sauvagnac.

Jordanh de Puch et Guicharde Expessa eurent, au moins, trois fils: Bertrand, Gaillard et Jordanh, et très probablement une fille, Guiraude du Puch, femme de Hugonet de La Colonha.

Bertrand eut, entre autres, la seigneurie de Brugnac.

Gaillard était qualifié seigneur de Brugnac et de

([20]) Nous ne faisons pas la description du château de Brugnac. Nous n'avons rien à ajouter à celle qui se trouve dans *La Guienne militaire*, t. II, p. 281. — Mais nous avons cru devoir refondre la notice historique que nous avons publiée alors.

([21]) *Coutumes du ressort du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 100. Bordeaux, chez les frères La Bottière, MDCCLXVIII. — Agassac : château situé à Ludon, canton de Blanquefort, arrondissement de Bordeaux. — Voir une notice sur ce château, *La Guienne milit.*, t. II, p. 194.

Sauvagnac, ses enfants furent : Hélie de Puch, Pierre de Puch, de Seras, et Jordanh de Puch.

Hélie de Puch habitait Saint-Léger-de-Vignague ; il percevait, en 1361, le quart des dîmes inféodées de Saint-Loubès (22). Après le traité de Brétigny, Edouard III, qui avait été reconnu souverain indépendant de l'Aquitaine, donna cette province à son fils aîné, le prince de Galles. Celui-ci vint en prendre possession le 9 juillet 1363, et convoqua ses vassaux pour rendre hommage à lui, comme seigneur d'Aquitaine, et à Edouard, comme roi d'Angleterre ; Hélie de Puch, tant en son nom que comme faisant partie des députés de la ville de Sauveterre, rendit cet hommage dans la cathédrale de Bordeaux, le 15 juillet 1363 (23).

Jordanh de Puch, damoiseau, de Sauvagnac, fils de Jordanh et de Guicharde Expessa, épousa Sibile (probablement Sibile de Montpezat) (24). Nous ne connaissons pas sa descendance, mais il est probable qu'il fut le chef d'une branche des de Puch que nous trouvons à Postiac, à Lugasson, à Naujan et dans les juridictions de Blaignac et de Rauzan (25).

(22) Arch. dép. : *Comptes de l'archevêché*, année 1361, fol. 22 v°

(23) Jules Delpit, *Collection générale des Documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 93.

(24) Arch. dép : *La Sauve*, n° 13, inv. des titres.

(25) Si l'on en croit une note envoyée par M. Octave de La Montagne à feu M. de Larmandie, auteur d'une généalogie manuscrite de la famille de Puch (a), Jordanh de Puch aurait eu pour fils un Hélie de Puch ; mais M. de La Montagne ajoute qu'Hélie s'étant établi à Saint-Germain-du-Puch (canton de Branne, arrondissement de Libourne), devint le chef de la branche des seigneurs du Grand-Puch. Nous pensons que M. de La Montagne s'est trompé, parce que les ancêtres d'Hélie, seigneur du Grand-Puch, étaient établis, déjà depuis longtemps, dans la paroisse de Saint-Germain. Voici l'analyse de quelques actes extraits des archives du Grand-Puch et qui prouvent ce que nous avançons : — 1273, 24 juin ; — Na Ramon du Puch, de

(a) Les généalogies manuscrites de la famille de Puch, faites par MM. de Larmandie et d'Isle de La Lande, nous ont été d'un grand secours ; elles nous ont été communiquées par M. le comte de Saint-Angel et feu M. Polyeucte de Puch.

Bertrand de Puch, fils aîné de Jordanh et de Guicharde Expessa, dut être, après son père, seigneur de Brugnac; il possédait des fiefs à Rauzan, à Saint-Aubin-de-Blaignac et à Festals ([26]); des maisons dans Sauveterre, etc. Il était prévôt de cette ville pour le roi d'Angleterre; il avait un fils naturel nommé Gautir, marié avec Régia Rey, fille d'un notaire de Sauveterre. Gautir était en 1371 lieutenant de Bernard de Roquey, prévôt de Sauveterre; il en était lui-même prévôt en 1375; mais, après la prise de la ville par le duc d'Anjou, sa charge lui fut enlevée ou il s'en démit volontairement puisqu'un de ses parents Gaillard de Puch, damoiseau, en était pourvu par le roi de France en 1385 ([27]). Gautir laissa un fils nommé Raymond, dont nous ne connaissons pas la descendance.

Bertrand de Puch laissait aussi un fils légitime Amanieu, qui a été seigneur de Brugnac ([28]).

Saint-Pierre, achète une terre dans la paroisse de Saint-Germain, au lieu appelé à Campmartin, dont un des côtés confronte au jardin de Robert du Puch. — 1315, 10 mai; — Échange entre Hélie de Las Tastes, damoiseau, et Hélie du Puch, damoiseau, de la paroisse de Saint-Germain-du-Puch; de Las Tastes donne à du Puch une terre située dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puch, au lieu appelé En Bertau, confrontant, d'un côté, à la terre de Ramon du Puch, damoiseau, fils du feu seigneur Géraut du Puch, chevalier. — 1332; — Hélie du Puch, damoiseau, *fils de feu messire G. du Puch,* chevalier, de la paroisse de Saint-Germain-du-Puch, achète des rentes à Jeanne d'Ardilars, de la paroisse de Saint-Sulpice. — Hélie du Puch n'était donc pas fils de Jordanh de Puch, puisqu'il l'était de G. (probablement Géraut de Puch) et par conséquent frère de Ramon de Puch, tous de la paroisse de Saint-Germain-du-Puch. Le prénom d'Hélie était alors si commun qu'il ne préjuge rien contre notre thèse. Nous ne nions pas cependant encore l'origine commune des de Puch, de Sauveterre, et des du Puch, du Grand-Puch; mais il faut remonter plus haut qu'Hélie du Puch, de Saint-Germain, et Jordanh de Puch, de Sauveterre; néanmoins nous n'avons encore rien trouvé constatant ce fait.

([26]) Festals, actuellement Sainte-Présentine, ancienne paroisse faisant à présent partie de la commune de Sallebruneau.

([27]) La ville de Sauveterre était encore au pouvoir du roi de France en 1409.

([28]) Nous devons avouer que, bien que possédant de nombreuses notes sur

Avant de parler d'Amanieu nous devons dire un mot de quelques personnages de la famille de Puch, très proches parents, sans aucun doute, des seigneurs de Brugnac et de sa descendance immédiate, et vivant au XIVe et au XVe siècle ([29]).

En 1301, vivaient Peyronne de Puch, femme de Guillaume Doat, et Pierre de Puch, fils de feu autre Pierre de Puch, qui possédait avec Bertrand, fils aîné de Jordanh de Puch, un domaine appelé *Estage* de Pey-de-Puch, situé dans la paroisse de Rauzan ([30]).

En 1333, Guillaume de Puch était moine de La Sauve ([31]).

Le 5 mars 1349, Augier de Puch, damoiseau, fils de feu Amauvin de Puch, de la paroisse de Saint-Vincent-de-Pertignas, vendit à Gaillard Yzambert, damoiseau, des terres situées dans cette paroisse, au lieu appelé au *Carrost* (Courros) et dans celle de Mérignas, nous avons vu plus haut qu'un Amalvin de Puch était, cent vingt et un ans auparavant, seigneur du Courros.

la famille de Puch et qu'ayant composé une généalogie de cette famille, ce n'est qu'en hésitant que nous osons présenter comme parfaitement exacte la filiation des seigneurs de Brugnac. Ce n'est qu'à partir d'Archambaud et de Pellegrin de Puch, vivant au milieu du XVe siècle, que les documents ne font plus défaut. La guerre de Cent ans a bouleversé les familles comme les propriétés.

([29]) Nous ne savons si les quatre personnages qui suivent peuvent prendre rang dans la famille de Puch: En 1212, de Puch *(de Podio)*, maire d'Angoulême (Rymer, t. I, pars Ia, p. 105. Londini). En 1214, Barthélemy de Puch *(de Podio)*, témoin d'une transaction entre Jean-sans-Terre et Pierre de Bordeaux (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 13). — En 1222, B. de Podio (c'est peut-être Barthélemy), chargé de porter au roi d'Angleterre des lettres du comte de La Marche (Rymer, t, I, pars Ia, p. 167. Londini). — En 1227, Raimond et Hugues de Puch *(de Podio)*, chevaliers, chargés par le roi d'Angleterre de régler les difficultés qui pouvaient s'élever dans l'Aunis et le Poitou à propos de la trêve faite entre les rois d'Angleterre et de France (Rymer, t. I, pars Ia, p. 187. Londini).

([30]) Arch. dép.: *La Sauve*, no 136, inv. des titres. — Il y a dans Romagne une localité appelée Doat.

([31]) Arch. dép.: *La Sauve*, no 143, inv. des titres.

Le 11 décembre 1354, Bernard de Puch, chevalier, était seigneur d'un fief situé dans la paroisse de Lugasson (32). Il était peut-être père ou grand-père de Bernard de Puch, écuyer, auquel Thomas, comte de Chester et lieutenant du roi en Guyenne, donna, le 6 décembre 1413, la seigneurie de Castel-en-Dorthe, avec toutes ses appartenances et dépendances quelconques, située dans le diocèse de Bordeaux (33), en considération des louables et agréables services qu'il avait rendus au roi pendant les guerres passées. Cette seigneurie avait été consfiquée par Henri IV, roi d'Angleterre, à Raymond-Guillaume de Gout, pour cause de rébellion, et donnée à Jean d'Ayrau, écuyer, en récompense des éminents services qu'il avait rendus et qu'il rendait encore au roi. Il la garda jusqu'à sa mort, et Bernard de Puch, qui l'eut après lui, devait aussi en jouir, pendant sa vie, jusqu'à la valeur de six livres sterling de rente annuelle, sous la condition de rendre compte chaque année, au connétable de Bordeaux, du surplus de cette rente. Le 1er juin 1416, Henry V confirma la donation faite par le connétable de Chester. Nous ne savons jusqu'à quelle époque Bernard de Puch garda la seigneurie de Castel-en-Dorthe; mais, après la conquête de la Guyenne, Charles VII rendit cette maison noble à la famille de Gout, et Jean de Gout fit reconnaître alors tous ses tenanciers (34). De 1361 à 1368 on trouve des de Puch portant le prénom de Pierre à Sauveterre, à Lugasson et à Postiac (35).

(32) Arch. de Laubesc.

(33) Le château de Castel-en-Dorthe est situé dans la banlieue de Bordeaux, commune du Bouscat; il appartient maintenant au docteur Des Maisons.

(34) Rymer, vol. IV, pars IIa, p. 164, 3e édit. — Arch. du château de Castel-en-Dorthe.

(35) Arch. dép. : *La Sauve*, no 148, inv. des titres.

En 1367, Raymonde de Puch était femme d'Arnaud Martin, de la paroisse de Lugagnac (36).

Le 10 février 1368, Proenssa de Pinssac, fille de feu Bernard de Pinssac, et femme de Jean de Puch, reconnaît tenir de l'abbé de La Sauve une terre située au Bedat, dans la paroisse de Lugagnac (37).

Le 1er juillet 1397, Bertruc de Puch est témoin de l'hommage rendu par noble Ponset de Potensac, en Médoc, damoiseau, seigneur de Baleyron, à Guillaume-Amanieu de Madaillan, seigneur de Lesparre et de Rauzan (38).

Le 1er janvier 1429, Jeannot et Jean de Puch, damoiseaux, possédaient des terres à Naujan; ce dernier était de Sauveterre, ainsi qu'il résulte d'un titre du 10 mai 1435 (39).

Gatherine de Puch, mariée avec Mondot de Bordas, bourgeois de Marmande, lequel, agissant au nom de sa femme, donna, le 23 novembre 1431, à fief perpétuel à Hélie Marcey, damoiseau, de Bergerac, la seigneurie de Piles, près Bergerac. Catherine avait donné procuration à son mari le 12 du même mois (40).

En 1436, Jordanh de Puch et, en 1440, Pierre de Puch avaient des terres à Naujan (41).

Le 28 février 1476, Jean de Puch fut témoin d'une baillette consentie par noble homme Jean de Montlau, comme procureur de messire Jean d'Anglades, chevalier, seigneur d'Anglades, d'une terre située à Courpiac (42).

(36) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 144, terriers.
(37) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 136, inv. des titres.
(38) Bibliothèque de Bordeaux, mss. Arch. de La Trêne.
(39) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inv. des titres.
(40) Arch. de Mme veuve Polyeucte de Puch.
(41) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inv. des titres.
(42) Arch. de Laubesc.

Jeannot de Puch, fils d'Hélie de Puch, bailli de Jean de Ros, le vieux, comparaît dans une enquête faite, le 3 mai 1486, à la requête de noble homme Jean de Ros, pour faire constater les limites des domaines dépendant de la maison noble de Roquefort (43).

Le 3 février 1505, Arnaud de Puch, prêtre, habitait Naujan (44).

Amanieu de Puch, chevalier, seigneur de Brugnac, fils de Bertrand, épousa Matha de Lugagnac, fille d'Arnaud de Lugagnac, damoiseau, de Romagne, et de Marie de Baldeys (45). Il en eut cinq enfants : Izambert, Bertrand, Gaillard, Matha et Cécile. Yzambert dut mourir jeune. Gaillard de Puch, damoiseau, de Trespicz, fut, croyons-nous, prévôt de Sauveterre, lorsque cette ville était occupée par les Français après avoir été conquise par le duc d'Anjou ; il remplaçait Gautir de Puch qui occupait, avant lui, cette charge ; il possédait, hors des murs de la ville, des fiefs consistant en maisons et en emplacements. Nous croyons que Gaillardet de Puch, figurant parmi les seigneurs du Bordelais et du Bazadais qui suivaient le sire d'Albret tenant pour le roi de France, et auxquels fut accordée, le 22 avril 1407, une trêve par le sénéchal d'Aquitaine, est le même que Gaillard de Puch. Il vivait encore en 1409. Nous ne lui connaissons pas d'enfants.

Bertrand de Puch, chevalier, de Sauveterre, seigneur de Brugnac, épousa Amanève-Naude de Laubesc, fille de Bertrand de Laubesc, ainsi qu'il résulte d'une quittance donnée, le 13 juillet 1387, par sa veuve à Guillaume Guigno, habitant de Sauveterre, de la gestion par lui

(43) Arch. de Roquefort.

(44) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inv. des titres.

(45) Voir, *suprà*, notice sur la paroisse de Romagne, article *Berdoulet*.

faite tant de ses biens que de ceux de son père et de son mari ([46]).

Suivant les généalogistes de la maison de Puch, Bertrand aurait eu pour fils : Archambaud et Pèlegrin. Nous croyons qu'ils se sont trompés. Aucun des actes que nous avons consultés ne qualifie Bertrand père d'Archambaud ni de Pèlegrin, et celui qu'ils citent à l'appui de leur opinion n'est pas plus explicite; il commence ainsi : « *Conoguda causa sia que lo noble home* » *Archambaud de Puch, de la bila de Saubaterra, par sa* » *bona boluntat, tant per sin que en nom de Pelegrin de* » *Puch, son frayre...* » Il prouve seulement qu'Archambaud et Pèlegrin étaient frères ; mais nullement fils de Bertrand dont le nom ne se trouve pas dans l'acte. Mais les archives de Laubesc nous apprennent que Bertrand de Puch eut, de Naude de Laubesc, Guillaume de Puch, damoiseau, qui épousa Reine de Loupiac, damoiselle, fille de Guillaume-Arnaud de Loupiac, seigneur de Moncassin, auquel elle donna procuration, le 3 février 1397, pour percevoir toutes ses créances dans les juridictions de Casteljaloux et de Moncassin ([47]), dans les paroisses de Saint-Martin-de-Naussans, Saint-Jean-de-Molères, Veyries, Saint-Vincent-de-Vignoles, Saint-Aignan-de-Loupiac et ailleurs ([48]). De Reine de Loupiac et de Guillaume de Puch naquirent : Amanieu de Puch, ainsi qu'il résulte : 1° d'une procuration donnée le 20 avril 1412, par Reine de Loupiac, alors veuve, comme usufruitière des biens de son mari, et son fils Amanieu, celui-ci, comme petit-fils et héritier de dame Amanève-Naude de Laubesc, à Huguet de La Barre, damoiseau, pour en leur nom

([46]) Arch. de Laubesc.
([47]) Casteljaloux et Moncassin, dans le département du Lot-et-Garonne.
([48]) Arch. de Laubesc.

recevoir les rentes qui leur étaient dues; 2° d'un bail à fief consenti par Reine, veuve de Guillaume, agissant en son nom et encore comme usufruitière des biens de son mari et par Amanieu, son fils, en faveur d'Arnaud de Mealhac, de Sauveterre, d'une pièce de vigne située dans la paroisse de Saint-Romain. Ce fief avait appartenu à Guillaume de Puch et à ses associés comme héritiers de Gaillard de Laubesc (49).

Amanieu de Puch laissa quatre enfants : 1° Archambaud de Puch qui fut chef de la branche aînée ou de Puch et du Brana, éteinte vers 1680; 2° Pèlegrin de Puch, auteur de la branche cadette ou de Pailhas, qui a encore des représentants; 3° Guillaumet de Puch, vivant en 1485 (50); 4° Thaleza de Puch, qui dut se marier, en premières noces, vers 1465, avec Jean de Boyrac et lui apporter le château de Brugnac. Elle demeurait à Brugnac depuis, au moins, le 10 juillet 1465, jour où elle se présenta, avec Raymond de Naujan, devant Bernard Angevin, seigneur de Rauzan, pour lui déclarer qu'elle renonçait aux droits qu'elle avait sur la maison noble de Naujan, excepté à certains héritages qu'elle se réservait. Elle priait, en conséquence, Angevin de recevoir l'hommage de Raymond (51).

Thaleza épousa en secondes noces Jean d'Andaux, seigneur de Birac en la paroisse de Saint-Sulpice-du-Bernac (52); il fut témoin, le 24 août 1474, du mariage de Pèlegrin de Puch avec Jeanne de Pellegrue (53). Jean d'Andaux devint ainsi seigneur de Brugnac et en rendit hommage à Bernard Angevin le 12 avril 1475; il figure,

(49) Arch. de Laubesc.
(50) Arch. de Laubesc.
(51) Arch. de Laubesc.
(52) Arch. du château de Vayres.
(53) Arch. de la famille de Puch.

le 31 janvier 1478, parmi les témoins d'une baillette consentie par l'abbé de Blazimont [54]; il mourut avant sa femme, et la seigneurie de Brugnac passa à son fils autre Jean d'Andaux qui, comme héritier de sa mère, morte avant le mois de mai 1484, se trouva également possesseur de fiefs dans les paroisses de Lugasson, de Cazevert et de Rauzan [55]. Il acheta, le 17 août 1477, à Jean Guillon de la paroisse de Saint-Léger-de-Vignague, les moulins situés dans la paroisse de Cazaugitat. Le 28 octobre 1482, il rendit hommage à Jacques Angevin, seigneur de Rauzan et de Pujols, et, le 7 juin de la même année, à Jean de Durfort et à Jeanne Angevin, sa femme. Il paraît alors au nombre des témoins d'une certaine quantité d'actes [56]. A cette époque il y avait contestation entre les officiers et les tenanciers des juridictions de Pujols et de Gensac à propos des limites séparatives de ces deux juridictions; après s'être entendus, ils résolurent de faire planter des bornes pour éviter des procès à l'avenir; Jean d'Andaux et quelques autres personnes notables furent chargés, le 9 juillet 1488, de présider à cette opération [57]. Nous croyons que Jean d'Andaux avait épousé Marguerite de Ségur et qu'il était, en même temps, seigneur de Brugnac et de la maison noble de Cugat à Blazimont. Ceci paraît résulter d'une transaction passée, le 14 septembre 1522, à propos d'un fossé mitoyen, entre Raymond de Ségur, écuyer, demoiselle Marguerite de Ségur, veuve de Jean d'Andaux, « seigneur en son vivant de la maison noble de Cugat, » au nom et comme tuteur des enfants du défunt et de

(54) Arch. dép. : *Terrier de Blazimont*

(55) Arch. de Taris.

(56) Arch. d'Anglades · collection de M. Jules Delpit. — Papiers de la famille Solminihac. — Arch. de Naujan.

(57) Note communiquée aux *Arch. hist. de la Gironde*, par M. O. Fortin

Marguerite, d'une part, et Fortanier de Souppre, habitant de Blazimont, d'autre part. Jean d'Andaux dut avoir un fils aussi nommé Jean d'Andaux, qui épousa Françoise de Saint-Clair, dont il eut une fille nommée Françoise qu'il maria avec Guillaume Albert, écuyer, seigneur de la maison noble de Bourgoignades, située dans la paroisse de Saint-Philippe, près de Sainte-Foy. Albert donna à son beau-père, le 25 mars 1528, quittance d'une somme de 450 livres provenant de la dot de sa femme, et celle-ci, par le même acte, renonça à la succession de ses père et mère et à celle de Marguerite de Rebesquetz, son aïeule ([58]). Il eut aussi un fils nommé Raymond et une fille nommée Isabeau, qui épousa N. de Rastignac, seigneur d'Hautefort. A partir de son mariage et jusqu'en 1539, Jean d'Andaux fit l'acquisition d'une grande quantité de terres dans Bossugan et les paroisses voisines. Le 1er septembre 1541, il rendit hommage de la maison noble de Birac à M. Rollet, bâtard d'Albret, agissant comme procureur et gouverneur des terres et pays d'Albret au nom du roi et de la reine de Navarre, seigneurs de Vayres ([59]). Le 29 mai 1546, il acheta à Gassies-Arnaud de Puch, écuyer, seigneur de Pailhas, des droits de dîmes dans la paroisse de Pujols, et il s'engagea à rendre hommage au seigneur de Pujols pour raison de cette acquisition. Le 19 avril 1550, il vendit à Jean de Cazalis, seigneur dudit lieu, toutes les dîmes et autres rentes et droits qu'il prenait annuellement sur une vigne appartenant audit Cazalis située dans le lieu de Maucaillou, paroisse de Pujols ([60]). Il dut mourir avant

([58]) Arch. de Laubesc.

([59]) Arch. du château de Vayres. — Il est dit dans cet hommage que la maison d'Andaux était située à Saint-Macaire.

([60]) Arch. de Cugat.

le 23 mars 1557, jour où son fils Raymond d'Andaux est inscrit comme seigneur de Brugnac, dans le rôle du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Bazadais, pour la douzième partie de la solde d'un chevau-léger, pour un quartier de l'année, à la somme de quatre livres tournois (61).

Raymond d'Andaux, écuyer, seigneur de Brugnac, Birac et Cugat, épousa Isabeau de Chartres, fille de Jean de Chartres, écuyer, seigneur d'Arpaillan; il n'eut pas d'enfants, et sa nièce, Anne d'Hautefort, hérita de tous ses biens qu'elle apporta à son mari Pierre Le Berthon, chevalier, seigneur d'Aiguilhe, conseiller au Parlement de Bordeaux, veuf d'autre Isabeau de Chartres, sœur de la femme de Raymond d'Andaux et veuve elle-même, en première noces, de Gaston de Grailly, seigneur de Lavagnac. Anne d'Hautefort vendit, le 16 avril 1579, la terre de Cugat à Jean de Marsoulier, écuyer, seigneur de Montaut, Villotes et Mondinet (62). Pierre fit, le 7 avril 1582 (63), hommage à l'évêque de Bazas des dîmes inféodées qu'il levait dans diverses paroisses comme l'avaient fait ses prédécesseurs depuis le 30 janvier 1215 (64). Une partie de ces dîmes avaient été aliénées dans la suite des temps, et, au XVIe siècle, Symphorien de Bacallan, seigneur de Vaure, qui était de la religion réformée, en possédait une portion ; il voulut se soustraire à l'hommage qu'il devait à l'évêque de Bazas, prétendant que, depuis plus de cent ans, lui et ses prédécesseurs avaient joui de

(61) J. de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. III, p. 254.

(62) Notes mss. de M. Judde de La Rivière.

(63) Et non le 16 avril, comme je l'ai écrit à l'article Brugnac dans la *Guienne militaire*, t. II, p. 278.

(64) Voyez, ci-dessus, à l'article de Saint-Maur-de-Brugnac. La date 1214 de la *Guienne militaire* doit être rectifiée et rapportée en 1215, parce que le 30 janvier 1214 est réellement le 30 janvier 1215, l'année ne commençant alors, en Guienne, que le 25 mars.

ces dîmes qu'il possédait alors en commun avec Anne d'Hautefort. Mais l'évêque ayant présenté le titre de 1215 par lequel il était patent que Bacallan lui devait un quart ou demi-*pougnerée* de froment, celui-ci se rendit à l'évidence, et ils passèrent, le 18 août 1583, une transaction par laquelle le seigneur de Vaure consentit à payer le quart de froment et à le rendre, comme le portait le titre primitif, dans la paroisse de Sainte-Radegonde; et, comme ces dîmes et d'autres qui y étaient mentionnées étaient tenues à foi et hommage de l'évêque au devoir d'une lance au fer doré à muance de seigneur et de vassal, Symphorien de Bacallan lui rendit cet hommage au devoir pour sa part d'une paire de gants blancs aux mêmes conditions (65).

Pierre Le Berthon étant membre du parlement de Bordeaux, sa maison noble de Brugnac, les terres nobles et même les biens roturiers qui en dépendaient, étaient sujets au ban et à l'arrière-ban et exempts, par suite, de toute espèce de taille; cependant les collecteurs de la paroisse de Ruch où se trouvait une certaine quantité de ces biens roturiers voulurent cotiser Anne d'Hautefort, femme de Pierre; mais, le 15 décembre 1603, intervint en sa faveur un arrêt du Parlement (66). Anne était morte en 1605 lorsque Jean de Marsoulier rendit hommage à Pierre Le Berthon de la métairie de Tartuc (67). Pierre n'existait plus en 1610 puisqu'à partir de cette année son fils François, conseiller au parlement de Toulouse, faisait comme seigneur de Brugnac, des acquisitions ou ventes de terres. Il acheta, le 14 janvier 1638, à messire René de Brueil, chevalier des ordres du roi, capitaine de cent

(65) Arch. dép. : *Féodaux.*
(66) On peut voir les détails de cette affaire dans la *Guienne militaire*, t. II, p. 278.
(67) Not. mss. de M. Judde de La Rivière.

hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de Marans et autres places, la cinquième partie de la terre, seigneurie et baronnie de Mornac, avec tous les droits y attachés. Il avait épousé Marguerite de Massip. A François succéda Jean Le Berthon, qualifié, dans un acte du 13 janvier 1647, haut et puissant seigneur d'Aiguilhe, baron de Mornac, Saint-Vivien-de-Bruilhet en Saintonge et de Brugnac, où il demeurait ([68]). En avril, mai et août 1672 il fournit son dénombrement, pour le lieu de Brugnac, au marquis de Civrac.

A la fin du XVIIe siècle, le château de Brugnac et ses dépendances appartenaient à la famille Moyne ou Le Moyne; il résulte d'un acte du 28 octobre 1689, que Jean Le Moyne, écuyer, sieur de Chanclou, lieutenant général civil et criminel au siège royal de Castelmoron d'Albret, était fils de dame Thérèse Le Berthon, dame de Chanclou, veuve de feu Raymond Le Moyne, sieur de Chanclou. Ils est probable que le domaine de Brugnac avait été donné en dot à Thérèse Le Berthon. Le Moyne dut avoir aussi une fille nommée Marguerite qui, le 10 septembre 1697, afferma la maison de Brugnac pour trois ans, moyennant 2,000 livres par an, à sieur Jacques Ramet. En 1700, Jean Le Moyne, écuyer, seigneur de Chanclou et de Brugnac, conseiller du roi, lieutenant criminel au siège présidial de Saintes ([69]), afferma aussi au sieur Ramet le même domaine, pour cinq ans, moyennant 2,100 livres par an. Jean avait épousé Jeanne de Comet, sœur de Pierre de Comet, seigneur de La Motte, avocat en la cour, ainsi qu'il résulte d'une quittance pour cas dotaux qu'elle fournit à son frère ([70]); de ce mariage naquit

([68]) Arch. de Mercade.
([69]) A. de Comet *Monographie de la commune de Saint-Loubès*, p. 562.
([70]) Jean le Moyne, ancien lieutenant criminel au siège de Saintes, ensuite,

Marie-Anne Le Moyne, qui apporta la terre de Brugnac à son mari le baron Joseph du Roy, conseiller du roi en ses conseils et président en la cour des aides de Guienne; il vivait encore en 1754, mais sa femme était veuve en 1763.

Les du Roy, qui étaient aussi seigneurs du château de Suduiraut à Sauternes, gardèrent celui de Brugnac pendant la Révolution. En 1820, M. Joseph du Roy en était propriétaire. Son fils Charles-Joseph du Roy l'a vendu, en 1862, à M. Lodoïs d'Auzac de La Martinie, lequel l'a revendu, en 1881, à M. Henri du Foussat de Bogeron.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'étendue et la composition du domaine de Brugnac au siècle dernier; sur le nombre de journaux de terres nobles ou roturières qui en dépendaient; les fiefs qui y étaient attachés dans une grande quantité de paroisses et qui lui devaient des rentes; tous ces détails se trouvent dans la *Guienne militaire*, tome II, page 280. Nous ne recommencerons pas non plus la description archéologique du château que l'on trouve à la page 281 du même ouvrage; nous avons cependant cru devoir en offrir à nos lecteurs une nouvelle vue à l'eau-forte.

RUCH

Rus, Ruh, Rug, Ruis, Sanctus-Stephanus-de-Rus, Prioratus de Russio [XIIe siècle], *à Ruscha* [1324], *Ruchs* [1341], *Ecclesia de Rufio, Ruffio* [1490, 1528, 1537], *Ruch, Ruix, Rux, Ruz* [XVIe siècle], *Reuche, Ruichs, Ruich* [XVIIe et XVIIIe siècles], *Reuy* (en gascon moderne).

La paroisse de Ruch est bornée, au nord, dans sa partie occidentale, par celle de Bossugan, et, dans sa

pourvu de la charge de juge royal civil de Sauveterre, se démit de cette charge, le 14 décembre 1708, en faveur d'Antoine Drilholle, avocat au Parlement. (Arch. de Mercade.)

partie orientale, par le ruisseau de l'Escouach qui la sépare de la paroisse de Doulezon; à l'est, par celle de Saint-Jean-de-Pouliac qui fait actuellement partie de la commune de Saint-Antoine-du-Queyret; au sud, par les communes de Mauriac et de Blazimont; à l'ouest, par la Gamage qui coule entre Ruch et Mérignas. Elle était jadis traversée par deux grands chemins : l'un dans sa partie occidentale conduisait de Blazimont à Castillon, l'autre traversait le milieu de la paroisse du nord au sud et conduisait de Castelmoron à Pujols; un troisième chemin venait de Saint-Antoine-du-Queyret et se rendait à Saint-Pey-de-Castets.

Outre les deux grands ruisseaux qui bornent Ruch au nord et à l'ouest et un petit affluent de l'Escouach qui la borne à l'est, la paroisse est traversée, en entier, de l'orient à l'occident, par un grand affluent de la Gamage, nommé le Courbut; ce ruisseau coule dans une des vallées les plus pittoresques de la juridiction de Pujols. Il divise la paroisse en deux parties inégales, un tiers occupe sa rive gauche et les deux autres tiers sa rive droite. Sauf les vallées profondes au fond et sur les pentes desquelles s'étalent de belles prairies, le reste du territoire est formé par deux plateaux couverts de terres labourables, de quelques bouquets de bois et, naguère, de vignes que le phylloxera dévore.

La découverte faite dans le bourg de Ruch, en 1746, d'une mosaïque, de diverses médailles du haut et du bas empire, de tombeaux renfermant des agrafes, des boucles d'oreilles, des armes et autres objets; enfin, les étymologies torturées des noms de lieux du voisinage, noms dans lesquels on croyait retrouver ceux d'Ausone ou de ses parents, ont fait penser à quelques auteurs, entre autres, à l'abbé Le Beuf, qu'à Ruch était située

une des *villas* de ce poète. Bernadau va même jusqu'à dire que la tradition du pays est en conformité avec cette opinion et que quelques titres donnent à ce canton la dénomination de *Petit-Bazas* (1).

Nous sommes persuadés que la tradition dont parle Bernadau doit son origine à l'article inséré dans le *Supplément au Dictionnaire des sciences, des arts et des métiers*, tome IV, p. 689 (2), et que les titres qui donnent à cette localité le nom de *Petit-Bazas* sortent du cerveau de cet historien; car, malgré nos recherches prolongées, nous n'avons pas encore trouvé cette dénomination appliquée anciennement à Ruch dans un seul des nombreux documents qui nous ont passé sous les yeux. L'amour-propre des habitants de Ruch a été si agréablement chatouillé, au siècle dernier, par l'article dont nous venons de parler, qu'ils ont donné le nom de Tour d'Ausone à un petit manoir situé près de l'église et bâti au commencement du XVIe siècle par les bénédictins de La Sauve.

(1) Bernadau, *Antiquités Bordelaises*, p. 265.

(2) « Ruch *(géog. antiq.)*, bourg à trois lieues de Sainte-Foy en Agénois, » et à une lieue de la Dordogne, du côté de Castillon. On y trouva, en 1746, » grand nombre de tombeaux tournés d'orient en occident, avec la couver- » ture en forme de toit : dedans étoient des agraffes de diverses formes, des » boucles d'oreilles, des anneaux, quelques glands d'or, des restes de fil » d'or, quelques lames d'épée et poignards consumés par la rouille, et divers » ornemens pareils. On déterra dans le voisinage un assez grand nombre de » médailles tant du haut que du bas empire; il y en avoit de Trajan, » d'Adrien, de Constantin, de Decentius, de Julien, même une monnoie de » Louis le Débonnaire. A quelque distance de ces tombeaux on découvrit » un pavé à la mosaïque qui s'étend dans l'espace de plus de vingt toises. » Ce pavé et la convenance de plusieurs noms de lieux dans le voisinage ont » fait croire à M. l'abbé le Beuf que c'étoit la maison de campagne d'Ausone, » célèbre poëte de Bordeaux, et une partie des biens de ses ancêtres... » Il y a deux ans, en creusant des fondations d'une maison et en défrichant un jardin à l'entrée septentrionale du bourg, on a découvert des tombeaux semblables à ceux exhumés en 1746; mais les maçons et les paysans n'ont rien gardé de ce qu'ils renfermaient, parce que ce n'était que de mauvais sous et des fragments de fer rouillé. Je n'ai pu voir qu'un sarcophage brisé; il m'a paru mérovingien.

Aucun titre ancien ne qualifie ainsi ce manoir. Souffrain [3], à notre avis, a victorieusement réfuté l'opinion de l'abbé Le Beuf adoptée par Bernadau et qui place à Ruch la petite campagne d'Ausone. Cependant nous n'oserions affirmer qu'Ausone n'y ait rien possédé. Ce qu'il y a de certain, c'est que, si la villa découverte à Ruch au siècle dernier n'appartenait pas au poète bazadais, elle avait été construite par un homme qui aimait les beaux sites et les terres plantureuses.

Ce n'est pas seulement dans le bourg de Ruch qu'on rencontre des restes d'habitations romaines. J'ai trouvé une meule à bras et des briques à rebord près du village de Bernin, à l'est de la grande route de Pujols à Blazimont; entre Lardier et la maison noble de La Haille, près de la métairie de Moncuc, existait une construction bâtie en petit appareil démolie il y a quelques années. Les pierres et les briques à rebord en provenant servent à macadamiser le chemin qui se dirige de Ruch à Doulezon.

Paroisse. — La paroisse *(Ecclesia)* de Saint-Étienne-de-Ruch [4] appartenait à l'évêque de Bazas. En 1112 Bertrand de Belhade, qui occupait ce siège, la donna à l'abbaye de La Sauve du consentement de Forton, archidiacre de Saint-Sauveur-de-Bazas, et Raymond, archidiacre de Gamage, ses clercs, et en présence de Pierre, vicomte de Castets; il consentit qu'ils jouissent à perpétuité de tout ce qu'il leur concédait, au devoir de cinq sous de cens annuel, dont une moitié devait être employée aux

[3] J.-B.-Alexis Souffrain, *Essais, variétés historiques et notices sur la ville de Libourne et ses environs*, t. III, 3e partie, p. 177.

[4] Il est à peu près constant que les églises dédiées à saint Étienne s'élèvent sur l'emplacement d'édifices romains.

dépenses pontificales et l'autre à la mense des chanoines ([5]). Trois ans après, le même évêque confirma la donation qu'il venait de faire ([6]). Cependant les chanoines de Bazas, réunis en synode, attaquèrent cette donation; mais Geoffroy, quatrième abbé de La Sauve, vint à Bazas en 1118, et ayant prouvé au chapitre qu'elle avait été régulièrement faite, les chanoines présents la ratifièrent moyennant une redevance annuelle et perpétuelle de cinq sous, moitié au chapitre, moitié à l'évêque. Les abbés de Blâzimont l'attaquèrent aussi, soutenant, contre la vérité, que l'évêque leur avait cédé l'église de Ruch. Ce prélat les invita à se rendre à Bazas au commencement du carême, pour soutenir ce qu'ils avançaient, puis à Angoulême. Ils ne se rendirent pas à Bazas; et, à Angoulême, ils ne voulurent pas traiter cette affaire et partirent, avant la fin du concile, à l'insu de l'évêque de Bazas. Enfin ils furent invités à faire valoir leurs droits au synode de Bazas, mais ils ne répondirent rien; en conséquence l'évêque leur défendit d'inquiéter à l'avenir les moines de La Sauve à propos de l'église de Ruch ([7]). A cette affaire se reliait aussi celle d'un moulin appelé de Rapassat, Repassat ou Riupassat : voici ce qu'on lit à son sujet dans le cartulaire de La Sauve ([8]) : « L'évêque d'Angoulême assigna à comparaître devant lui Geoffroy, abbé de La Sauve et les moines de Blazimont, avec l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, pour s'accorder à propos de la paroisse de Ruch et du moulin de Rapassat; il somma Geoffroy de produire deux témoins

([5]) *Petit Cart.*, p. 219. — *Pièces justificatives*, n° VI. — On tenait à La Sauve un cierge qui brûlait continuellement devant les reliques de saint Gérard. Ruch était taxé pour l'entretien de ce cierge. (Du Laura, *ut sup.*)

([6]) Du Laura, *Hist. mss. de La Sauve*.

([7]) *Petit Cart.*, p. 218. — Du Laura, *ut sup.* — *Pièce justificative*, n° VII.

([8]) *Petit Cart.*, p. 219.

affirmant que l'église de Ruch appartenait à un moine de La Sauve avant qu'elle ne fût régie par Auger, moine commun de La Sauve et de Blazimont. Dans le cas d'affirmative la paroisse appartiendrait à La Sauve; mais elle reviendrait à Blazimont si Geoffroy ne pouvait faire cette preuve, sauf toutefois les droits réciproques des deux couvents sur les fiefs de cette église. Quant au moulin de Rapassat, il fut déclaré que si, avant d'être à l'abbé de La Sauve, celui-ci l'avait engagé pour 300 sous à Vigourous Bonardel, il ne payerait pas le gage; qu'il le payerait au contraire s'il ne pouvait pas faire cette preuve par témoins honorables; l'abbé les produisit, et le moulin et l'église lui furent octroyés. »

Le 3 janvier 1166 le pape Alexandre III confirma à l'abbaye de La Sauve la possession des bénéfices dont elle jouissait. Dans la liste des bénéfices figure l'église de Ruch (9). En 1197 nouvelle confirmation par Célestin III (10). Pendant le XIIIe siècle le prieur de Ruch fit quelques achats et échanges de terres; mais il reçut aussi des dons de toute nature. Nous avons déjà vu dans la notice sur la paroisse de Bossugan que, vers 1200, Guillelme Garsionne, embrassant la vie monastique, se donna à Dieu, à Sainte-Marie-de-La-Sauve et à la maison de Ruch; elle lui céda en même temps les terres, les vignes, les prés et les bois qu'elle possédait à Bossugan (11). A la même époque Raymond Garcie, chevalier de Ruch, se fit moine à La Sauve et donna au couvent la moitié de la dîme du vin, du blé et du lin. Parmi les témoins de cette donation figurent Jean, prieur de Ruch, et Auger de Gazanagues, chapelain de la même paroisse; ce qui

(9) Arch. dép. : *La Sauve*, cartons.
(10) *Petit Cart.*, p. 88.
(11) *Petit Cart.*, p. 191

paraît prouver que cette donation était faite en faveur de notre prieuré ([12]). Vers 1210, du temps d'Amauvin, douzième abbé de La Sauve, A. de Flaujagues et G. son frère, échangèrent la quatrième partie de la dîme de Ruch pour des terres appartenant à ce prieuré; cependant le prieur retint sur ses terres, comme droit domanial, 12 deniers de rente pour le service de l'autel. Quelques années après ces mêmes seigneurs lui donnèrent la quatrième partie des côtes et des prés qui s'étendent jusqu'au ruisseau, moyennant une compensation de 80 sous bordelais.

En 1213, B. de Gensac, chevalier, Assalhide, sa femme; R. Garsie, leur fils, et Hélie, son père, donnèrent à Saint-Étienne-de-Ruch, pour le salut de leur âme et celle de leurs ancêtres, la moitié des côtes et des prairies jusqu'aux ruisseaux; ils garantirent cette donation contre toute espèce de réclamation. Amauvin, abbé de La Sauve, leur donna en récompense onze livres bordelaises ([13]). Garsie de Granols (Grignols), chevalier, donna, à la même époque, pour la rémission de ses péchés, tout ce qu'il possédait à La Barade et la moitié des terres et des prés de Cotet. P. de Granols donna aussi, pour le salut de son âme, la quatrième partie des côtes et des prés, excepté six deniers dus sur ces propriétés et qui servaient à solder une *visitance* annuelle sur la tombe de ses parents ([14]).

([12]) *Petit Cart.* — Pierre de Laubesc était alors abbé de la Sauve.

([13]) *Petit Cart.*, p. 199. — Les témoins de cet échange étaient R., prieur de Ruch, et B. de Guassen, chapelain de la même paroisse; ceux de la première donation furent R., prieur de Saint-Pey-de-Castets; P. de Bageran, chevalier, B. de Gensac et B. de La Barate; ceux de la seconde : Gaillard de La Mote, évêque de Bazas; R., prieur de Saint-Pey-de-Castets, P. de Bageran et A. de Levignac.

Il nous a été impossible de trouver ce que les actes entendent désigner par les côtes et les prairies; si ce sont celles qui descendent vers le ruisseau de l'Escouach ou vers celui de Courbut.

([14]) *Petit Cart.*, p. 199.

La paroisse de Ruch se ressentit des calamités qui affligèrent le midi de la France et la Guienne en particulier pendant la guerre entre saint Louis et Henry III, roi d'Angleterre, et entre ce dernier monarque et ses sujets de Gascogne. Après la guerre, le prieuré était abandonné, presque en ruines, les terres incultes, les revenus à peu près nuls; enfin, les hostilités s'étant calmées, Guillaume d'Agonac, 16e abbé de La Sauve, tâcha de réparer le mal et de rendre aux dépendances de l'abbaye leur ancienne prospérité : « Il afferma, en 1258, le prieuré de Ruch à » un certain Pierre, à condition qu'il payeroit, tous les » ans, deux escartes et demie qui vallent dix boisseaux » de froment et au célerier du monastère 8 escartes, » qu'il en répareroit les bâtiments, payeroit les debtes et » que toutes les réparations et améliorations qu'il y feroit » appartiendroient à l'abbaye après son décès ([15]). »

Mais, chose singulière, la même année, peut-être le même jour ([16]), « l'abbé de La Sauve fit donation au fils » du roi d'Angleterre, durant sa vie seulement, du prieuré » de Saint-Étienne-de-Ruch, appartenances et dépen- » dances, à la charge que toutes les fois que ledit abbé » avec les religieux iroient faire la visite dudit prieuré de » Ruch, une fois l'an, ledit fils du roi d'Angleterre seroit » tenu, à ses propres dépens, de leur fournir la nourri- » ture et vivres nécessaires pendant quinze jours seule » ment, et, en outre, payer pour la pension due par ledit » prieuré audit seigneur abbé, par an, dix escartes et » demie de froment, bon et marchand, mesure de La Sauve, » portées au grenier de La Sauve, et, après la mort du

([15]) Du Laura, *ut sup.*

([16]) Le Père Du Laura ne donne que le millésime (1258), l'inventaire des titres de La Sauve donne le 12 février 1258, ce qui fait, suivant le calendrier moderne, 12 février 1259.

» fils dudit roi d'Angleterre, tous les meubles, ustensiles » et autres sortes de dépouilles qui seront délaissées par » lui, appartiendront à l'abbé et à ses successeurs ([17]). »

Nous n'avons pu découvrir ce qui résulta de cette donation pour le prieuré, si le fils du roi vint y demeurer, s'il y fit des réparations, s'il le meubla, et dans quel état il le remit à l'abbé.

Nous ne savons rien non plus de ce qui se passa à Ruch pendant la guerre de Cent ans, si ce n'est que certaines parties de la cure actuelle attenant à l'église furent bâties vers le milieu du XIVe siècle. Nous avons vu, dans la notice sur Rauzan, qu'après cette guerre, Bernard Angevin voulut usurper les fiefs qui appartenaient à l'abbé de La Sauve dans les paroisses de sa juridiction et entre autres dans celle de Ruch, et comment l'abbé Benoît de Guiton se défendit contre ce puissant seigneur. Enfin l'abbé, bien assuré de ses possessions, obtint de l'évêque de Bazas la confirmation de tous ses droits ([18]).

A partir de cette époque l'histoire de la paroisse de Ruch n'offre qu'un médiocre intérêt et se confond avec celle de l'abbaye de La Sauve; les abbés se contentaient d'y nommer un vicaire perpétuel et d'en affermer les revenus.

Nous avons dit plus haut que les dîmes inféodées appartenaient, pendant le XIIIe siècle, au seigneur de Brugnac et que, plus tard, ses successeurs en aliénèrent une portion. Les autres dîmes étaient perçues par les

([17]) Arch. dép. : *La Sauve*, inv. des titres n° 186, fol. 127 v°. — Ces deux donations ou plutôt locations, faites la même année, peut-être le même jour, nous font croire qu'il y a erreur dans l'attribution de la chose louée, et que le père Du Laura en disant *le prieuré* aura voulu dire *les fruits du prieuré*, et que le fils du roi d'Angleterre, de son côté, ne loua que la maison prieurale avec ses dépendances, soit comme rendez-vous de chasse ou pour tout autre usage.

([18]) *Id.*

abbés. Au commencement du XVIe siècle les habitants des campagnes, et surtout ceux de la partie du diocèse de Bazas qui nous occupe, ruinés par les guerres de religion, poussés peut-être aussi par leurs seigneurs qui étaient presque tous protestants, tentèrent de se soustraire à l'obligation de payer ces dîmes; mais un arrêt du parlement de Bordeaux, du 3 février 1615, faisant droit aux réclamations des religieux, condamna les habitants de Ruch à leur payer « la dîme de onze-un de » tous les fruits naissans et croissans en ladite paroisse, » et même la dîme des chanvres, lins, pois, fèves, gisses, » gerousses et autres légumes, à raison de onze gerbes » une, faisant défence de lever aulcune gerbe, graines et » légumes de dessus les champs, sans appeler lesdits » religieux ou leurs fermiers, pour prendre et percevoir » son droit, conformément aux édits et ordonnances, à » peine de 1,000 livres; demeurent exceptés les chanvres, » lins et légumes qui naistront et croistront dans les » jardins desdits habitans de Ruch (19). »

Il y avait aussi un dîmon que se disputaient les abbés de La Sauve et Mre François Le Berthon, seigneur de Brugnac, conseiller au parlement de Toulouse; par un accord passé entre eux, le 2 octobre 1618, ils en prirent chacun la moitié (20).

La cure ou plutôt la vicairie perpétuelle de la paroisse de Ruch était à la présentation de l'abbé de La Sauve. A partir du jour où Ruch fut donné à l'abbaye, il y eut un vicaire qui y était envoyé par l'abbé et qui prenait le titre de prieur dans les temps anciens et plus tard celui de curé. Donner la liste complète de ces ecclésiastiques nous est pour le moment impossible, les documents nous

(19) Arch. du château de Brugnac.

(20) Id.

font défaut; voici cependant ceux que nous avons rencontrés :

1189. — Guillaume Johan, chapelain, témoin d'une inféodation consentie par l'abbé de La Sauve. (*Petit Cart.*, p. 183.)

1200 (?). — Jean, prieur, témoin d'une donation au prieuré.

1200 (?). — Auger de Gazanègues, chapelain de la même localité, témoin de la même donation. (*Petit Cart.*, p. 191.)

1209. — Pierre de La Cave, prieur (le Père Dulaura), témoin d'une donation faite au prieuré de Saint-Pierre-de-Castel. (*Petit Cart.*, p. 116.)

1213. — R. (Raymond), prieur, et B. de Quassen, chapelain, témoins d'une donation. (*Petit Cart.*)

1498. — 24 décembre. Reconnaissance par Jeannot de La Caussade, prêtre, aux religieux de La Sauve, comme prieurs de Ruch, d'une vigne située à Ruch, au lieu appelé à La Borie, autrement à la Terre-deu-Caperant, vigne dont il avait hérité de Pierre Pringault, en son vivant vicaire perpétuel de Ruch. (Arch. dép. : *La Sauve, registres.*)

1614. — 16 avril. Léonard, curé. (Arch. de Brugnac.)

1634-1647. — Du Feyt, curé. (*Reg. de l'état civil de Ruch*).

1663-1669. — Pasquet, curé. (*Reg. de l'état civil*).

1669 au 20 décembre 1673. — Germain, curé. (*Reg. de l'état civil.*)

1673-1686. — François Réges, curé. Ce prêtre reçut l'abjuration d'une certaine quantité de protestants appartenant à toutes les classes de la société, parmi lesquels nous croyons devoir signaler Daniel du Foussat, habitant de la paroisse de Ruch, abjurant, le 12 mars 1683, entre les mains du curé de Mérignas, en présence du

curé de Ruch et de Mathurin Guitard, maître chirurgien. — Le 16 septembre 1685, M. de Boyrac, de la paroisse de Blazimont, M. de Montaut, un de ses valets et deux servantes, tous de la paroisse de Blazimont. Ce prêtre reçut aussi, le 14 février 1686, l'abjuration de Jacquette de Ségur, fille de M. de Cabanac, de la paroisse de Saint-Germain-du-Puch. — Le 6 juillet 1686, de Mme de Bacallan de Maugarnit, en présence de M. de Montaut et de M. de Combret, conseiller du roi en la sénéchaussée de Libourne. François Réges mourut dans le presbytère de Ruch, à l'âge de soixante-trois ans, le 15 novembre 1691. Il fut enterré dans l'église en présence de Jean Bonneau, curé de Villemartin, et de Bertrand Guyon, curé de La Veyrie, qui lui succéda. *(Reg. de l'état civil.)*

1691. — Bertrand Guyon. *(Reg. de l'état civil.)*

1712-1741. — Jaumar, curé. (Arch. de Mercade.)

1741. — Dominique Despenan, docteur en théologie, curé. (Papiers de M. Guilhem de Lataillade. — Arch. de Mercade.)

1752. — Roboam, curé en l'absence du sieur Despenan. Vers 1758 Despenan reprend sa cure.

1759. — Charles-Antoine-Ode de La Valette de Villars, écuyer, prêtre, docteur en théologie, du diocèse du Puy. Comment ce prêtre était-il venu dans le diocèse de Bordeaux? Avait-il des protecteurs dans l'abbaye de La Sauve dont l'abbé avait le droit de présenter les curés de Ruch? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, il fut assez mal reçu quand il vint prendre possession de sa cure. « Les parents et les amis de son prédécesseur crurent » qu'un prêtre qui n'était pas Bordelais ne devoit pas être » leur curé; en conséquence, ils ameutèrent les paysans, » et il y eut dans la paroisse, pour chasser ce prêtre » étranger, une de ces scènes trop fréquentes dont les

» acteurs ne sont ordinairement que des machines » extérieures que des méchans, cachés sous la toile, font » mouvoir à leur gré. On présenta requête à l'évêque de » Bazas pour lui demander le renvoi du nouveau curé. » L'évêque méprisa cette licentieuse insurrection; et les » paroissiens, pour obtenir de force ce que la justice ne » pouvoit leur accorder, commirent les plus horribles » ravages dans la maison et les domaines de leur pasteur. » Des placards furent affichés pour l'épouvanter et » l'obliger à prendre la fuite. On répendit dans des » libelles qu'il seroit égorgé. Enfin tout ce que nous » avons vu cette année se passer dans une paroisse du » voisinage se passa à Ruch, lorsque Ode de La Valette » se présenta pour en être le curé. Il porta plainte, fit » décréter de prise de corps plusieurs de ces malheureux » paysans qu'on avoit ameutés. Ils furent effrayés de » leur crime dès qu'ils se virent livrés à la justice, ils » demandèrent grâce. Le curé n'exigea d'autre satisfaction » que le remboursement même de ses frais (21). »

A peine installé dans sa cure, Ode de La Valette reprit contre l'abbé de La Sauve un procès considérable que ses prédécesseurs, par incurie ou par faiblesse, avaient négligé.

Voici les principaux éléments du procès conservés dans un mémoire composé pour le curé (22).

Les Bénédictins de La Sauve, en qualité de curés primitifs de Ruch, étaient gros décimateurs de cette paroisse; le revenu du vicaire perpétuel consistait en la portion congrue de trois cents livres qu'ils lui payaient et dans la perception de la dîme des novales. A la fin du

(21) Papiers du presbytère de Ruch : *Pércis pour le sieur Charles-Antoine de La Vallette de Villars, etc., contre frère Mollère, cordelier, et se disant curé de Ruch, etc.*

(22) Ce mémoire fait partie de ma collection.

xviie siècle la majeure partie de la paroisse était inculte, faute de cultivateurs; les habitants s'étant multipliés il s'y fit des défrichements, et s'y forma des novales qui devaient être la récompense du curé; mais les Bénédictins, en faveur de leur droit de décimation, s'en emparaient, confondant ainsi le tout dans l'ancienne dîme: puis, au commencement du xviiie siècle, voyant que les défrichements prenaient une grande extension, ils firent signer, en 1712, au sieur Jaumar, vicaire perpétuel de Ruch, une transaction par laquelle il renonça aux dîmes des novales; mais ce prêtre s'apercevant, plus tard, que plus de quatre cents journaux avaient été mis en culture, et connaissant les déclarations du roi qui attribuaient aux curés, vicaires perpétuels, sans réserve et sans partage, ces sortes de dîmes, il eut le courage de réclamer ses droits et somma les Bénédictins d'avoir à les lui délaisser sur les novales ouvertes depuis quarante ans. Il obtint gain de cause par un règlement définitif aux requêtes du palais, le 6 juillet 1726, confirmé par arrêt de la cour du 13 août 1727. Jaumar prit possession des novales; cependant les Bénédictins l'ayant menacé de se pourvoir au conseil, il passa avec eux, le 19 juin 1730, une transaction par laquelle il fut convenu qu'à la place des novales il prendrait le quart de toutes les dîmes avec la moitié des agneaux; que les Bénédictins lui donneraient à ferme la maison prieurale, avec le domaine en dépendant, moyennant la somme de cent livres qui serait déduite sur les trois cents de portion congrue; qu'il se chargerait de faire les réparations nécessaires à la maison, à concurrence seulement de dix livres, assumant sur eux le surplus quel que fût le prix de ces réparations, moyennant que le curé renonçât aux dîmes des novales présentes et à venir.

D'après le mémoire, cet acte resta en minute informe dans les archives de l'abbaye et le vicaire n'en eut pas d'expédition, cependant il jouit paisiblement de son bénéfice et décéda vers 1741.

Les Bénédictins le remplacèrent par le sieur Despenan, âgé d'environ soixante-dix ans, qui, pourvu d'une cure dont il ne retirait que 250 livres, dut se trouver heureux du benéfice de Ruch. Aussi, ignorant ce qui s'était passé entre les moines de La Sauve et son prédécesseur, il signa, le 7 juillet 1741, un acte d'écriture privée, par lequel il renonça aux novales présentes et futures, moyennant la simple cession du quart de la dîme et de la moitié des agneaux, et les Bénédictins reprirent la maison et le domaine qui rapportaient 3 ou 400 livres de revenu. Mais le curé, ayant appris le tort qu'on lui avait fait en lui ôtant la maison et le domaine, les réclama. Dans la crainte d'un éclat, les moines les lui rendirent, sans aucune espèce d'acte, aux conditions de l'accord de 1730, et il en jouit jusqu'au moment où il fut forcé par ses infirmités de s'absenter; il avait à peine quitté Ruch « que les Béné-
» dictins, pour enlever le droit des curés sur cette maison
» ou du moins le dénaturer, le donnèrent à fief nouveau
» à la communauté des habitants qui, de leur côté,
» obligés de loger leur pasteur, y mirent le sieur Roboam
» nommé pour desservir le bénéfice en l'absence du sieur
» Despenan qui le lui avait résigné. » Cependant il le reprit au bout de sept ou huit ans; mais, hors d'état de le desservir, il le résigna de nouveau en faveur d'Ode de La Valette.

A peine le nouveau titulaire fut-il installé qu'il réclama à l'abbé de La Sauve les dîmes des novales; donna un état de celles qui avaient été ouvertes, offrant d'en faire la preuve sur les lieux. Les Bénédictins employèrent toutes

les ruses et les chicanes possibles pour le décourager. Il voulut traiter avec eux, ils refusèrent; alors il les assigna au sénéchal de Libourne qui, par sentence du 5 août 1762, les condamna à délaisser au curé les dîmes des novales déclarées par le jugement de 1726 et l'arrêt confirmatif de 1727, avec restitution de celle perçue par le syndic de La Sauve depuis l'action, à dire d'expert, à la charge par le curé de compenser le quart de la dîme dont il avait joui à concurrence de celle des novales perçues par le syndic, suivant l'estimation qui en serait faite par les mêmes experts. Les Bénédictins appelèrent de cette sentence; mais le curé parvint à faire rendre, en 1764, un arrêt interlocutoire qui préjugeait en sa faveur. Il eût gagné beaucoup à le faire exécuter à la rigueur; mais sa tranquillité et la paix lui paraissant préférables, il transigea avec les religieux. « Il résulta de cette conciliation » une augmentation de plus des trois quarts du revenu » pour le bénéfice (²³). »

Ode de La Valette voyant, après le gain de son procès, que « le presbytère (dans lequel il s'était établi), était en » mauvais état et manquait de bien des choses néces- » saires, le répara et mit tout en ordre; il fit bâtir à ses » frais un grand cuvier, une écurie, une fournière, une » cave, un toit à cochon et entoura de murs la cour ainsi » que l'enclos d'un petit domaine qui en dépend. Après » avoir desservi ce bénéfice pendant dix-neuf ans il se pro- » posa de le quitter; il en fit part à sa famille; elle se » félicita d'avance de l'avoir dans le pays, et, pour l'y fixer » pour toujours, elle traita pour lui, et sur sa procuration » qui fut adressée au lieutenant général du sénéchal et » présidial du Puy-en-Velay, d'un office de conseiller-

(²³) Papiers du presbytère de Ruch et mémoire de ma collection.

» clerc dans ce siège. Il vendit à divers particuliers une » partie des fonds de terre qu'il avait acquis dans la » paroisse de Ruch et, par sa procuration du 30 jan- » vier 1778, il résigna son bénéfice au sieur Claverie, » ancien curé d'Andernos, sous la réserve d'une pension » annuelle de 1,000 livres. » Il prit quelques autres arrangements avec son résignataire et partit pour le Puy.

Claverie, dont la conduite était peu régulière, se livra à des dépenses au-dessus de ses ressources, fit de mauvaises connaissances, exigea de ses fermiers une année de revenu d'avance, se brouilla avec quelques-uns des principaux paroissiens; de sorte qu'en butte tous les jours à de nouvelles tracasseries, la place ne fut plus tenable pour lui et il se proposa de l'abandonner. Il avait pour ami et confesseur un certain frère Mollère, cordelier défroqué, avare, ambitieux, menteur, ayant en un mot tous les vices des prêtres qui oublient leur devoir et leurs vœux. Ce moine desservait la cure de Saint-Cibard qui ne lui donnait qu'un médiocre revenu, il résolut de l'échanger contre celle de Ruch.

Après avoir détourné Claverie de tous ses devoirs, l'avoir brouillé avec son prédécesseur, il profita de la gêne où le mettait son inconduite, lui fit donner sa démission par acte notarié, en lui assurant que le notaire, qui était son affidé, garderait l'acte secret; le bénéfice étant ainsi vacant, il n'aurait qu'à le demander en cour de Rome qui ne le lui refuserait certainement pas; le tenant ainsi des mains du pape et non du résignataire, la réserve de la pension tomberait. Mais à peine Mollère eut-il l'acte qu'il le fit contrôler à Puynormand, se rendit à La Sauve, le présenta aux religieux de ce couvent, collateurs du bénéfice, qui, le même jour, le lui donnèrent; il partit aussitôt après pour Bazas, obtint le

visa de l'évêque et arriva le 14 janvier 1779 à Ruch avec un notaire pour prendre possession de la cure. Claverie, joué par son complice, se trouva réduit à la dernière des misères et se retira à Bordeaux pour y attendre ses provisions.

Pendant ce temps, Ode de Lavalette qui ne recevait pas sa pension, ayant appris ce qui s'était passé, revint en Guyenne et forma une action en regrès contre Claverie et le moine usurpateur. Tous deux se liguèrent alors contre lui. Nous n'entrerons pas dans les détails de toutes les infamies dont ces deux mauvais prêtres se rendirent coupables; calomnies, médisances, mensonges, subornations de témoins, rien n'y manqua. Le résultat : c'est que Claverie resta dans la misère et que Mollère garda le bénéfice, mais il fut obligé de payer à Ode de La Valette la pension de 1,000 livres.

Alors, voulant éluder cette obligation, ce moine espéra qu'il lui serait plus aisé de tromper son créancier si, au lieu de payer la pension, il lui faisait l'abandon du tiers des fruits; La Valette accepta cet arrangement, et il fut rendu un premier arrêt qui ordonna le partage des fruits dépendant de la cure de Ruch. « Mollère ne voulut » d'abord partager que les fruits décimaux; second arrêt » qui ordonne qu'il délaissera le tiers de tous les fruits » tant de la dîme que des domaines de la cure... Mollère » élude cet arrêt et quoique La Valette eût, de ses pro- » pres deniers, augmenté les bâtiments de la cure, il » refuse d'en faire part au fermier, soit pour loger le » tiers des fruits, soit pour se loger lui-même au » moment de la récolte. Il refuse également le partage » du jardinage et des prés de réserve; troisième arrêt » qui ordonne qu'il abandonnera le tiers de tout. » Ce dernier arrêt ne put triompher de sa résistance et le

fermier somma La Valette d'avoir à faire cesser les nouvelles chicanes que lui faisait le moine ou de consentir au résiliement de la police.

Ne pouvant vaincre son adversaire par les moyens légaux, Mollère employa de nouveau les armes de la calomnie, et Ode de Lavalette, qui était alors dans son pays avec une de ses tantes, fut obligé, en 1785, de revenir en Bordelais et de faire au curé de Ruch un nouveau procès en diffamation ([24]), procès dont nous ne connaissons pas le résultat, mais qui dut tourner à la honte du moine défroqué.

1778. — 39 janvier. Jean-François Claverie.

1779. — 14 janvier. Vital-Gratien Mollère faisait partie comme curé de Ruch de l'assemblée des trois ordres réunis à Libourne le 11 mars 1789; il ne s'y présenta pas et chargea de sa procuration M. Mercier, curé de Saint-Pey-de-Castets et de Civrac, agissant aussi pour les deux autres députés de Ruch ([25]). Il dut faire le serment constitutionnel et rendit, à la fin de l'année 1792, à la municipalité, les registres de l'état civil.

« A partir de janvier 1801, tous les actes religieux sont » écrits et signés de la main du même M. Mollère sur les » registres de 1801 et 1802 ; son nom est suivi de la lettre V » (vicaire?); 1803 manque; en 1804 il prend le titre de » desservant. Il mourut à Ruch le 17 septembre 1809 et » fut inhumé le lendemain en présence de MM. Pepin, curé » de Blazimont; Lestrade, de Saint-Pey-de-Castets et Boussugan; Bechade, de Doulezon, et Point, de Mérignas.

» A partir de ce jour, le service religieux de Ruch fut fait » jusqu'en décembre 1835 par M. Pepin, curé de Blazimont.

» M. Viros arrive à Ruch en janvier 1836 et y demeure

([24]) Papiers du presbytère de Ruch : *Mémoire et Précis, ut sup.*
([25]) *Arch. hist.*, t. XVII, p. 193.



Ruch.

» jusqu'en février 1848. A cette époque il fut nommé à
» Hure, où il est mort au mois d'août 1877.

» M. Bentéjac est curé de Ruch d'avril 1848 à septembre 1850.

» M. Galonié, de septembre 1850 à janvier 1852.

» M. Abadie, du 15 novembre 1852 au 14 mai 1854. Il
» fut nommé de là à Saint-Romain-de-Fronsac, où il est
» encore.

» M. Gras, du 14 mai 1854 au 14 décembre 1854. Prit
» sa retraite et est mort depuis longtemps.

» M. Bouneau, du 5 janvier 1858 à juillet 1865; fut
» nommé à Fargues-de-Langon, où il est encore.

» M. Ferchaud, du mois d'août 1865 à septembre 1867.
» Fut nommé à Saint-Aubin-de-Lalande; il est aujour-
» d'hui à Savignac-sur-l'Isle.

» M. Henriquel, du 1er novembre 1867 au mois d'août
» 1868. Retraité et mort en janvier 1872.

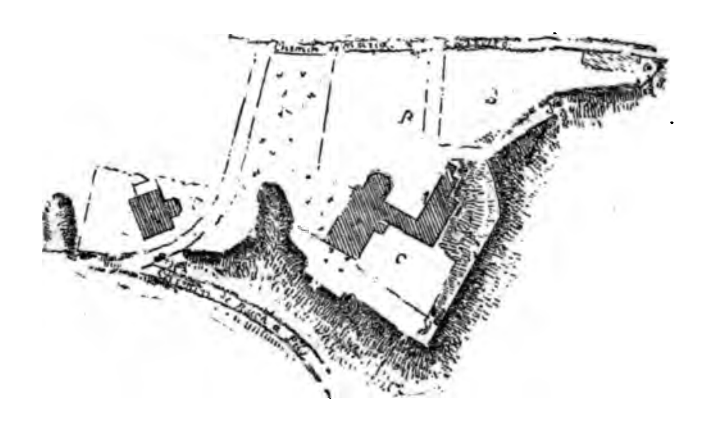
» M. Campana, du mois d'août 1868 à janvier 1870.
» Successivement curé d'Orignes, de Balizac, mission-
» naire diocésain et prélat romain, et enfin curé de Car-
» cans, où il est encore.

» M. Couteau, de février 1870 au 30 juin 1877. Nommé
» à Saint-Quentin-de-Baron, où il est actuellement. »

1er juillet 1877, M. L. Raffin, qui a eu l'obligeance de me communiquer ces dernières notes.

Église. — L'église de Ruch, bâtie à l'extrémité d'un plateau qui s'avance vers le vallon du Courbut sur le bord d'un banc de rochers à pic au pied desquels jaillissent trois sources abondantes (voir le plan ci-dessous), est de fondation romane et se compose actuellement (voyez le plan de cette église dans la gravure à l'eau-forte représentant aussi la croix du cimetière de Mauriac, p. 359)

d'une large nef suivie, à l'orient, d'un transsept apparent à l'intérieur seulement, puis d'une abside semi-circulaire; la nef a été voûtée il y a une vingtaine d'années, elle ne l'était pas autrefois. Sur l'intersection s'arrondit une coupole bysantine et des voûtes en berceau couvrent les deux bras du transsept. Ces deux voûtes ne sont, à la



rigueur, que deux larges arcs-doubleaux qui retombent sur de gros piliers et concourent, avec celui qui sépare la nef du transsept et celui qui est entre le transsept et l'abside, à porter la coupole et l'ancien clocher qui la surmonte. Il ne reste plus que la base de ce clocher. Le chœur et l'abside sont sous une même voûte terminée à l'orient en cul-de-four. Le plan du chœur offre une particularité que je crois assez rare: les parois latérales, au lieu d'être parallèles, se rapprochent en se dirigeant vers l'abside, de sorte que la largeur de l'entrée à l'occident est de 5 mètres, tandis qu'à l'orient elle n'est plus que de $4^{m}48$. L'arc triomphal seul retombe sur des colonnes engagées, dont les bases ont été refaites; les autres retombées se font simplement sur les piliers. Deux petites fenêtres romanes: une à l'orient, l'autre au sud,

éclairent l'abside. Deux autres fenêtres répandent une lumière avare dans le transsept, et six fenêtres ajourent la nef, dans le flanc méridional de laquelle s'avance une chapelle romane voûtée en berceau, éclairée, au sud, par deux baies cintrées; on y entre sous un grand arc retombant sur les tailloirs, couverts de billettes, de deux chapiteaux ornés de moulures grossières; les bases des colonnes monolithes qu'ils couronnent sont garnies de griffes.

La porte d'entrée de l'église, ouverte dans un avant-corps au milieu de la façade occidentale, a été rebâtie au XIVe siècle, ou, du moins, dans les premières années du XVe; cette façade avait été, à la même époque, surmontée d'un pignon percé de baies pour les cloches; il est probable que, dès cette époque, le clocher principal avait été démoli dans sa partie supérieure.

Telle était l'église de Ruch à la fin du XVe siècle. Depuis, elle a subi diverses réparations. A la fin de ce même siècle, ou au commencement du suivant, on a bâti un rétable entre le chœur et le sanctuaire, qui a dû servir alors de sacristie dans laquelle on entrait par une porte surmontée d'une accolade et d'un écusson aux armes de France. De l'autre côté de l'autel, et formant pendant à la porte, s'ouvrait une armoire trilobée, et, contre le mur méridional du chœur, une piscine de même forme. Plus tard, on a bâti sous l'arc qui sépare l'abside de l'intersection un mur plein, de sorte qu'en 1856, le chœur et le sanctuaire, séparés complètement du reste de l'église, servaient de poulailler à la cure. Dix ans environ après on a démoli ce mur et le rétable du fond, dégagé le chœur à l'entrée duquel on a rétabli l'autel, voûté la nef, badigeonné toute l'église, élargi des fenêtres et bâti un grand clocher à flèche devant la

façade, clocher qui a enlevé à cette église tout le caractère qu'elle avait et l'a mise à l'unisson de presque tous



les autres monuments religieux des campagnes du diocèse de Bordeaux.

Au sud de l'église et appuyées contre le flanc méridional du transept s'élèvent la sacristie et toutes les dépen-

dances et la cure comprenant un corps de logis composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage bâti au XIVe siècle, ainsi que le prouvent certains détails d'architecture, entre autres une porte surmontée d'un linteau orné d'un arc trilobé. Quelques parties de cette construction, notamment le mur méridional, fort épais, sont plus anciennes et peut-être contemporaines de l'église romane. Au sud de l'église est un petit jardin C appartenant à la cure.

A l'orient de la partie méridionale de ce bâtiment s'avancent des dépendances qui clôturent un jardin et une vigne B situés entre elles, l'abside de l'église, la clôture du cimetière (26) et le chemin qui conduit de Mauriac à Castillon. Nous avons vu plus haut que Ode de La Valette, après le gain de son procès contre les Bénédictins de La Sauve, fit bâtir des dépendances indispensables à ce logement. L'église située de cette façon et la Tour d'Ausone dont nous allons parler, doivent occuper l'emplacement d'une ancienne forteresse.

La tour d'Ausone T (voir le plan d'ensemble), qui ne doit porter ce nom que depuis la publication de l'article sur Ruch, inséré dans le dictionnaire des sciences, des arts et des métiers, est un castel bâti à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, sur plan barlong, composé d'un rez-de-chaussée surmonté de deux étages et d'un grenier sous une belle charpente à tiers point; contre la façade s'appuie une tour à pans coupés renfermant un escalier dont la porte extérieure est entourée de moulures prismatiques à pénétrations et surmontée d'un linteau

(26) Outre le cimetière qui s'étend au nord de l'église, existait depuis la Réforme un cimetière protestant situé au nord et derrière la première maison du bourg, sur le côté oriental de la grande route qui conduit de Castillon à Ruch.

monolithe orné d'un écusson et d'une arcature ogivale. Les fenêtres sont divisées en deux ou quatre baies par des meneaux en pierre; les unes sont surmontées d'une contre-courbe, d'autres n'ont que le linteau plus ou moins orné de petites arcatures cintrées ou ogivales dans lesquelles s'avancent soit des boutons, soit des têtes humaines; sur le linteau d'une de celles du nord est un écusson aux armes de France. Tel était ce castel quand je l'ai vu pour la première fois. On vient de lui faire subir une restauration qui lui a enlevé une partie de son caractère et presque tout celui des fenêtres, aux pieds-droits et linteaux desquelles on a supprimé les moulures et quelques fleurs de lis inoffensives qu'un des linteaux portait depuis près de quatre cents ans. Certains détails de sculpture me donnent à penser que celles de ce manoir ont été faites par le sculpteur qui a orné la maison de Pourjac.

La Tour d'Ausone avait été bâtie, croit-on, par les Bénédictins de La Sauve pour le prieur de Ruch.

Seigneurs. — Nous ne connaissons à Ruch que trois maisons nobles : Vaure, La Haille et le Courteillac; mais la paroisse a été, depuis un temps immémorial, habitée par des personnages qualifiés nobles, chevaliers ou écuyers. Au mois de novembre 1079, Julien de Ruch fut témoin de la donation faite à saint Gérald, premier abbé et fondateur de l'abbaye de La Sauve-Majeure, par Auger de Rions, de tout ce qu'il possédait au lieu où a été fondé ce monastère [27].

Vers 1131, Bernard de Ruch (Ruis), chevalier, figure au nombre des témoins d'une donation faite à l'abbé de La Sauve par Hélie de Bossugan et sa femme Indie [28].

(27) *Hist. de la Sauve*, par le P. Du Laura, liv. I, chap. II.
(28) *Petit Cart.*, p. 87.

En 1215, les de Puch, seigneurs de Brugnac et, plus tard, leurs successeurs dans cette seigneurie, possédaient des dîmes inféodées à Ruch (29).

En 1274 les seigneurs de Pommiers y avaient des terres (30).

Le 7 février 1314, l'évêque de Bazas donna à son frère, messire Géraud de La Motte, chevalier, toutes les terres, maisons, moulins, etc., qui lui appartenaient dans la paroisse de Ruch, aux lieux appelés La Lène et Côtes de Grésignac, entre la fontaine de Myragues et le ruisseau de Grésignac (31).

Bernard de Cosso, *alias* Cossol, damoiseau, de la paroisse de Ruch, y possédait des domaines qu'il reconnut, le 23 août 1465, de l'abbé de La Sauve comme prieur de Saint-Pey-de-Castets, et d'autres terres de l'abbé de Blazimont; Bernard de Cosso vivait encore en 1473 (32).

Le seigneur de La Salle-de-Clayrac tenait des fiefs à Ruch en 1549 (33). Les Daulède, seigneurs de Lespau et du Pizou, en avaient aussi en 1638 (34).

Le 8 février 1722, Zacharie du Tilh du Repère, écuyer, de la paroisse de Ruch, et demoiselle Penot, célèbrent leurs fiançailles à Saint-Sulpice-du-Bernac (Saint-Sulpice-d'Izon) (35).

(29) Arch. dép. : *Féodaux*. — En 1673 le seigneur de Brugnac possédait à Ruch la métairie de Brugnac composée de 27 journaux de fonds, et le bois de Brugnac de 5 journaux.

(30) *Arch. hist.*, t. V, p. 244.

(31) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143; inv. des titres.

(32) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143; inv. des titres et cartons. — Les terres reconnues de l'abbé de La Sauve étaient le domaine et la maison de Trilhat, des prés et des terres incultes aux lieux de Pinul, de La Font-de-Carensac, de Prat-Maison et de Périca (Péricot?). Celles reconnues de l'abbé de Blazimont étaient à La Rauzar, sur le bord de La Gamage et du ruisseau qui descend de la fontaine de La Barthe, et à la chapelle de Brugnac.

(33) Arch. de Brugnac.

(34) Arch. de M. Trapaud de Colombe.

(35) Reg. de l'état civil de Saint-Sulpice-d'Izon.

Le 3 septembre 1758, Jean Guilhem, sieur de La Barthe et de La Taillade, habitant de Ruch, prend à ferme pour trois ans, à cent francs par an, du célerier de La Sauve, le domaine de Ruch, laissé aux habitants de la paroisse à titre de fief (36).

Vaure *(Berea, Baure, Baures, Veaure)*. — Nous avons lieu de croire que la terre située à Ruch et appelée *Berea* dans le cartulaire de La Sauve, est celle qui, plus tard, a reçu, par corruption, le nom de *Vaure*.

Vers 1114, Gautier de Berea et son frère Rotland firent don d'une terre au prieuré de Saint-Pey-de-Castets. Dans le courant du XIIe siècle, Gautier de Berea, Alezeir, sa femme, Guillaume, Arnaud Rotland, Hélie et Martin de Berea, firent également des générosités en faveur de l'abbaye de La Sauve pour faire prier Dieu pour eux, leurs enfants ou leurs parents (37).

Nous n'avons rien de précis depuis cette époque jusqu'au milieu du XVIe siècle sur la terre de Vaure; cependant un hommage rendu, en 1789, au seigneur de Civrac par celui de la maison de Vaure, comme seigneur de La Motte du Barry, rappelle un autre hommage du même fief rendu à Bernard Angevin, en octobre 1482, par noble homme Bernard de Cosso, comme successeur de Pierre de Granhols (38); et, comme, à partir d'une époque assez reculée, les seigneurs de La Motte du Barry l'étaient, en même temps, de la maison noble de Vaure, nous avons lieu de croire que les Cosso, et avant eux les Granhols ou Grignols, avaient été seigneurs de cette maison.

Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, la terre de Vaure appartenait à la famille de Bacallan, originaire de

(36) Arch. dép.: *La Sauve*, terriers n° 129.
(37) *Petit Cart.*, p. 113, 115 et 116.
(38) Notes mss. de M. Judde de La Rivière.

l'Auvergne. Elle avait embrassé la cause de la Réforme. En 1549, Thomas de Bacallan, lieutenant du juge de la juridiction de Pujols, devint seigneur du Barry (39). Rien ne nous prouve qu'il l'était de Vaure; seulement le seigneur de cette maison noble figure au nombre des 563 protestants condamnés à mort, le 6 mars 1570, par le parlement de Bordeaux (40). Symphorien de Bacallan, fils très probablement de Thomas, était juge de Pujols (41); enfin, le 19 avril 1577, il était seigneur de Vaure et de La Motte du Barry, puisque, consentant un bail à fief d'une terre située au village de Pourjac, il exigea que les rentes fussent portées à l'une ou l'autre de ces deux maisons nobles (42).

Symphorien de Bacallan était un partisan actif d'Henri, roi de Navarre. Avocat au parlement de Bordeaux, il quitta la robe pour prendre l'épée et servait dans la compagnie des gendarmes du roi avec ses deux frères, les sieurs de Maugarnit et de La Barthe. Il avait huit fils qui étaient également au service d'Henri. Quatre d'entre eux moururent, soit dans les gardes du roi, soit au siège d'Amiens et d'autres villes. Son fils aîné Jean était conseiller et avocat en la chambre de Guyenne établie à Nérac.

Voici ce qu'en dit Étienne de Cruseau dans sa chronique publiée par la Société des Bibliophiles de Guyenne (tome Ier, p. 271) : « Le jeudi 29e de mars 1601, la » Chambre mi-partie de conseillers quatholiques et » huguenots, sçavoir six des uns et six des autres, avec » deus prœsidents, l'un catholique, et l'autre huguenot,

(39) Arch. dép. : Aveux et dénombrements au roi.
(40) *Arch. hist.*, t. XV, p. 430.
(41) Arch. dép. : *Féodaux*.
(42) *Id.*

» ensemble un advocat et procureur du roy, sçavoir l'ad-
» vocat huguenot et le procureur catholique firent l'ou-
» verture de justice en la ville de Nérac..... Le sieur
» prœsident de Nesmond harangua très bien, suivant sa
» coustume, et l'advocat du roy, huguenot, nommé
» Bacallan, s'en vousit mesler, et, non content de
» demeurer court, et s'estant perdu au rencontre qu'il
» vousist faire des deus rivières de Garonne et Dordogne
» au lieu du Bec-d'Ambès, pour rassembler la cour de
» parlement avec leur Chambre, il se perdist esbloui des
» quatre diverses couleurs qu'il disoit estre en l'iris ou
» arc-en-ciel auquel ressembloit la Chambre : le rouge
» aus robes d'escarlatte, au noir les robes noires, au
» jaune et bleu aus tapisseries des fleurs de lis en champ
» bleu et d'azur, qui fust autant sifflé et mocqué que
» mal à propos prononcé; duquel mesme advocat s'en
» est faict tous les jours de bons comptes. »

La maison de Vaure fut assiégée, prise et pillée au mois de septembre 1587.

Ce fut en considération de tous les services que lui avait rendus la famille de Bacallan avant son avènement au trône, qu'Henri IV, par lettres-patentes du 29 avril 1609, confirma la noblesse de Symphorien de Bacallan, sieur de Vaure et du Bageran ([43]). Nous avons vu, dans la notice sur le château de Brugnac, qu'il eut, en 1592, des difficultés avec l'évêque de Bazas à propos de certaines dîmes inféodées; il en eut aussi avec le seigneur de Brugnac pour une autre dîme appelée communément le dîmon d'Archambaud; mais l'affaire se termina par une transaction le 29 novembre 1592.

Symphorien de Bacallan avait épousé Isabelle Gasip

([43]) Arch. de Mme de Bacallan. — *Pièces justificatives*, n° VIII.

ou Grasset. Il était mort en 1618 et eut pour successeur, immédiat très probablement, son fils aîné Jean; cependant, dans un acte des archives de Brugnac, daté du 30 octobre 1621, Émeric de Bacallan, conseiller du roi et son lieutenant général au siège de Castelmoron, est qualifié seigneur de Vaure ([44]), mais le 26 août 1622 c'était messire Jean de Bacallan, conseiller du roi et avocat général en la cour et chambre de Guienne, qui était seigneur des maisons nobles de Vaure où il habitait et de celles de Caupène et de La Motte-du-Barry, ainsi qu'il résulte d'une reconnaissance qu'il consentit en faveur de Jacques de Durfort ([45]). Au mois de novembre 1631 il réunit au château de Vaure les consuls de Sainte-Foy et de Gensac pour délibérer sur un procès qu'ils avaient avec la ville de Bordeaux à propos de la jauge des barriques.

Catherine de Perusse des Cars, veuve de Honorat de Montpezat, chevalier, seigneur, baron de Laugnac, Thouars, etc., conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de 50 hommes d'armes, capitaine de la garde dite des *Quarante-cinq*, donna procuration à Jean de Bacallan pour la représenter au contrat de mariage passé, le 8 mars 1618, entre son fils Charles de Montpezat, comte de Laugnac, baron de Thouars et de Frégimont, seigneur de Fraichou-sur-Baïse et autres places, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes, et Sérène de Durfort de Bajamont, fille et héritière de feu messire Hector-Regnaut de Durfort, chevalier, baron de Bajamont, Faugarolles, La Fox et autres places, et de dame Anne de Montaut-Cabrères ([46]).

([44]) Arch. de Brugnac.

([45]) Arch. dép. : *Féodaux*.

([46]) *Notes historiques* sur les monuments féodaux ou religieux du département du Lot-et-Garonne, par Jules de Bourrousse de Laffore, p. 236. — Agen, imprimerie et lithographie Ve Lamy, 1882.

Arnaud de Bacallan, fils de Jean, était conseiller du roi et son avocat général en la cour et chambre de Guienne, et seigneur de Vaure en 1638; il fut alors convoqué, avec la noblesse du Bazadais, pour aller, sous le commandement de Jean de Fabas, vicomte de Castets-en-Dorthe, rejoindre le prince de Condé qui assiégeait Fontarabie; mais la noblesse gasconne montrait peu d'enthousiasme en cette occasion; et lorsque le sergent royal se présenta, le 5 septembre 1638, à Vaure avec l'appointement du lieutenant général, il lui fut répondu que le sieur de Vaure était absent, et qu'on lui remettrait la convocation soudain son retour (47). Nous n'avons rien trouvé prouvant qu'il rejoignit l'armée. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il était à Vaure le 8 novembre suivant (48).

Symphorien avait dû laisser la maison de Vaure indivise entre ses enfants; nous avons vu, en effet, qu'Émeric était qualifié seigneur de cette maison, Jean ensuite; et un acte du 20 octobre 1639 qualifie Timothée de Bacallan, fils de Symphorien, seigneur des maisons nobles de Vaure, de Maisonneuve en la juridiction de Gontaut et de celle de La Barthe (49). Cependant ce fut Arnaud, fils de Jean, qui eut Vaure et La Motte-du-Barry, ainsi qu'il résulte de deux actes des années 1644 et 1645 (50) et d'une liève des rentes qui lui étaient dues comme seigneur de Vaure (51). Le 17 mai 1652, il obtint d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, général des armées du roi en Guienne, pour les personnes, terres, biens et seigneuries lui appartenant une sauvegarde par laquelle il était expressément défendu

(47) Arch. de Laubesc. — *Pièces justificatives*, nº IX.
(48) Arch. de Laubesc.
(49) Archives de Lardier à Ruch, appartenant à M. du Foussat.
(50) *Id.*
(51) Arch. de Montbreton.

aux gens de guerre de loger ni de fourrager dans ses terres et de n'y lever aucune espèce de contribution (52).

Arnaud de Bacallan dut mourir dans le courant de l'année 1665; il laissait des enfants mineurs sous la tutelle de sa femme Louise du Vigier (53), qui demeurait à Vaure avec eux. Le roi ayant ordonné de former quatre nouveaux régiments, il fut levé une imposition pour leur entretien. Louise du Vigier fut taxée dans le rôle des élus de Condom, du 12 août 1690, à la somme de 100 livres (54). Jean-Jacques, qui était probablement l'aîné des enfants d'Arnaud, lui succéda dans les seigneuries de Vaure, de Caupène, de La Motte-du-Barry et autres; cependant nous ne le rencontrons avec ces qualifications qu'à partir de 1698 (55). Le 30 novembre 1721, il donna à Jeanne de Melet, dite de Laubesc, qui était venu l'assister dans ses infirmités, une procuration pour s'occuper de ses affaires, recevoir ses rentes, vendre ses propriétés jusqu'à l'entier payement de ses dettes (56). A partir de cette époque nous perdons la trace des Bacallan de Vaure. Cette seigneurie était possédée, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, par messire Jacques de Bergeron, écuyer, seigneur des maisons nobles de Sersins, de La Motte-de-Cussac en Médoc et de Vaure, ainsi qu'il résulte d'un échange fait entre lui et Pierre Cruon, bachelier en droit; par ce contrat Cruon cède le fief de Mauvesin ou Fort-Nadau, en la paroisse de Saint-Vivien en Médoc, pour des rentes assises en diverses localités (57). M. de Bergeron, conseiller au

(52) Papiers de Mme de Bacallan.
(53) Arch. de M. du Foussat.
(54) *Id.*
(55) Arch. de Taris. — Arch. dép. : *Féodaux.* — Notes de M. Judde de La Rivière.
(56) Arch. dép. : *Insinuations.*
(57) Collection de M. J. Delpit.

parlement de Bordeaux, vivait encore en 1789, il fit hommage, le 1er mai, au seigneur de Civrac, de la maison noble de La Motte-du-Barry (58).

Le château de Vaure appartient actuellement à M. Folardeau, qui le tient de son père. Il est situé sur un promontoire élevé qui s'avance dans le vallon de l'Escouach, en face de la vallée de la Dordogne. C'est une grande construction carrée, avec pavillon aux angles, entourée de fossés, bâtie dans le courant du XVIIe siècle et très probablement par Symphorien de Bacallan.

La Haille. — La maison noble de La Haille est bâtie, à 500 mètres, à l'orient de celle de Vaure, sur le versant d'un plateau qui descend, en pentes douces, vers le vallon de l'Escouach et sur le côté méridional d'un vieux chemin qui conduisait autrefois de Bossugan et de Ruch à Doulezon. Cette maison, construite dans la seconde moitié du XVIe siècle, se compose d'un corps de logis barlong, faisant face au nord et séparé du chemin par une étroite terrasse. Deux tours rondes, coiffées de toitures pyramidales et écrasées, empâtent les angles nord-est et nord-ouest. Celle de ce dernier angle s'est écroulée et n'a pas été relevée; on l'a remplacée par un mur droit. Les fondations de ce côté de la maison sont mauvaises et l'on a été obligé de la soutenir par des contreforts qui n'ont pas empêché de larges lézardes de se produire. Une vaste cour entourée de murailles élevées s'étend au sud, où s'ouvrent une grande porte et un guichet; une poterne était ménagée dans le mur occidental près du corps de logis. Deux tours, semblables à celles dont nous venons de parler, empâtent les angles sud-ouest et sud-est de la

(58) Notes mss. de M. Judde de La Rivière.



Château de La Haille

cour, une d'elles servait de colombier. On remarque dans les tours et dans le bas des murs de la cour des embrasures semblables à celles qui se faisaient partout au milieu ou à la fin du XVIe siècle pour les mousquets alors en usage. Nous en avons déjà donné un certain nombre de types. Il n'y a pas de trace de fossés autour de la maison.

La Haille a dû être construite par Symphorien de Bacallan, seigneur de Vaure, ou par son père. Elle échut à Thomas de Bacallan, fils de Symphorien, ainsi qu'il résulte d'un acte du 15 janvier 1614 (59). Thomas épousa Jeanne de Bonneau, dont il eut une fille nommée Catherine, mariée, le 17 octobre 1621, avec Izaac de Melet, écuyer, seigneur de Laubesc; auquel elle apporta La Haille, qui de cette façon entra dans la famille de Melet (60). Izaac, qualifié seigneur de Laubesc, de Castelvieil et autres lieux, habitait La Haille en 1638. Le 13 mai de l'année suivante, il reçut l'ordre de se rendre à Bazas pour servir le roi (61). Nous ne savons s'il obéit; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il était encore à Ruch le 5 août 1639. Il dut abandonner La Haille en 1647, époque où il afferma cette maison à un nommé Pierre Mondolet (62). Symphorien de Melet succéda à son père Izaac. Il eut pour successeur un fils portant aussi le nom d'Izaac (63). Celui-ci avait six sœurs qui habitaient La Haille et un

(59) Arch. de Laubesc.

(60) Notes mss. de M. Judde de La Rivière. — A ce mariage assistait Marthe de Melet, de Vartelot ou Bartelot, ce qui donne à penser que le Barthelot, qui suivit son oncle Joel de Cournuaud en Allemagne lors de la révocation de l'édit de Nantes, était un Melet. (D'Hozier, 5e registre généal. de la famille de Melet.)

(61) Arch. de Laubesc. — Voir ci-dessus *Pièce justificative*, no XXI, de la juridiction de Rauzan, p. 177.

(62) Arch. de Laubesc.

(63) Papiers de la famille de Solminihac. — Arch. de Laubesc — Ma collection — Arch. de Montbreton.

frère, peut-être un fils, capitaine au régiment d'Auvergne. Il fut, après lui, seigneur de cette maison noble, et chargé, le 23 novembre 1720, par le maréchal duc de Berwick, commandant en chef en Guyenne, de lever des troupes dans cette généralité ([64]). Il était très probablement célibataire et portait, paraît-il, le titre de seigneur de La Haille sans posséder aucun droit sur cette maison dont Anne, Marguerite, Catherine, Jeanne, autre Jeanne et encore autre Jeanne de Melet étaient propriétaires. Par leur testament mutuel fait à La Haille et daté du 4 mars 1721, elles laissent une part de leurs biens aux pauvres, nomment héritière universelle la survivante d'elles six, avec pouvoir à cette dernière de tester à sa volonté; et, dans le cas où elle mourrait *intestat*, elles nommèrent héritière demoiselle Magdeleine de Carles, femme de Me Abraham du Foussat, docteur en médecine, et messire Henri de Carles, écuyer, sieur de Beaugramon, à la charge de payer à leur neveu de Carles, l'aîné, 1,500 livres et autant à demoiselle Thérèze de Carles, leur nièce. Elles nommèrent exécuteur testamentaire messire Henri de Carles. Marguerite survécut à ses sœurs et, le 11 janvier 1730, elle fit, à La Haille, un testament par lequel elle légua tous ses biens à Marianne du Foussat, sa nièce, fille d'Abraham du Foussat; elle chargea celui-ci de gérer la succession pour la remettre à sa fille lorsqu'elle aura vingt-cinq ans ou qu'elle se mariera. Elle lui substitua ses sœurs : Suzanne, Magdeleine et Anne ([65]).

Vers 1830, M. du Foussat vendit à M. Renateau la maison de La Haille, qui fut achetée au fils de celui-ci par M. Emmanuel-Bogeron du Foussat, neveu du précé-

([64]) Arch. de Laubesc — *Pièces justificatives*, n° X.
([65]) Arch. de Laubesc.

dent. La Haille appartient maintenant à M. Picq, banquier à Castillon, gendre de M. Bogeron du Foussat.

Lardier et le **Courteillac** sont deux maisons appartenant à la famille du Foussat. Situées, la première à l'extrémité septentrionale de la paroisse de Ruch, l'autre à l'extrémité occidentale, elles ont été bâties dans la seconde moitié du siècle dernier, restaurées dans celui-ci à diverses reprises et n'offrent aucun caractère archéologique. Toutes deux succèdent à des villages dont les maisons et les terres environnantes ont été peu à peu achetées par des membres de la famille du Foussat.

Celle de Lardier est restée roturière; le Courteillac a été anobli le 23 septembre 1772.

Il est de tradition chez les du Foussat qu'ils descendent soit d'Amanieu du Foussat *(Amanevus de Fossato — Amaniu del Fossat)*, maire de Bordeaux en 1311, soit d'autre Amanieu du Foussat, seigneur en 1355 des terres de Condat et de Barbanne près Libourne (66). Nous n'acceptons cette tradition que comme une probabilité; nous ne la repoussons pas non plus; mais, pour sûr, les du Foussat, de Ruch ne descendent pas de la branche aînée d'Amanieu, seigneur de Condat, qui s'éteignit en la personne de Jeanne du Foussat *(del Fossat)*, dame, en 1401, de Madaillan, et « dame propriétaire » *(dona proprietari)* des maisons nobles *(taules)* de Condat et de Barbanne, et femme de messire Simon de Béarn, chevalier. Après sa mort, Henri V, roi d'Angleterre, donna ces seigneuries, en 1411, à Thomas de Swinborn, capitaine du château

(66) Les Desfossés, de Saint-Émilion, qui possèdent des terres à La Barbanne, pourraient bien être aussi des descendants d'Amanieu. On les trouve à La Barbanne depuis un temps immémorial M. Desfossés, curé d'Ixon, appartenait à cette famille.

de Fronsac, moyennant une redevance annuelle de 20 marcs sterling [67].

Les du Foussat peuvent descendre d'un fils cadet d'Amanieu, et l'on peut expliquer l'éclipse de cette famille, durant le xv[e] et une partie du xvi[e] siècle, par le triomphe de la cause française qui rejeta dans la ruine et l'oubli les champions du parti anglais.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on rencontre pendant cette période des membres épars de la famille du Foussat dans le Bordelais dans des conditions infimes ou plus ou moins relevées. Nous en avons trouvé au milieu du xiv[e] siècle [68]; le 1[er] janvier 1415, un Arnaud du Foussat était notaire dans les environs de Bourg [69]; en 1421, le commandeur de Sallebruneau approuvait l'acquisition faite par Hélie del Fossat, d'une pièce de vigne située dans la paroisse de Saint-Léger-de-Vignagues, au lieu appelé à La Croix-de-Sourdes [70]; le 15 février 1575, un Jean du Foussat était chanoine de l'église paroissiale de Saint-André-de-Cestas [71]; enfin, le 23 octobre 1584, un Amanieu du Foussat, clerc de la paroisse de Ruch, revendait à Symphorien de Bacallan, seigneur de Vaure, une pièce de pré située dans cette paroisse et que Symphorien, comme seigneur foncier de ce pré, rachetait par droit de prélation [72].

Il est probable qu'à la fin du xvi[e] siècle une branche des du Foussat, établie à Ruch depuis longtemps déjà [73],

(67) Arch du château de La Roque à Saint-Christophe-des-Bardes.

(68) Arch. dép. : *Comptes de l'archevêché de Bordeaux.*

(69) Arch. du château de La Roque.

(70) Arch. dép. : *Ordre de Malte; Sallebruneau*, répertoire des titres.

(71) Arch. dép. : *Terrier 282*, Prieuré de Camparian. — Le curé de cette église avait le titre d'aumônier de l'église métropolitaine.

(72) Arch. dép. : *Féodaux.*

(73) On trouve à Ruch de 1614 à 1620 : Daniel, plusieurs Pierre, Gire, Arnaud, Bernard, Pey, Amanieu du Foussat, sans compter les femmes, dans

adopta le parti de la Réforme, tandis que d'autres branches dont nous ne nous occuperons pas, restèrent catholiques; c'est, du moins, ce qui résulte de documents épars, soit dans les archives de la famille du Foussat, soit dans les registres de l'état civil de Ruch. Ces derniers du Foussat, très nombreux jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, ont, croyons-nous, totalement disparu. Ceux qui passèrent dans les rangs des protestants servirent dans les troupes d'Henri IV, qui ne manqua jamais de récompenser ses partisans, soit avant, soit après son avènement au trône; c'est d'ailleurs ainsi que se sont élevées ou relevées alors la plupart des familles du duché d'Albret. Il est encore de tradition chez les du Foussat qu'Henri IV avait écrit à leurs ancêtres. Ces lettres n'existent plus.

Après le clerc Amanieu du Foussat, dont nous avons plus haut constaté l'existence, les premiers qui se présentent sont Daniel et Pierre du Foussat, qui figurent au nombre des témoins du contrat de mariage passé, en la paroisse de Ruch, entre noble Jean d'Estrac, écuyer, et Françoise de Melet (74); ils habitaient Ruch, étaient peut-être frères, et Pierre est qualifié fils d'Amanieu du Foussat dans un acte du 19 décembre 1615 (75).

A partir de cette époque des documents authentiques nous permettent d'établir une filiation incontestable.

I. — Daniel du Foussat habitait Ruch et faisait le com-

tous les rangs de la société et qui tous sont parents et sortis sans nul doute d'une même souche. (Arch. comm. de Pujols.) Pey du Foussat vend une maison située dans la paroisse de Ruch au village de Péricot. A cette époque existait à Ruch un groupe de maisons appelé le village du Foussat, ainsi qu'il résulte d'une quittance donnée, dans ce village, le 3 décembre 1617, par Pierre Augan, procureur du roi en la juridiction de Blazimont, à Pierre du Foussat, pour vente de biens. (Arch. de la famille du Foussat.)

(74) Arch. de M. d'Isle de La Lande, au château de La Rigale près Ribérac.

(75) Arch. comm. de Pujols.

merce, qui, l'ayant enrichi, lui avait permis d'acheter, le 8 août 1616, des terres et une maison au village de Pericot, paroisse de Ruch; il possédait la maison de La Maronne, à Mauriac ([76]), par son mariage avec Marie du Tour, damoiselle. Daniel reconnut ces deux propriétés du seigneur de Pujols le 21 juillet 1620 ([77]).

Il laissa plusieurs enfants :

1° Pierre du Foussat qui suit.

2° Thomas du Foussat, sieur de La Maronne, habitait, le 2 avril 1659, la ville et juridiction de Pujols, dont il était probablement déjà fermier général ([78]). Le 13 février 1666, il reconnut devoir à son frère Pierre, ci-devant juge de Rauzan et habitant Lardier, la somme de 1,000 livres ([79]). En vertu d'une procuration que Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, lui avait donnée le 17 avril 1665, il reçut au château de Pujols, le 22 avril 1671, une reconnaissance consentie par Jean de Lilot et ses parents, d'une terre de 100 journaux, située au lieu de Bignon, dans la paroisse de Doulezon ([80]).

Nous ne savons pas s'il eut des fils de ses deux femmes, dont la première était Marie Uzirard, damoiselle; la seconde, Marguerite Nau, qu'il avait épousée le 7 novembre 1674, était veuve de Léon Castaing, sieur de Pillac, ainsi qu'il résulte du contrat de mariage, daté du 20 octobre 1675, d'entre Pierre Castaing, fils de Léon Castaing et de la dite Nau, avec Nérée du Foussat, fille du dit Thomas ([81]).

([76]) La Maronne appartient à M. Soupre, qui la tient de M. Claveau, lequel la tenait de la famille du Foussat.

([77]) Arch. comm. de Pujols.

([78]) Arch. du château de Cugat.

([79]) Arch. du Foussat.

([80]) Arch. dép. : *Familles*.

([81]) Notes mss. de M. Judde de La Rivière.

3° Jean du Foussat.

4° Daniel du Foussat dut continuer le commerce de son père, ainsi que paraît le prouver un échange de terres qu'il fit le 12 mars 1654. Il se convertit, vers 1682, à la religion catholique, avait épousé Marie Barade dont il eut une fille nommée aussi Marie qui se maria le 7 septembre 1682, avec Daniel Ruffe, homme d'armes, sieur de La Bernie, fils de feu André Ruffe, notaire royal de la paroisse de Listrac-de-Dureze, et de feu Françoise Mercadet. Il mourut âgé d'environ quatre-vingts ans et fut enterré dans le cimetière de Ruch, le 25 janvier 1686 (82).

5° N. du Foussat, mariée avec Pierre Platon, notaire royal.

6° Louise, mariée à Symphorien de Lageard, était veuve le 18 janvier 1654, alors qu'elle donna quittance à Jean du Foussat, son frère, d'une somme de 1,000 livres que ledit du Foussat lui avait promise lors de son contrat de mariage avec M. de Lageard, soit comme don, soit comme provenance des droits maternels à elle obvenus par le décès de Marie du Tour, sa mère. Daniel du Foussat, son autre frère, lui avait donné 300 livres par ce même contrat (83).

7° Et, peut-être, Marie du Foussat, mariée avec M. Me Laurent de Melet, écuyer, seigneur de Saint-Ourens, en la juridiction de Condom, conseiller du roi, président au présidial de Condom et qui maria, par contrat du 27 mars 1694, son fils Joseph de Melet, seigneur de Saint-Ourens, avec demoiselle Hélène de Melet, fille de feu Henri de Melet, écuyer, de Sainte-Livrade, et de demoiselle Paule de Madranc (84).

(82) État civil de Ruch.
(83) Arch. du Foussat.
(84) *Id.*

8° Et peut-être encore Marthe du Foussat, damoiselle, qui était veuve de Henri Bérangier, le 9 septembre 1658, lorsqu'elle maria son fils Pierre Bérangier avec Pasquette de La Place, damoiselle, fille de feu Daniel de La Place, sieur de Puygueyraud (85), et de Jacquette de Bacallan.

II. — Pierre du Foussat (86), bachelier ès-droit, notaire royal, procureur d'office de la juridiction de Pujols, agent général du marquis de Duras, reconnut, le 20 mai 1615, du seigneur de Pujols des terres à Ruch, au lieu appelé l'Évangely, confrontant à Pierre du Foussat, fils de Bernard, et à Pey du Foussat, et d'autres terres au village de Giron (87). Le 9 août 1638, Élisabeth de La Tour d'Auvergne, marquise de Duras, comme procuratrice générale de son mari, Guy-Aldonce de Durfort, le nomma agent général de leurs affaires. Cette charge lui rapportait 136 livres par an, six poignerées (trois boisseaux) de froment et trois barriques de vin, lui donnait le droit d'avoir un cheval nourri au château de Duras et celui de prendre le bois de chauffage dans les forêts de la seigneurie. A l'occasion de cette charge il reçut jusqu'en 1669 une certaine quantité de lettres d'affaires de la marquise de Duras. Il demeurait ordinairement au château de ce marquisat; mais il venait souvent à sa métairie de Lardier (88) où nous le trouvons de 1640 à 1652, passant divers actes entre autres un bail à ferme de la métairie de Balette, à

(85) Puygueyraud, maison noble à Saint-Cibard-de-Puynormand (Gironde).

(86) Il est qualifié écuyer dans le contrat de mariage passé le 15 août 1617 entre noble Timothée de Bacallan, écuyer, sieur de La Barthe, et Louise de Melet, où il signe comme témoin; mais ce doit être une erreur ou une complaisance du notaire, car il ne reçoit nulle part ailleurs cette qualification (Arch. de Mme de Bacallan.)

(87) Arch. comm. de Pujols.

(88) Le village de Lardier mouvait de la maison noble de Vaure. En 1650 Pierre du Foussat tenait d'Arnaud de Bacallan, seigneur de cette maison, 20 journaux de terres à Lardier et 8 aux Barthes. (Arch. de Montbreton.)

Mauriac, des échanges de terres dans la même paroisse avec son frère Thomas, des achats dans les environs de Lardier, des transactions par lesquelles il resta possesseur de maisons situés dans ce même village, enfin, un bail à ferme de la métairie de Michelot, située dans les paroisses de Ruch et de Mauriac. Le 19 décembre 1659, Hélia de La Fuge, veuve de Pierre du Foussat, dit du Giron, vendait une pièce de terre à son parent, Pierre du Foussat, alors juge de Rauzan (89).

En 1629 il était intendant général du prince de Turenne, en la province de Guienne (90). Le 21 août de cette année le marquis de Duras lui donna une quittance des sommes qu'il avait reçues des tenanciers du marquisat de Duras et de la baronnie de Landerouat (91).

Le 18 décembre 1651 il reçut de Guy-Aldonce de Durfort ses lettres de provision de l'office de juge civil et criminel et de la police de la terre de Rauzan. Le 5 janvier suivant, après avoir fourni un certificat de bonne vie et mœurs, il fut installé dans ses nouvelles fonctions, et, le 24 février, une convention fut passée entre lui et son lieutenant par laquelle les épices devaient être partagées en quatre parts, le juge devait en prendre trois et le lieutenant une. Ces nouvelles fonctions ne lui enlevèrent pas celle d'agent général des affaires du seigneur de Duras. Le 28 novembre 1653 Guy-Aldonce et sa femme Élisabeth de La Tour d'Auvergne lui donnaient procuration pour gérer toutes leurs affaires dans toutes leurs terres, et le 23 octobre suivant, ils lui délivraient une quittance générale de son administration, dont ils étaient extrêmement satisfaits si l'on en juge par les lettres confidentielles et

(89) Arch. du Foussat.
(90) Arch. de Cugat.
(91) Arch. du Foussat.

amicales qu'ils lui écrivaient quelques années après. On le trouve, au mois de juillet 1661, à Paris où il était allé pour terminer quelques affaires importantes. Le 11 février suivant, le marquis de Duras écrivit à Pierre du Foussat pour lui offrir de prendre la direction des affaires de Charlotte de Caumont, vicomtesse de Turenne, en Guienne, avec 1,000 livres d'appointements; il accepta, ainsi qu'il résulte de diverses lettres que cette dame lui écrivit ([92]).

Des lettres royaux en sa faveur, datées du 8 mars 1664 et dans lesquelles il est qualifié juge véteran de Rauzan, prouvent qu'alors il n'était plus juge de cette juridiction; il s'était démis de cette fonction en faveur de Daniel, son fils; néanmoins, le 19 décembre suivant, il assistait à Bordeaux, comme juge de Rauzan, à la remise du dénombrement fourni au roi par le seigneur de cette terre ([93]). Cette même année il recevait des lettres du maréchal de Turenne, et, le 1er août 1666, il était chargé par l'intendant de Guienne de faire rendre compte aux collecteurs des tailles de cinq paroisses de la juridiction de Pujols des sommes qu'ils avaient levées ([94]).

En 1668, Pierre du Foussat fournit au prince de Turenne un compte curieux des droits que ce prince possédait à Castillon-sur-Dordogne ([95]). Il recevait, de 1669 à 1677, des lettres d'affaires de la famille de Duras, et des lettres intimes et amicales, la suivante entre autres, qu'Henriette de Duras lui adressa à la suite de la mort

([92]) Arch. du Foussat.

([93]) Papiers de la famille de Solminihac.

([94]) Arch. du Foussat.

([95]) L'afferme du droit de la ville de Castillon était de 80 livres par an; celui du passage de la Dordogne, 160 livres; du guet et sivadage, 510 livres; du péage sur la rivière, 740 livres; du plaçage et tauliers, 107 livres; de l'Escabe de La Fosse, affermée par Me Jean Labach, notaire, sous la caution de Guillaume de Grely (Grailly), écuyer, sieur de La Grave, 60 livres; du greffe 415 livres. (Arch. du Foussat.)

de sa fille, Suzanne du Foussat, mariée au sieur Jacques d'Ailhe :

A la Case, ce 6 descembre 1671.

Je vous assure, Monsieur, que j'ai appris avec beaucoup de déplaisir la perte que vous avez faite de Mlle Dailhe; je prie Dieu, de tout mon cœur, de vous vouloir consoler et à mademoiselle du Foussat; il faut recevoir de la main de Dieu ce qu'il luy plaît de nous envoyer; je scay bien que cela est bien rude, mais c'est à nous à nous soumestre absolument à sa volonté. Je serois ravie de trouver quelque occasions pour vous rendre mes service. Millie baise mains à Mlle du Foussat.

Henriette DE DURAS.

An dos :

A Monsieur, Monsieur du Foussatz à Lardier.

Pierre du Foussat ne survécut pas beaucoup à la perte de sa fille et mourut vers la fin de 1673, ainsi qu'il résulte de lettres royaux en faveur de sa veuve, Jeanne de Courno (Cournuaud), usufruitière des biens qu'il avait laïssés ([96]).

Il eut de Jeanne de Cournuaud plusieurs enfants, entre autres :

1° Daniel du Foussat, qui suit.

2° N... du Foussat, mariée avec Jean Trapaud, avocat.

3° Suzanne du Foussat, mariée, le 12 novembre 1659, avec Me Jacques d'Ailhe, avocat en Parlement, fils de Me Pierre d'Ailhe, bachelier ès droits, juge royal de Gensac, et d'Isabeau de Flayac, damoiselle ([97]). Elle mourut à la fin de 1671.

([96]) Arch. du Foussat.

([97]) Arch. de M. de Carles. — La demoiselle du Foussat agissait du consentement de son père et de sa mère, et de l'avis de M. Daniel du Foussat, son ayeul; de Me Daniel du Foussat, avocat au parlement, son frère; de

III. — Daniel du Foussat, sieur du Bois-Giron, avocat au parlement de Bordeaux, substitut du procureur d'office de la juridiction de Pujols et receveur de Gui-Aldonce de Durfort, marquis de Duras. Depuis le mois d'août 1629 jusqu'en 1650 il passe à Ruch une quantité d'actes de toute nature (98). Le 6 septembre 1650, étant jurat de Ruch, il fit faire le rôle des tailles de cette paroisse et le fit vérifier par les élus de Condom (99). Le 10 novembre 1667 il est qualifié juge civil et criminel et de la police de la terre et seigneurie de Rauzan, office qu'il vendit, en 1671, à Bertrand Drilhole (100).

Daniel du Foussat avait épousé, par contrat du 5 décembre 1662, demoiselle Suzanne Brandin, fille unique de Jean Brandin, « privilégié du roi, pourvu de » provision et sauvegarde de Sa Majesté, bourgeois de » la ville de Paris, enseigne colonel au quartier du Marais- » du-Temple en la ville de Paris, » habitant celle de Montségur, et de Suzanne Vuindre. Jean Brandin céda à son gendre, le 2 juin 1671, la métairie de La Grange, située dans la paroisse de Neufons, juridiction de Montségur, pour lui tenir lieu d'une somme de 2,000 livres qu'il restait à payer des 8,000 livres, et de 400 livres, d'un collier de perles et d'une écuelle d'argent que ceux-ci lui avaient promis par le contrat de mariage de leur fille, retenu par de Cazères, notaire royal. Il vendit cette métairie pour la somme de 2,100 livres. Peu de temps après, Jean Brandin, qui, après la mort de sa femme,

Me Jean Trapaud, avocat et lieutenant de la juridiction de Castillon, son beau-frère; de Me Thomas du Foussat, sieur de La Maronne, son oncle, et de M. Pierre Platon, notaire royal, son autre oncle, et avec l'agrément de M. Guy-Aldonce de Duras, marquis de Duras, baron de Pujols, etc.

(98) Arch. du Foussat.

(99) Notes mss. de M. Judde de La Rivière.

(100) Arch. de Mercade.

advenue vers le mois d'octobre 1664, avait épousé, le 3 octobre 1666, Anne du Casse, fille de Jean du Casse, sieur de La Carbonnaire, mourut après avoir fait, le 24 février 1672, un testament qui motiva, le 18 octobre 1672, entre Suzanne et la veuve de son père, une transaction par laquelle Suzanne renonça à l'hérédité de son père en faveur d'Anne du Casse; Brandin laissait à sa fille, outre sa constitution dotale, un écu d'or, et instituait héritière universelle sa seconde femme, qui, plus tard, épousa André Rousseau, sieur de l'Épine. Brandin dut cependant laisser quelques créances revenant à sa fille puisque, le 7 janvier 1674 elle donna procuration à son mari pour les faire rentrer (101).

Daniel du Foussat laissa autre Daniel et peut-être d'autres enfants que nous ne connaissons pas. Il n'est pas, en effet, possible d'admettre que Daniel, mari de Suzanne Brandin, qui était déjà substitut du procureur d'office de Pujols en 1629, ait pu, en 1694, avoir de nouveaux enfants et recevoir, en 1705, des lettres de ceux qui s'étaient expatriés après la révocation de l'édit de Nantes. Il dut donc avoir un fils portant le même nom que lui.

IV. — Daniel du Foussat, sieur de Bois-Giron, avocat au parlement de Bordeaux, juge de Rauzan, fils de Daniel et de Suzanne Brandin, rentra dans le giron de l'Église catholique deux ans avant la révocation de l'édit de Nantes, presque au commencement des *Dragonades;* voici ce qu'on lit dans les registres de l'état civil de Ruch : « Le douziesme du mois de mars mil six cens » quatre vingt trois, le sieur Daniel du Foussat, habitant » de la présente paroisse, a jenereusement abjuré, entre

(101) Arch. du Foussat.

» les mains de M. le curé de Merignax, l'heresie de Calvin » et a embrassé la religion catholique, apostolique et » romaine, en presence de Mr François Réges, curé de » ladite parroisse de Ruch, et de Mathurin Guitard, » Me chirurgien, habitant de ladite paroisse, qui ont signé » à l'original avec ledit sieur curé de Merignax et ledit » nouveau converti; c'est de quoi moy soubsigné certifie: » Réges, curé (102). »

Daniel avait acquis de demoiselle Louise du Foussat, mère de Raymond de Lageard, des biens situés dans la paroisse de Ruch et provenant de l'hérédité de feu Symphorien de Lageard, père de Raymond; il survint des difficultés qui motivèrent, le 11 mai 1684, une transaction entre ce dernier et M. du Foussat. Depuis quelque temps, les habitants des juridictions de Duras, Rauzan et autres, ayant présenté requête au Conseil, avaient obtenu un arrêt qui les recevait intervenants dans le procès qui existait entre les villes de Bordeaux et de Libourne, et celle de Sainte-Foy-la-Grande qui demandait le rétablissement de l'ancienne jauge des barriques. Comme il était nécessaire que chaque juridiction nommât des commissaires pour s'occuper de cette affaire, les habitants de la juridiction de Pujols choisirent pour les représenter Louis de Villepreux, sieur d'Artigue, et Me Daniel du Foussat, avocat au parlement (103).

Le roi ayant ordonné de lever quatre nouveaux régiments de milices, on imposa, le 12 août 1690, les habitants les plus riches de toutes les paroisses pour subvenir à l'entretien de ces régiments; à Ruch le sieur du Foussat, juge de Rauzan, fut taxé à 120 livres; le sieur Étienne d'Orgueil, gentilhomme, à 18 livres; Jeanne Taupier,

(102) État civil de Ruch.
(103) Arch. du Foussat.

veuve d'un bourgeois, 8 livres; Raymond Lageard, 9 livres; Jeanne-Hélie Lageard, 2 livres; Jean Lafuge, bourgeois, 12 livres; Daniel Ruffe, bourgeois, 5 livres; Jean du Foussat, de Philippon, 2 livres; Thomas de Guilhem, bourgeois, 54 livres; le sieur La Taillade, 24 livres; le sieur du Four, sieur de Fonbrune, 24 livres; Jean Antoine, meunier, 7 livres; Pierre Loursine, laboureur, 6 livres; la dame de Bacallan, 100 livres. Ce qui faisait une somme totale de 412 livres ([104]).

Daniel dut mourir vers 1720. Il fut marié deux fois; nous ne savons pas le nom de sa première femme. Il se remaria en secondes noces vers 1680, avec demoiselle Jeanne Bricheau ou Bricheu, fille de N... Bricheau, seigneur de La Jaunie. Il eut du premier lit :

1° Pierre du Foussat.

2° Jean du Foussat.

3° Toby ou Tobie du Foussat.

N'ayant pas jugé à propos de se convertir lors de la révocation de l'édit de Nantes, ils s'expatrièrent. Ils se rendirent en Hollande où la misère, si l'on en croit les lettres que l'un d'eux écrivait de temps en temps à son père, ne tarda pas à les atteindre. La solde qu'ils recevaient dans la compagnie des cadets était fort minime (8 sous par jour) et il fallait pourvoir à tout; le père envoyait bien de l'argent de temps en temps, mais cela ne suffisait pas; l'un d'eux résolut de passer dans l'électorat de Brandebourg, où Joël de Cournuaud, un de leurs parents, était lieutenant-colonel; un autre passa plus tard en Angleterre, où il se fit naturaliser anglais et se maria avec une demoiselle de Malacare, belle-sœur de M. Trapaud. Elle reçut 1,600 livres sterling de dot. Dans

([104]) Arch. du Foussat.

une lettre, datée de Londres le 6 janvier 1705, écrite à cette occasion à son père, demeurant à Lardier, il lui demandait sa bénédiction pour lui et pour sa femme; il lui annonçait qu'il devait repartir bientôt pour l'Irlande où sa présence était nécessaire, mylord duc Dormond, vice-roi de cette île, lui faisant espérer de l'emploi. Il est probable que ce du Foussat a fait souche dans la Grande-Bretagne. On ne sait ce que sont devenus ses deux frères (105).

Daniel du Foussat eut du second lit :

4° Tobie du Foussat, mort à dix ans et enterré le 24 juin 1691.

5° Suzanne du Foussat, marraine de Suzanne, sa sœur.

6° Autre Suzanne du Foussat, née le 24 février 1687 et baptisée dans l'église de Ruch le 3 mars suivant; elle eut pour parrain Tobie, son frère, et pour marraine sa sœur Suzanne (106).

Une de ces Suzanne épousa Pierre Tanet, sieur de Lansade; l'autre est peut-être celle qui, sous le nom de Suzon, signe le contrat de mariage de sa nièce Magdeleine du Foussat avec Pierre-Guilhem de La Taillade (107).

7° Jean du Foussat, sieur de Pezotte, né le 28 février 1689, baptisé le 3 mars, eut pour parrain et marraine Izaac de La Jaunie, bourgeois de Sainte-Foy, et demoiselle de Bricheau, mari et femme, ses proches parents, et comme ils étaient absents, ils furent remplacés par Jean Faux, laboureur, et Guillemette Bonami.

Il assistait le 26 juin 1710 au mariage de Marie du Foussat avec noble Pierre de Guilhem, sieur de La Tail-

(105) Arch. du Foussat.
(106) État civil de Ruch.
(107) Arch. de La Taillade.

lade ([108]); était curateur en 1729 des enfants mineurs de ce même de Guilhem; assistait le 16 avril 1743 au mariage de sa nièce avec Pierre-Abraham de Guilhem de La Taillade ([109]); se portait garant, le 5 janvier 1757, de son frère Daniel, sieur de Bogeron, pour une somme de 1,000 livres que ce dernier empruntait. Enfin il mourut sans postérité, laissant sa fortune à Daniel du Foussat son frère ([110]).

8° Daniel du Foussat qui suit.

9° Marie du Foussat : nous ne savons pas la date de sa naissance; elle épousa le 26 juin 1710, noble Pierre de Guilhem de La Taillade en présence de Philippe Platon, lieutenant civil et criminel, et de Jean du Foussat.

10° Abraham du Foussat, docteur en médecine. Nous ne connaissons pas non plus la date de sa naissance parce que, comme celles de ses sœurs, Suzanne et Marie, elles ne se trouvent pas dans les registres de l'état civil de Ruch. Abraham devait être fort jeune lorsque, le 1er novembre 1700, il fut témoin du baptême de Pierre Ruffe, fils d'Hélie Ruffe, maître chirurgien, et d'Anne de La Fuge ([111]). Le 22 novembre 1714, il fut parrain de Pierre de Guilhem, fils d'autre Pierre de Guilhem, sieur de La Taillade, et de sa sœur Marie du Foussat. Il fit bâtir la maison du Courteillac et s'y installa. Il épousa, en 1717, Magdeleine de Carles ([112]) dont il eut :

A. Jacques qui suivra.

B. Gabriel du Foussat, capitaine au régiment d'Angoumois, chevalier de Saint-Louis, mort en Amérique durant la guerre de l'Indépendance.

([108]) État civil de Ruch.
([109]) Arch. de La Taillade.
([110]) Arch. du Foussat.
([111]) État civil de Ruch.
([112]) Arch. du Foussat.

C. Marianne du Foussat, héritière du château de La Haille que lui léguèrent les demoiselles de Melet, ses tantes; elle mourut sans postérité.

D. Magdeleine du Foussat épousa, par contrat du 16 avril 1743, Pierre-Abraham de Guilhem, sieur de La Taillade, habitant de la paroisse de Ruch, fils de feu Pierre de Guilhem de La Taillade et de demoiselle Marie du Foussat, tante de Magdeleine ([113]).

E. Daniel du Foussat, sieur de Bogeron, second fils de Daniel et de Jeanne Bricheau, naquit le 10 mars 1694, fut baptisé le 15 et eut pour parrain Daniel La Teyron, et pour marraine Jeanne Poussin ([114]). Il épousa, le 16 mai 1725, Catherine de Sauvin, fille de Samuel de Sauvin, écuyer, seigneur de Bonnecaze ([115]), et d'Antoinette de Cazes. Catherine de Sauvin s'était constituée en dot tous ses biens présents et avenir; les présents étaient ceux qu'elle avait du chef de son père, de feu Daniel de Sauvin, écuyer, sieur du Grand-Pré, son oncle, et de feu demoiselle Catherine de Sauvin, sa tante et marraine. Elle donna, en même temps, procuration générale à son futur mari qui, une fois marié et en vertu de cette procu-

([113]) Le futur agissait de l'avis de Jean de Guilhem, sieur de La Barthe, son frère, de Jean du Foussat, sieur de Pezotte et Daniel du Foussat, sieur de Beaugiron, ses oncles, et de sieur Paul Guitard, son allié; la future faisait de l'avis et consentement de son père et de sa mère, des dits Jean et Daniel du Foussat, ses oncles du côté paternel, et d'autres parents et amis. Demoiselle Izabeau de Guilhem, habitante de Ruch, fit don au futur, son neveu, d'une maison qu'elle possédait dans le bourg de Rauzan. Les témoins de ce contrat furent : M. Me Dominique Despenan, docteur en théologie, curé de Ruch, et Gabriel Guanet, brassier. On lit, au bas du contrat, les signatures suivantes : Magdeleine du Foussat, A. La Taillade, futur époux, Du Foussat, Magdeleine de Carles, Izabeau de Guilhem, Bogeron, La Barthe du Foussat, Anne du Foussat, Suzon du Foussat, Marie du Foussat, Despenan, curé de Ruch, Bonnet, notaire royal. (Arch. de La Taillade.)

([114]) État civil de Ruch.

([115]) Voir p. 626 et suivantes, une étude sur la famille de Sauvin.

ration, se rendit à Bonnecaze en 1727, chez noble Marc de Sauvin, son beau-frère, où il prit connaissance de tout ce qui, de ces divers héritages, pouvait revenir à sa femme; s'étant convaincu que toutes ces propriétés étaient de peu de valeur et situées à une distance considérable de Ruch, il revint chez lui avec son beau-frère, et, par acte passé à Pujols par-devant du Buch, notaire royal, le 2 juillet 1727, il lui céda tous les droits de sa femme moyennant la somme de 2,200 livres, payables dans six ans avec intérêts, sans préjudice des droits que Catherine pourrait avoir de sa mère. Les dernières sommes lui furent payées le 22 juin 1733 ([116]). Il demeurait à Lardier ([117]); il assistait, le 16 avril 1743, au contrat de mariage de sa nièce, Magdeleine du Foussat, avec Pierre-Abraham de Guilhem, sieur de La Taillade, et à son mariage religieux le 22 octobre 1743 ([118]). Depuis cette époque jusqu'en 1768, on le voit passer une certaine quantité d'actes de diverses natures ([119]).

De son mariage avec Catherine de Sauvin, Daniel eut :

A. Jean du Foussat, de Bogeron, garde du corps du roi, chevalier de Saint-Louis, qui reconnut le 1er décembre 1773, de messire Jean-Baptiste de Thaon Saint-André de Revel, chevalier, bailli, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur d'Arcins, Montarouch, Villemartin et autres lieux, et comme seigneur haut, moyen et bas justicier de Villemartin, un tènement situé dans la paroisse de Pujols. Une reconnaissance des mêmes lieux avait été faite par Daniel du Foussat, son père, le

([116]) Arch. de Cugat.
([117]) Arch. du Foussat.
([118]) Arch. de M. de La Taillade.
([119]) Arch. du Foussat, de Cugat et de La Taillade.

2 novembre 1742. Le 17 mai 1781 il attestait par écrit, avec plusieurs autres officiers, la noblesse de Barthélemy Drilhole ([120]). Il vivait encore le 20 messidor an IV (8 août 1796), et assistait, ce jour-là, au contrat de mariage de sa cousine Marie de Guilhem de La Taillade avec Jean de Carle ([121]). Il mourut célibataire et laissa sa fortune à la descendance de Jacques du Foussat, fils aîné d'Abraham ([122]).

B. Pierre du Foussat de Bogeron, capitaine au régiment d'Angoumois dès 1767, chevalier de Saint-Louis, paraît dans divers contrats d'achat qu'il fit dans la paroisse de Ruch; comme son frère il mourut célibataire, laissant sa fortune à son cousin Jacques du Foussat ([123]).

C. Charles du Foussat, habitant de Ruch, assistait le 20 messidor an IV au contrat de mariage de Marie de Guilhem de La Taillade, sa cousine, avec Jean de Carle, habitant de la commune de Blazimont ([124]).

D. Suzanne du Foussat, mariée à sieur Pierre Biais, habitant de la paroisse de Foncaude; elle était morte en 1784, ainsi qu'il résulte d'une quittance donnée le 2 janvier par ledit Biais au nom de ses enfants à Jean et à Pierre du Foussat, ses deux beaux-frères, d'une somme de 3,275 livres faisant final payement de la constitution dotale à elle faite par Daniel du Foussat et Catherine de Sauvin, ses père et mère ([125]).

V. — Jacques du Foussat, écuyer, chevalier de Saint-Louis, sieur du Marais, fils aîné d'Abraham du Foussat et de Magdeleine de Carles, est qualifié dans certains titres :

([120]) Arch. du Mercade, *Var. girond.*, t. I, p. 511
([121]) Arch. de La Taillade.
([122]) Arch. du Foussat.
([123]) *Id.*
([124]) Arch. de La Taillade.
([125]) Arch. du Foussat.

du Foussat du Courteillac (126). Il hérita, comme nous l'avons vu, de son frère et de ses cousins. Le 22 octobre 1743 il assistait au mariage religieux de sa sœur Magdeleine avec Pierre de Guilhem de La Taillade (127), se maria le 5 août 1771 avec demoiselle Magdeleine du Mas de Lubriac, fille de Pierre du Mas de Lubriac et de dame Françoise de Bertomé, habitants de Soumensac. Magdeleine mourut à l'âge de trente ans le 14 septembre 1780 et fut enterrée dans le cimetière de Ruch (128).

La maison du Courteillac, qui était une propriété roturière, payait aux religieux de La Sauve une somme de 10 sous 5 deniers et demi de cens foncier et direct, Jacques obtint du prieur et des religieux, le 23 septembre 1772, de convertir ce devoir en sa faveur et celle de ses successeurs en une redevance noble et féodale d'une croix d'or de la valeur de 24 livres tournois payable à muance de seigneur et de vassal et portée à La Sauve. En la présentant, du Foussat et ses successeurs seront tenus de rendre aux religieux la foi, l'hommage et le serment de fidélité d'usage en pareil cas. Depuis cette époque il payait l'impôt de la capitation noble, ainsi qu'il résulte d'une quittance du 12 mai 1787 (129).

Jacques du Foussat laissa deux fils :

1° Jean qui suit.

2° Emmanuel du Foussat qui possédait le domaine de Péricot.

VI. — Jean se maria deux fois, en premier lieu avec demoiselle Castaing et la seconde fois avec demoiselle Amélie Fontémoing.

(126) Arch. du Foussat.
(127) Arch. de La Taillade.
(128) État civil de Soumensac, canton de Duras, arrondissement de Marmande. — Arch. du Foussat.
(129) Arch. du Foussat.

Du premier mariage il a eu :

1° Leo du Foussat qui a continué la descendance.

Du second :

2° Pierre-Emmanuel-Bogeron du Foussat, marié avec demoiselle Joséphine Drouyn, dont la fille mariée avec M. Anathole Picq, ancien percepteur, banquier à Castillon, qui ont un fils et trois filles. Ils demeurent tous à Lardier.

3° Alphonse du Foussat, chevalier de la Légion d'honneur, avocat à Libourne, ancien membre du Conseil général de la Gironde, propriétaire du Courteillac, mort à Libourne en 1881. Marié avec demoiselle Beylot dont il a eu :

1° Henri du Foussat, ancien sous-préfet.

2° Suzanne du Foussat, mariée avec M. Émery, banquier à Libourne, dont deux enfants.

VII. — Leo du Foussat a été marié en première noces avec Éliza de Pelet d'Anglades dont il n'a pas eu d'enfants et de laquelle il tenait les domaines d'Anglades et du Grand-Pré à Izon, et en secondes noces avec demoiselle Douillard. Il est mort à Bordeaux en décembre 1881. Il a laissé de sa seconde femme :

1° Gaston du Foussat.

2° Anna du Foussat, mariée avec le marquis de Moneïs, dont plusieurs enfants.

La Taillade ([130]). — Le fief noble de La Taillade, situé dans la paroisse de Ruch, sur le bord du vallon du Courbut, appartenait depuis le commencement du XVIe siècle au moins, à la famille de Guilhem, ainsi qu'il

([130]) C'est à l'aide de documents puisés dans les papiers de M. de Guilhem de La Taillade, notaire à Puisseguin, que cette notice a été, en grande partie, composée.

résulte de la maintenue de noblesse de Pierre de Guilhem, écuyer, sieur de La Taillade, datée du 12 janvier 1699, signée Louis Bazin, chevalier, seigneur de Bezons, conseiller d'État et intendant en la généralité de Bordeaux.

On lit dans cette maintenue que :

I. Joseph de Guilhem, écuyer, sieur de La Taillade, avait pour fils :

II. Hiérémie de Guilhem, aussi écuyer, sieur de La Taillade, et Abraham de Guilhem, écuyer, sieur du Bénauges. Hiérémie, marié le 13 avril 1550, avec Judith de Lescun, laissa :

III. Étienne de Guilhem, portant les mêmes titres que son père, Isaac de Guilhem, écuyer, sieur de Gombaud, et Arnaud de Guilhem, écuyer, sieur de Lavignac. Étienne fut admis parmi les gentilshommes servants de Marguerite, reine de Navarre, par provision du 8 février 1575; au dos de ces lettres figurent les armes des Guilhem, qui portent quatre lions rampants, l'écu sommé d'un casque tourné à dextre. Étienne se maria, par contrat du 2 mars 1578, avec demoiselle Marthe La Motte et eut :

IV. Henri de Guilhem, écuyer, sieur de La Taillade, qui épousa, le 14 janvier 1612, demoiselle Suzanne Chanouin, dont il eut :

V. Jean de Guilhem, sieur de La Taillade, et Paul de Guilhem, écuyer, sieur de Blagnac; de sa femme, demoiselle Henriette du Puy, qu'il épousa le 25 mai 1640, Jean laissa :

VI. Thomas de Guilhem, écuyer, sieur de La Taillade, auditeur des comptes en la cour du parlement de Bordeaux, qui eut de son mariage avec demoiselle Magdeleine de Journiac, avec laquelle il se maria, par contrat

du 30 juillet 1666 : 1° Jean de Guilhem, écuyer, sieur de La Taillade, qui, n'ayant pas voulu se convertir après la révocation de l'édit de Nantes, se rendit en Prusse où il était major de dragons, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré le 20 mai 1713, par Mes Barade et Bonnet, notaires royaux; 2° Thomas de Guilhem, qui ne vécut que cinq ans et fut enterré, le 28 juillet 1686, dans l'église de Ruch [131]; 3° et

VII. Pierre de Guilhem, écuyer, sieur de La Taillade, qui, comme son père, habitait la paroisse de Ruch et fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de Bordeaux; il épousa, dans l'église de cette paroisse, le 26 juin 1710, Marie du Foussat, damoiselle, fille de Daniel du Foussat et de Jeanne Bricheau. Il était mort en 1739; Jean du Foussat, sieur de Pezotte, fut nommé curateur de ses enfants mineurs. L'un d'eux était :

VIII. Pierre-Abraham de Guilhem, écuyer, sieur de La Taillade, qui épousa, par contrat du 16 avril 1743, sa cousine Magdeleine du Foussat [132]. Le mariage religieux se fit dans l'église de Ruch, le 22 octobre suivant.

Ils eurent entre autres :

IX. Pierre-Faure de Guilhem, sieur de La Taillade, qui naquit le 26 juin 1756. Il était capitaine de navire et mourut à Rauzan le 30 janvier 1824. Il s'était marié, par contrat du 26 ventôse an II (16 mars 1794), avec Marie Olivier-Méricley, fille de Jean Olivier-Méricley et de Jeanne Antoine. Ils laissèrent :

X. Jean de Guilhem de La Taillade, né à Ruch le 12 floréal an XIII (2 mai 1805), marié le 6 novembre 1834, avec demoiselle Laure-Marie Platon, née à Fronsac le 22 novembre 1813, fille de Jean Platon-Maillon et d'Anne-

(131) État civil de Ruch.
(132) Voir la généalogie des du Foussat.

Jeanne Teyssier de La Peygerie. Il habitait avec sa femme la paroisse de Blazimont, lorsqu'ils eurent :

XI. Jean de Guilhem de La Taillade, né le 22 juin 1837, notaire à Puisseguin.

Fontaines. — Il existe à Ruch quelques sources abondantes, trois d'entre elles sourdent des rochers formant le promontoire sur lequel s'élève l'église, l'une à droite, les deux autres à gauche de cet édifice. La première, très fréquentée par les ménagères, les lavandières, les bouviers et les pasteurs. Une quatrième jaillit à 100 mètres environ du château de La Haille. Elle arrose le potager de Lardier, et le ruisseau qu'elle forme coule entre deux bouquets de chênes célèbres par les truffes qu'on y récolte. Plus bas et dans le même vallon, sort une source abondante. Près du hameau de Serech jaillit, à la naissance d'un profond vallon, une fontaine entourée de rochers et de chênes, le tout formant un site des plus pittoresques. On en signale une autre au village du Grand-Bernat. Enfin la plus renommée, sinon la plus abondante, la Font des Poupes ou Font de la Poupe, située à l'extrémité occidentale de la paroisse, sort d'une petite grotte, au-dessous du village du Tar. On lui a très probablement donné ce nom à cause des stalactites qui tapissent la voûte de la grotte et qui ressemblent à des mamelles. De cette ressemblance à la croyance en une vertu particulière attribuée à l'eau de cette source il n'y avait pas loin. Les femmes qui n'ont pas de lait s'y rendent avec une matrone; après certaines incantations et prières, elles servent une collation copieuse à la vieille, lui donnent quelques pièces de monnaie, boivent de l'eau de la fontaine, et, si elles ont la foi, elles rentrent chez elles excellentes nourrices.

MAURIAC

Mouriac [1474], *Mauriac* [1528], *Sainct-Sernin-de-Mauriac* [1670]
Sainct-Saturnin-de-Mauriac [1686].

La paroisse de Mauriac, qui fait actuellement partie du canton de Sauveterre, arrondissement de La Réole, est située à l'extrémité méridionale de la juridiction de Pujols; elle était bornée, au nord, par la paroisse de Ruch; à l'ouest, par celles de Toudenac et de Pis, faisant actuellement partie de la commune de Blazimont; au sud-ouest, par cette dernière et celle de Cleyrac; au sud, par celle de Cazaugitat dont elle est séparée par un ruisseau; au sud-est par un autre ruisseau qui la sépare de Soussac; à l'est, par la paroisse de Saint-Antoine-du-Queyret.

Elle est arrosée, dans sa partie septentrionale, par le ruisseau de Sainte-Catherine, qui la traverse complètement de l'est à l'ouest, et par un de ses affluents qui prend sa source sous le vieux bourg de Mauriac, au fond d'une grotte des plus pittoresques. On voit encore à Mauriac une fontaine connue sous le nom de Font-Mauron, des sources abondantes aux Petits-Gourdins et ailleurs.

Les routes de Castelmoron et de Sauveterre à Pujols se réunissaient à la limite méridionale de la paroisse de Mauriac, à l'entrée du bourg elles se divisaient de nouveau: l'une passant dans le vieux bourg, l'autre, à l'ouest de l'église du bourg neuf, traversaient toute la paroisse du nord au sud, et se réunissaient encore avant d'atteindre le bourg de Ruch; celle de l'est a été abandonnée, l'autre a été réparée et classée. Près du point



Eglise de Mauriac

de réunion des routes de Sauveterre et de Castelmoron, partait un chemin qui prenait la direction du nord-est et tendait vers Saint-Antoine-du-Queyret.

La paroisse de Mauriac est très boisée; elle l'était jadis bien davantage, et une forêt, appelée la forêt de Mauriac, en couvrait presque toute la partie méridionale et occupait la moitié environ du territoire de Cleyrac.

A l'extrémité sud de la paroisse sur le bord du chemin qui conduisait autrefois de Cleyrac à Saint-Antoine-du-Queyret, à l'endroit où s'embranchait sur ce chemin celui qui se dirige vers le bourg de Mauriac, existaient trois grosses pierres brutes. Elle servaient peut-être de supports à un dolmen; on en a cassé une pour macadamiser la nouvelle route, mais les deux autres, longues et larges d'un mètre environ sur 50 centimètres d'épaisseur, gisent sur le bord du chemin. Elles dominent la vallée de la Vignague et sont connues sous le nom des Trois-pierres. A l'extrémité occidentale de la même paroisse, j'ai trouvé des fragments de haches polies en silex, et, au même endroit, près du village du Grand-Côme, sur le bord méridional de la route qui conduit de Blazimont à Saint-Antoine-du-Queyret, des substructions romaines.

Église. — Nous ne connaissons à Mauriac qu'un monument, mais il est fort remarquable : c'est l'église dédiée à Saint-Saturnin.

Le plan, de fondation romane, se compose d'une nef courte, d'un transsept et de trois absides semi-circulaires, une à l'orient de la nef, les deux autres à l'est des bras du transsept. — Le plan, que nous donnons dans la planche de détails, a été relevé en 1856. — Les plans de ces deux dernières absides offrent entre eux

quelques dissemblances. L'abside centrale se divise en chœur et sanctuaire ; elle est, comme les transsepts et l'absidiole méridionale, renforcée par des contreforts plats. La nef était autrefois lambrissée ; elle est, depuis peu, voûtée en ogives ; le reste de l'édifice est couvert de voûtes anciennes sur lesquelles on monte à l'aide d'un escalier renfermé dans une cage circulaire engagé dans l'angle formé par la nef et le transsept méridional. Cet escalier, dont la porte s'ouvrait dans l'église, conduisait peut-être aussi dans un clocher que nous croyons avoir existé primitivement sur l'intersection et qui n'a pas laissé de traces apparentes. On en a reconstruit un dans ces derniers temps ; mais il n'a ni style ni élégance, un autre escalier dans une cage carrée, éclairée par de petites ouvertures ogivales, et placé près de l'angle sud-ouest de la nef, donne accès au clocher-pignon surmontant la façade et dont je parlerai plus loin.

Les bras du transsept ont des voûtes ogivales en berceau ; une coupole byzantine couvre l'intersection ; cette coupole est carrée avec les angles arrondis et portés par quatre arcs ogivaux ; sauf celui de l'est, ou arc triomphal, qui est en plein cintre, ainsi que la voûte du chœur et l'arc-doubleau qui le sépare du sanctuaire voûté en cul-de-four. Les petites absides sont aussi voûtées en cul-de-four, et l'on y pénètre du transsept par des arcs cintrés. Tous ces arcs, sauf celui de l'absidiole méridionale, retombent sur des colonnes à demi engagées dont les chapiteaux sont ornés de figures ou de feuillages.

Des fenêtres étroites : une en style roman ouverte dans la façade occidentale et construite pendant que M. Judde de La Rivière était maire de Mauriac, une dans chaque façade latérale, deux dans le transsept nord ; une dans le transsept sud, une dans l'absidiole septentrionale, deux

dans l'absidiole méridionale, trois dans le grand sanctuaire, répandent dans le monument une lumière mystérieuse, mais si avare, qu'on voit difficilement les sujets qui ornent la corbeille des chapiteaux des huit colonnes supportant les arcs de la coupole. Ceux des colonnes des deux piliers occidentaux de la coupole sont couverts de feuillages ayant une certaine analogie avec ceux de l'église de Pujols.

Les chapiteaux de celles engagées dans les piliers orientaux sont couverts de scènes historiques ou symboliques. Celui A (voir le plan p. 359) se compose de sept personnages: les trois premiers, à gauche, sont debout et couverts de longues robes, ils paraissent converser; l'un a la main sur les hanches, l'autre les deux points fermés et rapprochés, un quatrième paraît pousser ou conduire le cinquième qui est décapité et porte sa tête dans ses mains; les deux derniers, à la droite du chapiteau, s'avancent avec respect vers le martyr, qui doit être saint Denis.

Le chapiteau B représente, je crois, le jugement de Salomon. Sept personnages sont en scène : le premier, à gauche, est un soldat debout armé d'une lance, le second, un homme assis sur un trône, le troisième, un autre soldat appuyé sur un bouclier pointu, il lève les bras vers une femme ayant les mains jointes, le cinquième personnage est encore une femme debout. Entre ces deux femmes, est un petit objet fruste que je crois être un enfant; enfin, à l'autre extrémité de la corbeille, se tient aussi un soldat.

Le chapiteau E représente le péché d'Adam. A gauche, l'arbre et le serpent, puis Ève, qui a pris le fruit, l'offre à Adam, lequel, ici, comme dans presque toutes les représentations de cette scène, se serre le cou. Dieu reproche leur faute à nos premiers parents. Dans le

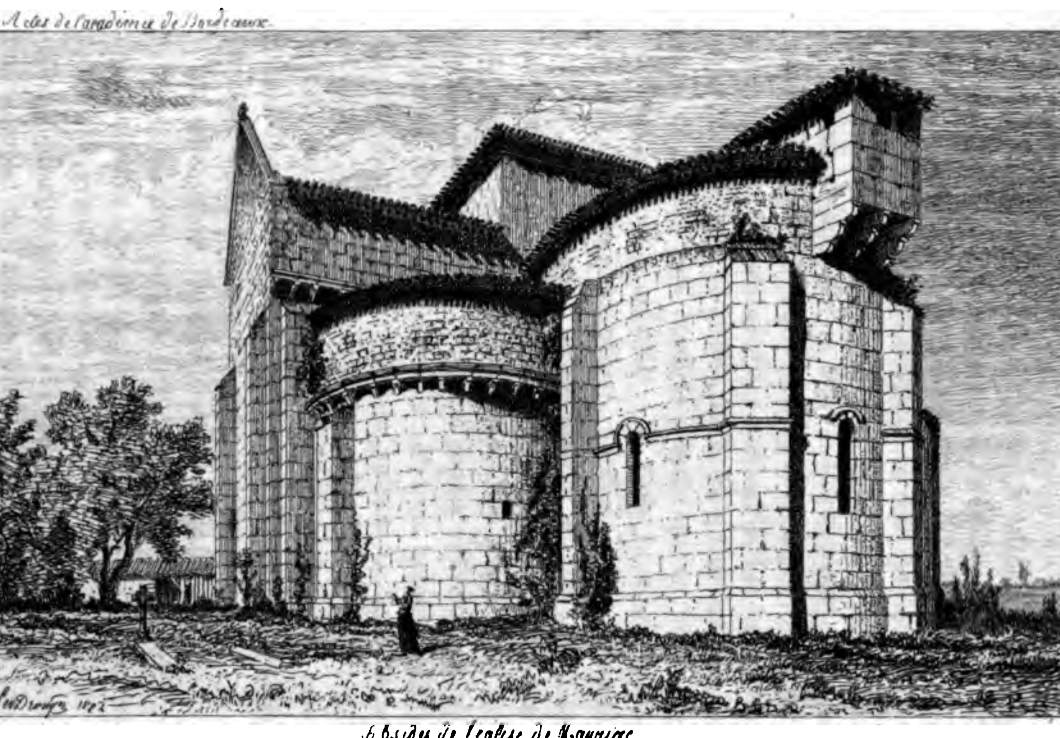
chapiteau F, à gauche, un dragon à tête d'aigle dévore un objet fruste. Un homme danse ou plutôt exécute un tour de force, puis deux hommes ont l'air de se battre et un troisième prend la fuite.

Le chapiteau C nous montre un calice dans lequel boivent deux colombes; à l'angle du chapiteau s'avance une tête de démon dévorant deux oiseaux. Si les deux colombes buvant dans le calice symbolisent le sacrement de l'Eucharistie, la scène qui complète le tableau ne symboliserait-elle pas le sort qui attend ceux qui font une communion sacrilège? Au milieu du chapiteau D, deux personnages rament dans une barque à droite et à gauche de laquelle deux sujets semblables représentent un homme enfourchant une bête féroce; la tête de celle du sujet de gauche est brisée, mais je crois voir à droite Samson déchirant la gueule d'un lion.

Les tailloirs de tous ces chapiteaux sont ornés d'un damier et se relient à un cordon qui s'étend à la même hauteur sur les parois de la nef.

Le sanctuaire, dont le soubassement, jusqu'à la hauteur d'un mètre au-dessus du sol, est légèrement plus épais que le haut, est divisé extérieurement en trois compartiments verticaux par deux contreforts romans plus saillants que d'habitude; elle est dépourvue de sa corniche, qui a été remplacée, au XVIe siècle, par un mur mince dans lequel on a percé des meurtrières pour armes à feu; on a également surhaussé de la même façon les deux absides latérales. Ces surhaussements ont caché les murs des transsepts couronnés par une corniche sur corbeaux lisses. Au milieu de la grande abside on a ajouté à ces fortifications une échauguette garnie de meurtrières, et dont les consoles sont faites avec des pierres tombales comme celles de l'échauguette de l'église de Lugasson.

Actes de l'Académie de Bordeaux.



Absides de l'église de Mauriac.

Les trois fenêtres qui éclairent le sanctuaire sont très évasées en dedans, étroites en dehors, où leur cintre, formé de claveaux étroits, est surmonté d'une archivolte ornée d'un zigzag; cintre et archivolte retombent sur un bandeau lisse qui enveloppe toute l'abside. A l'intérieur l'archivolte de ces fenêtres est ornée de diverses moulures et retombe sur des colonnettes dont les chapiteaux sont couverts de diverses scènes, dont voici la description à commencer par la fenêtre méridionale : 1° deux quadrupèdes, cerfs dos à dos et contournés; 2° deux animaux féroces dans une pose semblable. Les bases des colonnes n'ont pas de griffes, mais dans leur scotie très large s'avancent des boutons côtelés ou en forme de colimaçon; fenêtre orientale: 3° trois hommes, deux debout, le troisième renversé, un quatrième est monté sur un animal cornu; ils se battent et s'arrachent la barbe et les cheveux; 4° d'un côté, oiseau perché sur un animal qui lui dévore la tête, d'un autre côté, un oiseau dans la même situation paraît défendu par un homme; fenêtre septentrionale : 5° trois hommes, dont l'un est renversé par un démon hideux. La base de la colonne a pour griffe une tête d'animal dont le cou est attaché dans la scotie; c'est le seul exemple que je connaisse d'un ornement de cette nature (voyez la planche gravée); 6° deux aigles enlèvent des agneaux.

On entre dans l'absidiole septentrionale, dédiée à sainte Catherine, par une arcade cintrée retombant sur deux colonnes à demi engagées dont les chapiteaux sont formés de grandes feuilles grasses; un cordon qui couronne le pilastre sur lequel est engagée la colonne fait le tour complet de l'abside, éclairée, à l'est, par une très petite fenêtre cintrée, qu'on a élargie il y a vingt-cinq ou trente ans. Cette absidiole est plus ancienne que le

reste de l'église, le sol en est plus bas, la sculpture des chapiteaux en est plus barbare, et une piscine percée dans le mur septentrional a sa gargouille dans l'intérieur de la grande abside, ce qui prouve que cette abside est postérieure à la chapelle de Sainte-Catherine. L'église de Mauriac ne se composait primitivement, je crois, que de cette chapelle.

L'entrée de l'absidiole méridionale dédiée à saint Jean, se fait aussi sous une arcade cintrée retombant sur des pilastres; elle est éclairée, à l'est, par une très petite fenêtre ancienne, et, au sud, par une autre fenêtre moderne. Sa voûte a été complètement couverte de peintures représentant les apôtres de grandeur naturelle; ces peintures que M. Rabanis (*Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques du département de la Gironde* (1846, p. 25) signale comme un des restes les plus curieux de l'art du XIVe siècle, « sont, dit-il, » remarquables par la largeur et l'aisance du style; les » physionomies ont de l'expression et de la dignité, » les détails sont traités avec le soin minutieux que les » peintres de cette époque apportaient à leur composition, » et elles reproduisent, en grand, l'effet de ces délicates » miniatures dont les livres d'église du moyen âge sont » ornés. »

Je n'ai pas vu comme M. Rabanis : ces peintures sont, à mon avis, de la fin du XVIe siècle, peut-être du commencement du XVIIe; elles ont le caractère des mauvaises productions de cette époque exécutées dans les églises rurales par des artistes ambulants. Le dessin, indiqué par un trait noir, est incorrect, les figures sans style et sans mouvement; l'ocre jaune, le brun rouge et le blanc ont fait tous les frais de la couleur; néanmoins celles qu'elles sont, il faut les conserver avec soin, car

les peintures murales sont maintenant fort rares dans notre pays. La scène principale, placée au fond du sanctuaire, a disparu presque entièrement; on y distingue cependant, mais avec peine, un personnage assis dont on n'aperçoit que les pieds nus et un homme debout, les mains jointes, culottes collantes et pieds chaussés de souliers noirs. C'est peut-être le donateur qui a fait faire ces peintures. Les apôtres qui entourent la scène centrale sont rangés dans l'ordre suivant : 1° au nord, à partir de l'ouest, saint Pierre; 2° saint André; 3°, 4°, 5° et 6° sont presque effacés; 1° au sud, à partir de l'est, saint Mathieu tenant une lance; 2° saint Jude avec un bâton; 3° saint Barthélemy tient un coutelas; 4° saint Mathias, une massue; 5° saint Jean, un vase qu'il bénit et d'où sort un dragon; et 6° saint Thomas, un livre ouvert. Leurs noms sont écrits à leur côté. Voyez dans la planche gravée, p. 359, une de ces inscriptions; ces lettres n'ont aucun rapport avec celles employées au moyen âge.

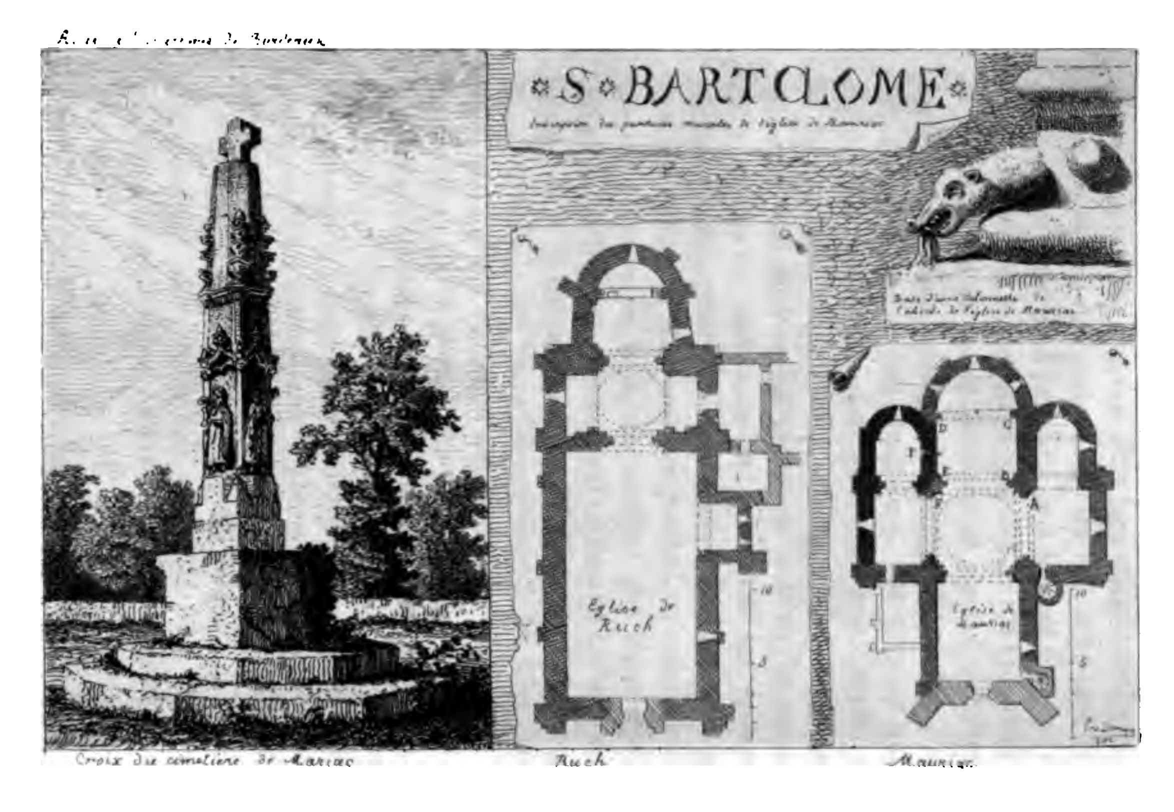
Si nous examinons avec soin l'extérieur de l'édifice, nous constatons que les murs de la nef sont romans, mais qu'ils ont subi bien des restaurations, surtout dans le sommet; que les faces occidentales et orientales des transsepts sont couronnées par une corniche appuyée sur des modelons lisses; que le chevet du transsept nord était autrefois teminé au sommet par un pignon avec des trous pour les poutrelles de hourds dans lesquels on entrait par une petite porte carrée; que le sommet du chevet des deux transsepts a été reconstruit et qu'une grande fenêtre à meneaux flamboyants a été ouverte au XVIe siècle dans le transsept méridional.

La façade occidentale où est la porte a été rebâtie dans le courant du XIVe siècle; elle est surmontée d'un clocher pignon percé de quatre baies pour les cloches. De gros

contreforts en empâtent diagonalement les angles; la porte ogivale de l'église s'ouvre, dans cette façade, sous deux arcs en retraite couverts d'un tore qui se termine en colonnette le long des pieds-droits. On monte au clocher par l'escalier carré dont j'ai parlé plus haut et dont deux portes ogivales et superposées s'ouvrent dans l'intérieur de l'église, une au rez-de-chaussée et l'autre donnant accès dans la tribune. Un porche protégeait la porte, il a été démoli il n'y a pas longtemps. Les porches qui cachaient les portes des anciennes églises faisaient partie de la construction primitive; ils s'appuyaient sur des corbeaux aussi anciens que les murs de la façade, ainsi qu'on peut s'en convaincre en examinant les églises romanes comme celles des siècles suivants. Ces corbeaux existent encore à Mauriac. Ces porches, constructions presque toujours en bois, ne duraient pas longtemps, aussi en trouve-t-on peu remontant au delà du XVI[e] siècle; presque tous ne datent que du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle et ils sont laids. Aussi l'on s'est empressé de les faire disparaître, au grand détriment des sculptures du portail. Nous avons déjà dit ce que nous pensons de leur destruction dans le premier volume de cet ouvrage, page 430, en note. Nous engageons fortement les curés et les maires des paroisses où des porches existent encore, de les respecter, et de les faire réparer si besoin est, ils assainiront ainsi leur église et rendront un grand service aux fidèles.

A l'ouest du transsept nord a été bâtie, il y a peu d'années, une sacristie où l'on a incrusté deux grandes plaques en marbre blanc, au-dessus desquelles on lit cette inscription :

Un titre de rente est cédé à la fabrique par la famille Bounin pour faire dire une messe par mois, à perpétuité, dans cette église. Septembre 1875.



Croix du cimetière de Mauriac
Ruch
Mauriac

Sur une des plaques on lit :

† *Henri-François Bounin, né le 1er mars 1824, décédé le 25 octobre 1862.*

Sur l'autre :

† *Jean-Belarmin de Pindray, né en 1766, décédé en 1855.*

Il existe dans le cimetière de Mauriac une croix en pierre dont j'ai donné une description accompagnée d'une gravure, publiées par l'Académie de Bordeaux (1).

Nous n'avons encore rien trouvé sur les commencements de la paroisse de Mauriac; nous savons seulement qu'elle dépendait de l'ordre de Malte et qu'elle avait pour annexe la paroisse de Saint-Jean-de-Buch ; que le commandeur en était seigneur spirituel et temporel pour la basse et moyenne justice seulement; qu'il y nommait le vicaire perpétuel qui résidait à Mauriac et percevait, pour sa portion congrue, la dîme entière de la paroisse de Buch et la moitié de celle de Mauriac qui se payait de douze un; l'autre moitié était perçue par le commandeur, lequel était seigneur foncier et direct de divers tènements dont les rentes étaient solidaires. C'était, entre autres, le moulin des Gourdins et plusieurs maisons; une petite maison avec trois journaux et demi de terre; un bois-taillis de six journaux appelé l'Hôpital (2). Le commandeur levait une partie de ces rentes avec l'abbé de Blazimont et les seigneurs de Pujols et de Blazimont. D'autres seigneurs, entre autres celui de Mouchac, à Grésillac, et ceux des deux seules maisons nobles de Mauriac, les Murailles et Donzenac, y avaient des propriétés et des fiefs (3).

(1) *Croix de processions, de cimetières et de carrefours*, 1858, p. 12. Je reproduis de nouveau cette jolie croix dans la planche de détails.

(2) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, registre n° 494, fol. 12.

(3) Notes mss. de M. Judde de La Rivière.

Après la guerre de Cent ans, le curé, dont les revenus étaient fort compromis, fut obligé, pour assurer son existence, de passer, le 10 juillet 1470, un accord avec ses paroissiens, afin de bien s'entendre sur le casuel et les divers droits qu'il pouvait exiger d'eux soit en argent soit en nature : « Il est convenu, » dit l'accord, « que quand on fera baptiser un enfant, celui » qui fera (faire) le baptême portera un pain et un denier ; » et, s'il n'a du pain, portera deux deniers et un double » de cire. Item, l'accouchée, quand elle sortira, portera » aussi un pain, un denier et de circ *(sic)*. Item, quand » le curé dira l'Évangile à l'accouchée, il aura son dîner » pour lui et son clerc, du pain, du vin et du fromage. » Item, quand la femme va hors de la paroisse doit » donner et c'est *(sic)* l'homme cinq sols. Item, quand » l'homme prend femme dans la paroisse doit porter » treize deniers à la porte de l'église, et en offrir un, et » la femme un autre. Item, ils doivent se confesser avant » d'espouser et donner un denier chacun. Item, quand » l'homme prendra femme il devra au curé six pains » de ceux qui seront à la noce et la meilleure coste» lette du pourceau qu'on tuera ; et, si c'estoit un jour » maigre, ils lui bailleront le meilleur fromage. Item, le » jour de la noce le curé ira coucher le mari et la femme, » et lui et son clerc mangeront auxdites noces. Item, » chaque chef de maison doit donner un denier pour la » confession. Item, à chaque fête annuelle, chaque chef » de maison doit offrir un denier. Doivent payer pour » chaque terroir onze sols [1]. »

Nous avons vu plus haut que le commandeur de Bordeaux était grand décimateur de la paroisse et en percevait une

(1) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, Sallebruneau, cartons.

partie des revenus; ne pouvant les faire lever par lui-même, il les affermait. Le 9 juin 1559, frère Raymond Audubert, religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, habitant de Roquebrune, au nom et comme procureur de frère François de Gouzon, chevalier de cet ordre et commandeur de Bordeaux, afferma à Me Nicolas Jude la commanderie de Mauriac, avec tous ses droits et revenus, pour trois ans, moyennant 50 écus d'or sol par an.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle l'église de Mauriac était fort pauvre, les ornements et les vases sacrés dans le plus mauvais état, sauf un calice d'argent que M. de Motet, commandeur, avait donné en 1669; le clocher menaçait ruine et les revenus ne consistaient qu'en l'aumône que les marguilliers amassaient les jours de fêtes et qui ne s'élevaient pas au-dessus de 3 livres. C'est encore avec les produits d'une quête qu'avait été achetée, à des sculpteurs de Bordeaux, l'image de Notre-Dame, placée sur le tabernacle, et un vase de plomb. M. Rousseau, curé de Mauriac, dit que les prédécesseurs du commandeur de Motet n'avaient donné ni tableau, ni calices, ni vases sacrés. Cependant les ornements étaient depuis longtemps dans un si mauvais état, l'église avait besoin de si urgentes réparations que M. de Béon, commandeur, somma, le 26 avril 1686, les habitants de Mauriac d'avoir à réparer l'église et la pourvoir d'ornements nécessaires, se chargeant de contribuer pour un tiers aux frais qui seraient faits (5).

Néanmoins les commandeurs, tout en abandonnant souvent leurs églises à leurs minces ressources, tenaient considérablement aux privilèges que les papes avaient

(5) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, cartons.

octroyés à l'ordre de Saint-Jean, et à la conservation des droits qu'ils avaient obtenus par une transaction passée, en 1606, entre le clergé de France et le dit ordre, et par laquelle le clergé ne pouvait l'empêcher de jouir de tous ces privilèges. Ils en avaient entre autres un en vertu duquel l'évêque, comme délégué du Saint-Siège, devait faire lui-même, et sans frais, la visite des églises de l'ordre, et, dans ce cas, son pouvoir était limité à l'inspection du Saint-Sacrement et des fonts baptismaux. Cependant, au mépris de ce privilège, l'évêque de Bazas, pendant sa visite pastorale dans l'Entre-deux-Mers, avait fait inspecter, le 3 octobre 1670, par commissaire, les églises de Sallebruneau et de Buch. Bernard Micon, agent et procureur général du commandeur frère Jean de Motet, apprenant que le lendemain l'évêque en personne devait venir à Mauriac, et qu'il avait écrit au vicaire perpétuel qu'il y souperait et y coucherait, lui adressa un acte notarié par lequel il déclara être appelant comme d'abus, et que les dépenses qu'y ferait le prélat seraient à ses propres frais et non à ceux du commandeur ou du vicaire perpétuel ([6]). Nous n'avons pas trouvé la suite de cette affaire.

Si les commandeurs ne s'occupaient pas toujours avec assez de sollicitude des paroisses qui dépendaient d'eux, s'ils négligeaient quelquefois le soin des âmes et des besoins matériels, ils savaient, nous venons de le voir, défendre leurs privilèges et sévir lorsque les cas étaient graves et que leurs vicaires perpétuels oubliaient leurs devoirs. Ils avaient cédé les fruits décimaux de la paroisse de Buch aux curés de Mauriac, à la charge par ceux-ci de desservir cette paroisse, ce qu'ils ne faisaient

([6]) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, cartons.

pas toujours. En 1763, une femme, décédée à Buch, était restée trois jours sans sépulture, de sorte qu'à la requête de frère Pons-François de Rosset, commandeur de Bordeaux, et poursuite de Jacques Baurein [7], prêtre, agent général de l'ordre de Malte et administrateur général de la commanderie de Bordeaux, il fut signifié, le 10 décembre, au sieur Barbaron, fermier des fruits décimaux de la paroisse de Saint-Jean-de-Buch, de ne se dessaisir de ces fruits en faveur du curé de Mauriac que lorsque celui-ci aurait fait des arrangements sûrs pour la desserte de Buch, soit par lui, soit par tout autre ecclésiastique auquel on donnerait les fruits [8].

En 1789, MM. Augan, curé de Mauriac, Grandpré et Ardera, furent nommés députés de Mauriac, pour assister à la réunion des trois ordres de la sénéchaussée de Libourne [9].

Les nobles et les habitants des maisons nobles des paroisses et même les gens notables avaient ordinairement droit de banc et de sépulture dans l'église. Pierre Bonnet, notaire royal et paroissien de Mauriac, obtint ce droit de l'évêque de Bazas le 18 juillet 1642. Sa sépulture était dans la chapelle Saint-Jean du côté du midi, et son banc dans le chœur de l'église [10]. Le 4 octobre 1670 Mgr Guillaume de Boissonnade confirma ce droit pour Arnaud Bonnet, et lui donna le restant de la chapelle Saint-Jean.

Il était rare que le droit de banc et de sépulture n'occasionnât pas quelques désordres et quelquefois des scènes scandaleuses entre les curés et ceux qui l'usur-

(7) Auteur des *Variétés bordelaises*.
(8) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, cartons.
(9) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 191 à 199.
(10) Notes mss. de M. Judde de La Rivière.

paient ou l'obtenaient régulièrement, ou entre ceux-ci et leurs coprivilégiés. Vers 1664, le commandeur Jacques de Pichon, comme curé primitif de Mauriac, adressa une requête au parlement afin qu'il ordonnât de faire enlever les bancs que quelques particuliers s'étaient permis de placer dans l'église, sans son autorisation et à son insu, ce qui occasionnait des « désordres, scandalles et yrreverances », et qu'il condamnât les usurpateurs à prendre titre de lui ou à montrer ceux qu'ils avaient.

Le 6 septembre 1670, demoiselle Sebille de Melet, femme de noble Timothée de Bacallan, sieur des Murailles, obtint du commandeur un droit de sépulture « dans l'église de Saint-Sernin-de-Mauriac et au bout de » la marche qui fait séparation du chœur de l'esglise avec » le corps d'icelle, et tout vis-à-vis le maistre autel » avec l'autorisation d'y avoir un accoudoir, à la charge de payer, dans le mois, une somme de 24 livres et d'y tenir la place bien pavée et le toit couvert. A peine eut-elle obtenu cette autorisation qu'elle fit sommer, le 11 septembre 1671, le sieur Grégoire Barade, notaire, d'avoir à abandonner cette place qu'il occupait sans titre, pour qu'elle pût y faire placer son banc; mais, le 18 février 1672, Barade s'adressa au commandeur, lui représenta que, depuis l'année 1620, ses auteurs et lui avaient paisiblement joui du droit de banc et de sépulture à la place réclamée par Mme de Bacallan, que ce droit leur était acquis à cause des bienfaits dont ils n'avaient cessé de combler l'église; et que cette querelle ne lui avait été suscitée, son banc jeté hors de l'église et sa place donnée, que parce qu'il avait été chargé par les paroissiens de Mauriac de poursuivre, en justice, le sieur Rousseau, alors curé, à cause de sa mauvaise conduite et des crimes dont il

était accusé; que, d'ailleurs (ce qui n'était peut-être pas l'exacte vérité), M[me] de Bacallan avait obtenu son autorisation de l'évêque, ce qui était irrégulier, vu que le commandeur avait seul la juridiction dans l'église. Il suppliait, en conséquence, le commandeur de le maintenir dans le droit qu'il possédait à la place qu'il occupait, promettant de donner pour ce droit la somme qu'il plairait au commandeur de fixer(11). Nous ne connaissons pas le résultat de ce procès.

On croit que la maison habitée par le commandeur ou son vicaire était située au sud de l'église. Un maçon, encore existant, ayant été employé, en 1831 ou 1832, à déblayer des ruines situées dans l'enclos du sieur Trigasson, démolit les fondations d'une tour octogonale de 5 ou 6 mètres de diamètre et bâtie en petit appareil (12).

L'Hôpital de Saint-Jean-de-Belloc. — Il existait, près du village du Gay, sur le chemin conduisant du Pas-de-Rauzan, sur la Dordogne, à La Réole, une chapelle et une habitation avec un bois taillis de six journaux. Ce lieu, appelé l'Hôpital, avait pour seigneur foncier et direct le commandeur de Bordeaux; celui-ci fit, en 1772, démolir les anciens fondements de la chapelle et arracher un bouquet d'arbres qui les entouraient (13). Cependant, d'après les notes manuscrites de M. Judde de La Rivière, on a célébré la messe dans cette chapelle jusqu'à la Révolution et les matériaux en ont servi, vers 1830, à construire une maison au village de La Chèvre.

Il y avait, dans le vieux bourg, une autre chapelle dont

(11) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, cartons.
(12) Notes mss. de M. Judde de La Rivière.
(13) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, registre n° 494, fol. 12 et 58.

la porte d'entrée paraît dans les servitudes acquises par M. Bounin.

Les Murailles. — La maison noble des Murailles était située dans le bourg de Mauriac, il n'en reste plus rien. Elle appartenait, au commencement du XVIIe siècle, à André de Bacallan, écuyer, fils de Symphorien de Bacallan, ainsi qu'il résulte d'une transaction passée le 15 janvier 1614, entre lui et ses frères, et par laquelle ils lui cédaient chacun un cinquième de leur part de la maison noble du Bageran et de ses dépendances. Le 2 septembre 1665, Timothée de Bacallan, sieur des Murailles, habitant du bourg de Mauriac, fils d'André de Bacallan, écuyer, sieur du Bageran et des Murailles, et de Anne de Caillère, se maria dans la maison noble de La Haille, à Ruch, avec Sibile *alias* Cécile Melet, fille d'Izaac de Melet et de feu Catherine de Bacallan [14]. Il fut cotisé pour contribuer au payement des tailles, mais il provoqua une enquête, et, sa noblesse et la nobilité de sa maison ayant été reconnues, il fut exempté de cet impôt du consentement des habitants de Mauriac [15].

Sibile de Melet fit son testament le 5 janvier 1681 ; elle demanda à être ensevelie en l'église de Mauriac, dans la tombe dont elle avait obtenu le titre, et légua 15 livres pour acheter des ornements à cette église. Elle laissa l'usufruit de ses biens à son mari à la condition de nourrir et entretenir leur fille unique Marguerite de Bacallan, qu'elle institua légataire universelle, lui substituant Izaac et Louise de Melet, avec la charge par eux de donner à son mari la somme de 1,000 livres [16].

(14) Arch. de Laubesc.
(15) Notes mss. de M. Judde de La Rivière.
(16) Arch. de Laubesc.

Nous ne savons si Marguerite eut la maison noble des Murailles; mais déjà, en 1672, avant la mort de sa mère, et pendant la vie de son père qui existait encore en 1698, un Jean de Bacallan est qualifié sieur des Murailles ainsi qu'il résulte d'un ancien cadastre déposé dans les archives de la paroisse de Cleyrac.

Enfin, le 13 septembre 1764. Guillaume de Paty est qualifié sieur des Murailles dans son contrat de mariage avec Marie de Bacallan ([17]).

Donzenac. — La maison noble de Donzenac, dont il ne reste plus un vestige, était située, à l'ouest du bourg neuf, près de la route qui se dirige vers le Petit-Côme. Un M. de Bacallan était seigneur de Donzenac le 6 février 1685. Marguerite de Bacallan, damoiselle, fille de feu noble Jean de Bacallan, écuyer, seigneur de Donzenac, et de dame Radegonde de Meslon, épousa, le 13 septembre 1728, noble homme Romain de Paty, seigneur de Gantus, en la paroisse de Saint-Pey-de-Castets, fils de noble Jean-Gratien de Paty, seigneur de Gantus, et de damoiselle Marguerite du Bernat. Les de Paty, héritiers des Bacallan, ont vendu Donzenac ([18]).

La Maronne. — Le domaine de la Maronne, où s'élève une belle maison, appartenait, pendant le xviie siècle, à des membres de la famille du Foussat, de Ruch ([19]).

La Motte. — Le 9 janvier 1469, Guillaume Martin, de la paroisse de Blazimont, vend à Bernard Angevin, seigneur de Rauzan, Pujols et Civrac, une pièce de terre

([17]) Notes de M. Judde de La Rivière.
([18]) Notes mss. de M. Judde de La Rivière.
([19]) Voy. la généalogie de la famille du Foussat, dans la notice de Ruch.

située dans la paroisse de Mauriac, au lieu appelé à La Motte, près du ruisseau du moulin de Mauriac ([20]).

Les Gourdins. — Le domaine des Gourdins, situé au nord de la paroisse de Mauriac, sur le versant méridional du plateau qui sépare le vallon du Courbut de celui de Sainte-Catherine, a appartenu à la famille Bonnet depuis le milieu du xve siècle jusque vers 1858, époque où il passa entre les mains de dame Marguerite-Monique Bonnet, par suite du décès de son père dont elle était fille unique. Mlle Bonnet ayant épousé M. Judde de La Rivière, ce dernier est maintenant propriétaire des Gourdins.

Pey Bonnet était peut-être de ces étrangers, appelés par les proclamations des seigneurs laïques et ecclésiastiques du Bordelais et du Bazadais qui, pour repeupler leurs terres dévastées et abandonnées pendant la guerre de Cent ans, demandaient au Périgord, au Limousin, au Poitou et ailleurs, des tenanciers auxquels ils offraient des fiefs à d'excellentes conditions; Bonnet avait au moins quatre fils : Mondisson, Jeannot, Jean et Aymeric, et probablement des filles; Bernard Angevin, seigneur de Pujols, et Jean de Ségur lui acensèrent, le 23 juillet 1476, des terres excellentes et d'une étendue considérable ([21]); ils les défrichèrent, les cultivèrent, bâtirent des maisons et s'enrichirent en peu de temps. Tout en restant cultivateurs ils devinrent notaires, avocats, praticiens et juges des juridictions voisines. Les Bonnet se sont alliés avec toutes les familles bourgeoises et quelques familles nobles du pays, et leur honorabilité était passée en proverbe.

([20]) Arch. de Mercade.
([21]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 160.

Ils ont habité aux Gourdins, pendant quatre cents ans, la maison que leur ancêtre avait fait bâtir. Cette maison a été démolie et M. Judde de La Rivière l'a remplacée par une charmante habitation.

Les titres que nous avons pu consulter sur la famille Bonnet ne nous ont fourni que des faits ordinaires. Cependant une lettre adressée le 29 juin 1625 par un nommé Moreau, habitant de Saint-Émilion, à Pierre Bonnet, notaire royal, à Mauriac, le même qui obtint en 1642 droit de banc et de sépulture dans l'église de cette paroisse, nous a paru mériter d'être publiée, parce qu'elle relate des faits curieux sur l'attitude des huguenots en Guyenne.

De Saint-Émillion ce 29 juin 1625.

MONSIEUR,

Jestimois que vous feussiez de par della en seureté pendant que nous avons de deça les ennemis qui sont dans les deux rivieres de Garonne et Dordogne avec vingt-cinq ou trente voiles, et sont tous les jours a la veue de bourdeaux. Ils se sont battus à l'abord de divers ports où ils ont voulleu mettre pied à terre. Ils ont bruslé force maisons neantmoins ils sont tousiours constraints se retirer dans leurs vaisseaux. Il sest tiré plus de ung cent coups de canon par les ennemis depuis deux jours; ils ont veullu attaquer Bourg mais ils n'ont rien avancé; à Libourne ont esté grandement allarmés craignant que les ennemis allassent ancrer leurs vaisseaux devant leur ville, pour nous nous sommes jusques icy à l'abry de tous ses dangers, les navires n'ancreront pas devant nostre ville; dailleurs il s'y ramasse beaucoup de forces dans le pays qui deffendent tous les ports. Monsieur le seneschal de Lavaugion y est et monsieur de La Vallette passa, au soir bien tard à Libourne, envoyé par le roy pour la conduitte de l'armée en Guienne oultre celle que monsieur d'Epernon a devant Montauban et qui rassure fort nostre crainte. Le pays de Medoc a esté remis en liberté et les gens de guerre

qui y estoient allés se retirent appres y avoir laissé de bonnes garnisons. Appres touttes ces nouvelles je vous supplieray de ne sejourner pas longuement de par della; nous vous attendrons icy avec vostre famille; vous estes en tres mauvais et dangereux lieu, remediez le plus promptement que vous pourrez à vos menues affaires et venez nous trouver. Si madame vostre mere agreoit sa retraicte chez nous avec sa maison elle nous obligeroit comme nous l'en prions de bon cœur. Nous vous attendons vous demeurant cependant, Monsieur, vostre tres humble et affectionné frere et serviteur,

MORAUD.

Au dos est écrit :

A Monsieur, Monsieur Bonnet, notaire royal, à Mauriac (22).

Moulin de Mauriac *(Moulin du Donzet)*. — Le titre le plus ancien parvenu à notre connaissance sur ce moulin est une inféodation à fief nouveau, faite le 3 mai 1474 par révérend père en Dieu, messire Bernard d'Espiamont, docteur ès-lois, abbé de Blazimont, et les moines du couvent en faveur de Jean et Raymond Bonnet, frères, fils de Pey Bonnet de la paroisse de Mauriac, avec un demi-journal de terre pour le service de l'usine. Les Bonnet devaient faire bâtir le moulin ou plutôt le rebâtir, car la place qu'il devait occuper se nommait déjà au *Moliar de Mauriac* (23).

Quatre ans après, le 20 janvier 1478, nous trouvons dans la même paroisse un moulin, également appelé au *Moliar*, qui est reconnu du même abbé par noble homme

(22) Arch. de M. Judde de La Rivière.

(23) « ... Tot aquet molinar et plassa desert per far et bastir molin qui es » en la parropia de Mouriac, au loc apperat au Moliar de Mauriac..... per » septante cinq deneys de la moneda corsabla a Bordeu d'esporle a senhor » et afebatey mudant d'une part et d'autre et per tres francs..... de cens » portats..... audeyt mostey..... » Parmi les témoins de ce bail figure Archambaud de Puch, damoiseau. (Arch. dép. : *Terrier de Blazimont*. — De Rato, notaire.)

Guilhem-Amanieu Tournier, paroissien de Saint-Pey-de-Castets, au devoir de 45 deniers bordelais d'esporle à muance de seigneur et de tenancier et pour 45 sous de la même monnaie de cens et rente par an portés au couvent; cet acte, passé également par le notaire de Rato, eut pour témoins maîtres Pierre de La Cour, Nicolas Barbe et Bertrand Masseda, damoiseau ([24]). Je crois qu'il s'agit ici d'un autre moulin que celui du Donzet, les droits de reconnaissance et de rente ne sont en effet pas les mêmes. Mais, s'il s'agit du même moulin, après avoir passé des mains des Bonnet dans celles de Tournier, il revint aux premiers, et, en 1621, nous trouvons une quittance de la rente de ce moulin délivrée à Me Pierre Bonnet par un nommé Guitard, procureur de l'abbé de Blazimont ([25]). La famille Bonnet vendit je ne sais à quelle époque le moulin à un M. Gourssie; M. Triaut, habitant de Cazevert, l'a acheté aux Gourssie, puis l'a vendu à la veuve Girard, née Ventouse, et à son fils Pierre Girard, le 28 juin 1819. Il appartient maintenant au fils aîné de Pierre Girard ([26]).

Moulin des Gourdins. — Le commandeur de Mauriac était, à la fin du XVIIe siècle, seigneur foncier et direct de ce moulin ([27]). Il appartenait, dans le commencement de ce même siècle, à la famille Bonnet. Catherine Duperin, veuve Bonnet, l'afferma, le 5 novembre 1610, à Faure, meunier, de Frontenac ([28]).

([24]) Terrier de Blazimont, fol. 66 vo.
([25]) Arch. de M. Judde de La Rivière.
([26]) Notes de M. Judde de La Rivière.
([27]) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, registre no 494, fol. 13.
([28]) Notes de M. Judde de La Rivière.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA JURIDICTION DE PUJOLS.

N° I

Hommage de la maison noble de Cazalis.

Extraict des registres de la thrésorerie générale de France et domaine du roy en la généralité de Guienne. — Du livre cothé F. folio LXVIII, verso. — Des recognoissances faictes au duc de Guyenne en l'année mil deux cens soixante treize.

Vitalis de Casaletz, dominus juratus —— quod tenet de domino rege et duce militiam (1) de Cazaletz in parrochia de Puyos, cum pertinentiis. Item militiam sancti Johannis-de-Benegto (2), cum suis pertinentiis. Item medietatem militiarum de Lucinan et de Gauset, cum pertinentiis; et debet, pro duobus militiis propriis suis, duos exercitus de duobus hominibus armatis vel sex servientibus, ut aliis ———— quod pro duobus militiis aliis in quibus est onus personarius Bertrandus de La Barde —— quod ipse et personarius non debent nisi unum exercitum et homagium et fidelitatem, jus et legem in curia Sancti-Severiani.

Dellivré par extraict des registres, etc.... par moy greffier en icelle soubssigné : DE LACHEZE.

N° II

Testament de Bernard Tournier.

In nomine Domini, amen. Conoguda causa sia que, aujourduy, en la presence de myn, notari public, et deus

(1) *Militia alias feudum militis et feudum loricæ : Terra quæ militem debet in expeditione* (Du Cange).
(2) Saint-Jean-de-Blaignac (?).

testimonis dejus escriptz et nomnatz, personnament constituyt lo noble homme Bernard Tourney, de la parropia nostre-Done-de-Puyolz en Bazades, estant malaus de son corps en son leyt; empero estant sain de sa pansee et estant en son bon san et en sa bonne memorie, bedant, regardant et considerant, en sin medis, que, en quest monde, n'a cause plus certe que la mort ny plus incerte que l'ore d'aquere, perso bolent et entendent euitar et esquiuar los cas perrillos qui se poden endeuenir ny s'en deuenien cascun journ, en aquest monde, à nature humaynt, et preuedir au salut de son ame et à la disposition et ordonation de sons bens et causes, de sa bone, pure, franche et agredable bolontat, a feyt et ordonnat et, par la tenor d'aquest present carte et instrument, fey et ordene son darrey ordre et tastament et toute sa derreyre bolontat en la forme et maneyre que s'ensec.

Et premeyrement a recommandat et recommande lo medis noble homme Bernard Tourney, testatayre, la sua arme et lo son corps à Dieu le payre onipotant et à la glorieuse Vierge Marie, sa mayre, et a monseignors sainct Pierre, sainct Paoul, à madame saincte Catherine, à monseignor sainct Michel, l'arcangel, et à tous les saincts, sainctes, angelz et arcangelz de la court celestialle de Paradis. Et, en son honnor et reuerance de la saincte sepulture en laquau lo benedeyt filh de Dieu fo sepellit, lo medis Bernard Tourney, testayre, a eslegit sa sepulture, quauque hore que Dieu aura feyt son commandement de luy, en l'eglise deudeyt Puyolz, en son cimeteri et la ont sont sepellitz sons ancestres, ont aqui a boulu estre sepellit et enterrat. Et, apres, lodeyt noble Bernard Tourney, testaire, [a balhat] de sons bens et causes par son ame et par far pregar Dieu par luy ampres son deces et trespas, et tant par sa sepeliande, septesme, trenteyme que par son capdan, la somme de seix bingtz francz bourdales part et oultre pan et bin et toute autre despense. Et a boulu et ordonnat..... que, lo jour de sadicte sepeliande, septesme, trenteyme et capdan, luy sian feytes sas honors ainsi que à luy appartenen et segond la possebilitat de son hostau, bens et causes; deusquaus auantdicts seix bingtz francz bourdales a bolut et ordonnat..... que sien destribuitz tant en messes que en autres obsequis à sadicte

sepeliende, septiesme, trenteyme et capdan, et sont acomplit dedens ung an ampres son deces et trespas prochenement benant, au bon regard et boluntat de sons ordeneys et executors dejus mentagutz. Et a donnat et laisat..... à la couppe et luminairie de notre-Dame-de-Puyolz bingt arditz, une betz pagatz, de souns bens et causes.

Et plus a donnat et leyssat..... à la couppe de las armes de Purgatri en la dicte gleise de Puyolz bingt arditz, une betz pagatz.

Et plus..... à cascune autre couppe de ladicte eglise de Puyols, come à la reparation de ladeyte gleise et à la candelle de Nostre-Dame et à la luminairie de sainct Sebastien, à cascune la somme de douze arditz....

Et plus....., à las couppes des Sainct-Martin-de-Molietz, ung franc bourdales destribuyt tant à l'une comme à l'autre.....

Et plus....., à las couppes de cascune gleise de la seigneurie de Puyolz la somme de bingt arditz, destribuitz à cascunes d'eres.....

Et plus....., à las couppes de Sainct-Bincens-de-Pertignat, seigneurie de Rozan, la somme de bingt ardictz destribuitz tant à l'une que à l'autre.....

Et plus a donnat et fondat..... ung obit en la gleise de Puyolz; scauer es que a boulut et ordenat, bol et ordene que, quascun an à jameys, sie faicte et dicte une bisitance à cascune feste annuelle, à haulte voix, par le rector deudict Puyolz, par le salut de son ame et de sons parens et amis trespassatz, par loquau obit et bisitance far, comme dict es, lodeyt Tourney a leyssat et donnat audeyt rector de ladeyte gleise de Puyolz et à sons successors la somme de cincq solz bourdales de rente losquaus luy deuen los heritey de feu Pey Bruc; losquaus cincq solz bourdales a boulut lodeyt testaire que losdeyts heritey deudeyt Pey Brun *(sic)* luy pagan chescun an doresnauant et a jameys, sauf que se a reseruat et a sons heretey dejus nommatz los esporles et dreytz seigneuriaulx, comme sont bandes et reyrebandes, à luy.

Et plus, a donnat et fondat..... ung obit en la gleise de Sainct-Martin-de-Jugasan; scauer es que a bolut et ordenat,

bol et ordonne que l'archiprestre de ladicte gleise de Jugasan fasse et digue, à haulte voix, le nombre de quatre bisitanses subre sas tumbes en ladicte gleise chescun an a cascune feste annuelle et, per so far, lo medis testaire a donnat et leyssat la somme de douze ardictz de cens et rente chescun an; losquaus douze ardictz luy a assignatz, subre sons bens et causes, en la parroisse de Jugazan, et jusques quant que ses heriteys dejus nomnatz luy ayien baillat ou fondat losdictz douze ardictz de rende en quauque autre part, loquau obit et bisitances disso lo medis testayri ne que lodeyt archiprestre dise par cydeuant à son intention et de sons parens et amys trespassatz.

Et plus a layssat..... a monseigneur de Puyolz la somme de bingt arditz une betz pagatz..... en aquo l'a feyst son heritier particulau et non an rien plus de sons aultres biens et causes.

Et plus..... à Catherine Tourney, sa filhe naturelle et legitime, la somme de cent cincquante francs bourdelais par son mariage, ensemble sons habillemens nuptiaulx ainsi que luy aparten, le tout une betz pagat..... et en aquelle somme de cent cincquante francs bourdales et habillemens l'a feyte et fey sa heritiere particulare, et non en ren plus de sons bens en causes.

Et plus..... a Jeanne Tourney, Annete, Yzabe et Margot Tourney, ses filles naturelles et légitimes, par lor maridaige et las et quant que seran en age de se maridar, a casqune la somme de cent francz bourdales et leurs habillemens nuptiaulx aisi que ad eres se aparten, lo tot une betz pagatz..... et en aquelle somme..... et lorsdeytz habillemens las a feictes et fey sas heriteires particulares et non en rens plus de sons autres bens et causes; toutedebetz a boulut et ordonnat, bol et ordene, que, en aduenement que troben quauque bon partit en maridage, que puscan prendre plus largement de sonsdeytz bens et causes et au bon regard de sons executors dejus en lo present instrument nomnatz.

Et plus..... à Catherine de Chanabieres, sa molher, part et oultre se que es contigut en instrument et articles de lor maridatge, la somme de cent francs bourdales, une betz pagatz..... si tant es cause que ladeyte de Chanabieres se

buille remaridar et conuollar à segondes nopces; et, en aduenement que no se buille remaridar et que biulle demeurar en son hostau, bens et causes et ab sons filz et heriteys dejus nompnats, lo medis testari dessus nompnat, l'a leyssade et leysse done et dame et mestresse deu tout, tant cum biura aissi qu'es a present, de sonsdictz bens et causes, et, si tant ere cause que no se poscosse entretenir ab sonsdeyts filz et hereteys dejus nompnats, lo medis testatari luy a donnat et laissat sa crambe ou a present edz dromen ab sons seruices, et que pusca prandre de sons bens et causes, comme blat, bin et autres biens, par son biure, cascun an durant sa bite, aissi que luy appartiendra, et son bestir pareilhement; losquaus bens et causes a bollut et ordonat, bol et ordone..... que pusque prandre tant en sons bens que ed a en la present seigneurie de Puyolz que en la seigneurie de Rauzan, et tout ainsi et par la forme et maneyre que si ed ere biu et en bite estant sens aulcune contradiction.

Et plus a dict et confessat..... que ed deu, de bon et leyau deute, à Pey________, qui es estat son baylet, huict francs bourdales losquaus bol que luy sien pagats de sons bens et causes.

Et plus, a dict et confessat que ed es estat pagat de la somme de dix-huict francs bourdelois que mossen Mathieu de Puyromat luy deus aissi que ere contingut en une cedulle faicte entre lor, sauf que disso que lodeyt de Puyromat luy deue une pugneyre de froment laquau luy a donnat et layssat partan et asfyn que sie tingut pregar Dieu par son arme et de sons parens et amys trespassatz.

Et a boulu et ordonnat, bol et ordene..... que so que se trouuera que ed degue apres son deces et trepas que sie pagat..... a d'asques a qui deuura; et, pareilhement, so que luy sera degut que sie pagat à sons filz et heriteys dejus nomnatz.

Et plus, a boulu et ordenat, bol et ordone..... que aquest son present testament, leysses et legatz, contiguz en aquet, sien complit et pagatz ben et entegrementz de sons bens et causes au plustot que se pourra far et dedans ung an ampres son dexces et trespas.

Et cum institution et universal heritey ou heriteyre ou heriteys ou heriteyres sie force, cap et fondement de tout bon ordre et testament, perso lo medis noble homme Bernard Tournay, testayre, tout premeyrement et auans fornit et acomplit et metut à execution degude aquest son present ordre et testament, per la forme et maneyre sobredict es, en lo remanant et demorant de tous et sengles sons bens et causes, tant mobles que immobles, presens et aduenidors ont que sian ny ont que los agya, par tous locz, a feyt establyt et instituyt et ordenat et, per la tenor d'aqueste present quarte et instrument, fey, establys, instituiz et ordene sons leyaulx et universalz heriteys en tout et partout ampres son deces et trespas; so es assaber: Frances Tourney et Jehan Tourney, sons filz naturalz et legitimes, par ainsi que a boulut et ordenat bol et ordone..... que, en aduenement que sonsdicts filz et heriteys dessus nomnatz ne se puscan entretenyr ensemble et que beilhen benyr à diuision et partance au temps advenir, que, en aquet cas, a layssat et laisse audeyt Frances Tourney, sondict filz, tous et sengles los bens et causes que ed a et possedis en ladicte seigneurie et jurisdiction de Puyolz cum son : hostaus, terres, bignes, pratz, aubaredes, rendes et autres causes à lui appartenens et ladicte jurisdiction; et audict Jehan Tourney; sonsdict filz et heritey, a donnat et laissat tous et sengles sons bens et causes que ed a et possedis et ladicte seigneurie et jurisdiction de Rozan, cum sont : hostaus, terres, bignes, pratz, boscz, aubaredes, rendes et autres quausques se sian et à luy apparten et poden appartenir en ladicte seigneurie et jurisdiction de Rozan, par ainsi que lodict Frances Tourney sera tingut ajudar à bastir audict Johan Tourney audict Rozan et espressement là ont ed a sons bens en la paroisse deudict Jugasan et tout ainsi que luy appartiendra. Et oultre a boulut et ordenat, bol et ordene lo medis testatori que, en aduenament que lodict Jehan Tourney, sonsdict fils, perde par proces ou autrement aulcune pesse de heritaige, par lo temps aduenir, de se que ed a en ladicte jurisdiction de Rozan, que, en aquest cas, lodict Frances Tourney luy sie recompansable de la meytat subre sadicte part de Puyolz; toutedebetz a bolu et ordenat, bol et ordene, leu-

dict Tourney, testayre, que sonsdicts filz et heriteys, dessus nomnatz, no puscan ni degien benir à diuision et partaige de sons dicts biens et causes per ed à lor leyssatz tant et partant que sadicte molher, dessus nomade, biura, et aussi pareilhement que sasdictes filhes, dessus nomnades, demoreran à maridar.

Et plus, a boulut et ordenat..... que, si tant es cause, que lodiit Jehan Tourney, sondict filz et heritey dessus nomnat, beuilhe anar à l'escolle et estudiar affin d'estre homme de gleysa, que, en aquest cas, lodict Jehan Tourney agye et pusque prendre de sons bens et causes per anar estudiar, tant que nessayre luy en sera, et aquest que agye son biure et bestir, ainsi que luy appartiendra subre sonsdictz bens et causes, et que le reste et demorant sye et demeure audict Frances Tourney, sondict fils et heritey dessus nomnat.

Et plus, a bolut et ordenat..... que en aduenement que, l'ung ou l'autre de sonsdicts filz et heritey, dessus nomnat, s'en anguen de bite à trespas sans hers d'etz dessendans de leyau matrimoni, que, en aquest cas, lo tot sie et demore au meys biuant d'eds deus, et ainsi l'a boulut et ordenant tant per maneyre de substitut que per son darney ordre et testament.

Et car bane cause sere de far testament si no ere que lo metre à execution degude, per so lo noble homme Bernard Tourney, testayre, de sa bone pure et agradable boluntat a fey, instituyt, establyt et ordenat, per la tenor d'aqueste presente carte et instrument, fey, instituyts, establys et ordene sons ordeneys executors d'aquest son present ordre et testament et darreyre boluntat, sans aulcun doumaige de lor, so es assaber: nobles hommes Jehan d'Andaux, seigneur de Brugnac, maistre Laurens deu Terras, son cuhat, Arnaud de Fargues et ladicte Catherine de Chanabières, sadicte molher, dessus nomnade, et casun de lor en tout et partout, que de l'execution d'aquest son present ordre et testament entremetre se boleran per aussi que tout segue par l'un de sonsdictz ordeners et executors sera et aura estat coumencat par l'autre ou par los autres pusque estre finit, acauat et complyt; ausquau ordeners et executors, dessus nomnatz, et à cascun de lor, qui d'aquest son present ordre et

testament entermetre se boleran, lo medis testari que a donnat et laissat de sons bens et causes ung escut d'or, une betz pagat, affyn que hont pusquan far sans greu de lor; losquaus d'Andaux, deus Terras, Fargues et Chanabieres et cascun de lor qui de la execution d'aquest son present ordre et testament entremetre se boloran, lo medis testayre, dessus nomnat, a metutz et pausat, mes et pause, ares de present, en bonne, beraye, corpororau tenor, possession et saysine de paraule, de dreyt reyaument et de faict, ampres son deces et trespas, ares per lauetz et alauetz per ares, de tous et sengles sons bens et causes, tant mobles que inmobles, per pagar, fournir et acomplir et per metre à execution degude aquest son present ordre et testament par la forme et maneyre que dessus es deyt et contingut; ausquaus auanditz ordeners et executors et à cascun de lor, en tout et partout qui de la execution d'aquest son present ordre et testament entremetre se boleran lo medis Bernard Tourney, testayre, a donnat, concedit et autreyat loc lezer, franc et liberal poder, auctoritat, licence et expres consentement de prandre et saisir tous sons bens et causes et de sonsdictz heriteys, ampres son dexces, et d'aquest que lor plaira, per pagar, complir et fournir et per metre à execution degude aquest son present ordre et testament, per la forme et maniere que sobredeyt es.

Et plus, lor a donnat et concedit autreyat lo medis testayre planey poder, auctoritat, licencia et mandement speciau de bandre alienar et transportar tant de sonsdictz bens et causes et d'aquestz que à edz plaira et sera bist fazedor, tant cum besoing lor en fera, par pagar, fornyr et complir et per metre à execution degude aquest son present ordre et testament sans que au prandre, bendre ny alienar losdictz bens et causes los auansdictz ordeneys et executors dessus nomnatz ne degyan ny syan tingutz attandre ny demandar auctoritat ni licencia ny nul autre coumande de justice, de heriteys, ny de nulle autre persone, mes de lor propria auctoritat et d'agre que lo medis testayre los a donnat edz et a cascun de lor hont pusquen tout bandre, alienar et transportar per pagar, fornir et complir et per metre à execution degude aquest son present ordre et testament et que toute bendition,

alienation et transport que sonsdictz ordeneys et executors feran deusdictz bens et causes per metre à execution degude aquest son present ordre et testament, comme deyt est; et, par far las causes sobredeytes, lo medis testayre lonc ten tout par farmi et par agradable, et bolo et autreya que agye balor, fermetat et credance pardurable à tous temps l'onc ayssi que si ed medis testayri l'onc aue feyt et autreyat en la bita estant.

Et plus, lor a donat et autreyat lo medis testayre aussi ausditz executors et à cascun de lor plan poder, auctoritat, licence et mandement special de demandar, exigir et recoubrar toutz sons deutes, et de pagar aquestz que ed deura le jour de sa fyn, et de far toutes autres causes, et de uzar de toutes sas actions qui seran necessari, et à la execution d'aquest son present ordre et testament et derreyre boluntat.

Et a cassat, reuocat et adnullat et, par la tenor d'aquest present carte et instrument, casse reuoque et adnulle tout autre testament et codicille et darreyre boluntat que feyt et ordenat agosse par ci-dauant; empero aquest son present ordre et testament demore en sa bone balor, fermetat et credence perdurable segond la forme et simplicitat de tout dreyt canon et civil ou autrement, per la meillor forme et maneyre que baller poyra et deura, tant de dreyt que de costume; de lasquaus causas dessus dictes l'auandeyt noble home Bernard Tourney testayre a requerit à myn notari dejus escript, tant par syn que pour sons heriteys dessus nomnatz et per aquetz et aqueres à qui se apartindra, carta et instrument ung ou plusors, en la meillor forma et maneyre que far se poyra, la beraye substance et res non mudade, so que luy ay auctreyat faysedor per raison et bertut de mon public office.

Acta et concessa fuerunt hec pariter, singulariter in dicta parrochia Nostra-Domina-de-Puiolio et in domo dicti testatoris, predicte diocessis et senescalie Bazatensis, die octava menciis junii anno Domini millesimo nonagesimo octavo. Regnante christianissimo principe et domino nostro domino Ludovico, Dey gracia, Francorum rege; presentibus ybidem et audientibus: discreto viro domino Matheo de Podio-Romato, presbitero, nobilibus viris Johanne d'Andaux,

Arnaldo de Fargues, Guilhermo de Salletes, magistro Jeheronimo. Juge, nothario, et Francisco Jehannet, laboratore, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Comparant Helies Tournier, escuyer, seigneur de la maison noble de La Nauze en la jurisdiction de Rozan, lequel parlant à maistre Anthoyne du Castera, notaire royal, present en jugement, a dict qu'il a esté adverti que, comme notaire estant collationnaire des papiers feu maistre Vidau Bonnet, aussi notaire en son vivant; et d'autant que le testament feu Bernard Tournyer, aussi escuyer, seigneur de la maison noble de La Borye presente jurisdiction, luy vivant, estoyt avecques lesdicts papiers, receu par ledict feu Bonnet auquel il a interestz pourceque tient partie des biens delaissés par ledict feu Tournier, requiert que ledict du Castera soyt condamné et constrainct luy delivrer en bonne forme, offrant le payer de sallaire compectant; et a juré y avoyr interest par les raisons susdictes et par la conservation de ses biens; ledict du Castera a dict avoyr trouvé ledict testament au dedans les papiers dudict feu; monstre deux papiers de luy requis estre faicte inquisition avecques les assistans si les lettres se resamblent, offrant, ce faict, le delivrer si, par la cour de ceans, est congneu que faire ce doyve et requis sur ce, estre oys Mes Estienne Montberol, aagé de cinquante cinq ans, Pierre Dubrichs, aagé de trente huict ans, Jean de Tallaret, aagé de cinquante six ans, Reque [Roque?] Gaultier, aagé de quarante sept ans ou environ, les tous praticiens et postullans de la court de ceans, lesquieulx, appres serment par eulx faict aux sainctz Evangilles Nostre Seigneur, ont dict, sur ce interpellés, ampres avoir veu au long le papier, escripture et testament dudict feu Tournyer non signé, ensemble ung aultre papier en ung aultre livre sur ce papier signé B. Bonnet, notaire royal, que ladicte lettre dudict testament que l'autre papier, escript et signé ledict Bonnet, est escript le tout d'une propre main, d'aultant que les lettres ce resemblent et sont consonantes l'une à l'autre; dont du tout ledict Helies Tournier a demandé acte que luy a esté octroyé pour luy servir en temps et lieu que de raison; et neantmoings ledict du Castera a esté condamné faire et delivrer ledict testament dudict feu Tournier audict Helies

Tournier, en la quallité que est, dans huictaine prochainement venant en le payant de sallaire conpetant.... Faict en jugement en la court de la baronnye de Pujolz, tenue audict lieu, par Me Thomas Bacallan, lieutenant en icelle, le seziesme jour du mois d'octobre l'an mil cinq cens cinquante quatre, ainsi signé; Bonnet greffier, — du Castera, notaire royal.

N° III

Donation faite par Jacques Angevin à l'église de Sainte-Florence.

Analyse de la donation..... faite par Jacques Angevin seigneur de Rauzan et de Pujols à l'œuvre et luminaire de Sainte-Florence et aux comptes et ouvriers présents et à venir de ladite église de tous les cens, rentes, exporles, droits et devoirs seigneuriaux qui suivent : une pièce de terre et vigne dans lad. paroisse au lieu appelé à l'Home-de-Mardele, confrontant au grand chemin qui part de l'Home-de-Mardele et va à l'église de Sainte-Florence...; le tènement de Raymond Videau confrontant au chemin de Pidos; une pièce de terre à La Comme dans la même paroisse, confrontant aux hoirs de Guilhem et Arnautin Torney; une pièce de terre, même paroisse, au lieu appelé à l'Estaige-Vieilhe; une pièce de terre, même paroisse, au lieu de La Boyrie; une pièce de terre, même paroisse, au lieu du Pied-du-Gat, confrontant aux marais de Sainte-Florence; une pièce de terre, même paroisse, au lieu appelé Sencomplan (?), confrontant aux marais; une pièce de terre, près de là au lieu de Camplan, confrontant aux hoirs de Guilhem et d'Amanieu Tournielh, mouvante de Mouchac, et au sandey [sentier?] qui va à Gamage; une terre, même paroisse, au lieu appelé au Contau-Damya; une pièce de terre qui est aux *tersaneyres* de Sainte-Florence et de Saint-Pey-de-Castets, au lieu appelé au Brusle; un tènement à Saint-Pey-de-Castets, au lieu appelé à Fontbelle, mouvant de M. de La Beylie; une terre

située dans la paroisse de Saint-Jean-de-Blaignac au lieu appelé à La Cave, confrontant aux hoirs de Maubinon Daussos et au sommet du Puch-de-Cuquet; une terre dans la même paroisse, au lieu de Lestohaix.

Cette donation faite par Jacques Angevin « à la charge » que lesdits ouvriers et paroissiens feront célébrer une » messe de mortz, haute, chascun an à diacre et subsdiacre » et, le répond, apres la messe *ne recorderis* avecq le suffraige » et oraison acoustumés, scavoir : un respond au degré de l'au- » tel et l'autre à la porte de l'esglise de Saincte-Florence, et » le lundy apres le dimanche de demy caresme, et ce pour » l'asme de feu messire Bernard et dudict Jacques Angevin, » pere et fils, et de tous leurs hoirs et successeurs, seigneurs » desdicts Pujouls et Rauzan; et aussi pour ceux quy ont » laissé lesdictes ranthes et heritaiges à ladicte esglise. » Temoins nobles et vénérables personnes Bernard Tourney, de Sanct-Pierre, et Estienne de Fargues, prévôt de Pujols... Pierre de Belloc, notaire royal.

N° IV

Instruction.

De quelle manière Joel de Cournuaud, collonell d'infanterie au service de Son Altesse Friderich troisième, par la grâce de Dieu, Margraffe et Ellecteur de Brandeburg, se doit comporter pendant la marche que son bataillon doit tenir pour aller en Savoye et en Piedmont, et durant tout le temps qu'il demeurera là avec ledit bataillon :

1. — Après avoir trouvé bon d'envoyer au duc de Savoye quelque secours contre la France, outre les deux compagnies piedmontoises que nous luy avons desja envoyé, et avoir fait reflexion sur le bataillon de nostre collonel de Cournuaud, d'autant qu'il est composé en partie de troupes françoises qui simpatiseront beaucoup mieux avec les troupes dudit duc de Savoye, que les Allemans, et qu'en consideration de la bravoure et experience que ledit collonell de

Cournuaud a fait voir jusques icy dans toutes les occasions qui se sont presentées, nous sommes persuadés avec assurance qu'il faira toutes les diligences possibles pour augmenter l'honneur et la reputation de nos armes dans un pays estranger et bien éloigné et à proportion des gens qui luy seront donnés sous son commandement. C'est pourquoy, pour obéir à nostre instruction, il se doit préparer à une telle marche et s'y conformer avec exactitude aussi bien durant la route qu'à son arrivée dans le Piedmont, de la manière que le devoir d'un brave et genereux, et l'ordre et la discipline des aymables officiers l'exigent.

2. — Quoyque dans le dessein de rendre ce bataillon plus considerable et de le faire fort de 5 à 600 hommes, nous avons ordonné à Dutrossel, major du regiment de Warennes de se joindre avec sa compagnie audit bataillon. Ainsy nostre collonell de Cournuaud se doit resoudre de prendre cette compagnie pour l'incorporer dans son bataillon et de marcher, sans aucun delay et avec si grande diligence qu'il tasche, s'il est possible, d'arriver en Piedmond devant le commencement de la campagne.

3. — Il doit prendre sa route du costé de Francfurt, Stugardt, Tubingen, Lindow, Bregentz, Esur(?), et tousjours plus loing jusques au lac de Côme, où le duc de Savoye donnera les moyens de faire embarquer les troupes pour les transporter jusques en Savoye. Et, afin de faciliter cette marche, nous avons ordonné de donner un passeport ouvert en triple, où il est donné avis de la marche à tous ceux auxquels il sera montré, dont les estats du royaume et les cantons de la Suisse ne fairont aucune difficulté de laisser le passage libre à nos gens ; mais il faut que nostre collonell de Cournuaud, quand il passera dans un pays de quelque seigneur estranger, il envoye devant un officier avec un de ces passeports pour demander quelque commissaire qui les mène, et qu'il mette tous les reglements necessaires à tout ce qu'il y aura à observer, et si on luy veut bien donner quelque provision ou quelque chose de semblable pour faire rafraichir les trouppes, il le doit prendre et ne doit exiger rien par force ; mais il doit payer tout ce que les soldats auront de besoin, doit tenir bon ordre et

empecher tout excès, autant qu'il sera possible; et, s'il y avoit quelqu'un qui commit ces excès, il le doit chatier avec rigueur. Nous voulons aussy qu'il ne marche par jour plus de 2 à 3 mille, et que la 4me il sejourne suivant la commodité des lieux et des passages

4. — En route, et particulièrement lorsqu'il s'approchera de la Suisse et de la Savoye, il doit donner avis de sa marche au duc, par les postes, ou s'il le trouve bon, par quelque officier qu'il envoyera devant afin de le prier d'envoyer quelques commissaires jusques dans la Suisse et de faire mener le bataillon par le moyen desdits commissaires jusques dans l'endroit où il doit se joindre à l'armée du Duc.

5. — Comme il avoit esté fait mention cy-dessus que nous avions laissé au duc de Savoye deux compagnies piedmontoises, ainsy nous prendrons plaisir de voir que son bataillon fasse le service ensemble avec ces deux compagnies, en cas qu'elles ne soient pas divisées dans les vallées ou jointes à d'autres troupes de cette contrée.

S'il arrivoit qu'il vint d'autres troupes evangelistes des alliés au Piedmont, nous voulons bien que ledit collonel de Cournuaud fasse bonne amitié avec les commandants officiers, et qu'il fasse en sorte que son bataillon soit toujours avec ces troupes evangelistes, en quartier ou en campagne et dans toutes les occasions, et qu'il n'en soit separé que par une extrême necessité.

6. — D'autant que ce bataillon n'est prêté au duc de Savoye que pour un temps, nous ne croyons pas aussi que led. Duc pretende de faire prêter serment de fidelité à cette trouppe aussy longtemps qu'elle ne servira ailleurs qu'en campagne; mais s'il arrivoit qu'elle fut mise en garnison dans quelque ville ou place forte, alors nous voulons souffrir qu'elle prête serment quand on le souhaitera pour defendre fidelement ces endroits contre quoi que ce soit au service du Duc.

7. — Au reste, nous recommandons audit collonell de Cournuaud de s'acquiter de son devoir comme il appartient à un brave et genereux soldat et officier dans toutes les occasions, rencontres, batailles, attaques et sièges et autres actions, comme et quand le Duc ou son general le desirera.

et de prendre soin pour la conservation de son bataillon et de deux autres compagnies piedmontoises, de ne souffrir jamais qu'ils soient fatigués et harassés inutilement contre la raison et l'usage de la guerre. Pour cette fin, il a aussy droit de demander, quand on tiendra conseil de guerre où il y ait des collonels du Duc présents, d'y assister aussi avec eux.

8. — Pour ce qui regarde le rang du bataillon, il marchera immediatement après les gardes du Duc; mais les officiers prendront le rang avec ceux du Duc, suivant la date de leur commission; et nous voulons aussy que ledit collonel de Cournuaud, s'il le peut porter jusques-là, ne soit commendé de personne autre que du Duc en personne ou de son general en chef, luy laissant pleine jurisdiction dans les affaires civiles et criminelles qu'il doit faire exercer de la mesme manière que les autres, suivant la teneur de nos articles de guerre, ordonnances et édits.

9. — Cependant, nous offrons de pourvoir aux necessités du bataillon et de faire le payement par un fixe commissaire, avec l'esperance que nous avons que le Duc pourvoira cette trouppe d'un bon quartier d'hiver, et, si l'on peut réussir, comme il est à esperer, d'entrer dans le Dauphiné et dans les provinces ennemies, que nostre bataillon y aye aussy part afin qu'il en soit entretenu autant qu'il en sera possible; c'est pourquoy nostre collonel de Cournuaud doit presser cela avec diligence dans ces lieux, et avoir soin que cette trouppe aye le mesme traitement que celle du Duc.

10. — Quant il y aura des officiers qui quitteront le bataillon, nous voulons que ledit collonel remplisse ces places vacantes suivant l'ancienneté et le rang des officiers et qu'il nous en fasse incontinent rapport pour en attendre de nous une ratification favorable.

11. — Nous attendons aussi de temps en temps de nostre collonel de Cournuaud un fidèle rapport de sa marche si elle est fort avancée, et de tout ce qu'il se passera en Piedmont ou ailleurs et demeurons avec faveur.

FRIDERICH.

A La Haye, ce 5/15 mars 1691.

N° V

Hommage du château de Brugnac.

Cet hommage est cité dans le Catalogue des rôles gascons; il se trouve dans la collection de Bréquigny. MM. Martial et Jules Delpit en ont donné un extrait dans la *Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque de Wolfenbuttel,* p. 46, et Rymer l'a publié en entier dans les *Fœderà*... mais comme cet ouvrage n'est pas à la portée de tout le monde et ne se rencontre guère que dans les grandes bibliothèques, j'ai cru devoir le reproduire; je me suis servi de la seconde édition publiée à Londres. On le lit à la page 393 du 1er volume, 1re partie, 1816.

De homagio per Jordanum de Podyo. — Noverint universi quod ego Jordanus de Podyo, domicellus, feci homagium ligium domino meo excellentissimo principi Edwardo, Dei gracia, regi Angliæ, domino Hiberniæ et duci Aquitaniæ, de meo manerio, cum pertinentiis, vocato de Brunhaco, in parrochia de Brunhaco; ac de terris et tenementis et possessionibus aliis quas habeo et habere debeo in parrochia de Marruaco [Mérignas], et in parrochia Sancti-Vincencii, et in parrochia de Coiraco, et in parrochia Sancti-Ludegarii [Saint-Léger-de-Vignagues], et in parrochia Sancti-Romani, diocesis Vasatensis, quæ omnia ego et mei antecessores tenuaremus in allodium liberum, et quæ recipi a dicto domino rege et suis hæredibus, ducibus Aquitaniæ, tenenda ex nunc per me et hæredes meos et successores in feudum immediatum, cum dicto homagio et uno pari cirotecarum albarum, in mutatione domini, de a capite [acapte], et cum aliis deveriis, ratione feodi, debitis et consuetis, et quæ antea debeam et consueveram ego et antecessores mei facere dicto domino regi, sicut alii tenentes allodia in diocesibus in quibus sunt parrochiæ supradictæ; et quæ omnia dictus dominus rex recepit, salvo jure suo et quolibet alieno. Et, in testimonium præmissorum, sigilla reverendorum in Christo patrum

Willielmi, Norwicensis, et Thomæ, Menevensis episcoporum, una cum meo procuravi appendi presentibus.

Datum, apud Westmonestarium, octava die junii anno Domini millesimo ducentesimo primo.

N° VI

De donatione ecclesie de Rug.

Precipimus scribi quod noticie omnium volumus commendari. Proinde ego Bertrandus, gracia Dei, Vasatensis episcopus, dono et concedo ecclesiam sancti prothomartiris Stephani que sita est in loco que, vulgari nomine, Rus nuncupatur, cum omnibus appendiciis suis, ecclesie Sancte-Marie, matris Domini, que habetur in loco qui dicitur Silva-Major; salvo pro omnia jure Vasatensis sedis; hoc enim donum facio assensu et voluntate clericorum meorum: Fortonis, videlicet Sancti-Salvatoris Vasatensis archidiaconi, et Raimondi, archidiaconi de Gamages, vidente et audiente vicecomite Petro de Castello; hac enim lege et conditione hoc donum confirmo ut omnia que in predicta ecclesia beati prothomartiris Stephani habentur vel quecumque a cujuslibet conditionis viris vel mulieribus dantur vel dabuntur superius dicte matris Dei ecclesie fratres habeant, teneant, possideant, et in suos usus vel pauperum vel inibi Deo militantium disponant et expendant; sed quinque solidos de ejusdem ecclesie redditibus retineo qui, in unoquoque anno, censualiter persolvantur. De quibus medietas in expensis pontificalibus cedat, medietas vero ad mensam canonicorum perveniat. Omnia vero ista pontificali auctoritate hac sigelli impressione confirmo. Quatinus apud tam me quam apud successores meos rata atque firma habeantur, atque ab omnibus tam presentibus quam futuris inviolata custodiantur. — Actum et confirmatum est hoc anno ab incarnatione Domini M° C° XII° Pascali Sancte Romane Ecclesie sedem gubernante; regnante Ludovico. — Iterum veniens Silvam-Majorem sollemniter in

capitulo residens cum clericis meis: Fortane Garini, archidiacono videlicet, et Urfeto et Ramondo de Baus, hoc donum quod prius feceram canonice, istis supradictis videntibus et concedentibus, ibidem confirmavi, quin etiam istud idem factum est affirmantibus et concedentibus Bardone et Ramondo, archipresbitero de Frontenac.

N° VII

De donatione ecclesie de Rug.

Precepimus scribi quod noticie omnium volumus comendare; videlicet, quod ego B., Vasatensis episcopus, dedi ecclesiam Sancti-Stephani de Rus juste et canonice, omni remota querimonia, abbadi et fratribus Sancte-Marie-de-Silva-Majore. Huic tamen canonico dono Blavimontenses monachi injuste conabantur obsistere mendaciter; abstruentes me sibi supradictam ecclesiam contulisse. Verum ego, mendacibus eorum verbis irritatus, indixi eis inducias et diem respondendi in capite jejuniorum Vasatis, siquid justicie viderentur habere. Iterum invitavi eos Engolisme, ut de hoc sicut de ceteris negociis ibi tractaretur. Ipsi vero nec Vasati voluerunt venire nec in concilio Engolisme cum adeerent respondere, set, me nesciente, ante finem concilii discessere. Ad ultimum invitavi eos Vasatis ad synodum ut, ibi, essent parati agere seu respondere super hoc negocio. Affuit quidem unus ex illis jussu aliorum qui, cum agere vel respondere nollet, me nesciente, subterfugit. Nos vero justicie zelo succensi ex auctoritate beati Petri, apostolorum principis, et nostra, prohibemus ne ulterius presumant inquietare fratres de Silva super hac ecclesia; quid si fecerint a luminibus Sancte-Matris ecclesie, cum complicibus suis arceantur.

N° VIII

Lettres-patentes d'Henri IV confirmant la noblesse de Symphorien de Bacalan, sieur de Vaure et Bageran.

Henry, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous presens et avenir, salut. Combien que la plus honorable et certaine preuve de la noblesse de nos sujets, qui ont vecu noblement, sont la connaissance que nous avons des services qu'ils nous ont rendus et leurs predecesseurs; neanmoins leurs titres s'etant perdus par les guerres civiles et pillages de leurs maisons; cette qualité leur pouvant estre mal à propos contestée par l'animosité et interest d'aucuns leurs malversans : savoir faisons, qu'estant bien et duement informés que notre bien cher amé Symphorien de Bacalan, sieur de Vaure et Bageran, en nostre senechaussée de Bazadois, est de condition noble, comme aussi il a vecu et vit noblement, et que toutefois la preuve d'icelle lui pourroit estre impossible, tant à cause de la prise et pillage de saditte maison de Vaure et perte de ses titres, advenues au mois de septembre de l'an mil cinq cents quatre vingt-sept, en la plus grande violence des guerres civiles de ce royaume: et que d'avantage ses pere et ayeuls auroient transferé leur domicile de notre province d'Auvergne en notre senechaussée de Bazadois. Nous, desirans lui conserver et aux siens laditte qualité de noblesse, en consideration des services que, tant icellui Symphorien de Bacalan que les sieurs de Maugarnit et de La Barthe, ses freres, nous ont rendus, ayant eu l'honneur d'estre de notre compagnie de gendarmes ou de notre maison, outre que, de huit enfants dudit Symphorien, etant dans les armes à notre service, quatre d'iceux sont morts tant en Guienne que en nos gardes et en sieges d'Amians et autres. Considerans aussi les bons et agreables services que notre amé et féal conseiller et avocat en la chambre de Guienne etablie à Nerac, M. Jean de Bacalan, son fils ainé, nous a rendus et fait en tout en ladite chambre :

Pour ces causes et autres bonnes considerations à ce nous

mouvans, desirant gratifier et favorablement traiter ledit Symphorien de Bacalan, ensemble sa posterité et enfans nés et à naistre, par ces presentes signees de notre propre main (nous avons) maintenu et maintenons en la possession et titre de noblesse et en tant que besoin serait, avons icellui declaré et declarons noble d'estraction et de sang, sans qu'il lui soit necessaire d'en faire autre preuve, par escrit ou par tesmoins, devant aucuns juges, pour quelque occasion que ce soit; de laquelle preuve nous l'avons par les considerations susdites expressement relevé et dispensé, relevons et dispensons de notre grace speciale, pleine puissance et autorité royale; et, par ces presentes, voulons et nous plait qu'il continue et les siens de prendre qualité d'ecuyer, et qu'ils jouissent de tous les honneurs, autorités, prerogatives, preeminences, privileges et exemptions dont jouissent et usent tous les autres nobles de cestuy notre royaume; lui permettant, en outre, en tant que besoin seroit, porter ses armes accoutumées qui sont : *une tour d'argent en champ d'azure.*

Si donnons en mandement à nos amés et feaux conseillers les gens tenans notre cour de parlement de Bordeaux, chambre des comptes de notre ville de Paris, cours des aides, et tresoriers generaux de France en Guienne, établis; baillifs, senechaux et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que de notre presente declaration, octroy, relief et contenu ci-dessus, ils laissent ledit Bacalan et les siens jouir et user pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empechement à ce contraires, nonobstant quelconques edits, ordonnances ou reglements auxquels et à la derogatoire et derogatoires y contenus, nous avons, de semblables grace, derogé et derogeons, car tel est notre plaisir; et, affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.

Donné à Paris, le vingt-neufviesme d'avril, l'an de grace mil six cents neuf et de notre regne le vingtiesme, signé Henry, et sur le repli est escrit : Registrées en la chambre des comptes, oui le procureur general du roy pour servir et y avoir recours lors qu'il appartiendra, suivant l'arrest de ce fait le vingt-neufviesme de novembre mil six cents douze. Signé, par le roy, Bourlos, et, plus bas, Brulart. Et, sur le

mesme repli, est escrit : registrées pour servir et y avoir recours lorsqu'il appartiendra suivant l'arrest de la cour y donné, à Bordeaux en parlement, le vingt-sept d'aoust mil six cents neuf, signé: de Pontac et de Largere, et, plus bas, est écrit : Registrées au bureau des finances et domaine du roy en la generalité de Guienne pour servir à telles fins que de raison, suivant l'ordonnance de Messieurs les tresoriers generaux de France, de ce jourd'huy, à Bordeaux, le vingt-huitiesme jour d'aoust mil six cens neuf, signé : de Lachese, greffier ; et scellé de sire verte, et d'un cordon de soye à queue pendante, etc.

Ces lettres ont esté enregistrées au greffe du parlement de Bordeaux, le 26 août 1609. Elles furent enregistrées au bureau des finances en Guienne, le 28 août 1609.

Confirmation desdites lettres par Louis XIII, le 26 octobre 1612. Le tout enregistré à la chambre des comptes le 29 novembre 1612.

Ces diverses copies vidimées et collationnées sur d'autres copies en due forme par Robert et Detgart, notaires royaux, et à eux remises par André de Bacalan, sieur de Bageran, le 26 mai 1626.

N° IX

Extrait du procès-verbal fait par M. le lieutenant général sur la convocation de la noblesse de Bazadois.

Aujourd'huy premier de septembre 1638, dans le pallais et chambre du conseil de la seneschaussée de Bazadoys ; apres que le procureur du roy a requis acte de la presentation des gentilhommes ; deffaict des absents qui n'ont tenu compte se trouver à ce jour, en l'assemblée ordonnée par Monseigneur le prinsse pour faire choys d'un gentilhomme qualiffié, affin de conduire la noblesse en l'armée commandée par Son Altesse. Choix et esleetion a este fait par ces presentes de la personne de messire Jehan de Fabas, conseiller du roi en son conseil d'Estat et privé, cappitaine de cinquante hommes

d'armes de ses ordonnances, vicomte de Castetz, baron d'Auros et Chastelleux.

Et a esté ordonné que tous les gentilhommes de la seneschaussée ce rendront, le septiesme du present mois, en la presente ville, affin de partir le 8me et aller servir en la ditte armée soubz la conduitte et commandement dudit sieur de Fabas; Et, affin que aucuns gentilshommes n'en pretende cause d'ignorance, et qu'ils ne puissent avoyr aulcun preteste qui les empesche d'aller servyr le roy en une occasion sy importante, au service de Sa Majesté, et à la reputation de ses armes, a este ordonné que la presente ordonnance seroit, par le premier huissier ou sergent royal sur ce requis, leue et publiée dans toutes les jurisdictions de la sénéchaussée. Et comme aussi, ce requerant le procureur du roy, est enjoint aux juges desdits lieux, de nous envoyer, dans trois jours, le nom de tous les gentilshommes de la urisdiction.

Faict, à Bazas, pardovant M. de Lauvergne, conseiller du roy et lieutenant general au siege presidial de la seneschaussée de Bazadoys, lesdits jours, moys et an que dessus, ainsin signé : Lauvergne, et, au dos : Clavery.

Le cinquiesme septembre mil six cens trente-huit, je, sergent royal soubz signé, et signiffie l'appointement duquel coppie est sy desus et de l'autre part escript, à Monsieur Me Arnaud de Bacquallan, conseiller du roy et son advocat general en la cour de parlement et chambre de Guienne; André de Bacquallan, escuyer, sieur de Bellehade, parlant à Me Jehan Monberol le jeune, à vostre maison noble de Vaure, quy a fait reponce que les dicts sieurs sont absants, et, soudain qu'ils seront venus, les advertira.

Faict par moy : de Lafuge, *Sergent royal.*

N° X

Jacques Fitz-James, duc de Fitz-James, de Berwick, de Liria de Xerica, pair et maréchal de France, grand d'Es-

pagne, chevalier des ordres de la Jarretiere et de la Toison d'Or, gouverneur et lieutenant general de la province du haut et bas Limosin, du conseil de regence, general des armées du roy, commandant en chef pour Sa Majesté dans la province de Guienne.

Nous permettons au sieur Mellet, capitaine au regiment d'Auvergne de faire battre la caisse et mettre des affiches dans les villes et lieux de cette generalité pendant trois mois, afin de faire la recruë dont il a besoin, observant de ne prendre personne et de montrer la presente permission aux maire, jurats et consuls des lieux où il fera battre la caisse.

Fait à Bordeaux le 23 novembre 1720.

BERWICK.

Par monseigneur :

CHEUEROY.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA JURIDICTION DE PUJOLS

ERRATUM

XXXIXe volume, 3e trimestre 1877-1878, p. 190, ligne 14, *au lieu de:* Il mourut..... *lisez :* Il fut père de Guy-Aldonce qui lui succéda, et qui épousa la princesse Élisabeth de La Tour d'Auvergne.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du 23 novembre 1882.

Présidence de M. H. MINIER.

L'Académie s'est réunie, à huit heures du soir, dans la salle de ses séances publiques. Presque tous les membres de la Compagnie avaient eu à cœur d'assister à cette fête littéraire. L'élite de la société bordelaise avait répondu à l'appel de l'Académie, aussi l'affluence était considérable. On remarquait surtout un grand nombre de dames, curieuses d'assister à nos trop rares séances publiques. Quelques membres honoraires et quelques membres correspondants avaient pris place à côté de leurs collègues.

M. le Président ouvre la séance et donne lecture d'une étude historique sur le *Théâtre à Bordeaux.*

M. Louis Boué donne lecture de quelques passages d'un poème : *La Guerre du Pacifique.*

M. de Tréverret prononce l'éloge de notre regretté collègue M. Jules de Gères.

M. V. Labraque-Bordenave, secrétaire général, présente le rapport annuel des travaux de l'Académie et proclame les noms des lauréats. En leur remettant les médailles qui leur sont destinées, M. le Président leur adresse des félicitations et des encouragements au nom de la Compagnie.

DISCOURS D'OUVERTURE

de la Séance publique du 23 novembre 1882

prononcé par M. H. MINIER, Président.

Mesdames,
Messieurs,

Il y a une vingtaine d'années, fatigué d'entendre certaines gens déclarer, sur un ton dédaigneux, que Bordeaux a toujours été une ville de commerce et rien de plus, une ville prosaïque, insensible à tout ce qui ne peut pas se traduire par *doit* et *avoir* (1), — je répondis à cette allégation, aussi fausse qu'injurieuse, en dressant une brillante liste de poètes bordelais (2). Je prouvai, pièces en main, que, dans la métropole girondine, le Négoce et la Muse vivent, sous le même toit, en parfaite intimité, et que le contact des chiffres n'empêche nullement la floraison des beaux vers.

Aujourd'hui, c'est la cause du *Théâtre à Bordeaux* que je viens plaider. Je tiens à faire savoir que, chez nous et dans tous les temps, les auteurs dramatiques n'ont pas été moins nombreux que les poètes. — La recherche de

(1) Bordeaux n'a-t-il pas voulu protester lui-même contre cette accusation imméritée, en érigeant sur sa plus belle place, les statues colossales de Montaigne et de Montesquieu, — dues au ciseau savant de Dominique Maggesi?

(2) *Les Poètes bordelais*, par Hippolyte Minier, broch. in-8° extraite des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1861, imp. Gounouilhou.

leurs œuvres, difficiles à collectionner, m'a coûté quelques veilles laborieuses; mais j'ai été bien payé de ma peine, croyez-moi, par le plaisir de grouper les lauriers que la littérature bordelaise a cueillis sur nos différentes scènes.

L'existence du théâtre n'est possible qu'à la condition de réunir deux éléments qui lui sont indispensables: l'imagination des auteurs, qui crée les pièces, et le talent des acteurs, qui leur procure le baptême public. Parmi ces derniers, il en est plusieurs dont Bordeaux a gardé un beau souvenir; et, si j'en cite à peine deux ou trois, par nécessité absolue, dans le cours de cette étude, si même le nom de Ligier, l'illustre tragédien, notre compatriote (1), ne rayonne pas au bout de ma plume, c'est pour que l'attention, dont on voudra bien m'honorer, reste concentrée tout entière sur le sujet que je me propose de traiter et dont l'unique but est de faire connaître la part que les auteurs bordelais ont prise au mouvement ascensionnel de l'art dramatique en France.

Comme toutes les villes auxquelles la domination romaine apporta le goût des lettres et des arts, il est évident que la nôtre, si florissante du IIIe au IVe siècle, eut, elle aussi, son théâtre et que les auteurs burdigaliens y firent représenter leurs œuvres.

Le temps, malheureusement, nous a caché sous sa poussière le titre de celles-ci, aussi bien que le nom de ceux-là; et s'il y a une exception, elle est en faveur d'Axius Paulus et des deux comédies qu'il composa. La première, l'Extravagant *(Delirus)*, nous était connue par

(1) LIGIER *(Pierre)*, né à Bordeaux, rue du Hâ, en 1797, mort dans sa ville natale en 1872. — Son buste en marbre, par Amédée Jouandot, inauguré solennellement le 7 septembre 1876, est placé dans le foyer d'hiver du Grand-Théâtre de Bordeaux.

les nombreuses lettres que le poète Ausone adressa à l'auteur, son vieil ami; quant à la seconde, le Grondeur *(Querolus)*, longtemps attribuée à Plaute, M. Dezeimeris, notre savant collègue, dans une ingénieuse et concluante dissertation, nous en a révélé le véritable père (1). — Et voilà tout ce qui nous reste du théâtre romain dans Bordeaux.

L'empire des Césars croula, livrant l'Aquitaine aux invasions permanentes des Vandales, des Sarrasins et des Normands. Pendant plusieurs centaines d'années, le flot ravageur passa et repassa sur notre ville infortunée. La barbarie étouffa la civilisation. Plus de vie intellectuelle à Bordeaux ni ailleurs. Tout périt, dans cet effondrement social: l'industrie, les sciences, les lettres, et, avec elles, le théâtre que le génie des Grecs avait légué au monde romain.

Mais le théâtre ne meurt sous une forme que pour renaître sous une autre. Quand l'ignorance des temps, la grossièreté des mœurs, ne lui permettent plus de parler au cœur ou à l'esprit, il parle aux yeux. Ainsi fit-il durant la majeure partie du moyen âge. Et, chose fort singulière, ce fut l'église qui ressuscita le théâtre. Elle y trouvait un puissant moyen d'instruction religieuse. Chaque dimanche, chaque jour de grande fête, entre l'office du matin et celui du soir, des représentations scéniques étaient données aux fidèles; et, sous les voûtes austères des cathédrales, se déroulaient à l'infini les épisodes émouvants des drames bibliques. L'histoire sacrée, que le peuple d'alors, complètement illettré, n'aurait jamais connue, lui était enseignée par la mise en action de l'Ancien et du Nouveau

(1) *Études sur le* QUEROLUS, par Reinhold Dezeimeris, correspondant de l'Institut, broch. in-8°, extraite des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1881, imp. Gounouilhou.

Testament; et ce que la meilleure narration n'eût pas réussi à lui faire comprendre, une pantomime naïve le lui expliquait aisément. Le peuple avait vu, et il se souvenait. — Les yeux seront toujours les plus sûrs pourvoyeurs de la mémoire.

Au commencement, les « pieusetéz » n'eurent pour interprètes que des ecclésiastiques vieux ou jeunes, se distribuant les rôles selon leur importance et faisant régner, dans ces spectacles de la foi, la décence et le recueillement. Mais, profitant d'une tolérance déplorable, les histrions, mêlés aux prêtres, ne tardèrent pas à figurer dans les pièces religieuses. Elles perdirent, dès lors, leur caractère primitif et tombèrent promptement de la solennité dans la bouffonnerie. La licence s'empara du lieu saint; elle y entra suivie de scandales si violents que les Conciles s'en effrayèrent. Ils défendirent les représentations théâtrales dans les églises; le clergé obéit; et, chassés du sanctuaire qu'ils profanaient, les diables de folle invention, les anges de contrebande, et le Satan qui singeait Pluton et le Père éternel calqué sur Jupiter, en un mot, tout le personnel des *Mystères* dégénérés en turpitudes s'en alla demander asile aux tréteaux de la place publique (1).

(1) La représentation des *Mystères* n'était pas, chez nos ancêtres, le seul divertissement réservé au populaire, — « nous devons mentionner celui de l'arc, de l'arbalète, de la baleste (fronde), et surtout celui du *papagay*. La veille du 1er mai, les maire et jurats faisaient publier à son de trompe que *chacun, au premier jour de mai, soit armé et bien harnaché, pour tirer au papagay, sous peine d'amende. (Que cascun au primey jorn de may fos guarnit et ben arayat per tirar au papagay, sotz pena deu gatge.)* — Le peuple étant assemblé, on choisissait les concurrents, puis le *papagay,* qui n'était autre qu'un oiseau de bois, placé à une certaine distance, sur une branche d'aubépine, servait de point de mire aux tireurs de baleste, qui cherchaient à l'abattre. Une baleste d'argent était le prix du vainqueur, que l'on reconduisait à sa demeure, en semant sur son passage des branches et des fleurs d'aubépine. » (Arnaud DETCHEVERRY, *Histoire des Théâtres de Bordeaux,* 1 vol. in-8°. Bordeaux, 1860, imp. J. Delmas.)

C'est là seulement que le théâtre, réduit à sa plus vile expression, nous apparaît pendant une longue suite d'années. Les histrions de tout genre, ***Enfants sans souci, Coquelucheux, Clercs de la Basoche, Compagnies de l'Empereur de Galilée*** (1), devinrent les favoris de la foule; et faut-il que nous en soyons étonnés?

Interprètes d'un art dramatique informe, trivial, obscène très souvent, ces grotesques acteurs étaient au niveau de l'intelligence et des mœurs de leur siècle. Cela suffisait. Et, à ce propos, il est bon de dire, — sans vouloir dénaturer un axiome politique, — que les peuples n'ont jamais que le théâtre qu'ils méritent.

Plusieurs villes de France (2) ont pu conserver, en entier ou par fragments, le texte des ***Mystères*** joués chez elles; la nôtre n'a pas eu cette bonne fortune. Ses archives ne possèdent rien qui rappelle le théâtre du moyen âge. Cependant quand la reine Aliénor tenait sa cour dans Bordeaux, et, plus tard, quand le Prince Noir visitait son apanage, il est certain qu'il y eut, chez nous, des « Jeux tragiques ou comiques »; mais quel en était le sujet? Nous l'ignorons.

D'un autre côté, la guerre incessante entre les Anglais et les Français, se disputant la possession de notre cité, ne devait pas y multiplier les spectacles publics. Ce qui en rendait les Bordelais plus avides, ainsi que le démontre le fait suivant.

L'an 1406, un jour du mois de mars, tandis que deux

(1) Auxquelles il faut joindre celles du *Recteur des Fous*, du *Prince de l'Étrille*, etc., etc., sans compter les *Frères de la Passion*, qui séjournaient dans toutes les villes un peu importantes.

(2) Saint-Quentin, entre autres. — Il existe dans sa bibliothèque publique un manuscrit du XVe siècle, contenant le *Mystère de la Passion de Monsieur Sainct-Quentin*. Ce document théâtral des plus curieux a été reproduit *in extenso* par M. Édouard Fleury, auteur des *Origines du Théâtre dans la province ecclésiastique de Reims*. — Laon, 1881.

braves chevaliers combattaient (1), « en la place de la vieille Corderie, » l'un pour le Léopard britannique, l'autre pour les trois Fleurs de lys, le peuple bordelais, que ce duel patriotique aurait dû intéresser vivement, abandonna les valeureux champions au jugment de Dieu, et courut en foule aux Fossés des Carmes, où une troupe de comédiens ambulants représentaient un *Mystère*, sur des tréteaux dressés aux frais de Messieurs les Jurats (2).

Il faut pardonner au vieux Bordeaux d'avoir voulu se divertir un instant, l'occasion lui en était si rarement offerte !

A l'époque de la Renaissance, bien que les mœurs se fussent généralement adoucies, et que la lumière commençât à pénétrer dans les esprits, le théâtre, en province, resta, encore assez longtemps, ce qu'il était au moyen âge, un mélange constant de naïveté et d'effronterie. En voici la preuve :

(1) *Chronique bourdeloise.*

(2) Les *Mystères*, un siècle plus tard, étaient encore en faveur dans notre contrée ; car voici ce que nous apprennent, à ce sujet, les Archives communales de Cadillac-sur-Garonne :

« 1502. — Item paguey per lo bin deus qui jogaren la *Nativitat de Nostre-Senhor* a la festa de Nadau, 3 francs.

» 1503. — Per lo bin deus qui jogaren la *Passion* lo divendres sainct per commandament deus jurats, 3 francs.

» 1538. — Par ordre des jurats, donné aux escolliers pour leur vin pour avoir joué une farce devant la maison de ville, 6 sols 3 deniers.

» 1541. — Item, par le commandement desditz juratz pour faire jouer le mistère de la Passion et entrée de Jérusalem, sene, tant pour aller chercher les abres, yceulx planter, faire aplanyr la place, le boire du jour de la sene, eschafaux, aller sercher et retourner la tapisserie à monsieur Du Pont, à Langon, trois peaulx de ———— blanche pour faire une chemise et une robe de droguet à messire Mathurin, autres habillements et pinctures, tant aux anges, apostres et aultres que pour le diner de ceulx qui jouoyent ledict mistère, la somme de 17 livres tournois ;

» — Par ordre des jurats, payé aux compaignons de Rions, qui étoient venus faire leur monstre de l'*Enfant prodigue*, tant en pain, vin, carbonades, muguettes, œufs et lard, 37 sols tournois. » — (Extraits littéraux des *Archives communales de Cadillac-sur-Garonne. — Communiqué par M.* DUCAUNNÈS-DUVAL, *sous-archiviste du Département.*)

Quand François I[er], au retour de sa captivité, s'arrêta dans Bordeaux, en 1529, devineriez-vous le spectacle dont il fut régalé, devant le palais de l'Ombrière? On joua une *Allégorie* (1), dans laquelle un acteur, affublé d'un costume absolument pareil à celui du jeune monarque, le parodiait avec force grimaces et de toutes les façons. François I[er] trouva-t-il la chose de bon goût? J'en doute; mais il ne se fâcha point. Les rois d'aujourd'hui seraient peut-être plus susceptibles.

Les clercs de la Basoche avaient obtenu le monopole des Jeux scéniques (2); et pour les encourager à bien

(1) Ernest Gaullieur, *Histoire du Collège de Guienne*, chap. XVII, pag. 253.

(2) Ce monopole leur fut souvent disputé, comme on le verra bientôt, dans leur querelle avec les barbiers. Le Parlement y coupa court, en 1534, par un arrêt qui ôta tout espoir aux concurrents des clercs de la Basoche. Voici ce curieux document :

« Sur la requeste baillée par le procureur général du Roy qu'il a esté adverty que au moyen de ce que les roi et suppost de la Bazoche n'ont volu permettre que ung nommé Mère-d'Enfence, homme incogneu, besoignant aux sotie et moralité et farce de la Bazoche, à quoy c'estoit venu offrir, icelluy Mère-d'Enfence c'est retiré devers les barbiers de ceste ville et certains autres leurs alliés, lesquels, contre toute coutume ancienne, a suscitez faire ung roy, combien qu'il ne soit loisible à autres que aux supostz de la Bazoche, avec lequel et autres barbiers ont faict quelques jeuz sans estre troublez, et combien qu'il soit loisible faire amaz, congregation illicite, à port d'armes ne autrement, ce neantmoings icellui Mère-d'Enfence, barbiers et autres, se sont jactés que demain ils porteront par la ville en armes un levrault escorché, diront et prononceront plusieurs parolles injurieuses tant desditz suppotz de la Bazoche que Levrault, — c'était le nom du roi de la Bazoche pour cette année — dont se pourroit ensuivre escandalle, tant d'ung cousté que d'autre, comme ci-devant a heu, ainsi que la Court est trop mieulx advertye. Par quoy, attendu qu'il est question d'aultre scandalle, et les dicts Mère-d'Enfence ne barbiers n'ont accoustumé faire monstre ne assemblee que es jours de Sainct Cosme et Damien, et que ce qu'ils font n'est que à la suscitation du dict Mère-d'Enfence, homme incogneu, et dont s'en pourroyt ensuivre de gros inconvéniens, requeroit qu'il pleust à la dicte Court ordoner inhibition et deffence estre faicte aux dicts Mère-d'Enfence, barbiers et autre complices, à la peyne de la hart de non proceder à la dicte assemblée, injurier les dicts suppostz de la Bazoche, Levrault ne autres; pareillement aux dicts

faire, la Jurade leur allouait annuellement une certaine somme, fixée en 1534, à soixante-dix livres tournois. Vous voyez que la subvention théâtrale date de loin.

Mais, si minime qu'elle fut alors, cette subvention suscita des jaloux aux clercs de la Basoche. L'allocation municipale devait être convoitée; et par qui? Par les barbiers, prétendant avoir, eux aussi, le droit de jouer la comédie. — Ces gens-là ont toujours eu des ambitions ridicules. — Toute la ville fut en émoi; il y eut procès; et, le Parlement ayant donné gain de cause à la Basoche, Messieurs les barbiers, l'oreille basse et la poche vide, allèrent tristement repasser leurs rasoirs.

Quand ceci arriva, le Collège de Guyenne avait déjà un an d'existence, et André de Gouvéa ([1]), un de ses fondateurs, eut un jour l'ingénieuse idée de donner, comme auxiliaires aux études classiques, des représentations théâtrales, où des tragédies grecques et latines avaient pour interprètes et souvent pour auteurs les élèves eux-mêmes de la docte maison.

Michel Montaigne, dès l'âge de onze ans, se faisait

suppostz et Levrault de non faire aucune assemblées illicites en aucune manière, et les trouvés faisant le contraire estre menés en la Consiergerye pour contre eulx estre procédé comme de raison et vous ferés bien.

« Veue laquelle requeste.

» La dicte Court ordonne que la présente requeste sera montrée aux dicts barbiers, pour à icelle venir dire ce qu'il appartiendra, au premier jour, et cependant fait inhibition et défence aux dicts barbiers de ne s'assembler et faire congrégation en armes, à la peine de la hart. Toutefois, si les dicts barbiers veulent dansser par la ville, faire le pourront jusques au nombre de dix, sans porter aucun arnoys et sans médire d'aucun par libelle ne autrement. » (*Archives historiques de la Gironde,* t. XVIII, p. 329. — *Communiqué par M.* BRIVES-CAZES.)

([1]) GOUVÉA (*André de*), né à Béja, en Portugal, vers la fin du XVe siècle, après avoir enseigné la grammaire et la philosophie au collège de Sainte-Barbe, à Paris, fut nommé principal du Collège de Guyenne, à Bordeaux, en 1534; — rappelé en Portugal par Jean III, il fonda, en 1547, le célèbre collège de Coïmbre, et mourut l'année suivante.

remarquer parmi ces écoliers-acteurs. Il nous l'apprend lui-même : « J'ay soustenu les premiers personnages en » tragédies latines de Buchanan, de Guérente et de » Muret ([1]), qui se représentèrent en nostre collège de » Guienne avecque dignité ([2]). »

Et l'auteur des *Essais* n'en dit pas plus long; c'est fâcheux. Il eût satisfait une curiosité bien légitime en nous donnant la physionomie exacte de ce théâtre scolaire. La mise en scène avait-elle la couleur locale? Avait-on recherché, pour les costumes, la vérité historique? Joua-t-on la *Fille de Jephté,* de Buchanan, dans un décor biblique ou le *Jules César,* de Muret, sous un portique romain? Voilà ce qui nous est complètement inconnu; mais ce que nous savons très bien, c'est que ces tragédies grecques et latines ne pouvaient avoir et n'eurent d'attrait que pour les érudits du Parlement et du Clergé.

Quant aux bons bourgeois, même les plus huppés, argentiers du quartier Saint-Pierre ou affréteurs de la Rousselle, aussi peu familiarisés avec la langue d'Homère qu'avec celle de Cicéron, ils restèrent fidèles au répertoire des clercs de la Basoche. — Comprenant ce

([1]) On retrouvera ces trois noms et ceux de tous les auteurs dramatiques bordelais que je cite, dans la liste générale qui suivra cette esquisse théâtrale. — Ils seront accompagnés, autant que faire se pourra, — de notes biographiques.

([2]) MONTAIGNE *(Michel de),* né en 1533, au château de Montaigne (Périgord), mort en 1592. — Conseiller à la Cour des Aides de Périgueux, en 1555; conseiller au Parlement de Bordeaux en 1557, il y resta jusqu'en 1570. Il reçut de Charles IX le cordon de Saint-Michel, et Henri III le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre. Étant à Rome, en 1580, le Pape lui fit donner le titre de citoyen romain. Maire de Bordeaux, de 1581 à 1585. — Ses *Essais* l'ont immortalisé. Depuis 1580, époque de la publication des deux premiers livres, les *Essais* ont eu un grand nombre d'éditions; la plus recherchée, parmi les dernières, est celle qu'ont fait paraître MM. Barckhausen et Dezeimeris (1869-1872).

que ceux-ci disaient, ils ne craignaient pas de faire éclater, à contre-temps, leur gros rire ou ruisseler leurs grosses larmes.

Mais le théâtre populaire ne tarda pas à subir lui-même l'influence du progrès intellectuel. Une intrigue, encore bien confuse, se fit entrevoir dans les *farces* substituées aux éternels *mystères;* et, peu à peu, la pantomime céda la place au dialogue. Seulement, pour produire plus d'effet et rendre plus piquantes des paroles presque toujours improvisées, les acteurs les entremêlaient de traits moqueurs, de *lazzi* mordants, dirigés, le plus souvent, contre les gens de robe ou les hommes d'Église.

Le Parlement s'émut de ces hardiesses de l'esprit gascon, et, le 15 janvier 1545, il interdit au roi de la Basoche, Jehan de Pachâbelier, de jouer « certaines pièces dans les maisons particulières ».

Car il est urgent de dire que Bordeaux, quand cet arrêt fut signifié, ne possédait aucun local affecté spécialement au théâtre. Le spectacle avait lieu indifféremment, tantôt, rue du Hâ, tantôt, rue du Chai-des-Farines; mais toujours dans des habitations privées, assez spacieuses pour se prêter à la réunion de plusieurs centaines de personnes, — si la permission en avait été accordée.

Et, à ce sujet, nous devons à l'obligeance de M. Ernest Gaullieur, archiviste de la Mairie, la connaissance d'une déclaration donnée par les Jurats, en avril 1558, au sieur François Savary, l'autorisant à jouer « en ceste ville, des » farces, histoyres et moralités, sans toutes fois commettre » aulcun scandalle contre Dieu et l'Eglise [1], que aultre

[1] Déjà, en avril 1556, le Parlement avait fait « défense aux bateleurs, » enfants sans souci et autres joueurs de farce, de jouer aucune pièce » concernant la foi chrétienne, la vénération des saints et les saintes » institutions de l'Église. » (*Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 406.)

» chose que ce soit, et ce pour le temps et espace de six » jours seullement, commensant le lendemain de Quasi- » modo et enjoignant toutes fois au dict François et ses » compaignons de ne faire payer et prendre que six deniers » par homme voyant une chambrée. »

Six deniers, le prix des places! c'était à la portée de toutes les bourses. Mais quel pauvre métier que celui des comédiens de ce temps-là; et comme Sarah Bernhardt, par exemple, a été bien inspirée de ne pas venir au monde il y a trois cent cinquante ans!

C'était le moment où la Réforme commençait à faire, dans Bordeaux, de nombreux prosélytes. Une église indépendante se dressait en face de l'église traditionnelle. Le Parlement y vit un danger politique. Des arrêts terribles furent rendus ; mais ils produisirent un résultat absolument contraire à celui qu'on en attendait. La foi nouvelle sortit plus puissante de la flamme des bûchers ; et il en sera toujours ainsi de la persécution : en pareil cas, ce qui tue les hommes fait vivre les idées.

Il régnait alors dans tous les esprits, même dans ceux que la Réforme n'avait point attirés à elle, une certaine fermentation, qui les excitait à la révolte contre tout ce qui était pouvoir public ; et l'entraînement devint si contagieux qu'il gagna, en 1558, les Régents du Collège de Guyenne. Ces graves personnages ne s'avisèrent-ils pas d'écrire et de faire jouer des pièces dans lesquelles les officiers municipaux, mis en scène, étaient raillés sans miséricorde (1)? L'édilité bordelaise (celle du bon vieux

(1) Ce n'est pas tout à fait la même chose qui eut lieu, à Paris, vers la même époque, car si l'on en croit l'*Histoire des Français des divers États,* d'Alexis Monteil, citée par A. Detcheverry, « les grands écoliers de » l'Université de Paris ayant joué dans une de ces pièces satiriques, eurent » le lendemain, tous, le fouet de la main de leurs régents. *Supra dorsum » nudum pulsante campana.* »

temps) entendait fort mal la plaisanterie; et, sans l'intervention de hauts personnages, les Régents du Collège de Guyenne auraient passé un bien mauvais quart d'heure.

Tout se borna, heureusement pour eux, à la défense faite par le Parlement de représenter aucune pièce sans qu'elle ait été soumise d'avance à l'approbation de l'autorité [1].

La censure théâtrale était créée.

Mais il paraît que l'amour du théâtre était vif au Collège de Guyenne, et que les obstacles ne le décourageaient pas, car nous voyons, en 1560, Jehan de Niset, régent des *primani*, solliciter et obtenir, grâce à un rapport favorable d'Étienne de La Boëtie, la permission de faire jouer trois pièces de genres bien différents : une *comédie* intitulée : *Regnorum integritas concordia retinetur,* éloge de la paix; une *moralité* écrite en français, et une *farce*. Voilà un régent qui avait plusieurs becs à sa plume.

A partir du mois de février 1561, la question religieuse s'accentua, dans notre ville, d'une manière effrayante. Ce fut une lutte acharnée, de jour et de nuit, entre Huguenots et Papistes.

En présence d'une calamité sans cesse renaissante, la foule, toujours avide d'émotions, n'avait plus besoin d'aller les demander aux fictions du théâtre : le drame se jouait, en réalité, sur toutes les places, dans toutes les rues.

Jetons bien vite un voile sur ces pages sanglantes de nos annales, que nous voudrions n'avoir jamais lues; et, après avoir constaté que les fureurs de la guerre civile n'empêchèrent pas Grossombre de Chantelouve de rimer tran-

[1] C'était le renouvellement, en termes plus sévères, de l'arrêt signifié treize ans auparavant au roi de la Basoche, — lui interdisant « tout jeu » qui n'eut été premièrement veu par la Court ».

quillement deux poèmes tragiques *(Gaspard de Coligny, 1575,* et *Pharamond, 1576),* hâtons-nous de saluer le règne tolérant et réparateur d'Henri IV.

Nous sommes au déclin du XVI[e] siècle. La paix est rentrée dans les esprits et les poignards dans leurs gaînes. Les croyances rivales ont fini par comprendre que, pour être agréable à Dieu, il faut laisser à chacun la liberté de la prière.

Bordeaux reprit sa vie intelligente et laborieuse; et — conséquence naturelle du calme et de la sécurité — le théâtre devint la récréation générale. Grands et petits la recherchaient avec la même ardeur. Le goût, peu à peu, s'épura; les pièces burlesques ne furent plus les seules auxquelles la foule accourut, et le meilleur témoignage en est dans le succès qu'elle fit, en 1607, à *Sophonisbe,* tragédie d'Hélie Gadel.

Cet amour des Bordelais pour le théâtre suggéra au Parlement une idée heureuse. Le 24 janvier 1609, il imposa les comédiens de *trois écus* par représentation, au profit de l'Hôpital Saint-André (1).

C'est l'origine de ce que l'on appelle aujourd'hui le *Droit des Pauvres;* et s'il est un impôt légitime, n'est-ce pas celui

(1) L'arrêt du Parlement finissait ainsi :

« Dict a esté entérinant la dicte requeste quant à ce que la Cour » ordonne, que les dicts comédiens payeront aux pauvres de l'Hôpital » Sainct-André pour les jours qu'ils ont joué et joueront y compris en la » présente ville, pour chescun jour, la somme de trois escus, et à ce faire » seront contraincts par arrest de saizie de leurs hardes et par emprison- » nement de leurs personnes, par le premier huyssier ou sergent sur ce » requis, auquel est enjoint d'exercer en vertu du présent arrest et aux » jurats de tenir la main à l'exécution d'ycelluy.

» Prononcé, à Bourdeaulx en Parlement, le vingt-quatrième jour de » janvier mil six cens neuf.

» *Monsieur* DAFFIS, *premier président.*
» DE GAUFFRETEAU. »

(Arnaud DETCHEVERRY, *Histoire des Théâtres de Bordeaux.*)

qui fait contribuer le plaisir au soulagement des malheureux?

Le 30 août 1633, dans l'après-midi, une foule aristocratique, parmi laquelle on remarquait plusieurs jurats, envahissait les Fossés Saint-Eloi, et attendait, avec impatience, que les Jésuites ouvrissent les portes de leur collège, si magnifiquement transformé, à l'heure actuelle, en *Lycée national.*

Quel était donc le motif de cette brillante affluence? *La Mort du roi Crispus,* tragédie jouée, en français, par les élèves des savants pères. — Et, si la chronique ne ment pas, ce fut un double triomphe pour l'auteur et pour ses jeunes interprètes.

Cependant, nous ne devions pas être toujours privés de salles de spectacle. — La première fut établie, en 1635, rue des Ayres, dans le jeu de paume d'un sieur Barbarin, ancienne résidence de Talbot à Bordeaux; et, peu de temps après, une seconde salle réunissait le public rue Montméjean.

A celle-ci était réservé, — sans qu'elle s'en doutât alors, — un insigne honneur: celui de donner asile à Molière, venu dans notre ville en 1645 [1], avec une

[1] Je ne voudrais pas paraître ingrat envers Arnaud Detcheverry, qui m'a fourni, par son *Histoire des Théâtres de Bordeaux,* plusieurs renseignements dont j'ai profité; mais l'estime que j'avais pour sa personne et le respect que je dois à sa mémoire ne sauraient m'empêcher de blâmer l'acharnement qu'il a mis à faire douter du séjour de Molière dons notre ville. — Malgré la tradition générale, malgré l'autorité des meilleurs historiens du théâtre, il ne veut pas croire que Molière soit venu à Bordeaux, parce que « son nom ne figure sur aucun des dossiers du duc d'Épernon ». Et voilà la seule et belle raison qu'il nous donne! Mais en 1645, Molière n'avait pas la moindre notoriété; c'était un simple acteur de la troupe de la Béjart, qui l'avait emmené avec elle, — et l'on sait pourquoi. — Est-il donc étonnant que le silence, à ce moment-là, se soit fait sur un nom, qui ne devint célèbre que plus tard? Dans tous les cas, en cherchant à priver Bordeaux d'un souvenir flatteur, Arnaud Detcheverry ne faisait pas preuve de patriotisme.

troupe de comédiens, dirigée par la Béjart. — Et, bien que la *Thébaïde,* — cette pauvre tragédie qu'il fit représenter à Bordeaux, ne dût pas servir à la gloire de Molière, la capitale de la Guyenne n'en sera pas moins toujours fière d'avoir vu poindre l'aurore d'un incomparable génie.

Le démon des discordes civiles ne se lassait pas de tourmenter nos vieux pères. A peine commençaient-ils à perdre le souvenir des haines religieuses, quand la Fronde, — désespérée, — se réfugia dans Bordeaux, y jeta la perturbation, et, finalement, le livra aux criminelles violences des *Ormistes* [1].

L'orage, heureusement, ne fut pas de longue durée; mais l'effroi qu'il causa n'était pas encore dissipé en 1659, lorsque Louis XIV, notre hôte pendant quelques jours, assista au spectacle qui fut donné devant lui dans la salle de la rue des Ayres. — Le roi-soleil trouva que la représentation manquait d'éclat, et le public de gaîté. — Mais pouvait-il en être autrement? Bordeaux avait beaucoup souffert et le passé lui faisait redouter l'avenir.

Ses craintes n'étaient pas fondées, Dieu merci! Depuis cette époque, il y eut encore, dans notre ville, plusieurs émotions populaires, mais elles n'eurent pas la gravité de celles qui les avaient précédées [2]. Aussi,

(1) Le théâtre et le roman historique se sont emparés plusieurs fois de ce dernier épisode de la Fronde, — le plus émouvant et le plus dramatique, — qui permit au boucher Dureteste, secondé par une foule séditieuse, d'exercer dans notre ville un pouvoir absolu. — Le règne du Mazaniello bordelais se prolongea pendant près de deux années et finit sur l'échafaud. (Voir *Histoire de la ville de Bordeaux,* par Dom DEVIENNE, 1re partie, pag. 447 et suiv.)

(2) Il faut en excepter le soulèvement causé par l'impôt sur la marque d'étain et du papier timbré. Cette révolte, qui coûta la vie au conseiller Tarneau, tué d'un coup de mousquet, et qui dura du mois de mars au mois d'août 1675, fut suivie du supplice des principaux insurgés, dont trois brûlés vifs, sur la place Canteloup, et dix autres, y compris une femme,

favorisé par une tranquillité qui fut rarement troublée, le théâtre eut-il sa large part de la prospérité bordelaise. Nous possédâmes enfin une salle de spectacle digne — relativement — de ce titre et du progrès de l'art dramatique.

Non pas que je veuille indiquer celle qui avait été construite, en 1680, sur l'emplacement d'un ancien arsenal, à l'extrémité de la rue du Cahernan, et qui, trop exiguë, fut bientôt abandonnée, ni la salle provisoire, enclavée dans la cour de l'Hôtel de Ville, et dont le feu ne laissa pas un vestige : — je parle ici de l'arène théâtrale, élégante et spacieuse, édifiée, en 1739, dans le jardin de ce même hôtel, et qui fut inaugurée par un bal magnifique auquel assista Madame de France.

Alors, le théâtre brillait à Paris de tout le lustre qu'il devait à Corneille et à Molière, à Racine et à Regnard. — L'admiration avait accueilli leurs œuvres. La gloire les avait consacrées. Les modèles étaient trouvés; la province s'en inspira; et, sans avoir jamais l'absurde prétention de rivaliser la capitale, ce ne fut pas Bordeaux qui manqua d'auteurs dramatiques. La phalange en est si nombreuse que j'abuserais cruellement de votre patience si je la faisais défiler toute devant vous.

Je réserve pour les notes qui accompagneront la publication de cette étude, une liste, aussi complète que

exécutés dans leurs quartiers. On coupa la tête à l'un de ces malheureux et on la planta au même endroit (la tour de l'*Ormée*), où l'on voyait encore celle de Dureteste, — qui fut jetée dans les fossés de la ville.

Pour punir les Bordelais de leur rébellion, le roi avait ordonné la démolition entière du clocher de la paroisse de Saint-Michel; mais malgré le profit considérable qu'il y avait à faire dans cette entreprise, l'ordre de détruire le plus beau monument de la cité ne trouva personne qui voulut l'accomplir.

Ce fait honore trop le patriotisme du vieux Bordeaux, pour ne pas le rappeler chaque fois que l'occasion s'en présente. (Voir *Histoire de la ville de Bordeaux*, par Dom DEVIENNE, 1re partie, pag. 482 et suiv.)

possible, des écrivains, nos compatriotes, qui ont eu le théâtre pour objectif; et cette liste présentera d'autant plus d'intérêt qu'elle est, presque en totalité, le résultat des constantes et minutieuses recherches du plus autorisé des érudits bordelais, — M. Jules Delpit.

Je vais seulement vous signaler, dans les pages qui suivent, ceux de nos auteurs dramatiques qui m'ont paru caractériser le mieux, par la nature de leurs ouvrages, l'époque qu'ils ont traversée.

Cela dit, permettez-moi de faire quelques pas en arrière, au profit de Noguerre et de sa tragédie, la *Mort de Manlie,* dédiée au duc d'Épernon, et qui renferme d'assez beaux vers, — pour le temps (1660).

Et, puisque la parenthèse est ouverte, j'en use très volontiers pour donner un souvenir au *Pharamond* ou le *Triomphe des héros,* de Lapoujade, tragédie (1672), et aux *Aventures de Figuereau,* comédie de Desgranges (1712).

Je reprends la suite des temps, et c'est avec un véritable plaisir que je me trouve en présence de J.-J. de Courtet, seigneur de la Prade, dont la verve gasconne pétille dans une pièce comique en cinq actes, datée de 1717, et intitulée : *Ramounet* ou *lou Payzan agenès tournat de la guerre.*

Si je cite, en passant, le *Daniel dans la fosse aux lions,* de l'abbé Bellet (1731) et le *Victorin, martyr,* de l'abbé Lafargue (1747), c'est uniquement pour vous faire remarquer que ces deux tragédies religieuses furent les derniers ouvrages de ce genre présentés au public bordelais.

Nous sommes, depuis un certain nombre d'années, sous le règne de Louis XV ou, plutôt, sous celui de la Pompadour et de la frivolité. — La comédie légère,

l'opéra comique, le vaudeville et le ballet se sont emparés du théâtre, et la Melpomène bordelaise ne fera que très rarement retentir ses alexandrins dans la nouvelle salle élevée en 1756 sur la place Dauphine ([1]), — un incendie ayant détruit celle que renfermait le jardin de l'Hôtel-de-Ville.

Après avoir vu Molière confiant ses premiers pas, dans la carrière dramatique, aux humbles planches de la rue Montméjean, savez-vous bien qui va vous apparaître sur la scène de la place Dauphine? — Voltaire. Non pas Voltaire en personne, mais en esprit, ce qui vaut beaucoup mieux ([2]).

M. de Belmont ([3]), directeur des spectacles à Bordeaux, eut l'idée, en 1763, de faire jouer la tragédie des *Scythes*, devant le maréchal de Richelieu, alors gouverneur de la Guyenne ([4]).

Voltaire en fut informé; et, de sa plume qui savait si bien caresser, — quand elle n'égratignait pas, — il adressa à M. de Belmont ses plus affectueux remercîments. Il fit plus: ne trouvant pas que sa pièce, telle qu'elle

([1]) Cette salle prit le nom de *Théâtre des Variétés*. — Entreprise par un sieur Gayetan-Camagne, peintre, fermée à l'ouverture du Grand-Théâtre, restaurée en 1790, elle fut démolie en 1799. (L. LAMOTHE, *Les Théâtres de Bordeaux*, broch. in-8°, 1853, Chaumas.)

([2]) *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 2e année. — (Communication de M. BARCKHAUSEN.)

([3]) Belmont s'appelait *Bordeaux*, de son vrai nom. — Il abandonna le barreau pour la scène. — Homme estimable, esprit très cultivé. Protégé par le maréchal de Richelieu, il obtint des jurats, pour dix ans, en 1760, le privilège des théâtres de Bordeaux. Mort, dans notre ville, en 1792. (*Notes manuscrites de* LABOUBÉE.)

([4]) RICHELIEU *(Louis-François-Armand de Vignerol du Plessis, duc de)*, arrière-petit-neveu du Cardinal, né le 13 mars 1696, mort le 8 août 1788, — obtint le bâton de maréchal en 1748. — Gouverneur de la Guyenne de 1755 à 1788; galant, généreux, magnifique, par des bals, des spectacles, des concerts, il surexcita dans Bordeaux le goût des plaisirs.

avait été déjà représentée, fût digne du public bordelais, il la revit avec soin, la corrigea, la remania, lui donna, en un mot, toute la saveur d'une nouveauté.

A cette faveur grande, Voltaire en ajouta une autre plus grande encore : il composa, pour la circonstance, un prologue en vers: et, en l'envoyant à M. de Belmont, il lui disait, avec l'apparence d'une modestie dont jamais personne ne fut la dupe:

« Voilà, Monsieur, tout ce qu'un pauvre malade peut » faire pour vous. — Vous voulez absolument des vers, » en voici. — Si la rime n'y est pas, vous y trouverez du » moins la raison (1). »

Et les vers de Voltaire, tout miel pour les Bordelais, finissaient ainsi :

« La Guerre défend la patrie,
» Le Commerce peut l'enrichir,
» Les Lois font son repos, les Arts la font fleurir;
» La Valeur, les Talents, les Travaux, l'Industrie,
» Tout brille parmi vous. Que vos heureux remparts
» Soient le temple éternel de la Paix et des Arts! »

Ce Prologue n'était assurément pas un chef-d'œuvre de poésie; mais l'intention la plus flatteuse l'avait dicté; et Bordeaux devra toujours s'enorgueillir d'avoir attiré l'attention et mérité l'estime de Voltaire, surtout quand Voltaire, à l'apogée de sa gloire, était l'idole de toute l'Europe.

C'était l'époque où notre ville commençait à prendre goût aux œuvres chorégraphiques (2), dont l'une des pre-

(1) L'original de cette lettre et de plusieurs autres, adressées par Voltaire à M. de Belmont, se trouve, à Bordeaux, dans les mains de M. Jean-Édouard Perry, notaire honoraire. (*Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 2e année, n° 3.)

(2) Le public bordelais devait bientôt se passionner pour le *Ballet;* — à ce point que, pendant très longtemps, les premiers danseurs furent les plus rétribués de tous les artistes. En 1787, Dauberval et sa femme, *Mlle Théodore,* ne recevaient pas moins de 28,000 livres; et la direction du

mières et la plus brillante lui avait été présentée, quelques années auparavant (1758), par le célèbre danseur Noverre, auteur d'un ballet pantomime : ***La Toilette de Vénus*** ou ***Les Ruses de l'Amour***. Mais ce genre de spectacle exige un local amplement développé ; aussi, pour étaler toutes ses séductions, le ballet pantomime fut-il obligé d'attendre l'inauguration du chef-d'œuvre architectural qui devait immortaliser Victor Louis (1).

Cette inauguration eut lieu le 7 avril 1780... mais j'oublie que je parle à des Bordelais, et je vous en demande pardon. — Vous connaissez tous, aussi bien que moi, l'histoire du monument qui fait depuis un siècle l'orgueil de notre cité.

Cependant, si je crois superflu d'évoquer, devant vous, les souvenirs qui se rattachent à la création de notre magnifique scène, je ne saurais passer sous silence l'admiration dont elle est l'objet constant de la part des

Grand-Théâtre ayant voulu rompre avec des pensionnaires dont les émoluments lui étaient onéreux, le public se courrouça. Une véritable émeute eut lieu ; et, pour éviter qu'elle ne prît des proportions alarmantes, les jurats exigèrent le réengagement de Dauberval et de sa femme.

(1) LOUIS *(Louis-Nicolas)*, né à Paris le 10 mai 1731, mort dans la même ville le 2 juillet 1800. — Élève de l'école royale d'architecture, il obtint, de 1746 à 1755, divers succès et finalement le grand prix hors rang avec pension à Rome. — Il commença en 1773 la construction du ***Grand-Théâtre*** de Bordeaux et la termina en 1780. Elle coûta la somme de 2,436,523 fr. 95 c. — Ce qu'il fallut à Louis (il avait adopté alors le prénom de ***Victor***) de génie, de courage et de persévérance pour créer et surtout pour achever son œuvre admirable, la postérité l'eût probablement ignoré sans les recherches laborieuses et fécondes auxquelles s'est livré, à ce sujet et avec une louable ardeur, M. Marionneau, correspondant de l'Institut et membre de l'Académie de Bordeaux. — Voir son livre intitulé : ***De la Vie et de l'Œuvre de Victor Louis***. Bordeaux, G. Gounouilhou, 1881.

Les 6, 7 et 8 avril 1880, le centième anniversaire de l'ouverture du ***Grand-Théâtre*** a été célébré, aux frais de la ville, par trois représentations consécutives et dont le spectacle était le même. On y joua le ***Tableau parlant*** de Grétry et ***Cent ans après***, pièce mêlée de chant et de danse, écrite pour la circonstance par la même plume qui trace ces lignes.

étrangers; et, à cette occasion, je vous citerai un mot heureux.

Il y a quelques mois, un Anglais, appartenant à la classe la plus distinguée de sa nation, visitait notre Grand-Théâtre. Il venait de Paris, et la personne qui lui servait de ciceroné, lui ayant demandé ce qu'il pensait de l'Opéra, — si fastueux dans son ensemble, si éblouissant dans ses détails, — mis en parallèle avec notre Grand-Théâtre, — d'une architecture majestueusement simple et correcte, — le noble insulaire, après une courte réflexion, répondit: « Ce » sont tous les deux de beaux édifices; mais comparés l'un » à l'autre, l'Opéra de Paris est un *parvenu*, et le Grand-» Théâtre de Bordeaux, un *gentilhomme*. »

La Musique, qui, de nos jours, est la reine du théâtre; à laquelle sont décernées les plus chaudes ovations et les plus riches couronnes; la Musique, avec une timidité dont maintenant elle est entièrement guérie, n'inspira pendant longtemps, aux compositeurs bordelais, que des motifs de danses ou des airs de chansons. C'est seulement en 1782 que nous la voyons essayer ses ailes dans *la Rose et le Bouton* [1], pastorale de Beaunoir, — et, en 1785 prendre réellement son essor dans *Diane jalouse* ou le *Triomphe de l'Amour*, opéra en trois actes et en vers, paroles de H. de Clozanges, musique de Duquesnoy.

Bordeaux, au temps de Louis XVI, était la ville privilégiée [2]. Tandis que son commerce maritime la faisait

[1] Cette pièce était un peu décolletée; on voulut en empêcher la représentation; mais le comte d'Artois, qui visitait alors Bordeaux, s'y opposa, disant : « Qu'on la joue; si les Bordelais s'y rendent dans la même » intention que moi, nous aurons plus de plaisir à nous voir qu'à nous » occuper de la pièce. »

[2] Indépendamment de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, établie en 1712, par lettres-patentes de Louis XIV, — et dont les membres ont laissé de nombreux mémoires du plus haut intérêt, Bordeaux jouissait alors d'une Académie royale de Peinture, très estimée. — Il ne faut pas

opulente et superbe, les Muses lui prodiguaient tous leurs enchantements, les Muses du théâtre surtout. Au nombre de ceux qui en reçurent le souffle inspirateur, on distinguait, alors, Dauberval, le maître de ballet que son *Déserteur* (1785) rendit célèbre, Dorvigny, Feyzeau, Martelly, auteurs d'agréables comédies, et, le plus fécond, le plus spirituel, et, en même temps le plus infortuné de tous, Marandon, qui devait bientôt, hélas! avoir à Bordeaux le même sort qu'André Chénier à Paris!

La première année du régime républicain, Lafon, auteur de la *Mort d'Hercule,* tragédie, eut la fantaisie de jouer un des rôles de sa pièce. Il n'avait alors que dix-neuf ans. Prévoyait-il que, plus tard, devenu acteur fameux, il aurait la gloire d'être, un moment, l'émule de Talma?

Lafon (1), dont la belle et noble physionomie est encore présente à nos yeux, ne mourut pas tout entier pour nous. Que de fois nous l'avons vu revivre dans la légitime héritière de sa verve tragique (2); — et, notamment, le soir de

oublier non plus la Société du Musée. — « Gentilshommes, avocats, » négociants, tous ceux qui aimaient les lettres s'honorèrent d'en faire » partie, et de contribuer aux frais des *cours publiques* qu'institua la » Société. Les Muséens de Bordeaux se placèrent sous le patronage de » Marie-Antoinette, qui avait accueilli avec bienveillance les prémices de » leurs travaux. Lisleferme, l'abbé Sicard, le président Dupaty, Vergniaud, » Ferrère, Martignac père, etc., etc., appartenaient à la Société du Musée... » Les esprits les plus graves du Barreau s'y livraient à des compositions » légères... Ferrère, en 1790, écrivit les paroles d'un opéra, *Psyché et » l'Amour,* que son ami Claire Dupont a mis en musique. La fin du » deuxième acte, la scène entre Vénus et Psyché, fait honneur à la verve » poétique de l'auteur. » (Henri Chauvot, *Le Barreau de Bordeaux* de 1775 à 1815.)

(1) Lafon *(Pierre),* surnommé par les Parisiens l'*Achille gascon,* né à La Linde (Périgord), en 1773. Il débuta à la Comédie française en 1800; y obtint de beaux succès dans la tragédie, et ne quitta la scène qu'en 1829. — Mort à Bordeaux, en 1846.

(2) Lafon *(Méloë),* venue à Bordeaux, avec son père, vers 1840; mariée à un riche armateur, M. Marsaud. — Passionnée pour le théâtre, sans néanmoins en avoir fait sa profession, elle aimait à jouer, dans ses

cette magistrale représentation d'*Athalie,* qui eut pour auditoire l'élite du monde bordelais.

Les jours sinistres de la Terreur sont venus; l'épouvante est dans tous les cœurs épris d'une sage liberté. La tourbe démagogique fréquente seule les salles de spectacle ([1]) où l'on surexcite ses mauvais instincts par des mélodrames soi-disant patriotiques, quand elle n'est pas affriandée par une ineptie mêlée de chant et décorée de ce titre séducteur: *L'Amour sans-culotte.*

La France a reçu un don providentiel, celui d'oublier vite. Elle pleure et puis elle rit d'avoir pleuré. Quinze mois d'une consternation profonde furent suivis, après le 9 thermidor ([2]), d'une série d'années d'humeur joyeuse,

salons de la rue Ferrère, la tragédie et la comédie. Elle y déployait une rare connaissance des meilleures traditions. Morte en 1882. — La représentation d'*Athalie* eut lieu, chez elle, en janvier 1864.

([1]) Elle envahissait, chaque soir, le *Théâtre de la Montagne* ou des *Sans-Culottes,* sur les Fossés des Carmes, ouvert pendant l'hiver de 1793. — Sous le Directoire, cette salle improvisée fut désignée par le nom de l'auteur-acteur qui l'avait fondée; on ne l'appela plus que le *Théâtre-Mayeur,* — aujourd'hui *Théâtre des Variétés,* après avoir été successivement *Théâtre Napoléon, Théâtre National,* etc.

Tandis que Lacombe présidait son tribunal sanguinaire, et que la guillotine était en permanence sur la place *Nationale* (place Dauphine), il n'était pas prudent pour quiconque n'approuvait pas le meurtre et la spoliation, de se hasarder aux représentations dramatiques, car voici ce qui arriva, le soir du 27 novembre 1793: « Vers dix heures, le Grand-» Théâtre fut investi par l'armée révolutionnaire du général Brune, au » moment où plus de deux mille personnes y étaient réunies, et tous les » citoyens *suspects* ou *soupçonnés de l'être* furent mis en état d'arres-» tation. » (Aurélien Vivie, *Histoire de la Terreur à Bordeaux.*)

([2]) La réaction thermidorienne, à Bordeaux, fut fatale à l'acteur Compain, qui s'était signalé pendant la Terreur par de nombreuses dénonciations. « Au commencement de 1795, il fut massacré en plein théâtre. » (Ch. Monselet, *Les Souliers de Sterne.*)

« Un ex-comédien du *Théâtre-Molière,* nommé Parmentier, qui avait fait partie de la Commission militaire présidée par Lacombe, fut poignardé, en sortant du Grand-Théâtre, presque sous les yeux de l'autorité, sans qu'elle pût l'empêcher, ni découvrir ensuite le meurtrier. » (A. Detcheverry, *Histoire des Théâtres de Bordeaux.*)

que n'interrompirent ni les saturnales du Directoire ni les guerres du Consulat et de l'Empire, — cette énorme moisson d'hommes!

Jamais on n'a tant dansé; jamais on n'a tant chanté; jamais les spectacles n'ont été plus suivis; et, surtout, jamais le désir d'être auteur dramatique n'a été plus violent.

En voici deux exemples, et c'est Bordeaux qui me les fournit.

Le premier se rapporte à Étienne Charrié. L'amour du théâtre le saisit, en quelque sorte, au sortir du berceau; et, à douze ans, il fit jouer, sur notre principale scène, le 19 thermidor an VI, une comédie en un acte et en vers: Le *Bon Choix* ou le *Mariage impromptu.* Cet étonnant coup d'essai fut très applaudi. Jamais vocation ne s'était plus heureusement manifestée; mais je ne sais quelle influence éloigna cet enfant prodige de la carrière où il avait si prématurément triomphé. Il fut enlevé au théâtre par le barreau, et ce dernier fit une belle conquête: Étienne Charrié a illustré sa robe d'avocat (1).

Le second exemple a trait à Duplessis. Fils d'un chirurgien, il vit le jour dans notre ville. — A la lancette professionnelle que son père voulait lui transmettre, il préféra la plume théâtrale. Le chirurgien se courrouça; et, pour empêcher son fils d'écrire, il le mit sous clef. Mais Duplessis déjoua la précaution paternelle. Privé d'encre, il écrivit avec son sang les premières pages de la *Mère de famille,* drame en trois actes. — L'héroïsme de Duplessis fut récompensé. Sa pièce obtint un grand succès, à Bordeaux, et n'en eut pas un moindre, à Paris, quand elle y fut représentée. — Ceci se passait en 1800 (2).

(1) *Répertoire historique des Contemporains.*
(2) *Notes manuscrites de* LABOUBÉE.

Comme je vous l'ai fait observer plus haut, — sans chercher à expliquer une chose inexplicable, — les guerres effrénées de l'Empire et le vide qu'elles faisaient au sein des familles, n'empêchèrent pas la chanson d'être journellement conviée à tous les repas intimes, ni le théâtre d'être l'objet de la faveur publique. La France, pour ne par voir où la conduisait le délire ambitieux d'un soldat heureux, voulait-elle s'étourdir? Peut-être.

Indépendamment des « comédies bourgeoises », réunions privées dans lesquelles des amateurs cultivaient l'art dramatique pour leur plaisir et celui de leurs invités, les salles de spectacle [1], ouvertes au public, abondaient dans notre ville [2]. Chaque quartier possédait la sienne,

[1] « Nous ne pouvons énumérer toutes les salles, tous les salons » transformés temporairement en théâtres, pour y jouer la comédie » bourgeoise; mais nous devons une mention particulière à la salle de » l'*Athénée,* qui reçut cette destination de M. Goëthals, son propriétaire, » l'un des fondateurs de l'ancien *Muséum* d'histoire naturelle de Bordeaux. » — Une vaste salle rectangulaire avait été disposée dans son habitation, » rue Mably, par l'architecte Combes, pour y recevoir une magnifique » collection de tableaux. C'est ce local que le même Goëthals fit approprier » en théâtre. » (L. LAMOTHE, *Les Théâtres de Bordeaux.*)

Au siècle dernier, et notamment sous l'administration de M. de Tourny (1743-1757), les spectacles privés étaient un des divertissements préférés de la société bordelaise. — Le chevalier de Tourny, fils du célèbre intendant, se fit remarquer par l'intelligence scénique avec laquelle il remplit le rôle de *Géronte*, dans le *Philosophe marié.* — Le marquis de Salegourde, la comtesse de Rolly, M. et Mme de Lansac, le chevalier de Bouran, faisaient également très bonne figure parmi les comédiens-amateurs. (Voir à ce sujet une lettre de l'époque reproduite dans l'ouvrage cité plus haut.)

[2] La plupart ne devaient avoir qu'une durée éphémère, — à l'exception du *Théâtre-Molière* et du *Théâtre-Français*.

Le premier n'était autre que l'ancienne église Saint-Jacques, ayant appartenu aux Jésuites, située à l'entrée de la rue du Mirail, et transformée en salle de spectacle par l'architecte Laclotte. — Il fut livré au public le 29 avril 1792. — Il s'était acquis et conserva assez longtemps la faveur populaire. On y jouait, sous l'Empire et sous la Restauration, les gros drames larmoyants. — L'acteur Fournier s'y fit une belle réputation de *traitre.* — Plus tard, le *Théâtre-Molière* redevint église. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un vaste magasin.

Le *Théâtre-Français* est l'œuvre de l'architecte Dufart. — Ouvert

et les auteurs bordelais, pour se produire, n'avaient que l'embarras du choix.

Mais leurs pièces n'agissaient pas également sur la foule; et, si elle était hésitante à la tragédie d'*Artaxercès,* de Laville de Mirmont, peu épaisse aux vaudevilles de Martignac, — cet avocat spirituel qui débuta chansonnier et finit homme d'État, — la foule, en revanche, était compacte aux ballets de Blache père, et plus spécialement à celui des *Meuniers*, le chef-d'œuvre de la chorégraphie amusante.

Ah ! c'est que la danse, — vous le savez déjà, — était alors la folie générale, et, en particulier, celle de Bordeaux, — folie si grande qu'il faut l'avoir vue pour y croire. — La salle Louis regorgeait de spectateurs chaque fois qu'on y représentait un ballet : ce qui avait lieu presque tous les soirs. — Dès le lever du rideau, tous les yeux se collaient aux lorgnettes, l'attention devenait fiévreuse, le silence profond. Le moindre pas, le moindre rond de jambe était compris, admiré, savouré. Quand le premier danseur (1) battait un entrechat, tous les cœurs

le 8 frimaire an IX (1801), fermé pendant quelques années, il fut réouvert en 1815, et, depuis lors, il n'a cessé de convier les Bordelais à ses représentations. Le drame et le vaudeville y ont été souvent joués avec succès; et ce n'est pas sans un vif plaisir que nous nous souvenons d'y avoir applaudi les deux Lepeintre, Raucourt, Hyppolyte Landrol, etc.

Il y a environ une quinzaine d'années, la liberté des théâtres, qui devait être si fatale à l'art dramatique, suggéra à un de nos honorables concitoyens, M. Louit, l'idée de transformer le cirque de la rue Castelnau-d'Auros, dont il était propriétaire, en une vaste et belle salle de spectacle, à laquelle il donna son nom. — Inauguré le 1er sept. 1868, par un acte en vers *(Bordeaux après diner)*, que j'avais écrit pour la circonstance, le *Théâtre-Louit* fut d'abord réservé à la *Comédie* et au *Drame;* plus tard, l'*Opérette* et le *Ballet* l'ont accaparé; aujourd'hui, il est exploité par les *Folies-Bergères.*

De 1866 à 1868 (si mes souvenirs sont exacts), le *Gymnase-Dramatique,* situé dans l'hémicycle des Quinconces, ouvrit chaque soir ses portes à une société choisie, attirée par les spectacles de bon goût que savait si intelligemment composer le directeur, M. Prioleau. — Cette salle n'existe plus.

(1) Lachouque.

palpitaient; quand la première danseuse ([1]) pirouettait, toutes les têtes tournaient.

Mais le ballet devait subir la loi de l'engouement; et, sur cette même scène où Terpsichore triomphait, autrefois, dans des pantomimes en cinq actes, c'est tout juste, maintenant, si on lui permet de se montrer dans un modeste divertissement. — Grandeur et décadence!

Parmi les temples mondains dans lesquels Bordeaux, après la chute de l'Empire, sacrifiait à «l'aimable Thalie», il en était un, situé au bout des allées de Tourny, la *Gaîté*([2]), qui justifiait pleinement son titre, car il semblait avoir le privilège des expansions hilariantes. — Scène petite, mais coquette, où gazouillait un ravissant pinson, qui s'envola, une belle nuit d'été, pour aller s'illustrer dans Paris. — C'était Déjazet. — Il est revenu, plus d'une fois, à Bordeaux, l'oiseau charmeur; il y a toujours retrouvé nos bravos et nos couronnes, mais non plus sa première cage. J'ai vu, — triste souvenir de mon enfance, — se déployer les flammes qui l'ont consumée (15 décembre 1819) ([3]).

([1]) Agathe Martin.

([2]) « Un ancien directeur de marionnettes, J.-B. Cortay, dit *Bojolais*, » l'avait fondée vers le commencement de ce siècle (1806). On n'y jouait » que le vaudeville, et la foule y accourait... Mais aussi quelle troupe » intelligente, active... Les acteurs de la petite salle de la *Gaîté* réussirent » tellement et les faillites se succédèrent au Grand-Théâtre avec une si » désolante monotonie, que l'administration municipale mit en demeure » l'heureux directeur de la *Gaîté* de fermer sa salle immédiatement ou de » prendre la direction des quatre théâtres de Bordeaux. Ce fut ce dernier » parti que choisit Bojolais, et sa gestion compte des périodes brillantes. » (Ch. MONSELET, *Les Souliers de Sterne.*)

Ruiné par d'imprudentes spéculations, et, en même temps par de folles dépenses, Bojolais, que nous avons personnellement connu, retourna, en vrai philosophe, à ses marionnettes, qui avaient été son premier gagne-pain, et finit comme il avait commencé.

([3]) L'incendie, cette fin désastreuse, à laquelle semblent prédestinées toutes les salles de spectacle, a successivement détruit dans Bordeaux :

14 JUILLET 1716. — Le *Théâtre de la rue Montméjean*, réédifié, peu de temps après, à l'aide du produit d'une loterie, autorisée par les jurats;

La Restauration, cette ère de paix et de confiance, qui seconda l'éclosion de plusieurs génies poétiques, dont l'un d'entre eux et le plus éblouissant, épargné par l'âge, jette encore, de temps en temps, de radieux éclairs (1), — la Restauration, malgré son désir d'être également bienfaisante pour tous, vit la production intellectuelle diminuer, chaque jour, dans la province, tandis qu'elle ne cessait d'augmenter dans la capitale. — Le règne de la centralisation commençait à s'affirmer.

D'abord, administrative, la centralisation ne s'en est pas contentée : elle a voulu être artistique et littéraire, — et elle y a réussi. — Paris a déclaré, lui-même, qu'il résumait tout le génie de la France ; que rien de bon ni de beau ne pouvait être créé que par lui. Il a crié cela si haut et avec une telle assurance, que la province, confuse, a fini par le croire, et que, se considérant comme impuissante, elle s'est montrée, sinon hostile, du moins indifférente à toute œuvre de la main, à toute conception de l'esprit, qui ne porte pas l'estampille parisienne (2).

14 JANVIER 1731. — Le *Théâtre de la rue du Chai-des-Farines,* à la suite d'une représentation du *Festin de Pierre ;*

12 NOVEMBRE 1740. — Une *Salle de Concerts,* servant provisoirement de Théâtre, située rue des Ayres, en face des Feuillants ;

28 DÉCEMBRE 1755. — Le *Théâtre de la Mairie,* élevé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans le Jardin de l'Hôtel-de-Ville ;

18 FÉVRIER 1803. — Le *Théâtre du Lycée, fossés de l'Intendance,* ancienne salle de concerts que M. de Tourny avait fait construire et où, depuis 1756, on jouait la comédie et l'opéra ;

4 DÉCEMBRE 1855. — Le *Théâtre-Français.* — Les murs de façade ayant résisté à l'action du feu, la réparation fut prompte et, le 12 juin 1857, ce théâtre rouvrait ses portes.

(1) Inutile de nommer Victor Hugo.

(2) Ce qu'il y a de plus triste en cela, c'est que nous voyons très souvent des pièces applaudies sur la scène bordelaise, qui seraient impitoyablement sifflées si leurs auteurs étaient nos compatriotes ; mais elles viennent de Paris, où la réclame, par tous les moyens dont elle use et abuse, leur a fait un succès. En faut-il davantage pour qu'on les accepte sans contrôle ? Qui oserait protester, passerait pour un Béotien.

On ne doit donc pas être surpris que, depuis environ un demi-siècle, nos auteurs dramatiques bordelais aient souvent reculé devant les conséquences néfastes de la centralisation.

Tous, fort heureusement, ne se sont pas laissé intimider ; et parmi ceux qui ont affronté, avec honneur, le feu de la rampe, je pourrais nommer Blache le fils, dont les ballets, — pour ne citer que *Maleck-Adel* et *Gustave Wasa,* — feront époque dans la chorégraphie ; l'acteur Honoré et ses facétieux vaudevilles ; Édouard Lanet et sa remarquable tragédie de *Jaffier ;* et ce poète sémillant, ce conteur humoristique, Charles Monselet, devenu, bien jeune encore, une célébrité parisienne, après avoir brillamment débuté sous nos yeux, — quand nous applaudissions, en riant aux larmes, sa *Femme sauvage,* cette désopilante parodie de la *Lucrèce* de Ponsard.

Aurais-je besoin de porter mes regards en dehors de cette enceinte, pour prouver que la centralisation, dont la province littéraire se fait trop bénévolement l'esclave, peut, quelquefois, être combattue avec avantage? Il me suffirait de dire à quatre de mes honorables collègues : Montrez-moi les armes victorieuses dont vous vous êtes servis. Vous, Monsieur Saugeon, l'*Intrigue électorale* et *la Famille en partie double ;* — Vous, Monsieur Combes, le *Maré-*

Et qu'on ne s'y trompe pas : si le niveau de l'art dramatique a considérablement baissé, s'il tend, chaque jour, à baisser encore plus, il faut attribuer, en majeure partie, cette décadence déplorable à l'aveugle soumission avec laquelle la province accueille indistinctement toutes les productions littéraires que Paris lui expédie. — Les auteurs d'aujourd'hui (il y a quelques rares exceptions) ne songent nullement à perfectionner leurs œuvres, certains d'avance que, bonnes ou mauvaises, elles auront un immense débit. — L'étude des caractères, la vraisemblance de l'intrigue, l'élégance ou la vigueur du style, peu leur importe ! Tout le travail de leur cerveau consiste à dissimuler le jeu des *ficelles* — plus ou moins neuves qui font glisser les billets de banque dans leurs poches. — La spéculation a tué l'art !

chal de Montmorency et *Catherine de Médicis;* — Vous, Monsieur de Mégret de Belligny, *Une Conspiration sous Louis XIII* et *Kosciusko;* — et vous, aussi, Monsieur Louis Boué, l'*Étranger,* ce drame en un acte, si riche de beaux vers, si palpitant de patriotisme.

Mais l'accueil flatteur que ces divers ouvrages ont reçu, plusieurs autres, moins importants, l'ont partagé; et, dans le genre le plus fantaisiste, dans celui où le sel gaulois est peu épargné, la *Revanche de Frontin,* de M. Alfred Gallay, et les *Pages de la Reine de Navarre,* de M... Argus, n'ont-ils pas eu tout le succès auquel pouvaient prétendre ces espiègleries scéniques (1)?

Que la province ne se décourage donc pas; et, chaque fois que l'inspiration la poussera vers le théâtre, qu'elle l'aborde hardiment. Les beaux jours des temps passés peuvent renaître encore. Que faudrait-il pour cela? Il faudrait tout simplement que notre jeunesse lettrée, sans être effrayée par des obstacles qui ne sont pas invincibles, consacrât au théâtre la richesse d'imagina-

(1) L'*Opérette* et la *Féerie,* d'origine locale, quand elles ont trouvé un directeur qui a consenti à leur donner asile, c'est seulement à l'*Alcazar* ou aux *Folies-Bordelaises.* — Or, dans des salles où l'on boit, où l'on fume, où l'on cause, où, par conséquent, on écoute peu, il est bien difficile de provoquer l'attention et d'être applaudi, à moins de mettre son esprit et son style à l'unisson des grivoiseries malsaines qui font la fortune des *cafés-concerts.* Paris en a le monopole; qu'il le garde. — L'exploitation de l'immoralité par le théâtre n'est pas une chose assez honorable pour que le profit en soit convoité.

Mais si l'effronterie parisienne rend toute lutte inégale sur le terrain de la *Féerie* et de l'*Opérette,* il n'en est pas de même à l'égard de la *Comédie* et du *Drame.* Que faut-il à celui-ci pour émouvoir le spectateur, à celle-là pour l'égayer? Personnifier, sur la scène, une passion ou un travers. Et comme les passions et les travers ne manquent nulle part, les auteurs de province auront toujours à leur portée un sujet de pièce.

Quant à l'*Opéra,* plusieurs tentatives en faveur de la décentralisation ont prouvé que, — lorsque l'inspiration ne fait défaut ni au poète ni au musicien, — une œuvre lyrique n'a pas absolument besoin de naître à Paris pour être viable.

tion et de verve qu'elle gaspille journellement dans des publications éphémères.

Il y a, chez elle, assez de savoir, assez d'invention, assez de style, pour lui permettre d'aspirer aux palmes théâtrales. Que cette chère jeunesse, notre espérance et notre joie, se mette bravement à l'œuvre. Elle cache peut-être, dans ses rangs, un génie dramatique et une gloire de plus pour Bordeaux.

Quant à moi, en faisant pour le théâtre bordelais ce que j'avais fait pour la poésie, c'est-à-dire, en exposant ses titres à la renommée, j'ai obéi à un sentiment qui me rend heureux chaque fois que je l'exprime.

Que voulez-vous! Je suis un enfant de Bordeaux et j'aime ma patrie. Bien jeune encore, j'empruntais à ses légendes le sujet de mes premiers vers; et, depuis, aucune circonstance qui permettait de glorifier ses nobles penchants n'a été négligée par moi. Aussi souvent que l'esprit d'injustice lui dénia le sentiment artistique, j'ai pris sa défense, la plume à la main, avec ardeur, avec conviction. — Et je n'ai pas le droit de m'en faire un mérite: le devoir d'un fils n'est-il pas de venger sa mère calomniée?

AVIS

La bibliographie théâtrale qui suit, — complément obligé de l'étude historique qu'on vient de lire, — est divisée en trois catégories, formant trois listes par ordre alphabétique.

La première renferme les noms des auteurs dramatiques nés ou domiciliés à Bordeaux; la deuxième, les noms des auteurs, étrangers à Bordeaux, dont les pièces ont été imprimées dans cette ville; et la troisième, les noms réels et les pseudonymes des auteurs et de leurs collaborateurs déjà mentionnés.

Malgré les soins que nous avons apportés dans nos recherches et l'abondance des résultats que nous avons obtenus, nous ne nous flattons pas d'avoir tout recueilli et d'être exempts d'un grand nombre d'erreurs. Mais cet essai sera certainement utile à ceux qui voudront compléter notre travail.

ABRÉVIATIONS

a.	acte.	op.	opéra.
bal.	ballet.	op. com.	opéra comique.
Bord.	Bordeaux.	opér.	opérette.
col.	collaborateur.	p.	pièce.
com.	comédie.	pant.	pantomime.
div.	divertissement.	par.	parodie.
dr.	drame.	prov.	proverbe.
fé.	féerie.	rev.	revue.
m.	mort à.	trag.	tragédie.
mus.	musique.	trag. lyr.	tragédie lyrique.
n.	né à.	vaud.	vaudeville.

I

AUTEURS DRAMATIQUES

NÉS OU DOMICILIÉS A BORDEAUX

Dans cette liste sont inscrits les ouvrages que les auteurs, nés à Bordeaux, ont fait représenter sur nos théâtres ou sur d'autres scènes.

Pour les auteurs dont Bordeaux a été la résidence momentanée, nous indiquons seulement les pièces qu'ils ont fait jouer ou imprimer dans notre ville.

ALBERT fils.

0000. *Arma,* ou la Fée de Loc-il-Du, bal., mus. Bellon. Bord., Ve Duviella, in-8.

1835. *Fleurette,* ou le premier amour d'Henri IV, dr. 3 a.

ANIEL, maître de ballets.

1819. *Apollon et Clytie,* ou l'Amour protecteur, bal. 2 a. Bord., Coudert, in-8.

1830. *Fleurette,* ou les Amours d'Henri IV, bal. 2 a. Lyon, 1830, et Bord. 1833, Ve Duviella, in-8.

1833. *Oberon,* ou un Moment d'oubli, bal. 3 a., mus. Hippolyte Sonnet. Bord., Ve Duviella, in-8.

ARAGO (JACQUES-ÉTIENNE-VICTOR), n. Estagel, 10 mars 1790; m. Paris, janv. 1855. Journaliste à Bordeaux.

1825. *Le Compagnon d'infortune,* com.

1828. *La Mort de Bisson,* ou les Pirates, tableau historique, col. Blache, mus. Hip. Sonnet. Bord., Teycheney, in-8.

ARGUS (pseudonyme de TOULOUZE), n. Bord. 23 mai 1849. Journaliste.

1873. *Les Étapes d'un Directeur,* p. 5 tableaux, col. Blum.

1874. *Les Pages de la Reine de Navarre,* p. 1 a.

1875. *Les Quatre Saisons bordelaises,* p. 4 tableaux.

— *Le Tour du monde des Folies en 25 minutes,* prologue.

1876. *La Princesse Rose-Thé,* opér. 3 tableaux, mus. arrangée par Trinquier.

AUDEBEZ DE MONGAUBERT.

1776. *Abymeleck,* trag. 5 a.

AXIUS-PAULUS, auteur bordelais, cité par Ausone.

IVe siècle. *Delirus,* com.

— *Querolus,* com.

AYMÉ (L.).

1840. *Dans la Rue,* com.

1845. *Le Droit d'un Mari,* com.

BARINCOU aîné (G.).

1810. *Achille au siège de Troie,* trag. lyr.

1811. *Alexandre-le-Grand,* op. 3 a.

BARJOUVILLE.

1785. *Bouquet de la Saint-Louis,* intermède. Bord., J.-B. Sejourné, in-8.

BARLABÉ.

1795. *La Prise de Fontarabie,* com.

BARREZ.

1817. *Teniers au Village,* bal. Bord., Lawalle, in-8.

BARTHÉLEMON (François-Hippolyte), dit BARTLEMAN, musicien, n. Bord. 1731, m. Londres 1808.

1766. *Pelopidas,* op.

1768. *Le Fleuve Scamandre,* op.

— *Le Jugement de Pâris,* op.

1769. *La Ceinture enchantée,* op.

1772. *The maid of the oaks,* ou la Fille des chênes, op.

BARTHOLOMIN.

1828. *Le Triomphe de Scylla,* ou le Siège de Preneste, bal., mus. Hanssens. Bruxelles, in-8.

1854. *Zélida,* ou l'Esclave syrienne, bal., mus. Halbert Stad. Bord., Duviella, in-12.

1856. *Les deux Roses,* ou une Fête sicilienne, bal., mus. Halbert Stad. Bord., Duviella, in-8.

BATZ DE TRENQUELLEON (Charles de), n. Casteljaloux 1835 rédacteur en chef du journal la *Guienne.*

1858. *Le Devoir,* com. en vers, 2 a. Paris, Dentu, in-12.

1865. *Nos Ennemis,* com. 3 a. Ve J. Dupuy, in-12.

1866. *Le Dahlia bleu,* com. 3 a.

— *Le Béarnais,* dr. histor. Bord., Ve Justin Dupuy, in-12.

1878. *Washington,* dr. Bord., Adrien Boussin, in-12.

BAUDEAU.

1726. *Le faux Mariage libournais.*

1735. *Le Triomphe de l'hiver.*

— *Le Capitaine notaire.*

BEAUDERETTE.

1811. *La Fête impromptu,* vaud.

BEAUFORT DAUBERVAL (DE).

1814. *La Saint-Louis,* ou le Bouquet du Roi, com.

BEAUNOIR (ROBINEAU DE), directeur des théâtres de Bordeaux en 1788 et 1802; m. Paris 1804.

1782. *La Rose et le Bouton,* pastorale, 2 a. Bord.

1788. *Henri IV aux Champs-Élysées,* petite pièce.

1803. *Le Conscrit de la Gironde,* com. 2 a.

— *Le Bachelier de Catalogne,* op. 3 a., mus. Jaume.

1804. *Les Cabotines,* scènes épisodiques. Bord., in-8.

BEAUNOIR (Mme ROBINEAU DE).

1784. *Fanfan et Colas,* ou les Frères de lait. Bord., Philippot, in-8.

BEAUVAL (pseudonyme de BONNET), artiste du Grand-Théâtre en 1798.

1799. *La Réunion des Muses,* prologue en vers, pour la réouverture du Grand-Théâtre.

1800. *La Répétition,* p. d'inauguration du Théâtre-Français.

BECK (FRANÇOIS), n. Manheim 1731, m. Bord. 31 déc. 1809. Voyez : ARNAUD, 1790; BLINCOURT, 1780; CAPREZ, 1767; DAUMALE, 1790; DUVIGNEAU, 1786; HUS, 1790; LECLERC, 1762; MAMIN, 1765.

1789. *Pandore,* mélodr. 5 a.

BEL (JEAN-JACQUES), n. Bord., 21 mars 1693, m. Paris, 15 août 1738, conseiller au Parlement de Bordeaux, fondateur de la bibliothèque publique de cette ville.

1731. *Le Nouveau Tarquin,* con. 3 a. La Haye, in-12; Amsterdam, 1732, Desbordes, in-12.

BELCOUR (pseudonyme de COLSON), peintre et comédien à Bordeaux.

1750. *Les Fausses apparences,* com.

BELFORT.

1820. *Le Cirque Bojolais,* par., col. Lepeintre et Léon. Bord., Teycheney, in-8.

— *Honneur et Fatuité,* vaud., col. Rodolphe, mus. Victor Fumery. Bord., Teycheney, in-8.

BELLET (l'abbé JULES), chanoine de Cadillac, m. 1752.

1731. *Daniel dans la fosse aux Lions,* trag. Bord., Delacourt, in-12.

BELLON, musicien.

1844. *Une Noce il y a cinquante ans,* op. com.

BELLOT DES MINIÈRES, n. 9 avril 1787, m. 17 décembre 1863.

1832. *Annibal,* trag. 5 a. Bordeaux, P. Coudert, in-8.

0000. *L'Abdication de Sylla,* trag.

BELLOT DE LA HOUSSAYE, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais.

1815. *L'Absence et le Retour,* com. Blaye, Brousse, in-8.

BÉRAUD (FRANÇOIS), associé du Lycée de Bordeaux.

1797. *Le Retour des Muses,* mélodr., mus. Coustou. Bord., Puynège, in-4.

BERGE (ANDRÉ-HECTOR), n. Braud (Gironde), 14 nov. 1830.

1856. *L'École des Poëtes,* vaud., col. Anthelme Roux. Bord., J. Dupuy, in-8.

1862. *Le Duel d'aujourd'hui,* com. vers. Bord., Métreau, in-8; Paris, 1863, in-12.

1871. *Coquillard et Millette,* opér. Bord.

0000. *Sous un reverbère,* ou le Délit conjugal, opér.

— *Le Mariage de Cadette,* ou La Serre, com.

— *La Bouquetière,* opér.

BERGNIÈS (FÉLIX).

1862. *Maîtres et Valets,* com., 2 a. Bord., in-8.

BERNÈDE (PHILIPPE).

1845. *Coqueluche le beau Dragon,* vaud. Bord., Duviella, in-8.

1847. *Les Deux Spahis,* vaud. Bord., in-8.

1848. *Un Fou,* vaud., col. Sicard. Bord., Remy, in-8.

BERNOWLLY (L.-P. DE).

1762. Le *Philosophe soi-disant,* com. vers, 3 a. Bord., Chappuis, in-8, et 1764, in-12.

BERQUIN (ARNAUD), n. Bordeaux 1749, m. Paris, 21 déc. 1791. Ses œuvres, et principalement *L'Ami des Enfants,* renferment une multitude de dialogues, drames, etc., dont il serait trop long d'énumérer les titres.

1774. *Pygmalion,* scène lyr. de Jean-Jacques Rousseau, mise en vers. Paris, Saillant, in-8. Paris, 1775, in-4, entièrement gravé.

1782. *Médée,* mélodr., imité de Gœthe. Paris, in-8.

BERTRAND (DE).

1848. *Marie,* ou une Leçon, vaud., col. de Courville. Bord., Duviella, in-8.

BESSE fils.

1810. *Le Mouleur,* ou le Fourbe récompensé.

BICHE-LATOUR, ancien directeur du Grand-Théâtre.

1868. *La Belle au Bois dormant,* bal., mus. Dédé et Lepage.

BIENNOURY (pseudonyme de GREVÉ).

1767. *Le Théâtre à la mode,* com. 3 a. Bord., J. Chappuis, in-8; Bord., 1767, Labottière, in-8; Lyon, 1768, in-8.

— *Annibal à Capoue,* trag.

BLACHE père (JEAN-BAPTISTE), maître des ballets au Grand-Théâtre, n. Berlin 1766.

1797. *Télémaque,* bal. 3 a. Bord., Laguillotière, in-8.

1804. *Psychée,* bal.-pant., 3 a.

1809. *Cendrillon,* ou la bonne Marraine, bal.-pant., 3 a. Bord., 1823, P. Coudert, in-8.

1815. *Scylla et Glaucus,* bal.-pant., 3 a. Bord., Lawalle, in-8.

1816. *Malek-Adhel,* ou les Croisés, bal.-pant., 3 a. Bord., Teycheney, in-8.

1819. *Lisbeth et Muller,* ou la Fille soldat, bal.-pant. Marseille, in-8.

1824. *La Famille fugitive,* ou la Laitière polonaise, bal.-pant., 3 a. Bord., Teycheney, in-8.

1825. *Jocko,* ou le Singe du Brésil, dr.-pant., 2 a. Paris, Quoy, in-8.

1836. *Mars et Vénus,* ou les Filets de Vulcain. Bord., in-8.

0000. *Les Meuniers,* bal.-pant.

BLACHE fils (ALEXIS), maître des ballets et musicien, m. Saint-Pétersbourg.

1808. *Haroum-al-Raschid et Zobeïde,* bal. 3 a. Bord., Lawalle, in-8.

1808. *L'Apothéose des Grâces,* bal., 3 a. Bord., Lawalle, in-8.
1812. *Almaviva,* bal.
1815. *La Noce villageoise,* bal.
1823. *La Naissance des Lys,* bal. Bord., Brossier, in-8.
— *Les Lauriers d'Ibérie,* bal. Bord., Pinard, in-8.
1824. *Amadis des Gaules,* bal., 3 a., mus. Sonnet. Bord., Balarac, in-8; Coudert, 1825, in-8.
— *La Chasse aux oiseaux,* bal., 2 a. Bord., Coudert, in-8.
1825. *Les Écossais,* bal.-folie. Bord., Duviella, in-8.
— *Les Grecs,* bal. 2 a., mus. Sonnet. Bord., Teycheney, in-8.
1830. *Gustave Wasa,* bal., 3 a. Bord., Suwerinck, in-8.
— *La Tarentule,* bal., 2 a., col. Coralli. Bord., Péchade, in-8.
1840. *La Gipsy,* bal., 3 a., col. Saint-Georges et Mazilier, mus. Marliany, etc. Bord., Duviella, in-8.

BLANCHARD (Henri-Louis).
1830. *Don Pedro,* dr. Bord.
1831. *Camille Desmoulins,* dr. histor., 5 a., col. de Mallien. Paris, in-8.
— *L'homme libre,* dr. 5 a., col. de Mallien. Bord.
1841. *Les Milanais,* ou les Carbonnari. Bord.

BLINCOURT, souffleur au Grand-Théâtre.
1780. *Le Jugement d'Apollon,* épisode, mus. Beck.

BOISENCOURT (pseudonyme de CORNU), avocat.
1791. *La Prise de la Bastille,* dr.
1792. *Jeanne-d'Arc,* fé. 5 a.

BORDERES (Jacques), m. Bord. 1865, âgé de 84 ans, auteur en 1836 d'une œuvre dramatique jouée à Paris.

BORDES (Louis).
1803. *L'Amour au Village,* vaud.

BOUÉ (Louis), avocat, n. Valparaiso (Chili), 27 avril 1849.
1880. *L'Étranger,* dr. vers.

BOUGLÉ.
1822. *L'Anniversaire d'un beau jour,* à-propos politique à l'occasion du 12 mars 1814. Bord., Lavigne, in-8, 1823.

BOUQUIER, membre de l'Académie de peinture de Bord., député de la Dordogne à la Convention, m. Terrasson, 1811.
1793. *La Réunion du 10 Août,* ou l'inauguration de la République française, op. 5 a., col. Moline.

BOURGES (Maurice), n. Bord., m. Paris.

1844. *Le dernier roi de Juda,* op. biblique, col. G. Kastner.

1846. *Sultana,* op. com., col. Ed. Monnais et Desforges. Paris, Tresse, in-8.

0000. *L'Eventail d'Espagne,* op. com., 2 a., paroles et mus.

— *Le Choix d'une amie,* op. com., id.

— *Ouverture d'un opéra comique,* id.

— *Le Pandoure,* fragment d'un op. com., id.

BRACH (Pierre de), n. Bord. 1549, m. Bord. 1604.

1570? *Le Triomphe de Diane,* bal. représenté en *faveur* de Diane de Foix.

1576. *Discours pastoral de deux bergers,* entre parleurs.

1584. *Aminthe,* pastorale représentée à Bordeuax.

— *Mascarade des Grâces.*

BRARD (Cyprien-Robert).

1844. *Un Duel à Valence*, op. com., mus. Louis. Lyon, in-8.

1851. *Une dernière journée de vacance,* vaud. Bord.

— *La Saint-Michel,* vaud.

— *La petite Cour de Lunéville,* com. vaud.

1852. *Les Mendiants de circonstance,* vaud. 2 a.

— *Une Heure de récréation,* dialogue.

1853. *Galsuinde,* trag. 5 a. Bord., Ragot, in-8.

— *L'École buissonnière,* vaud.

— *Le plus beau jour de l'année,* dialogue.

— *Sans-Souci,* vaud.

BRÉSIL (Jules).

1842. *Discours en vers à la mémoire de Molière.*

— *La Dernière heure d'un condamné,* monologue, vers.

— *Les Trois Sœurs,* com. 2 a.

BRETIN.

1856. *Idalia,* ou la Fleur inconnue, bal. 3 a., col. Cazolette et Scaramelly. Bord., Duviella, in-8.

BRETON DE LOS HERREROS.

1843. *Meurs et tu verras,* com. espagnole, publiée dans la « Revue Méridionale. » Bord., in-8.

BRIOSNE (Léon).

1842. *Jérôme,* com., 5 a.

1843. *Les Sacrifices,* com. vers. Bord., Péchade, in-8.

BRUGE (AUGUSTE DE).

1851. *Un Effet du hasard,* com. vers. Paris, Tresse, in-12.

1860. *Une Aventure sous la Ligue,* op., col. Montcavrel. Bord., Métreau, in-8.

BRUN (PAUL).

1855. *Une fable en action,* com.-vaud. Bord., Mons, in-8.

BRUNET.

1771. *Le Coche,* op. com. 3 a., paroles et mus.

BRUNET (ERNEST).

1867. *Quand les chats n'y sont pas, les rats dansent,* op., mus. Lodoïs Lataste. Bord., Lanefranque, in-8.

BRUTÉ DE LOISELLE.

1766. *Les Ennemis réconciliés,* dr., in-8.

BUCHANAM (GEORGES), n. Écosse 1506, m. 1582; professeur au collège de Guyenne.

1543. *Médée,* trag. lat.

1554. *Alceste,* trag. lat., traduite d'Euripide.

— *Jephté,* trag. lat.

1576. *Baptiste,* ou la Calomnie, trag. lat.

BUHAN (J.-M. PASCAL), avocat, n. Bordeaux 17 avril 1770, m. Bordeaux 24 février 1822.

1798. *Hippocrate amoureux,* vaud.

— *Les Français à Cythère,* vaud.

— *Jacques le fataliste,* vaud.

1799. *La Revue de l'an VI,* ou il faut un État, prov. vaud. Paris.

— *Colombine,* vaud.

— *Arlequin,* vaud.

— *Gilles aéronaute,* ou l'Amérique n'est pas loin, parade, in-8.

BUJAC (Mme GÉRAUD).

1791. *Les Persans à Paris,* com., col. Grangeneuve aîné?

0000. *Le Retour d'un émigré.*

BURGOS (pseudonyme de LOUIS LURINE), n. Burgos 1810, m. Paris 1860. Journaliste à Bordeaux.

1832. *Le Foyer du Théâtre,* com.

1841. *Comment l'esprit vient aux bêtes,* com.

1842. *Le Droit d'aînesse,* com.-vaud. 2 a.

1847. *La Fontaine de Berny*, com., col. Albéric Second. Paris, Beck, in-8.

— *La Comédie à Ferney*, com., col. Albéric Second. Paris, Marchand, in-12.

CABANNE (GEORGES).

1877. *Don Juan*, com. Bord., Marcellin Lacoste.

CANTENAC (BENECH DE), chanoine de Bordeaux.

1662. *L'Occasion perdue et retrouvée*, com.

CAPREZ.

1767. *La Belle Jardinière*, bouquet, mus. Beck. Bord., Chappuis, in-8.

CARRANCE (ÉVARISTE).

1865. *A vingt ans*, com. vers. Paris, Dentu, in-12.

— *En province*, com. vers. Bord., Renaud, in-12.

1866. *Les Toqués*, com. vers. Domfront, in-8.

CASTERA (ALBERT), compositeur, n. Bord. 3 février 1849. Voyez : CLUZEAU, 1874; FOY, 1875; MINIER, 1880, 1881.

CATHERINEAU (D.), n. et m. Bordeaux.

1863. *Julien*, ou l'Amour du Marin, dr. 5 a. Bord., Feret, in-8.

— *Le petit-fils de son père*, com. 2 a.

— *Mampoula le Malais*, dr. 4 a. Bord., Métreau, in-8.

1864. *Monsieur le Croque-Marin*, com. 2 a.

— *Mademoiselle de Thelise*, com. vers, 3 a. Bord., Métreau, in-8.

0000. *Dom Fernand de Alànda*, dr. 5 a.

CAZE (P.), sous-préfet de Bergerac.

1805. *La Mort de Jeanne d'Arc*, tr. 6 a. Bord., in-8.

CHANTELOUVE (FRANÇOIS GROSSOMBRE DE), n. Bord.

1575. *La tragédie de l'amiral de Coligny*, trag. 5 a. Lyon, 1575, 1585.

— *La Tragédie de Pharaon*, trag. 5 a. Paris, Bonfous, in-16; 1576, in-8.; Lyon, 1582, Rigaud, in-16.

CHANTILLY (ANATOLE DE).

0000. *Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois*, vaud. Bord., Ve Duviella, in-18.

CHARANSONNEY (THÉODORE), n. Paris 1839, maître de ballets.

1880. *Les Bergers-Wateau,* bal.

1883. *Les Sultanes,* bal.

— *Les Alsaciennes,* bal.

CHAREAU (LUDOVIC).

1864. *La Gitana,* op., mus. de Et. Rey. Bord., Bissei, in-8.

CHARRIER (ÉTIENNE-MARTIAL), n. Lauzun 31 mai 1785, m. Paris 1860, élève de l'École centrale de Bordeaux.

1798. *Le bon Choix,* com. vers, 3 a.

CHAUMET (WILLIAM), compositeur, n. Bord. 26 avril 1842. Voyez: MANDEVILLE, 1873; MINIER, 1880.

1878. *Bathyle,* op. com., paroles de Blüm.

CLAPARÈDE.

1801. *Les Fous hollandais,* ou l'Amour aux petites-maisons.

CLONARD (JEAN-ERNEST DE), n. 1765, m. 1816, officier d'administration de la marine, régisseur du Théâtre des Variétés.

1804. *Jean-Baptiste Rousseau,* com.-vaud.

1807. *Bayard et son écuyer,* vaud.

— *L'Epingle et la Rose,* ou le Talisman d'amour. Bord., Lawalle jeune, in-8.

— *Le Rêve d'un vieux soldat.*

— *Les Époux de quinze ans,* com.-vaud. 1810, Bord., Lawalle, in-8. Laguillotière, in-8.

— *Les Faux Maris,* com. Bord., Laguillotière, in-8.

— *Monsieur Botte,* com.-vaud., col. M. Servières.

1808. *Le Chansonnier de la Grande-Armée,* div.-vaud. Bord., Lawalle jeune, in-8.

— *Nous allons le voir!* impromptu, mus. Danpra. Bord., Lawalle, in-8.

1809. *Le Soupçonneux,* com. vers.

— *La Ville au Village,* com.-vaud., 3 a.

1810. *La Famille de Lanceval,* ou le Mari mendiant, vaud.

— *Une Fête de village,* vaud. Bord., Lawalle, in-8.

1811. *Le Canon et les Cloches,* ou l'heureux carillon, vaud.

— *Le petit Tambour,* com.-vaud.

CLOZANGES (H. DE), m. Bord. 1788.

1784. *Diane jalouse,* op., mus. Duquesnoy. Bord.

— *Le Stratagème amoureux,* com. 3 a. Labottière, in-8.

CLUZEAU, maître de ballets au Grand-Théâtre.

1874. *Pepita,* bal., mus. Albert Castera.

COBOURG (HENRI).

1814. *Flore au Parnasse,* ou la Fête des Lys, div. vers, 1a. Bord., P. Coudert, in-8.

COLLODION (VICTOR).

1869. *Le Parapluie de Monrifflard,* com.

— *Un Crime dans une valise,* vaud., col. Félix Savard. Paris, Walder, in-18.

1870. *Le Frotteur,* com.-vaud., col. Léon Giraud.

COLLOT-D'HERBOIS (JEAN-MARIE), oratorien, puis comédien du roi dans la troupe du duc de Richelieu, n. Paris, 1750, m. 1796.

1772. *Lucie,* ou les Parents imprudents, dr. 5 a. Bord., Chappuis, in-8.

1777. *Le Vrai généreux,* dr. villageois.

1780. *Les Français à la Grenade,* com. 2 a. Bord., Philippot, in-8°.

— *Le Paysan magistrat,* com. 5 a.

COMBES (FRANÇOIS), n. Alby, 1816, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

1865. *Le maréchal de Montmorency,* trag. 5 a. Bord.

1869. *Le prince de Hatzfeld,* ou la clémence du Conquérant, dr. vers.

1874. *Catherine de Médicis,* trag. 5 a. Bord., Bisseï, in-12.

COME (FRÉDÉRIC).

1803? *La Mort de Panthée, roi de Thèbes,* trag., 5 a.

CONTANT D'ORVILLE (ANDRÉ-GUILLAUME).

1730. *Le paysan parvenu,* com. Bord., P. Calamy, in-8.

COTARD.

1842. *Ésaü et Jacob,* ou la Bénédiction paternelle, dr. Bord., Gazay, in-8.

CUVELIER DE TRIE (J.-G.-A.), directeur général de l'instruction publique.

1800. *Le Génie Asouf,* ou les deux Coffrets, fé. 3 a., mus. Othon vander Brock. Bord., Dubois, in-8.

1814. *Saint Hubert,* ou le Cerf miraculeux, pant. 3 a. Paris, Barba, in-8.

D***.

1764. *Les Bienfaits de la paix,* div. Bord., Labottière, in-8.

DANCOURT, acteur à Bordeaux.

1762. *Ésope à Cythère,* com. 2 a.
1766. *Scamandre,* div. pour la fête du maréchal de Richelieu.
— *Ali et Besia,* op. com., mus. Gluck.
— *Les deux Amis,* com. 3 a.
1821. *Les Mœurs du temps,* com.
1822. *Emma,* ou la Pupille sans l'être, com.

DAUBERVAL (pseudonyme de JEAN BESCHU), n. Bord., rue Saint-James, vers 1743; m. Tours, le 14 février 1806 ; maître de ballets et danseur, rival de Vestris.

1772. *Le Déserteur,* bal.-pant. 3 a. Bord., 1785, Philippot, in-8.
1785. *L'Heureuse rencontre,* ou la reine de Golconde, pant. 4 a. Bord., Philippot, in-8.
1787. *Les Jeux d'Eglé,* bal. Bord., Philippot, in-8.
1788. *Psyché,* pant. 3. a. Bord., Labottière, in-12, 1798, Philippot, in-8.
— *La Toilette de Vénus,* bal. Bord., Chappuis, in-8.
— *Porothée,* pant. 3 a. Bord., Labottière, in-8.
1789. *Amphion,* élève des Muses, pant. Bord., Labottière, in-8.
— *L'Oracle accompli,* bal. pant., col. Hus. et Lamery. Bord., Philippot, in-8; 1796, Laguillotière, in-8.
— *Momus vaincu,* bal. 3 a. Bord., Labottière, in-8.
1792. *Il n'est qu'un pas du mal au bien,* bal., inédit.
— *La Foire de Smyrne,* pant. Londres, in-8.
1797. *Télémaque dans l'île de Calypso,* bal. 3 a. Bord., Laguillotière, in-8.
1801. *Le Page inconstant,* bal. 3 a. Bord., Laguillotière, in-8.
1804. *La Fille mal gardée,* bal. 2 a. Paris, Fages, in-8; Paris, 1812; Barba, in-8.
1807. *Le Siège de Cythère,* bal. 3 a., col. Hus. Bord., Philippot, in-8.

DAVID (FÉLICIEN-CÉSAR), compositeur, n. Vaucluse, 3 avril 1810, m. Saint-Germain, 29 août 1876.

1851. *La Perle du Brésil,* op. com., joué à Bord., la 1re fois.

DEBANS (CAMILLE), n. Bord. 10 mai 1834.

1864. *La liberté du Théâtre,* com. vers. Bord., Feret, in-8.

DÉBESSÉ (FRÉDÉRIC).

1836. *Un Charivari*, ou l'Inconvénient des Honneurs, vaud. Bord., Teycheney, in-8.

DEBUREAU, n. Paris 12 février 1829, m. Bord. 4 décembre 1873.

1864. *Les Cafres*, pant. 5 a. Bord., A. Bord, in-8.

DÉDÉ, compositeur. Voyez : BICHE-LATOUR, 1860 ; FOY, 1875 ; GALLAY, 1880, 1881 ; DUVAL, 1863 ; FAURE, 1878, 1879 ; POUGET, 1882.

DELACOUR (ALFRED), pseudonyme de PIERRE-ALFRED LARTIGUE, dit CHARLEMAGNE, n. Bordeaux 3 sept. 1817, m. Paris 31 mars 1883.

1837. *Aux Enfers*, rev., col. Clairville. Paris, Morain, in-8.
1838. *Les Mines de blagues*, rev., col. Clairville. Paris, Michaud, in-8.
1847. *L'Hospitalité d'une Grisette*, vaud., col. Barthélemy. Paris, Dondey-Dupré, in-8.
— *Polkette et Bamboche*, vaud. Paris, Marchand, in-8 ; 1851, Lévy, in-4.
1848. *L'Ange de ma tante*, col. Lajariette, vaud. Paris, Beck, in-8.
— *Le Chevalier de Beauvoisin*, vaud. 2 a., col. Siraudin. Paris, Beck, in-8.
— *Le Feu sous la cendre*, vaud. 2 a., col. Beaufils. Paris, 1848, Marchand, in-8.
— *Les Peureux à propos*, vaud., col. Moreau et Siraudin. Paris, Beck, in-8 ; Tresse, in-8; Lagny, Giroux, in-8.
1849. *Ce qui manque aux Grisettes*, vaud. 3 a. Paris, Tresse, in-8.
— *E. H.*, vaud., col. Moreau et Siraudin. Paris, Tresse, in-8.
— *Le Gibier du Roi*, vaud., col. Thouin. Paris, Tresse, in-8.
— *Le Mobilier de Bamboche*, vaud. Paris, Tresse, in-4.
— *Les deux Sans-Culottes*, vaud., col. Moreau et Siraudin. Paris, Lévy, in-12; 1853, in-4.
— *Les Faubourgs de Paris*, vaud. 5 a., col. Eug. Grangé. Paris, Breck, in-8.
— *Sans le vouloir*, com., col. Marc Michel. Paris, Tresse, in-8.
1850. *Tante Loriot*, vaud., col. Moreau. Paris, Giraud, in-12; Bruxelles, 1855, Lelong, in-32.
— *Le Courrier de Lyon*, dr. 5 a., col. Moreau et Siraudin. Paris, Lévy, in-32; 1853, in-4.

1850. *Les trois Dondon,* col. Lamb.Thiboust. Paris, Beck, in-8.
1851. *Deux Toqués,* vaud., col. Guénée.
— *Gâchis et Poussière,* rev. 3 a., col. Guénée. Paris, Dechaume, in-8.
— *La Femme qui trompe son Mari,* col. Moreau. Paris, Lévy, in-12.
— *Le Diable,* col. L. Thiboust. Paris, Tresse, in-8.
— *Une Paire de pères,* col. Moreau et Siraudin. Paris, Beck, in-8.
1852. *Les Souvenirs de Jeunesse,* com. 4 a., col. Lamb.Thiboust.
— *Paris qui dort,* com. 5 a., col. Lamb. Thiboust. Paris, Lévy, in-12; 1857, in-4.
— *Souvenirs de Jeunesse,* com. 4 a., col. L. Thiboust. Paris, Lévy, in-4.
— *Trois Amours de Pompiers,* vaud., col. Moreau et Siraudin. Paris, Tresses, in-8.
— *Une Rivière dans le Dos,* vaud., col. Montjoye. Paris, Tresses, in-8.
— *Un service d'Ami,* vaud.
— *Voilà le plaisir, Mesdames!* vaud.-rev., col. Guénée. Paris, Tresse, in-8.
1853. *Diane de lys et de camélias,* par., col. L. Thiboust. Paris, Lévy, in-4 et in-12.
— *L'Amour qué qu' c'est ça!* vaud., col. Clairville et Thiboust. Paris, Tresse, in-8, 1869; Beck, in-4.
— *Les Mystères de l'été,* vaud. 5 a., col. Thiboust. Paris, Lévy, in-4.
— *Les Variétés en 1852,* rev., col. Guénée et Thiboust. Paris, Lévy, in-12.
— *Les Vins de France,* vaud., col. Siraudin. Paris, Beck, in-8.
— *On dira des bêtises,* vaud., col. Labiche et Deslandes. Paris, Tresse, in-8.
— *Un Chapeau qui s'envole,* vaud., col. Morand. Paris, Lévy, in-12 et in-4.
— *Une Charge de cavalerie,* vaud., col. Labiche et Moreau. Paris, Lévy, in-12 et in-4.
— *Une Femme qui se grise,* vaud., col. Guénée et Thiboust. Paris, Lévy, in-4; 1855, Lévy, in-12.
— *Un Homme entre deux airs,* vaud., col. Montjoye et Larounat. Paris, Lévy, in-12 et in-4.
1854. *La Rose de Bohême,* vaud., col. M. Michel et Siraudin. Paris, Lévy, in-12.

1854. *Le Dernier des Mohicans,* vaud., col. Moreau. Paris, Beck, in-8.

— *Les Maris me font toujours rire,* vaud., col. Jaime. Paris, Lévy, in-12 et in-4.

— *Les Rues de Paris,* mélodr., col. Grangé et Thiboust. Paris, Lévy, in-8.

1855. *Avait pris femme le sire de Framboisy,* rev., col. Thiboust. Paris, Lévy, in-12 et in-4.

— *Le Gendre de M. Pommier,* vaud. 3 a., col. Morand et Siraudin. Paris, Lévy, in-18.

— *Les Noces de Merluchet,* vaud. 3 a., col. Jaime. Paris, Lévy, in-4.

— *Les Oiseaux de la Rue,* com. 3 a., col. Thiboust. Paris, Lévy, in-8.

— *Le Télégraphe électrique,* com. 3 a., col. Siraudin. Paris, Lévy, in-4.

— *Pst!.. Pst!...* vaud., col. Supersac. Paris, Lévy, in-18.

— *Un Bal d'Auvergnats,* vaud., col. Siraudin et Thiboust. Paris, Lévy, in-12 et in-4.

— *Un Service à Blanchard,* vaud., col. Moreau. Paris, Beck, in-4; Brurables-Lelong, in-32.

1856. *Cinquante-cinq francs de voiture,* vaud., col. Harmant. Paris, Lévy, in-12.

— *La Queue de la poêle,* fé., col. Siraudin. Paris, Lévy, in-18.

— *Monsieur va au cercle,* vaud, col. Goy. Paris, Lévy, in-12.

— *Un Homme de robe,* vaud, col. Morand. Paris, Lévy, in-12.

1857. *Deux Hommes du Nord,* vaud., col. Dupin. Paris, Lévy, in-12.

— *La Veuve aux camélias,* vaud., col. Siraudin et Thiboust.

— *La Villa des Amours,* vaud. 2 a., col. Bourdois. Paris, Beck, in-8.

— *Les Gardes du roi de Siam,* vaud., col. Cormon et Grangé. Paris, Lévy, in-4 et in-12.

— *Les Vaches landaises,* rev., col. L. Thiboust. Paris 1858, Lévy, in-12 et in-4.

— *Monsieur et Madame Rigolo,* vaud., col. de Najac et Mangrant. Paris, Lévy, in-12 et in-4.

1858. *Deux Merles Blancs,* vaud., col. Labiche. Paris 1858, Lévy, in-12 et in-4.

— *Le Punch Grassot,* vaud., col. Grangé. Paris, Lévy, in-12 et in-4.

1859. *En avant les Chinois,* rev., col. Labiche. Paris, Lévy, in-12.

1859. *La Chèvre de Ploërmel,* vaud., col. Dupin. Paris, Lévy, in-12 et in-4.
— *Un Mari à la porte,* opér., col. Morand. Paris, Lévy, in-8.
1860. *La Femme doit suivre son mari,* com. Paris, Lévy, in-12.
1860. *L'Amour en sabots,* vaud., col. Labiche. Paris, Lévy, in-12 et in-4.
— *La Sensitive,* com., col. Labiche. Paris, Lévy, in-12.
— *Les Amours de Cléopâtre,* com. 3 a., col. M. Michel. Paris, 1860 et 1865, Lévy, in-12.
— *L'Omelette du Niagara,* rev., col. Dormeuil et Thiboust. Paris, Lévy, in-12 et in-4.
— *Voyage autour de ma Marmite,* vaud., col. Labiche, Paris, Lévy, in-12.
1861. *J'ai compromis ma Femme*, vaud., col. Labiche. Paris, Lévy, in-12.
— *La Belle-Mère a des écus,* col Mornand, vaud. 3 a. Paris, Lévy, in-12.
— *Les Danses nationales de la France,* vaud. 3 a., col. Clairville et Thiboust. Paris, Lévy, in-12.
— *Les Voisins de Molinchard,* vaud. 3 a., col. Michel. Paris, Lévy, in-12.
— *Ya men herr,* vaud. 3 a., col. Clairville et Thiboust. Paris, Lévy, in-12 et in-4.
1862. *Le premier pas,* vaud.
— *Les petits Oiseaux,* com. 3 a., col. Labiche. Paris, Dentu, in-8.
1863. *Célimare le bien-aimé,* com. 3 a., col. Labiche. Paris, Dentu, in-12.
— *La Chanson de Marguerite,* vaud. 2 a., col. A. Thierry. Paris, Dentu, in-12.
— *Permettez, Madame!* com., col. Labiche. Paris, Dentu, in-12.
1864. *La Cagnotte,* com. 5 a., col. Labiche. Paris, Dentu, in-12.
— *Le Point de mire,* com. 4 a., col. Labiche. Paris, Dentu, in-12.
— *Monsieur boude,* com. Paris, Dentu, in-12.
1865. *La Bergère de la rue Monthabor,* com. 4 a., col. Labiche, Paris, Dentu, in-12.
— *Le Voyage en Chine,* op. com., col. Labiche, mus. Bazin. Paris, Dentu, in-12.
— *L'Homme qui manque le coche,* com. 3 a., col. Labiche. Paris, Dentu, in-12.

1865. *Premier Prix de piano,* vaud., col. Labiche. Paris, Dentu, in-12.
1867. *Le Fils du brigadier,* op. com., col. Labiche, mus. Massé.
— *Les Chemins de fer,* com. 5 a., col. Labiche.
1868. *Le Corricolo,* op. com. 3 a., col. Labiche, mus. F. Poise.
1869. *La Roulette,* com. 3 a., col. Alf. Erny.
1871. *L'Ennemie,* com. 3 a., col. Labiche. Paris, Dentu, in-12.
— *Les Reflets,* com. 3 a., col. L. Leroy. Paris, Dentu, in-12.
1873. *La Mémoire d'Hortense,* com., col. Labiche.
— *La Veuve du Malabar,* op. com. 3 a., col. Crémieux et Hervé, mus. Schneyder.
1874. *Une Femme qui ment,* com.
1875. *Partie pour Saumur,* vaud.
— *Le Procès Vauradieux,* vaud., col. Alf. Hennequin.
— *Retour du Japon,* com., col. Alf. Herny. Paris, Tresse, in-12.
— *Une Chance de coquin,* vaud.
1876. *Fatinitza,* op. com., col. Suppé.
1876. *Le Bois de Vesinet,* vaud.
— *Les Dominos roses,* vaud., col. Alf. Hennequin.
1878. *Le Dossier de Rosafol,* com., col. Labiche.
1882. *La Criminelle,* dr. 3 a., col. Jules Lermina.
— *Lysimaque,* trag. lyr., inédite.

DESAUDRAS.
1798. *Minuit,* com. Bord., Chappuis, in-8.

DESESSARTS (le Chevalier).
1810. *L'Amour libérateur,* op. com. Bord., in-12.

DESFORGES (Pierre Jean-Baptiste), pseudonyme de CHOUDARD, n. Paris 15 septembre 1746, m. Paris 13 août 1806, fils naturel d'un médecin nommé Petit, comédien du Roi dans la troupe du maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne.
1773. *Les Deux Portraits,* com. vers. Bord., Ve Calamy, in-8; 1783, Ve Calamy, in-8.
1777. *Richard et Isabelle,* com. 5 a.
— *L'Arbre parlant,* op. com., mus. Coustou.
— *La Voix du cœur,* à-propos. Bord., Labottière, in-8.
1778. *Richard et d'Erlet,* com. 5 a. vers. Bord., Philippot, in-8.
— *Le Temple de l'Hymen,* com. 3 a.

DESGRANGES, comédien italien.

1712. *Les Aventures de Figuereau,* promenade de Bordeaux, com. 2 a. Bord., J.-B. Vialanes, in-8.

DESGRANGES-BONNET (PIERRE), avocat, n. Bord., m. Bord.

1794. *Le Cri du cœur,* monologue.

DESPLATS.

1846. *La Nouvelle Sirène,* vaud., col. Edmond Petit. Bord., Ve Duviella, in-8.

DESPOYS (MATHURIN), avocat, n. Bord. 1588, m. Bord. 1624.

XVIIe SIÈCLE. *Ballet des Bohémiens.*

DESPRÉAUX (Mlle STÉPHANIE-ALINE), pseudonyme de LOUIS-MARIE-PHILISTIN LALANNE, n. Bord. 1791, m. Paris 1810.

1807. *Le Retour de Trajan,* ou Rome triomphante, intermède en 2 a., mus. Ch. Boscha fils. Bord., P. Beaume, in-8.

DESROSE.

1870. *Les Bas-Bleus de Province,* com. 3 a.

DEVERIA (ACHILLE-JACQUES-JEAN-MARIE), n. Paris 6 février 1800, m. Paris 23 décembre 1857.

1843. *Discours en vers,* pour l'ouverture de la saison théâtrale.

DIDELOT (NICOLAS).

1775. *Lucette,* op. com., mus. de Feyzeau. Bord., Racle, in-8.

1788. *Le Président généreux,* ou l'Innocence reconnue, dr. 3 a. Bord., Labottière, in-8.

DOMINIQUE (LOUIS BIANCOLETTI dit).

1713. *Les Salinières,* ou la Promenade des Fossés, com.

DORTE (FRANÇOIS), rédacteur du *Journal de Commerce.*

1703. *Florello,* dr.

1703. *La Rose,* op.

DRENIL.

1800. *Les Pèlerinages modernes,* op.

DUBLAN.

1777. *Monsieur Deseffrois,* ou le Rodomont, com. 5 a. vers. Bord., Philippot, in-8.

DUBOUCHER (MATHIEU), n. Bordeaux 1758, m. Bordeaux 30 janv. 1801.

1795. *Cora,* op. com. 3 a. vers libres, mus. Mengozzi. Bord., Pinard, in-8.

1796. *Darbesson,* ou le dévouement paternel, dr. vers. Bord., Laguillotière, 1797, Piuard, in-8.

DUBREUIL (Charles-Emmanuel).

1811. *Partinuple, comte de Blois,* ou le beau donzel, com. 4 a. vers libres, inédit.

DUDUC (Fronton), jésuite, n. Bordeaux 1558, m. Paris 1624.

1581. *L'Histoire tragique de la Pucelle de Domrémy, autrement d'Orléans,* trag. 5 a. vers. Pont-à-Mousson, Toussaint, in-4, Paris, 1859, in-4.

DUFEY (P.-J.-S.), avocat, de l'Yonne, n. 1770, m. 1854.

1810. *Alerte,* ou les Rêveries de Canéjan, par. d'*Artaxerce* 3 a. vers. Bord., Brossier, in-8.

DUHAR.

1868. *Le Compère Lustucru,* opér., col. Schneider.

DULAU (A.-D.).

1810. *Monsieur Béninet,* com., ou le Voyage inutile, col. Hinard.

1815. *La Mère coquette,* ou l'éducation d'un jour, op. com. Bord., Simard, in-8.

DUMAS.

1686. *Le Cocu en herbe et en gerbe,* com. 5 a. vers. Bord., Séjourné, in-8.

DUMONT (Mme Mélanie), n. Blaye 1798, m. Paris 1863.

1830? *L'Atelier de David,* vaud.

DUMONTET, artiste des Théâtres de Bordeaux.

0000. *L'amour maternel,* ou le Général français à Madagascar, pant., mus. Breuil. Bord., Laguillotière, in-8.

DUPATY (Louis-Emmanuel-Félicité-Charles MERCIER), n. Blanquefort (près Bordeaux) 1775, m. Paris 1851, membre de l'Académie française.

1795. *Figaro, directeur de Marionnettes,* in-8.

1798. *Les Français à Cythère,* vaud., col. Creusé de Lesser et Chazet.

1798. *L'Opéra comique,* op. com., col. Jos. Segur, mus. Dellamaria. Paris, Huet, in-8; Toulouse, 1799, Bruyet, in-8.

— *Arlequin tout seul,* vaud.

1799. *La Girouette de Saint-Cloud,* à l'occasion du 18 brumaire, impromptu, col. Desfontaines. Barré, etc.

— *Le Chapitre second,* op. com., mus. Solié.

1879. *Le Déménagement du Salon,* parade-com., col. Desfougerais et Chazet.

1800. *D'Auberge en Auberge,* ou les Préventions, com. 3 a. mus. Taretri. Paris, Vente, in-8.

1802. *Sophie,* ou la Malade qui se porte bien, vaud. 3 a.

— *Le Magasin magique,* ou le Marchand philosophe, vaud. Bord., Laguillotière, in-8.

1803. *L'Antichambre,* ou les Valets entre eux, op. com., mus. Daleyrac.

— *La Prison militaire,* ou les Trois prisonniers, com. 5 a.

— *Picaros et Diego,* op. com., mus. Daleyrac, Paris, 1808.

1804. *La Jeune prude,* op. com., mus. Daleyrac.

1805. *Le Jaloux malade,* com.

— *Les Deux Pères,* ou la Leçon de botanique, com.-vaud. 2 a. Paris, Masson, 1804, 1806, 1809, in-8.

— *L'Intrigue aux fenêtres,* op.

1806. *La Jeune Mère,* ou les Acteurs de société, vaud. 2 a.

— *Agnès Sorel,* com. 3 a., col. Bouilly.

— *L'Amant par vanité,* ou le Père rival, com. 3 a.

1807. *Le Séducteur en voyage,* ou les Voitures versées, com. vaud. 2 a. Paris, Barba, in-8.

— *Arlequin sentinelle.*

1808. *La Prise de Passaw,* op. com. 2 a., mus. Nicolo.

— *Mademoiselle de Guise,* op. com. 3 a., mus. Solié.

— *Ninon chez Mme de Sévigné,* vaud., mus. Berton, Paris, Barba, in-8.

1809. *Françoise de Foix,* op. com. 2 a., col. Bouilly, mus. Berton.

1810. *Cagliostro,* ou la Séduction, op. com. 3 a., col. de Saint-Cyr, mus. Dourlen et Reicha.

1811. *Le Poète et le Musicien,* ou Je cherche un Sujet., op. com. 3 a., mus. Daleyrac. Paris, Béchet, in-8.

— *Le Sauvage de l'Aveyron,* vaud.

— *Le Triomphe du mois de mars,* ou le Berceau d'Achille, op.-bal., à l'occasion de la naissance du roi de Rome, mus. de Kreutzer.

1813. *Avis aux mères,* ou les deux Fêtes, com. vers.

— *Le Camp de Sobieski,* op. com. 2 a., mus. Kreutzer.

1813. *Le Séjour militaire,* op. com., col. Bouilly, mus. Auber.

1814. *Le Siège de Mézières,* op. com., col. Chazet, mus. Nicolo, Boeldieu, etc.

1815. *Félicie*, ou la Jeune Fille romanesque, op. com. 3 a., mus. Catruffeau.

1815. *Les Troubadours voyageurs.*

1820. *Les Voitures versées*, op. com. 2 a., mus. Boeldieu.

1824. *Les Trois Genres*, prologue d'ouverture de l'Odéon, col. Pichat et Scribe, mus. Aubert et Boeldieu.

DUPÉRIER DE LARSAN (ROMAIN), n. Saint-Germain-d'Éteuil en Médoc 16 juillet 1756, m. Bord. 1829.

1801. *Le Divorce impossible*, com. 3 a.

— *Le Métromane de la Gironde*, com. 3 a. vers. Bord., Cavazza, in-8.

— *L'Orloger* (sic), com. 3 a.

1802. *Le Métromane corrigé*, com. 3 a. vers.

1804. *Monsieur Lyonnais, grand médecin des petits épagneuls*, com. 2 a. Bord., chez l'auteur, in-12.

1805. *Pygmalion et Galète*, pochade tragi-comique. Paris, in-12.

1807. *Pygmalion et Galathée*, mélod., vers. Paris, in-12.

— *Michel Morin*, vaud. 2 a.

— *La Demoiselle incommodée*, com.

1827. *Un Duel*, trag.-com. Bord., Péletingeas, in-12.

1828. *Iphigénie en Périgord*, par. d'Iphigénie en Aulide, op. 3 a. Bord., Péletingeas, in-12.

DUPLESSIS, n. Bord. vers 1780, fils d'un chirurgien.

1800. *Arlequin à la foire de Bordeaux*, com.

— *La Mère de famille*, dr. 3 a.

DUPONT (PIERRE-CALIXTE), conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

1790. *Psyché*, op., paroles de Ph. Ferrère.

DUPRAT.

1822. *La Famille esclave*, dr.

DURAÎNVAL.

1803. *Le Galant Savetier*, vaud.

DURAND, de Pauillac.

1816. *La Vengeance*, ou Vindication d'un prince maure, mélodr. 3 a.

DUTACQ, n. Blaye, maître de ballets.

1811. *Plusieurs ballets*, entre autres un ballet dansé sur des échasses.

DUVAL (EUGÈNE), conducteur des ponts et chaussées à Bordeaux.

1851. *La Jeunesse de Louis XIV,* vaud.-bal., col. Saint-Yves. Paris, Person.

1854. *Grenadilla,* bal. fantastique, mus. Rochefort. Bord., Duviella, in-18.

1862. *Frantzia,* bal., col. Ernest Gontié, mus. Schad.

— *La Rose et le Papillon,* bal., col. Ernest Gontié, mus. Cappa. Bord., Feret, in-12.

1863. *Nénaa, reine des Fées,* bal., col. Ernest Gontié, mus. Dédé. Bord., Feret, in-12.

1867. *Il a été perdu un roi,* op. com., col. L. Devillers et Saint-Yves, mus. Ch. Lamouroux.

0000. *Le Lutrin de Boileau,* op. com., col. Guillot.

— *La Nourrice de six mille ans,* op. com., col. Guillot.

— *Louise de Coligny,* op. com., mus. de Mézeray.

— *Le Mâle de la Courtisane,* com. mixte, 5 a.

— *Le Pavé de l'Enfer,* com. mixte, 5 a.

DUVERGIER (JEAN-BAPTISTE-MARIE), n. Bord. 25 avril 1792, m. Bord., avocat, garde des sceaux, etc.

1824. *Monsieur Concave et Monsieur Convexe,* com.

DUVIGNEAU (HYACINTHE), greffier au Tribunal, n. Bord. 1752, m. Bord. 27 juillet 1794.

1786. *La Fête d'Astrée,* cantate allégorique, mus. Beck. Bord., Racle, in-4.

EUGÈNE (pseudonyme de E. LABROUSSE).

1845. *Un Roué,* com.-vaud. Bord., Péchade, in-8.

F. ***

1759. *La Répétition interrompue,* op. com. Bord., Chappuis, in-8.

F... (ARMAND DE).

1828. *Crasse au cœur,* com.-vaud. Bord., Péletingeas, in-8.

F... (J.).

1815. *Le Souper interrompu,* ou Terroristes et Bonapartistes, com. Bord., Cavazza, in-12.

FAURE (G.).

1869. *Frantz et Isabelle,* opér., col. E. Danjean, mus. O. de Lagoanère.

1878. *Les Etourderies de Pouligan,* opér., mus. E. Dédé.
1879. *Un Ménage à quatre,* com. Bord., Arnaud, in-8.
— *Une première Cure,* opér., mus. Dédé.
1880. *Un Impromptu à l'Alhambra,* opér., col. E. Darmier, mus. H. Condom.
1881. *La grande Cadichonne,* pant.
— *Les Refrains en vogue,* rev., col. Andreol, mus. Faguet.
1882. *Le premier Moutardier du Pape,* opér., mus. Jacoutot.
— *Une Rosière de carnaval,* opér., mus. H. Condom.

FAURE LORIS.
1876. *Turlututu XXII,* opér.

FAURÉ (Mlle HERMANCE).
1872. *Au Café,* com. Bord., Duverdier, in-8.

FERNANDEZ (J.).
1802. *L'Amour forgeron,* vaud., col. L. Bordes. Bord., Dubois, in-8.

FERRÈRE (PHILIPPE), n. Tarbes 1er oct. 1767, m. Bord. 1815, avocat à Bordeaux.
1790. *Psyché et l'Amour,* op. 3 a., mus. P.-C. Dupont, inédit.

FEYZEAU, musicien, organ. de St-André, n. Bord., m. Bord. 1806.
1782. *Suzette,* ou le Préjugé vaincu, com.-vaud. 3 a. Bord., Racle, in-8.

FINART.
1852. *Le Château du diable,* fé. 3 a. Bord., Duviella, in-12.

FIOT (HIPPOLYTE).
1863. *Jacquot le Savoyard,* com.-vaud. Bord., Bissei, in-8; Lavertujon, in-12.

FLOUCH (FLEURY).
1819. *Selim,* trag. 5 a. Bord., Brossier, in-8.

FOY (SALOMON), n. Bord. 17 janvier 1852.
1875. *Le Voisin de Thérèse,* opér., mus. E. Dédé.
— *Deux Filles de notaire,* com.-vaud.
— *Monsieur de Carmagnol,* op. com., mus. A. Castera.
— *Pigeonneau chez Satan,* fé., col. Holtzer.
— *Le Sorcier de La Bastide,* com. 3 a.
1876. *Le Rival de Cassandre,* col. Paul Legrand.

FRASCATI (pseudonyme de MOYSE MILLAUD), n. Bord. 27 août 1813, m. Paris 13 oct. 1871. Banquier, journaliste.

1859. *Ma Mère et mon Ours,* vaud.

FRESQUET (F.).

1859. *Le Triomphe du travail,* com.-vaud. 5 a., col. J. Delacroix. Bord., Crugy, in-8.

FUSELIER.

1729. *Les Amours des dieux,* bal., mus. de Mouret. Bord., Chappuis, in-4; Lacornée, in-4.

G***, comédien du Roi, à Bordeaux.

1756. *Le Bal de Bordeaux,* op. com. Bord., Calami, in-8.

G*** (A.), de la Charente-Inférieure.

1828. *L'Aventurier,* ou les Amis d'aujourd'hui, com. 3 a. Bord., P. Coudert.

GONDINET (EDMOND), n. Laurières 7 mars 1829.

1851. *Les Bordelaises,* vaud. 2 a.

GABIOT (JEAN-LOUIS), acteur du Lycée de Bordeaux, n. Salines 1759, m. Paris 1811.

1801. *Le Début comique,* vaud., col. Dreuil.

1802. *Blanche et Paolo,* ou le Criminel par amour, dr. 4 a.

— *L'Écho et Narcisse,* pant.

GAILLARD (ANT.), sieur DE LAPORTENEILLE.

1634. *Astrée bordeloise,* com.

GALLAY (ALFRED), n. Chambéry 10 avril 1845.

1876. *Le Château de Fanfreluche,* com.

1877. *La Revanche de Frontin,* opér., mus. Henri Mouchet.

— *La Momie de Saint-Michel,* rev., col. Marcel Pouget.

1880. *L'Anneau du diable,* fé. 10 tableaux, mus. Ed. Dédé.

1881. *L'Antropophage de La Souys,* bouffonn., mus. Ed. Dédé.

GALLET (SÉBASTIEN).

1796. *Les Circonstances embarrassantes,* bal. Bord., Philippot, in-8.

1798. *Bacchus et Ariane,* bal. Bord., Racle, in-8.

1800. *Acis et Galathée,* bal. héroïque, 3 a. Bord., Philippot, in-8.

1802. *L'Offrande à Terpsichore,* bal.

GARIN, avocat au Parlement de Bordeaux.

1761. *Le Pédantisme*, ou le Fléau de la Société, com. 3 a Bord., frères Labottière, in-8.

GAUFRETEAU (H.-E.), sieur DE LA GORCE, journaliste, n. Bord., 31 août 1744, m. St-Germain-Larivière 27 nov. 1820.

1780. *Le Cheval de Caligula*, com. burlesque. Bord., Philippot, in-8.

1782. *Honni soit qui mal y pense*, ou le Cheval de Caligula, par. Bord., Philippot, in-4.

GAULLIEUR (ERNEST), n. Bordeaux 11 janv. 1827, archiviste de la ville.

1850. *Le Crieur de nuit*, com.-vaud.

— *Un Mousquetaire dans l'embarras.*

1861. *L'Olympe ennuyée*, folie-vaud.

GÈRES DE CAMARSAC (le chevalier JOSEPH DE), n. Bord. 1825?

1782. *Ainsi va le monde*, com. 5 a. Paris, Cailleau, in-8.

1814. *La Mort de Caton*, trag. 5 a., d'après Addison. Bord., Lawalle, in-8.

GÈRES (vicomte JULES DE), n. Bord. janvier 1817, m. Cadillac 30 octobre 1878.

1835. *Le Château de Mainbourg*, essai dramatique 5 a., en vers.

1836. *Un Jour au collège*, com. 3 a. vers.

GERGÈRES (JEAN-BAPTISTE), n. Bord., m. Bord. 26 juillet 1869.

1823. *Le Cri du cœur*, à-propos.

GIRAUD (L.),

1869. *Le Mariage de Diogène*, com. 2 a., col. Aimelafille. Bord., Aug. Bord., in-8.

GIRAULT-LAPERRIÈRE, comédien.

1793. *Édouard et Émilie*, pant. 4 a. Bord., Cornu et Laforest, in-8.

GOBINEAU (le comte ARTHUR DE), n. Bordeaux 1814, m. 1881.

1869. *Samson*, poème dramatique. Paris, in-12.

— *Le Carnaval de Venise*, poème dramatique. Paris, in-12.

GODEFROY, n. Bordeaux 1740, m. Bordeaux 1770.

1762. *Le Donneur d'avis*, com. vers. Bord., in-8.

GOMEZ (ANTOINE-HENRI).

1642. *A lo que obligà el honor,* com. Bord., P. de Lacourt, in-4.

— *Amor con vista y cordura,* com. Bord., Pierre de Lacourt, in-4.

— *Contrà el amor, no ha y engânos,* com. Pierre de Lacourt, in-4.

— *La Prudente Abigail,* com. Bord., P. de Lacourt, in-4.

GORSE, m. Bordeaux 1768.

1816. *Calistène,* trag. Bord., Labottière, in-8.

GOSSE (ÉTIENNE), n. Bordeaux 1773, m. Toulon 1834.

1816. *Le Médisant,* com. 3 a. vers.

GOUVÉA (ANTOINE), n. Portugal, m. Turin 1565, professeur au collège de Guyenne; a traduit les comédies de Térence.

GRADIS (MOÏSE-HENRI), n. Bordeaux 30 juillet 1823.

1881. *Polixène,* dr. antique 4 a. vers. Bord., Crugy, in-12.

1883. *Jérusalem,* trag. biblique.

GRAMMONT (LOUIS).

1818. *Victorine,* ou la Fille guerrière, vaud. Bord., P. Coudert, in-8.

GRENIER, maître de ballets au Grand-Théâtre.

1867. *Amina,* bal. 2 tableaux, mus. Hermann.

GRIFFI DE JUVIGNAC.

1762. *L'Amant ami,* com.

1764. *Le Valet Protée,* com. 3 a. Bord., Chappuis, in-8.

GUADET (MARGUERITE-ÉLIE), n. Saint-Émilion 20 juillet 1758, m. Bordeaux 15 juin 1794, député à la Convention.

1794. *Satan cédant le fauteuil à Marat,* dr.

GUADET (HYACINTHE).

1840. *A Charenton,* ou un Vieux journal, com.-vaud., col. Azaïs.

1864. *Thémistocle,* dr. traduit de Métastase.

HALEBRAN, employé des douanes à Bordeaux.

1809. *Les Amants époux,* com.

HEQUET (GUSTAVE), compositeur.

1817. *Le Braconnier,* op. com. paroles de Vanderburch et Leuven.

1847. *Le roi Lear*, op.

1856. *Marinette et Gros-René*, opér., paroles d'Édouard Duprez.

1864. *De par le Roy*, op., paroles de Laurencin.

HERMANN (ALEXANDRE), chef d'orchestre du Grand-Théâtre.

1866. *Le Giaour*, op. 3 a., paroles de Tavernier.

HONORÉ (pseudonyme de CHARLES-HONORÉ RÉMY), acteur du théâtre de Bordeaux, n. Paris 1793, m. Paris 13 mars 1858.

1819. *Monsieur Terre-à-terre et l'Hercule du cours de Tourny*, vaud. Bord., Teycheney, in-8.

1820. *Bonardin dans la lune*, vaud.

1827. *La Dame noire*, par. 2 a. Paris, Barba, in-8.

1833. *Les Adieux de 1833*, rev. Bord., Duviella, in-8.

1836. *La Lune, les Lunettes et les Lunatiques*, vaud. 2 a.

— *Vive le Suicide*, dr. pour rire.

HOWYN DE TRANCHÈRE (JULES), n. Bord. 18 avril 1816, littérateur, économiste, anc. représentant du peuple, etc. Voyez : MAZERAT.

1836. *La Bosse du crime*, vaud., col. Guy.

HUBERT (CHARLES), contrôleur de l'octroi de Bordeaux.

1832. *Gare là-dessous*, vaud.

1833. *La Valise de l'officier*, com. 2 a. vers. Bord., Duviella, in-8.

— *Les Infortunes de Gigogne*, com. vers.

1836. *Une Ville de province*, com. vers. Bord., Duviella, in-8.

1840. *Un Rêve à Bordeaux*, ou le tailleur aux enfers, com.-vaud. Bord., Duviella, in-8.

HUGELMANN (GABRIEL), journaliste à Bordeaux.

1858. *Jean-Bart*, dr. 5 a. « Théâtre contemporain », in-4.

— *La Moresque*, dr. 5 a. Paris, Charlieu, in-8 et in-4.

1859. *Cricri*, fé. 3 a. col. Borsat, Fanfernot et Tys. Paris, Lévy, in-4.

1863. *Les Vins de Bordeaux*, fé. 5 a. Bord., Bissei, in-8.

— *Boccanegra*, dr. 5 a. vers. Bord., « Revue des Races latines », t. XXXVIII, in-8.

HUS (EUGÈNE) jeune, n. 1733, m. 1805, maître de ballets.

1779. *Les Quatre Fils Aymon*, bal. Paris, in-8; Bord. 1783, Philippot, in-8.

1784. *La Mort d'Orphée*, bal.

1790. *Le Coq du village,* bal., mus. Beck.

1795. *Le Nid d'amours,* bal., mus. Hayder. Bord. Laguillotière, in-8.

1798. *Tout cède à l'amour,* bal. 3 a. Bord., Meurisse, in-8.

1803. *Les Vendangeurs du Médoc,* bal. 2 a. mus. Piot. Paris, Morisset, in-8.

1804. *La Fille mal gardée,* bal.

1806. *La Dansomanie,* bal. 3 a., mus. Boscha. Bord., Philippot, in-8.

HUS fils, dit POUPON, maître de ballets.

1806. *L'Apothéose de Flore,* bal.

1807. *Le Siège de Cythère,* bal.

HUYET (JEAN-BAPTISTE-BENIGNE), chef d'institution à Bordeaux.

1841. *Mort d'André Chénier,* monologue vers.

1848. *Éponine,* dr. vers. Bord., J. Dupuy, in-8.

1858. *Le Philosophe et le Portefeuille,* prov. vers. Bord., J. Dupuy, in-8.

IMBERT (P.-L.)

1864. *La Comédie périgourdine,* com.-vaud. 3 a. Bord., Gounouilhou, in-8.

JAUTARD (JUSTIN-NUMA).

1835. *Deux pour un,* ou le Bigame, vaud. Bord., Teycheney, in-8.

1836. *Mon ami Georges,* vaud.

1839. *Deux Réputations,* dr. 3 a.

1840. *La Tête de Méduse,* vaud.

1841. *Les Souvenirs d'outre-mer,* com.

1842. *La Peur du mal,* com., col. Alb. Second. Paris, Lacombe, in-8.

1843. *Le Beau Narcisse,* vaud., col. Alb. Second.

1845. *Une Soirée dans le grand monde,* vaud., col. Comberousse.

1852. *L'Original et la Copie,* com. vers, col. Harmant. Paris, Beck, in-8.

JEAN.

1839. *Héro,* scène lyrique. Bord., Castillon, in-8.

1840. *Un Rêve à Bordeaux,* vaud.

JONAIN (PIERRE), n. Royan, professeur à Bordeaux.

1869. *Le Prométhée enchaîné d'Eschyle*, vers. Paris, Didot, in-12.

JOURDAIN (ÉLIACIM), pseudonyme de SÉRAPHIN PELICAN.

1863. *Don Pedro d'Aragon*, dr. 5 a. Bord., Bissei, in-8.

JOURDAIN (Mme ANAÏS).

1836. *Une Vengeance*, dr. 3 a.

JOURDAN (ÉTIENNE).

1814. *La Cocarde blanche*, vaud. Bord., Cavazza, in-8

L*** (A.).

1779. *Le Visionnaire*, com. Bord. (s. n.), in-8.

L*** (Mlle E.).

1808? *Les Deux Cousines*, dr. 2 a. Bord., Gazay, in-12.

LABORDE (BADEIGTS).

1799. *Le Thé*, ou la Nouvelle soirée à la mode, com.-vaud. Bord., Lacourt, in-8.

LACOUR (JEAN-LOUIS DE), jésuite.

1853. *Agapit*, trag. chrétienne, vers. 3 a. Bord., Delvaille, in-f.

LAFARGUE (l'abbé).

1747. *Victorin, martyr*, trag. 5 a., dédiée à M. de Tourny. Bord., Lacornée, in-8.

LAFARGUE (EDMOND), n. Langon (Gironde).

1833. *Une Fille d'Ève*, com.-vaud., col. Camille Dumanoir et Solar. Paris, in-8.

1835. *Discrétion*, com.-vaud., col. Dumanoir. Paris, Barba, in-8.

1842. *Le Château de la Rochenoire*, com.-vaud., col. Siraudin. Paris, Tresse, in-8.

1845. *L'Escadron volant*, com.-vaud., col. Dumanoir. Paris, Tresse, in-8.

1847. *La Cour de Biberack*, com.-vaud., col. Vermond et Siraudin. Paris, Tresse, in-8.

1851. *Madame Bertrand et Mademoiselle Raton*, com.-vaud., col. Dumanoir. Paris, Lévy, in-12.

1852. *Mademoiselle de Navailles*, com.-vaud., col. Siraudin. Paris, Tresse, in-8.

1853. *Le Bourreau des Cranes,* com.-vaud. 3 a., col. **Siraudin,** Paris, grand in-12; Paris, 1858, Barbré, in-4.

1854. *La Marquise de Tulipano,* com.-vaud. 2 a., col. **Dumanoir** Paris, Lévy, in-12; 1859, in-4.

1855. *La Mort du pêcheur,* vaud., col. Siraudin. Paris, Lévy, in-12; 1860, in-4.

1857. *L'Homme qui a vécu,* com.-vaud. 2 a., col. Dumanoir. Paris, Lévy, in-12; 1862, in-4.

1858. *La Balançoire,* com., col. Dumanoir. Paris, Lévy, in-12; 1861, in-4.

— *Le Chapitre de la toilette,* com., col. d'Avrecour. Paris, Lévy, in-12.

1861. *Le Gentilhomme pauvre,* com. 2 a., col. Dumanoir. Paris, Lévy, in-12.

— *Un Tyran en sabots,* com., col. Dumanoir. Paris, Lévy, in-12.

1862. *Les Invalides du mariage,* com. 3 a., col. Dumanoir. Paris, Lévy, in-12.

— *Le Domestique de ma femme,* com., col. d'Azecour. Paris, Lévy, in-12.

1864. *Trois Chapeaux de paille,* vaud., col. Siraudin. Paris, Dentu, in-12.

LAFITTE DE LA MORILLIÈRE (Raoul).

1856. *Une Cure homœopathique,* com.

LAFON (Pierre), n. Lalinde (Dord.) 1773, m. Bord. 1816, acteur.

1793. *La Mort d'Hercule,* trag. 5 a., Bord., Puysnège, in-8.

LAFONDS (de).

1770? *Les Fêtes de Thalie,* bal., mus. Mouret. Bord., Lacornée, in-4.

LAFORTILLE.

1814. *Le Sérail en goguette,* com., col. Merle.

LAGOANÈRE (O. de), compositeur. Voyez : Faure, 1869.

LAGRANGE-CHANCEL (François-Joseph de CHANCEL, sieur de LAGRANGE, dit), n. Antoniat (Dordogne) 1er janv. 1677, m. Antoniat 26 décembre 1758, poète dramatique et satirique. Ses œuvres dramatiques ont été imprimées : 1734, 3 vol. in-12; 1744, 2 vol. in-12; 1758, 5 vol. in-12. Sa première tragédie fut jouée à Bordeaux; son dernier poème fut aussi composé dans cette ville.

1694. *Adherbal, roi de Numidie,* trag. Paris, Ribou, in-12.

1694. *Asdrubal,* trag.

1696. *Sophonisbe,* trag.

1698. *Oreste et Pylade,* trag.

1699. *Athenaïs,* trag. Paris, 1700, Ribou, in-12.

1699. *Méléagre,* trag. Paris, Ribou, in-12.

1701. *Amasis,* trag. Paris, 1702; 1729, Ribou, in-12.

1702. *Médus,* trag. lyr., mus. Bouvard et Gervais. Paris, Ballard, in-4.

1703. *Alceste,* op.

1713. *Ino et Mélicerte,* trag. Paris, Ribou, in-12.

— *La Fille supposée,* com. 3 a., vers.

1717. *Ariane et Thésée*, op., col. Roy, mus. Mouret.

1729. *Le Prince malade,* ou les Jeux olympiques, trag. com. 3 a., vers.

1736. *Orphée,* op.

1732. *Érigone,* trag. Paris, Ribou, in-12.

1731. *Le Déguisement,* com. vers. Paris, Prost, in-8.

1735. *La Forêt embrasée,* div.

1758. *La Liberté et Melpomène*, prologue.

— *La Mort d'Ulysse,* trag.

— *Le Crime puni,* op.

— *Ériphile,* trag.

0000. *Donice,* trag.

— *Pirame et Thisbé,* op.

— *Pygmalion,* trag.

LAGRANGE CHANCEL (CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH-VICTOR, sieur DE NIZOR), fils du précédent, n. 1711, m. 1798.

0000. *La Fille petit-maître,* com. vers.

LAGRELL (FRANÇOIS-ÉLISÉE), n. Bord. 1811, m. Bord. 19 mars 1883.

1864. *Pois au lard* par. de *Jérôme Cassolard.* Bord., A. Bord., in-8.

1874. *As-tu fini, Aglaé?* prologue, col. Gallay.

— *Le Diable à Bordeaux,* fantaisie, col. Gallay.

1875. *Korigan,* fé., col. Gallay.

— *Bacchus, Vénus et Compagnie,* rev., col. Gallay.

— *A-propos,* prolog. 3 a., col. Gallay.

LALANNE (MICHEL, dit LATON), notaire à Bazas.

1818. *Les Mécontents,* ou le Choix d'un état, com. vers. Bord., Coudert, in-8.

LALANNE (l'abbé JEAN-PHILIPPE-AUGUSTE), n. Bord. 7 octobre 1795, m. Besançon 22 mai 1877, instituteur-missionnaire.

1834. *La Passion du Christ,* trag.

1855. *Cyrille,* ou le Triomphe du christianisme, trag. Paris, Decentbrière, in-8.

LAMEZY, acteur des Théâtres de Bordeaux.

1790. *Le Vingt et un,* com. vers.

LAMOUROUX (CHARLES), compositeur. Voyez : DUVAL, 1867; SAUGEON, 1865.

LANDI (GUSTAVE).

1834. *Estilie,* com. 2 a. vers. Bord., Coudert, in-8.

1835. *Les Politiques,* com. 3 a. vers. Bord., Gazay, in-8.

LANDOALDE AUBERT.

1789. *Le Gentilhomme cuisinier,* com. Bord., Pallandre, in-8.

LANET (ÉDOUARD).

1833. *Jaffier,* trag. Bord., Teycheney, in-8.

LANGE (l'abbé).

1850. *Les Deux petits Savoyards,* dr. Bord., Crugy, in-32.

LAPUJADE (ANTOINE DE), neveu de Lacalprenède.

1604. *Jacob,* histoire sacrée tragi-com. vers. Bord., Simon Millanges, in-12.

— *La Mariade,* trag.-com. vers. Bord., Millanges, in-12.

1672. *Faramond,* trag.-com. 5 a. vers. Bord., Boé, in-8.

LARIVIÈRE, maître de ballets à Bordeaux.

1761. *Le Moment favorable,* bal. Bord., Chappuis, in-8.

LAROQUE CUSSON, maire de Montpasier.

1721. *Alphonse et Aquitime,* trag. Bord. (s. n.), in-8.

LAROSE DE FONBRUNE (GABRIEL-MARIE-ANNE), conseiller au Parlement de Bordeaux.

1784. *Cora,* op., paroles et musique.

LASSERRE.

1738. *Pirame et Thisbé,* op., mus. Francœur. Bord., Lacornée, in-4; 1742, Chappuis, in-4.

LAURENT (PIERRE).

1860. *Un Caquetage,* com. vers. Bord., Gounouilhou, in-4.

LAVIEILLE (R.), avocat à Bordeaux.

1783. *L'Amant soldat et vainqueur,* ou le Véritable Gascon, com. vers. Bord., Pallandre aîné, in-8.

1796. *Rose et Belami,* com.

1804. *L'Avocat pour la forme,* vaud.

1807. *L'Arrivée du courrier,* impromptu.

LAVILLE DE MIRMONT (ALEXANDRE-JEAN-JOSEPH DE), n. Bord. 1782, m. Paris 1er octobre 1845.

1810. *Artaxercès,* trag. 5 a. Bord., Lawalle jeune, in-8.

1814. *La Saint-Georges,* ou l'Intérieur d'une famille bordelaise, com.-vaud., col. Martignac. Bord., Lawalle jeune, in-8.

1815. *Childéric Ier,* trag. 3 a. Bord., Lavigne, in-8.

1816. *Scipion Émilien,* trag. 5 a. Paris.

— *Alexandre et Apelles,* com. vers libres. Paris.

1820. *Le Folliculaire,* com. vers 5 a. Paris, Ladvocat, in-8.

1825. *Le Roman,* com. vers 5 a. Paris.

— *Les Intrigants,* com. vers 5 a. Paris.

1826. *Charles VI,* trag. 5 a. Paris, in-8.

— *L'Intrigue et l'Amour,* com. vers 5 a. trad. de Schiller. Paris.

1829. *La Favorite,* com. vers 5 a. Paris.

— *Une Journée d'élection,* com. vers 3 a. Paris.

1830. *Le Vieux Mari,* com. vers 3 a. Paris.

1831. *L'Émeute au Village,* com. vers 3 a. Paris.

1832. *Le Cabinet d'un Ministre,* ou le Ministre futur, com.-rev. Paris.

1834. *Le Libéré,* tableau dramatique en 5 parties. Paris.

1841. *L'an mil neuf cent vingt-huit,* scènes. Paris, Allouard, in-8.

1844. *Le Moyen de parvenir,* com. vers 5 a. Paris.

LEBARDIN (pseudonyme de l'abbé THIBAULT), professeur à la Faculté de Théologie de Bordeaux, auteur de plusieurs pièces à l'usage des Collèges.

1853. *Le Départ pour la Californie,* com. 3 a. Lyon, Girodet, in-8.

— *Le Retour des colonies,* com. 2. a. Lyon, Josseran, in-12.

— *Les Touristes,* ou le Bien mal acquis ne profite jamais. Lyon, Gérard, in-18.

— *L'Expiation,* dr. 3 a. Lyon, Gérard et Josseran, in-8.

LECLERC (Louis-Claude), rédacteur de l'*Iris de Guyenne*.

1762. — *Le Combat des Muses*, prologue dédié au duc de Richelieu, mus. Beck. Bord., Chappuis, in-8.

1763. *L'Envieux*, com. 3 a. vers. Bord., Chappuis, in-8.

LECŒUR-SEURE, n. Bord., mai 1826.

1864. *La collection de Vénus*, vaud. Bord., Feret, in-8.

1869. *Un Joli petit Caractère*, com. 1 a., col. Boredon.

1874. *La Belle Ortensia*, opér.

1876. *Les Petits Clercs*, com.

— *Les Finesses de Matheus*, op.-com. 1 a., mus. Bergniez, col. Gallay.

— *Le petit Parnasse*, com.-vaud. 2 a.

LEFÈVRE (Dominique), n. Bord. 1741, m. 1803.

1800. *Pygmalion*, bal. Bord., Laguillotière, in-8.

LEFRANC, maître de ballets, à Bordeaux.

0000. *Le Triomphe de l'Harmonie*, bal. heroïque, mus. Grenet. Bord., Chappuis, in-4.

LE MARCHAND (Gustave).

1852. *Le Petit Tambour et le Vieux Sergent*, esquisse militaire.

LÉON, maître de ballets.

1839. *Les Intrigues espagnoles*, bal. 2 a. Bord., Duviella, in-8; Gazay, in-12.

LÉON (Jules), n. Bord.

1866. *Les Trous du Morock*, dr. 3 a., col. Senamaud. Bord., Chaynes, in-8.

LEPEINTRE (Charles-Emmanuel), n. Paris 5 septembre 1782, m. Paris 5 avril 1864, acteur des théâtres de Bordeaux.

1802. *Elle est arrivée*, vaud.

1815. *La Petite Revue bordelaise*, ou les Amours de Vignac et de Cadichonne.

1820. *Le Cirque Beaujolay*, vaud.

LISLEFERME (de), avocat, m. Bord. 1820.

1780? *Caton*, trag.

LINIERS (le comte de).

1779. *Le Connoisseur*, ou A quelque chose malheur est bon, com. 3 a. vers. Bord., Labottière, in-8.

1791. *Corisandre*, op.-com. 3 a., mus. Delanglé.

LORBAC (CHARLES DE), pseudonyme de CABROL.

1867. *Le Parachute,* com. vers, col. Darmenon. Bord., Lavertujon, in-8.

1867. *Monsieur du Terme,* com. vers, col. Darmenon. Paris, Poulet, in-12.

LOUBET (PIERRE-MARCELLIN).

1880. *Mémeses,* trag. 3 a. Bord., Feret, in-8.

LUBERT, comédien, régisseur du Grand-Théâtre sous la direction de Mme Dorfeuille.

1792. *Les Deux Capucins,* com. 2 a.

— *L'Ile des Fous,* com.

MAHALIN (PAUL).

1877. *Le Carnaval de Boquillon,* folie-vaud. 3 tableaux, col. Raoul Joly, pseudonyme de Saint-Arroman.

MAILLÉ, n. Bordeaux, m. Bordeaux 1799, acteur.

1788. *L'Homme comme il y en a peu,* com.

MAILLOT DE SAINT-IGNY.

1788. *La Veuve de Bordeaux et ses quatre enfants,* dr. historique. Bord., Philippot, in-8.

— *Le brave Marin,* com.

MALLIEN (DE).

1831. *L'Homme libre,* dr. 5 a., mus. Blanchard. Bord., in-8.

MAMIN, greffier au sénéchal de Guyenne.

1759. *Les Fêtes bordelaises pour l'arrivée du duc de Richelieu,* div., mus. Lobrau.

1765. *Momus, courrier,* com. vers. Bord., Labottière, in-8.

— *Les Étrennes de Colette,* op. com., mus. Beck.

1773. *Les Deux Sœurs,* com. 3 a.

— *Le Pharmacopole,* com. 2 a.

— *Le Prix de mérite,* com.

MANDEVILLE (Albain), n. Toulouse 17 novembre 1838.

1865. *Dans les pins,* com. Bord., Feret, in-12.

1870. *V'là les Bas bleus qui recommencent,* par., col. Raoul de Saint-Arroman et J. Pau.

1873. *Idea,* p. fantastique, mus. William Chaumet.

MANIBAN (Mlle DE).

1685. *La Bourgeoise Madame,* com. 5 a. Bord., Chappuis, in-8.

MARANDON (**Bruno-Gabriel**), n. La Rochelle 1758, m. Bord. 27 oct. 1793. Journaliste.

1774. *Les Deux Sœurs,* com. 3 a. Bord., Chappuis, in-8.

1783. *Du Guesclin à Bordeaux,* épisode dramatique. Bord., Palandre, in-8.

1784. *Charles Ier,* trag. 5 a.

— *Émilie et Saint-Preux,* ou l'Officier de mérite, dr. vers, 3 a. Bord. Palandre, in-8.

— *Sémiramis,* op.

1786. *Daphné,* pastorale, vers, imitée de Gessner, mus. Duquesnoy. Bord., Philippot, in-8.

1787. *Ermance,* com. vers, 3 a. Bord., Philippot, in-8.

1788. *Double emploi,* ou d'une pierre deux coups, prov. vers. Bord., Pinard, in-8.

0000. *Cromwel,* trag. manuscrite.

MARANDON (**Bruno-Édouard-Ferdinand**), n. Bordeaux 1782, m. Paris 13 mars 1854.

1804. *Paul et Lise,* com.-vaud. Bord., in-8.

1805. *Le Vingt-six brumaire,* ou le Bulletin de la Grande Armée, vaud., col. Migneret, Chateauvieux et Lepénitent.

— *La Guerre pour la paix,* ou les cinq Chansonniers dans l'embarras, vaud., col. Migneret.

MARCHAND DUROC.

1843. *Lucrèce,* par. 5 a. Bord., Faye, in-8.

MARIAN (**Chéri**).

1870. *Le Parjure,* ou l'Assassinat du comte de Valgéran, dr. 5 a.

MARIGNAN (pseudonyme de DENABRE), fils d'un menuisier, n. Bord., m. Paris, acteur.

1776. *La Bague magique,* com. 3 a.

MARSAY (**de**).

1876. *Les Embarras de Mariette,* com.

MARTELLY (**Honoré-François-Richard de**) dit RICHAUD, n. Aix 27 octobre 1751, m. Marseille 1817, acteur des théâtres de Bordeaux.

1790. *Les Deux Figaro,* com. 5 a.

1803. *L'Intrigant dupé par lui-même,* com. 5 a. Paris, Hugelet, in-8.

0000. *Une Heure de Jocrisse,* bluette dramatique.

MARTIGNAC (Jean-Baptiste-Silvère, GAYE de), n. Bord. 1776, m. Paris 3 avril 1832, ministre de l'Intérieur sous la Restauration.

1801. *Ésope chez Xantus,* com.-vaud. Bord., in-8.
— *La Répétition interrompue,* div. allégorique, couplets et danses.
— *Le Spectateur nocturne,* vaud.
— *Une sur mille,* vaud., col. Migneret.
1815. *Enfin la voilà,* ou les Préparatifs d'une grande fête, vaud.-div. Bord., Lawalle, in-8.

MARTINELLY (Jules), n. et m. Agen.

1859. *L'Homme de quarante ans,* com. 5 a. Bord., Feret, in-12.

MARTINY (Ludovic).

1874. *C'était écrit,* com. Bord., Lamarque, in-8.
1875. *Le Feu sous la cendre,* prov. Bord., Lamarque, in-8.
1880. *La Juive du Château-Trompette,* drame joué à Bordeaux et à Paris.

MARVILLE (Jules).

1864. *Les Monstres,* mimodrame-féerie.

MASSIP (Louis de).

1655. *Le charmant Alexis par un Alexis de ce temps,* trag.

MASSIP (Jules de), n. Bord., compositeur.

1858. *Le Créancier en prison,* vaud. Agen, Quillot, in-12.

MAURAS (Pierre).

1866. *Une Artemise inconsolable,* vaud. 2 a., col. C. Moncade. Bord., Chaynes, in-12.

MAZERAT (Jules), pseudonyme de HOWYN DE TRANCHÈRE.

1864. Comédies de paravent, contenant: *La Belle Chocolatière, L'Une pour l'autre, Le Chasseur et la Meunière, La Fille de Turcaret, Le Club des Dames, Le Siège.* Imprimées à Saint-Pétersbourg. Paris, Lévy, in-12.

MAURIN, acteur du Grand-Théâtre.

1806? *La Paix,* ou le Triomphe de Mars, com. vers. Bord , Laguillotière, in-8.

MAYEUR DE SAINT-PAUL (François-Marie), n. Paris 1758, m. Paris 1818, acteur.

1793. *Le Fou par amour,* com.

1795. *Cassandre, maître d'hôtel,* vaud.

1797. *Le Terroriste,* ou les Conspirateurs jacobites, vaud. Bord., Sylva, in-8.

MÉES, chef d'orchestre au Grand-Théâtre.

1806. *Le Rendez-vous au temple de Mars,* op.-com.

MÉGRET DE BELLIGNY (JEAN-SANTIAGO DE), n. Cuba 30 mars 1826, membre de l'Académie de Bordeaux.

1851. *Une Conspiration sous Louis XIII,* dr. 3 a. Bord., Chaumas, in-12.

1863. *Trop parler nuit,* prov. Bord., Crugy, in-12.

1868. *Kosciusko,* ou la Pologne, dr. 4 a. vers. Paris, Claye, in-8.

1879. *Mademoiselle de Kervan,* op. 2 a., mus. Rinck. Bord.

1880. *La Reine des Vaudoux,* dr. 5 a. Bord., Gounouilhou.

MENDÈS (ABRAHAM).

1822. *La Double Correspondance,* com. 5 a.

MENDÈS (CATULLE), n. Bord. 1840.

1860. *Le Roman d'une nuit,* dr. vers.

1860. *Les Jarretières de ma femme,* com. Toulouse, in-8.

1870. *La Part du roi,* com. vers.

1877. *Justice,* dr. 3 a.

1880. *Les Frères d'armes,* dr. 4 a.

1883. *Les Mères ennemies,* dr. 3 a. vers.

MENGOZZI, m. Paris 1798, instituteur, chanteur et compositeur.

1795. *La Faute par amour,* com. vers, col. J.-B. Vial.

1798. *Bernardin,* op. 3 a.

— *Bonaparte à Malte*, paroles de Dorde.

MEZERAY, compositeur. Voyez : DUVAL, 1868.

MENNESSON.

1780. *Ajax,* op., mus. Berton. Bord., Chappuis, in-4°.

MENEUVERIEZ (ALPHONSE).

1833. *Scoffié,* par. de Jaffier, 5 a. vers. Bord., Duviella, in-8.

MESSINE (AD. P.), ancien officier, demeurant rue des Minimettes, 13.

1813. *La Jeune Conciliatrice,* ou Élisa Nichon, com.

1814. *Le Brave Champenois,* ou les Cosaques tels qu'ils sont, com.

— *Les Vœux de l'Amour,* ou l'Arrivée du duc d'Angoulême, vaud.

1816. *La Force du Naturel,* ou Mauvaise tête et bon cœur, com.

— *Le Gendre supposé,* op., mus. Simon, organiste de Saint-Seurin.

MEU (JEAN-BAPTISTE-FORT), n. Bord., établi au Havre, correspondant de l'Académie de Bordeaux. Ses œuvres dramatiques, composées de dialogues, ont été publiées en 2 vol. in-8.

1834. *Dialogues dramatiques* en vers contenant : *Constant et Suzanne, L'Académie au petit pied, La Coalition, La Diligence, La Soirée amusante, La Sentinelle avancée, Le Concert d'amateurs, Le Désintéressement, Le Libéralisme au bureau, Le Mémoire, Le Patriotisme au salon.*

1875. *Main courante* contient : *Le Mauvais Sujet et sa famille,* dr.; *Les Tables tournantes,* com.

MIGNERET, professeur au Lycée de Bordeaux.

1805. *Monsieur Baudet,* vaud.

MIGNON (J.-J.-A.).

1817. *Le retour des Lys,* ou Minerve protectrice de la France, op. com. 3 a., col. Demonvel et Degallia. Toulouse, Cannes, in-8.

MINIER (PIERRE-HIPPOLYTE), n. Bordeaux 20 juin 1813, membre de l'Académie de Bordeaux.

1863. *Jérôme Cassolard,* com. 2 a. vers. Bord., Gounouilhou, in-8.

1864. *Le Legs du colonel,* com. 3 a. vers. Bord., Gounouilhou, in-8.

1865. *Molière à Bordeaux,* com. 2 a. vers. Bord., Gounouilhou, in-8.

1865. *Le boucher Duretestc,* dr. histor. 5 a. Bord., Gounouilhou, in-4.

1866. *L'Esprit Bordelais,* à-propos, vers. Bord., Gounouilhou, in-8.

1867. *Le Songe de Molière,* épisode, vers. Bord., Dupuy, in-8.

— *Qui a bu boira,* prov. vers. Bord., Gounouilhou, in-8; Nantes, Forest et Grimaud, in-12.

1868. *Bordeaux après dîner,* à-propos, vers, pour l'inauguration du Théâtre-Louit. Bord., Gounouilhou, in-8.

1869. *Le Terme échu,* com. vers. Nantes, Forest, in-12.

1872. *L'Honneur du foyer,* com. 4 a. vers, col. Lecœur. Bord., Gounouilhou, in-8.

1876. *Le Trait d'union*, com. vers, représentée au Grand-Théâtre par une compagnie parisienne et reprise au Théâtre-Français en 1882, sous la direction de M. J. Depay. Bord., Librairie nouvelle, in-12.

1877. *La Victoire d'une Mère*, com. vers.

1880. *Cent ans après*, à-propos, vers, pour le centenaire du Grand-Théâtre, mus. Chaumet. Bord., Gounouilhou, in-8.

— *Néala*, symphonie dramatique, mus. A. Castera.

1881. *Cantate* pour la réouverture du Grand-Théâtre, restauré pendant la direction de M. Ch. Pottier, mus. A. Castera.

1883. *Le Pommier du père Adam*, op. com., mus. A. Castera.

MOCQUARD (JEAN-FRANÇOIS-CONSTANT), n. Bord. 11 nov. 1791, m. Paris, 10 déc. 1864.

1859. *La Tireuse de cartes*, dr., col. V. Séjour.

1860. *Les Massacres de Syrie*, dr., col. V. Séjour.

1861. *Les Volontaires de 1814*, dr., col. V. Séjour.

MONNET, artiste dramatique.

1793. *L'Amour sans culottes*, ou l'Arbre de la liberté, div. Bord., Laguillotière, in-8.

MONPLAISIR, maître de ballets.

1861. *La Perle de Florence*, bal. 2 a., col. Page, mus. Venzano. Bord., Picot, in-18.

1863. *Lola*, bal. 3 a., col. Page, mus. Paul Dupuch. Bord. Lavertujon, in-8.

MONSELET (CHARLES), n. Nantes 30 avril 1825. Journaliste à Bordeaux, où il a passé une partie de sa jeunesse.

1843. *Lucrèce*, ou la Femme sauvage, par. vers, col. Lesclide. Bord., Duviella, in-8.

1844. *Un Carreau brisé*, com.-vaud. Bord., Cruzel, in-8.

1845. *Une Journée au camp de Saint-Médard*, à-propos, col. Richard

— *Ariel*, dr. fantastique 3 a., col. Richard. Bord., Lazard Lévy, in-8.

1846. *Les Mésaventures d'un prince Rodolphe*, vaud. 5 a.

— *Les Trois Gendarmes*, par. des « Trois-Mousquetaires. » Bord., Causserouge, in-4.

1872. *Les Femmes qui font des scènes*, com. 3 a.

1873. *Venez, je m'ennuie!* com. Paris, Tresse, in-12.

1875. *L'Hôte*, com. vers, col. Paul Arène. Paris, Tresse, in-12

1877. *Surprise de l'Amour,* op. com. 2 a. Paris, Tresse, in-12.

1880. *Les Dindons de la farce,* com. 3 a., col. Lemonnier. Paris, Tresse, in-12.

1881. *L'Amour médecin,* op. com. 3 a. Paris, Tresse, in-12.

MONTIGNAC (DE).

1772. *Bouquet* pour la fête de monseigneur le maréchal de Richelieu. Bord., Labottière, in-8.

1773. *Clarice,* ou les Ruses de l'amour, com.

MOULS (l'abbé), ancien curé de La Teste.

1876. *La Papesse Jeanne,* dr. Bruxelles, in-8.

MOWATT (Mme ANNE-CORA OGDEN), n. Bord. 1821, poète et artiste dramatique.

1840. *Gulzara or the persican slave,* dr. New-York, in-8.

1845. *Fashion,* com. 5 a. New-York, in-8.

1847. *Armand,* com. 5 a. New-York, in-8.

MURET (MARC-ANTOINE), n. Limoges 12 avril 1596, m. Rome 4 juin 1626, professeur au Collège de Guyenne, a traduit les six comédies de Térence.

MURVILLE (PIERRE-NICOLAS ANDRÉ, dit DE), n. Paris 1754, m. Paris 1815, capit. d'infanterie en garnison à Bordeaux.

1795. *Eumène et Codrus,* ou la Liberté d'Athènes, trag. républicaine, 3 a., dédiée à Legouvé. Bord., Laforest, in-8.

MY (A.).

1864. *Constance-Chlore,* dr. mêlé de chants. Bord., Vermot, in-8.

— *Henri Ier, roi de France,* dr. 3 a. Bord., Vermot, in-8.

1865. *Le Dauphin Charles, fils de Jean le Bon,* dr. 3 a. Bord., Coderc, in-12.

NIZET (JEAN DE), régent du collège de Guyenne.

1560. *Regnorum integritas concordia retinetur,* com.

NOAILLES (   ), n. Bord. 1790 ?

1810. *Dom Pèdre,* trag. Bord., Moreau, in-8.

NOGERET (pseudonyme de JOSEPH-CHARLES marquis DE BARBEZIÈRES-CHEMERAULT), m. Bord 5 mai 1872.

1866. *Jalousie de clocher,* com. 2 a. Bord., Ve Dupuy, in-8.

1869. *La Jeune Tante,* com.

NOGUERRES (N* DE) n. Bord.

1660. *La Mort de Manlie,* trag. Bord., Mongiron Millanges, in-12.

NOIRIT (JULES).

1875. *L'Oublié,* com. 5 a. vers. Bord., Marcelin Lacoste, in-8.

1882. *Les Vipères,* com. 5 a. vers. Bord., Feret, in-8.

OLIVIER, n. et m. Bord. peintre et auteur dramatique.

1804. *Jules et Clémence,* ou l'Incendie, com. 3 a.

— *L'Abbé de Chaulieu,* vaud.

1806. *Trois Contrats pour deux Mariages,* ou l'Amant intéressé, com. 2 a. vers.

1811. *Le Comte de Blois,* com.-fé. 4 a. vers.

— *L'Incendie,* com.

PASSOT (CHRYSOSTOME) pseudonyme ?

1868. *Grandeur et décadence d'un blaguarium,* arlequinade, 3 tableaux. Bord., Bissei, in-8.

PENANCIER, régisseur du Grand-Théâtre.

1792? *Guillaume Tell,* ou le Triomphe de la liberté, pant., 3 a. Bord., Philippot, in-8.

1793. *La Chaste Suzanne,* ou le Triomphe de la vertu, pant. 2 a. Bord., Philippot, in-8.

PERROUD, acteur à Bordeaux.

1834. *Cadichonne et Mayan,* vaud. Bord., Beaume, in-8.

PETIT (EDMOND).

1722. *La Promenade.*

PETITBON (PASCAL), n. Bord.

1804. *Hortense,* ou les Extrêmes nuisent, vaud.

1805. *Le petit Parnasse,* com.-vaud., 2 a.

PICK, receveur des tailles à Bordeaux.

1740. *Iphigénie en Tauride,* op. Bord., Lacornée, in-4.

PICOT (AIMÉ), n. Toulouse 1815, imprimeur-libraire. Bordeaux.

1839. *Une Noce en 93,* op. com., mus. Bellon.

1840. *Les Cendres de Napoléon,* vaud. Bord., Ramadée, in-8.

1843. *Sans Amour* ou les Représailles, vaud. 3. a.

1848. *Bordeaux en 1847*, rev. 3 a., col. Richard. Bord., Duviella, in-8.

PILHES (JOSEPH), n. Tarascon, nommé citoyen de Bordeaux par les Jurats.

1784. *Le Bienfait anonyme*, 3 a. Paris, Cailleau, in-8.

PIONNEAU (l'abbé E.).

1873. *La Bataille de Castillon*, dr. 2 a. vers. Bord., A. Boussin, in-12.

PIOT, n. Paris 1730, m. Bord. 22 février 1806, compositeur et littérateur.

1798. *Callimaque*, op., musique et paroles.

1798. *Télégame*, op., paroles et musique.

1801. *La Répétition*, prologue pour l'ouverture du Théâtre Français, paroles de Beauval.

— *Les Amadryades* ou l'Amour vengé, bal.

— *Le Troubadour*, bal. par Poupon (Hus).

1802. *La Fête de la Paix*, paroles et musique.

1803. *La Laitière Polonaise*, ou le Coupable par amour.

1804. *Castor et Pollux*, op. (musique refaite).

1805. *Le Petit Poucet*, ou l'Orphelin de la forêt, dr. 5. a.

POLHE (JACQUES-PAULIN), juge au tribunal de Bazas.

1830. *Athala* ou le Triomphe de la Religion sur l'Amour. Bazas, La Barrière, in-8.

1830. *Julie de Gange* ou la Vertu persécutée, dr. 5 a., vers. Bazas, La Barrière, in-8.

POUGET (MARCEL-ANDRÉ).

1880. *Un Météore conjugal*, com.-vaud., col. Bosch.

1882. *Chik-Kang-Fo*, chinoiserie, mus. Dédé.

PRINCETEAU (THÉODORE), n. Cubzac.

1825. *Constance*, ou l'Indifférence vaincue, com. 5 a. vers. Genève, Lador, in-8.

— *Cornélie* ou la Pupille de Voltaire, com. vers. Paris, in-8.

— *L'Orphelin voyageur*, vaud. Lyon, in-8.

PRIOLEAU (EDMOND), n. Bord. 1825.

1847. *Peintre et Grisette*, com.-vaud. Bord., Ragot, in-8.

1848. *Une Dernière Heure*, monologue en vers.

PUJOULX (JEAN-BAPTISTE), n. Saint-Macaire (Gironde) 1762, m. Paris 11 août 1821.

1782. *Cantate et Ballet*, en l'honneur de la naissance du

comte d'Ornon, fils du lieutenant du maire de Bordeaux. Bord., Chappuis, in-8.

1783. *Le Songe,* ou la Conversation à laquelle on ne s'attend pas (Salon de 1783). Rome, in-8.

— *Momus au Salon,* com. vers. Paris, in-8.

1784. *Les Caprices de Proserpine,* ou les Enfants à la moderne, com. vers. Paris. Cailleau, in-8.

1785. *Figaro au Salon de peinture,* vaud. Paris, Bailly, in-8.

1788. *Le Souper de famille,* ou les Dangers de l'absence, com. 2 a.

1789. *Encore les Savoyards,* ou l'École des parvenus, com. 2 a.

1791. *Amélie,* ou le Couvent, com. 2 a.

— *La Veuve Calas à Paris,* com.

— *Mirabeau,* com.

1792. *L'École des Parvenus,* ou la Suite des deux Savoyards, com. 2 a.

— *Cadichon,* ou les Bohémiens, vaud. Paris, in-8.

1793. *La Rencontre en voyage,* com. Paris, in-8.

1794. *Philippe,* ou les Dangers de l'ivresse, dr.

— *Les Montagnards,* ou l'École de la bienfaisance, vaud.

1798. *Les Modernes enrichis,* com. 3 a., vers. Paris, in-8.

1799. *Le Voisinage,* op. com.

— *Les Noms supposés,* op. com. 3 a., mus. Gaveaux.

1799. *Le Rendez-vous supposé,* ou le Souper de famille, op. com. 1 a., mus. Berton. Paris, in-8.

1800. *Une Matinée de Voltaire,* op. com.

1803. *L'Anti-Célibataire,* ou les Mariages, com. 5 a. vers. Paris, in-8.

1817. *Monsieur Leplat,* com. Paris, in-8.

RAGANEAU, n. Bourg (Gironde).

1876. *Un Mari qui se trompe,* com.

1879. *Le Principe de contradiction,* com.

1880. *Le Phylloxera,* com.

RAINQUET (l'abbé AUGUSTIN), professeur au Petit-Séminaire.

1861. *Ixile,* trag. 3 a. Bord., Dupuy, in-12.

RAYNAL (HIPOLYTE).

1855. *Lafontaine travesti,* apologues dramatiques. Bord., Crugy, in-18.

REY (JEAN-BAPTISTE), n. Lauzerti 1734, m. Paris 15 juillet 1810.
1759. *La Halte des Savoyards,* op. com. Bord., Chappuis, in-8.

REYDY DE LAGRANGE, chef de bureau des ponts et chaussées de Guyenne.
1772. *Fanni,* com. 3 a. Bord., Racle, in-8.

REYNARD (J.).
1840. *Abanture de Margoutille et Pierroutet,* com. vers. Bord., Mons, in-18.

REYNAUD, régisseur du Grand-Théâtre.
1821. *Le Poète en voyage,* ou le Coche engravé, com.

RICHARD (pseudonyme de GABRIEL LESCLIDE), n. Bord. Voyez : MONSELET, 1845, et PICOT, 1848.
1850. *La Peau de chagrin,* étude dram. 5 a. Bord.
1851. *Le Mari à l'épreuve,* com. Bord.

RICHARD, acteur à Bordeaux.
1866. *Les Frères avares,* opér., mus. Matz.
1869. *Les Mauvais exemples,* com. 3 a.

ROLLAND (HIPPOLYTE).
1819. *Jules,* ou L'École militaire, vaud. Bord., Laguillotière, in-8.
1819. *Un Mois à Bagnères,* ou le Médecin sans le savoir, vaud. Bord., Lavignac, in-8.
1875. *Le tour de l'année dans un fauteuil,* rev. mus., Trinquier.

ROUBEAU, maître de ballets.
1799. *Le Lever de Vénus,* ou L'Amour enchanteur, bal. 3 a. Bord., Latapy, in-8.

ROUCHER (JEAN-FRANÇOIS-R***).
1816. *Les Dangers de la coquetterie,* ou la Rencontre singulière, com. 2 a., vers. Bord., Brossier, in-12.
— *Une Matinée de deux artistes,* vaud. Bord., id.
— *Le Satirique amoureux,* com. 3 a. vers, Bord., id.
— *Les Artistes dans l'embarras,* vaud. Bord., id.
— *Les Dangers de la corruption,* vaud. Bord., id.

SAINT-ARROMAN (RAOUL-BLAISE DE), n. Bord. 8 octobre 1849, col. de Mandeville 1870, Mahalin 1877.

SAINT-LÉGER, maître de ballets à Bordeaux, m. à Marseille.

1770? *Ballet de 24 heures.*

1774. *Maître Jacques,* bal.

SAINT-MARC (JEAN-PAUL-ANDRÉ DE RAZINS, marquis DE) n. Bord. 29 nov. 1728, m. Bord. 11 octobre 1818.

1770. *La Fête de Flore,* op., mus. Trial. Paris, Balland, in-8.

1772. *Adèle de Ponthieu,* op. 3 a., mus. Delaborde et Berton, puis Piccini. Paris, Delormel, in-4.

1777. *Fatmé,* ou le langage des fleurs, op. 5 a., mus. Dezède.

0000. *Glycère.*

— *Roger, comte de Foix.*

— *Alceste.*

SALLES (HENRY), n. Bord.

1865. *Camalet,* dr. 5. a.

SARRAMIAC (A.-M.).

1840? *Le Cœur de l'artiste et la Luchonaise,* dr. 5 a. Bord., Lanefranque, in-8.

SAUGEON (J.-M.-M.), n? Bord. 1806? membre de l'Académie de Bordeaux.

1846. *L'Intrigue électorale,* com. 4 a. vers. Bord., Balarac, in-8.

1847. *Fragment d'une comédie,* vers. Bord., Balarac, in-8.

1850. *La Famille en partie double,* com. 2 a. Bord., Harel, in-8.

1863. *Le Bal d'Enfants,* com. 2 a. Bord., Gounouilhou, in-8.

1865. *La reine d'Ellore,* op. com., mus. Ch. Lamouroux, inédit.

SAUVEROCHE, n. Bord., a traduit les tragédies de Sophocle : *Antigone* et *Œdipe roi.*

SAUVEY, compositeur.

1846. *L'Hôtel de la Paix,* folie 1 a.

SCALIGER (JOSEPH-JUSTE), n. Agen 4 août 1540, m. Leyde 29 janvier 1609.

1557. *Œdipe,* trag. latine.

1615. *Ajax,* traduit de Sophocle.

SCHOLL (AURÉLIEN), n. Bord. 14 juillet 1833.

1858. *La Foire aux Artistes,* petites comédies, in-12.

1863. *Singuliers Effets de la Foudre,* com., col. Th. de Langeac.

1864. *Jaloux du passé,* com.

1864. *La Question d'amour,* com., col. Paul Bocage. Paris, Lévy, in-12.

1866. *Les Chaînes de fleurs,* com.

1869. *L'Hôtel des illusions,* vaud., col. Flor O'Squarr.

1876. *Le Repentir,* com.

1877. *On demande une honnête femme,* com., col. V. Coning.

1878. *Le Nid des autres,* com. 3 a., col. A. d'Artois.

SCHOSNE (imitation de l'abbé de).

1773. *L'Apothéose de Molière,* ou l'Assemblée des acteurs de la Comédie de Bordeaux, com. Bord., Calamy, in-8.

SEGUR PORTELANCE (François de), n. 1732, m. 1821, au château de Montauban.

1753. *Antipater,* trag., Paris., in-8.

— *Totinet,* op. com., col. Poinsinet.

1754. *Les Adieux du goût,* com. vers, col. Patu. Paris, in-12.

1760. *A trompeur, trompeur et demi,* com. 3 a. vers. Manheim, in-8.

1802. *Astolphe et Alba,* op. com., mus. Tarchi.

SENANGES

1801. — *Le Répertoire,* ou l'Assemblée comique, vaud. Bord., Dubois et Coudert, in-8.

SOUFFRAND (le révérend père).

1616. *Le victorieux et triomphant combat de Gédéon...* représenté pendant le séjour de Leurs Majestés. Bord., in-12.

SOURGET (Eugénie de SANTA-COLOMA, Mme Adrien), n. Bord. 8 février 1827, composition et chant.

1866. *L'Image,* op. com. d'après le vaudeville de Scribe.

SOURIGUIÈRES DE SAINT-MARC (Jean-Marie), n. Bord. 1767, m. Paris 1837.

1791. *Artemidore,* trag.

1797. *Myrrha,* trag. 3 a.

— *Cécile,* ou la Reconnaissance, com. vers.

— *Celiane,* op. com.

1806. *Avis au public,* ou le Physionomiste en défaut, op. 2 a., col. Desaugiers.

1811. *L'Enfant prodigue,* op. com., col. Ribouté, mus. Gavaux.

1814. *Alphonse d'Aragon,* op. 3 a., mus. Boscha.

0000. *Octavie,* trag.

— *Vitellie,* trag.

0000. *Les Courtisans démasqués,* com. 2 a.
 — *Denys, tyran de Syracuse,* trag.

STADT (Victor).
 1871. *Sésostris,* vaud. Bord., Feret, in-12.

THEAN (Jean).
 1881. *Le petit Abbé des Folies,* opér.

TOURROU (Elzéar).
 1853. *Clovis,* ode symphonique, mus. Ferroud. Bord., Duviella, in-8.

TRICHET (Pierre), n. Saintes 1587, m. Bordeaux 1633.
 1617. *Maria Aragonia,* trag. P. Delacourt, in-12.
 — *Salmoneus fulmine ictus,* trag. P. Delacourt, in-12.

TRINQUIER, compositeur. Voyez : Argus, 1876; Rolland, 1875.

UN HABITANT DE BORDEAUX.
 1785. *L'Emprisonnement de Figaro,* com. Bord., in-8.
 1797. *Sautons-nous au cou,* folie, 3 a. Bord., Beaume, in-8.

UNE INCONNUE.
 1867. *A quelque chose malheur est bon,* prov. Bord., Ve Justin Dupuy.

UZANNAZ, régisseur du Grand-Théâtre à Bordeaux.
 1813. *La Soirée du petit Cadet Buteux,* prologue. Bord., Lawalle, in-8.
 1815. *Saint-Preux,* ou la Journée d'un Proscrit, com.
 1816. *Le Désespoir de Guillaumet,* trag. com. 2 a. vers.
 — *Guillaumet et Mariotte,* trag. com. 1 a. vers.
 1817. *La démolition du Château-Trompette,* ou le Mariage à coups de pierre, vaud.

VALVILLE (François-Bernard), acteur à Bordeaux.
 1793. *Le Dépit amoureux,* de Molière, corrigé.
 1794? *Michel et Pauline,* dr.
 1795. *Les Deux Perruques,* com. 2 a. Bord., Lafforest, in-8.
 1804. *Marcellin,* op.

VARNEY (PIERRE-JOSEPH-ALPHONSE), n. Paris 1er décembre 1811, m. février 1879, chef d'orchestre à Gand, Rouen, Bordeaux, Paris, etc.

1849. *Le Moulin joli,* op. com., paroles de Clairville.

1852. *La Ferme de Kilmoor,* op. com., 2 a., paroles de Deslys.

— *La Quittance de minuit,* vaud., paroles de Commerson.

1854. *L'Opéra au camp,* op. com., paroles Paul Faucher.

1859. *La Polka des sabots,* opér., paroles de Dupeuty et Bourget.

1862. *Une Fin de bail,* opér., paroles de Paul Dorcy.

1868. *La Leçon d'amour,* op. com., paroles d'Édouard Varney fils.

VERDIÉ (ANTOINE), n. Bord. 11 déc. 1779, m. Bord. 26 juill. 1820.

1810. *Le Procès de Carnaval,* ou les Masques en insurrection, com. vers. Bord., Cavazza, in-8.

1815. *La Mort de Tricolore,* trag. com. Bord., Cavazza, in-8.

1816. *La Revue de meste Jantot,* ou la Rentrée des Bourbons. Bord., Cavazza, in-8.

1817. *La Mort de Guillaumet,* trag.-com. 2 a. vers. Bord., Cavazza, in-8.

1819. *Cadichonne et Mayan,* ou les Doyennes des Fortes en gules, com. Bord., Cavazza, in-8.

— *L'Amour et le Célibat,* com. vers. Bord., Cavazza, in-8.

VERGEZ (C.-C.), n. Bord., greffier à la Cour d'appel, directeur des classes de la Société Philomathique.

1879. *Il ne faut jamais désespérer de rien,* prov. vers. Bord., Breton, in-8.

1880. *Le Bouquet de l'amitié,* com. vers.

VERGNIAUD (PIERRE-VICTURNIEN), n. Limoges 31 mai 1753, m. Paris 31 octobre 1793, membre de la Convention.

1792. *Catherine,* ou la Belle Fermière, com., col. Amélie-Julie-Candeille.

VIDAL, n. Belin (Gironde).

1816. *L'Ormée,* ou la Ville toujours fidèle, com. hist. 3 a.

1824. *Isidore et Christine,* com.

II

AUTEURS ÉTRANGERS A BORDEAUX

DONT LES PIÈCES ONT ÉTÉ IMPRIMÉES DANS CETTE VILLE

ARNAUD-BACULARD (FRANÇOIS-THOMAS-MARIE), n. Paris 1718, m. Paris 1805.

1758. *Comte de Comminges*, dr., mus. Beck.

1783. *Les Quatre Fils Aymon*, pant. 3 a. Bord., Philippot, in-8.

ANSEAULME, m. Paris juillet 1784.

1767. *Le Milicien*, com. 1 a. Bord., Chappuis, in-8.

BARRÉ (PIERRE-YVES), n. Paris 1749, m. Paris 1832.

1784. *Les Docteurs modernes*, com.-vaud., col. Radet. Bord., Pallandre, in-8.

BARTHE (NICOLAS-THOMAS), n. Marseille 1734, m. Paris 1785.

1776. *La Jolie Femme*, ou la Femme du jour. Bord., Le Maître.

BEAUMARCHAIS (PIERRE-AUGUSTIN CARON DE), n. Paris 24 janvier 1732, m. Paris 19 mai 1799.

1775. *Le Barbier de Séville*, ou la Précaution inutile, com. 4 a. Bord., Philippot, in-8.

1801. *Eugénie*, dr. 5 a. Bord., Philippot, in-8.

BELLOY (PIERRE-LAURENT BUGRETTE DE), n. Saint-Flour 1727, m. Paris 1775, membre de l'Académie française.

1779. *Pierre le Cruel*, trag. 5 a. Bord., Philippot, in-8.

BOISSY (DE), n. Vic 26 novembre 1694, m. Paris 19 août 1758, membre de l'Académie française.

1778. *Le Français à Londres*, com. Bord., Philippot, in-8.

BOYER (ALPHONSE), n. Grenoble 1827, m. Paris 1867.

1845. *Don Pasquale*, op. com. 3 a., col. Gustave Vaez, mus. Donizetti. Bord., Duviella, in-8.

CAHUZAC (LOUIS DE), n. Montauban, m. Paris 1759.

1760. *Zoroastre*, op., mus. Rameau. Bord., Chappuis, in-8.

CHABANNES (MARC-ANTOINE-JACQUES-ROCHON DE), n. Paris 1730, m. 1800.

1788. *Le Jaloux,* com. 5 a. vers libres. Bord., in-8.

CHEVREAU (URBAIN).

1701. *La Suite,* ou le Mariage du Cid, trag. Bord., G. Boudé.

CHILLAC (THIMOTHÉE DE).

1701. *L'Ombre du comte de Gormas et la Mort du Cid,* trag. G. Boudé, in-18.

COLARDEAU (CHARLES-PIERRE), n. Janville 1732, m. Paris 1776, membre de l'Académie française.

1784. *Caliste,* trag. Bord., Philippot, in-8.

CORNEILLE (PIERRE), n. Rouen 1606, m. Paris 1684.

1715. *Le Cid,* trag. Bord., Guillaume Boudé, in-12.

COURTET DE PRADE (JEAN-JACQUES).

1684. *Capiote,* com. pastorale. Bord., Delpech, in-8.

— *Ramounet,* ou le Payzan agenes tournat de la guerro, com. 5 a. vers. Bord. 1717, P. Séjourné in-12; 1740, in-12.

DANCHET (ANTOINE), membre de l'Académie française, n. Riom 7 septembre 1671, m. Paris 21 février 1748.

0000. *Hésione,* op., mus. de Campra. Bord., Chappuis, in-4.

1723. *Tancrède,* op., mus. Campra. Bord., Chappuis, in-4.

DANCOURT (FLORENT CARTON, dit), acteur de monseigneur le duc de Richelieu, n. Fontainebleau 1er novembre 1661, m. Courcelles 6 décembre 1725.

1766. *Ali et Rezia,* ou la Rencontre imprévue, op. com., mus. Gluk. Bord., Chappuis, in-8.

— *Le Scamandre,* div., mus. Rozière, Dugué et Feyzeau. Bord., Chappuis, in-8.

1767. *Les Fêtes Vénitiennes,* op., mus. Campra. Bord., Chappuis, in-4.

DELABY.

1856. *Leçon d'amour,* com. spirite. Bord., Lamaignère, in-8.

DESTOUCHES (PHILIPPE NÉRICAULT), n. Tours 1680, m. Melun 1754.

1758. *Ragonde,* ou la Soirée de village, op., Lacornée, 1743. Bord., Labottière, in-8, Chappuis 1761.

1778. *L'Homme singulier,* com. 5 a. vers. Bord., Philippot, in-8.

1780. *Le Dissipateur,* ou l'Honnête Friponne, com. 5 a. vers. Bord., Philippot, in-8.

DHELE (TH.), n. 1740, m. 1780.

1779. *Le Jugement de Midas,* com. 3 a., mus. Grétry. Bord., Philippot, in-8.

DORAT (CLAUDE-JOSEPH), n. Paris 31 déc. 1734, m. Paris 20 avril 1780.

1780. *Roséïde,* ou l'Intrigant, com. 5 a., vers. Bord., Philippot, in-8.

FAVART (CHARLES-SIMON), n. Paris 13 septembre 1710, m. Belleville 12 mai 1792.

1758. *Baiocco,* parod. du *Joueur.* Bord., Labottière, in-8.

1778. *Les Nymphes de Diane,* op. com. Bord., Philippot, in-8.

— *Ninette à la cour,* com.-vaud. 2 a. Bord., Philippot, in-8.

1785. *La Belle Arsène,* com. fé. 4 a. Bord., Philippot, in-8.

FENOUILLOT DE FALBAIRE, n. Salins 16 juillet 1727, m. Sainte-Menehould 1801.

1770. *La Pitié filiale,* ou l'Honnête Criminel, com. 5 a. vers. Bord., Chappuis, in-8; 1794, Philippot, in-8.

GARDEL (PIERRE-GABRIEL), n. Nancy février 1754, m. Montmartre 17 oct. 1840, maître de ballets.

1810. *Paul et Virginie,* bal. pant. 3 a. Bord., Lawalle, in-8.

GAREL (ÉLIE), angevin.

1607. *Sophonisbe,* trag. 5 a. Bord., Dubrel, in-16.

GRENAILLE (FRANÇOIS, sieur DE CHATEAUNIÈRES), n. Serges 1616, m. 1680.

1639. *La Mort de Crispe,* trag. Bord.

GUILLARD (NICOLAS-FRANÇOIS), n. Chartres 16 janvier 1752, m. Paris 26 décembre 1814.

1786. *Iphigénie en Tauride,* trag. lyr. 4 a., mus. Gluck. Bord., Philippot, in-8.

HOFFMAN (FRANÇOIS-BENOÎT), n. Nancy 11 juillet 1760, m. Paris 25 août 1828.

1802. *Le Roman d'une heure,* com. Bord.

HOUDAR DE LAMOTTE (ANTOINE), n. Paris 17 janvier 1672, m. Paris 26 déc. 1721, membre de l'Académie française.

1697. *Issé,* pastorale héroïque, mus. Destouches. Bord., Ballard, in-4.

JOVELLANOS (MELCHOR-GASPAR DE).

1818. *El Delinquente onrado,* dr. 5 a. Bord., Lawalle, in-18.

LAJESSÉE (JEAN DE) n. Agen.

1572. *Tragédie* et *Comédie,* représentées à Bordeaux devant le marquis de Villars.

LAHARPE (JEAN-FRANÇOIS DE), n. Paris 20 nov. 1739, m. Paris 11 février 1803, membre de l'Académie française.

1799. *Philoctète,* trag. 3 a. Bord., Philippot, in-8.

LAMONTAGNE (le baron PIERRE DE LATOUR), membre correspondant du Musée de Bordeaux.

1780. *Les Nouvellistes,* com. vers. Bord., Labottière, in-8.

1785. *Timurbec,* ou Tamerlan, trag. Bord., Pallandre, in-8.

1792. *Les Montagnards à Bordeaux.*

LANOUE (JEAN-BAPTISTE SAUVÉ, dit) n. Meaux 20 octobre 1701, m. Paris 15 novembre 1761, acteur.

1796. *La Coquette corrigée,* com. 5 a. vers. Bord., Philippot, in-8.

LANTIER (ÉTIENNE-FRANÇOIS DE), n. Marseille 1734, m. Marseille 1826.

1780. *L'Impatient,* com. vers. Bord., Philippot, in-8.

LEUVEN, pseudonyme du comte ADOLPHE RIBBENG, n. Paris 1800.

1849. *Le Diable à quatre,* bal. 4 tableaux, mus. A. Adam, col. Mazeillier. Bord., Péchade, in-16.

LINGUET (SIMON-NICOLAS-HENRI), n. Reims 14 juillet 1736, m. Paris 27 juin 1794. Avocat, publiciste, etc.

1780. *Il y a bonne justice,* ou le Paysan magistrat, comédie représentée pour la première fois à Bordeaux.

MARMONTEL (JEAN-FRANÇOIS), n. à Bort (Corrèze) 11 juillet 1723, m. à Bleauvivelle (Eure) 31 décembre 1799, membre de l'Académie française.

1778. *Venceslas,* trag. 5 a. Bord., Philippot, in-8.

MARSOLIER DES VIVETIÈRES (BENOIT-JOSEPH), n. Paris 1750, m. Versailles 1817.

1789. *Les Deux petits Savoyards,* com.-vaud., mus. Daleyrac. Bord., Philippot, in-8.

MARTAINVILLE (ALPHONSE-LOUIS-DIEUDONNÉ), n. Cadix 1776, m. Paris 1830.

1802. *1, 2, 3 et 4,* ou la Cassette précieuse, vaud. 2 a. Bord., Lawalle, in-8.

MOLIÈRE (JEAN-BAPTISTE POQUELIN, dit), n. Paris 15 janv. 1622, m. Paris 17 février 1673.

1645. *La Thébaïde,* tragédie représentée la première fois à Bordeaux.

1793. *Le Dépit amoureux,* com. 5 a. vers, retouchée par Valville. Bord., Philippot, in-8.

1799. *L'Étourdi,* com. 5 a. vers, revue et corrigée. Bord., Philippot, in-8.

— *Tartuffe,* ou l'Imposteur, com. 5 a. vers Bord., Philippot, in-8.

1836. *Le Médecin à coups de bâtons,* com. 3 a., imitée de Molière par Moratin. Bord., Teycheney, in-18.

MONCRIF (FRANÇOIS-AUGUSTE-PARADIS DE), n. Paris 1687, m. Paris 1779, membre de l'Académie française.

1760. *Zelindor, roi des Sylphes,* diver., mus. Rebel et Francœur. Bord., Chappuis, in-4.

MONDONVILLE (JEAN-JOSEPH CASTANEA DE), n. Narbonne 1715, m. Belleville 1773, musicien.

1791. *Daphnis et Alcimadure,* pastorale. Bord., Philippot, in-8.

MONFLEURY (ZACHARIE JACOB, dit), n. Anjou 1608, m. Paris 1667. Son fils, ANTOINE JACOB, n. Paris 1639, m. Aix 1685.

1779. *La Fille capitaine,* com. Bord., Philippot, in-8.

MONVEL (JACQUES-MARIE BOUTET DE), n. Lunéville 5 mars 1745, m. Paris 18 février 1812.

1792. *Les Victimes cloîtrées,* dr. Bord., in-8.

OURRY (V).

1798. *La Danse interrompue,* com. Bord.

PALAPRAT (Jean), n. Toulouse 1650, m. Paris 1721.

1779. *Le Grondeur,* com. 3 a. Bord., Philippot, in-8.

PATRAT (Joseph), n. Arles 1732, m. Paris 1801.

1784. *L'Heureuse Erreur,* com. Bord., Philippot, in-8.

PELLEGRIN (l'abbé Simon-Joseph), n. Marseille 1663, m. Paris 1745.

1755. *Jephté,* op., mus. Monteclair. Bord., Chappuis, in-4.

1780. *Le Jugement de Paris,* pastorale, mus. Bertin. Bord., Chappuis, in-4.

PERROT (Jules-Joseph), n. Lyon 18 août 1810, chorégraphe et danseur.

1853. *Catarina,* ou la Fille du bandit, bal. 2 a. Bord., Duviella, in-18.

PESSELIER (Charles-Étienne), n. Paris 1712, m. Paris 1763.

1758. *Azor et Ismène* ou les Fêtes bordelaises, bal. Bord., Labottière, in-8.

PIIS (Antoine-Pierre-Augustin de), n. Paris 17 septembre 1755, m. Paris 22 mai 1832.

1793. *Le Saint déniché,* ou la Saint-Nicolas, op. com. 2 a. Bord., Laguillotière, in-8.

PIRON (Alexis), n. Dijon 1689, m. Paris 1773.

1795. *La Métromanie,* com. 5 a. vers, corrigée et augmentée. Bord., Philippot, in-8.

PRADEL (Pierre-Marie-Michel-Eugène COUTRAY de), n. Paris 1787, m. Bruxelles 1857, poète improvisateur.

1828. *La Conspiration de Biron,* trag. improvisée.

— *La Grisette parvenue,* p. improvisée en 3 h. 1/2 et jouée sur le Théâtre-Français de Bordeaux.

— *Le Buste d'Henri IV,* com.-vaud. Bord., Laguillotière, in-8.

QUINAULT (Philippe), n. Paris 1635, m. Paris 1688.

1780. *Persée,* op., mus. Lulli. Bord., Chappuis, in-8.

1792. *Armide,* op. Bord., Calamy, in-4; Philippot, in-8.

RACINE (Jean), n. Ferté-Milon 21 décembre 1639, m. Paris 26 avril 1699.

1778. *Britannicus,* trag. Bord., Philippot, in-8.

REGNARD (JEAN-FRANÇOIS), n. Paris 1655, m. Grillon 1709.

1778. *Démocrite amoureux,* com 5 a. Bord., Philippot, in-8.

ROMANI.

1830? *Norma,* op. 4 a. 6 tableaux, paroles de M. Romani, mus. de M. V. Bellini, traduite en français par M. de Saint-A... Bord., Péchade, in-8.

ROY (PIERRE-CHARLES), n. Paris 1683, m. Paris 1764.

1745. *Le Départ du Roi pour Saint-Cyr,* com. vers. Bord., Brun, in-8.

ROYER (JOSEPH-NICOLAS-PANCRACE), n. Savoie 1705, m. Paris 1755, compositeur.

1760? *Zaïde, reine de Grenade,* bal. Bord., Chappuis, in-4.

SAINT-GEORGES (JULES-HENRI VERNOY DE), n. Paris 1801, m. Paris 1875.

1844. *Le Diable amoureux,* bal. 3 a., col. Mazilier. Bord., Duviella, in-8.

SAINT-LONG, pseudonyme de MONTAUT.

1843. *Les Amours de Colas,* com. vers poitevins. Bord., Lafargue, in-8.

SAURIN (BERNARD-JOSEPH), n. Paris 1706, m. Paris 1781.

1799. *Spartacus,* trag. Bord., Philippot, in-8.

SAUVIGNY (LOUIS-EDME BILLARDON DE), n. Auxerre 1730, m. Paris 1809.

1770? *Gabrielle d'Estrées,* trag. Bord.

— *Hirza* ou les Illinois, trag. Bord.

SCRIBE (AUGUSTIN-EUGÈNE), n. Paris 21 décembre 1791, m. Paris 20 février 1861.

1829. *La Somnambule,* bal. 3 a. Bord., Suwerinck, in-8.

1833. *La Belle au bois dormant,* fé. Bord., Duviella, in 8.

VENUTI (l'abbé PHILIPPE), n. Cortone 1709, m. Cortone 1769, membre de l'Académie de Bordeaux.

1746. *La Didone,* trag., traduction italienne de Lefranc de Pompignan. Paris, Chaubert, in-8.

VERLAC DE LABASTIDE (Bernard-Louis).

1761. *Les Fêtes des environs de Bordeaux,* pastorale 3 a.

1764. *Le Jeune Homme,* com. 5 a. vers.

1772. *Les Gradations de l'amour,* com.

VOLTAIRE (François-Marie AROUET de), n. Sceaux 1694, m. Paris 1778.

1767. *Les Scythes,* trag. 5 a. Bord., Chappuis, in-8.

1779. *La Mérope française,* trag. 5 a. Bord., Philippot, in-8.

— *Œdipe,* trag. 5 a. Bord., Philippot, in-8; 1790, in-8.

1790. *Tancrède,* trag. 5 a. Bord., Philippot, in-8.

1792. *Brutus,* trag. Bord., Lavignac, in-8.

1799. *Mahomet,* trag. 5 a.

1800. *Adélaïde Du Guesclin,* trag. 5 a. (1765). Bord., Philippot, in-8.

1803. *Zaïre,* trag. 5 a. Bord., Philippot, in-8.

ANONYMES

1780. *Adélaïde,* ou l'Antipathie pour l'amour, com. 2 a. Bord., Philippot, in-8.

1798. *Adèle de Sacy,* ou le Siège du Mont-Cenis, pant. 3 a. Bord., Philippot, in-8.

1780? *Callirhoé,* trag. lyr. Bord., Chappuis, in-4.

1870. *Dix ans de surveillance,* ou Noce, Baptême, Enterrement, p. mêlée de chant, 3 a.

1758. *Don Quichotte,* op. com. 3 a. Bord., Labottière, in-8.

1800? *Geneviève de Brabant,* ou l'Innocence reconnue, pant. historique 3 a. Bord., Dubois et Coudert, in-8.

1780. *Hippolyte et Aricie,* trag. lyr. Bord., J. Chappuis, in-8.

1820. *Impromptu blayais,* ou Fête en l'honneur du baptême de Mgr le duc de Bordeaux, com.-vaud. 2 a.

1781. *Iphigénie en Aulide,* trag. lyr., 3 a., mus. Gluck. Bord., P. Philippot, in-8, 1783 et 1792.

1779. *La Coupe enchantée,* com. Bord., Philippot, in-8.

1828. *La Délibération inutile,* tableau villageois, mêlé de couplets. Bord., Beaume, in-8.

1611. *La Destruction de Troye,* trag. représentée par les élèves du collège de Guyenne dans l'Hôtel de Ville, en présence du prince et des princesses de Condé.

1867. *L'Africaine,* racontée par Mistral, maître d'équipage de la *Belle Thèrezou,* parodie de l'*Africaine* de Meyerbeer. Bord., E. Bissei, in-12.

1779. *La Prude,* ou la Gardeuse de cassette, com. vers. Bord., in-8.

1769. *La Soirée des boulevards,* ambigu mêlé de chants et de danses. Bord., J. Chappuis, in-8.

1816. *L'Assemblée de Mérignac,* ou le Ménétrier de campagne, com.-vaud.

1804. *La Vieille Femme comme il y en a peu,* vaud. anecdotique. Bord., Moreau, in-8.

1759. *Le Charlatan,* op. bouffon, 2 a. Bord., J. Chappuis, in-8.

1770. *Le Commerçant de Bordeaux,* dr. 3 a. Amsterdam, in-8.

1582. *Le Devoir des Pasteurs,* com. latine, représentée par les écoliers du collège de Guyenne devant les évêques assemblés pour la tenue du concile provincial.

1763. *Le Faux brave,* com. vers, mêlée de chants, 3 a.

1793? *Le Génie de la France,* mélodr. républicain. Bord., in-8.

1790. *Le Marchand bordelais,* com. 2 a.

1780. *Le Père de famille,* com. 5 a. Bord., Philippot, in-8; id., 1787.

1788. *Le Retour du Parlement de Bordeaux,* vaud. Bord., in-12.

— *Le Réveil du Charbonnier,* com. 3 a. Bord., Ve Dumesnil, in-8.

0000. *Les Fêtes de l'Hymen et de l'Amour,* bal. historique. Bord., J. Chappuis, in-8.

— *Les Fêtes d'Hébé,* ou les Talents lyriques, bal. Bord., J. Chappuis, in-8.

— *Les Indes galantes,* bal. héroïque. Bord., J. Chappuis, in-8.

1816. *Le 25 août,* ou la Fête bordelaise, vaud.

1828. *L'Expédition de Morée,* cantate avec chœurs. Bord., Lawalle jeune.

1822. *L'Heureux jour,* ou la Double Fête, com.-vaud., pour l'anniversaire du baptême de monseigneur le duc de Bordeaux.

1816. *L'Inauguration du buste de Dauberval,* tableau allégorique.

1810. *Monbars l'exterminateur,* mélodrame; pièce reprise en 1812; interdite à cause de certaines allusions politiques.

1740. *Philomèle,* trag. lyr. Bord., J.-B. Lacornée, in-4.

1818 ? *Pierrot chiffonnier,* ou le Billet de mille francs, bal. pant. Bord., Duviella, in-8.

1764. *Rose et Colas,* op. com. Bord., Philippot, in-8.

1846. *Sansot,* ou l'Hôtel de la Paix, folie-vaud. Bord., veuve Duviella, in-8.

1770 ? *Semelé,* op. Bord., Calamy, in-4.

1740. *Thésée,* trag. lyr. Bord., J.-B. Lacornée, in-8.

III

NOMS ET PSEUDONYMES DES AUTEURS

ET DE LEURS COLLABORATEURS

DÉJA MENTIONNÉS.

GUERRE DU PACIFIQUE

1879 - 1882

PAR M. LOUIS BOUÉ

FRAGMENTS

Chili, pays lointain, pays de ma naissance,
Où jadis chancelant j'ai fait mes premiers pas,
Pays dont a grandi récemment la puissance,
Comment ne t'aimerais-je pas?

Deux nations par moi sont à jamais chéries,
Surtout celle dont l'astre, un instant, a pâli.
Il me semble que Dieu m'a donné deux patries,
J'aime la France et le Chili.

L'arbre parfois grandit, se développe et tombe,
Loin du sol généreux qui le vit arbrisseau...
J'aime à la fois la terre où restera ma tombe
Et la terre où fut mon berceau!

. . . .

Quand je t'ai dit adieu, la course d'une année
Ne s'était pas dix fois, sous mes yeux, terminée.
Je ne connaissais point la France, moi Français.
Pourtant, j'entrevoyais ses merveilleux succès.
Je sentais bien, nourri du récit de ses guerres,
Qu'elle n'enfantait pas des combattants vulgaires,
Et, quoique enfant, j'avais saisi non sans fierté
Que j'étais, par le sang, fils d'un peuple indompté.
Enfin, je découvris et j'abordai la grève
De ce pays qu'avant je n'avais vu qu'en rêve,
Et bientôt, enivré de ses charmes divers,

Je m'expliquai qu'il fût grand parmi l'univers.
Chaque heure, qui venait s'ajouter à mon âge,
M'y faisait découvrir un nouvel apanage ;
Je pus comprendre alors qu'ailleurs nul n'égalât
Ses triomphes en nombre et son astre en éclat.
Quelle autre nation paraissait de sa taille?
La France avait foulé tous les champs de bataille
Et moissonné partout des lauriers à foison :
Sa gloire immense était en pleine floraison.
On aurait vraiment cru que de prodigues fées
Avaient, entre ses murs, entassé les trophées.
A quels guerriers le Ciel avait-il donc permis
De ravir des drapeaux sans nombre aux ennemis ?
Quels vainqueurs, orgueilleux de leur vaillante armée,
Avaient pu, consacrant sa juste renommée,
Prendre assez de canons aux vaincus pour forger
Un monument avec l'airain de l'étranger?
La grande nation suivait sa destinée,
Et voyait à ses pieds l'Europe prosternée.
Le soleil d'Austerlitz demeurait sans déclin.
Des feux de ses rayons tout semblait être plein.
Comme un chêne vivace, à la vaste ramure,
La France se dressait dans sa puissante armure,
Et ces rayons, payant un tribut coutumier,
De son casque doraient encore le cimier.
Chaque fois que sa main brandissait une épée,
De ses exploits fameux la sublime épopée
Ajoutait à l'histoire un feuillet éclatant.
Sans trêve, elle augmentait sa gloire en combattant.
Combattre, c'était vaincre. Hélas ! un tel prestige
La mit sur des hauteurs qui donnent le vertige.
Elle devait, un jour, tomber de ces sommets.
Elle devait tomber ! — O ma mère, permets
Qu'avec amour j'embrasse, à genoux, ta blessure;
Quoiqu'elle saigne encor, sa guérison est sûre.
Peux-tu, l'ayant reçu, conserver un affront? —
La France allait, le glaive au poing, l'étoile au front,
Poursuivant, en tous lieux, sa marche triomphale,
Lorsque soudain souffla l'effroyable rafale

Dont nous vîmes jadis les larges tourbillons
Dans la poudre deux fois coucher nos bataillons.
Nos déroutes semblaient être, en même temps, faites
Des malheurs réunis de nos vieilles défaites;
Le froid, comme à Moscou, nous fauchait sans merci,
Et, comme à Waterloo, toujours le nombre aussi
Nous écrasait. Au sein de l'horrible mêlée,
La France ne songea, formidable, affolée,
Qu'à sauver son honneur. L'honneur seul fut sauvé.
Paris lui-même vit pleuvoir sur son pavé
Les lourds obus vomis par une horde immonde;
Paris, la capitale et le phare du monde,
Où le bien est aimé non moins que combattu,
Où grands sont à la fois le crime et la vertu,
Babylone coupable et Jérusalem sainte,
Qui venait d'assembler dans sa superbe enceinte
Tous les rois de l'Europe et tous ses empereurs,
Paris, d'un siège infâme, a subi les fureurs.
Élevant son génie au-dessus de l'épreuve,
D'une rare valeur constamment il fit preuve.
Dans un cercle de fer, cerné de toutes parts,
Il ferma sa ceinture énorme de remparts,
Et les boulets, sur lui s'abattant avec rage,
Atteignirent ses murs plutôt que son courage...

. . . .

Mais, malgré sa vaillance, il dut se rendre enfin,
Foudroyé par le nombre et trahi par la faim.
La chute du géant fit tressaillir la terre.
O Muse, arrêtons-nous; ô Muse, sachons taire
Les insondables maux dont Dieu nous accabla,
Quand Erostrate vint remplacer Attila.

. . . .

Ces horreurs se peut-il qu'un Français les raconte?
On avoue un malheur, mais on cache une honte.
O Muse, plus un mot! De tels effondrements
Enfantèrent d'affreux et long déchirements.
Chacun, portant en soi l'âme de la patrie,
Lui-même était frappé, puisqu'elle était meurtrie.
L'espoir soutenait seul les cœurs exaspérés.

Comme tous, j'attendais; comme tous, je pleurais.
Tout à coup, ma fierté fut presque ranimée,
Je sentis un élan d'orgueil... La Renommée,
Franchissant l'Océan, apporta jusqu'à moi,
Tandis que je vivais dans ce profond émoi,
Des échos de fanfare et des chants de victoire.
Elle acclamait le nom de ton cher territoire,
Et de tes beaux exploits, ô Chili, me parlait.
Que n'en jaillissait-il sur ma France un reflet?
J'aime à me rappeler, sans qu'elle s'en offense,
Qu'aussi je t'appartiens un peu par mon enfance,
Moi qui, durant dix ans, sous ton ciel ai vécu.
Heureux de tes succès, je me sens moins vaincu.
. . . .
. . . .
Obligé de saisir, ô Chili, ton épée,
Tu montreras comment ta grande âme est trempée;
Tu sauras, comprenant ce que le monde attend,
Susciter un héros dans chaque combattant.
Vers Lima, devant toi, s'ouvre une double voie.
Qu'en déroute jamais aucune ne te voie!
Tes valeureux soldats, tes hardis matelots,
Partout vaincront sur terre et vaincront sur les flots.
De tes troupes déjà mainte habile colonne,
Au sein de plusieurs ports, sans retard s'échelonne (1);
Et l'Océan immense, aux abîmes béants,
Devient bientôt témoin d'un combat de géants.
Le monitor *Huascar*, forteresse mouvante,
Pouvant semer la mort, croit semer l'épouvante.
Ce colosse de fer, surmonté d'une tour,
Prompt à la fuite autant qu'il est prompt au retour,
Armé d'un éperon et de triple cuirasse,
O Chili, de ta flotte oser chercher la trace.
Il compte vaincre, étant hérissé de canons;
De tes marins, sans doute, il ignore les noms.
L'*Esmeralda* paraît sur la mobile arène.
Pas de blindage épais recouvrant sa carène,

(1) Antofagasta, Iquique, etc.

Mais qu'importe? A son bord, pas de conscrits tremblants ·
Des héros sont cachés dans ses fragiles flancs.
Enfin le feu commence et chaque batterie
Fait, à travers l'espace, éclater sa furie.

. . . .

Tournant comme une barque au gré de l'aviron,
Le monitor espère en son large éperon.
Entraîné par l'élan de sa bruyante hélice,
Il fend l'onde. On dirait qu'en l'effleurant il glisse.
O Chili, le vois-tu tout à coup s'élançant,
Prêt à faire gémir, sous son bélier puissant,
De ton *Esmeralda* la flottante muraille?
Les hunes, les sabords, tout crache la mitraille.
L'éperon mord le bois... Après un choc affreux,
Les deux bâtiments joints semblent liés entr'eux.
Alors Prat, du *Huascár* saisissant un cordage,
S'y précipite et crie : « Enfants, à l'abordage! »
Aussitôt qu'on entend son appel retentir,
Il lutte comme un preux et meurt comme un martyr.
Néanmoins, la corvette accepte la bataille,
N'ayant au flanc reçu qu'une légère entaille.
Le *Huascar* sans effort dégage son avant,
Et recule. Bientôt, il revient, poursuivant
Son rude assaut avec une vitesse accrue.
O ciel! de nouveau sur la corvette il se rue,
Mais elle parvient, grâce à son habileté,
A faire que deux fois le coup soit évité.
Sa brèche est mince... Hélas! quelle vaste hécatombe!
La machine s'arrête et le gouvernail tombe.
De morts et de mourants est jonché l'entrepont.
A la mitraille encor la mitraille répond.

. . . .

La hache encor menace et la poudre encor tonne.
Jusqu'en ses profondeurs, l'immensité s'étonne
De voir un tel combat entre de tels Titans.
Rares sont devenus ces fougueux combattants.
Mutilée elle-même, au sein de ce carnage,
Sans pouvoir manœuvrer, l'*Esmeralda* surnage
Ses fils appellent tous un glorieux trépas :

On la fera couler, on ne la prendra pas !

. . . .

Sans que son double échec encor le décourage,
Le monitor redouble et d'allure et de rage,
S'apprêtant à frapper à mort l'*Esmeralda*
Que déjà vainement deux fois il aborda.
Va-t-il donc, n'écoutant que sa haine vivace,
Ouvrir dans cette épave une énorme crevasse?
Lutte suprême! Il fond sur elle. A ce moment,
Par un épouvantable et profond craquement
L'étendue, en tous sens, est soudain déchirée...
Et la vieille corvette apparaît éventrée.
Dans ses flancs pénétra le fer de l'éperon,
Comme entre dans le bois le coin du bûcheron.
Qui dépeindrait l'horreur de cette horrible scène?
Sans mesurer les coups qu'en aveugle il assène,
Chacun frappe. Personne encor ne dit : « Assez! »
Et sur les morts toujours les morts sont entassés.
Des entreponts, remplis d'une ombre sépulcrale,
Jaillit sinistrement un effroyable râle.
La noble *Esmeralda*, qui ne se soutient plus,
Elle dont les efforts deviennent superflus,
Semble un monstre blessé, parmi les ondes vertes,
Laissant couler son sang par vingt bouches ouvertes.
Chacun des siens sourit au destin qu'il pressent.
Lentement dans la mer l'*Esmeralda* descend.
Le flot, qui l'envahit constamment davantage,
Monte de part en part et d'étage en étage.
Elle descend... elle a l'épaisseur d'un radeau.
Elle descend plus bas... elle arrive à fleur d'eau.
Son superbe drapeau, toujours fier, la décore.
Elle descend sans cesse, elle descend encore...
C'est alors que Riquelme, intrépide marin,
Allume d'un canon les entrailles d'airain,
Et la corvette, dont cet aigle a fait son aire,
Jette un dernier soupir presqu'égal au tonnerre.
Elle descend, descend... Son pont enseveli
Laisse éclater ce cri d'amour : « Vive Chili! »
Ce cri remplit le monde et fait trembler la nue

Chaque mât maintenant s'enfonce et diminue.
Puis, au-dessus du flot, bouillonnant tourbillon,
On ne voit bientôt plus surgir qu'un pavillon;
Puis, plus rien. — Gloire à toi, magnanime équipage !
L'Histoire te devra sa plus sublime page,
Et toi, vaste Océan, sois fier de recevoir
Dans ton sein ces héros, ces martyrs du devoir.
Jaloux d'un tel honneur, le sol de leur contrée
Aurait voulu garder leur cendre vénérée;
Mais il fallait — pour eux rien n'étant assez beau —
A d'aussi grands soldats, un aussi grand tombeau!

. . . .

Cinq mois passent. Ta flotte est au loin apparue,
Semblant déchirer l'eau, comme un soc de charrue.
Le *Huascar* l'aperçoit... il hésite... a-t-il peur?
On le voit aussitôt fuir à toute vapeur,

. . . .

Mais le *Blanco* survient et le *Cochrane* arrive,
L'empêchant de gagner ou le large ou la rive.
Il faut, quoiqu'il recherche un combat sans danger,
Qu'il accepte celui qui vient de s'engager.
L'attaque est, à l'instant, à ce point animée
Que le ciel disparaît, voilé par la fumée;
Partout la foudre éclate et partout luit l'éclair:
Un déluge de feu semble incendier l'air.
Hourra! Roulez, tambours! Hourra ! Vibrez, cymbales!
Sans cesse, en sifflant, passe une grêle de balles.
Du *Huascar,* dont à peine apparaît le contour,
Un boulet tout à coup pulvérise la tour,
Dispersant en lambeaux tous ceux qu'elle renferme.
Respect à Grau, respect au marin toujours ferme,
Au soldat toujours fort, au preux toujours ardent,
Qui, né pour commander, succombe en commandant.

. . . .

Le *Blanco,* le *Cochrane* ont la même vaillance.
Là, jamais de terreur, jamais de défaillance;
Mais au sein du *Huascar,* règne le désarroi:
La Déroute y pénètre à côté de l'Effroi.
Deux forgerons géants en ont fait leur enclume.

O fournaise! Le fer se tord, le bois s'allume.
Au pied des lourds affûts, autour des vastes mâts,
On ne voit que monceaux, qu'effroyables amas
De débris calcinés et de chairs palpitantes.
Les ardeurs du *Huascar* étaient moins hésitantes,
Lorsque l'*Esmeralda* bravait ses agresseurs,
Elle qui n'avait plus que quelques défenseurs.

. . . .

Le *Huascar* garde encor, derrière sa cuirasse,
D'innombrables guerriers qui vont demander grâce,
Loin de prendre, étouffant d'humiliants sanglots,
Un drapeau pour linceul et pour tombe les flots.
Déjà le monitor, que le vainqueur capture,
Des couleurs du Chili pavoise sa mâture...
De combats acharnés résultat différent :
L'*Esmeralda* sombra, mais le *Huascar* se rend.

. . . .

Fais désormais cingler ta flotte magnifique
Majestueusement au sein du Pacifique;
Laisse, laisse, ô Chili, tes sublimes marins
Sur l'Océan soumis voguer en souverains.
Et vous, dont brillera la valeur militaire,
Soldats, qui ne ferez que prodiges sur terre,
En avant! Triomphant toujours, luttez souvent;
Le devoir aujourd'hui le commande, en avant!
Qu'aux yeux de l'univers il soit bientôt notoire
Que pour vous tout combat doit être une victoire.
En avant! L'ennemi, culbuté par vos rangs,
Ne sera que brin d'herbe et vous serez torrents.
Fiers guerriers, en avant! Grâce au succès tenace,
Poursuivez qui vous fuit, broyez qui vous menace.
En avant! en avant! Par l'espoir entraînés,
Combattez, renversez, taillez, exterminez.

. . . .

Que votre armée à vaincre, à toute heure, soit prête,
Que rien ne vous effraie et rien ne vous arrête;
Enfants! pour la patrie et pour l'honneur, debout!
Bien rude est le chemin, mais la gloire est au bout.

. . . .

Permets que maintenant, France, à toi je m'adresse...
Pardonne à ton enfant d'avoir pu partager
Le légitime orgueil et la noble allégresse
Dont tressaille un peuple étranger.

Que semblable fierté de nouveau t'appartienne,
Et que Dieu t'en accorde à jamais le maintien;
Qu'une telle grandeur devienne aussi la tienne,
Et qu'un tel bonheur soit le tien!

Mon vœu le plus ardent, ma plus douce espérance,
C'est de revoir ton nom par la gloire ennobli,
C'est de pouvoir enfin, un jour, chanter la France,
Comme j'ai chanté le Chili!

. . . .

ÉLOGE DE M. JULES DE GÈRES

PAR M. DE TRÉVERRET

I

Messieurs,

Depuis que l'Académie de Bordeaux a daigné m'appeler au fauteuil naguère occupé par M. de Gères, on m'a souvent félicité d'avoir à célébrer un si éminent prédécesseur. Son éloge est dans toutes les bouches, son souvenir brille dans toutes les mémoires; ceux même qui connaissent le moins ses œuvres disent que l'homme, en lui, valut beaucoup, et que, pour la contrée où il habita si longtemps, sa mort fut un malheur public et un malheur prématuré. La tâche qui m'incombe aujourd'hui est donc très belle; je crains presque qu'elle ne le soit trop, et que ma parole ne demeure au-dessous de votre attente. Vous espérez voir revivre en ce discours celui que vous avez tant aimé, et moi, je le dis à regret, il ne m'a été donné durant sa vie que de l'entrevoir un instant.

Mais j'ai lu ses écrits, et comme ils sont sincères, comme ils ont été dictés par ses croyances, par ses émotions personnelles, ils m'ont permis d'entrer assez avant dans l'intimité d'une si belle âme. Sa famille, ses

amis, ses voisins de tout rang n'ont rien négligé pour m'instruire; tous, avec un zèle admirable, ont répondu à mes questions ou favorisé mes recherches; aidé par eux, aidé aujourd'hui par vous, qui m'écoutez et qui, tant de fois, avez entendu M. de Gères, je parviendrai peut-être à évoquer une ombre qui lui ressemblera; vos souvenirs, votre affection achèveront mon œuvre et donneront la vie à cette image.

Vos souvenirs, ai-je dit? Hélas! combien s'en trouve-t-il parmi vous dont les souvenirs remontent aussi haut qu'il le faudrait pour repasser toute l'existence de M. de Gères? Combien l'ont vu naître, en 1817, puis grandir chez son père, à quelques lieues de Bordeaux, puis s'éloigner pour aller chercher, hors de France, une éducation plus conforme aux vieilles convictions de sa race; puis revenir, âgé de dix-huit ans à peine, mais déjà poète, et l'imagination vivement empreinte des beaux spectacles que l'Espagne et la Suisse avaient étalés à ses yeux? Écolier au Passage, il avait vécu entre les Pyrénées et la mer de Biscaye; rhétoricien à Fribourg, il avait contemplé les Alpes, mieux encore, il les avait parcourues et traversées.

A son retour, les grands souvenirs lointains dominèrent longtemps son esprit et, toutefois, il aima cette nature moins accidentée au sein de laquelle le sort l'avait fait naître. A lui, comme à tous les vrais artistes, la création révélait partout sa beauté : les fertiles coteaux de la Garonne, les étangs des Landes charmaient encore ses yeux après le Mont-Blanc ou le lac de Genève; toute la terre, dans sa pensée, depuis ses plus hautes cimes, inhospitalières, arides, jusqu'à ses dernières pentes, si humaines et si unies, formait un vaste poème, admirable à lire... s'il pouvait trouver un lecteur.

« Certes, écrivait Jules de Gères, âgé de vingt ans, durant l'été de 1837...

Certes, quand, soulevant un des coins de la toile,
Je n'aperçois qu'un point, comme au ciel une étoile,
Lorsqu'un bout de la scène, éclairé d'un flambeau,
M'éblouit, me captive, et me paraît si beau ;
Quand, plus haut de cent pieds, mon œil sans assistance
Ne peut des horizons embrasser la distance,
Ni mon esprit perdu dans de vagues transports
D'un tout si resserré comprendre les rapports,
Quel spectacle est offert à Celui qui contemple
Le monde tout entier, dont il a fait son temple,
Auquel Il a donné pour lampe son soleil,
Étalant, radieux, sa richesse au réveil!
Comme aux voûtes du ciel se penchent tous les anges
Pour ouvrir leurs grands yeux à ces choses étranges,
Battant encor des mains, des ailes, de la voix
A l'œuvre que, pourtant, ils ont vu tant de fois;
Et combien l'âme, un jour, tout là-haut parvenue,
Mieux que sur mon rocher doit avoir belle vue! »

Telle était son extase, sa foi, son espérance. L'admiration chez lui, comme chez Lamartine, était une prière, et de ses jeunes rêves s'exhalait un parfum pieux. Souvent la tristesse inclinait son front (tous les poètes d'alors étaient tristes, vous le savez); mais, soit qu'il répétât leurs éloquentes leçons, soit que l'expérience de la vie, même à ses débuts, lui eût appris la vanité de bien des choses, on aimait à l'entendre chanter sur sa lyre harmonieuse et douce la difficulté d'être heureux, le penchant inné et irrésistible à envier toujours ce que nous n'avons point.

Avec une facilité pleine de charme, le poète faisait jaillir les images les plus variées pour en revêtir une idée, unique sans doute, mais une idée vraie, et qui, sous ces formes différentes, renouvelait à chaque vers notre plaisir.

« Le bonheur, disait-il à la même époque,

Le bonheur c'est un jeu cruel et décevant:
Il se tapit derrière, on le cherche devant;
Il galope devant quand on le croit derrière;
Vous entrez dans le champ, il franchit la barrière;
Il s'offre de lui-même à qui n'y songe pas.
Vous pensiez le poursuivre, il courait sur vos pas;
Lutin souple et rusé dont l'aile est trop adroite,
Il suffit qu'on regarde à gauche... il est à droite.
Le bonheur! c'est toujours la prochaine saison,
Le lointain, l'avenir et le vague horizon !
Ce n'est point le grand fleuve où notre barque roule,
C'est le petit ruisseau qui côtoie et s'écoule;
Ce n'est point le sol large et la route en entier,
Mais c'est tout à côté, l'obscur et frais sentier.
Ce n'est point ce qu'on a, c'est ce que l'on désire;
C'est le chant du manant quand on s'appelle Sire,
C'est le tonneau rempli quand verdit le raisin,
Ce n'est pas notre toit, c'est celui du voisin;
C'est le soleil d'été quand il neige et qu'il glace,
C'est le froid de l'hiver quand juillet le remplace,
C'est l'âge d'homme fait quand on est au printemps,
C'est l'enfance et ses jeux quand ont sonné vingt ans;
Enfin ce n'est jamais le lieu, l'heure présente,
Le réel, le vivant, mais son image absente;
Le bonheur aujourd'hui n'est pas sur le chemin;
C'était hier peut-être, ou ce sera demain. »

Ici, vous le voyez, Messieurs, à la mélancolie un sourire se mêle sans cesse; on voit que le poète est jeune et ne désespère pas d'être heureux, ou de se rendre assez raisonnable pour se contenter d'une demi-joie, s'il n'y a que des demi-joies dans ce monde.

Quant à la gloire conquise par quelque grande œuvre, il n'y renonce point, malgré les obstacles de toute sorte; mais s'il l'obtient jamais, c'est, dit-il, en se retirant, c'est en allant prendre les conseils de la solitude qu'il y parviendra.

Solitude, repos des jours purs et tranquilles
Où les bruits incertains des inquiètes villes
A peine viennent expirer!
Solitude, retraite où l'âme se replie,
Où Dieu se fait entendre à celui qui l'oublie,
Où l'on peut prier et pleurer!
Tu me connais! depuis mes plus jeunes années,
A tes nuits, de grandeur et d'éclat couronnées,
J'ai bien souvent battu des mains.
Aujourd'hui je reviens, moins heureux et moins sage,
Voir ce qu'il est resté de mon premier passage
Dans tes silencieux chemins.
Chaque fois que le jour aura trompé mes rêves,
Tu me verras, le soir, dans tes bois, sur tes grèves,
A tes concerts me rallier.
J'irai te demander, à cette heure suprême,
Contre la haine... ou bien contre l'amour lui-même
Ces larmes qui font oublier.
Et puis, lorsque lassé des choses de la terre
Je voudrai m'élancer vers ces champs de mystère
Que les poètes ont tenté,
J'irai puiser encore à ta source sacrée
Ce feu tombé du ciel qui fait l'âme inspirée
Pour toute une immortalité.
Car c'est une croyance en moi bien affermie
Que de toute beauté la foule est ennemie,
Qu'on doit souvent lui dire adieu,
Et qu'il faut, pour s'asseoir à quelque noble faîte,
Aimer, croire, être seul! Trinité du poète,
Le cœur, la solitude et Dieu!

Ce fut en 1840 que ces beaux vers prirent leur essor dans le monde; ils voyaient le jour, réunis à quelques autres, sous le titre de *Fleurs passées* et de *Fleurs nouvelles*. Le passé du poète remontait à quatre années; sa première fleur naquit en 1836; entre dix-neuf ans et vingt-trois ces charmantes promesses étaient écloses, et même, vous l'avez vu, c'était déjà mieux que des promesses.

A ces préludes d'une voix si pure, si doucement émue,

quelques amis des lettres, à Bordeaux et ailleurs, prêtèrent l'oreille et conçurent de grandes espérances; mais la voix trompa soudain leur attente; elle se tut pendant douze années entières : qu'était devenu le chanteur? Hors d'ici, on l'ignorait, et ici même on se plaignait de son silence.

Les *Récits de Suisse et d'Italie,* « lettres écrites sur l'étrier, » comme disait Jules de Gères, et envoyées au *Courrier de la Gironde* depuis le 6 juillet jusqu'au 10 septembre 1844, ne suffisaient guère à contenter un public, rendu difficile par le mérite de la première œuvre. On ne méconnaissait pas, sans doute, l'attrait léger de ces rapides esquisses, mais on avait compté sur des créations plus hautes, plus durables, on avait cru à l'existence d'un poète nouveau, et le poète ne reparaissait plus. Vivait-il encore? dormait-il ou se laissait-il distraire, égarer peut-être?

Pour savoir ce qu'il en était, et pour le sauver en cas de péril, l'Académie de Bordeaux appela Jules de Gères à elle. Il fut reçu publiquement le 13 décembre 1852, et le vice-président, M. Brochon, lui adressa les plus aimables reproches sur son inconstance envers la Muse. Il l'exhorta, en lui citant ses vers, à ne pas douter qu'il fût poète, et en lui montrant leur effet sur l'auditoire, à ne pas douter non plus qu'on aimât la poésie en France.

Il faut croire que le récipiendaire se laissa convaincre à de telles preuves; car, dès l'année suivante, il lisait à l'Académie une longue et brillante effusion poétique où, rompant enfin le silence, il expliquait pourquoi il l'avait gardé douze ans, et révélait à tous ce que ses amis savaient déjà..

Durant ces années muettes, son intelligence n'avait pas dormi, mais elle s'était dispersée en divers sens, elle

avait goûté tous les plaisirs où la poésie largement comprise peut être associée. Jules de Gères aimait toutes les formes de l'art et toutes les splendeurs de l'esprit. Autant la solitude, à certains moments, l'enchantait, autant il trouvait de charme, quand un autre vent soufflait sur son âme, à laisser derrière lui les champs et les bois et à se mêler, tout brillant de jeunesse et de grâce, aux sociétés où régnait l'imagination.

Causeur agréable, fécond, parfois éloquent, habile à saisir le ridicule, railleur même, m'a-t-on dit, si sa politesse exquise et, ce qui valait mieux encore, sa bonté n'avaient mis une garde à ses lèvres, il captivait l'attention, gagnait les cœurs, donnait le désir de le revoir et de l'entendre souvent. Il pouvait, à tout honnête homme, parler de ses goûts, puisqu'il les avait tous. Quelle admiration pour la nature! quelle curiosité de voyageur! quelle ardeur à gravir les montagnes, à courir les champs, à chasser.., jusqu'au jour où l'un de ses doigts, mutilé par le fusil, lui interdit ce dernier amusement!

Mais ce qui jamais ne lui fut ravi en ce monde, ce fut la joie de comprendre les artistes, de se faire leur disciple, de manier leurs instruments et de savourer leurs émotions. D'agréables dessins, des lithographies, des mélodies plus gracieuses que savantes, attestent encore la passion de Jules de Gères pour toutes les expressions de la pensée humaine et la souplesse si rare de son esprit et de ses organes. Dans son discours de réception à l'Académie, il passe en revue tous les arts, et chose curieuse qui prouve bien la sincérité de son admiration, il semble mettre chacun d'eux successivement au-dessus de tous les autres. Devant un tableau, la peinture était tout pour lui; en écoutant un chanteur ou un virtuose, il ne voulait plus au monde que de la musique, et tant que

le son vibrait encore dans son oreille, il eût écrit sa prose ou ses vers les plus brillants pour prouver que ni prose ni vers n'égalaient les merveilles et le pouvoir du musicien.

Et quelle ressource pour notre Académie qu'un homme si épris de tout ce qu'elle cultive et si éloquent à lui en parler! Quand on parcourt nos Actes et nos Annales, on trouve Jules de Gères à chaque page; concours de poésie, jugements sur les œuvres d'art qui nous sont offertes, sur un vitrail, sur une coupe de bois sculpté, sur les expositions nouvelles, sur un album de musique, il est prêt à tout, et il consacre à chacun de ces sujets une passion égale, éclairée par des connaissances positives et une expérience personnelle.

Dès 1860, les travaux les plus patients, les recherches d'érudition le captivèrent avec une puissance inattendue. Il rédigea la *Table méthodique des publications de l'Académie de Bordeaux* et commença ses *Alphabets de Guyenne,* notices biographiques sur les hommes éminents de cette province. Qu'il ait été soutenu dans l'une des deux tâches par le plaisir de feuilleter nos écrits et ceux de nos prédécesseurs, je le veux bien; mais il faut une certaine vertu, quand on est poète, pour dresser ces listes arides et se résigner à cataloguer.

II

J'ai dit poète, et je reviens à la *poésie* qui fut le vrai talent de Jules de Gères et qu'il a définie lui-même, dans son discours, « le chant naturel et intérieur de l'âme, le » souvenir d'un monde préexistant ou le pressentiment » intuitif d'un monde à venir. » Selon lui, la réalité n'a de valeur que parce qu'elle nous rappelle ou nous fait désirer mieux. Les cieux et la terre racontent

la gloire divine; le cœur de l'homme sent que Dieu existe, et il voudrait le voir; tout ce qu'il y a de bon et de beau nous dit que Dieu est, et tout ce qu'il y a d'imparfait nous dit que nous ne le possédons pas encore. Chanter la joie et l'admiration que Dieu répand, chanter aussi la douleur qu'il nous inflige en nous tenant ici-bas éloignés de Lui, c'est être poète; toute poésie exprime la soif de l'idéal, le bonheur de l'apercevoir, la souffrance de ne pas l'atteindre.

Ainsi pensait, Messieurs, le collègue que nous regrettons; ainsi pensent, à vrai dire, la plupart des hommes, quoique bien peu sachent analyser leurs instincts et dire ce qu'ils attendent et ce qu'ils recueillent de la poésie.

A certaines époques, je l'avoue, on s'avise de ne peindre que le réel, même dans des ouvrages de fiction, et ces peintures, d'une fidélité implacable, peuvent, quand elles sont tracées par certaines mains, faire tressaillir les nerfs, agiter le cœur, instruire la raison, et, malgré le dégoût qu'elles soulèvent, nous inspirer quelque admiration pour leurs auteurs. Mais on ne s'en tiendra jamais là; jamais ceux qui n'emploient les forces de leur esprit qu'à tracer l'image du réel ne parviendront à nous conquérir tout entiers; nous ne les repousserons pas, mais nous leur serons infidèles; après les avoir écoutés, nous nous tournerons vers les autres, vers ceux qui ont aimé l'idéal et qui l'ont peint, vers ceux qui l'aimeront et le peindront encore malgré tous les efforts faits pour le discréditer. Entre l'idéal et l'esprit de l'homme, le lien s'allongera peut-être, mais rien ne le rompra, et l'art des vers surtout, l'harmonie enchanteresse, demeureront sacrés; ils serviront toujours à évoquer devant nous un monde plus beau, plus pur, moins mêlé de misères et de platitudes que celui où il nous faut vivre.

Ah! quel soulagement après tant de vulgarités ou d'horreurs, que d'ouvrir et de respirer un poème comme *Rose des Alpes*, où Jules de Gères a réuni les plus belles images et les plus touchants souvenirs rapportés de ses voyages dans les montagnes! Il l'écrivit dans sa maison de Mony, près Rions, durant l'été de 1854, les yeux du corps errant dans la plaine girondine, l'œil de l'esprit fixé sur les cimes et les lacs de Suisse.

Car c'est sur un lac, vous le savez, que s'ouvre le poétique récit. Perrine, surnommée Rose des Alpes, belle encore, mais triste et pensive, traverse en bateau cette nappe d'azur qui s'étend de Thoun à Unterseen. Avec elle est Firmin, son jeune fils, qui n'a plus de père. Parmi les passagers on remarque un joyeux garçon qui rit des inquiétudes de la veuve et de sa crainte aux premiers grondements d'une tempête :

Fanfaron, beau diseur (cette race est partout) :
— On doit rester chez soi quand on a peur de tout,
Dit-il, raillant Perrine avec sa voix pédante;
Puis — l'inexpérience est toujours imprudente —
Il fit, prenant plaisir à ces jeux inhumains,
Affleurer le bordage, y pesant des deux mains.
— Eh bien! oui, dit-elle, oui, je tremble, je suis mère,
Tout mon cœur s'est armé de terreur, j'en suis fière;
Le courage est facile à qui l'a pour tout bien,
Il ne faut rien aimer pour n'avoir peur de rien.
Il courut sur la barque un silence suprême:
Fatalité du sort! à cette place même,
Revenant de la Blume au vallon de Justis,
Le père de Firmin s'était noyé jadis.
Les passagers savaient la douloureuse histoire
Et l'ombre de Rupert plana sur l'auditoire;
Ce nom, dont Firmin seul ne se souvenait pas.
Par pitié pour la mère on l'avait dit tout bas.

Perrine, hélas! ne s'était point trompée; la tempête éclate, la barque sombre, tous les voyageurs sont sauvés

par de prompts secours; mais la mère est folle, elle ne reconnaît plus son enfant, elle se croit morte avec lui.

Les années se passent et cette cruelle erreur ne se dissipe point. Firmin est recueilli par de généreux parents; Perrine elle-même, nourrie et soignée par sa sœur, ne souffre que de son incurable tristesse. Elle erre comme une ombre à travers les prés; parfois elle rentre, le soir, dans le chalet, maintenant désert, où elle habita jadis avec son mari. Elle y revoit, aux doux rayons de la lune, ces murs qu'avaient bâtis Rupert avec des bois choisis au flanc des monts; elle y retrouve toutes les traces laissées par cet homme, par sa tendresse, par son courage, par son génie. Ce dernier mot n'est pas exagéré, je crois, car, tel que le dépeint le poète, Rupert s'élève bien au-dessus de ses compagnons.

De son état, il est guide dans la montagne; mais, non content de la parcourir tout entière, il en a scruté les entrailles, observé les phénomènes et les productions. Quelle roche alpestre échappe à sa connaissance ou résiste à son marteau? Quelle plante ne sait-il pas nommer, aussi bien et mieux que les savants? Quel insecte est nouveau pour lui? Quel oiseau, quelle bête fauve peut tromper sa poursuite ou vivre après qu'il l'a visé? Son chalet offre aux regards les dépouilles de la montagne conquises par sa valeur et rangées en ordre par sa science. Il personnifie le genre humain, sagace, intrépide, pénétrant partout, étudiant, capturant, détruisant ce qu'il lui plaît; à mesure que le poème se déroule, les Alpes et Rupert nous paraissent plus admirables et font reculer au second plan Perrine et son fils.

On ne l'oublie pas pourtant, la pauvre folle; on s'attendrit en la voyant errer, libre de tout lien visible, mais captive de son délire. Vainement ses voisins tentent de

l'en délivrer; vainement ils lui apportent en triomphe son Firmin, tout éclatant de jeunesse et de santé; un moment elle semble le reconnaître; mieux encore, elle le reconnaît, mais elle continue à s'ignorer elle-même et à se croire morte : « Le pauvre enfant, dit-elle, il a perdu sa mère! » Enfin, persuadée qu'elle n'est plus de ce monde mais que son compagnon bien-aimé est encore séparé d'elle, elle se décide à aller rejoindre Rupert au fond du lac; elle reprend ses vêtements de noce, sa couronne, tous ses atours :

La dentelle, la croix, la parure donnée;
Dans le cèdre odorant si longtemps condamnée,
Le voile transparent, froncé de lacets d'or,
Pour le dernier hymen l'embellirent encor,
Et, miroir séducteur, une onde glaciale
Doubla de son éclat la pompe nuptiale.
Alors dans le vertige et l'éblouissement,
Vers l'image fatale avançant lentement,
Semblant chercher à droite et tendant sa main prête
A l'invisible époux de la suprême fête,
Elle glissa sans bruit sur l'herbe du talus.
Le corps ne pouvait être où l'âme n'était plus,
Celle-ci l'emportait, et, destinée amère,
Un pauvre enfant, deux fois, avait perdu sa mère.

Ainsi s'achève ce poème, que bien des personnes, peut-être, appelleront le chef-d'œuvre de l'auteur. C'est son ouvrage le plus étendu, il est vrai, et, comme tous les récits, il a le privilège de mieux se graver dans la mémoire; mais plus d'un connaisseur, persuadé que le lyrisme et la description sont le vrai domaine de Jules de Gères, préfèrera l'entendre, dans des pièces moins longues, interpréter les voix ou les spectacles de la nature. C'est là qu'il donne une âme à l'être inconscient et l'érige en symbole, en idée vivante.

Quoi de plus profond, dans ce genre, et de plus triste que sa méditation intitulée : *L'Arbre devenu vieux?* Le poète se souvenait, en 1862, d'avoir vu, aux bords de la Seine, non loin de Paris et de Mantes, un ormeau trois fois séculaire et désigné par le peuple sous le nom de *Sully*. Et il se figura (car à l'imagination rien ne semble impossible, ni même incroyable) que cet arbre pouvait bien avoir le sentiment de sa longue et interminable existence. Or, s'il l'avait, qu'en résultait-il pour lui? Une joie ou une douleur?

Le poète répondit : une douleur; et il fit parler et gémir ce vieil arbre, fatigué de vivre immobile, de contempler toujours le même paysage, d'assister au jeu des passions humaines, aux angoisses de l'avare qui enfouit un trésor près de ses racines, au désespoir du joueur qui cherche la solitude pour se tuer, aux serments trompeurs des amoureux, aux duels des emportés, aux émeutes révolutionnaires, aux invasions de la France, aux fuites de rois; toutes choses douloureuses, revenant périodiquement et prenant, de siècle en siècle, un moins noble caractère : uniformité enfin ou décadence, c'est là ce que voyait le grand arbre à force de vivre, et bien que ses branches et son tronc gigantesque fussent attaqués, rongés, creusés dans tous les sens par les insectes et les reptiles, il ne parvenait pas à cesser de vivre; il ressentait seulement une douleur de plus : celle d'abriter d'aussi hideux ennemis et de ne pouvoir s'en débarrasser ni par un changement d'existence ni par un anéantissement définitif.

Donc, *changer* ou *mourir* fut le vœu de ce vieil arbre, et des bûcherons, dirigés par un ingénieur, vinrent un jour accomplir ce souhait. Mais une fois scié, déraciné, taillé en planches, que devint-il? et fut-il plus heureux?

Hors de sa première vie, si longue et si pénible, trouva-t-il même une ombre de mieux?

Mystère insondable, dit le poète, et qui rend bien cruel le sort des êtres lassés de la vie.

Qu'était devenu ce penseur?
Quille? Mât? Ponton d'abordage?
Garde-côte? Auvent défenseur?
Plancher? Vulgaire échafaudage?
Était-il plus heureux? Qui sait?
Les avenirs pleins de merveilles
Que son vif désir traversait
Valaient-ils ses austères veilles?
Dans les parcours éoliens
L'âme, du cadavre allégée,
Regrette-t-elle ses liens
Et sa félicité forgée?
Qu'es-tu, lendemain du trépas?
Peut-être, éblouissant mystère,
L'inconnu rêvé n'a-t-il pas
Ce qu'en croit deviner la terre?
De l'aube des temps jusqu'au soir,
Posant la fin du grand principe,
Sphinx éternel, tu peux t'asseoir,
Il ne passera point d'Œdipe.
Garde l'impénétrable loi;
Tout arrivant cherche et succombe;
S'il est une énigme, c'est toi,
Secret absolu d'outre-tombe!
L'homme voit, aux cycles des cieux,
Un astre deux siècles d'avance :
Le calcul certain de ses yeux
Prédit son cours et le devance;
Mais pour sa propre éternité
Sa prescience est inféconde;
Du jour qui suit son jour compté
Que sait-il? Pas une seconde.

III

D'où vient l'homme, en effet, et où vont ses pas? où l'emportent les jours, les heures, les minutes? N'a-t-il vécu et ne vivra-t-il qu'ici-bas? Et s'il doit vivre ailleurs, que sera cette nouvelle vie? Question terrible pour les croyants eux-mêmes, parce que, sur ce sujet, nul Messie n'a *tout* révélé, et plus terrible encore pour ceux qui ont cessé de croire, mais qui n'osent point nier. Or, on en était là au comencement de ce siècle. Jules de Gères, plus croyant que la plupart des poètes modernes, frémit pourtant devant le mystère de l'autre monde et tourne comme un oiseau affolé autour de l'abîme.

Lisez ce recueil charmant, *le Roitelet,* qui vit le jour en 1859 : de toutes ces pièces adressées à des amis, à des collègues dans l'Académie de Bordeaux, combien parlent de la vie qui lasse et de la mort qui épouvante !

Heureusement, parmi tant de graves pensées, la gaîté se glisse par instants, gaîté satirique et pourtant inoffensive, défendant le goût et le bon sens, mais ne livrant jamais aucun nom au ridicule. Quel plaisir éprouva l'un de nos collègues, savant archéologue et artiste passionné, quand il vit reparaître, sous la plume de Jules de Gères, la figure anonyme, mais réelle de ce bon curé, si fier d'avoir enlaidi son église par des badigeonnages et des fioritures! Et quelle fête pour l'Académie et pour l'auditoire invité par elle lorsque le poète démontra, en séance publique (le 14 novembre 1853), que tous les hommes sont fous, même celui qui s'amuse à le démontrer!

Il le fit en vers si piquants, si nets, si légèrement troussés qu'on eût dit que la Muse d'Alfred de Musset,

après avoir dicté *Namouna* à son favori, était venue, sans bruit et avec plus de réserve, inspirer une aimable boutade au poète de Bordeaux. Dans l'espace de vingt ans, la brochure eut trois éditions, dont la dernière est de 1874. Quand, après un tel intervalle, le sel d'une plaisanterie ne s'est pas évaporé, c'est qu'elle était bonne et qu'elle touchait peut-être en passant à des vérités éternelles.

Du reste, le succès de publication n'a pas manqué aux œuvres de Jules de Gères. Ses principaux poèmes ou recueils, ***Fleurs uouvelles, Rose des Alpes, Feuilles volantes, Le Roitelet,*** édités à Paris, sont maintenant épuisés et difficiles à retrouver chez les libraires. Paris les a jugés favorablement. Des critiques originaux ou autorisés leur ont consacré des articles.

Barbey d'Aurevilly voulut faire une petite légende au poète-gentilhomme; non content de le louer dans ses feuilletons littéraires, Ch. Monselet entra en relations avec lui : le 22 novembre 1854 il le félicitait, dans une lettre que j'ai pu lire, d'avoir écrit en vers ***Rose de Daphné,*** « un chef-d'œuvre, disait-il, que je sais par cœur. » Il reconnaissait en Jules de Gères, un critique militant (ce sont ses propres termes) dont le concours serait utile à la jeune école pour achever la déroute des vieux classiques. Il l'engageait à prêcher d'exemple et de théorie, à combattre les étroites prescriptions de Boileau, comme il l'avait fait dans son discours académique, et à exprimer la rêverie moderne comme dans sa pièce intitulée : ***Bonheur sur l'eau.*** Le refrain de cette élégie: « Ramons lentement, » avait captivé l'oreille et le cœur des jeunes romantiques.

Vers le même temps, Philarète Chasles écrivit à l'un de ses correspondants que « M. de Gères était *quelqu'un* » et ses *coups de rame* quelque chose. »

Si notre collègue eût voulu soigner sa réputation, rester plus longtemps à Paris, chanter devant ce grand écho, la France l'eût adopté, l'Europe l'eût connu peut-être, et la pièce qui a pour titre *Pauvre enfant* n'eût pas été la seule qu'on eût traduite en vers anglais. Mais Jules de Gères n'aimait qu'à demi la capitale, il préférait à cette bruyante arène le recueillement des campagnes de Bordeaux, et surtout il lui en coûtait de solliciter la faveur des critiques. Il sut aussi par expérience combien ceux qui se chargent d'éclairer l'opinion cèdent souvent à des partialités qui leur font trahir leur devoir.

Mais si, faute d'obsessions ou de complaisances, Jules de Gères n'a pas obtenu les éloges de tous les juges, le plus illustre, du moins, l'a hautement prisé. Un de nos collègues, parlant de Bordeaux à Sainte-Beuve, prononça le nom de notre poète : « Ah ! Jules de Gères, s'écria le » prince de la critique, c'est un maître ! »

Un tel témoignage suffit à vous avertir, Messieurs, qu'en lisant les œuvres de ce compatriote votre temps ne sera pas perdu. Il y aura de plus un grand charme à mieux fixer ainsi le souvenir d'un homme qui vous appartint si complètement. C'est parmi vous qu'il naquit et qu'il vécut; parmi vous que les plus cruelles douleurs de famille vinrent le frapper, et parmi vous que, vers la fin de sa vie, il concentra de plus en plus ses efforts et ses études.

Rien de ce qu'on publiait à Bordeaux ne lui échappa; il eût voulu conserver à son foyer les moindres étincelles de l'esprit indigène. Chercheur infatigable, il fut encore poète jusqu'au bout : la Société des Sonnettistes l'ayant engagé à se joindre à elle, il fit assaut d'adresse et de patience artistique avec ces ciseleurs de vers et ces émailleurs de strophes; mais de temps à autre il leur disait :

Faites mieux, parlez à l'homme de ses destins futurs.

C'était, nous le savons déjà, son plus grand souci. Il reparaît souvent dans ses *Menus propos*, recueil de pensées offertes à l'Académie et imprimé à Bordeaux seulement. Depuis le 22 mars 1866 jusqu'au 28 mai 1878, Jules de Gères, à quatre reprises différentes, nous apporta ce fruit de son expérience et cette expression de sa foi. Catholique fidèle, gentilhomme ami des vieilles mœurs et des vieilles institutions, il ne pouvait espérer que tous les esprits fussent d'accord pour partager ses croyances et adopter ses principes, mais tous aimaient cette bonté qui lui faisait dire : « O Seigneur! à quoi servent, pour vos » louanges et votre gloire, la pauvre mouche dans les » suçoirs de l'araignée, les terreurs de l'oiselet sous la » griffe de l'épervier, les agonies de la souris entre les » dents cruelles du chat? Pourquoi cette barbarie cons- » tante entre vos créatures? Ne pouviez-vous en disposer » autrement. »

Tous admiraient aussi la perspicacité avec laquelle, observant les rapports actuels du paysan et du possesseur de la terre, il annonçait une révolution prochaine dans l'état social de nos campagnes :

« L'occupation, » disait-il en mêlant le sourire à un léger frémissement de colère, « la préoccupation constante » de beaucoup de paysans de nos jours est de s'appliquer » à dévorer, par tous les moyens et sous toutes les » formes de son revenu, le propriétaire qui les fait vivre. » Celui-ci est, pour le paysan, la poule aux œufs d'or; » mais l'autre trouve que les œufs arrivent lentement, et » s'il pouvait manger la poule d'un seul coup de dent, il » n'hésiterait pas à le faire, quitte à aviser après. Or, » quand les propriétaires auront été mangés, et ils le » seront, l'*après* viendra.

» Les bourgeois balayés du sol; les petits paysans » verront des jours nouveaux; car, alors, ils n'auront » plus que la ressource de se dévorer entre eux, et ce » sera moins facile. Ceux-ci ne laisseront pas faire ceux- » là avec la même longanime débonnaireté que nous, qui » savons d'enfance que nous sommes de fondation, de » profession, des vaches à lait, des poules, et que les » vaches sont faites pour être traites et les poules pour » être plumées.

» On défendra sérieusement les limites des héritages, » bornes, haies, sentiers et fossés; on fera respecter les » enclos, les murs et les fermetures; on interdira la » maraude et la vaine pâture dans le champ du voisin; » la nuit on montera la garde autour des récoltes sur » pied, on surveillera les fruits pendant les clairs de lune, » on châtiera sur place les pillages et les vols, on ne » paiera plus les journées au double de ce qu'elles produi- » sent, on exigera que ceux qu'on paie travaillent réel- » lement, on ne pourra plus tromper sur la quantité des » fournitures et la qualité des denrées; le *tien* et le *mien* » tendront énergiquement à reconstituer la distinction » de leurs individualités séparées; le droit et la force en » viendront aux mains; il y aura des coups de fusil, une » véritable guerre rurale. Pauvres propriétaires du bon » vieux temps, vous qui étiez si commodes, si patients, » si aveugles, comme on vous regrettera! Mais c'est alors » que vous serez vengés! »

Et croyez-vous, Messieurs, que l'auteur de cette page appelât de ses vœux une pareille vengeance? Oh! non! sa bonté le lui défendait, et tous ceux qui l'ont vu habitant dans ses domaines savent que ses bienfaits, répandus avec profusion, tombaient autour de lui sur ces mêmes paysans si prompts à léser leurs propriétaires. Pour eux

il n'épargnait ni sa bourse ni ses soins; il était leur aide, leur consolateur, leur médecin désintéresé.

Aussi quelle tristesse envahit les âmes lorsqu'on apprit, le 27 octobre 1878, que le charitable et pieux M. de Gères, se rendant à la messe de Rions, était tombé en proie à de vives souffrances et, sans qu'on eût eu le temps de le rapporter chez lui, avait expiré sur la route! Son cœur, fatigué de battre si vite et si fort pour toutes les grandes choses, son cœur, déchiré depuis quatre ans par la mort d'un fils, s'était brisé soudain, et dans cette matinée, quelques instants avaient suffi pour achever l'œuvre de la douleur morale.

Les regrets qui éclatèrent alors furent le plus bel éloge de son âme; celui de son talent est dans ses poésies; qu'on les relise parfois, que dans nos salons bordelais d'habiles diseurs, comme il n'en manque point ci, les glissent entre un récit de Coppée et une tirade de Victor Hugo, et l'on verra que cette voix modeste, mais vibrante d'une émotion vraie, au sein du grand concert poétique de notre siècle, méritait bien d'être entendue!

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

POUR L'ANNÉE 1881

PAR M. V. LABRAQUE-BORDENAVE

Secrétaire général

Lu dans la Séance publique du 23 novembre 1882.

MESSIEURS,

Avant de vous faire le résumé de nos travaux, je vous demande la permission de vous présenter les nouveaux élus de l'Académie. Recueillir à la fois un ingénieur, M. FARGUE, un poète, M. Louis BOUÉ, et le premier Doyen de la Faculté de droit de Bordeaux; c'est encore une bonne fortune, dans une compagnie qui s'honore, depuis deux siècles, de compter dans ses rangs : les savants, les littérateurs et les poètes, qui sont la gloire et l'honneur de la Gironde.

Les travaux importants de M. Fargue le désignaient depuis longtemps à vos suffrages; mais si notre savant collègue parvient à éviter, au port de Bordeaux, la périlleuse rivalité d'un Saint-Nazaire ou d'une ville du Havre, depuis Brémontier et Deschamps, aucun ingénieur n'aura

rendu au commerce de Bordeaux des services plus importants.

M. Louis Boué est un jeune poète, dont la muse est chère aux Bordelais. Ses inspirations sont puisées aux sources les plus pures, et son âme ardente ne connut jamais ni doute ni défaillance. Il sait que les vers les meilleurs sont ceux qui énoncent de belles et nobles pensées encadrées dans des rimes mélodieuses; aussi a-t-il fait, souvent, couler de douces larmes en chantant les suaves émotions de la charité, les horreurs de la guerre ou les désastres de la patrie!

La science du droit avait eu à l'Académie de glorieux représentants, sortis de la magistrature et du barreau. Il y a, en effet, entre le droit, les sciences et les lettres, des affinités indissolubles, et leur alliance devient chaque jour plus étroite; mais l'enseignement du droit n'avait pas, au milieu de nous, son organe autorisé. Si sa présence a été tardive, notre compagnie n'aura rien perdu pour attendre, puisqu'elle possède le premier Doyen, j'allais dire le fondateur de la Faculté de droit à Bordeaux.

Je m'arrête, afin de ne pas tourmenter la modestie de nos collègues; mais il me sera bien permis de dire que l'opinion publique a ratifié tous vos choix.

Les travaux de vos membres ne furent jamais ni plus nombreux ni plus importants.

M. Henry Brochon vous a fait un rapport sur une étude de M. Habasque, avocat-général à Agen, intitulée : *Séjour de la cour de Franne à Agen, 1564-1565*. La reine Catherine de Médicis avait décidé que le Roy visiterait les villes importantes de son royaume; et cette cour, dont les splendeurs avaient émerveillé les villes de Lyon, Toulouse, Bayonne, arriva enfin à Agen, dans le courant de l'année 1565.

Cette marche triomphale à travers la France est racontée par le jeune magistrat, avec des détails empreints d'une rare élégance; mais au milieu de cette joie universelle, tout le monde avait remarqué la figure triste et sombre de la reine-mère. Quelle en était la cause?

Après trois siècles de recherches, les archives de Simmancas (Espagne) ont fourni à notre collègue, M. Combes, une réponse décisive. Pendant l'entrevue de Bayonne et sous la pression de sa fille préférée, la reine Elisabeth, femme de Philippe II, du duc d'Albe et de dom Alava, le confident intime du Roy, la reine Catherine de Médicis avait concerté le massacre des protestants au nom de la raison d'État. Grâce aux découvertes de M. Combes, la question de la Saint-Barthélemy paraît définitivement tranchée, et il en résulte que Catherine de Médicis fut la grande coupable.

M. Combes vous a aussi donné lecture d'un travail sur: *Le Gallicanisme et les idées françaises en Espagne sous Philippe V.* Les bruyants essais de cette nouveauté dans le pays auraient réussi, sans l'intervention de Louis XIV. Dans une lettre adressée à son ambassadeur, le Roy déclare que la France seule doit être gallicane, parce que des idées trop libérales en Espagne pourraient avoir des conséquences funestes pour l'avenir de son royaume. Ces lectures ont été accueillies avec le plus vif intérêt. De tels travaux honorent les recherches aussi consciencieuses qu'éclairées du savant académicien.

Notre poète Président, M. H. Minier, vous a communiqué une pièce de poésie intitulée : *Un Athée.* Vos plus chaleureuses félicitations ont accueilli la spirituelle précision et le mâle accent de ces beaux vers, et vous avez décidé l'impression, dans vos *Actes,* de cette œuvre pleine de vigueur et d'entrain.

L'histoire rapporte que la vieillesse de Louis XIV fut assombrie par l'épuisement des finances. Pour lutter contre l'Europe coalisée et rétablir les finances obérées, on vendit des redevances domaniales, on créa des rentes, et on ordonna la vente des justices royales, etc... Le résultat fut désastreux. Les malheurs qui furent la conséquence de ces ventes de la justice, vous ont été racontées par M. Brives-Cazes.

Cet érudit et savant magistrat consacre ses trop rares loisirs à des recherches du génie de l'histoire locale et du droit, qui sont à l'heure actuelle le goût des esprits et la préoccupation naturelle des temps. Par ce grave et consciencieux travail, M. Brives-Cazes a mis en lumière une page attristée de ce beau règne de Louis XIV. Laissant aux faits leur éloquence naturelle, notre collègue s'est borné à les grouper avec une rare intelligence et un art infini, dissimulant l'abondance des documents et la patience des investigations sous la simplicité du plan et l'aisance des développements.

Les travaux de M. Leo Drouyn ont épuisé depuis longtemds la série des louanges, et je ne saurais trouver d'expressions pour louer dignement ses *Variétés Girondines*. La postérité ratifiera les éloges donnés par les contemporains à ce rival de l'abbé Baurein, et son œuvre sera un titre impérissable pour le savoir de l'archéologue, l'élégance, la précision de l'écrivain et le talent du dessinateur. Qu'il prenne le crayon, la plume, le burin ou le pinceau, notre collègue est certain de mériter vos suffrages et ceux des amis des lettres et des arts.

Les travaux de M. de Lacolonge ne furent jamais ni plus variés ni plus abondants. Non content de vous offrir l'hommage d'une étude *sur le Pendule de Foucaut* et de vous résumer les travaux des sociétés savantes de France et

de l'étranger avec cette précision et ce discernement dont il a seul le secret, M. de Lacolonge vous a vivement intéressés avec son étude *sur l'hélice propulsive,* dont la découverte est généralement attribuée à Frédéric Sauvage. Personne à l'Académie ne pouvait parler avec plus de compétence de cette admirable création qui a changé la face de la navigation moderne. Que Dallery soit le premier inventeur de l'hélice ou que F. Sauvage ne soit que le propagateur d'une découverte qui ne serait pas son œuvre, qu'importe! Cela prouve une fois de plus que les conceptions de génie ne sont pas toujours le fruit de révélations sublimes; elles sont souvent la récompense de méditations continues ou de l'étude persévérante!

La question de savoir si Montesquieu a laissé des œuvres posthumes, quel en est le nombre, le titre et la valeur, inquiète depuis longtemps le monde des savants et les admirateurs de l'auteur de l'*Esprit des Lois.* En 1833, M. de Lomeyher, voulant résoudre ces questions, arriva à La Brède. Les héritiers de Montesquieu l'accueillirent avec beaucoup de courtoisie, mais n'ouvrirent les fameuses liasses qu'avec beaucoup de discrétion. Néanmoins, M. de Lomeyher rédigea une note des papiers qu'il avait entrevus et la communiqua en 1838 à M. de Lacolonge. Par suite de péripéties diverses, cette précieuse note a été retrouvée depuis quelques mois, et vous devinez avec quelle respectueuse admiration nous avons écouté les confidences de notre collègue!

Montesquieu sera toujours le génie tutélaire de l'Académie qu'il présida à *quatre reprises* différentes, et nous écoutons encore les premiers chapitres de l'*Esprit des Lois,* qui furent lus, dans *cette enceinte,* aux applaudissements frénétiques de l'élite de la société bordelaise, qui se pressait à nos fêtes littéraires.

La tradition raconte que Montesquieu était très communicatif. Il lisait, au fur et à mesure qu'il travaillait, quelques chapitres de ses œuvres à des amis de Bordeaux qui ne l'entendaient guère et qui lui disaient en écoutant l'*Esprit des Lois* : « *Vous perdez votre temps, Président, cet ouvrage ne peut servir à rien...* » Helvetius, lui-même, lui conseilla de brûler son manuscrit.

Montesquieu consultait heureusement des esprits plus éclairés. Le Président Barbot le rassurait, en lui disant : «*N'écoutez pas ces hommes-là, ils ne peuvent vous entendre, vous irez plus loin qu'eux.*» C'est à ces sages avis que nous devons la publication de l'*Esprit des Lois*, et peut-être le dévoué Président l'eût-il encouragé à mettre en lumière ses œuvres posthumes, s'il les eût connues. Quoi qu'il en soit, Montesquieu ne les a pas jugées dignes de la postérité, et, d'ailleurs, elles n'ajouteraient rien à sa gloire immortelle !

M. Rayet vous a communiqué ses observations sur la température à Bordeaux pendant l'année 1881. Il a même invité ses collègues à l'inauguration de l'observatoire de Floirac, et vous avez été heureux de saluer le premier Directeur, je devrais dire le créateur de l'observatoire de Bordeaux.

M. le Dr Micé, représentant officiel de l'Académie au Congrès phylloxérique, vous a fait un rapport sur les procédés présentés dans cette auguste assemblée pour combattre le fléau qui menace de ruiner nos contrées. Vignes américaines — insecticides — inondations : tous ces remèdes paraissent incertains; il y en a bien d'efficaces, mais, hélas ! ils tuent la vigne !

M. Micé vous a en outre rendu compte des expériences faites à Talais sur les vaccinations charbonneuses, l'inoculation du virus et les moyens de préservation trouvés par

le génie de M. Pasteur. Tous ces récits ont été accueillis avec la plus vive gratitude.

M. PETIT-LAFITTE, qui unit à une rare compétence une longue expérience des questions viticoles, vous a offert une petite brochure : *Le vignoble bordelais en 1881*. C'est une page attristée des résultats fournis *par ce raisin qui mûrit entre deux soleils,* mais non exempte de quelques espérances pour l'avenir.

M. Paul DUPUY vous a adressé un livre sur la *Question sociale en France*. Les redoutables problèmes qui agitent nos populations industrielles ont été discutés avec une rare compétence et un rare esprit de tolérance et de conciliation. Ses études approfondies de ces questions le désignaient à votre choix pour l'appréciation du livre soumis à l'examen de l'Académie par l'une des reines de la littérature actuelle, Mme Clémence Royer. Son ouvrage est intitulé : *Le bien et la morale*. D'après l'auteur, le *bien est la somme des jouissances senties par la totalité des êtres conscients; le mal est la somme de ses souffrances.*

Ces désolantes conclusions ne pouvaient être accueillies avec faveur par un esprit aussi sagace et aussi pratique. Ses protestations indignées contre les maximes de l'auteur ont reçu une approbation absolue à l'Académie, et afin que le public pût apprécier ses décisions éclairées, elle a décidé que le rapport de M. Dupuy serait inséré dans nos *Actes*.

M. Max COLLIGNON vous a remis, au nom de M. Charles Normand, un travail sur les fouilles de Pergame. Peu partisan des conclusions de l'auteur, M. Collignon a néanmoins reconnu et proclamé la valeur des recherches du jeune savant.

M. le premier président IZOARD vous a donné lecture d'un rapport sur l'ouvrage de Mme la princesse de Lési-

gnano, intitulé : ***Les Constitutions de tous les pays civilisés, recueillies, mises en ordre et annotées.***

La noble patricienne semble avoir un goût très vif pour la déclaration des droits de l'homme; ses annotations sont rares et parfois peu exactes. La vérité historique est quelquefois endommagée; ainsi elle croit pouvoir affirmer que le pape Pie IX avait accepté, presque avec joie, la loi des garanties, etc. Mais le livre est imprimé sur papier de Hollande; les caractères sont d'une netteté admirable; il y a un luxe de typographie rare et dispendieux. Les portraits des rois ou des empereurs qui ont daigné octroyer des Constitutions à leurs sujets paraissent bien réussis; puis au frontispice brille la beauté, presque idéale, de la princesse et les nombreuses décorations qui ombragent sa personne. Tant de charmes réunis ont désarmé l'Académie; elle a reconnu que le travail de la princesse avait été poursuivi avec une ardeur persévérante, et elle lui a adressé, avec ses remerciements, ses plus chaleureuses félicitations.

A l'Académie, un rapport fait par M. FROMENT est toujours une bonne fortune. Elle lui a bien décerné les honneurs de la vice-présidence, mais elle a soumis sa bonne volonté à de rudes épreuves, en lui confiant les travaux les plus divers, je pourrais ajouter les plus ingrats : Rapport sur les lettres de Joseph Scaliger; rapport sur les ouvrages de M. Valade-Gabel; rapport sur le musée Guimet; rapport sur les travaux de M. Edouard Fleury, etc., que sais-je? Partout notre collègue a déployé un sens critique, non sans péril, pour les auteurs qu'il a analysés.

M. le marquis DE CASTELNAU D'ESSENAULT vous a communiqué ses observations sur les travaux de l'abbé Despart, relatifs aux Sauvetats de Guyenne, et une étude

sur les dates des constructions du chœur de l'église Saint-Pierre et de la tour Pey-Berland. Un estampage de l'inscription qu'on y trouve a été rebelle à toute interprétation, et c'est le cas de dire que les savants *y ont perdu leur latin;* mais ces recherches fortement raisonnées ont été écoutées par nos archéologues avec la plus vive satisfaction. Une œuvre qui obtient les suffrages de MM. Leo Drouyn, Dezeimeris, Brives-Cazes, de Verneilh et Charles Durand, doit trancher à jamais des questions controversées jusqu'à nos jours.

M. Raulin a bien voulu faire trève à ses travaux pluviométriques, pour vous adresser des rapports pleins d'intérêt sur les papillons fossiles trouvés par des savants américains près d'Aix, et sur les découvertes opérées en Amérique par des savants français et relatives aux rongeurs vivants ou fossiles. M. Raulin vous a également communiqué le rapport de M. Milne-Edwards sur les découvertes scientifiques opérées dans le golfe de Gascogne et dans la Méditerranée à bord de l'aviso le *Travailleur.*

M. Mégret de Belligny a détaché de ses cartons quelques beaux vers, que vous avez entendus avec la plus vive sympathie; mais vous n'avez pas laissé ignorer à votre poète que ses communications étaient devenues trop rares.

Malgré l'activité toujours croissante de votre correspondance, M. le secrétaire général a réussi à mettre un peu d'ordre dans vos archives, un peu trop négligées depuis 1856; il vous fait aussi un rapport sur un beau livre de M. Henri Ribadieu: *Un procès en Guyenne sous Louis XIV.* Vous avez pu admirer deux plaideuses acharnées : la mère Ancelle, supérieure du célèbre couvent des Annonciades, et Marguerite de Belrieu, veuve d'un con-

seiller au Parlement, luttant avec des succès divers contre les subtilités de la vieille procédure et les grimoires des vieux procureurs, finissant enfin par plaider l'une contre l'autre et sortant à peu près ruinées de ce procès, qui avait duré quinze années.

Quelques-uns de vos correspondants ont tenu à justifier vos suffrages.

M. J. SERRET vous a adressé une notice sur l'abbé Carrère, chanoine à Agen, qui eut l'honneur d'être le précepteur de Lacépède.

M. BELIN-DE LAUNAY vous a envoyé sa traduction des *Voyages* de Serpa-Pinto à travers l'Afrique.

M. TAMIZEY DE LARROQUE vous a fait hommage de notices sur J.-J. Bouchard, l'astronome Gaultier, et des lettres de Joseph Scaliger.

Le rapporteur, M. Froment, avait cru devoir émettre quelques lignes critiques sur les additions qui accompagnent ces intéressantes lettres, tout en protestant, d'ailleurs, du plaisir qu'il avait ressenti en lisant des notes si variées, si savantes et si instructives de l'infatigable correspondant. Mais ce qu'il y a de plus curieux et plus rare parmi les savants *(genus irritabile)* comme les poètes, c'est que M. Tamizey de Larroque a accueilli ces critiques avec infiniment d'esprit et une charmante bonne grâce.

M. Louis GUIBERT, votre lauréat, vous a fait hommage de deux brochures : 1° le *Livre de raison* d'Etienne Benoist en 1426; 2° *Histoire des Hôtels-de-Ville de Limoges*. Vos chaleureux remerciements seront de nature à encourager l'étude des monuments remarquables et peu connus de cette partie de l'ancienne province de Guyenne.

Le fils de notre regretté collègue, M. Valade-Gabel, a sollicité le titre de membre correspondant.

A l'appui de sa candidature, M. Valade-Gabel vous a adressé les travaux suivants : *Molière à Auteuil, Le Barbier de Pezenas, A mi-côte, Nocturnes*, etc. Tous ces travaux vous ont révélé une poésie facile, spirituelle et railleuse. Quelques passages ont séduit M. Froment lui-même, et sur son rapport, l'Académie a décerné, à l'unanimité, le titre de membre correspondant à M. Valade-Gabel.

M. Ch. MARIONNEAU vous a adressé son ouvrage sur la vie, les œuvres de L. Louis. Tout le monde admire le génie de l'illustre architecte du théâtre de Bordeaux, mais peu de personnes étaient initiées à ses déboires, ses vicissitudes, ses caprices. M. Marionneau a recueilli, avec une piété filiale, les moindres détails d'une existence aussi tourmentée, et sur le rapport d'une commission composée de MM. de Verneilh, Froment, Ch. Durand, vous avez accordé une médaille d'or à M. Ch. Marionneau. Mais je suis heureux de pouvoir lui annoncer que vos suffrages unanimes ne tarderont pas à lui ouvrir vos rangs.

Au nom d'une commission composée avec lui de MM. Saugeon et Froment, M. G. Brunet vous a fait un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Allain : l'*Instruction primaire en France avant la Révolution de 1789*. Le rapporteur a constaté la profonde érudition de l'auteur, ses patientes investigations, sa méthode claire et son style agréable, et proposé d'accorder à M. l'abbé Allain le prix de 1,000 fr. fondé au nom de Mme la marquise de Lagrange, née de Caumont-Laforce. L'Académie a accueilli ces conclusions.

M. le Dr ARMAIGNAC vous a adressé deux ouvrages : l'un *Traité élémentaire d'ophtalmoscopie*, l'autre *De la greffe animale*. Vous avez confié l'examen de ces travaux à MM. les Drs Micé, Denucé et Oré, et sur leur rapport, l'Académie a décerné une médaille d'or à M. le Dr Armaignac.

Votre concours de poésie n'a pas répondu à vos espérances. Vous avez néanmoins décerné une mention honorable à une pièce de vers intitulée : *Sur le Morne,* et une médaille de bronze à M. Lacoûte pour son recueil de poésies : *Les voix du passé.* Votre commission a trouvé dans ce recueil des vers faciles, parfois d'une facture élégante et harmonieuse; mais une trop grande abondance en a obscurci les beautés.

Il me reste un dernier devoir à remplir.

L'Académie, toujours fidèle au culte des souvenirs, ne peut voir ses rangs s'éclaircir sans adresser aux collègues qui nous quittent pour une vie meilleure, l'expression de ses profonds regrets.

La mort vous a enlevé deux membres correspondants : MM. Guadet et Boucher d'Argis. M. Guadet, héritier d'un nom cher aux Bordelais, vous appartenait depuis longtemps. Ses travaux l'avaient recommandé à vos suffrages, et son *Histoire des Girondins,* écrite avec un dévouement filial, vivra dans la mémoire de tous les amis de la Gironde.

M. Boucher d'Argis vous était moins connu, mais à l'Académie les services rendus sont toujours appréciés, qu'ils soient de date récente ou de date ancienne.

Il y a quelques jours à peine, l'Académie perdait M. Antoine Gauthier, notre collègue depuis quarante années. Il nous avait apporté le concours d'un esprit éclairé, pénétrant et laborieux. Nos actes témoignent de la part brillante qu'il prit à nos travaux littéraires, de l'éclat avec lequel il présida l'Académie en 1846, et du zèle, de l'aménité avec lesquels il remplit une tâche toujours difficile et qui oblige autant qu'elle honore.

Mais la mort de Pierre Valat, si imprévue malgré ses 85 années, a jeté le deuil parmi nous.

D'autres diront les travaux si variés accomplis par P. Valat dans toutes les branches des connaissances humaines. Ce bon et excellent vieillard avait toutes les curiosités et toutes les ambitions de l'esprit. Il aimait par dessus tout l'Académie et tout ce qui pouvait la faire briller dans le monde. Aussi, sa dernière pensée a été pour elle, et il vous a légué son œuvre préférée : *l'Histoire de l'Académie.*

Il appartiendra à son successeur de vous raconter une vie si bien remplie; je dois, malgré moi, me borner à vous dire que P. Valat avait la passion de la science et l'amour de tous les progrès et de toutes les libertés.

SÉANCE PUBLIQUE

du 23 novembre 1882.

1re PARTIE

RÉSULTATS DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1881.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants, soit pour les Concours ouverts en 1881, soit pour l'obtention des récompenses accordées en vertu de l'article 48 de son Règlement, soit enfin à titre d'hommage (1).

1° Histoire et Archéologie.

Louis, sa vie, ses œuvres, par M. Ch. Marionneau.

L'Instruction primaire en France avant la Révolution, par M. l'abbé Allain.

* *La Cour à Agen en 1564-1565,* par M. Habasque, avocat général, à Agen.

* *Cinq inscriptions à Lectoure,* par M. Ch. Robert.

* *Inscriptions épigraphiques du Musée de Bordeaux,* intitulées : *Quelques noms gaulois,* par le même.

* *Études sur les contorniates. Observations sur les deux premiers Gordiens,* par le même.

(1) Ces derniers ouvrages sont marqués par un astérisque (*).

* *Les Correspondants de Peiresc, J.-J. Bouchard, J.-B. Gautier,* par M. Tamizey de Larroque.
* *Lettres françaises de Joseph Scaliger,* par le même.
* *Éloge de Pierre Galin,* par M. H. Magen.
* *Éloge de l'abbé Carrère,* par M. J. Serret.

2° Géographie. — Statistique. — Économie politique.

* *Voyage de Serpa Pinto à travers l'Afrique,* par M. Belin-de Launay (traduction).
* *Album de l'île de la Réunion,* par M. Pagot, membre correspondant.

3° Jurisprudence. — Législation.

* *Un Procès sous Louis XIV en Guyenne,* par M. H. Ribadieu.
* *Constitutions des peuples civilisés,* revues et annotées par Mme la princesse de Lésignano.

4° Philosophie. — Religion.

* *La Question sociale en France,* par M. Paul Dupuy.
* *Le Bien et la Loi morale,* par Mme Clémence Royer.

5° Sciences naturelles et Mathématiques. Médecine.

* *Étude sur la théorie du pendule de Foucaut,* par M. de Lacolonge.
Traité élémentaire d'ophtalmoscopie, d'optométrie et de réfraction oculaire, par M. le Dr Armaignac.
De la Greffe animale et de ses applications à la chirurgie, par le même.

6° Agriculture et Commerce maritime.

* *Travaux du Congrès phylloxérique de Bordeaux en 1881*, par M. Lalande, président de la Chambre de commerce de Bordeaux.

* *Le Vignoble bordelais en 1881*, par M. Petit-Lafitte.

7° Beaux-Arts.

* *Origines et Développements de l'architecture théâtrale*, par M. Edouard Fleury.

8° Poésies.

Concours : Sept pièces ont été classées sous les numéros suivants :

N° 1. *Baptême d'une Fleur.*

Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

N° 2. *Les Révolutionnaires.*

N° 3. *L'Orage.*

N° 4. *Vision.*

N° 5. *Que te feyt feyli* (adage gascon).

N° 6. *Voix du passé.*

Le vers se sent toujours de la faiblesse du cœur.

N° 7. *Sur le Morne.*

N° 8. *Amour et dévouement*, par Mme de Guyon.

* *Ode à Victor Hugo*, par M. Aurélien Vivie.

* *Molière à Auteuil*, par M. Valade-Gabel.

* *Le Barbier de Pezenas*, par le même.

Après avoir entendu les rapports spéciaux qui lui ont été présentés sur les ouvrages ci-dessus, et après avoir

pris l'avis de la Commission générale des Concours, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

FONDATION LA GRANGE

PRIX DE Mme LA MARQUISE DE LA GRANGE, NÉE DE CAUMONT-LAFORCE

Prix de MILLE FRANCS à M. l'abbé Allain, pour son livre : l'*Instruction primaire en France avant la Révolution.*

Histoire.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Marionneau, pour son livre : *Louis, sa vie et ses œuvres.*

Physiologie.

Une MÉDAILLE D'OR à M. le Dr Armaignac, pour son livre : *de la Greffe animale et de ses applications.*

Poésie.

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. A. Lacoûte, pour son recueil : *Voix du Passé.*

Une MENTION HONORABLE à l'auteur de la pièce intitulée : *Sur le Morne.*

IIe PARTIE

CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1882-1883.

FONDATION FAURÉ

Un des membres les plus regrettés de l'Académie, M. Fauré, voulant donner un dernier témoignage de l'intérêt qu'il avait toujours porté à ses travaux, a, par son testament, en date du 30 mars 1868, fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de » Bordeaux, à laquelle je m'honore d'appartenir, un coupon de 50 fr. de » rente 3 0/0, pour fonder un prix de 300 fr. à décerner tous les six ans au » meilleur Mémoire sur une question posée par l'Académie, intéressant le » bien-être de la population peu aisée de notre ville. L'Académie sera seule » appelée à juger de la valeur de ces Mémoires. »

L'Académie, qui dispose cette année d'une somme de 600 fr., met au concours, pour 1883, la rédaction d'un *Mémoire intéressant le bien-être de la population peu aisée de Bordeaux*.

Elle décernera un prix de 600 fr. au meilleur mémoire présenté sur ce sujet.

FONDATION LA GRANGE

M. le marquis Lelièvre de La Grange et de Fourille, membre de l'Académie, par testament olographe du 14 août 1871, visé par décret du 20 octobre 1880, a légué à la Compagnie :

Une rente de *six cents francs* « destinée à fonder un prix annuel, sous le » nom de *Prix de M. le marquis de La Grange*, qui sera décerné alternati- » vement à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue gasconne » dans ses phases diverses, ses poésies, sa prose, et à l'auteur du meilleur » livre ou mémoire sur la numismatique de nos provinces méridionales. »

Aucun mémoire n'ayant été présenté au concours de 1881, pour le prix relatif à la *langue gasconne*, l'Académie le remet au concours pour 1883, et le porte à 1,200 fr. Seront admis à ce concours les mémoires répondant aux questions de linguistique du présent programme.

L'Académie décernera en outre, en 1883, le prix de *Numismatique*.

Histoire.

L'Académie met au Concours les sujets suivants :

1° « Origine des tailles et des aides en Guyenne. »

2° « Monographie d'une ou plusieurs villes ou communes » de l'ancienne province de Guyenne. »

3° « Monographie, soit écrite, soit figurée, d'un ou de » plusieurs des anciens monuments de la Guyenne : » églises, monastères, châteaux, etc. »

4° « *Notices biographiques* sur les hommes remarqua- » bles qui ont appartenu à cette province. »

5° « Notice historique sur la Société du *Musée de* » *Bordeaux* fondée en 1783. »

6° « Étude sur les serfs questaux dans la province de » Guyenne. »

7° « Établir, par des documents authentiques, à quelle » époque remonte la première idée de l'ensemencement » des dunes, et quel est celui qui l'a le premier conçue. »

8° « Faire l'histoire de l'administration de l'intendant » Dupré de Saint-Maur, en Guyenne. »

9° « Faire l'histoire des députés du commerce de » Bordeaux au Conseil du commerce, depuis sa fondation » jusqu'à sa suppression. »

Linguistique.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans la Gironde.

Pour qu'il fût complet, il faudrait qu'on y trouvât non seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complètement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches sur cet objet, avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître ces vieux idiomes, dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence des documents historiques et des poésies d'une grande partie du moyen âge.

En conséquence est proposée la question suivante :

« Donner, de la langue gasconne, un lexique joignant, à » une nomenclature exacte et aussi complète que possible » des mots gascons d'une localité déterminée, la définition de » ces mots et l'explication précise de leurs acceptions, sans » oublier leur emploi spécial dans les idiotismes, adages, » proverbes, dictons agricoles, noëls et vieilles chansons. »

L'Académie demande en outre :

1° « Un glossaire spécial des documents gascons contenus » dans le *Livre des Bouillons* et les *Registres de la Jurade* » publiés par la Commission de publication des Archives » municipales de Bordeaux. »

2° « Un recueil aussi complet que possible de tous les » proverbes et dictons en langue gasconne usités dans le » département de la Gironde, avec indication, s'il y a lieu, » des origines, et un classement méthodique qui facilite » les recherches. »

Agriculture.

L'Académie laisse le Concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier les inondations et leurs causes; rechercher les » moyens d'y remédier; application spéciale au bassin de » la Garonne. »

Physiologie.

L'Académie laisse le Concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier l'action toxicologique du cuivre et de ses » composés; examiner en particulier le *cuprisme chronique* » et la question de l'emploi des préparations de cuivre dans » l'industrie des conserves alimentaires. »

Physique.

« Faire l'historique des progrès de l'éclairage électrique. » État actuel de la question, particulièrement au point de » vue économique. »

Beaux-Arts.

1° « Comparer les tendances des écoles Française et » Hollandaise au XVIIe siècle, au point de vue de l'étude » de la nature. »

2° « Étudier les origines et les évolutions du paysage » contemporain en France. »

L'Académie récompensera en outre les meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

5° Poésie.

L'Académie décernera des récompenses aux auteurs des pièces de poésie qui lui paraîtront dignes d'une distinction.

CONDITIONS DE CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin.

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 1er novembre de chaque année.

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite,*

qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées, les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir : les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question ([1]), et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix

([1]) Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une commission chargée de l'examen » d'un travail envoyé au concours conclut à une récompense, le Président » consulte l'assemblée générale sur le seul point de savoir *si elle prend ces » conclusions en considération.*

» S'il y a vote affirmatif, le Président renvoie l'examen de ces conclusions » à une Commission spéciale, composée des membres du Conseil et de tous

ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

Art. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé, néanmoins, que ces travaux leur appartiennent.

Art. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

» les rapporteurs des concours; en cas d'empêchement de l'un d'eux, il sera
» remplacé par un membre de la majorité de la Commission.

» Cette Commission spéciale, après que la clôture des concours a été
» prononcée en assemblée générale, procède au classement des travaux
» proposés pour une récompense, en tenant compte de leur valeur relative.
» Elle dresse en conséquence, après avoir consulté le trésorier, un état des
» récompenses à proposer à l'assemblée générale.

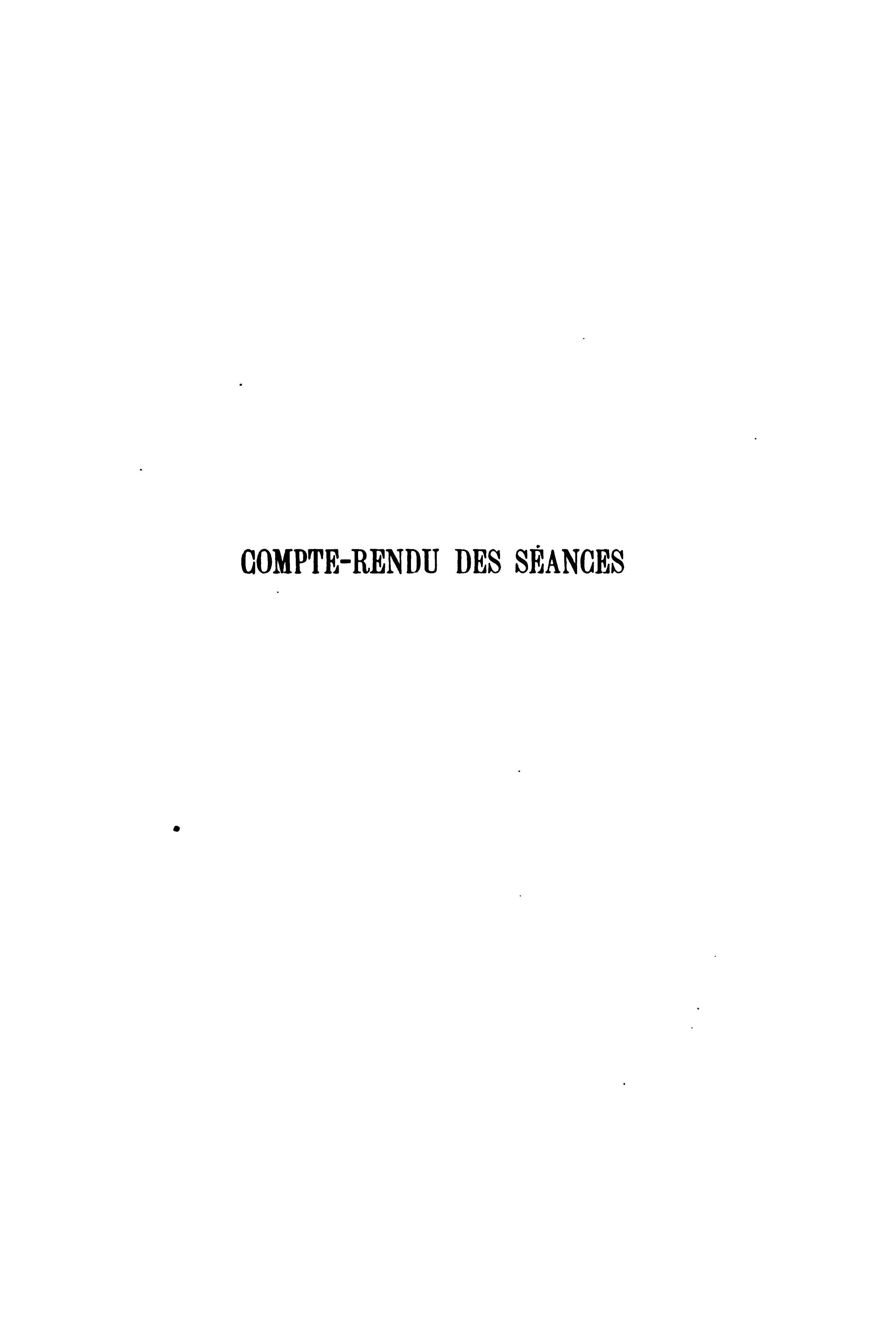
» Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la
» Commission, la liste des travaux récompensés. »

Art. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie, par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 23 novembre 1882

H. MINIER,
Président.

Le Secrétaire général.
V. LABRAQUE-BORDENAVE.



COMPTE-RENDU DES SÉANCES

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1881

SÉANCE DU 9 JUIN 1881.

Présidence de MM. MICÉ et MINIER.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Mgr Bellot des Minières, exprimant ses regrets de n'avoir pu assister à notre séance publique. — Il dépose aussi sur le bureau les lettres de remerciements que plusieurs lauréats ont adressées, celles de différentes Sociétés et un certain nombre d'ouvrages.

Pour l'examen du livre de M. Marionneau, sur *la Vie et les Œuvres de l'architecte Louis,* on nomme une Commission composée de MM. Ch. Durand, de Verneilh et Froment.

M. le Dr Micé, au moment de quitter le fauteuil, s'exprime en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Au moment de quitter le poste élevé que j'ai dû à votre bienveillance, vous m'autoriserez à vous remercier, une fois encore, du grand honneur que vous m'avez fait en me permettant de m'asseoir un moment dans le fauteuil qu'occupa Montesquieu à quatre reprises différentes.

Mon embarras eût été grand à ce poste sans la confiance que j'avais en vous tous. Vous avez tenu, Messieurs, ce que promettait la témérité que vous eûtes le jour de mon élection. Et qu'eussé-je fait, grand Dieu! qu'eussions-nous fait ensemble, dans les circonstances que vous savez, sans la sage prévoyance de M. de Castelnau (qui nous a permis de reconstituer les procès-verbaux de nos séances), sans le dévouement de notre Commissaire spécial des impressions M. Brives-Cazes, sans la disposition de M. Labraque-Bordenave à intervenir à tout appel, sans l'entrain de M. Froment à accepter d'urgence la rédaction de notre compte-rendu annuel!

Les applaudissements du public ont récompensé ce dernier collègue; l'unanimité de vos suffrages pour le secrétariat général a prouvé à M. Bordenave que vous aviez le souvenir des services rendus. Je m'en voudrais, tout en m'associant à ces marques d'estime, de ne pas acquitter envers MM. Brives-Cazes et de Castelnau une dette qui est la vôtre en même temps que la mienne.

Parmi les affaires engagées sous ma présidence, deux seulement (si je ne me trompe) n'ont pu être menées à terminaison. Ce sont : 1° le jugement à porter sur la *Physiologie nouvelle de l'hydrothérapie* de M. Delmas, jugement remis à l'an prochain sur la demande de la Commission et pour cause d'arrivée tardive du mémoire, et 2° la proposition de modification de l'article 1er de nos Statuts dans le sens d'une augmentation du nombre des membres titulaires. Cette proposition est déjà ancienne : mais elle avait été inconstitutionnellement présentée, et c'est seulement en 1880

qu'elle a été reprise d'une façon régulière et renvoyée à l'examen d'une Commission dont M. Dezeimeris a le devoir de diriger les travaux.

Après avoir été pendant deux ans confié à des hommes de science, le gouvernail du vaisseau qui porte les destinées de notre vieille Académie va revenir aux mains du plus ancien de nos poètes actuels, de M. H. Minier. C'est pour la troisième fois, mon cher Collègue, que vous êtes mis à notre tête : honneur qui, dans ce siècle, n'est advenu qu'à un autre protégé des Muses, à un autre maître dans l'art de penser et de dire, à Gout-Desmartres. On s'est bien aperçu de votre habitude de manier la barre quand, à deux reprises, les circonstances m'ont forcé de mettre à contribution votre désir d'obliger et votre dévouement inaltérable aux intérêts de la Compagnie. Je n'ai donc pas à vous exhorter au courage au moment actuel; vous êtes plus que moi fait aux postes périlleux, et je vous cède le fauteuil avec toute la satisfaction du soldat qu'on relève d'une consigne difficile, de l'intérimaire que vient remplacer un chef de tout repos.

M. Minier lui répond en ces termes :

Messieurs,

J'étais loin de m'attendre à l'honneur de m'asseoir, une troisième fois, dans votre fauteuil présidentiel, lorsque je voyais, autour de moi, des collègues qui, tous, l'eussent occupé avec plus d'éclat et d'autorité.

A quoi donc suis-je redevable de cette insigne faveur? Ce n'est pas à mon mérite individuel! Il n'y avait aucun droit. Cela ne peut être qu'à ma longue et constante présence au milieu de vous, à mon assiduité à prendre part à vos travaux.

Oui, Messieurs, c'est le zèle académique auquel vos sympathies ont offert une récompense.

J'en comprends toute la valeur, croyez-le bien; et j'espère vous prouver ma reconnaissance par l'accomplissement scrupuleux de la tâche importante que vous avez confiée à ma vigilance.

Seulement, une chose m'effraie : la comparaison que vous ne tarderez pas à faire entre ma présidence et celle de mon vaillant prédécesseur. Quel que soit mon dévouement aux intérêts de notre Compagnie, il lui sera impossible d'effacer le souvenir des services éminents que lui a rendus le Dr Micé.

Personne d'entre vous, mes chers Collègues, n'ignore tout ce qu'il a fallu à notre ancien Président d'énergie, de tact, de persévérance, et, surtout, de moments précieux, dérobés à son labeur professionnel, pour mener à bonne fin, au milieu d'entraves sans nombre, l'année académique qui vient de s'écouler.

Quand le Dr Micé prit la direction de notre Compagnie, rien ne faisait prévoir les difficultés qui allaient bientôt assaillir sa présidence. Il était, alors, en droit de compter sur l'active collaboration d'un Secrétaire général, doué des plus séduisantes qualités, aimé de nous tous, et qui, lui-même, se montrait plein d'affection pour l'Académie.

Mais ce Secrétaire général qui nous était si tendrement attaché, nous ne devions pas le conserver longtemps. Les honneurs de l'épiscopat sont venus le surprendre le soir même d'une de nos séances; et, le lendemain, « hélas ! il » a fui comme une ombre, en nous disant qu'il reviendrait. »

Il n'est pas revenu.

Le Dr Micé s'est vu privé, tout à coup, de son plus utile auxiliaire; mais ne reculant, pour le bien de l'Académie, ni devant le travail ni devant le sacrifice de son temps, il a fait œuvre à la fois de Président et de Secrétaire général.

La besogne était rude, mais l'ouvrier était résolu; et la régularité de notre correspondance, le fonctionnement rapide de nos Commissions, le fructueux emploi de nos séances, l'intelligente préparation de la solennité publique qui les a si brillamment couronnées, sont autant de titres à la gratitude de l'Académie. J'en offre l'expression sincère au Dr Micé, bien persuadé que je suis, en cette occasion, le fidèle interprète des sentiments de tous mes honorables collègues.

N'avais-je pas raison de vous dire, Messieurs, combien le souvenir d'une pareille gestion serait écrasant pour la

mienne? Aussi, aurai-je besoin, — afin que l'héritage de mon prédécesseur ne périclite pas dans mes mains, — du concours incessant des nouveaux officiers que l'Académie m'a donnés pour collaborateurs. Le choix ne pouvait en être meilleur : il devient la sauvegarde de ma présidence.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de formuler, devant vous, un vœu dont la réalisation ne devait pas se faire attendre : c'est le retour des séances publiques pour la réception des membres nouvellement élus. Elles avaient jeté sur notre Compagnie un éclat qui s'est évanoui avec leur abandon.

Il y a environ trois ans, l'Académie, sur ma proposition, fortement appuyée, avait décidé que ces séances, si profitables à notre renommée, s'effectueraient selon le vieil usage.

Cela n'a pas eu lieu; et pourquoi?

Est-ce que nous n'éprouverions pas un légitime orgueil à présenter à la société bordelaise les riches acquisitions que notre personnel a faites, depuis quelques mois seulement, dans la Magistrature, dans le Barreau, dans la Faculté des Lettres, dans la Faculté des Sciences, aussi bien que dans le monde des arts?

D'où vient donc que nous nous sevrons de cette haute satisfaction, et, en même temps, d'une glorieuse affirmation de notre existence?

On a objecté l'état de nos finances; elles ont besoin d'être ménagées, j'en conviens; mais si les séances de nuit sont trop coûteuses, faisons des séances de jour. Que peuvent y perdre le récipiendaire et l'auditoire? Est-ce que les fleurs de l'éloquence, pour s'épanouir, ont absolument besoin de la lumière du gaz?

Revenons, Messieurs, et le plus tôt possible, à nos anciennes coutumes : c'étaient les bonnes. — Multiplions nos solennités scientifiques et littéraires; ouvrons souvent nos portes au public; prouvons-lui que nous l'aimons et le public nous aimera!

Les nouveaux membres du Bureau ayant pris place, la séance continue.

M. Brochon, chargé de faire un rapport sur la brochure de M. Habasque, ayant pour titre : *Séjour de la cour de France à Agen (1564-1565),* donne la lecture des passages les plus intéressants de cet opuscule.

M. Valat, après avoir annoncé qu'il vient de rédiger un *errata* des tables de nos *Actes,* dressées par M. de Gères, lit un mémoire sur les relations de Montesquieu avec l'Académie de Bordeaux et l'influence exercée sur lui par cette Société. — Après quelques questions posées par MM. Drouyn, de Verneilh, Brochon et quelques éclaircissements fournis par M. Valat, la séance est levée.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Description des machines et procédés par brevets d'invention, t. XXI, 1re et 2e parties.

Publications de l'Institut d'études supérieures pratiques et de perfectionnement. In Firenze. Le origini della lingua poetica italiana.

Id. *Del processo morboso del colera Asiatico.* Memorie de Philippo Parini.

Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier, t. XVI, 2e livr.

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, bulletin n° 26, février 1881.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, n° 3, march 1881.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, t. XIX, années 1879-1880, 3e fascicule.

Recueil des Jeux floraux, 1881.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mars 1881.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, n° 5, 5e année, 1881.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, n° 1, janvier, février, mars et avril 1881.

Revue Savoisienne, 22e année, n° 4, avril 1881.

Le Bon Cultivateur, 61e année, n° 11, mai 1881.

Journal de Médecine, 20e année, nos 42, 43, 44, 45, 1881.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, nos 9 et 10, nov., déc. 1878; nos 1 à 10, janv. à déc. 1879; nos 1 à 8, janv. à août 1880.

Le Cultivateur Agenais, 17e année, 1881, mai, no 11.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, XLVII, part II, no 4, 1878; vol. XLVIII, part II, nos 1, 2 et 3, 1879; vol. XLIX, part II, nos 1 et 2, 1880.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, extra number, part I, for 1878; vol. XLVIII, part I, nos 1, 2, 3 et 4, 1879; XLIX, part I, nos 1 et 2, 1880; vol. L, part I, no 1, part II, no 1, 1881.

Report upon certain Museum for technology Science and Art, 1879-80, New-South-Wales.

Annual report of the departement of mines New-South-Wales for the year 1878 and 1879.

Maps to accompany annual report of the departement of mines New-South-Wales for the year 1879.

Report of the Council of Education upon the condition of the public schols.

Journal and proceedings of the royal Society of New-South-Wales, 1879, vol. XII et XIII.

Bulletin de la Société Philomathique vosgienne, 3e année, 1877-78; 3e année, 1878-79 (livraison supplémentaire).

Anciens registres des paroisses de Limoges, par Louis Guibert.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1880, 34e vol.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, t. III, 2e livraison.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon, 15e série, t. VI, 1880

Académie de Stanislas. Les patois Lorrains, par Lucien Adam.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 51e année, 21 de la 3e série, 1880, 2e semestre.

Association scientifique, 2e série, t. III, mai 1881, no 59.

Description of New Indian lepidopterous insects.

Journal des Savants, janvier, février, mars, avril 1881.

Le Cultivateur Agenais, 17e année, no 12, 1er juin 1881.

La Musique à Bordeaux pendant l'année 1878.

L'Homme, sa nature et son âme, ses facultés et sa fin, par Mgr de La Bouillerie.

Victor Louis, architecte du Grand-Théâtre, par M. Charles Marionneau.

Archives du Museum national de Rio de Janeiro, vol. II, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1877; vol. III, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1878.

Recherches sur les effets produits par l'excitation du bout central du pneumogastrique et de ses branches sur la respiration, le cœur et les vaisseaux, par A. François Franck.

Étaient présents :

MM. Dr Micé, Hte Minier, Charles Durand, Valat, A. Petit-Lafitte, Brives-Cazes, Leo Drouyn, Lacolonge, R. Dezeimeris, Henry Brochon, marquis de Castelnau d'Essenault, E. Gaussens, Abria, Th. Froment, baron de Verneilh, de Tréverret, L. de Coëffard, Azam.

SÉANCE DU 23 JUIN 1881.

Présidence de M. MINIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie reçoit une pièce de vers dont M. Aurélien Vivie lui fait hommage, et qui a pour titre : *A Victor Hugo*.

M. Petit-Lafitte demande si le Congrès phylloxérique a adressé une invitation à l'Académie. Il rappelle, à cette occasion, les travaux remarquables sur l'agriculture qui, durant le dernier siècle, ont été dus à notre Compagnie et il cite particulièrement ceux de l'agronome Tillet, inventeur du chaulage, qui parvint à guérir la carie du blé, appelée de son nom *Tilletsia caries*.

M. Micé répond que l'intention de la Commission est d'appeler au Congrès tous les présidents des Sociétés savantes du département; celui de l'Académie ne saurait être oublié. — M. Lespiault ajoute que lui-même a

désigné l'Académie parmi les Sociétés qu'on devait inviter.

M. Minier cite une pièce de vers philosophique qui a pour titre : *Un athée,* et une autre intitulée : *Qu'ils sont heureux !*

M. Brives-Cazes donne lecture d'un mémoire sur l'*Effet des aliénations des justices royales en Guyenne (1695-1720).*

M. Valat lit également un mémoire sur M. Valade-Gabel, ancien directeur de l'Institution des sourds-muets de Bordeaux, né en 1801, mort en 1879.

M. Rayet offre à l'Académie une notice historique sur la fondation de l'Observatoire de Bordeaux, et la prie d'assister, le jeudi 30 juin (de 4 à 6 heures du soir), à une sorte de visite inaugurale de cet établissement. Il lui demande aussi de vouloir bien donner à l'Observatoire le recueil des *Actes*. — M. le Président répond qu'il sera donné de ce recueil tous les volumes qu'il sera possible de réunir dans ses archives.

M. Valat exprime le vœu qu'une Société météorologique s'établisse à Bordeaux. — M. Rayet répond qu'à l'Observatoire de Floirac, on fait six fois par jour des observations météorologiques publiées actuellement dans la *Gazette hebdomadaire de Médecine* et qui le seront bientôt dans le Recueil spécial des observations faites à Floirac.

M. le Président déclare que les diverses Commissions de concours sont ainsi composées :

Histoire : MM. Dezeimeris, Combes, de Castelnau.
Linguistique : MM. Brunet, de Tréverret, Roux.

Histoire naturelle et Physiologie : MM. Denucé, Oré, Micé.

Agriculture : MM. Abria, Petit-Lafitte, de Lacolonge.

Commerce maritime : MM. Izoard, G. Brunet, Labraque-Bordenave.

Beaux-Arts : MM. de Verneilh, Auguin, de Coëffard.

Poésie : MM. Gaussens, Froment, de Mégret.

La séance est levée vers dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, extra number containing grammer vocabulary.

Le Breviari d'Amor, t. II, 3e et 4e livraisons.

Bulletin de la Société Philomathique vosgienne, 6e année, 1880, 1881 et supplément.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, t. XXI, 1879.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, vol. 1er de la 6e série, 1880.

Annuaire de la Société Philomathique, année 1880, t. XXXX.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1881, no 2.

L'Investigateur, 47e année, janvier, février 1881.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXXX, 5e de la 8e série.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 5e année, no 6, 1881.

Le Bon Cultivateur, 61e année, 1881, no 13.

Journal de Médecine de Bordeaux, 10e année, no 46, juin 1881.

La Semaine Agricole, 1re année, no 4, 1881.

Boletin del Ministerio de Fomento de la Republica Mexicana, marzo 1881, nos 35 à 49, mayo 1881, nos 56 à 67, et *Revista mensual,* diciembre 1881.

Étaient présents :

MM. Hte Minier, de Tréverret, V. Labraque-Bordenave, marquis de Castelnau d'Essenault, R. Dezeimeris, Leo

Drouyn, G. Brunet, Brives-Cazes, Aug. Petit-Lafitte, L. de Coëffard, Valat, V. Raulin, G. Lespiault, Abria, Dr L. Micé, Saugeon, baron de Verneilh, Lacolonge.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 JUILLET 1881.

Présidence de MM. H. MINIER et Ch. DURAND.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme Clémence Royer fait hommage à l'Académie d'un ouvrage qui a pour titre : *Le Bien et la Morale*. M. Paul Dupuy est prié de faire un rapport sur ce travail.

M. Lalande, président du Congrès phylloxérique qui doit avoir lieu à Bordeaux le 10 octobre 1881, invite les Membres de l'Académie à prendre part à ses travaux.

M. le Préfet de la Gironde invite le Président de l'Académie à assister à la Fête nationale du 14 juillet et lui annonce qu'une place lui sera réservée dans la tribune des autorités.

Sur l'invitation de M. Rayet, directeur de l'Observatoire de Floirac, MM. H. Minier, V.-L. Bordenave, Brives-Cazes, Auguin, Froment, A. de Tréverret, se sont rendus le 4 juillet à Floirac pour assister à l'inauguration de l'Observatoire. M. le Président rend compte à l'assemblée générale de l'accueil sympathique que l'Académie y a rencontré. A cette occasion M. Raulin exprime le regret que les *Annales de l'Observatoire* ne soient pas imprimées à Bordeaux.

Au nom d'une Commission composée avec lui de

MM. Froment et de Verneilh, M. Ch. Durand fait un rapport sur l'ouvrage de l'un de nos Membres correspondants, M. Ch. Marionneau, intitulé *V. Louis, sa vie, ses œuvres*. M. le Rapporteur annonce que cet ouvrage a reçu de l'Académie des Beaux-Arts la moitié du *Prix Bordin* et propose à l'assemblée générale de décerner à l'auteur une *médaille d'or*. Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

M. Brives-Cazes continue la lecture de son travail, sur l'*Aliénation des justices royales en Guyenne* de 1695 à 1720.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Catalogus der bibliotheck van net keninklisch genootschap natura artis magistro te Amsterdam.

Bulletin de la Société de Borda, 6e année, 2e trimestre 1881.

Procès-Verbal de la Société royale malacologique de Belgique, des séances du 2 avril et du 7 mai 1881.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Gap, Grenoble et Vivier, 1re année, 3e livr.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, no 4, april 1881.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, décembre 1880.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, mai et juin 1881, t. XVII, nos 5 et 6.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, no 2, mai 1881.

Revue Savoisienne, 22e année, no 1, 5 janvier et mai 1881.

Le Bon Cultivateur, 61e année, no 14, juin 1881.

Association scientifique de France, 2e série, t. II, no 50, mars 1881; plus nos 60, 61, 62, 63, 64 de mai à juin 1881.

Journal de Médecine, no 48, 10e année, juin 1881.

Étaient présents :

MM. Hte Minier, Leo Drouyn, V. Labraque-Bordenave, G. Brunet, Brives-Cazes, Lacolonge, Ch. Durand, Dr L. Micé, V. Raulin, de Tréverret, Izoard, Th. Froment, Auguste Petit-Lafitte, Combes.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 28 JUILLET 1881.

Présidence de M. Ch. DURAND, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. V. L. Bordenave, secrétaire général, communique à l'assemblée les titres des ouvrages suivants adressés à l'Académie.

1° *Cinq Inscriptions*, trouvées à Lectoure, par M. Ch. Robert. — L'assemblée prie M. de Castelnau d'Essenault de faire un rapport sur ce travail;

2° *Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims.* — M. Th. Froment veut bien se charger de faire un rapport sur cet ouvrage.

Le nouveau fascicule du Musée Teyler est soumis à l'appréciation de M. de Lacolonge.

M. Leo Drouyn, trésorier de l'Académie, présente ses comptes annuels qui sont immédiatement approuvés. A cette occasion, des observations sont présentées sur les ressources de l'Académie et sur les frais d'impressions considérables qui les absorbent.

M. Brives-Cazes termine la lecture de son travail sur l'*Aliénation des justices royales en Guyenne* de 1695 à 1720. L'assemblée décide que cet important travail sera inséré dans ses *Actes*.

M. Leo Drouyn continue sa lecture des *Variétés Girondines*, et fournit des détails du plus vif intérêt sur

les personnages du siècle dernier, notamment le colonel Joël de Cornuau.

Le rapport de M. Bordenave sur l'ouvrage de M. Ribadieu, et son travail sur la vie et les œuvres d'*Estienne Cleirac* sont renvoyées au mois de novembre 1881.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, mémoires de la section des sciences, t. X, 1er fascicule, année 1880.

Memoirs of the Peabody Academy of Sciences, vol. 1, number 5 et 6.

Archives du musée Teyler, 2e série, 1re partie.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. II, année 1879.

Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims, par Edouard Fleury.

Romania, nos 37, 38, janvier, avril 1881.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 3e année, no 2, avril-juin 1881.

Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, 2e série, t. VII.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, t. XLI, année 1881, no 3.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, novembre 1880, janvier et avril 1881.

Bulletin de la Société d'Apiculture, 5e année, no 7, 1881.

Le Cultivateur Agenais, 18e année, no 1, 1er juillet 1881.

Le Bon Cultivateur, 61e année, no 15, juillet 1881.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Société des Bibliophiles de Guyenne, Statuts.

Journal de Médecine, 10e année, nos 50, 51, 52, 1881.

Notice historique de la fondation de l'Observatoire de Bordeaux, par M. G. Rayet.

Lettres inédites de Pierre de Marca, par M. Tamizey de Larroque.

Bulletin de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, 117e année, 1878, nouvelle série.

Die Naturgesetze Principien des Abstracten, par Herman Scheffer.

Société nationale d'Encouragement au bien de France. Comité Girondin : Procès-verbal de la distribution des récompenses accordées au département de la Gironde.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mai 1881.

Smithsonian report, 1879.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V. Labraque-Bordenave, Leo Drouyn, Brives-Cazes, A. Petit-Lafitte, G. Brunet, marquis de Castelnau d'Essenault, Lacolonge, L. de Coëffard, Th. Froment, de Tréverret, V. Raulin.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1881.

Présidence de M. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-général annonce la mort de M. Guadet, membre correspondant, et donne un aperçu des publications reçues par l'Académie. Il signale notamment deux brochures de M. le marquis de Croizier sur *les Explorateurs du Cambodge* et sur *les anciens Monuments du Cambodge.*

M. le Dr Dupuy, membre de l'Académie, lui a fait hommage d'un livre intitulé: *La Question sociale en France.* — M. le Président, au nom de l'Académie, remercie M. Dupuy de son envoi.

M. le Secrétaire général communique ensuite des lettres reçues de la Société Borda, relativement au Congrès scientifique qui doit avoir lieu à Dax en 1882; — du Ministère de l'instruction publique, au sujet du dépôt à faire des publications des Sociétés savantes, dont l'analyse sera insérée dans la Revue créée par le Ministre de l'instruction publique; — de l'Académie des Belles-Lettres d'Angers.

M. Thévenot, de Troyes, a adressé à l'Académie deux volumes intitulés: 1° *Correspondance du prince François-Xavier de Saxe;* 2° *Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube,* et sollicite le titre de membre correspondant. — Une Commission composée de MM. Brunet, Dezeimeris et de Castelnau, est chargée d'examiner les titres littéraires du candidat.

M. Dezeimeris pense qu'à raison du nombre trop considérable des correspondants de l'Académie, il devient nécessaire d'en arrêter la liste jusqu'à nouvel ordre. — Cette proposition est renvoyée au Conseil.

M. Valat, qui, à raison de son état de santé, ne peut venir à la séance, fait communiquer à l'Académie des notes qu'il a rédigées sur les difficultés qu'il a rencontrées à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et sur la vie et les ouvrages du fils de l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*. Il se propose de continuer ses recherches au sujet de ce personnage.

M. de Lacolonge, membre de l'Académie, lui fait hommage d'une étude sur *La théorie du pendule de Foucault*.

M. le Président, au nom de l'Académie, remercie M. de Lacolonge de sa communication.

M. Dezeimeris présente un travail important de M. Ch. Robert, membre de l'Institut, sur les inscriptions du Musée épigraphique de Bordeaux, et qui est intitulé: *Quelques noms gaulois.*

Le même membre est chargé de faire hommage à l'Académie de nouveaux ouvrages dus à l'infatigable travailleur M. Tamizey de Larroque. L'un est intitulé: *Lettres françaises de Joseph Scaliger;* les autres, compris sous le titre général: *Les correspondants de Peiresc,* sont des notices sur *J.-J. Bouchard* et sur *Joseph Gautier.*

M. le Président dit qu'il sera adressé des remerciements à MM. Ch. Robert et Tamizey de Larroque.

M. le Secrétaire général annonce que, pendant les vacances, il a entrepris le classement des archives de l'Académie. Il a classé: 1° les procès-verbaux de 1878 à 1881; — 2° la correspondance des membres de l'Académie de 1856 à 1881; — 3° les lettres adressées à l'Académie de 1841 à 1881; — 4° les rapports faits en séance générale, de 1855 à 1881; — 5° les travaux envoyés aux concours de 1856 à 1881: — 6° les poésies adressées aux concours de 1856 à 1881; il ajoute qu'il serait à désirer que ces divers documents fussent reliés.

M. le Président, au nom de l'Académie, adresse à M. le Secrétaire-général les plus sincères remerciements pour le zèle qu'il a mis à ce travail, dont la nécessité se faisait sentir depuis longtemps.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Micé, membre de l'Académie, au sujet du Congrès phylloxérique. — L'honorable membre, qui a participé activement à l'organisation et aux divers travaux de ce Congrès, présente un exposé très détaillé des diverses phases des discussions auxquelles on s'est livré dans cette réunion;

il indique les principaux procédés qui y ont été préconisés: inondations, vignes américaines, insecticides, et fournit à cet égard des renseignements très importants; il signale, en terminant, certains procédés spéciaux qui ont été tentés avec succès par quelques propriétaires.

M. le Président remercie M. Micé de cette intéressante communication, qui a été écoutée par l'Académie avec la plus vive attention.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles, 2e série, t. I des *Annales météorologiques;* nouvelle série, t. III, *Annales astronomiques.*

Observations météorologiques faites aux stations internationales de Belgique et des Pays-Bas, 2e année, 1878; 3e année, 1879.

Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles, 47e année, 1880, et 48e année, 1881.

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, t. XVII, 3e série.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. XVII, 1880 et 1881.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, juin 1881.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, nos 247 à 250, de mai à décembre 1880.

Anales del Ministerio de Fomento de la Republica Mexicana, t. IV, nos 62 à 130.

Rivista mensual, t. V, VI et VII.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 3e année, no 3, juillet 1881; no 4, juillet-septembre 1881.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, t. XX, année 1881-82, 1er fasc.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin trimestriel, t. XIV, 1880, 4e fasc.; t. XV, 1881, 1er fasc.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, no 3, juin 1881; no 4, juillet 1881.

Revue Savoisienne, 28e année, nos 6, 7, 8 et 9.

Le Bon Cultivateur, 61e année, nos 16 à 23.

Journal de Médecine, 11e année, nos 5 à 15.

Le Cultivateur Agenais, 18e année, no 2, 1er août 1881.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 8e série, t. III, 1er semestre.

Mémoires de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, t. XXXI *(lettres et arts).*

Bulletin de la Société de Borda, 6e année, 1881, 3e trimestre.

La Maladie de la vigne et des vers à soie, par Charles Leroy.

Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube, par Arsène Thevenet.

Il commento di Sabbatai Donno lo publicazione sul libro de la creatione del R. Instituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

Il primo anno della clinica ostetrica diretta dal prof. Cav. Vincenzo.

Balocchi sulla nuova Maternita di Florenzi.

Tavole per una anatomia delle piante aquatice opera rimasta incompiuta di Philippo Parlatore.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 2e série, 16e année 1881, 1er semestre.

Memorial of Joseph Henry.

Bulletin de la Société libre d'Émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, exercice 1880-81.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, t. IV.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, janvier à décembre 1881.

Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, new series, vol. VIII.

Cosmos. Les Mondes, revue hebdomadaire des sciences et de l'industrie, par M. l'abbé F. Moigno.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges, 1881, et supplément de 1881.

Le Mouvement économique en Portugal et le vicomte de San-Januario, par Eugène Gibert.

Les Explorateurs du Cambodge, par M. le marquis de Croizier.

Mémoires de la Société académique Indo-Chinoise de Paris, t. I. *L'Ouverture du fleuve Rouge au commerce et les Événements du Tonkin, 1872-1873,* par M. P. Dupuy.

Les Monuments de l'ancien Cambodge classés par provinces, par le marquis de Croizier.

Rapport sur la possibilité d'établir des relations commerciales entre la France et la Birmanie, par M. Louis Vossion.

Romania, n° 39, juillet 1881.

Correspondance inédite du prince Fr. Xavier de Saxe, par Arsène Thevenet.

Revue de Bretagne et de Vendée, de janvier à décembre 1880.

Cordelia Firenze, 6 novembre 1881, n° 1.

Étaient présents :

MM. H. Minier, Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Leo Drouyn, Brives-Cazes, Dr L. Micé, G. Brunet, marquis de Castelnau-d'Essenault, R. Dezeimeris, L. de Coëffard, Th. Froment, Saugeon, Azam et Gaussens.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1881.

Présidence de M. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau un ouvrage de M. Petit-Laffite, offert par l'auteur et intitulé : *le Vignoble bordelais en 1881;*

Une lettre de M. Gaullieur demandant à l'Académie de souscrire à son *Histoire de la Réformation à Bordeaux,* est renvoyée à l'examen du Conseil.

Il en est de même pour la demande de M. de Folin, qui désirerait que l'Académie l'aidât à publier son travail sur les fonds de la mer d'après les derniers travaux de la Commission d'hydrographie.

M. Micé offre son discours sur les *Conditions de maintien des familles dans les rangs élevés de la Société sous le régime démocratique actuel.*

M. Léon Valade-Gabel sollicite le titre de membre correspondant et joint à sa lettre deux comédies composées par lui en collaboration et intitulées *le Barbier de Pézenas* et *Molière à Auteuil.* La lettre et les deux pièces seront soumises à la Commission composée de MM. Froment, Gaussens et Mégret, chargée d'examiner cette candidature.

Des remerciements seront adressés à M. Belin-de Launay qui a envoyé dix livraisons du *Tour du monde,* contenant une relation de voyage de Serpa Pinto à travers l'Afrique qu'il a traduit de l'anglais.

Le livre de M. l'abbé Allain, présenté pour le prix Lagrange, et intitulé : *Histoire de l'Instruction primaire avant la Révolution,* est renvoyé à une Commission formée de MM. Brunet, Saugeon et Froment.

M. Froment signale, après M. Dezeimeris, l'intérêt des lettres françaises inédites de Joseph Scaliger, publiées et annotées par M. Tamizey de Larroque. On y rencontre certains mots, certaines locutions dont M. Littré, dans son Dictionnaire, n'avait pas cité d'exemples, et remontant au XVI[e] siècle, tels que *barguigner, brailleur, philologie,* etc. M. Froment regrette toutefois que les citations grecques de Joseph Scaliger aient été si souvent estropiées par l'imprimeur. L'accentuation grecque manque, ou bien est défectueuse. A propos de Titinius cité par Jos. Scaliger et dont M. Tamizey de Larroque déclare n'avoir pu trouver aucune trace dans la littérature latine, M. Froment renvoie le savant éditeur au recueil d'Otto Ribbeck *(Scenicæ Romanorum poesis fragmenta.*—Lipsiæ, Tubner, 1871). Il y trouvera plus de quinze fragments de *Titinius.* Il peut consulter aussi *Pauly's Real Enyclopëdia,* VI, 2. — Titinius est un contemporain de Térence et le premier auteur des comédies en toge *(togatæ).* — *Attius,* que M. Tamizey de

Larroque appelle un comique (p. 45, en note), est au contraire le plus grand poète tragique de Rome. (V. Otto Ribbeck. — Cf. Grotemeyer, *de L. Attii tragœdiis*. Münster, 1851. — *Pauly's Real Encycl.*) — M. Froment se permet d'indiquer ces petites rectifications comme témoignage de l'intérêt qu'il a pris aux notes si variées et si précises de l'infatigable et savant correspondant.

M. de Lacolonge avait été chargé de modifier, par égard pour certaines convenances, une note de M. de Lhomeyre sur les papiers du château de La Brède. Il présente à l'Académie ce travail et remet en même temps la note primitive. — L'Académie insèrera dans ses *Actes* la rédaction de M. de Lacolonge; celle de M. de Lhomeyre restera aux archives de la compagnie.

L'ordre du jour appelle les élections du Bureau.

Les votants sont au nombre de 18; la majorité relative est 10; M. Froment ayant obtenu 17 voix est déclaré vice-président. Les secrétaires actuellement en exercice (MM. Brochon et de Tréverret) sont maintenus. MM. Minier et de Lacolonge sont élus membres du Conseil.

En conséquence, le Bureau et le Conseil de l'Académie pour 1882 sera composé ainsi :

MM. Ch. Durand, *Président;*
Froment, *Vice-Président;*
Labraque-Bordenave, *Secrétaire général;*
Brochon, de Tréverret, *Secrétaires adjoints;*
Drouyn, *Trésorier;*
Raulin, *Archiviste;*
de Castelnau, Collignon, Minier, de Lacolonge, *Membres du Conseil.*

Après cette opération, M. Paul Dupuy lit un rapport sur le livre de Mme Clémence Royer, intitulé : *Le Bien et la Loi morale*.

Il est décidé que des remerciements seront adressés à cette dame et que le rapport de M. Paul Dupuy, moyennant certaines dispositions, pourra être publié dans les *Actes* sous la forme d'une étude philosophique.

M. de Lacolonge présente un rapport sur le *Bulletin de la Société Philomathique vosgienne*. Il rend compte particulièrement d'une notice contenue dans ce Bulletin et relative à des monnaies rhénanes, alsaciennes et italiennes. Il explique ce qu'est le musée Teyler, académie hollandaise de Harlem, et donne ensuite des extraits du Bulletin de l'Académie de Dijon (année 1880) où se trouvent des détails curieux sur les armées des ducs de Bourgogne.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Théorie géométrique du pendule de Foucault et *Note sur les Tramways de Bordeaux*, par M. Ordinaire de Lacolonge.

La Question sociale en France, par M. P. Dupuy.

Lettres françaises inédites sur Joseph Scaliger, par M. Tamizey de Laroque.

Jean-Jacques Bouchard, lettres inédites écrites de Rome, par M. Tamizey.

Joseph Gaultier, prieur de Lavalette. Lettres inédites, par Tamizey.

Quelques noms gaulois, par M. Charles Robert.

Journal des Savants, août, septembre et octobre 1881.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, 51e année, octobre 1881.

L'Investigateur, 47e année, mai-juin-1881.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, vol. I, part. II, no 111, 1881.

La Guerre à Dieu ou la Morale laïque, réponse à M. Paul Bert, par E. de Gyon.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, nos 251, 252, 253, de janvier à mai 1881.

Molière à Auteuil, comédie en un acte et en vers, par MM. E. Blémord et Léon Valade.

Nocturnes, poèmes imités de Heine, par M. Léon Valade.

Le Barbier de Pézenas, comédie en un acte et en vers, par E. Blémord et Léon Valade.

Le Bon Cultivateur, 61e année, nos 17, 20 Novembre 1881.

Journal de Médecine, 11e année, no 17, 20 novembre 1881.

Introduction du 3e Annuaire des musées cantonaux, année 1882.

Étaient présents :

MM. H. Minier, Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Saugeon, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, L. de Coëffard, Dr L. Micé, Brives-Cazes, A. Loquin, Th. Froment, de Tréverret, Combes, Leo Drouyn, Lacolonge, G. Lespiault, E. Royer.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1881.

Présidence de M. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Folin a envoyé de nouvelles explications au sujet du travail qu'il a déjà présenté à l'Académie.

M. Gaullieur a écrit pour remercier l'Académie de sa souscription.

M. le Secrétaire général communique une note de M. Valat au sujet du libre-échange. Elle est renvoyée au Conseil.

L'Académie décide que Mgr Bellot des Minières, évêque de Poitiers, sera mis au rang des membres honoraires de la Compagnie.

La vacance des fauteuils de MM. de Saint-Vidal et Duboul est déclarée.

M. de Castelnau présente, au nom de M. Pajot, le premier volume d'un travail sur l'île de la Réunion. Des remerciements seront adressés à M. Pajot.

M. de Lacolonge, rectifiant ce qu'il avait dit précédemment, présente des observations sur le drapeau de la Compagnie de la ville de Cambrai, d'après les Mémoires de la Société scientifique de cette ville.

Mme la princesse de Lesignano a envoyé un volume dont elle est l'auteur et qui est intitulé: *Des Constitutions politiques de tous les pays.* — M. Izoard est chargé d'examiner cet ouvrage.

M. Raulin fait connaître le désir exprimé par la Société de Manchester de recevoir quelques-uns des volumes des *Actes* qui lui manquent. — Il sera accédé, autant qu'il sera possible, à ce désir.

M. Raulin ajoute que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Avignon ayant eu sa bibliothèque brûlée, il serait question d'un échange entre ses publications et les nôtres. — Ce projet devra être suivi.

M. Brives-Cazes communique deux documents qui intéressent l'histoire de l'Académie. Ce sont deux précis des travaux de cette Compagnie *(Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux)* rédigés, pour l'an XI, par M. Dutrouilh, secrétaire général, et pour l'année 1807, par M. Leupold, secrétaire. — Ces brochures que M. de Gères n'a pas connues quand il a fait la Table de nos publications, ont été trouvées chez des bouquinistes, l'une par M. Brives-Cazes, l'autre par M. Labraque-Bordenave. — Il ressort du précis de l'an XI que, pendant cette année, la Société s'était occupée d'astronomie, notamment pour arriver à déterminer la longitude de

Bordeaux. Elle avait entendu un mémoire très développé sur l'histoire naturelle de l'île d'Elbe. — La culture de l'*acacia*, à peine connue alors en Médoc, depuis une quinzaine d'années, avait été l'objet d'observations étendues de M. Bergeron, qui en avait présenté aussi sur la culture du platane. — M. Guot-Laprade avait proposé divers moyens pour rendre les communaux à l'agriculture. — M. Brémontier avait entretenu la Société du résultat des plantations faites dans les dunes du littoral en l'an IX et en l'an X. Il avait fourni à cet égard des renseignements très intéressants. Il prévoyait que la fixation des dunes pouvait être absolument opérée en 40 ans au plus et il en évaluait la dépense à 5 millions; mais il ne voyait là qu'une avance dont le gouvernement devait être plus que remboursé par les produits avant l'expiration de l'an 60 et de l'an 81. Il portait en effet à 5 millions le revenu que l'on pouvait espérer. Il est curieux de voir comment les prévisions de l'illustre ingénieur ont été atteintes. — M. Bergeron avait présenté les bases d'un nouveau Code rural et traité successivement ce qui concerne les animaux nuisibles, l'échenillage, les plantations entre voisins, les bans des moissons, les baux à longs termes, les biens communaux, le cadastre, les chemins vicinaux, les défrichements, les gardes champêtres, le glanage, la mendicité, etc., etc. — M. Dutrouilh avait entretenu la Société de ses études d'anatomie comparée. — M. Didier avait fait connaître les travaux d'amélioration du port de Saint-Valéry. — M. Garros avait exposé divers procédés pour dissiper le gaz acide carbonique, au moyen de ventilateurs, dans les cuves et dans l'intérieur des vaisseaux. — M. Caila avait fait connaître ses recherches archéologiques au sujet du Palais-Gallien, du cimetière de Saint-Seurin et de la maison de Montaigne. Il avait révélé la singulière

méprise faite en l'an IX au sujet de la translation du tombeau de ce philosophe. Il avait indiqué les découvertes de petites statues trouvées dans des fouilles récentes, etc., etc.

Pendant l'année 1807, la Société avait entendu diverses observations relatives à l'agriculture. M. Garros lui avait soumis quelques réflexions qu'il avait faites sur l'ensemencement des côtes du Nord. — M. Lescan lui avait présenté un mémoire sur la construction des cartes marines. — M. Larrouy lui avait adressé la résolution d'un problème d'algèbre. — Il avait été rappelé, dans une discussion très étendue, que les travaux de récurement du Peugue avaient eu des suites désastreuses pour la santé publique. — M. Dudevant avait indiqué, à cet égard, les moyens de faire disparaître les marais qui entourent Bordeaux. — M. Caila avait signalé des recherches faites sur l'exhaussement successif du sol de Bordeaux, sur le Temple de Tutelle, sur l'autel votif qui se trouvait alors dans la cour du château de Lauzun. Il avait lu plusieurs dissertations sur des médailles romaines et sur des statues trouvées aux environs de Bordeaux. — M. Joannet. correspondant, avait également envoyé un mémoire relatif à des antiquités, etc., etc.

La parole est donnée à M. Combes pour une lecture.

L'honorable membre expose, d'après des pièces espagnoles qu'il a pu copier, comment l'idée de la Saint-Barthélemy fut suggérée à Catherine de Médicis par le duc d'Albe, agent de Philippe II, dans l'entrevue qui eut lieu à Bayonne au mois de juin 1565. — M. Combes se propose de publier prochainement un mémoire sur ce sujet. — L'Académie regrette que les engagements de l'auteur la privent d'insérer dans ses *Actes* un travail aussi important.

M. Rayet communique les observations faites à Floirac sur la température de Bordeaux, en 1881, pendant l'hiver; cette température est descendue à — 16, et, en été, le 15 et le 18 juillet, comme l'atteste la liste ci-dessous, elle s'est élevée à + 39 et + 39,1. — M. Leo Drouyn ayant demandé comment on expliquait que, cette année, malgré l'excès de la chaleur, celle-ci avait cependant paru moins pénible, M. Rayet répond que la sécheresse de l'air a dû favoriser l'évaporation de la transpiration.

OBSERVATOIRE DE BORDEAUX

Températures *minima* et *maxima* observées à Floirac en juillet 1881

DATES.	MINIMA.	MAXIMA.
1	14,0	34,7
2	16,0	31,4
3	16,0	34,2
4	18,3	38,0
5	23,7	36,0
6	16,8	24,8
7	14,4	25,3
8	13,0	27,2
9	15,2	25,0
10	16,2	26,1
11	13,8	33,3
12	16,5	30,5
13	16,0	32,0
14	19,5	37,1
15	23,0	39,0
16	20,6	37,9
17	18,2	36,1
18	18,7	39,1
19	24,4	37,0
20	20,6	33,6
21	17,8	22,0
22	14,5	27,2
23	13,8	27,8
24	14,8	30,6
25	16,0	27,9
26	18,2	22,8
27	11,9	24,0
28	10,8	27,1
29	13,9	33,7
30	17,3	29,2
31	15,8	31,3
MOYENNES.....	16,76	31,01

— Passant ensuite à une autre question, M. Rayet demande ce qu'a pu devenir la toise de fer envoyée à Bordeaux par ordre de Louis XV en 1769, après le retour des astronomes qui venaient de mesurer un degré terrestre. M. Labraque-Bordenave conseille de s'adresser, pour le savoir, à la Bibliothèque et aux archives de la Chambre de commerce.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Proceedings of the Litterary and philosophical Society, vol. XVI, XVII, XVIII, XIX.

Memoirs of the Litterary and Philosophical Society of Manchester, third series, third vol., sixth vol.

Anniversary Memoirs of the Boston Society of Natural History, 1830-1880.

Proceedings of the American philosophical Society, vol. XIX, march to december 1880, nos 107, 108.

Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, part I, II et III, january to december 1880.

Transactions of the American Philosophical Society Held at Philadelphia, vol. XV, new series, part III.

Bulletin of the Essex Institute, vol. XII, Salem, january-june 1880, nos I à 6; july, august, sept. 1880, nos 7, 8, 9; octob., vov., dec. 1880, nos 10, 11 12.

Essex Institute. Historical Collections, vol. XVII, part I, II, janu-april 1880; part III, IV, j uly, octob. 1880.

Visitors guide Salem.

Mémoires de la Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, 3e série, t. III.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1881, 35e vol.

Précis des Travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1879-80.

Bulletin des procès-verbaux de la Société d'Émulation d'Abbeville, année 1877 à 1880.

Bulletin de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1881, no 2.

Bulletin astronomique et météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-Janeiro, juillet et août 1881.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, t. XV, 1881; 2e, 3e fasc.

L'Investigateur, 47e année, juillet-août 1881.

Les Constitutions de tous les pays civilisés, par Mme la princesse de Lesignano.

Conférences sur les applications de l'Électricité à l'agriculture.

Le Technologiste, 43e année, 3e série, no 162.

Étaient présents :

MM. H. Minier, Ch. Durand, V.-L. Bordenave, L. Drouyn, Saugeon, G. Brunet, Brives-Cazes, Aug. Petit-Lafitte, marquis de Castelnau-d'Essenault, L. de Coëffard, V. Raulin, E. Gaussens, Lacolonge, Combes, Anatole Loquin, de Tréverret, Izoard, Rayet, Th. Froment.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1881.

Présidence de M. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Collignon présente un mémoire de M. Ch. Normand sur les fouilles de Pergame; mais il déclare faire quelques réserves sur les conclusions de ce travail. L'Académie l'invite à accompagner cet hommage d'une petite note où il exprimera son opinion personnelle.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau une lettre par laquelle M. de Folin demande à l'Académie de vouloir bien publier dans ses *Actes* le mémoire qu'il lui offre et qui est relatif aux études faites par la Commission du navire le *Travailleur*, sur les fonds de la mer. — M. Raulin est chargé d'examiner cette étude. — M. Ch. Durand

demande pourquoi M. de Folin ne s'adresse pas plutôt à la Commission dont il a fait partie. — M. Raulin écrira à l'auteur pour lui demander une explication à ce sujet.

M. le Secrétaire général lit une lettre de Mgr l'évêque de Poitiers, remerciant l'Académie du titre de membre honoraire qu'elle lui a décerné.

Une brochure de M. Fayol sur Aymon I, seigneur de Montauban, est soumise à l'appréciation de M. Leo Drouyn.

M. de Lacolonge examinera la brochure intitulée : *Auguste Normand et Frédéric Sauvage*, ainsi qu'une *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, tirée des Actes de la Société archéologique de cette ville.

M. de Lacolonge promet de communiquer à la Commission de la Bibliothèque municipale le vœu formé par l'Académie de voir faire l'acquisition du livre de M. Desjardins, sur *les drapeaux et pavillons*.

Une lettre de M. Féret, demandant que l'Académie veuille bien souscrire au rapport sur les travaux de la Commission du phylloxera, est renvoyée au Conseil.

M. Froment lit, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Minier et Gaussens, un rapport sur la candidature de M. Valade, au titre de membre correspondant. Après avoir lu quelques passages descriptifs de ce poète et quelques dialogues très spirituels de ses comédies, il propose de lui accorder le titre demandé. — Cette conclusion est adoptée à l'unanimité et renvoyée au Conseil.

M. de Castelnau lit une étude archéologique sur l'église Saint-Pierre de Bordeaux, dont il comparele type à celui

de Sainte-Eulalie et de Saint-Michel. — MM. Durand et Leo Drouyn présentent à ce sujet quelques observations, et tous trois sont d'avis que le chœur de Saint-Pierre a dû être bâti au commencement du XVIe siècle. — L'Académie a écouté avec un vif intérêt le travail de M. de Castelnau, qui en continuera la lecture à la prochaine séance.

M. Rayet lit un rapport sur les lettres de Joseph Gautier à Peiresc, publiées par M. Tamizey de Larroque. Il regrette que l'éditeur n'ait pas inséré dans ce recueil la quinzième lettre, plus particulièrement consacrée à des discussions astronomiques. — On remerciera M. Tamizey de Larroque et on lui fera part de ce regret.

M. Leo Drouyn communique à l'Académie quelques observations météorologiques datant de 1611, 1617, 1623 et de 1624.

Voici ce qu'on lit dans le livre de raison d'Arnaud Vidal (1), commencé en 1583 :

1611. — 12 juin, environ trois heures après-midi, grand orage à Bordeaux, avec grêle, les fruits furent enlevés, l'eau entraînait des quantités de terre et de pierres.

1617. — 20 février, grand vent venant du *Suroy et Noroy* (Sud-Ouest et Nord-Ouest), qui a arraché quantité d'arbres, en a cassé d'autres par le milieu, renversé des murailles, des charrettes et des cheminées.

1624. — 26 août, orage terrible venant du Nord-Ouest, qui a arraché beaucoup d'arbres, il était accompagné d'une grêle si grosse qu'elle a détruit tous les fruits et les raisins, de sorte qu'on n'a pas vendangé.

« **L'an 1623** et le xxx décembre, comensa a fere ung grand » froyt qui a duré jusques au unze febvrier 1624, et la gellée a

(1) Arnaud Vidal, seigneur de la maison noble de Nogaret, située dans les faubourgs de la ville de Montravel, en Périgord, était fils de Barthélemy Vidal et de Marguerite de Nogaret, fille d'Arnaud de Nogaret. Ses descendants abandonnèrent le nom de Vidal pour prendre celui de la maison noble dont ils étaient seigneurs.

» estée sy vehemente qu'elle a glacé la ryviere de Dourdoigne » en telle sorte que on a passé au devant la ville de Saincte-Foy » en Agenois; comme aussi, au devant le Bourg de La Mothe-» Montravel au travers la rivière sur la glasse; ung grand nombre » de personnes ont alumé du feu au millieu de la ryvière. Cela est » veritable, que sy au temps avenir — amy lecteur, tu voys » pareilhes choses, ne t'en esbahis pas; souviens de l'année 1623, » depuis que le froyt pénétroit jusques a plus profont des » ryvières, et que la moytié des animaux, les rasynes des végé-» taux, quantité de seps de vigne et plusieurs ________ furent » gellayes. »

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires.

Bulletin de la Société Philomathique de Paris, 7e série, t. IV.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture de Poitiers, n° 251, janvier; n° 252, mars 1881.

Bulletin de la Société d'Apiculture, 5e année, n° 11.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1880, n° 12.

Association scientifique de France, nos 77, 87.

Société protectrice des Animaux, juillet 1881.

Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne, n° 5, août à octobre 1881.

Revue Savoisienne, 22e année, n° 10.

Le Bon Cultivateur, 61e année, nos 25 et 26.

Journal de Médecine, 10e année, nos 14, 16, 18.

Journal du Magnétisme, n° 14.

Boletin del Ministerio de Fomento, nos 132 à 137.

Revista mensual Climatologica, n° 8.

Ville de Forcalquier. Concours littéraire.

Étaient présents :

MM. H. Minier, Ch. Durand, V. Raulin, Lacolonge, E. Gaussens, marquis de Castelnau d'Essenault, Leo Drouyn, Aug. Petit-Lafitte, Brives-Cazes, Th. Froment, Max Collignon, Combes, V.-L. Bordenave, G. Rayet.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1882.

Présidence de M. Ch. DURAND, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Des excuses sont présentées au nom de M. le Président H. Minier.

M. de Lacolonge, chargé d'examiner une brochure adressée à l'Académie, intitulée : *Auguste Normand et Frédéric Sauvage, De l'invention de l'hélice,* demande à l'Assemblée si une note sur la découverte de l'hélice serait de nature à l'intéresser. – MM. Bordenave et Ch. Durand répondent que personne ne saurait se désintéresser d'une découverte aussi utile à la navigation et engagent vivement M. de Lacolonge à rédiger la note proposée.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre par laquelle un descendant de Romas, M. le baron de Frère de Peyrecave, demande à l'Académie si ses archives renferment le cinquième mémoire de Romas sur les expériences électriques. — L'Assemblée charge le Secrétaire général de faire des recherches dans les archives et à la Bibliothèque, et de répondre à M. de Peyrecave.

M. le Directeur du Musée Guimet adresse à l'Académie plusieurs livraisons consacrées à l'étude historique des religions. — L'Assemblée prie M. Froment de vouloir bien lui rendre compte de ces travaux.

L'Assemblée charge également M. Rayet de lui faire un rapport sur l'ouvrage adressé à l'Académie par l'obser-

vatoire de Washington, intitulé : *Observations astronomiques et météréologiques de Washington.*

M. le Ministre de l'Instruction publique ayant adressé plusieurs exemplaires de la nouvelle revue consacrée à la reproduction des travaux des Académies de province, M. Raulin veut bien se charger de rendre un compte sommaire des travaux qu'elle contient.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M. Valade au titre de membre correspondant. Les voix recueillies conformément au règlement, M. Valade est élu membre correspondant de l'Académie.

M. V. L. Bordenave donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage offert en hommage à l'Académie par M. Henry Ribadieu, intitulé : *Un procès en Guyenne sous Louis XIV.* Il propose à l'Assemblée d'adresser à l'auteur une lettre de remerciements et de chaleureuses félicitations. — Ces conclusions sont adoptées.

M. Raulin donne lecture d'un rapport sur les deux mémoires adressés à l'Académie par M. de Folin, membre correspondant, et relatifs à l'expédition scientifique du *Travailleur* et à l'étude des fonds de la mer dans le golfe de Gascogne et dans la Méditerranée. Suivant le rapporteur, les travaux auraient peu de valeur scientifique et laissent beaucoup à désirer dans la forme et au fond. A l'appui de cette appréciation, M. le Rapporteur donne lecture de quelques extraits de ces mémoires, et conclut en disant qu'il serait possible de publier tout au plus dans nos *Actes* une quinzaine de pages de ce mémoire qui se réfèrent aux recherches opérées dans le golfe de Gascogne.

M. Brochon déclare que les citations de M. le rappor-

teur ne lui paraissent pas suffisantes pour former son appréciation; et qu'en conséquence, il s'abstiendra de voter sur les conclusions du rapport. Se mettant à un point de vue général, M. Brochon signale le danger qui pourrait résulter de l'appréciation d'un seul membre lorsqu'il s'agit de travaux émanés d'hommes aussi compétents que paraît l'être M. de Folin.

M. Saugeon partage l'opinion de M. Brochon en ce qui concerne les courtes citations de M. Raulin. — MM. Froment et de Tréverret demandent si les mémoires de M. de Folin ne contiennent pas de passages plus intéressants que ceux qui viennent d'être lus par le rapporteur.

M. Ch. Durand fait observer que l'Académie a le plus grand intérêt à ne pas décourager les membres correspondants et surtout M. de Folin, l'un des plus importants, et reprenant la proposition de MM. Froment et de Tréverret, demande à M. Raulin de vouloir bien lire encore quelques passages afin d'édifier les membres de l'Académie sur la valeur du travail.

M. Raulin se prête volontiers à cette invitation et donne lecture des passages qui lui ont paru les plus importants.

Après une courte lecture, M. Brochon se déclare satisfait et adopte les conclusions du rapporteur.

En conséquence, il est décidé que M. le Secrétaire général transmettra à M. de Folin les regrets de l'Académie, de ne pouvoir insérer dans ses *Actes* le mémoire relatif aux recherches opérées dans la Méditerranée; mais qu'il lui proposera d'insérer le mémoire relatif aux recherches dans le golfe de Gascogne, pourvu que M. de Folin veuille bien consentir à revoir son travail et à lui donner une forme plus scientifique.

M. Raulin donne également lecture d'un rapport sur des études d'histoire naturelle dues à des savants améri-

cains et consistant en descriptions d'insectes et papillons vivants ou fossiles, observés par ces savants près d'Aix, et de mammifères (rongeurs) vivants ou fossiles, observés en Amérique par des savants français. M. le Rapporteur fait observer que les naturalistes français feront bien de ne pas laisser aux étrangers le soin de les instruire sur les richesses de leur propre faune. — M. le Président remercie M. Raulin de son intéressant rapport.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Smithsonian Contributions to knowledge, vol. XXIII.

Smithsonian Miscellaneous Collections, vol. XVII à XXI.

Annual report of the Commissionner of Agriculture for the year 1878 et 1879.

Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, new series, vol. VI, part II.

Revue des Travaux scientifiques, janv. à nov. et décemb. 1881.

Annales du Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, 1re année, nos 1 à 6, janv.-fév. à nov.-déc. 1880, t. I et II; 2e année, nos 1 à 4, janv.-fév. à juil. 1881, t. III et IV.

Washington Astronomical and Meteorological Observations 1876, part I, vol. XXIII.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, vol. I, part I, nos 3 et 4, 1881.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 3e série, 1er vol., 1881.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, t. XX.

Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, t. XXXVII.

L'Investigateur, 46e année, septemb.-octob. 1881.

Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Havre, 20e bulletin, 1880, 3e trimestre.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 5e année, 1881.

Le Cultivateur Agenais, nos 2 à 6, d'août à décembre 1881.

Le Bon Cultivateur, 61e année, 1881, no 27.

Revue historique et poétique de Bordeaux et poèmes divers, par André Guirautane.
Journal de Médecine, nos 19 à 22.
Atti della R. Accademia dei Lincei, 1881, vol. III, fasc. 2.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, G. Brunet, L. Auguin, marquis de Castelnau-d'Essenault, Saugeon, Lacolonge, Brives-Cazes, V. Raulin, Th. Froment, Henry Brochon, Combes.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1882.

Présidence de M. MINIER Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture des lettres suivantes adressées à l'Académie :

1° De M. Léon Valade, remerciant l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle lui a conféré;

2° De M. de Frère de Peyrecave, la remerciant aussi de l'envoi des mémoires qu'elle lui a adressés relativement ux travaux de Romas, son aïeul maternel;

3° De M. Henry Ribadieu, qui la remercie des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de son ouvrage intitulé : *Un procès en Guyenne sous Louis XIV*, et qui la prie, en outre, de vouloir bien lui adresser ses *Actes*. Cette dernière demande est renvoyée au Conseil.

M. Louis Guibert, lauréat de l'Académie, lui a fait hommage d'une brochure intitulée : *Le livre de raison d'Étienne Benott, 1426*. — Le Président charge M. Leo Drouyn de lui rendre compte de ce travail.

M. J.-A.-L. Oudenas, de la Haye, adresse à l'Académie

un travail intitulé : ***Détermination à Utrecht de l'azimut d'Amesfort.*** — M. Rayet est chargé d'examiner cet ouvrage.

L'ordre du jour appelle la continuation des études archéologiques de M. de Castelnau sur certaines églises de Bordeaux. — L'Assemblée décide que ce travail sera imprimé dans nos *Actes.*

M. Froment fait un rapport sur l'ouvrage de M. Édouard Fleury intitulé : ***De l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims.*** — L'Assemblée décide qu'une lettre de remerciements sera adressée à l'auteur.

Vu l'heure avancée, l'Assemblée renvoie à la prochaine séance générale ***les Variétés Girondines*** de M. Leo Drouyn et le rapport sur le concours de poésie.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1881, vol. 6, fasc. 3.

Commission géodésique néerlandaise. Détermination à Utrecht de l'azimut d'Amesfort, par J.-A.-C. Oudemas.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, septembre, octobre 1881.

Bulletin de la Société de Borda, 6e année, 1881, 4e trimestre.

Anales del Ministerio de Fomento de la Republica Mexicana, t. V.

Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1881.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, 1881, no 8.

Das Wesen der Elektrizitat der Galvanismus und Magnetismus.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, no 6, novemb.-décembre 1881.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Revue Savoisienne, 22e année, no 11, 30 novembre 1881.

Le Bon Cultivateur, 62e année, no 1.

Journal de Médecine, 11e année, janvier 1882.

Le Livre de raison d'Étienne Benoît, par Louis Guibert.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, vol. I, part II, novembre 1881.

Étaient présents :

MM. Hippolyte Minier, Charles Durand, V.-L. Bordenave, Brives-Cazes, marquis de Castelnau-d'Essenault, Leo Drouyn, V. Raulin, L. de Coëffard, Lacolonge, E. Royer, Dr Azam, E. Gaussens, G. Lespiault, Combes, Dr L. Micé, Th. Froment.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1882.

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu et rédigé par le Secrétaire général, est adopté.

MM. G. Brunet et Lespiault s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président exprime les regrets que la mort de M. Valat cause à l'Académie et donne lecture du discours qu'il a prononcé sur sa tombe. L'Assemblée décide, d'après l'usage adopté, que ce discours sera inséré dans le compte-rendu de la présente séance.

Voici ce discours :

MESSIEURS,

Si la présidence dont vous honorez, chaque année, un de vos collègues, a l'heureux privilège de souhaiter la bienvenue à ceux qui arrivent, elle a aussi le triste devoir de dire adieu à ceux qui partent et que nous ne reverrons plus.

Cette pénible tâche, je l'accomplis en ce moment. Interprète d'une pieuse confraternité, je viens saluer, dans sa dépouille mortelle, le savant infatigable, l'érudit passionné, qui, depuis

longtemps, réservait, pour notre Académie, toutes les ressources d'un esprit encyclopédique, et qui, dans ces derniers jours, ne vivant déjà plus que par la pensée, nous la consacrait tout entière.

L'Académie de Bordeaux ne sait pas être ingrate: aussi a-t-elle voulu rendre public, — par les paroles que je prononce en son nom, devant cette tombe, — le témoignage de sa reconnaissance envers son ancien président, Jacques-Pierre-Fanny Valat.

Montpellier fut sa ville natale. Il y vit le jour le 9 juillet 1796. Avide de savoir et doué des meilleures facultés, il fit, dans ses études, de rapides progrès. Admis à l'École polytechnique en 1815, il dut la quitter l'année suivante, un décret royal ayant réformé cette institution ; mais, déjà suffisamment instruit lui-même pour avoir le droit d'instruire les autres, le jeune Pierre Valat entra de plain-pied dans la carrière de l'enseignement, où il devait cueillir de si nobles palmes et laisser de si honorables souvenirs.

De 1817 à 1829, nous le trouvons successivement à Béziers, à Agde, à Castelnaudary, à Rodez, professant dans les collèges de ces différentes villes, avec un égal succès, les mathématiques, la physique et la philosophie. Enfin, en 1830, après avoir vaillamment conquis le titre de licencié ès-sciences, à Toulouse, et celui d'agrégé, à Paris, Pierre Valat vit s'ouvrir pour lui les portes du collège de Bordeaux ; et combien parmi nos concitoyens, parmi même les personnes qui m'entourent, ont pu profiter de ses lumineuses leçons de mathématiques et d'histoire naturelle !

Après avoir été, en 1848, inspecteur d'académie à Bordeaux, Pierre Valat obtint, en 1850, le rectorat du département de l'Aveyron. C'était le port, après une longue et rude traversée ; mais c'est à peine si Pierre Valat eut le temps d'y dresser sa tente ; et, comme si les récompenses méritées n'étaient pas d'essence administrative, la disgrâce ne devait pas se faire attendre. Sans que le recteur de Rodez en ait jamais su la cause il fut mis soudainement à la retraite, — avec un fastueux accompagnement d'éloges. — La victime eut sa couronne de fleurs !

C'est à partir de cette époque, 1853, que Pierre Valat, — qui

appartenait déjà à notre Compagnie depuis une quinzaine d'années, — devenu le plus assidu et le plus laborieux de ses membres résidants, déploya, en notre faveur, sans défaillance et sans interruption, l'étonnante variété de ses connaissances et l'inépuisable activité de son esprit.

Il n'est pas un seul compte-rendu de nos séances, un seul fascicule de nos *Actes*, qui ne porte les empreintes multiples de la plume de Pierre Valat, — traitant les sujets les plus opposés avec la même puissance de raisonnement, avec la même lucidité d'expression. — Il avait reçu d'en haut le don si rare et si précieux de l'universalité scientifique, et il en faisait constamment bénéficier l'Académie. Ne préparait-il pas son histoire, à l'heure même où la mort est venue briser les ressorts de cette large intelligence à laquelle le repos était inconnu!

En dehors des travaux dont il enrichissait nos recueils, Pierre Valat a publié, — indépendamment d'un *Traité d'Arithmétique élémentaire* (1838) et d'un *Plan d'organisation pour l'éducation physique et hygiénique de l'enfance* (1839 et 1850), — de nombreux mémoires, rapports, études historiques ou d'économie politique, dont l'importance est pleinement prouvée par le titre d'officier de l'Université, que leur auteur reçut en 1845, et par plusieurs médailles publiquement décernées.

Ai-je besoin d'ajouter que la collaboration de Pierre Valat était ardemment désirée par les Sociétés savantes, de Paris aussi bien que de la province? — Comme nous, elles déploreront sa perte. Il est des hommes, dans le monde scientifique ou littéraire, qui, sans atteindre les hauteurs du génie, n'en ont pas moins une valeur incontestable. Par l'exemple de leurs travaux incessants, ils excitent l'émulation. En cherchant pour eux, ils trouvent pour autrui. Ils n'éblouissent pas; mais ils éclairent. — Il y a des moments où un flambeau nous est plus utile que le soleil lui-même.

Quant à ce que fut Pierre Valat dans la vie privée, est-il nécessaire, Messieurs, que je vous le dise ? — Vous le savez tout aussi bien que moi. — L'indépendance du caractère, la droiture des sentiments, s'alliaient, chez notre cher et regretté collègue, à une aménité attrayante, à une cordialité sympathique. L'esprit, dans cette nature privilégiée, se complétait par le cœur.

Et la tête haute, l'œil étincelant, le pied ferme, comme il

portait légèrement ses quatre-vingt-cinq hivers, je me trompe, ses quatre-vingt-cinq printemps, car Pierre Valat était jeune encore, il y a quelques mois! Il formait des projets d'avenir; et, pourquoi pas? L'homme qui avait échappé aux atteintes de la vieillesse, ne pouvait-il pas croire que le Temps l'avait oublié?

Mais le Temps n'oublie personne, — et Pierre Valat, lui aussi, a subi la loi commune. Un mal qui ne se guérit pas l'a saisi à l'improviste; et, malgré des soins aussi intelligents qu'affectueux, les sources de la vie, s'épuisant chaque jour, ont tari tout à coup, dans ce corps naguère si alerte et si robuste.

Pierre Valat s'est paisiblement endormi dans l'éternité; et hier, quand nous l'avons vu étendu sur sa couche funèbre, son visage conservait toute sa sérénité habituelle. — Il y avait un sourire sur ses lèvres; et, dans ce sourire de la mort, brillait une espérance!

M. Louis Guibert fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Les Hôtels-de-Ville de Limoges*. M. Leo Drouyn veut bien se charger de l'examiner.

Un éloge de *Pierre Galin*, adressé à l'Académie par M. Magen, d'Agen, est renvoyé à l'examen de M. Loquin.

M. de Saint-Vidal adresse à l'Académie ses remerciements et donne des détails sur ses travaux à Paris. Il demande l'impression du travail qu'il a lu à la dernière séance publique. Cette question est renvoyée au Conseil.

M. Dumas, de l'Académie des Sciences, propose à l'Académie de souscrire à une médaille d'or que les savants français se proposent d'offrir à M. Pasteur, de l'Académie française. L'Académie déclare s'associer à cette pensée et renvoie la question au Conseil après une discussion à laquelle prennent part MM. Froment et Ch. Durand.

M. Mégret de Belligny donne lecture de quelques fragments de poésie. Cette lecture est accueillie avec le

plus vif intérêt par l'Assemblée, qui vote l'impression de ce travail dans nos *Actes*.

M. Leo Drouyn continue la lecture des ***Variétés Girondines***, et fournit des détails fort intéressants sur l'église de ***Ruch***. M. Dezeimeris demande à l'auteur de vouloir bien lui fournir des explications sur les recherches et les découvertes d'objets antiques qui ont eu lieu dans cette paroisse. — M. Leo Drouyn s'empresse de déférer à cette demande.

M. Raulin donne lecture d'un rapport sur les travaux insérés dans la ***Revue scientifique*** publiée par M. le Ministre de l'instruction publique, et constate le vif intérêt que présente cette publication.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1881-82, serie terza. *Transunti*, vol. IV, fascicolo 4.

Journal des Travaux de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, 51e année, nov. et déc. 1881.

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des Religions, 2e année, t. IV, no 5, sept.-octob. 1881.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 52e année, t. XXII de la série 1881, 1er semestre.

Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de Caen et du Calvados, année 1880.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, 11e série, t. XII.

Association scientifique de France, janv. 1882, no 92; déc. 1881, nos 88 à 91.

Le Cultivateur Agenais, 18e année, no 7, janvier 1882

Le Bon Cultivateur, 62e année, no 2, janvier 1882.
Journal de Médecine, 11e année, nos 26, 22.

Étaient présents :

MM. H Minier, Charles Durand, V.-L. Bordenave, L.-A. Auguin, V. Raulin, de Tréverret, Brives-Cazes, Leo Drouyn, de Mégret de Belligny, Aug. Petit-Lafitte, L. de Coëffard, R. Dezeimeris, Th. Froment, Lacolonge, E. Gaussens.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1882.

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Fargue, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sollicite le titre de membre résidant et demande à occuper le fauteuil demeuré vacant par suite du décès de M. Duboul. Une Commission, composée de MM. Lespiault, de Lacolonge et Dupuy, est chargée d'examiner les titres du candidat.

Au nom de M. Serret, membre correspondant de l'Académie, M. de Lacolonge fait hommage d'une brochure ayant pour titre : *Vie et travaux de l'abbé Carrère.* Il paraît résulter de cette brochure, que la découverte du paratonnerre par de Romas et Franklin fut simultanée.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a adressé à M. Dumas, de l'Institut, la somme de 20 francs destinée à la souscription de la médaille d'or qui doit être donnée à M. Pasteur par les savants français, et qu'il a déjà reçu un accusé de réception de cette somme.

M. le Président du Congrès phylloxérique fait hommage à l'Académie d'un exemplaire des travaux du Congrès.

M. Le Gorgeu, avocat à Vire (Calvados), fait hommage d'une brochure intitulée : *Vire, berceau de la famille Pithou.*

Au nom d'une Commission, composée avec lui de MM. Froment et Mégret de Belligny, M. l'abbé Gaussens donne lecture d'un rapport sur le concours de poésie. Le Rapporteur constate avec regret la faiblesse des travaux adressés à l'Académie, et propose de décerner une médaille de bronze au recueil intitulé : *Voix du passé*, et une mention honorable à l'auteur de la pièce : *Sur le Morne.* Ces conclusions sont adoptées et renvoyées à la Commission générale des concours.

M. de Lacolonge fait un rapport sur les travaux de diverses Sociétés scientifiques, et signale notamment : l'usage du cuivre pour le verdissage des conserves, les moyens d'accumuler l'électricité, les pierres de choc ou pierres cuivrées artificiellement, trouvées dans certains terrains d'Europe et d'Amérique.

M. de Lacolonge fait, en outre, un rapport plein d'intérêt sur la découverte de l'hélice attribuée à Frédéric Sauvage, et signale les travaux antérieurs qui auraient, d'après lui, amené cette découverte; de sorte que Sauvage ne saurait être considéré comme le véritable inventeur de l'hélice. L'Académie décide que ce travail sera inséré dans ses *Actes.*

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Compte-rendu du Congrès international phylloxérique de Bordeaux, octobre 1882.

Verandelingen der Koninklidje Akademie van wetenchappen afdeeling letterkunde dertiende deel id twintigste deel platen.

Verslagen en Medeelingen der Koninklidge Akademie van wetenchappen afdeelide letterkunde twede reekd negerde deel.

Id., *afdeeling Naturkunde tweede vijtiende dell.*

Jaarbock van der Koninklidje Akademie, van westenchappen gevestigd te Amsterdam, voor 1879.

The Scientific Transactions of the royal Dublin Society, vol. I, series 2, XIII, XIV.

Processen verbal van de gewone verga deringen der Koninklidge Academie, van wetenschappen afdeelings natuurkunde, mai, avril 1879 à 1880.

Satira et Consolatio in mulieres emancipates, Satira Petri Esseiva.

Noan en Zoak-Register of de werslagenen Mededeelengen der Koninklidge Akademie, van wettenchappen afdeelinge natuurkunde deel I, XVII.

The Scientific Proceedings of the Royal Dublin Society, vol. 11, new series nov. 1880, part VII, january 1881; vol. III, part I; july, part III; octob., part IV; april, part II.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, n° 11, november 1881.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, nov.-déc. 1881.

Archives du musée Teyler, série 2, IIe partie.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale et de la Société française de Statistique universelle.

Revue Savoisienne, 22e année, 1881, n° 12.

Annales du Musée Guimet, revue de l'histoire des religions, 2e année, t. IV, n° 6, nov.-déc.

Revue des travaux scientifiques, t. II, n° 1. Travaux publiés en 1881.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, 3e année, n° 4, oct.-déc. 1881.

Rentrée solennelle des Facultés, 24 nov. 1881.

Travaux du Conseil d'hygiène publique du département de la Gironde, année 1880, t. XXII.

L'Investigateur, 47e année, nov.-déc. 1881.

Le Bon Cultivateur, 62e année, 1882, no 13.

Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Le Cultivateur Agenais, nos 7 et 8, janvier et février 1882.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 6e année, 1842, no 2.

Journal de Médecine, nos 28-29, février 1882.

Etude sur la corrélation entre la configuration du lit et la profondeur d'eau dans les rivières à fond mobile, par M. Fargue.

Étaient présents:

MM. H. Minier, Charles Durand, V.-L. Bordenave, L.-A. Auguin, E. Gaussens, Lacolonge, Aug. Petit-Lafitte, Brives-Cazes, E. Izoard, Combes, marquis de Castelnau-d'Essenault, Saugeon, baron de Verneilh.

SÉANCE DU 9 MARS 1882.

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Louis Boué, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, sollicite le titre de membre résidant et demande à occuper le fauteuil demeuré vacant par suite du départ de Mgr Bellot des Minières, évêque de Poitiers. Une Commission, composée de MM. Froment, Mégret de Belligny et Royer, est chargée d'examiner les titres littéraires du candidat.

M. Goguet, éditeur à Paris, sollicite le titre de membre correspondant, mais il n'adresse aucun travail à l'appui de sa candidature. MM. Dezeimeris et Saugeon pensent qu'une candidature ne saurait être accueillie dans de pareilles conditions et qu'au surplus il vaudrait mieux

arrêter la liste des membres correspondants. En conséquence, il est décidé que M. le Secrétaire général fera connaître à M. Goguet les raisons qui empêchent l'Académie de prendre sa demande en considération.

L'Académie de Sassari (Sardaigne) invite les membres de l'Académie à assister à une grande solennité littéraire qui doit avoir lieu dans cette localité dans le courant du mois de mai prochain.

Le Congrès colonial et maritime de Toulouse invite également les membres de l'Académie à assister aux réunions publiques qui doivent avoir lieu au mois d'avril, et dans lesquelles on doit examiner le projet de Canal maritime entre l'Océan et la Méditerranée.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie une circulaire invitant les membres de l'Académie à assister au Congrès des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne. L'Assemblée délègue, pour assister à ces réunions, MM. Froment et Brives-Cazes, membres résidants, et M Haillecourt, membre correspondant.

Au nom de M. Charles Robert, membre de l'Institut, M. Dezeimeris fait hommage à l'Académie de deux brochures intitulées : 1° *Étude sur les médailles contorniates ;* 2° *Observations sur les deux premiers Gordiens.*

M. de Castelnau place sous les yeux de l'Académie un estampage de l'inscription qui se trouve sur le clocher de Pey-Berland, et rectifie quelques observations de son travail, après un examen plus approfondi du mot *huic* qu'il avait cru pouvoir lire *hinc*. Une discussion s'engage entre MM. Dezeimeris, Ch. Durand, Leo Drouyn et de

Castelnau, à la suite de laquelle ils sont unanimes à décider que la construction du clocher n'appartient pas tout entière à Pierre Berland, mais qu'il a dû être érigé sur un ancien édifice dont le caractère ne paraît pas bien déterminé.

M. le premier président Izoard donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de Mme la princesse de Lésignano, intitulé : *Constitutions de tous les États civilisés*. — Après un examen approfondi de ce travail, le Rapporteur propose à l'Assemblée d'adresser à Mme la princesse de Lésignano une lettre de remerciements. Ces conclusions sont adoptées.

M. de Castelnau fait un rapport sur le Bulletin de la Société Borda à Dax et signale : le Congrès littéraire qui doit avoir lieu dans cette ville au mois de mai prochain, et un article de M. l'abbé Despart sur les *Sauvetats de Guyenne*. Suivant l'auteur, les Pyramides de Mimizan, signalées par plusieurs archéologues, auraient constitué un lieu de refuge, un lieu d'asile, non seulement pour les hommes coupables de quelques méfaits, mais surtout pour les faibles qui venaient y chercher un abri contre les violences de toute sorte dont ils pouvaient être l'objet en dehors de ces enceintes privées. — M. le Rapporteur donne son assentiment aux conclusions de l'auteur.

M. Froment fait un rapport sur le *Musée Guimet*, de Lyon, et signale des articles pleins d'intérêt sur l'histoire des religions, exclusive de toute discussion sur les dogmes. Cette revue est rédigée par des hommes distingués tels que : MM. Ravaisson, Gaidoy, Maspéro, Decharme, etc. M. Froment cite un article de M. Ravaisson tendant à démontrer que les Grecs, les Assyriens et les

Égyptiens croyaient à l'immortalité de l'âme et représentaient sur leurs monuments funéraires des conceptions idéales de la vie future. — Il analyse également un travail de M. Gaidoy tendant à démontrer les erreurs propagées par les historiens les mieux accrédités sur la religion des Celtes et en particulier sur les Druides et la cueillette du gui. — M. le Président remercie M. Froment de son très intéressant rapport.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Description des machines et procédés par brevets d'invention, t. C.

Association française pour l'avancement des Sciences, 9e session de Reims, 1880.

Mémoires de la Société royale des Sciences de Liège, 2e série, t. IX.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, t. XXII, 1880.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale de la Société française de Statistique universelle, 82e année, février 1882.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 1881-82, serie terza, *Transunti*, vol. VI, fasc. 5-6, janvier-février 1882.

Journal des Savants, nov.-déc. 1881, janv. 1882.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, t. V.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 2e série, t. IV, 3e cahier.

Romania, no 40, octobre 1881.

Répertoire des travaux historiques, année 1882, no 1.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, 196e cahier, 3e trimestre 1881.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 6e année, no 3, 1882.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, no 8, fév. 1882.

Le Bon Cultivateur, 62e année, nos 4 et 5, 1882.

Le Cultivateur Agenais, 18e année, no 9, 1er nov. 1882.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, janv. 1882.

Association scientifique de France, nos 93 à 97.

Journal de Médecine, 11e année, nos 31, 32.

Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, 1re année, no 2.

L'Astronomie, 1re année, no 1, mars 1882.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, janv.-fév. 1882, t. XVIII, nos 1 et 2.

Étaient présents :

MM. H. Minier, Charles Durand, V.-L. Bordenave, L. de Coëffard, Azam, baron de Verneilh, R. Dezeimeris, Saugeon, L.-A. Auguin, marquis de Castelnau d'Essenault, G. Brunet, Brives-Cazes, V. Raulin, de Tréverret, E. Izoard, Th. Froment, Dr L. Micé, G. Lespiault, Combes, E. Royer.

SÉANCE DU 24 MARS 1882.

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Leo Drouyn présente quelques observations sur les *Sauvetats* de la Guyenne.

M. Ch. Marionneau, membre correspondant, sollicite le titre de membre résidant, et demande à occuper le fauteuil de M. de Saint-Vidal. Une Commission composée de MM. Ch. Durand, Leo Drouyn et Brives-Cazes, est chargée d'apprécier les titres du candidat.

M. Léo Brazier, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Éloge d'Aurélien Desèze.* M. de Castelnau est chargé de faire un rapport sur ce travail.

M. Céleste, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée :

Louis Machon, auteur d'une apologie de Machiavel, dont le manuscrit se trouve à la Bibliothèque de Bordeaux. — M. Izoard est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Beauvais adresse à l'Académie un ouvrage qui a pour titre : *Un agent politique de Charles-Quint*. M. Combes est prié d'en rendre compte.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. de Lacolonge et Paul Dupuy, M. Lespiault donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. Fargue, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au titre de membre résidant, et conclut à son admission. — Ces conclusions sont prises en considération par l'Assemblée et renvoyées au Conseil.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Saugeon et Froment, M. G. Brunet fait un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Allain, intitulé : *l'Instruction primaire en France avant la Révolution*. — Le rapporteur constate la profonde érudition de l'auteur, ses patientes investigations, sa méthode claire et son style agréable, et propose de donner à M. l'abbé Allain le prix fondé au nom de Mme de Lagrange, née de Caumont-Laforce.

M. Saugeon donne lecture de son rapport personnel et rend justice au mérite de ce travail, tout en faisant quelques réserves sur quelques idées de l'auteur.

M. Froment donne lecture d'un article inséré dans la revue italienne *La Cultura*, rédigée par M. le sénateur Bonghi, ancien ministre et membre du parti libéral, lequel fait les plus grands éloges de l'érudition et de la méthode historique de l'auteur. A cette lecture, M. Froment ajoute des observations personnelles, favorables à M. l'abbé Allain. M. de Tréverret, qui a bien

voulu traduire de vive voix l'article de la revue italienne, s'associe aux conclusions de la Commission.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, et notamment MM. le D[r] Micé, Royer et de Lacolonge, les conclusions de la Commission sont prises en considération par l'Académie et renvoyées à la Commission générale des concours.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. le D[r] Oré et Denucé, M. le D[r] Micé donne lecture d'un rapport sur les ouvrages adressés au concours en vertu de l'art. 48 du Règlement, par M. le D[r] Armaignac, et propose de décerner à l'auteur une médaille d'or. Ces conclusions sont prises en considération par l'Assemblée et renvoyées à la Commission générale des concours.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Louis Machon : Apologie de Machiavel et de la politique de Richelieu, par R. Céleste.

Description des machines et procédés par brevets d'invention, t. XXII, 1[re] partie, nouvelle série.

Atti della R. Accademia dei Lincei, serie terza, *Transunti,* vol. VI, fascicolo 7.

Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier, t. XVI, 3[e] livraison.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 3[e] série, t. III, 2[e] semestre.

L'Investigateur, 48[e] année, janv.-fév. 1882.

Un Agent politique de Charles-Quint, C. Bourguignon, Claude Bouton, par E. Beauvais.

Revue Savoisienne, 23[e] année, n[o] 1, 31 janvier 1882.

Le Bon Cultivateur, 62[e] année, n[o] 6, 18 mars 1882.

Journal de Médecine, n[os] 33-34, 11[e] année.

Boletin del Ministerio de Fomento de la Republica Mexicana, nos 138 à 168, et *Recista mensual*.

Étaient présents :

MM. H. Minier, G. Brunet, marquis de Castelnau d'Essenault, V.-L. Bordenave. Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, L. Drouyn, Brives-Cazes, Lacolonge, de Tréverret, Henry Brochon, G. Lespiault, E. Gaussens, Mgr Cirot de La Ville, Combes, Saugeon, Th. Froment, Izoard, Dr L. Micé, E. Royer.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1882.

Présidence de M. H. MINIER Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. F. Schrader propose à l'Académie de collaborer à un catalogue des noms géographiques employés dans les divers idiomes du Midi, afin que le Congrès des Sociétés de géographie, qui doit siéger à Bordeaux au mois de septembre prochain, puisse fixer la valeur des expressions locales.

M. A. Thévenot prie l'Académie de vouloir bien lui signaler les erreurs ou omissions qu'elle aurait pu découvrir dans l'ouvrage qu'il lui a adressé et intitulé : *Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube*. — Ce vœu sera transmis à la Commission chargée d'apprécier le mérite des travaux de M. Thévenot.

M. Combes donne lecture à l'Académie d'un travail intitulé : *Le Gallicanisme et les idées françaises en Espagne sous Philippe V*. — L'Assemblée écoute cette lecture avec le plus vif intérêt et décide que le travail de M. Combes sera inséré dans nos *Actes*.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M. Fargue, ingénieur des ponts et chaussées, au titre de membre résidant. — M. Fargue, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le Règlement, est élu membre de l'Académie.

M. le Secrétaire général donne lecture des ouvrages adressés à l'Académie et signale deux notices : l'une, de M. Dewalque, membre de l'Académie belge, et relative à l'*Origine des calcaires devoniens de la Belgique;* l'autre, de M. Dupont, membre de la même Académie, et relative à une question de revendication pour la priorité des idées émises dans le travail de M. Dewalque. — M. Raulin veut bien se charger d'examiner ces divers travaux.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1882-82, *Transunti*, vol. VI, fasc. 8, 5 mars 1882.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, janv., fév., mars 1880.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1881, n° 9.

Annuaire de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1882.

Journal de Médecine, 11e année, n° 35, 26 mars 1882.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux, 3e série, 4e année, nos 19 et 20, octobre 1881.

Bulletin de la Société Borda, 7e année, 1er trimestre 1882.

Repertoire des Travaux historiques, année 1882, n° 2.

Revue des Travaux scientifiques, t. II, nos 2 et 3.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 6e année, n° 4, 1882.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux, 1re année, n° 3, 31 mars 1882.

Le Bon Cultivateur, 62e année, nº 8.

Sur l'origine des calcaires devoniens de la Belgique, pa E. Dupont.

Étaient présents :

MM. H. Minier, Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Brives-Cazes, Dr L. Micé, R. Dezeimeris, G. Brunet, A. Loquin, L. de Coëffard, Lacolonge, M. Gouget, L.-A. Auguin, Abria, E. Izoard, baron de Verneilh, Henry Brochon, G. Lespiault, G. Rayet, Paul Dupuy, E. Royer, Th. Froment.

SÉANCE DU 4 MAI 1882.

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Mme veuve Valat, par laquelle cette dame fait hommage à la Compagnie, pour remplir les intentions de son mari, des éléments d'une *Histoire de l'Académie de Bordeaux*. — Des remercîments seront adressés à Mme Valat, et M. Brives-Cazes est chargé de faire un rapport sur l'œuvre posthume de notre regretté confrère.

Après le dépouillement de la correspondance, M. Fargue est introduit par MM. de Lacolonge et Lespiault et prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

» Je suis profondément sensible au grand honneur que vous me faites en m'accueillant parmi vous. Je m'efforcerai de mériter la place que vous voulez bien me donner dans cette enceinte où, loin des dissensions stériles qui passionnent et divisent, des esprits distingués viennent faire un agréable et utile commerce d'intelligence.

» C'est un périlleux honneur que d'avoir pour devanciers des ingénieurs dont les noms sont chers à la science autant qu'aux intérêts bordelais : Linder, Jacquot, de Boucheporn, Manès. Je ne saurais les citer tous, mais je ne peux me dispenser de rendre hommage à la mémoire des plus illustres d'entre eux : Deschamps et Billaudel, qui ont présidé à la grande œuvre du pont de Bordeaux; Brémontier, à qui les landes de Gascogne sont redevables de la merveilleuse transformation qu'elles ont subie depuis un siècle, par la fixation des dunes, la culture du pin maritime et le dessèchement des marais du littoral.

» J'essaierai de vous intéresser en vous parlant de la Garonne et du port de Bordeaux, — de ce port qui est comme le cœur de cette belle ville, en même temps que l'un des organes principaux de la richesse nationale, et dont nous voudrions voir les vivifiantes artères s'étendre, se ramifier largement et donner au commerce maritime de notre chère France un redoublement de prospérité; — de la Garonne, rivière admirable à quelque point de vue qu'on la considère, et qui, grâce aux savantes études dont elle a été l'objet, est citée avec honneur par les auteurs qui traitent de l'hydraulique fluviale.

» De toutes les branches de la science des constructions, l'hydraulique fluviale est certainement la moins avancée. Ce n'est cependant pas la moins intéressante. Sans parler du charme pittoresque de tout cours d'eau, l'étude des eaux courantes, par l'indécision de ses méthodes et la diversité de son objet, fait une large part à l'initiative et à l'imagination individuelles et offre par là même un intérêt particulier. Ajoutons que ses applications pratiques consistent en travaux dispendieux et touchent à des intérêts commerciaux de premier ordre.

» Aussi, ce ne sont ni les ingénieurs de mérite, ni les savantes études qui ont fait défaut. Si l'hydraulique fluviale a peu progressé, si ses principes ne sont pas encore solidement établis sur une large base expérimentale, cela tient, croyons-nous, à ce que les faits qui sont l'objet de cette science ont de vastes proportions dans l'espace et dans le temps. Ils sont difficiles à saisir et à comparer entre eux,

parce qu'ils se passent sur des étendues de plusieurs kilomètres, et que leurs phases embrassent de longues périodes d'années.

» Absorbés par des devoirs professionnels de plus en plus compliqués, les ingénieurs ont rarement les loisirs et la liberté d'esprit nécessaires pour faire œuvre de science pure. C'est à peine si quelques-uns trouvent le temps de faire connaître ce qui, dans les travaux qu'ils ont dirigés, a pu attirer leur attention et provoquer leurs méditations. Il faut le regretter, car, considérés au point de vue scientifique, les travaux publics constituent de grandes expériences dans lesquelles les forces de la nature sont mises en jeu, et où il y a toujours d'amples moissons de vérités à récolter.

» Puissé-je réussir dans le dessein que j'ai formé de lier en une modeste gerbe les quelques épis que j'ai pu ramasser au cours d'une carrière déjà longue, consacrée presque tout entière au service de la Garonne. Je voudrais par là vous remercier comme il convient du témoignage d'estime que je reçois aujourd'hui de votre savante Compagnie. »

M. le Président répond à M. Fargue dans les termes suivants :

« Monsieur et cher Collègue,

» L'unanimité de nos suffrages vous a ouvert les portes de l'Académie. C'est un accueil triomphal, mais qui ne peut causer d'étonnement qu'à votre modestie. Par votre caractère, autant que par votre talent, vous aviez droit à nos sympathies les plus vives; et l'occasion de les manifester s'étant offerte, nous l'avons tous saisie avec empressement, avec bonheur.

» La nature de vos savants travaux, aussi bien que leur importance, vous désignait à notre choix. Le génie civil a toujours eu, au milieu de nous, son fauteuil réservé; et, mieux que personne, Monsieur, vous conserverez à ce siège d'élite l'éclat dont vos prédécesseurs l'ont constamment entouré.

» Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, vous avez

parcouru vaillamment une carrière ardue, pénible, où tous les pas que l'on fait en avant, sont autant de preuves d'intelligence et de savoir, de conceptions laborieuses et d'obstacles vaincus.

» Honneur donc à ceux qui, comme vous, Monsieur, sont parvenus au poste éminent que vous occupez! On est certain qu'ils l'ont mérité; et, s'ils y recueillent la considération publique, cette récompense des devoirs accomplis, ils y recueillent aussi, pour leur amour-propre et leur conscience, une satisfaction bien noble et bien légitime, — celle d'avoir été utiles à leur pays.

» C'est ainsi que les rives fécondes de la Baïse, reliées, en plusieurs endroits, par les ponts que vous y avez construits, vous doivent les précieux avantages des communications faciles; et que le haut de la Garonne, bénéficiant de l'exécution de vos projets, a vu, entre Castets et Portets, sa navigation sensiblement améliorée, tandis que ses plaines submersibles, grâce aux endiguements médités par vous, ont l'espoir d'échapper désormais aux ravages des inondations.

» Le département des Hautes-Alpes, dans lequel vous fûtes appelé, il y a quelques années, gardera le meilleur souvenir de la surveillance active que vous avez étendue sur ses chemins vicinaux, de l'achèvement de ses routes nationales, et, principalement, de l'habile et vigoureuse impulsion que vous avez donnée aux ouvrages du Canal de Gap.

» Enfin, Monsieur, l'État vous a rendu à nos contrées, et la Garonne s'en est réjouie. Elle vous attendait.

» Effrayée de l'envasement continuel de son lit, et craignant, à tout moment, d'être impuissante à conduire dans Bordeaux ces paquebots gigantesques qui font l'orgueil et la fortune de la marine marchande, la Garonne espère en vous, — et nul plus que vous, Monsieur, ne saurait être digne de sa confiance.

» Que vos études spéciales portent leur fruit, que les vastes projets élaborés dans votre pensée se réalisent, et, rectifié sur ses bords, égalisé dans ses profondeurs, canalisé dans certaines portions de son cours, notre beau fleuve recevra une vie nouvelle. La masse de ses eaux, affranchie

de toute entrave, rendra notre port accessible, dans tous les temps, à la grande navigation, et Bordeaux verra refleurir, pour son commerce maritime, cette prospérité légendaire qui commença et finit avec le règne de Louis XVI.

» Patriote avant tout, et dévouée, dans le présent, comme elle l'a été dans le passé, aux intérêts de la noble cité qui favorisa sa naissance, l'Académie a toujours su distinguer les hommes qui ont fait servir les trésors de la science acquise par eux, au développement du travail et à l'accroissement de la richesse dans Bordeaux.

» C'est pourquoi, Monsieur, vous aviez ici votre place marquée d'avance. Venez donc la prendre. Vous participerez à nos réunions paisibles; et vous y trouverez ces relations cordiales, où le désir de s'éclairer mutuellement garantit à chacun l'indépendance de son opinion. Vous y trouverez surtout la meilleure et la plus constante des fraternités, — celle qui perpétue, par une estime réciproque, le rapprochement des esprits et l'union des cœurs. »

A la suite de ces deux discours, M. le Président invite M. Fargue à prendre place au bureau.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Royer et de Mégret, M. Froment fait un rapport sur la candidature de M. Louis Boué au titre de membre résidant et conclut à son admission. Ces conclusions sont prises en considération par l'Académie et renvoyées au Conseil.

Au nom de la Commission générale des concours de 1881, M. Minier fait un rapport sur les prix à décerner.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

En conséquence l'Académie décerne :

1° Le prix de 1,000 francs (fondation au nom de la marquise de Lagrange, née de Caumont-Laforce) à

M. l'abbé Allain, bibliothécaire de l'Archevêché, pour son ouvrage intitulé : *l'Instruction primaire avant la Révolution de 1789.*

2° Une médaille d'or à M. Marionneau pour son ouvrage intitulé : *Louis, sa vie, ses œuvres.*

3° Une médaille d'or à M. Armaignac, docteur-médecin à Bordeaux, pour son ouvrage sur la *Greffe animale,* etc.

4° Une médaille de bronze à M. Lacoûte pour le recueil de poésie intitulé : *Voix du passé.*

5° Une mention honorable à la pièce intitulée : *Sur le Morne.*

M. Brives-Cazes est invité à présenter le rapport dont il a été chargé, au nom de la Commission du programme pour 1882.

M. le Rapporteur commence par rappeler, en ce qui concerne la fondation Fauré (300 francs à accorder, tous les six ans, au meilleur mémoire sur une question posée par l'Académie intéressant le bien-être de la population peu aisée de notre ville), que ce prix n'a pas été décerné depuis six ans, et que l'Académie dispose actuellement, du chef de cette fondation, d'une somme de 600 francs.

Après une courte discussion, l'Académie décide : 1° qu'il y aura en 1882 deux prix *Fauré* de 300 francs chacun; 2° que, sans qu'aucune question spéciale soit mise au concours, ces deux prix seront accordés aux deux meilleurs mémoires concernant le bien-être de la population peu aisée de notre ville.

M. Brives-Cazes, reprenant son rapport, passe à la double fondation du marquis de Lagrange, et propose de faire figurer au programme ces deux fondations, dans les

termes mêmes où elles ont été autorisées par le décre de M. le Président de la République.

M. Dezeimeris appelle d'une manière pressante l'attention de ses collègues sur le danger qu'il y aurait à publier, dans le programme du concours, le prix de la marquise de Lagrange, dans les termes proposés par la Commission. Déjà l'année dernière il a eu grand'peine à faire maintenir, par le Conseil général, la subvention de l'Académie; cependant ce Conseil ne connaissait point encore les termes du décret autorisant la fondation Lagrange. S'il venait à en avoir connaissance, il est à présumer qu'il les trouverait en hostilité avec les idées du gouvernement, et qu'il retirerait tout subside à l'Académie. Il faudrait donc trouver une rédaction, qui tout en se rapprochant du désir du testateur, sauvegardât les intérêts matériels de l'Académie. Jusque-là il y aurait lieu de surseoir au concours de la fondation Lagrange.

M. Lespiault ajoute qu'il en adviendrait très probablement de même de la part du Conseil municipal.

M. Brives-Cazes fait remarquer que la Commission s'est bornée à reproduire le libellé même du décret d'autorisation du Président de la République.

M. Lespiault réplique que ces termes sont blessants pour les convictions et la religion même de quelques membres de l'Académie.

M. P. Dupuy dit que, quant à lui, il a toujours protesté contre l'acceptation d'un pareil legs, qui devait avoir pour effet de troubler la paix intérieure de la Compagnie et de compromettre son existence elle-même.

M. Brochon rappelle qu'il ne faisait point partie de l'Académie lorsqu'elle a décidé qu'elle accepterait le legs

Lagrange et qu'elle s'est fait autoriser à cette fin par le chef de l'État. Il n'a point à recherche si l'Académie a eu raison ou tort dans cette circonstance. Il comprendrait que si le fait accompli est de nature à engendrer plus d'inconvénients que d'avantages, l'Académie décidât qu'elle doit renoncer à la libéralité de M. de Lagrange, et qu'elle rendît l'argent, si cela était possible en droit; mais ce qu'il ne saurait comprendre, c'est que, tout en gardant l'argent, on s'ingéniât à ne pas exécuter les conditions que le testateur a formellement apposées à sa fondation. Il y a là pour l'Académie une question de dignité et d'honneur. Cette question doit être examinée, sans tenir compte des menaces qui peuvent venir du Conseil général et du Conseil municipal.

M. Durand est également d'avis qu'il n'y a pas à se préoccuper des conséquences qu'aurait le parti que l'Académie peut avoir à prendre, mais qu'il y aurait lieu de nommer une Commission pour examiner d'une manière générale quelle suite il conviendrait de donner à cette affaire.

M. Dezeimeris répond que tous les membres de l'Académie comprennent de la même manière les questions qui touchent à la dignité de la Compagnie, qu'il ne s'est fait l'écho d'aucune menace, qu'il a même eu le soin de signaler que lorsque le Conseil général avait failli supprimer la subvention de l'Académie, ce Conseil n'avait pu s'impressionner du legs Lagrange, dont il ne connaissait pas la teneur.

M. Saugeon parle dans le même sens, et ajoute que, comme quelques-uns de ses collègues, il avait prévu les inconvénients de l'acceptation du legs, qui devait jeter l'Académie dans des discussions religieuses et politiques.

M. Brochon réplique qu'il ne voudrait point sembler

apporter de passion personnelle dans un sujet qui, au fond, le laisse froid; mais que si une Commission était nommée, il voudrait qu'elle le fût dans des termes moins généraux que ceux proposés par M. Durand. « Y a-t-il lieu » de renoncer au legs Lagrange destiné à récompenser le » meilleur livre consacré à la défense de la religion » catholique et des principes conservateurs? » C'est ainsi que la question devrait être posée; il faut, en effet, ou se soumettre à la volonté du testateur, ou se démettre de sa libéralité.

M. Durand pense que la question posée ainsi paraîtrait ouvrir à la Commission une voie tout indiquée; il insiste donc sur sa proposition.

Quelques membres demandent si on ne pourrait pas s'entendre avec l'héritier de M. de Lagrange, sur les modifications à introduire aux conditions du legs.

D'autres membres répondent que cela ne leur paraîtrait pas convenable.

M. Brives-Cazes fait remarquer que, du reste, ce pourrait bien ne pas être possible à cause de la minorité de l'un des héritiers de M. le marquis de Lagrange.

M. le Président met aux voix la proposition de nommer une Commission chargée d'examiner quel parti il convient de prendre relativement au legs Lagrange.

Cette proposition étant votée, M. le Président nomme MM. Izoard, Durand, Dezeimeris, Saugeon et Brochon, membres de cette Commission.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Deux découvertes historiques. Histoire de Clovis III, nouveau roi de Rome, 672 ou 73 à 678. Authenticité et date précise de la translation du corps de saint Benoit, par Ch. Grellet-Balguerie.

Bulletin astronomique et météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-Janeiro, octob.-nov.-déc. 1881, nos 4, 5, 6.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, n° 10, déc. 1881; n° 1, january 1882.

Journal de Médecine, 11e année, nos 38, 40.

Annales de la Faculté des Lettres, 4e année, n° 1, janvier-février 1882.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, t. XII.

Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, 2e série, t. I, 1881.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1881-82, serie terza, *Transunti*, vol. VI, fasc. 9.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, fév. 1882.

Nouvelles Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde, janv., fév., mars 1882.

Séances publiques de l'Académie des Sciences. Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, 8 fév. 1879, 27 mai 1871, 22 juin 1880.

Société d'Horticulture de la Gironde. Statuts, règlement administratif.

Le Bon Cultivateur, 62e année, nos 7, 9.

Le Cultivateur Agenais, 18e année, n° 10, 1er avril 1882.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg et *Catalogue de la Bibliothèque de la Société*.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise, 3e série, t. XI.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1881, t. XLI, n° 10.

Bulletin de la Société Industrielle et Agricole d'Angers, 52e année, t. XXII de la 3e série, 1881, 2e semestre.

Société des Sciences et Arts du Havre, 21e bulletin 1880, 4e trimestre; 22 et 23, 1er et 2e trimestres 1881.

Note sur le Myosotis sparsiflora de la flore de la Normandie, par M. Aug. de Jolis.

Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, 4e partie, par Édouard Fleury.

Revue des Travaux scientifiques, t. II, n° 4.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1882, n° 1.

Description des machines et procédés par brevet d'invention, 2e partie.

Étaient présents :

MM. H. Minier, Fargue, V.-L. Bordeñave, L.-A. Auguin, R. Dezeimeris, Brives-Cazes, marquis de Castelnau d'Essenault, Abria, Saugeon, Ch. Durand, V. Raulin, Paul Dupuy, G. Brunet, de Mégret de Belligny, Aug. Petit-Lafitte, E. Izoard, Th. Froment, Max. Collignon, Combes, G. Lespiault, E. Gaussens, L. de Coëffard, Lacolonge, Leo Drouyn, Henry Brochon, de Tréverret, G. Rayet.

SÉANCE DU 11 MAI 1882.

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à la suite des observations suivantes : M. de Lacolonge rappelle, au sujet du legs Lagrange, que le Conseil de l'Académie a inséré dans ce programme les termes mêmes du décret d'autorisation, signé par M. le Président de la République. — M. Dezeimeris fait observer qu'en informant l'Académie des impressions de la majorité du Conseil général, il n'a point affirmé que le Conseil voulût supprimer la subvention annuelle qu'il lui accorde. Il a seulement averti confidentiellement la Compagnie des inconvénients qui pourraient résulter d'une attitude prise par l'Académie qui serait contraire aux principes actuels.

M. Lespiault déclare que des observations analogues ont été faites dans le sein du Conseil municipal et qu'il a affirmé que l'Académie n'entendait nullement embrasser ni favoriser telle ou telle opinion politique ou religieuse.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Combes s'excuse de ne pouvoir assister à la séance

par suite du décès de sa mère. L'Académie s'associe à la douleur de notre honorable confrère et lui adresse ses condoléances.

M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Victor Schœlcher*.

M. Goguet, éditeur à Paris, fait hommage d'un certain nombre de livres classiques, avec mission de les répandre Des remerciements seront adressés à M. Goguet.

M. le Président de la Société Philomathique invite l'Académie à prendre part à l'Exposition qui doit s'ouvrir le 1er juin. — L'Assemblée décide que l'Académie enverra les 10 derniers volumes de ses *Actes*, la table générale de ses travaux et les Croix de carrefour dessinées par M. Leo Drouyn. — M. le Secrétaire général est chargé de notifier cette décision à M. le Président de la Société Philomathique.

La Société des Antiquaires de France fait hommage à l'Académie de la 1re livraison de la 5e série de ses travaux. M. Dezeimeris constate l'intérêt de cette publication et demande que M. le Secrétaire général veuille bien proposer l'échange de cette publication contre l'envoi de nos *Actes*. — Cette proposition est adoptée et renvoyée au Conseil.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M. Louis Boué au titre de membre résidant. M. Louis Boué, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le Règlement, est proclamé membre de l'Académie.

L'Académie continue ensuite l'examen des questions qui seront proposées pour le concours de 1882. Presque toutes les questions proposées par la Commission du

programme, notamment trois nouvelles questions d'histoire, sont adoptées avec quelques légères modifications.

A l'occasion de la question relative au commerce maritime, plusieurs membres et notamment MM. Dezeimeris, Froment, Gouget, Bordenave, signalent l'intérêt que présentent les Archives de la Marine, et surtout celles de l'Amirauté de Guyenne qui sont déposées au greffe du Tribunal de commerce. L'Académie, s'associant aux vœux qui viennent d'être exprimés, décide qu'une lettre sera adressée, en son nom, à M. le Ministre de l'instruction publique, pour le prier d'ordonner le dépôt de ces documents, soit aux Archives départementales, soit dans tout autre lieu, pourvu qu'ils puissent être consultés par les nombreuses personnes qui s'occupent à Bordeaux de ces questions. On devra notamment représenter à M. le Ministre que les Archives de l'Amirauté renferment l'histoire du commerce de Bordeaux pendant quatre siècles, et que celles de la marine contiennent les documents les plus intéressants sur les corsaires bordelais aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles et notamment pendant les guerres de l'indépendance américaine au siècle dernier.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Journal des Savants, fév., mars et avril 1882.

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, de Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube.

Atti della R. Accademia dei Lincei, serie terza, vol. VI, fascicolo 10, 1882.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire, archéologie et philosophie, année 1882.

Un Livre très utile.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, nos 9 et 10, mars et avril 1882.

Journal de Médecine, nos 39, 41, avril et mai 1882.

Mémoires de l'Académie de Metz.

Étaient présents :

MM. H. Minier, Ch. Durand, R. Dezeimeris, L.-A. Auguin, marquis de Castelnau d'Essenault, G. Brunet, Roux, Gouget, Dr Denucé, Abria, Fargue, Lacolonge, Lespiault, Paul Dupuy, E. Gaussens, Dr Oré, de Mégret de Belligny, Leo Drouyn, de Tréverret, L. de Coëffard, Aug. Petit-Lafitte, E. Izoard, Dr L. Micé, Saugeon, Henry Brochon, Brives-Cazes, V.-L. Bordenave, E. Rayet, Th. Froment, V. Raulin, G. Rayet.

SÉANCE DU 1er JUIN 1882.

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Louis Boué, nommé membre résidant, est introduit par MM. Froment et Royer, et prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

» Au moment où j'ai l'honneur d'être admis dans cette enceinte, je ne saurais mieux exprimer la première pensée qui se présente à mon esprit, qu'en rappelant ces paroles prononcées par M. Villemain, le 28 juin 1821, lors de sa réception à l'Académie française :

« Je ne puis me rendre compte à moi-même des faibles » titres qui m'ont amenés jusqu'à vous, je ne puis jeter les » yeux sur les premiers degrés de ma carrière, peu longue » et peu remplie, sans y retrouver partout la main tutélaire

» et la généreuse amitié de M. de Fontanes. Elle m'accueillit » au sortir des écoles..., elle encouragea mes premiers essais, » et les suivit dans l'épreuve de ces concours littéraires qui » m'ont quelquefois attiré vos regards. »

» Je n'ai pas, croyez-le bien, la naïveté de me mettre à la place de M. Villemain. Mais ce qu'il a dit de son prédécesseur, j'ai tenu à le dire de votre président en des termes dignes de lui. Oui, je retrouve partout la main tutélaire et la généreuse amitié de M. Hippolyte Minier. Il m'accueillit au sortir du collège et ne m'a plus abandonné. Aussi, je n'ai pas cessé de frapper à la porte de notre aimé poète, depuis le jour où, conduit par M. Royer, votre collègue, j'en avais franchi le seuil une première fois. M. Minier est resté pour moi un guide et un modèle. Je ne l'ai jamais quitté sans emporter un sage conseil ou une exhortation cordiale. Que d'heures nous avons passées ensemble à châtier un hémistiche rebelle ! Je suis confus de penser qu'il les a consacrées à écouter complaisamment mes vers, alors qu'il aurait pu les employer à augmenter le nombre des siens. Oui, après avoir encouragé mes essais, il voulut attirer sur eux vos regards. N'est-ce pas à la suite d'un de ses rapports, dont j'aurais le droit de m'enorgueillir, s'il n'avait été dicté par une bienveillance excessive, que vous m'avez accordé une récompense qui demeurera l'une des meilleures de ma vie ? A tant de titres donc, je devais lui exprimer d'une façon toute particulière cette profonde gratitude à laquelle vous avez droit aussi, Messieurs, car si c'est lui qui m'a montré le chemin de l'Académie, c'est vous qui daignez m'en ouvrir les portes.

» Permettez-moi d'ajouter que la présence de M. Minier me rassure dans ce moment où celle de la plupart d'entre vous m'intimide et me trouble : il y a longtemps que je connais votre mérite ; il n'y a que peu de jours que j'ai pu faire l'épreuve de votre indulgence.

» Qu'est-ce qui a permis à l'obscur avocat de prendre rang auprès des chefs éminents de notre magistrature et de notre barreau ? Qu'est-ce qui m'a autorisé à m'asseoir à côté de ces hommes qui honorent les lettres et les sciences dans des carrières diverses, couvrent leur nom d'éclat et rendent au

pays de signalés services? Comment pouvais-je aspirer à devenir le collègue de ceux qui resteront mes maîtres? Quels titres avais-je pour me rapprocher de vous tous qui, dispersés dans notre ville, formez l'élite de notre société, et qui, réunis ici, vous appelez l'Académie de Bordeaux? Je n'avais à vous offrir que des vers, des vers de débutant; je devrais presque dire des vers d'écolier, puisque les premiers ont été écrits à un âge où il y avait une insigne témérité à les livrer au public. C'était pour leur attirer toute l'indulgence possible que je les avais placés, en quelque sorte, à l'abri de ce tercet bien connu, emprunté à Alfred de Musset :

Mes premiers vers sont d'un enfant,
Les seconds d'un adolescent,
Les derniers à peine d'un homme (1).

» C'est assez indiquer que j'ai conscience de ce qu'il faut penser de ces compositions éphémères. Que doit-on demander, d'ailleurs, à celui qui ne consacre à la poésie que les rares instants qu'il dispute aux exigences d'une profession absorbante entre toutes?

» Mon recueil, l'*Obole,* contient un pâle reflet des premières impressions de la vie, un écho affaibli des premiers cris de joie ou de douleur. Cette œuvre de jeunesse ne peut que trahir l'inexpérience de son auteur. L'homme n'est-il pas condamné à balbutier avant de parler, à vagir avant de chanter?

» A ce volume, j'ai joint des pages détachées, des pages d'une date plus récente, dont quelques-unes m'ont valu de précieux encouragements ou de douces récompenses. Elles avaient donc déjà reçu plus qu'elles ne méritaient.

» Je comprends combien tout cela est peu de chose à vos yeux, Messieurs. Du reste, la poésie n'est pour moi qu'un délassement. Elle est le produit de ces heures qui seraient perdues si la Muse ne s'en emparait, de ces heures où on est pénétré d'un sentiment trop vif pour être contenu. L'esprit lassé par un labeur ingrat a souvent besoin de la distraction

(1) *Premières Poésies.*

qu'une occupation favorite lui procure. Rentrant alors en soi-même, on donne l'essor à des strophes, captives au fond de l'âme, qui n'attendent qu'un signal pour déployer leurs ailes et prendre leur vol. Si peu qu'on soit poète, ne sent-on pas parfois les élans d'une allégresse qui jaillit du cœur et éclate d'elle-même dans un chant enthousiaste? Si peu qu'on soit poète, ne sent-on pas parfois les atteintes d'une affliction qui déborde et se répand d'elle-même dans des stances émues? On ne saurait, à coup sûr, exiger de l'homme adonné à la culture des lettres en vue d'y trouver une satisfaction personnelle, ce qu'on exige de l'homme qui a la prétention d'écrire pour la postérité. Il faut que celui-ci ait un génie aussi vaste que son ambition. Celui-là, au contraire, à la condition de s'être toujours inspiré de ce qui est noble et grand, n'est pas indigne de toute indulgence, lorsque — comparant son œuvre, comme Eugène Manuel, à

La petite source ignorée,
Connue à peine des oiseaux —

il peut dire avec ce charmant poète :

Elle est humble et fait peu de bruit,
Mais elle est pure : on peut y boire (1).

» Excusez-moi, Messieurs, de m'attarder à défendre mes essais devant vous. Ils se défendent si peu par eux-mêmes!...

» Je remercie donc sincèrement la Commission qui les a jugés d'une manière bienveillante, je remercie tous ceux d'entre vous qui ont partagé son appréciation.

» Pour me consoler de la mince valeur des pages que je vous ai soumises, j'ai besoin de me rappeler ces paroles d'Alphonse de Lamartine :

« Une douleur que vos vers ont pu endormir un moment;
» un enthousiasme que vous avez allumé le premier dans un
» cœur jeune et pur; une prière confuse de l'âme à laquelle
» vous avez donné une parole et un accent;... un nom chéri,
» symbole de vos affections les plus intimes, et que vous avez
» consacré dans une langue moins fragile que la langue vul-

(1) *Pages intimes.*

» gaire; une mémoire de mère, de femme, d'amie, d'enfant, » que vous avez embaumée pour les siècles dans une strophe » de sentiment et de poésie; la moindre de ces choses saintes » consolerait de toutes les critiques, et vaut cent fois, pour » l'âme du poète, ce que ses faibles vers lui ont coûté de » veilles et d'amertumes (1)! »

» Les miens ont cherché parfois à sécher des pleurs amers et à faire couler de douces larmes, ils se sont mêlés aux émotions de la famille, ils ont souvent parlé au nom de la charité en faveur de l'infortune, ils ont tour à tour plaint et exalté la patrie. N'est-ce pas assez pour que vous leur pardonniez quelque chose? Ils m'ont donné une place parmi vous. C'est assez pour que j'en sois fier! »

M. le Président lui répond en ces termes :

« Cher Collègue,

» Appelé à remplir, loin de nous, les devoirs sacrés de l'épiscopat, Mgr Bellot des Minières avait laissé un fauteuil vide, au milieu des nôtres, — le fauteuil de la Poésie. Il a tenté votre ambition; et l'Académie, en la satisfaisant, vous a prouvé que cette ambition était légitime.

» Elle compte ainsi recevoir désormais les confidences de la Muse, qui vous aime et que vous aimez tant; de cette Muse bordelaise qui possède, pour nous séduire, la spontanéité, la grâce, l'émotion, et cette chose qui les vaut toutes, — la jeunesse!

» Ce qui vous a fait poète (je le sais mieux que personne) c'est un ardent amour du beau et du vrai, inné en vous; un généreux enthousiasme pour tout ce qui est vertu, justice, gloire, patrie; une pieuse admiration pour la nature, — qui nous rend Dieu visible dans la splendeur de son œuvre. Voilà le foyer vivifiant où votre imagination s'est allumée; et, comme ce foyer a son aliment dans le cœur, nous sommes certains que chez vous il ne s'éteindra pas.

» Si votre poésie est la fille de l'inspiration, elle l'est

(1) *Des Destinées de la poésie.*

aussi du bon sens; et j'appuie, avec intention, sur ce dernier mot. Trop de poètes contemporains, n'obéissant qu'à la *folle du logis,* sacrifient volontiers à ses caprices la vraisemblance, la clarté, l'harmonie, et jusqu'à la langue elle-même.

» Ils ne se contentent pas de vouloir du nouveau, — *n'en fût-il plus au monde,* — il leur faut de l'étrange à tout prix; de l'étrange dans les mots aussi bien que dans les idées; et, pour échapper à ce qui leur semble terre-à-terre, ils se perdent le plus souvent dans les nuages.

» Le bon sens vous a préservé de ces égarements poétiques, et je vous en félicite. Il vous a paru que les meilleurs vers étaient encore ceux qui énoncent de belles et nobles pensées, encadrées dans des rimes mélodieuses; et qui arrivent promptement à notre esprit, sans avoir tourmenté nos oreilles. Votre Muse a partagé ce sentiment; et les suffrages de l'Académie vous ont montré que la poésie cultivée par vous était la bonne.

» Continuez donc, cher Collègue, à faire de vos fortunés loisirs l'emploi qui leur a valu, jusqu'à ce jour, les plus honorables sympathies, et des couronnes chaleureusement convoitées.

» D'ailleurs, moins que jamais, votre silence serait excusable; car vous appartenez au barreau bordelais, et personne ne peut ignorer que, dans cet ordre illustre, l'art des vers est traditionnel, comme l'éloquence, comme le savoir, comme la loyauté.

» Mais soyons sans crainte : la Muse est inséparable de vous. C'est, depuis votre enfance, une compagne fidèle, une amie dévouée. Elle vous suivra au palais, comme elle vous suit dans les salons, au théâtre et partout. Sans se laisser effaroucher par les clameurs de l'audience, elle saura mettre à profit l'intervalle des plaidoiries; et, le front incliné sur votre épaule, vous souriant de son sourire le plus doux, elle fera chanter le cœur du poète sous la robe de l'avocat.

» Ainsi tout est d'un heureux présage dans la collaboration que l'Académie attend de vous. Elle vous a ouvert ses rangs, avec une affectueuse confiance, sachant ce que vous valez aujourd'hui, et prévoyant ce que vous vaudrez demain, quand l'expérience des hommes et des choses, l'étude des

passions, les enseignements de l'âge, auront mûri en vous un talent poétique, qui a déjà donné de si brillantes fleurs.

» Nul, plus que moi, ne désirait votre présence dans cette enceinte. C'est vous dire que je ressens une véritable joie à vous souhaiter la bienvenue. Pourquoi faut-il que vous m'ayez forcé d'y mêler l'expression d'un reproche?

Je ne saurais vous pardonner d'avoir attribué une importance réelle à quelques conseils littéraires dont vous aviez à peine besoin, et que, peut-être, vous avez acceptés avec une soumission trop filiale. Votre amitié, en fait de gratitude, a commis une erreur de compte. Vous ne m'avez jamais rien dû, ou si peu de chose, qu'il n'en faut point parler.

» C'est moi, au contraire, qui vous devais, dès longtemps, une grosse somme de plaisir, — augmentée chaque fois que votre jeune et fraîche poésie m'apportait un bouquet nouveau; — et, incapable de m'acquitter envers vous, j'ai eu recours à l'Académie, qui, généreusement, s'est chargée de ma dette et vous l'a payée pour moi!

» Cela dit, cher Collègue, venez occuper la place d'honneur qui, ce soir, vous est acquise. »

Après cette réponse, M. L. Boué est invité, suivant l'usage, à prendre place au Bureau.

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance et signale notamment une lettre de la Société des Antiquaires de France, demandant l'échange de ses publications contre les quinze derniers volumes des *Actes de l'Académie*. Cette proposition est renvoyée au Conseil.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée déclare vacant le fauteuil de notre regretté collègue, M. P. Valat.

M. de Lacolonge cite quelques particularités de la vie et des œuvres de Shopenhauër.

M. Micé rend compte à l'Académie des expériences de vaccinations charbonneuses récemment exécutées à

Talais (Bas-Médoc), pour contrôler les découvertes faites par M. Pasteur sur la vaccination charbonneuse. Il exprime le désir que l'Académie soit représentée aux expériences qui vont suivre.

M. le Président remercie M. Micé de son intéressante communication, et le prie de vouloir bien représenter l'Académie dans les expériences qui doivent se continuer.

M. Dezeimeris donne lecture d'une lettre qu'il se propose d'adresser à M. Barckhausen, adjoint au Maire, chargé de l'instruction publique, par laquelle il lui signale l'utilité qu'il y aurait, au point de vue bordelais, de faire prendre une copie des parchemins manuscrits du poète Ausone, qui se trouvent à Leyde. L'Assemblée s'associe à la demande de M. Dezeimeris et regrette que son travail ne puisse pas être inséré dans nos *Actes*.

Au nom de la Commission chargée d'examiner et de résoudre les difficultés soulevées au sein de l'Académie à l'occasion du legs de M. le marquis de Lagrange, M. le Président présente le rapport suivant :

« MESSIEURS,

» La Commission chargée d'examiner les difficultés que le legs du marquis de Lagrange crée au sein de l'Académie, s'est réunie, le 13 mai, dans le lieu ordinaire de nos séances.

» Étaient présents : MM. Izoard, Saugeon, Durand, Dezeimeris, Labraque-Bordenave et votre Président. M. Brochon, empêché, m'avait prévenu de son absence.

» Unanime à regretter que l'Académie, sans en avoir suffisamment prévu toutes les conséquences, ait accepté le legs du marquis de Lagrange, concernant la défense du catholicisme et des principes conservateurs, votre Commission s'est demandé si elle ne devait pas vous proposer de renoncer purement et simplement, pour l'avenir, au bénéfice de ce legs et d'en affranchir notre programme.

» Mais une étude sérieuse de la question nous a bientôt démontré que l'Académie n'avait pas le droit de renoncer à ce legs; qu'il y avait eu, entre notre Compagnie et les héritiers du marquis de Lagrange, engagement réciproque, et que l'Académie, profitant des avantages du contrat, ne pouvait pas en répudier les charges.

» Au point de vue juridique, cela est incontestable.

» Si les héritiers du marquis de Lagrange y mettaient de l'obstination, ils pourraient nous forcer de maintenir sur notre programme le prix, dont la distribution confiée à nos soins a été légalement agréée par nous; et, s'il y avait procès ou discussion publique, les rieurs ne seraient pas de notre côté.

» Une entente cordiale avec les héritiers du marquis de Lagrange est donc — de l'avis de votre Commission — le seul moyen pratique pour arriver à une solution satisfaisante, — soit que lesdits héritiers acceptent la renonciation faite par l'Académie, soit qu'ils l'autorisent à ne pas se conformer identiquement au libellé d'un legs qui rend son application impossible.

» En conséquence, votre Commission a donné son adhésion à un projet de lettre que lui a soumis M. Dezeimeris. Cette lettre devrait être adressée à Mme la comtesse de Luppé, et le fond en serait celui-ci :

» Lorsque l'Académie a appris que M. le marquis de Lagrange l'avait comprise dans ses libéralités testamentaires, elle a éprouvé une vive reconnaissance pour le savant distingué qui lui accordait un tel témoignage de sympathie. En se souvenant des mérites personnels du testateur, elle pensa avec une satisfaction véritable, que, dans son sein, l'influence de ces mérites pourrait être continuée par une fondation qui permettrait à la Compagnie d'encourager plus largement les études historiques et littéraires, l'archéologie et la philologie, qui avaient occupé une place si considérable dans la vie de M. de Lagrange, et l'avaient conduit à l'Institut. — Un peu plus tard, l'Académie eut connaissance du libellé même du legs.

» Pour un prix alternatif de numismatique et de linguistique, aucune difficulté ne pouvait surgir, sinon l'impossibilité de décerner, tous les deux ans, un prix sur la numismatique de la région, après que l'on aurait, une fois ou deux, récompensé des

travaux sur ce sujet, limité par la rareté même des documents spéciaux.

» Mais la question devenait plus délicate pour l'autre prix indiqué par le testament; car, en proposant une récompense au meilleur travail ayant pour objet la défense de la religion catholique et des principes conservateurs, l'Académie risquait fort de se mettre en complète opposition avec la règle traditionnelle et sage, par laquelle notre Compagnie interdit, dans ses séances, toute discussion politique et religieuse. — Un tel programme, d'ailleurs, pouvait froisser dans leurs convictions ceux des académiciens qui n'appartiennent pas à la religion catholique.

» Ces considérations furent le sujet de sérieuses discussions, et une partie des membres de l'Académie fut d'avis que les legs de M. le marquis de Lagrange ne devaient pas être acceptés, si la Compagnie était astreinte à insérer dans son programme et sans aucune modification, le libellé du legs, sujet de ces discussions.

» Toutefois, l'Académie était unanime à regretter de ne point accepter un don qui, tout en étant la preuve sensible des sentiments que M. le marquis de Lagrange lui avait voués jusqu'à sa dernière heure, rappelait aussi des libéralités d'un autre âge, aussi honorables pour les ancêtres de Mme la marquise de Lagrange que pour le corps savant chargé de faire servir ces largesses au développement scientifique du pays.

» On fit d'ailleurs remarquer que, dans la pratique, les côtés délicats du prix fondé pourraient n'avoir point le caractère absolu des propositions formulées dans le testament même, et que l'Académie agirait avec convenance en essayant au moins l'application de cette fondation, afin d'en mesurer les inconvénients ainsi que les avantages, et de fournir par là, à la mémoire de M. le marquis de Lagrange, un témoignage manifeste du grand désir qu'elle avait de répondre de son mieux à des sympathies si généreusement formulées.

» Cette expérience a été faite. Mais, bien que chacun y ait apporté beaucoup de bon vouloir, il a été impossible de ne pas reconnaître que le premier prix fondé par M. le marquis de Lagrange allait, à l'encontre de sa volonté, devenir dans l'Académie un sujet de désaccord et de discussions irritantes.

» En présence d'un tel résultat, l'Académie ne peut hésiter

sur la conduite qu'elle a à tenir. Chercher à tourner la difficulté en mettant au programme des questions ambiguës lui semblerait chose aussi peu digne d'elle-même que du souvenir de M. le marquis de Lagrange. Il ne reste donc qu'une issue : l'abandon du premier prix fondé. Or, comme il est possible que la famille de M. le marquis de Lagrange estime que les deux prix forment une fondation indivisible, l'Académie déclare, en ce cas, renoncer à l'un et à l'autre, et ne retenir du testament de M. le marquis de Lagrange que le précieux témoignage d'une bienveillance qui lui restera chère, quoi qu'il arrive.

» Cette décision est définitive, s'il est acquis auprès de la famille que les deux dispositions testamentaires sont inséparables et que les termes mêmes du testament doivent impérieusement être maintenus au programme des prix de l'Académie.

» Si l'on admettait, au contraire, que l'intention essentielle de M. le marquis de Lagrange a été de fournir à notre Compagnie le moyen d'encourager les lettres et les sciences, tout en faisant des réserves expresses sur des théories religieuses et politiques qu'il réprouvait et qui, en aucun cas, ne pourraient être encouragées en son nom; si l'on estimait que, dans la pensée du testateur, ce qui dominait c'était de continuer par sa famille, auprès de l'Académie, une tradition de générosité littéraire, et que faire un emploi éclairé de ces prix serait répondre pleinement au désir intime de celui qui les a fondés, voici ce qui pourrait être proposé :

» L'Académie maintiendrait le prix de linguistique. Elle maintiendrait celui de numismatique, tant que l'on pourrait espérer susciter des travaux sur un sujet qui, de sa nature, n'est point inépuisable; ensuite, elle le transformerait en un prix d'archéologie.

» Enfin, elle décernerait, au nom de M. le marquis de Lagrange, des prix divers, sur des sujets d'histoire, d'histoire littéraire, de critique, de philosophie, etc., avec cette réserve formelle que les ouvrages couronnés ne devraient jamais contenir de théories opposées à la religion catholique et aux principes conservateurs.

» De cette façon, les libéralités de M. le marquis de Lagrange auraient, chaque année, double chance d'avoir une utilisation. Les émoluments de la rente qui pourraient n'être pas annuellement

employés, serviraient à multiplier les prix et parfois à en élever la valeur, ou même à favoriser des impressions utiles dans les *Actes* de l'Académie.

» Pour qu'une telle combinaison fût réalisable, il serait nécessaire que l'Académie fût autorisée par une lettre de Mme la comtesse de Luppé, à qui il appartiendra de juger si les intentions de M. le marquis de Lagrange seraient par là loyalement observées.

» Quant à l'Académie, par la double alternative exposée plus haut et livrée à l'arbitrage de Mme la comtesse de Luppé, elle est assurée d'avoir répondu, avec une entière conscience, à ce qu'elle doit à M. le marquis de Lagrange et à ce qu'elle se doit à elle-même. La décision finale à intervenir, quelle qu'elle soit, ne pourra donc qu'être très honorable pour tous. »

Avant de soumettre à l'appréciation de l'Académie le projet de lettre dont je vais vous donner lecture, il est de mon devoir de vous dire que votre Commission, quel que soit le sort réservé dorénavant au legs du marquis de Lagrange, considère la récompense votée à M. l'abbé Allain comme chose acquise et sur laquelle notre Compagnie ne saurait revenir, sans être accusée de manquer à ses engagements.

M. le Président donne ensuite lecture du projet de lettre à Mme de Luppé, tel qu'il a été rédigé par M. Dezeimeris, et qui est ainsi conçu :

« MADAME,

» Lorsque l'Académie a appris que M. le marquis de Lagrange l'avait comprise dans ses libéralités testamentaires, elle a ressenti une vive reconnaissance pour le savant distingué qui lui accordait un tel témoignage de sympathie. En se souvenant des mérites personnels du testateur, elle pensa, avec une satisfaction véritable que, dans son sein, l'influence de ces mérites pourrait être continuée par une fondation qui permettrait à la Compagnie d'encourager plus largement les études historiques et littéraires, l'archéologie et la philologie, qui avaient occupé une place si considérable dans la vie de M. de Lagrange, et l'avaient conduit

à l'Institut. Un peu plus tard, l'Académie eut connaissance du libellé même du legs.

» Pour un prix alternatif de numismatique et de linguistique, aucune difficulté ne pouvait surgir, sinon l'impossibilité de décerner tous les deux ans un prix sur la numismatique de la région, après que l'on aurait une fois ou deux récompensé des travaux sur ce sujet limité par la rareté même des documents spéciaux.

» Mais la question devenait plus délicate pour l'autre prix indiqué par le testament, car en proposant une récompense au meilleur travail ayant pour objet la défense de la religion catholique et des principes conservateurs, l'Académie risquait fort de se mettre en complète opposition avec la règle traditionnelle et sage, par laquelle notre Compagnie interdit dans ses séances toute discussion politique ou religieuse. Un tel programme, d'ailleurs, pouvait froisser dans leurs convictions ceux des académiciens qui n'appartiennent pas à la religion catholique.

» Ces considérations furent le sujet de sérieuses discussions, et une partie des membres de l'Académie fut d'avis que les legs de M. le marquis de Lagrange ne devraient pas être acceptés, si la Compagnie était astreinte à insérer dans son programme, et sans aucune modification, le libellé du legs, sujet de ces discussions.

» Toutefois l'Académie était unanime à regretter de ne point accepter un don qui, tout en étant la preuve sensible des sentiments que M. le marquis de Lagrange lui avait voués jusqu'à sa dernière heure, rappelait aussi des libéralités d'un autre âge, aussi honorables pour les ancêtres de Madame la marquise de Lagrange que pour le corps savant chargé de faire servir ces largesses au développement scientifique du pays.

» On fit d'ailleurs remarquer que, dans la pratique, les côtés délicats du prix fondé pourraient n'avoir point le caractère absolu des propositions formulées dans le testament même, et que l'Académie agirait avec convenance en essayant au moins l'application de cette fondation, afin d'en mesurer les inconvénients ainsi que les avantages, et de fournir par là à la mémoire de M. le marquis de Lagrange un témoignage manifeste du grand désir qu'elle avait de répondre de son mieux à des sympathies si généreusement formulées.

» Cette expérience a été faite. Mais, bien que chacun y ait apporté beaucoup de bon vouloir, il a été impossible de ne pas reconnaître que le premier prix fondé par M. de Lagrange allait, à l'encontre de sa volonté, devenir dans l'Académie un sujet de désaccord et de discussions fâcheuses.

» En présence d'un tel résultat, l'Académie ne peut hésiter sur la conduite qu'elle a à tenir. Chercher à tourner la difficulté en mettant au programme des questions ambiguës lui semblerait chose aussi peu digne d'elle-même que du souvenir de M. le marquis de Lagrange. Il ne reste donc qu'une issue : l'abandon du premier prix fondé. Or, comme il est possible que la famille de M. le marquis de Lagrange estime que les deux prix forment une fondation indivisible, l'Académie déclare, en ce cas, renoncer à l'un et à l'autre, et ne retenir du testament de M. de Lagrange que le précieux témoignage d'une bienveillance qui lui restera chère quoi qu'il arrive.

» Cette décision est définitive, s'il est acquis auprès de la famille que les deux dispositions testamentaires sont inséparables, et que les termes mêmes du testament doivent impérieusement être maintenus au programme des prix de l'Académie.

» Si l'on admettait, au contraire, que l'intention essentielle de M. le marquis de Lagrange a été de fournir à notre Compagnie le moyen d'encourager les lettres et les sciences, tout en faisant des réserves expresses sur des théories religieuses et politiques qu'il répudiait et qui, en aucun cas, ne pourraient être encouragées en son nom ; si l'on estimait que, dans la pensée du testateur, ce qui dominait c'était de continuer par sa famille, auprès de l'Académie, une tradition de générosité littéraire, et que faire un emploi éclairé de ces prix serait répondre pleinement au désir intime de celui qui les a fondés, voici ce qui pourrait être proposé :

» L'Académie maintiendrait le prix de linguistique.

» Elle maintiendrait celui de numismatique, tant que l'on pourrait espérer susciter des travaux sur un sujet qui, de sa nature, n'est point inépuisable ; ensuite, elle le transformerait en un prix d'archéologie.

» Enfin, elle décernerait, au nom du marquis de Lagrange, des prix divers sur des sujets d'histoire, d'histoire littéraire, de

critique, de philologie, etc., avec cette réserve formelle que les ouvrages couronnés ne devraient jamais contenir de théories opposées à la religion catholique et aux principes conservateurs.

» De cette façon, les libéralités de M. le marquis de Lagrange auraient, chaque année, toute chance d'avoir une utilisation. Les émoluments de la rente qui pourraient n'être pas annuellement employés serviraient à multiplier les prix, et parfois à en élever la valeur, ou même à favoriser des impressions utiles dans les *Actes* de l'Académie.

» Pour qu'une telle combinaison fût réalisable, il serait nécessaire qu'elle fût autorisée par une lettre de vous, Madame, à qui il appartiendra de juger si les intentions de M. le marquis de Lagrange seraient par là loyalement observées.

» Quant à l'Académie, par la double alternative exposée plus haut et livrée à votre arbitrage, Madame, elle est assurée d'avoir répondu avec une entière conscience à ce qu'elle doit à M. le marquis de Lagrange et à ce qu'elle se doit à elle-même. La décision finale à intervenir, quelle qu'elle soit, ne pourra donc qu'être très honorable pour tous. »

L'Assemblée, consultée, décide qu'il serait utile d'essayer une transaction avec Mme de Luppé; elle approuve en conséquence le projet de lettre dont lecture vient de lui être faite, et autorise M. le Président à l'adresser à Mme de Luppé, au nom de l'Académie.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, n° 11, february 1882.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, extra number 10, part I, feb. 1880.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, vol. XXXIV, 4e série, t. V.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, 52e année, avril 1882.

Annuaire de la Société Philotechnique, année 1881, t. 41.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, t. XV, 1881.

Mémoires de l'Académie de Metz, t. LVIII, années 1876, 1877; t. LIX, années 1877, 1878; t. LX, année 1878, 1879.

Boletin del Ministerio de Fomento della republica Mexicana, nos 170 à 188, et *Revista mensual*, t. I, number 10 et 11.

Revue historique et archéologique du Maine.

Memorie della regia Accademia di Science, Lettere ed Arti in Modena, tomo XX, part I, II.

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, bulletin no 27, février 1882.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. XVIII, no 3 et 4 mars et avril 1882.

Le Bon Cultivateur, 62e année, nos 10 et 11.

La Jeune Revue scientifique et littéraire, 1re année, no 2, 13 mai 1882.

Association scientifique de France, mars 1882, no 104; avril, 105, 106, 107, 108.

Revue Savoisienne, 23e année, no 3, 31 mars 1882.

Le Cultivateur Agenais, 18e année, no 11, 1er mai 1882.

Journal de Médecine, 11e année, no 43, 21 mai 1882.

Atti della R. Accademia dei Lincei, année 1881-82, serie terza, vol. VI, fasc. 11.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, av.-mai 1882.

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, 3e série, t. XI, 1re livraison.

Recueil de l'Académie des Jeux Floraux, 1882.

Étaient présents :

MM. H. Minier, Ch. Durand, Louis Boué, V.-L. Bordenave, R. Dezeimeris, Lacolonge, de Tréverret, L.-A. Auguin, Brives-Cazes, Leo Drouyn, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, Henry Brochon, Saugeon, G. Brunet, Roux, L. de Coëffard, Azam, Dr Oré, Dr L. Micé, E. Royer, Th. Froment.

SÉANCE DU 15 JUIN 1882

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général fait part d'une lettre par laquelle, au nom de la Société Philomathique, M. Azam, président de la section de l'Art ancien à l'Exposition de Bordeaux, demande l'autorisation de placer dans les galeries de cette Exposition divers portraits historiques qui décorent la salle des séances de l'Académie. M. Auguin ne croit pas qu'il y ait de sérieux inconvénients à se dessaisir provisoirement de ces tableaux. M. de Verneilh-Puyrazeau rappelle que la Chambre de commerce de notre ville a accueilli favorablement une demande analogue.

L'Académie est d'avis qu'il y a lieu de faire droit à la requête de la Société Philomathique.

M. le Président donne lecture de la lettre par laquelle Mme de Luppé répond à celle que l'Académie lui a adressée au sujet du legs Lagrange. Elle est ainsi conçue :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Je suis si touchée du souvenir que l'Académie veut bien conserver à mon oncle, qu'il me serait bien difficile de juger un cas qui l'intéresse et m'intéresse plus encore en lui rattachant un nom qui m'est si cher. La lettre du testament me vient en aide, et je m'incline devant elle. Les deux prix sont séparés. Celui de numismatique donné à l'archéologie va de soi et ne heurte les idées de personne. Je suis donc ravie de sa destination. L'autre me semble devoir être donné suivant la pensée du testateur.

» Si on ne peut l'accepter dans ces conditions, je demanderai que cette fondation me soit remise et je croirai faire de mon mieux, pour suivre les intentions de mon oncle, en en remettant l'argent à l'Archevêché pour les écoles libres de la Gironde. — Ce me sera un grand regret de séparer à moitié un souvenir laissé à l'Académie, au moins y restera-t-il pour une part. — Je vous demanderai de lui dire mes regrets de ne pouvoir faire mieux, ce que je souhaite, et de les agréer vous-même, Monsieur, avec l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Comtesse DE LUPPÉ.

» Paris, 7 juin 1882. »

Après cette lecture, M. le Président ajoute :

« La lettre de Mme de Luppé, dont l'importance n'a pas besoin de vous être signalée, m'est parvenue trop tard pour que j'aie pu faire porter à l'ordre du jour de la présente séance la question des legs Lagrange: mais elle le sera à l'ordre du jour de la prochaine séance. L'Académie, suffisamment informée, prendra, sur cette question des legs, une décision dernière.

» La lettre de Mme de Luppé sera insérée *in extenso*, au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui. »

M. Brives-Cazes fait connaître le désir exprimé par M. Valade-Gabel de recevoir un fascicule contenant l'éloge funèbre de son père par M. Valat. Plusieurs exemplaires lui seront adressés.

M. Charles Durand expose l'objet d'une demande faite au Conseil par M. Raulin relativement à l'insertion, dans les *Actes* de l'Académie, d'un travail assez considérable sur la pluviométrie.

M. Raulin explique le projet soumis au Conseil. Ses travaux sur cette matière ont été, de 1863 à 1881, successivement publiés dans huit volumes et comprennent 2,130 pages. On y trouve toutes les observations faites depuis deux siècles jusqu'en 1870. Pour les observations

faites depuis lors jusqu'à ce jour, cinquante feuilles au maximum seraient nécessaires. M. Raulin offre de prendre à sa charge la différence du prix existant entre cette publication spéciale et les publications ordinaires de l'Académie, soit 5,000 francs environ. Il ne fait cette proposition qu'à la condition expresse que son travail sera imprimé dans le délai de trois années, c'est-à-dire dans le volume actuellement sous presse et dans les deux volumes suivants, soit 15 feuilles par année.

M. Brives-Cazes fait observer qu'après s'être renseigné à cet égard, il est en mesure d'affirmer que six mois seraient nécessaires pour composer les quinze feuilles dont M. Raulin désire avoir la disposition chaque année. Il en résulterait que ces quinze feuilles, toujours composées successivement, à raison de l'insuffisance des caractères d'imprimerie, devraient être placées en tête de chaque volume et en commanderaient la pagination. Pour éviter cet inconvénient, il faudrait décider que les feuilles destinées à la publication de M. Raulin seraient mises à la suite du volume et auraient une pagination distincte.

M. Raulin adhère à ce désir, pourvu que son travail soit compris dans les trois prochains volumes.

Il se retire ensuite pour permettre à l'Académie de délibérer.

La discussion étant ouverte, M. Brives-Cazes explique que chaque volume contient environ quarante feuilles. En tenant compte des publications en cours, l'acceptation de la proposition de M. Raulin aurait pour effet de ne laisser que cinq feuilles à la disposition de tous les autres membres de l'Académie. Ce serait insuffisant. Il faudrait donc ajouter dix feuilles à chaque volume afin de porter à quinze le nombre des feuilles disponibles. Cette aug-

mentation élèverait de quatre cents francs par an les frais d'impression. Il s'agit de savoir si les ressources de l'Académie permettent d'entrer dans cette voie.

M. Dezeimeris est d'avis qu'on doit prendre acte de la demande de M. Raulin, mais il ne croit pas qu'on puisse s'engager dans une voie qui interdirait aux autres membres de l'Académie de publier un travail important avant l'expiration de trois années, — l'Académie ne s'occupant pas seulement des sciences, mais aussi des lettres et des arts.

M. Charles Durand fait observer que si le Conseil, contrairement à l'usage, n'a pas préparé les bases d'une solution, c'est parce qu'il a estimé qu'il s'agissait de prendre un engagement trop étroit, qui pourrait avoir de graves inconvénients si un autre membre de l'Académie produisait, pendant les trois prochaines années, une œuvre d'une certaine étendue.

M. Dezeimeris croit que l'engagement sollicité par M. Raulin présenterait certains dangers, car son travail pouvant se prolonger indéfiniment, il n'y aurait pas possibilité de refuser à la suite qu'il peut avoir une place qui aurait été concédée aux premières parties. On doit, d'après lui, éviter de fixer le délai dans lequel sera faite la publication dont il s'agit.

M. le Président pense qu'il convient de faire une contre-proposition, d'après laquelle l'Académie s'engagera à imprimer les travaux dont il s'agit, sans toutefois déterminer le nombre des feuilles qui seront mises, dans chaque volume, à la disposition de M. Raulin. L'Assemblée accepte la proposition de M. le Président qui est formulée de la manière suivante :

« L'Académie regrette de ne pouvoir accepter la
» proposition de M. Raulin dans les termes où il l'a

» formulée; mais elle sera heureuse d'insérer ses travaux » en leur réservant la place la plus large possible dans » le volume de chaque année. »

M. Raulin, rentré dans la salle des séances, déclare ne pouvoir accepter la modification proposée. Il se borne alors à demander l'insertion de la fin de ses observations pluviométriques relativement à l'Alsace-Lorraine. Il offre de prendre à sa charge la différence entre le prix de cette publication et celui des publications ordinaires.

Ce désir de M. Raulin est accepté avec empressement.

M. de Castelnau, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Dezeimeris et Brunet, fait un rapport sur la candidature de M. Thévenot au titre de membre correspondant. Après avoir analysé et apprécié deux ouvrages d'une réelle valeur, il propose d'accorder le titre demandé. — Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

M. Combes rend compte d'une brochure, offerte à l'Académie par M. Le Gorgeu, intitulée : *Étude sur Jean-Baptiste Coisnon*. Il estime que ce travail manque d'originalité. — Il examine ensuite un ouvrage de M. Beauvais. C'est un ouvrage sérieux. Il a pour titre : *Un agent politique de Charles-Quint, le bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon*. M. Combes conclut à des remerciements. — L'Académie adopte cette conclusion.

M. Brunet apprécie un livre de M. Dupré, adressé à l'Académie par la Société Indo-Chinoise. Ce volume contient des détails très intéressants sur le Tonkin. M. le Rapporteur estime que l'Académie doit remercier la

Société Indo-Chinoise de son envoi. — Des remerciements lui seront transmis.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Annales du Musée Guimet.

Revue de l'Histoire des Religions.

La Revue scientifique et littéraire, 1re année, n° 4.

L'Investigateur, 48e année, mars, avril 1882.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture de Poitiers, nos 254, 255, 256.

Le Cultivateur Agenais, 18e année, n° 12.

Journal de Médecine, 11e année, n° 44.

Atti della R. Academia dei Lincei, serie terza, vol. IV, fascicolo 12.

La Jeune Revue scientifique et littéraire, n° 5, 1re année, juin 1882.

Journal mensuel des Travaux de l'Académie nationale, 52e année.

Proceedings of the american Association for the advancement of Sciences. Boston, Mass. August. 18.

Revue des Travaux scientifiques, t. II, 1881, n° 5.

Catalogue des Plantes cultivées dans les serres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Annales de la Société académique de Nantes, vol. II, 6e série, 1881.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, vol. XLI, part. I, n° 1, 1882.

Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin, t. I, II, III.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsac bulletin trimestriel, t. XV, 1881, 2e, 3e, 4e fascicules.

Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes, 9e année, n° 7, 1881.

Extrait des Travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine, 4e trim., nos 190, 191, 192, 197, années 1878, 1879.

Le Bon Cultivateur, 62e année, n° 12.

Revue Savoisienne, 23e année, n° 4.

Victor Schœlcher, par M. Gragnon-Lacoste.

Réunion des délégués des Sociétés savantes. Discours de M. Ferry.

Étude sur J.-Baptiste Coisnon, Toussaint-Louverture, par Georges Le Gorgeu.

Étaient présents :

MM. H. Minier, Charles Durand, V.-L. Bordenave, V. Raulin, L. Boué, R. Dezeimeris, G. Brunet, L.-A. Auguin, Brives-Cazes, Aug. Petit-Lafitte, Leo Drouyn, Roux, Lacolonge, baron de Verneilh, G. Lespiault, Combes, Th. Froment, marquis de Castelnau-d'Essenault, Max Collignon, Saugeon.

SÉANCE DU 29 JUIN 1882.

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président propose à l'Assemblée de désigner une commission qui sera chargée de rechercher les moyens juridiques et pratiques de restituer à Mme la comtesse de Luppé le prix de 1,000 francs, ainsi que cela a été résolu par l'Académie dans l'une de ses précédentes séances. L'Assemblée approuve cette proposition et désigne en qualité de membres de cette commission, MM. Izoard, Brives-Cazes et Brochon.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. Raulin donne sa démission d'archiviste. M. le Président invite M. Raulin, au nom de l'Assemblée, à vouloir bien conserver des fonctions qu'il remplit avec tant de zèle et de dévouement. M. Raulin persiste dans sa résolution, et l'Assemblée accepte, quoique à regret, sa démission.

M. le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à faire assurer les tableaux qui doivent être envoyés à l'Exposition de l'Art ancien et de leur donner une évaluation en harmonie avec leur valeur artistique. Cette proposition est adoptée.

M. Coureau, doyen de la Faculté de droit, sollicite le titre de membre résidant et demande à occuper le fauteuil demeuré vacant par suite du décès de notre regretté collègue M. P. Valat. Une Commission, composée de MM. Collignon, Izoard et Brives-Cazes, est chargée d'examiner les titres littéraires et scientifiques du candidat.

M. le Dr Émile Mauriac adresse en hommage à l'Académie un certain nombre de ses publications. L'Assemblée prie M. le Secrétaire général de vouloir bien transmettre ses remerciements à M. Mauriac.

M. de Bonnefond, juge au tribunal de première instance de Brives, adresse à l'Académie un ouvrage intitulé : *De l'Hommage dans le vicomté de Turenne*. M. de Verneilh est prié d'en rendre compte.

M. Micé rend compte des dernières expériences faites à Talais, et qu'il avait été chargé de suivre comme délégué de l'Académie.

L'honorable membre croit devoir entrer d'abord dans quelques explications au sujet du charbon, de sa cause, de sa permanence dans certains domaines appelés *champs maudits;* il explique le rôle et le *modus vivendi* du microbe sanguin appelé *bactéridie;* il montre la progression géométrique rapide que suit sa pullulation dès qu'il a été semé dans le sang d'un animal vivant, et fait, avec M. Davaine, disparaître le mystère qui planait sur la *période d'incubation* des maladies virulentes. La bactéridie

est plutôt un champignon qu'un infusoire : elle possède les deux modes de reproduction des autres champignons, mais ne peut en offrir qu'un dans certaines circonstances. Quand ces circonstances sont réalisées, le microbe, réduit à la reproduction par fissiparité, perd de sa virulence, comme l'a démontré M. Pasteur, devient un *virus atténué;* si ce virus atténué est mis dans des liquides de culture, mais soumis à des influences permettant la formation des spores, ces dernières n'ont que le degré de virulence de leur bactéridie génératrice, mais présentent sur cette bactéridie l'avantage de pouvoir être conservées presque indéfiniment. M. Pasteur a rouvé que le virus atténué, dont l'inoculation produit une maladie moins grave, préserve néanmoins l'organisme contre les effets d'un virus intense : d'où la pratique de *vaccinations,* mot emprunté à l'opération qui a pour but de prévenir la variole chez l'homme. La méthode Pasteur comprend, pour les animaux, deux vaccinations successives, pratiquées à une quinzaine de jours d'intervalle : la première est faite avec un virus qu'on a atténué au point de le rendre incapable de tuer les moutons, mais qui tue fort bien les cobayes; la seconde est pratiquée avec un virus moins atténué, tuant 50 0/0 des moutons sur lesquels on l'insère. M. Micé fournit des détails nombreux sur la manière de pratiquer les vaccinations sur les moutons et sur les bœufs.

Arrivant aux expériences de Talais, il signale 488 ovins des deux sexes et 20 bœufs ou vaches comme ayant été soumis aux deux vaccinations successives. La première de ces opérations n'a produit aucun effet appréciable. Après la seconde et dans les quatre ou cinq jours qui ont suivi, une vache a avorté et deux brebis sont mortes; mais l'autopsie et l'observation microscopique du sang

ont démontré que le charbon ne devait nullement être considéré comme la cause des deux décès.

Près de trois semaines après la deuxième vaccination, a eu lieu, sur 18 des moutons préparés et 9 moutons achetés *ad hoc*, sur deux des vaches vaccinées et une vache neuve, l'inoculation de virus intense, de *virus virulent*, comme dit M. Pasteur. Cette épreuve comparative avait pour but de démontrer l'efficacité de la méthode. Voici les résultats obtenus : un des 18 moutons préparés a succombé, et succombé au charbon (on croit qu'il y a eu erreur et qu'il n'était pas vacciné ; mais, dans tous les cas, c'est 1 sur 18) ; les 17 autres n'ont montré aucun phénomène morbide ; il en a été ainsi des deux vaches préparées ; quant aux moutons et à la vache neufs, ils ont tous succombé, les premiers dans les 48 heures, la seconde en huit jours.

Le *virus virulent* provenait du laboratoire même de M. Pasteur. Quant aux virus atténués, ils sont fournis à tout vétérinaire, sous certaines conditions, par M. Boutroux, rue Vauquelin, 28, à Paris, qui est le représentant de l'illustre savant pour la diffusion de la méthode. En même temps que ces virus, on reçoit les seringues de Pravaz destinées à leur injection sous-cutanée.

M. le Président remercie M. Micé de son importante communication.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Mémoires et Bulletins de la Société de Médecine et de Chirurgie, année 1880.

Catalogue of the Australian stulk and sessile eyed Crustacia. Synes.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, 1re année, n° 5, mai 1882.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 6e année, n° 6, 1882.

Journal de Médecine, nos 42, 46, 47, 48.

Procès-verbaux des séances de la Société royale Malacologique de Belgique, t. XI, 1882.

Le Bon Cultivateur, 62e année, n° 13, juin 1882.

Société nationale d'Agriculture de France.

Rapport sur le sucrage des vins, par M. J.-B. Dumas.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mars 1882.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, mai, juin 1882, t. XVIII, nos 5 et 6.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, n° 111, march 1882.

Missouri Historical Society publication, n° 5. *Samuel Gaty,* n° 6. Hilder.

Association Scientifique de France, nos 109 à 114.

Bulletin astronomique et météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-Janeiro, mars 1882, n° 3.

Anales del Ministerio de Fomento de la Republica Mexicana, t. VI.

Romania, n° 41, janvier 1882, t. XI.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1881, 35e vol., 4e de la 3e série.

Les Explorations sous-marines de l'aviso « le Travailleur », par M. le marquis de Folin.

De l'Hommage dans le vicomté de Turenne, par M. de Bonnefond.

Petit manuel d'Hygiène à l'usage des Mères.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Rapport sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1880. Gaston Paris.

Étaient présents :

MM. H. Minier, V.-L. Bordenave, R. Dezeimeris, Saugeon, G. Brunet, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, L. de Coëffard, baron de Verneilh, Leo Drouyn, marquis de Castelnau-d'Essenault, Brives-Cazes, A. Gouget, de Tréverret, Roux, Dr L. Micé, Combes, E. Gaussens, Royer, Lacolonge.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 13 JUILLET 1882.

Présidence de M. Ch. DURAND, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Verneilh, indisposé, a prié M. Leo Drouyn de l'excusér auprès de l'Académie; il ne peut présenter encore le rapport dont il a été chargé.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Thévenot, remerciant l'Académie de lui avoir conféré le titre de membre correspondant, et d'une lettre de part (en italien) annonçant la mort de M. Cialdi, membre correspondant de l'Académie.

M. Raulin soumet à l'Académie le *fac-simile* en plâtre d'un silex taillé, qui aurait été recueilli dans un terrain antérieur à l'époque préhistorique. La présentation de ce document géologique donne lieu à quelques observations de MM. Leo Drouyn et Gaussens.

M. Collignon, au nom d'une Commission dont il est membre, lit un rapport sur la candidature de M. Couraud, au titre de membre résidant. L'Académie décide que cette candidature est prise en considération et renvoyée au Conseil.

M. le Président, répondant à une question de M. Raulin, dit que s'il n'a pas encore été voté sur la candidature de M. Marionneau, c'est afin de pouvoir lui décerner dans la prochaine séance publique, la médaille d'or qui lui est acquise pour son livre sur ***Louis et ses œuvres***.

L'Académie procède à l'élection d'un archiviste, en

remplacement de M. Raulin, démissionnaire. M. de Lacolonge ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est élu archiviste de l'Académie.

M. Brives-Cazes lit un rapport sur les papiers laissés par M. Valat, et dont Mme veuve Valat a fait don à l'Académie. Ces papiers contiennent beaucoup de recherches sur l'histoire de notre Compagnie; mais ce ne sont guère que des notes dont la rédaction n'est pas définitive; de plus, les sources y sont rarement indiquées.

Après quelques observations de MM. Labraque-Bordenave et Raulin, relativement aux archives de l'Académie, les conclusions de M. Brives-Cazes sont adoptées, à savoir que les papiers de M. Valat seront déposés dans nos archives pour y être utilisés par celui qui voudra s'occuper de l'histoire de notre Compagnie.

M. de Lacolonge lit un rapport sur la *Revue des Sociétés savantes* (7e série, t. V). Cette lecture donne occasion à MM. Ch. Durand, Leo Drouyn et Brives-Cazes, d'échanger quelques remarques au sujet de certaines dispositions intérieures des châteaux et habitations au moyen âge.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Schriftender physicalisch œkonomischen Gesellschaft zu Konigsberg, 9, 1er juillet 1882.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, nº 11, april 1882.

Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro, nos 1 et 2, 4 juillet 1882.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 2e série, t. IV; 19e série, t. V; 1er cahier; 2 vol.; 4 juillet 1882.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, 4e année, nº 2, mars et avril 1882.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 11e série, t. XX, années 1881 et 1882, 3e fascicule.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture, année 1882, no 2.

Société des Sciences agricoles et Arts de la Basse-Alsace, bulletin trimestriel, t. XVI, 1882.

Le Cultivateur agenais, 19e année, no 1, 1er juillet 1882.

Boletin del Ministerio de Fomento de la Republica Mexicana, t. VI, nos 153 à 156, 185 à 198; t. VIII, nos 1 à 15.

L'Investigateur, 48e année, mai-juin 1882.

Smithsonian report, 1880.

Bulletin de la Société Philomathique vosgienne, 7e année, 1881-82, avec livraison supplémentaire.

Revue de l'Histoire des Révolutions, 3e année, t. V, no 5, avril-mars.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, 2e série, t. XI, 1re livraison.

Bulletin de la Société de Borda, 7e année, 1882; 2e semestre.

Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Havre, 24e et 25e bulletin 1881, 3e et 4e trimestre.

Étaient présents :

MM. Hippolyte Minier, Charles Durand, Labraque-Bordenave, de Castelnau-d'Essenault, Leo Drouyn, Brives-Cazes, E. Royer, Aug. Petit-Lafitte, G. Brunet, de Lacolonge, V. Raulin, R. Dezeimeris, de Tréverret, E. Gaussens, Max. Collignon, Combes, Th. Froment.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1882

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Brochon s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire général signale divers ouvrages adressés à l'Académie, notamment un nouveau volume de *la*

Smithsonian Institution, la *Revue des Travaux scientifiques* (ministère de l'instruction publique), et l'*Histoire des Religions* (musée Guimet).

M. de Lacolonge relève plusieurs erreurs de M. Francis Wey, dans le *Recueil des Sociétés savantes,* relativement à L. de Girard. Il désire que ses observations soient ajoutées au rapport qu'il a déjà présenté sur ce sujet.

L'honorable membre donne ensuite communication d'une lettre qui lui a été adressée par la Société d'Émulation du Doubs. Cette Société demande à l'Académie de Bordeaux de prendre part à la souscription ouverte pour ériger une statue à Claude de Jouffroy, inventeur de la navigation à vapeur. — Une somme de 25 fr. sera adressée.

M. Auguin rappelle la mort récente du peintre Léonce Chabry, de l'École bordelaise, décédé subitement à Bruxelles, le 19 juillet 1882, à l'âge de cinquante ans. Ce paysagiste de talent avait eu M. Leo Drouyn pour premier maître. M. Auguin souhaite que la date de la mort de Léonce Chabry soit consignée au procès-verbal comme une preuve des regrets que cette fin prématurée inspire à l'Académie. — L'Assemblée est unanime à s'associer aux sentiments exprimés par M. Auguin.

M. Raulin fait part à l'Académie du décès d'un de ses anciens lauréats, Joseph Delbos, sur la carrière duquel il fournit quelques renseignements. Né à Bordeaux, le 2 juillet 1824, Delbos avait, en 1847, publié d'importantes *Recherches sur l'âge de la formation d'eau douce de la partie orientale du bassin de la Gironde*, travaux dont l'Académie inséra un extrait dans les *Actes* de 1848. Il recut, en séance publique, le 1er février 1855, une médaille d'argent, grand module, à l'occasion de deux thèses, soute-

nues à Paris, le 4 décembre 1854, pour le doctorat ès-sciences naturelles : 1° *Essai d'une description géologique du bassin de l'Adour*, suivi de *Considérations sur l'âge et le classement du terrain nummulitique; 2° Recherches sur le mode de répartition des végétaux dans le département de la Gironde.* Nommé, peu de temps après, professeur et, plus tard, directeur de l'école industrielle de Mulhouse, Delbos renonça à cette situation lorsque l'Alsace fut annexée à l'Allemagne à la suite de la guerre de 1870. Il fut ensuite nommé professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des Sciences de Nancy, où il est mort le 5 juin 1882, à l'âge de cinquante-huit ans.

M. Brives-Cazes commence la lecture d'une intéressante étude sur « *la Police des livres en Guyenne* » (1713 à 1785). Cette lecture sera continuée. — M. le Président remercie M. Brives-Cazes, et espère que ce travail fera partie des *Actes* de l'Académie.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M. Couraud, doyen de la Faculté de droit de Bordeaux. Il est procédé à ce vote par scrutin secret. M. Couraud, ayant réuni la majorité des suffrages dans les conditions voulues par l'art. 55 du Règlement, est élu membre résidant.

La séance est levée à neuf heures et quart.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. III, année 1880.

Revue des Travaux scientifiques, t. II, travaux publiés en 1881, n° 6.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 6e année, n° 7, 1882.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, avril 1882.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, 98e cahier, 1er trimestre.

Le Cultivateur agenais, 18e année, n° 11, 1er mai 1882.

Journal de Médecine, 11e année, n° 49, 2 juillet 1882; n° 50, 9 juillet.

Association française pour l'avancement des sciences, n° 33.

Atti della Accademia dei Lincei, serie terza, vol. II, fascicolo 13, maggio 1882.

Memoires of the american Academy of Arts and Sciences, vol. XI, partie 1.

Journal des Savants, mai-juin-juillet 1882.

Geology of Visconsin, vol. III, 1873-1879.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, t. XLII, année 1882, n° 4.

Société des Sciences agricoles et Arts de la Basse-Alsace, bulletin trimestriel.

Société Agricole de l'arrondissement de Chartres, concours de Courville 1882.

Le Cultivateur agenais, 19e année, n° 1.

Proceedings of the American philosophical Society, vol. XIX, june to december 1881, n° 109.

The life and services to Litterature of jone very, fron the *Bulletin of the Essex Institute,* vol. III, salem, jan. feb. march 1881.

Étaient présents :

MM. Hippolyte Minier, Charles Durand, V.-L. Bordenave, Louis Boué, R. Dezeimeris, de Lacolonge, L.-A. Auguin, Brives-Cazes, G. Brunet, E. Izoard, A. Gouget, de Castelnau-d'Essenault, Leo Drouyn, V. Raulin, Abria, Roux, de Verneilh, Max. Collignon, L. de Coëffard, Th. Froment, Dr L. Micé, E. Royer, Aug. Petit-Lafitte, Fargues, Combes.

SÉANCE DU 11 AOUT 1882.

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président offre, de la part de M. Ch. Durand, le

travail que notre confrère a composé sur la restauration de la Porte du Caillou.

M. Ch. Durand lit une lettre de M. Livet, exprimant le désir d'être nommé membre correspondant. Cette candidature est confiée à l'examen d'une Commission composée de MM. Brunet, de Castelnau et Froment.

Au nom d'une autre Commission, M. Ch. Durand donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. Marionneau, au titre de membre résidant. Les conclusions de ce rapport sont prises en considération et renvoyées au Conseil. On procèdera, s'il y a lieu, après les vacances et la séance publique, au vote sur la candidature de M. Marionneau.

M. le Secrétaire général communique à la Compagnie deux des questions mises au concours par le ministère de l'Instruction publique, et particulièrement intéressantes pour Bordeaux. Ces deux questions sont ains conçues : 1° Si les Archives de l'Amirauté ne devraien pas être déposées dans les Archives départementales; 2° si les Archives de la Marine ne devraient pas également être mises à la disposition du public.

M. le Secrétaire général lit ensuite une lettre de M. Parker, qui se propose de nous envoyer un plan de Rome ancienne, qu'il désire voir placer dans notre bibliothèque et mettre à la disposition des étudiants de Bordeaux.

M. le Président annonce que la onzième session du Congrès des Sociétés savantes aura lieu à La Rochelle, et que nous y sommes invités.

M. Ch. Durand présente quelques observations sur un plan que M. Leo Drouyn avait tracé de l'ancienne muraille

de Bordeaux, et qui est joint au livre intitulé : *Bordeaux vers 1450*. Les fouilles faites récemment dans le sol de l'ancien Lycée prouvent, dit M. Ch. Durand, qu'il n'y avait pas de double enceinte. — M. Leo Drouyn répond que la double enceinte existait depuis la porte du Cahernan jusqu'à la porte de La Rousselle, que le plan de Vinet la marque expressément, mais dans un autre endroit que celui où se font aujourd'hui les travaux de démolition de l'ancien Lycée.

M. Ch. Durand énumère, à cette occasion, quelques-unes des découvertes auxquelles ces travaux viennent de donner lieu. On a trouvé : 1° la pierre de fondation du couvent de la Visitation; 2° un fragment d'inscription paraissant indiquer une réparation faite au mur de ville vers la porte de La Rousselle; 3° diverses pierres tombales; 4° des fragments de poterie gallo-romaine, des bois de tisserand, etc. Sur la demande de M. Leo Drouyn, relativement à la composition du mur, M. Ch. Durand répond qu'il était en cailloux roulés, sans liaison. Du reste, notre confrère rédigera une note spéciale sur le sujet dont il vient de nous entretenir.

A ce moment, M. Couraud, doyen de la Faculté de droit, élu membre résidant, est amené dans la salle de nos séances par MM. Brives-Cazes et Froment.

Il prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Si je ne considérais que mes titres, j'éprouverais à vous remercier une sorte d'embarras, tant vos suffrages dépassent mes mérites.

» Aussi, ai-je besoin de penser, pour jouir en toute sûreté de l'honneur que vous m'avez fait, que c'est à ma fonction plutôt qu'à ma personne que s'est adressé votre choix.

» La science du *Droit,* qui a eu et a dans votre Académie tant de représentants éminents sortis de la magistrature et du barreau, n'avait point encore compté de représentant de *l'enseignement du droit;* vous avez voulu, Messieurs, donner place parmi vous, en ma personne, à une Faculté dont j'ai eu l'honneur d'être *le premier doyen et le fondateur à Bordeaux.*

» A ce point de vue, Messieurs, une bienveillance dont j'éprouvais une sorte de confusion me cause autant de joie que de reconnaissance; vous avez voulu témoigner votre estime pour la science que je professe et pour un grand établissement scientifique, relativement récent à Bordeaux. Cela me flatte sans m'étonner. J'ai passé ma vie dans des cités juridiques, et j'y ai toujours vu les intelligences les plus distinguées animées des mêmes sentiments.

» En accueillant aujourd'hui le chef de votre Faculté, vous avez voulu montrer que vous comprenez toute l'importance de nos études, en même temps que vous aviez conscience de leur étroite parenté avec vos doctes travaux, montrer, enfin, que vous pensiez que la science et les lettres pouvaient échanger avec nous d'heureux services.

» Mais ce qui me touche et me rassure surtout, ce sont les enseignements que nous pouvons puiser chez vous. J'ai toujours été grand partisan de l'alliance du droit, des lettres, de la philosophie et de l'histoire : il y a là des affinités indissolubles. Le droit d'un peuple représente *presque tout de ce peuple;* son état politique et civil, son commerce, son industrie, ses occupations de tous les jours, ses mœurs, son caractère; cette histoire, vous l'étudiez sans cesse, *pour votre région,* dans des travaux dignes d'une haute estime. Deux de vos membres recueillent les monuments épigraphiques de *notre sud-ouest,* et un de vos correspondants publie un recueil de vos chants populaires digne de la plus haute attention : double réalisation de *vœux déjà bien anciens du ministère de l'instruction publique!*

» Le droit n'est étranger à aucune de ces manifestations de l'Histoire locale.

» Mais le droit plonge ses racines plus bas, j'allais dire plus haut, il représente des vérités morales qui sont le fondement de la vie sociale, *il ne faut jamais l'oublier :* nous

avons besoin, en effet, de la philosophie et de la plus élevée. Nous avons aussi besoin des lettres pour *nous accréditer* auprès d'une société très cultivée.

» On croit, quelquefois, que pour le Droit comme pour les Sciences, il n'est guère besoin de style ; c'est un bruit qu'ont répandu ceux qui ne savent pas écrire. Les grands philosophes, les savants illustres, les jurisconsultes dont notre science s'honore, ont toujours eu un style approprié aux grandes vérités qu'ils annonçaient. Si on lit le *Discours sur la Méthode* et *Polyeucte*, on se prend à songer que la langue de Descartes vaut celle de Corneille, et quand on lit Pascal, on ne peut s'empêcher de remarquer que le style de ce jeune géomètre est d'une beauté incomparable ; Dieu me garde d'aucune comparaison avec ces monuments de notre langue ; mais nos grands jurisconsultes ont aussi leur style très reconnaissable par son élégance sobre, par son exactitude sévère et par une sorte de dignité dans la simplicité. Tous ceux qui ont vécu sont ainsi, car nul ne vit sans la forme ; tel est le style de Pothier, modèle de simplicité didactique, tel est celui de Domat, qui emprunte quelque chose de son autorité à la rigoureuse précision de la logique janséniste, avec une sorte de gravité austère qui était aussi l'apanage de Messieurs de Port-Royal.

» C'est dans cette Académie, Messieurs, c'est auprès de vous qu'il faut chercher ces enseignements ; ces aides, ces entours d'une grande culture ; vous représentez particulièrement à Bordeaux de grandes traditions littéraires, vous avez assisté à l'enfantement de la *Philosophie politique,* avec Montesquieu, *vous avez compté parmi vous des avocats illustres* et des magistrats philosophes dont le souvenir vit par les lettres, vous avez eu un de vos protecteurs, le prince Marc de Beauveau, qui vous regardait comme une des expressions *de la société polie*, à une époque qui se souvenait encore de la place qu'avait occupée la société polie dans notre pays.

» Aller plus loin, Messieurs, serait vous manquer de respect, vous connaissez votre histoire mieux que moi et la grandeur de votre rôle ! Je n'ai voulu que vous montrer que j'en étais tout à fait pénétré ; j'espère prouver par mon

assiduité à vos réunions tout le prix que j'attache à vos travaux ; je m'y promets, d'ailleurs, le plaisir, toujours rare, de communications fréquentes et familières avec un monde délicat et distingué qui constitue un peu partout l'expression de ce qu'il y a de plus élevé dans la vie provinciale.

» Permettez-moi, Messieurs, en finissant et en vous remerciant tous, de remercier spécialement ceux qui ont bien voulu être les patrons de ma candidature, et en particulier le rapporteur de la Commission qui, par un artifice digne de sa générosité, m'a communiqué (hélas! momentanément) une partie des qualités éminentes qui le distinguent. »

M. le Président lui répond :

« MONSIEUR,

» Depuis longtemps, le professorat officiel, dans sa plus haute expression scientifique et littéraire, était représenté au milieu de nous. Seule, la Faculté de droit n'avait pas, au sein de l'Académie, son organe autorisé.

» Elle l'aura désormais. Et si sa présence, au gré de nos désirs, a été trop tardive, du moins notre Compagnie, en vous possédant, n'aura-t-elle rien perdu pour attendre.

» Cependant, ne croyez pas, Monsieur, que votre admission dans nos rangs soit uniquement due à votre titre de Doyen de la Faculté de droit. Il vous désignait, sans aucun doute, à nos suffrages ; mais votre mérite personnel était plus que suffisant pour vous les faire obtenir.

» Appréciée au double point de vue de la science du Droit et de l'Epigraphie juridique, votre candidature nous a été exposée dans des termes tellement flatteurs, tellement élogieux, sans cesser d'être justes et vrais, que je me vois obligé, en ce moment, de les passer sous silence, — ne pouvant pas oublier que je parle devant vous.

» Mais si je retiens sur mes lèvres et bien malgré moi, une louange que vous ne me pardonneriez pas, je ne saurais m'empêcher, en vous accueillant dans cette enceinte, de saluer en vous le fondateur de notre Faculté de droit, de cette brillante et féconde institution, qui s'est montrée, dès

sa naissance, digne de ses illustres sœurs, et dont l'éclat, plus vif de jour en jour, rejaillit sur la ville de Bordeaux, — reconnaissante et fière!

» Une tâche des plus importantes vous avait été confiée : celle de diriger le corps savant qui devait enseigner le droit à notre jeunesse studieuse (1), « le droit dont Cicéron définis- » nissait ainsi la majesté : Les plus sages ont pensé que la » loi, dans son principe comme dans sa fin, est l'esprit de » Dieu même, commandant ou défendant avec une souve- » raine raison. »

» Et, cette tâche, vous l'avez vaillamment entreprise, avec cette espérance que la Faculté de droit, créée dans notre belle et populeuse cité, serait toujours et avant tout (2) « une » école de respect, de traditions et de haute moralité. »

» Le but que vous vous étiez si noblement proposé, vous l'avez atteint. Non seulement un légitime succès a couronné, sous votre gestion vigilante, l'enseignement du droit, mais l'espérance que vous y rattachiez s'es réalisée; et notre Faculté de droit ne se recommande pas moins par le savoir des professeurs éminents qui y font entendre leur parole, que par l'assiduité et la sagesse des nombreux étudiants qui en recueillent le fruit.

» Et à qui ce salutaire et beau profit est-il dû, en majeure partie, si ce n'est à celui qui préside, avec le zèle le plus soutenu, aux destinées d'une institution qui, chez nous, pour être célèbre, n'a pas attendu le *nombre des années*?

» Voilà votre œuvre, Monsieur; et je me garderai bien d'ajouter qu'elle vous honore infiniment, m'étant promis de ménager votre modestie. Je me borne à constater le fait; et ce n'est vraiment pas ma faute s'il est tout à votre gloire.

» Vous ne pouviez être ici, cher collègue, que le bien reçu. Le Droit, en s'asseyant dans un de nos fauteuils, est tout simplement un frère académique qui prend sa place au foyer de la famille, à côté de la Philosophie, de l'Histoire, de la Littérature, des Sciences et des Arts. Ne procèdent-ils pas, les uns et les autres, du même père, l'Esprit humain? Et Dieu

(1) Am. Couraud, Discours prononcé pour l'inauguration du nouveau bâtiment de la Faculté de droit de Bordeaux, 20 novembre 1873.
(2) Même discours.

ne leur a-t-il pas donné à tous la même et sainte mission : Éclairer et moraliser ! »

Après ces deux discours, le récipiendaire, invité par M. le Président, vient prendre place auprès de lui.

MM. de Lacolonge et Fargue, revenant au sujet traité par MM. Ch. Durand et Leo Drouyn, échangent quelques observations sur les anciennes fortifications de Bordeaux.

M. Lespiault fait à l'Académie une communication verbale au sujet des observations nombreuses qui paraîtraient indiquer, depuis quelques années et particulièrement depuis deux ans, un changement marqué dans le climat de la France et même de l'Europe occidentale.

Les chiffres extrêmes des températures et des pressions dépassent de beaucoup, soit en moins, soit en plus, toutes les indications précédemment connues; c'est ainsi que, dans la seule année 1881, on a noté la température la plus élevée et la plus basse du siècle.

En même temps, les périodes de beau temps ont pris une durée inconnue. Les périodes de mauvais temps se prolongent, par contre, au delà de toute attente pendant ces dernières périodes, les bourrasques, les coups de vent prennent une énergie supérieure à celle qu'ils avaient avant ces dix dernières années.

Pour expliquer cet ensemble de phénomènes, il suffit d'admettre que les tourbillons atmosphériques dessinés par les lignes isobares ont pris une énergie croissante et sont, en moyenne, plus profondément creusés qu'autrefois. S'il en est ainsi, ils tracent leur chemin plus vigoureusement et plus rapidement à travers l'atmosphère. Dès lors, sur leur passage, les tempêtes se multiplient, tandis

qu'en dehors de leur parcours, le beau temps règne en permanence.

Quelle est la cause de cette augmentation d'énergie des cyclones? Ici, on est réduit aux hypothèses. Quelques météorologistes sont portés à la chercher dans un changement de direction du *Gulf-Stream*. M. Lespiault, faisant remarquer, d'ailleurs, que le Gulf-Stream est généralement regardé aujourd'hui comme un courant de surface, produit par la poussée du vent, pense qu'il faut chercher ailleurs cette cause problématique.

On sait que toutes les bourrasques qui nous abordent viennent d'Amérique, soit directement, soit après quelques détours. En général, elles entrent en Amérique par le Golfe du Mexique, remontent les vallées du Mississipi et du Missouri et sortent par le Saint-Laurent. Jadis, elles perdaient considérablement de leur énergie pendant ce long voyage, à cause de la résistance que présentaient à leur partie inférieure les grandes forêts d'Amérique. Aujourd'hui que ces forêts disparaissent avec une rapidité incroyable, n'y a-t-il pas lieu de supposer que les bourrasques perdent moins de force vive et arrivent sur nous plutôt comme des boulets de canon que comme des jets d'arrosoir?

M. le Président remercie M. Lespiault de son intéressante communication, qui a si vivement captivé l'attention de l'Académie. Il espère que M. Lespiault voudra bien donner pour nos *Actes* un travail complet sur cet important sujet.

M. de Lacolonge demande à adresser une question sur la communication de M. Lespiault, qui y répond sur le champ.

M. le Président annonce, enfin, que l'Académie entre en vacances jusqu'aux premiers jours de novembre.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Commemorative exercices of the Essex Institute, june 22, 1880.

Bulletin of the Essex Institute, volume salem, janv., febr., march 1881, nos 1, 2, 3; april, may, june 1881, nos 4, 5, 6; july, aug., sept. 1881, nos 7, 8, 9; oct., nov., dec. 1881, nos 10, 11, 12.

Essex Institute Historical Collection, janv., febr., march 1881; april, may and june 1881; july, aug. and sept. 1881; oct., nov. and dec. 1881.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, années 1880-81.

Atti della R. Accademia dei Lincei, serie terza, Transunti, vol. VI, fascicolo 14 ultimo.

Association scientifique de France, nos 115 à 127.

Journal de Médecine, 12e année, no 1, 6 août 1882.

Report of the Superintendent of the V. S. Coast and Geodetic Survey june 1878; vol. III. *Geology of Visconsin,* fron S. public property Madison wis.

Verhandelingen der Koninkiigke Academie van Wetenschappen, deel XVI.

Verslagen en mededeelingender koninklij 14e Akademia van Wetenschappen alfdeeling natuurkundet weede reeks, deel XVI; *Il al feteeling letterkunde Tweade reeks,* deel X.

Étaient présents :

MM. Hippolyte Minier, Charles Durand, V.-L. Bordenave, Couraud, V. Raulin, G. Brunet, Leo Drouyn, de Lacolonge, de Castelnau-d'Essenault, Louis Boué, Henry Brochon, Fargue, Lespiault, L. de Coëffard, E. Izoard, Roux, Brives-Cazes, Th. Froment.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1882.

Présidence de M. H. MINIER, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Gautier, ancien

maire de Bordeaux, membre honoraire de notre Compagnie. Il communique les paroles de regrets qu'il a prononcées sur sa tombe et qui sont ainsi conçues :

« Messieurs,

» L'Académie de Bordeaux, toujours fidèle au culte des souvenirs, ne laissera pas Antoine Gautier descendre dans la tombe sans faire entendre, devant ses restes inanimés, l'expression d'un pieux et profond regret.

» Que les services rendus à notre Compagnie soient d'une date récente ou d'une date ancienne, ce n'est jamais en face de la mort qu'elle les oublie.

» Depuis près de quarante années, Antoine Gautier nous appartenait. Élu membre résidant en 1843, il apporta à l'Académie le fructueux concours d'un esprit éclairé, pénétrant, laborieux. Nos *Actes* témoignent de la part ample et variée qu'il prit à nos travaux littéraires ; et c'est avec le plus vif intérêt que nous relisons les notices historiques dont il nous offrit la primeur, aussi bien que son excellent discours sur le *Respect des opinions d'autrui,* si sagement pensé, si noblement écrit, — œuvre de justice et de modération, où se reflète en entier le caractère de l'auteur, — tolérant et loyal.

» Les collègues d'Antoine Gautier le choisirent en 1846 pour les présider, et les vétérans de l'Académie se rappellent toujours le zèle et l'aménité avec lesquels il remplit une tâche souvent difficile et qui oblige autant qu'elle honore.

» Malheureusement pour notre Compagnie, Antoine Gautier, que son intelligence et la certitude de son jugement avaient désigné à la confiance de ses concitoyens, fut bientôt absorbé, jusque dans ses loisirs, par l'accomplissement des charges municipales. Forcément, il délaissa l'Académie ; mais c'était pour le bien public. Aussi, ne se plaignit-elle pas ; et cependant elle perdait beaucoup.

» Sans doute, le titre de membre honoraire, qui lui fut décerné avec la plus sympathique expansion, le rattachait moralement à notre Compagnie ; mais pouvait-il la consoler de son absence ?

» Modeste, comme tous les hommes d'un mérite réel, Antoine Gautier se défiait de lui-même. En dehors des *Actes* de l'Académie, il se montra avare des productions de sa plume; et c'est à peine s'il mit, une fois ou deux, le public dans la confidence de ses études historiques.

» Et pourtant cette plume ne resta jamais oisive; Antoine Gautier lègue au monde lettré une œuvre manuscrite considérable.

» Ce sont d'abord ses *Mémoires,* composant plus de *cent* volumes, où se trouvent consignés, au jour le jour, depuis 1831 jusqu'au 31 octobre dernier, à côté des événements de sa vie, tous les faits politiques, administratifs ou particuliers, qui se sont accomplis sous ses yeux pendant cette longue période.

» Viennent ensuite six volumes *d'Étymologies latines de la langue française;* deux volumes d'une *Biographie des Philosophes* avec un *Essai sur leurs doctrines;* un volume d'un *Lexique philosophique,* un autre.... Mais je m'arrête; la liste serait trop longue si je devais la compléter par l'énumération de tous les ouvrages, plus ou moins importants, auxquels Antoine Gautier a consacré ses veilles studieuses.

» Un amour littéraire, toujours ardent, toujours dévot à ses premières idoles, le beau et le vrai; des fouilles incessantes dans le passé, pour faire jaillir de l'histoire un enseignement, de la philosophie une lumière, tel est l'emploi que fit Antoine Gautier des facultés supérieures que Dieu lui avait départies; et cela, malgré le poids des années, malgré de cruelles infirmités, jusqu'à son dernier jour.

» C'est un bel exemple offert aux ouvriers de la pensée et qui avait légitimé d'avance l'hommage public que l'Académie de Bordeaux a voulu rendre à la mémoire d'Antoine Gautier. »

L'Académie approuve les décisions prises par le Conseil au sujet de la séance publique annuelle pour la distribution des récompenses.

Cette séance aura lieu dans quinze jours, c'est-à-dire le jeudi 23 novembre 1882.

Le programme sera ainsi composé :

I. — *Le Théâtre à Bordeaux:* étude historique par M. H. Minier, président.

II. — *La Guerre du Pacifique:* fragments d'un poème par M. L. Boué, membre résidant.

III. — *Éloge de M. Jules de Gères;* par M. de Tréverret, membre résidant.

IV. — Rapport de M. le Secrétaire général.

V. — Distribution des récompenses.

L'Académie ratifie les dispositions prises par son Président.

M. Brives-Cazes continue la lecture de son travail sur *la Police des livres en Guyenne de 1713 à 1785.*

M. le Président le remercie de sa communication, qui sera poursuivie dans une prochaine séance.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Catalogus van de Boekerij der koningklijke Akademie von Wetenschappen, deel III, série 2.

Jarboek von de koninklijke Academie von Wetenschappen, 1880.

Tria carmina latina.

Processen verbaal von de Gewone vergad eringen der koninkijke Academia von Wetenschappen afdeeling naturkunde, von mes 1880 toten met april 1881.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, n° 3, mai-juin 1882.

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 25 volumes.

Bulletin de la Société Philotechnique du Maine, 1er fascicule.

Journal de Médecine, 3e année, nos 52, 23 juillet 1882.

Journal de Médecine, 12e année, nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 6 vol., 4e cahier.

Comptes-rendus et Mémoires de la Société de Biologie, t. I et II de la 7e série.

Société académique indo-chinoise. Découverte et description des îles Garbonzos.

Le Bon Cultivateur, 62e année, nos 17, 18, 19, 20.

Bulletin de la Société d'Apiculture, 6e année, no 10.

Boletin del Ministerio de Fomento de la Republica Mexicana, du no 16 au no 46.

Revista mensual Climatologica, t. I, no 12.

Plan of Rome ancient and modern, by jonk Henry Parker.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1880-81.

Séance publique annuelle de la Société nationale d'Agriculture de France tenue le 19 juillet 1882.

Étaient présents :

MM. Hippolyte Minier, Charles Durand, V.-L. Bordenave, Leo Drouyn, de Castelnau-d'Essenault, Aug. Petit-Lafitte, Brives-Cazes, Lacolonge, Loquin, Saugeon, Louis Boué, Th. Froment, Dr Louis Micé, L. de Coëffard, V. Raulin, E. Gaussens, de Tréverret, Gouget, Izoard, Combes.

TABLE

ERRATA

Page 103, première ligne : au lieu de 1838, *lisez* 1833.

— 107, quatrième ligne du dernier alinéa : au lieu de 1790, *lisez* 1690.

— 189, lignes 7 et 8, *lisez* ainsi : « par M. H. Berthoud, pour émotionner les lecteurs du *Musée des Familles*. »

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1881.

MESSIEURS

MINIER, *Président.*
DURAND, *Vice-Président.*
BELLOT DES MINIÈRES [1], *Secrétaire général.*

BROCHON,
DE TRÉVERRET, } *Secrétaires adjoints.*

LEO DROUYN ✻, *Trésorier.*
RAULIN ✻, *Archiviste.*

LESPIAULT,
MICÉ,
DE CASTELNAU,
COLLIGNON, } *Membres du Conseil d'administration.*

[1] Remplacé dans l'année par M. Labraque-Bordenave.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1882-1883.

—

MESSIEURS

DURAND, *Président.*
FROMENT, *Vice-Président.*
LABRAQUE-BORDENAVE, *Secrétaire général.*

BOUÉ, COURAUD, } *Secrétaires adjoints.*

LEO DROUYN ✻, *Trésorier.*
O. DE LACOLONGE, *Archiviste.*

MINIER, DE CASTELNAU, COLLIGNON, AUGUIN, } *Membres du Conseil d'administration.*

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

arrêté au 31 décembre 1881.

Membres de droit.

LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
LE MAIRE DE BORDEAUX.

Membres Honoraires

DONNET (FERDINAND), G.O. ✻, cardinal-archevêque de Bordeaux.
GAUTIER AINÉ, O. ✻, ancien membre résidant, ancien maire de Bordeaux, rue Huguerie, 51.
LAPRADE (VICTOR DE), de l'Académie Française, à Lyon.
BLATAIROU, chanoine honoraire, prof. hon. à la Faculté de Théologie, rue du Hâ, 41.
BELLOT DES MINIÈRES, évêque de Poitiers.

Membres Résidants.

1837. PETIT-LAFITTE, prof. d'agricult., rue du Tondu, 73 bis.
1838. VALAT, ancien recteur d'Académie, rue Cursol, 38.
1841. BRUNET (GUSTAVE), homme de lettres, rue Sainte-Catherine, 137.
1842. ABRIA O. ✻, professeur de physique et doyen de la Faculté des Sciences, quai de Bacalan, 15.
1847. SAUGEON, profess. de belles-lettres, rue Mably, 10.

1847 RAULIN ✻, profess. de minéralogie et de géologie à la Faculté des Sciences, rue du Colisée, 18.

1850. LEO DROUYN ✻, peintre et graveur, r. Desfourniel, 30.

1850. CIROT DE LA VILLE, Camérier secrét de S. S. le Pape, chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie, rue de la Concorde, 10.

1854. ORDINAIRE DE LACOLONGE ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite, allées de Tourny, 22.

1854. GAUSSENS, curé de St-Seurin, ch. hon., rue Rodrigues-Pereire, 38.

1854. MINIER (H^te), rue Pélegrin, 39-41.

1862. LESPIAULT ✻, professeur d'astronomie à la Faculté des Sciences, rue Michel-Montaigne, 5.

1862. ROUX ✻, doyen de la Faculté des Lettres, r. Naujac, 29.

1863. ORÉ ✻, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue des Minimes, 36.

1863. DEZEIMERIS (Reinhold), ✻, correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11.

1864. DUPUY (Paul), professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, allées de Tourny, 8.

1865. MÉGRET DE BELLIGNY, négociant, rue Boudet, 44.

1865. MICÉ, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue Turenne, 79.

1866. ROYER, directeur d'Institution, rue de la Harpe (Bouscat).

1869. BRIVES CAZES, vice-président au tribunal civil, place Pey-Berland, 18.

1869. LOQUIN (Anat.), homme de lettres, cours St-Jean, 39.

1870. DURAND (Charles), architecte, rue Michel, 16.

1871. COMBES ✻, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, rue Sainte-Catherine, 60.

1875. VERNEILH-PUYRAZEAU (baron de), rue Monbazon.

1875. AZAM ✻, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue Vital-Carles, 14.

1875. FROMENT, professeur à la Faculté des Lettres, rue du Tondu, 22.

1876. GOUGET, archiviste du département, rue d'Aviau.

1876. CASTELNAU D'ESSENAULT (Marquis DE), à Paillet.

1877. LABRAQUE-BORDENAVE, juge de paix, rue des Ayres, 40.

1878. AUGUIN, peintre paysagiste, rue de la Course, 67.

1878. COEFFARD (L. DE), sculpteur, rue de Navarre, 11.

1879. COLLIGNON, professeur d'antiquités grecques et latines à la Faculté des Lettres.

1879. BROCHON (HENRI), avocat à la Cour d'appel, rue Vital-Carles 22.

1880. TRÉVERRET (DE) ✻, professeur de littérature étrangère, à la Faculté des lettres, rue Planturable, 27.

1880. DENUCÉ ✻, doyen de la Faculté de Médecine, cours du pavé des Chartrons, 26.

1880. IZOARD, O. ✻, premier président de la Cour d'appel, cours de Gourgues, 8.

1880. RAYET ✻, profes. d'astron. à la Faculté des Sciences, direct. de l'Observatoire de Floirac, r. Tanesse, 34.

Membres associés non résidants.

GEFFROY ✻, directeur de l'École française à Rome.

JACQUOT, O. ✻, inspecteur général des mines, rue Monceaux, 84, à Paris.

BELIN-DE LAUNAY, inspecteur d'Académie honoraire, à Paris.

LINDER (OSCAR) O. ✻, ingénieur en chef des mines, directeur des chemins de fer de l'État, à Vienne (Autriche).

ZEVORT, G. O. ✻, directeur de l'Enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique, à Paris.

SAINT-VIDAL (FRANCIS DE), à Paris.

Membres Correspondants.

ARGIS (JULES D'), à Rouen.

AUSSY (H. D'), de Saint-Jean-d'Angély, membre correspondant de l'Institut de France.

AYMARD (Aug.), archéologue, conservateur du Musée, au Puy.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASCLE DE LAGRÈZE (Gustave) ✻, conseiller à la Cour d'appel de Pau.
BEAUDOUIN (J.) ✻, à Châtillon-sur-Seine.
BELLECOMBE (André de), de la Société des Études historiques de France, et de la Société Asiatique, à Paris.
BELLIN (Gaspard), à Lyon.
BERCHON ✻, directeur du service sanitaire de la Gironde, à Pauillac.
BLADÉ, avocat à Lectoure.
BONJEAN, pharmacien à Chambéry.
BONNETON, juge au Tribunal civil, à Moulins.
BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-Lévêque (Calvados).
CAFFARÉNA, avocat à Toulon.
CALIGNY (Mis de), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.
CHASSAY (l'abbé Édouard), professeur de philosophie au Grand Séminaire de Bayeux.
CHAUMELIN (Marius), homme de lettres, à Marseille.
CHERVIN aîné, avenue d'Eylau, à Paris.
CHEVALIER, pharm.-chimiste, quai St-Michel, 25, à Paris.
CIALDI, à Rome.
CUYPER (de), directeur de la *Revue universelle de Liége,* à Liége (Belgique).
DEBEAUX, pharm.-major en Algérie.
DEMOGEOT ✻, professeur de l'Université en retraite, à Paris.
DROUOT, inspecteur général des mines en retraite, à Paris.
DUBROCA, médecin, à Agen.
DU BURGUET, maire d'Allemans, près Ribérac.
DU MONCEL (le comte Th.), président de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg.
ENGEL, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy.
FABRE, médecin, à Paris.

FERTIAULT, homme de lettres, à Paris.
FORT-MEU, homme de lettres, à Saint-Laurent de Brèvedent.
GASSIES, conservateur du Musée préhistorique, à Bordeaux.
GAUDRY (ALBERT), docteur ès-sciences naturelles, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.
GAVARRET, O. ✻, inspecteur général de l'Enseignement supérieur, à Paris.
GIRARDIN, O. ✻, ancien recteur, correspondant de l'Institut.
GINDRE (JULES), ingén. civil des mines, à Itsatsou (B.-Pyr.).
GOURGUES (LE VICOMTE DE), à Lanquais (Dordogne).
GOUX, membre de la Société d'Agric., Sciences et Arts d'Agen.
GRAGNON-LACOSTE, homme de lettres, à Bordeaux.
GRELLET-BALGUERIE, ancien magistrat, à Paris.
GRIMAUD (EMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.
HAILLECOURT, inspectr d'Académie honoraire, à Bordeaux.
HEEMSKERK, juge au tribunal d'arrondissement, à Amsterdam.
LACHAPELLE (DE), régent de philosophie au Collège de Cherbourg.
LALANNE (MAXIME) ✻, artiste peintre, à Paris.
LAPAUME, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.
LEGENTIL, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.
LE JOLIS, docteur médecin, à Cherbourg.
LERMIER, à Dijon.
LESPINASSE ✻, président honoraire à la Cour d'appel de Pau.
LIAIS (EMMANUEL), direct. de l'Observatoire de Rio-Janeiro.
LULÉ-DÉJARDIN père, avocat, à Bordeaux.
MAGEN, pharmacien-chimiste, à Agen.
MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), ancien consul.
MALVEZIN, avocat, 14, place des Quinconces, à Bordeaux.
MARIONNEAU, peintre et archéologue, 73, rue Turenne, à Bordeaux.
MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collège de Harrow on the Hill, près de Londres.
MAURY (ALFRED) O. ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

MILLIEN (ACHILLE), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

NAYRAL (MAGLOIRE), homme de lettres, à Castres.

PARROCEL, homme de lettres, à Marseille.

PÉRIER, agrégé à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, à Pauillac.

PERNET, directeur du Collège de Salins.

PERREY, ancien professeur de Faculté, à Lorient.

PIOGEY, avocat, à Paris.

POEY, anc. directeur de l'Observatoire de la Havane, à Paris.

RENAN O. ✻, membre de l'Institut, à Paris.

RÉSAL ✻, membre de l'Institut, à Paris.

RÈVOIL O. ✻, architecte, à Nîmes (Gard).

ROSNY (LÉON DE), Président de la Société d'Ethnographie, professeur de langues orientales, à Paris

SAINT-ANGE (MARTIN), docteur en médecine, à Paris.

SAINT-ESPÉS LESCOT ✻, présid. du Trib. civil de Périgueux.

SCOGNAMIGLIO (ARCHANGELO), antiquaire, à Rome.

SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

TAMIZEY DE LARROQUE ✻, correspondant de l'Institut, à Gontaud.

TARRY, médecin, à Agen.

TOURTOULON (DE), à Montpellier.

VIGNEAU, docteur en méd., à St-Christau (Basses-Pyrén.).

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME (1881)

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11

